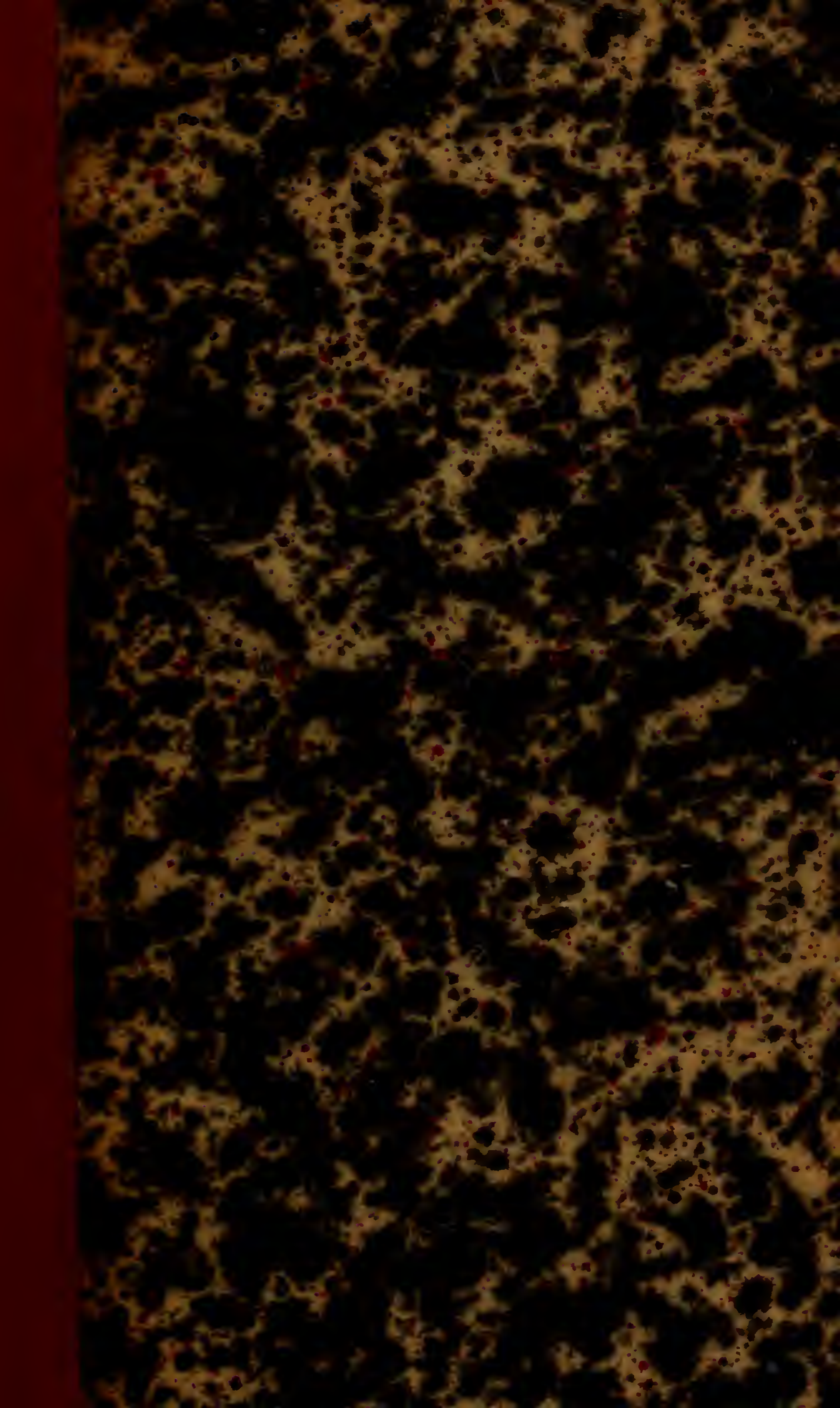
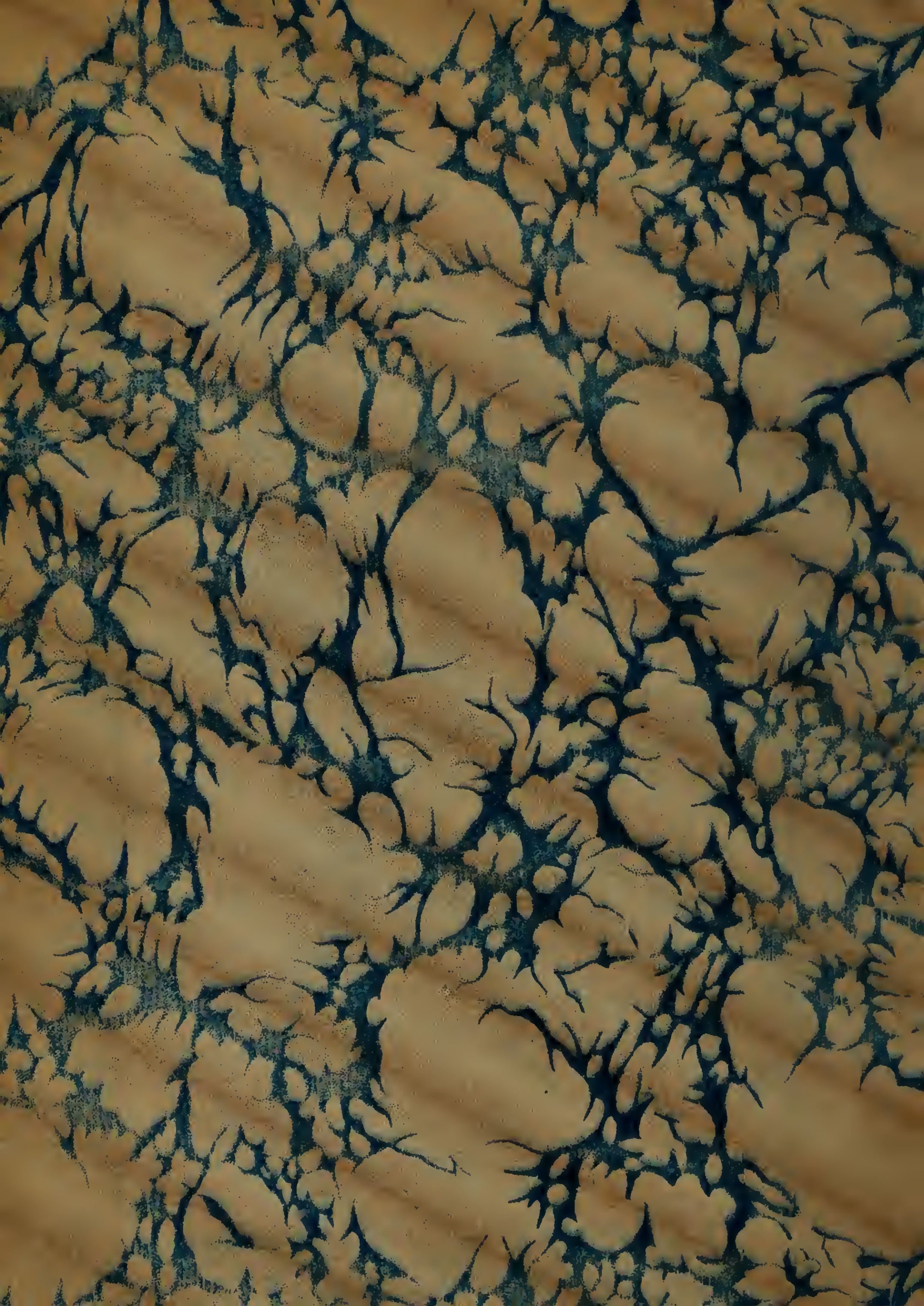
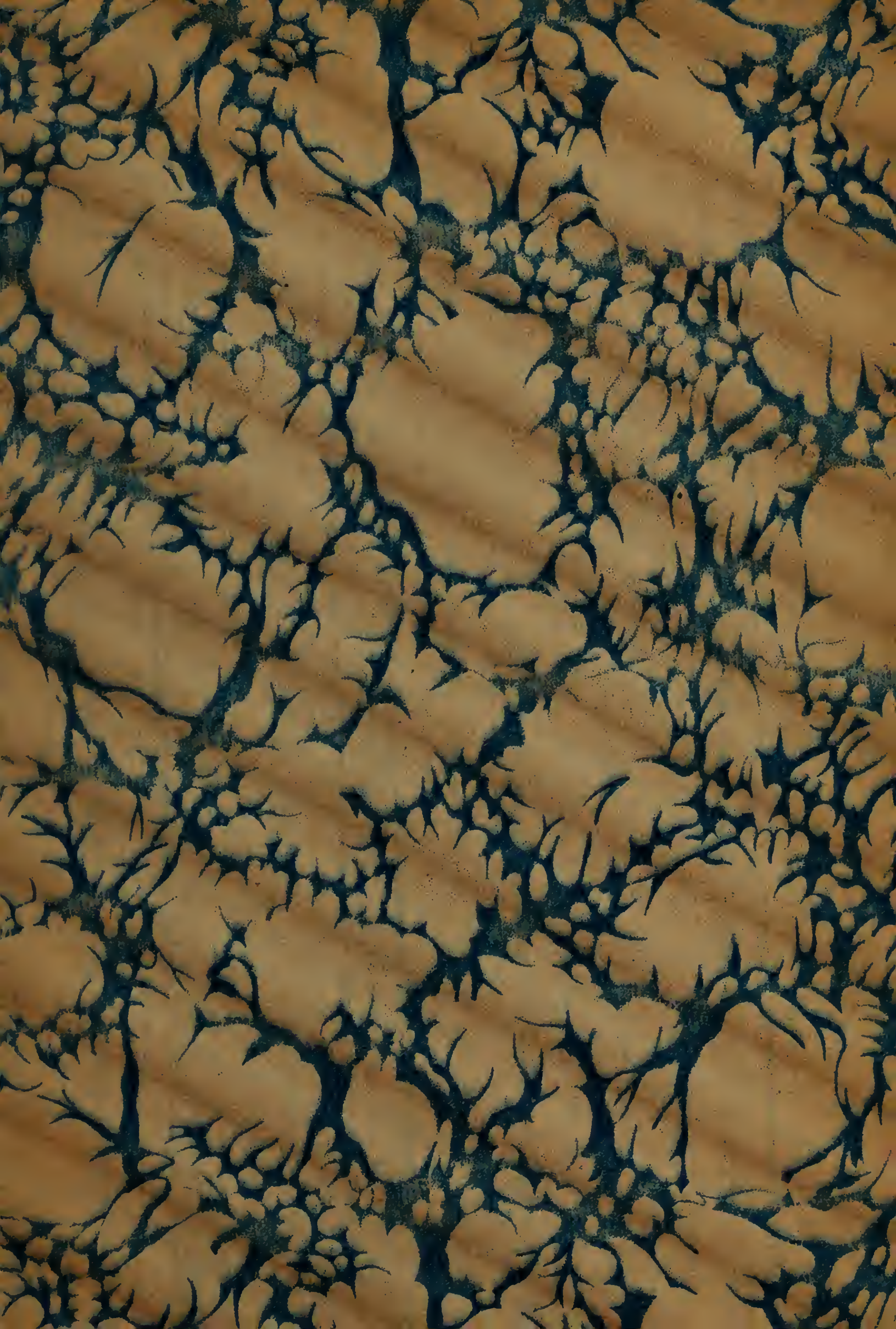






LE

Mouvement Socialiste

LE

Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

SEPTIÈME ANNÉE

TOME II

DE LA

DEUXIÈME SÉRIE

JANVIER-AVRIL

1905

TOME XV

de la ***COLLECTION***

PARIS

ÉDOUARD CORNÉLY ET Cie, ÉDITEURS

101 rue de Vaugirard, 101



Les deux Conceptions du Syndicalisme

CONTROVERSE

La conférence contradictoire sur les Deux Conceptions du Syndicalisme, *que nous publions aujourd'hui, fut organisée, le 29 juillet 1904, par la* Jeunesse Socialiste *de Paris. Ses deux représentants de tendances contraires, Griffuelhes, secrétaire de la* Confédération Générale du Travail *— pour les Syndicalistes révolutionnaires —, et Keufer, secrétaire de la* Fédération du Livre *— pour les syndicalistes réformistes — ont bien voulu rédiger, à l'intention des lecteurs du* Mouvement Socialiste, *leurs exposés respectifs. Produite à la veille du Congrès syndical de Bourges, cette controverse est encore d'un intérêt plus que jamais immédiat : elle permet de saisir l'opposition des deux courants qui, très inégalement d'ailleurs, se partagent le mouvement ouvrier en France.* N. D. L. D.

I

Le Syndicalisme Révolutionnaire.

I. *La Question Sociale.*

La situation faite, dans la société capitaliste, à l'ouvrier moderne, est pénible et douloureuse. Il est astreint, pour vivre, aux plus durs travaux, sans en retirer la moindre satisfaction. Il est le créateur de la richesse sociale, et de cette richesse il ne profite pas. Ce sont, au contraire, les hommes qui ne la créent pas qui en sont les seuls bénéficiaires.

En d'autres termes, cette situation se définit ainsi : d'un côté, le producteur mis dans l'impossibilité de consommer, de l'autre côté, le non-producteur mis dans la possibilité de

bien consommer. Le non-producteur peut donc consommer pleinement, parce que le producteur ne peut le faire ; le privilège de l'un est fait de la misère de l'autre. Pour mieux dire, le non-producteur, c'est-à-dire : le patron, le capitaliste, ne peut prolonger l'existence de ses prérogatives qu'en maintenant asservi le producteur, c'est-à-dire : l'ouvrier.

II. *Les deux méthodes : lutte ou conciliation ?*

L'ouvrier doit vouloir acquérir un mieux-être. Et pour y parvenir, il lui faut, se grouper, afin d'obtenir de son patron les satisfactions nécessaires. Et, comme ce dernier ne les lui donnera pas de bon gré, l'ouvrier est donc contraint de lutter. Cette lutte de l'ouvrier doit s'exercer contre le patron ; elle doit, en augmentant la puissance du travailleur, tendre à diminuer le privilège du patron : il y a là deux adversaires irréductibles en présence, qui doivent se combattre jusqu'au moment où les chocs successifs auront fait disparaître les causes de la lutte : l'exploitation et l'asservissement des travailleurs.

Pour nous, syndicalistes révolutionnaires, la lutte repose, non sur des sentiments, mais sur des intérêts et des besoins. Telle est la conception qui nous guide dans le mouvement. Nous nous séparons de ceux qui, comme les syndicalistes réformistes, veulent combiner les efforts ouvriers et les efforts patronaux pour assurer des avantages communs, lesquels ne peuvent s'obtenir que sur le dos du consommateur, et par conséquent sur le dos de l'ouvrier, celui-ci étant consommateur. En notre milieu social actuel, l'ouvrier produit parce qu'il lui faut consommer, c'est-à-dire que pour être à même de calmer sa faim et de parer à ses premiers appétits, le travailleur est obligé de produire.

La question ouvrière est posée par nous, syndicalistes révolutionnaires, de la façon suivante : lutter contre le patro-

nat pour obtenir de lui, et à son désavantage, toujours plus d'améliorations, en s'acheminant vers la suppression de l'exploitation. Pour les camarades syndicalistes réformistes, avec lesquels nous sommes en opposition, la même question ouvrière se pose comme suit : se grouper pour établir une entente avec le patronat, ayant pour but de lui démontrer la nécessité d'accorder quelques satisfactions, n'entamant en rien le privilège patronal. Cette dernière façon de procéder nous amène loin du but que nous nous assignons !

Voyons, en effet, où tendent les efforts de ces camarades. Le journal des jaunes nous l'apprend.

Parlant d'un livre paru récemment, intitulé *l'Ouvrier*, et préfacé par un conseiller prud'homme ouvrier, le journal jaune reproduit des passages fort suggestifs que, naturellement, il approuve fort. Voici ce que dit cet ouvrage, patronné par le ministère du commerce :

La *carrière* d'un ouvrier ne s'enferme pas, égoïste, entre les quatre murs de l'atelier où il travaille. Elle réclame d'être un *échange* de services, de bons procédés, d'offices, de dévouement avec un patron, ses camarades. Elle demande, de sa part, du *cœur*, du *courage*, de la *bonne volonté*.

Plus loin, il est dit ;

Goûter la joie là où elle se trouve réellement, c'est-à-dire dans la douce philosophie qui sait juger suffisant le bonheur que l'on possède en attendant s'il est possible de le rendre plus grand.

Voyons encore :

Ce petit livre est un ami qui rêve de voir tous les hommes s'adonner au travail manuel, et, le pays empli de l'activité des haches, des marteaux, des limes, des charrues, travaillant dans la prospérité et dans la paix, pour la *famille*, la *cité*, la *patrie*, l'*humanité*.

On conviendra que des commentaires sont inutiles. Ces extraits se suffisent. On comprend à cette lecture pourquoi des patrons se sentent rassurés, et pourquoi il en est qui accordent de *légères* améliorations et pourquoi il devient

peu dangereux d'occuper des ouvriers organisés ! Car l'ouvrage dont il s'agit s'est donné pour tâche d'amener au syndicat les jeunes gens. Le journal jaune se rend bien compte qu'un tel enseignement n'a rien de contraire aux intérêts patronaux, et il conclut en émettant une juste appréciation : « L'auteur a su réunir dans ce petit volume les *renseignements* et les *conseils* qui font de son œuvre le catéchisme de l'ouvrier. »

Voyons encore la fin d'un discours de l'homme qui a introduit la corruption dans les milieux ouvriers.

A Arras, devant le Congrès d'hygiène sociale, l'ancien ministre du commerce Millerand a terminé par les paroles suivantes : « A une heure, où tant de sujets de discorde nous assiègent, n'est-ce pas faire œuvre bonne et méritoire que chercher à fonder sur l'amélioration des conditions de la vie humaine, par l'union des cœurs et des consciences, la *paix française ?* »

Mais il y a mieux. Le *Bulletin de l'office* du travail de décembre 1903, résumant les travaux du *Conseil supérieur du travail* de la session de 1903, contient une proposition de M. Fontaine et de Keufer sur le *délai-congé,* qui fut adopté *à l'unanimité des votants :*

Attendu qu'il résulte, tant de l'enquête faite par le ministre du Commerce, que des observations particulières de chacun, que le délai-congé est un usage général et traditionnel en matière de résiliation de contrat de louage, de service ou de travail, à durée indéterminée ; est d'avis : que cet usage est fondé sur l'intérêt individuel réciproque des contractants, sur l'intérêt collectif des groupes professionnels et sur l'intérêt général de l'industrie et du commerce, qu'il répond à une *nécessité d'ordre public et de paix sociale.*

Voilà des documents que nous fournissent un instituteur, un ministre « socialiste » et une assemblée comprenant des représentants des groupements ouvriers. Ces divers textes tendent au même objet : concilier et unir des éléments con-

traires. La négation du droit ouvrier en est l'aboutissant logique.

A ce « travail en commun » et à cette entente, nous opposons *la lutte*, peut-être moins « avantageuse » et moins « profitable ». A ce contact permanent et régulier, nous opposons un groupement autonome. Nous donnons, en un mot, à l'organisation, le caractère provoqué, non par nous, mais par les conditions imposées par le régime capitaliste aux travailleurs.

Ces conditions sont dictées par le patronat, avec l'appui du pouvoir qui en est l'émanation et le représentant. Les faits sont là, qui montrent le rôle de l'Etat en faveur des exploiteurs. Et c'est parce que les faits sont indiscutables et connus qu'il suffit d'affirmer le caractère *indépendant* que nous voulons donner à l'action ouvrière. En dehors du patronat et contre lui, en dehors du gouvernement et contre lui, le mouvement syndical doit se développer et agir.

III. *L'Organisation autonome de la classe ouvrière.*

La croissance du mouvement devait forcément faire surgir des combinaisons et des manœuvres, toutes dirigées vers l'atténuation de notre action révolutionnaire.

Les conflits devenant plus nombreux et se produisant en dehors de toute considération patronale et gouvernementale, parce qu'ils sont des produits naturels, ont fait naître un tas de projets, qui, sous une apparence libérale, sont inutiles ou dangereux. On voudrait, pour diminuer le nombre des conflits ou pour en atténuer le caractère, instituer toute une réglementation compliquée et d'un maniement difficile. Avec elle, les grèves régularisées, d'un mécanisme lent, perdraient de leur acuité d'abord, pour disparaître ensuite. On espère parvenir à tirer d'un organisme social plein d'irrégularités, d'incohérences et de chocs, des manifestations

se déroulant selon un cadre défini et étroit. On a l'illusion de vouloir modeler les faits qui meurtrissent l'ouvrier, en réduire les effets en les faisant passer à travers des formalités procédurières, pour les rendre supportables au travailleur, au grand bénéfice de la « paix sociale ».

Ceux qui raisonnent ainsi font preuve d'une profonde ignorance des questions ouvrières. La vie du travailleur, image de la vie de l'atelier, est trop complexe et diverse pour se prêter à une réglementation arbitraire. Les souffrances, pas plus que les peines, ne peuvent se doser au point de les rendre moins vives sous un amas de complications, tirées de formes parlementaires.

C'est par la force que la bourgeoisie impose ses volontés et ses caprices, c'est par la force qu'elle maintient son exploitation. Le monde social repose uniquement sur la force, il vit de sa force oppressive et il porte la force en lui-même. Il doit par conséquent créer la force et obliger ceux qu'il assujettit à utiliser la force. L'autorité patronale est faite de violence et seule la force peut la supprimer. Et cela, non pas parce que la force peut plaire, mais parce qu'elle est imposée par les conditions qui président à la lutte ouvrière.

Je citerai une opinion à retenir d'un membre de l'Institut, pour appuyer cette constatation. Pour justifier le mouvement jaune, il écrit : « Il suffit de signaler, que devant le nombre croissant et le caractère toujours plus aigu des grèves, la très grande majorité des esprits sensés voit avec plaisir se constituer les éléments d'un parti ouvrier modérateur. En même temps, tout le monde reconnaît que la question sociale, mise un peu trop violemment sur le tapis, s'impose à l'attention publique, et pour le moment prime n'importe quelle autre. Il n'est plus possible de la méconnaître et de l'écarter, ainsi qu'on l'a fait si longtemps ».

Jaurès, au sujet des incidents de Cluses, écrivait, après avoir essayé de montrer la nécessité de la réglementation

pour créer la « vie mécanique » : « Il convient d'instituer par la loi un système de garanties sans lequel la lutte de classes, au lieu de se résoudre en harmonie socialiste, par une série de transactions, s'exaspèrera jusqu'au délire du meurtre patronal, comme à Cluses, ou jusqu'à de sanglantes représailles ouvrières ».

L'article qui contient ces lignes, dégagé de la phraséologie simpliste et du rêve qu'il expose, affirme la nécessité de la force. Sans doute, la réglementation indiquée en évite, d'après l'auteur, l'emploi, mais comme tout s'oppose à cette réglementation, l'affirmation reste entière.

Mais cette force que nous trouvons dans l'organisation de lutte, doit se manifester sous l'impulsion des intéressés. C'est aux ouvriers qu'il appartient de conduire leur action et leur lutte, puisqu'elle a pour but de défendre et de sauvegarder leurs intérêts. Sur ce point encore, nous nous différencions de nos contradicteurs. Nous disons que l'organisation étant provoquée par la situation misérable du travailleur, ne devant comprendre que des salariés, doit être maniée par les ouvriers pour des fins spécifiquement ouvrières. Toute considération, n'ayant pas ces fins, doit nous rester étrangère ; en un mot, la question ouvrière doit primer toute autre. Pour cela, les militants ne doivent jamais subordonner l'action ouvrière aux forces sociales qui s'agitent autour d'eux. Et ce résultat ne peut être atteint que si la classe ouvrière constitue un organisme formé d'elle et ayant pour unique tâche de lutter pour ses intérêts. Cet organisme, à notre avis, doit échapper à toute influence, soit qu'elle émane des possédants, soit qu'elle émane du pouvoir ; il doit comprendre les institutions et les services quirépondent à chacun des besoins du travailleur ; il doit se suffire, pour n'emprunter qu'aux éléments qu'il comprend la force d'agir et de s'imposer.

Cette conception n'est pas seulement la nôtre : d'autres la partagent. Lagardelle écrivait dans *Pages libres*, en 1902 :

Le socialisme d'Etat tend, au contraire, à étendre le domaine des institutions administratives existantes, à développer le champ d'action des rouages mêmes de la société présente, et non à lui substituer des organismes nouveaux, de formation purement ouvrière.

De ce point de vue, le ministérialisme fausse l'esprit des masses. Il déplace le centre de gravité de leur action : il enlève au prolétariat toute confiance en lui-même, lui fait tout espérer de l'action providentielle de l'Etat, et l'intéresse seulement au maintien ou au renversement du personnel gouvernemental. Autant le socialisme révolutionnaire est une doctrine de combat et d'énergie, n'attendant rien que des efforts conscients du prolétariat lui-même, autant le socialisme d'Etat est un principe de lassitude et de faiblesse, espérant réaliser par l'intervention extérieure du pouvoir ce que l'action personnelle ne peut atteindre. Le premier doit se développer dans les pays à large et pleine vie industrielle ; le second est le produit de nations en décadence économique, de peuples anémiés et vieillis.

. . . .

Le mot d'ordre de tous les socialistes soucieux de maintenir intangible la vertu révolutionnaire des institutions autonomes du prolétariat contre les débordements du socialisme d'Etat, c'est encore la vieille parole de l'Internationale : « L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.

Lauche, des mécaniciens lui-même écrit dans la *Voix du peuple*, au sujet de l'attitude des gouvernementaux à l'égard du projet de loi relatif aux retraites ouvrières :

Les syndicats rejettent loin d'eux tous les éléments dissolvants et continueront leur marche en avant sans préoccupation poli tiques et gouvernementales d'aucune sorte.

C'est ce besoin d'autonomie et d'indépendance, qui nous fait repousser toute les institutions que les gouvernements ont créées, parce qu'elles ont un but suspect. Ces institutions déplacent notre action en la mettant sous la tutelle du pouvoir. Avec elles, l'organisation ouvrière deviendrait un organisme de l'Etat, tandis que nous voulons créer en face de l'Etat bourgeois une organisation appelée à lutter contre lui et contre les forces qu'il représente.

IV. *Danger et stérilité des institutions gouvernementales.*

Parmi ces institutions gouvernementales, il y a le *Conseil supérieur du travail* et les *Conseils du travail.* Voyons ce qu'ils ont donné et ce qu'ils peuvent donner.

La grosse besogne du C. S. T. a consisté à élaborer un projet relativement à l'apprentissage. Ce projet veut établir des conditions nouvelles rendant l'apprentissage obligatoire. Or, l'apprentissage devient de moins en moins nécessaire. Les qualités techniques de l'ouvrier sont de plus en plus secondaires. Les métiers disparaissent; le travailleur devient, d'artisan qu'il a été, une machine. De plus, ce projet de loi veut limiter le nombre d'apprentis, et cela est impossible.

Un court instant, nous avons cru à cette possibilité, mais un examen de la réalité nous a montré la naïveté de cette mesure. Aujourd'hui, dans presque toutes les corporations, le nombre des ouvriers est trop élevé ; les chômeurs augmentent dans des proportions énormes, et vouloir limiter le nombre des apprentis pour chaque corporation, c'est empêcher une grande quantité de jeunes gens de travailler, de gagner leur pain. Cette limitation appliquée dans quelques corporations, rejetterait dans d'autres tous les futurs ouvriers, et si partout elle était appliquée, que ferait la jeunesse ? Mise dans l'impossibilité de travailler, cette jeunesse serait, par la volonté des ouvriers adultes, réduite à la plus hideuse situation. La limitation est ainsi impossible parce qu'il y a trop de bras réduits à travailler ; elle est contraire à l'intérêt ouvrier, car après une certaine période, elle créerait une classe d'ouvriers qualifiés dont les avantages seraient faits d'une plus grande misère des non qualifiés.

Le C. S. T. a également étudié la question prud'homale et depuis, par deux fois successives, le Sénat a refusé, à des catégories de salariés, le bénéfice de cette juridiction.

Tel est le bilan de cet organisme gouvernemental : pour ce qui est de l'apprentissage, sa besogne est anti-ouvrière ; pour ce qui est de la prud'homie, il n'a rien produit.

Les *Conseils du Travail*, de leur côté, n'ont aucun pouvoir. Le Conseil d'Etat vient, par un jugement récent, de le déclarer.

Voici les attendus :

Considérant que les Conseils du Travail sont essentiellement des organes d'information, *qu'ils ne sont investis d'aucun pouvoir* propre de décision... que *leurs avis ne sont pas obligatoires...*

Considérant que si les Conseils du Travail sont chargés d'établir dans chaque région un tableau constatant le taux normal des salaires et la durée courante de la journée de travail...

Ce tableau n'est qu'un nouvel élément d'information *et ne change rien* aux attributions des administrations publiques.

Ces attendus, on en conviendra, se passent de commentaires.

V. *Les Grèves.*

Longtemps, dans les milieux ouvriers, on a considéré les *grèves* comme néfastes. Ce n'est pas notre avis. Pour nous, elles apparaissent comme nécessaires. D'abord parce qu'elles forment les travailleurs et les disposent pour la lutte ; elles habituent la classe ouvrière à l'action et à la défense de ses intérêts. De plus, les grèves donnent des résultats, relatifs sans doute, mais qui n'en sont pas moins réels.

Parlant des grèves en Allemagne, l'*Humanité* relatait récemment que pour l'année 1903, les syndicats allemands ont dépensé en secours de grève la somme de 5.600.000 francs, mais ce journal oublie l'essentiel en ne nous donnant pas le nombre de résultats obtenus dans ce pays. L'importance des secours distribués ne saurait effacer le manque de résultats. La grève n'a pas pour but de permettre cette distribution de

secours, elle a pour objet de faire accorder à des ouvriers des améliorations.

En France, les secours répartis sont bien moins élevés, et cependant les résultats sont supérieurs à ceux obtenus en Allemagne. La preuve nous en a été donnée même par le journal *Le Temps*, peu suspect de sympathie à notre égard.

Les ouvriers anglais triomphent dans leurs grèves dans une moyenne de 31 p. 100 et 21 p. 100 se terminent par des transactions ; les Allemands obtiennent 22 p. 100 de succès et de 32 p. 100 de transactions ; les Autrichiens ont 19 p. 100 de victoires et 30 p. 100 de transactions ; les Belges sur 76 grèves obtiennent gain de cause dans 8 ; chez nous, il y a une moyenne de 25 p. 100 de succès et 35 p. 100 de transactions.

Ainsi, la France vient après l'Angleterre et avant l'Allemagne. Il est donc inutile de faire luire les millions distribués !

La statistique des grèves données par l'Office du Travail français, relève, de 1890 à 1901, un total de 5.625 grèves, se classifiant ainsi :

1.330 réussites.
1.867 transactions.
2.422 échecs.

Par conséquent, sur ces 5.625 grèves, il y a eu, comme échecs complets, *moins de la moitié* des conflits, soit : 2.422 defavorables aux ouvriers contre 3.197 favorables, — une transaction donnant des avantages aux ouvriers.

Si nous prenons les gains et les pertes des salaires, nous trouvons, d'après M. Fontaine qui, dans *Grèves et Conciliations*, se basant sur ce que l'année 1895 peut être tenue pour année moyenne de grèves, a établi un calcul supputé sur 300 jours de travail, des gains et des pertes de salaires,

conséquence des grèves, et est arrivé aux chiffres suivants :

	Perte de salaires.	Gain.
En cas de réussite..........	120.000 fr.	700.000 fr.
— de transaction.......	600.000	1.300.000
— d'échecs complets...	600.000	
	1.320.000 fr.	2.000.000 fr.

Voilà des chiffres qui montrent qu'en France la lutte donne des résultats, malgré la pénurie des caisses syndicales. C'est parce que l'argent ne suffit pas à lui seul pour donner le succès! Il faut l'*esprit de lutte* qui se développe chez nous et qui manque presque totalement à l'étranger.

Nous disons que l'argent ne suffit pas, parce que ces chiffres nous le prouvent, et qu'ensuite, nous connaissons des grèves qui ont été des défaites ouvrières, malgré que le secours donné ait été de 3 fr. 50 à 4 fr. par jour.

On le voit, en dépit des défauts qui nous sont propres, nous savons lutter. On en trouve une nouvelle preuve dans la croissance du mouvement syndical qui est suscitée par les conflits et par la propagande : et c'est pourquoi nous estimons les grèves nécessaire.

Cette nécessité nous amène en outre à faire la *propagande antimilitariste*, qui s'impose non seulement parce que nous sommes les négateurs de la patrie, mais parce que le soldat a pour fonction de défendre le patron contre l'ouvrier. Rendre les jeunes gens antimilitaristes, c'est nous rendre sympathiques les baïonnettes de demain.

La croissance dont nous venons de parler se constate encore par l'entrée en ligne de nouvelles corporations. Les boulangers, les limonadiers, tous les ouvriers de l'alimentation, en un mot, et les paysans, jusqu'ici réfractaires à l'organisation, s'agitent et ont su par leur énergie s'imposer à

l'opinion publique et à leurs patrons. C'est là une indice nouveau du développement de la lutte ouvrière.

Ce développement de la lutte demande à être accéléré par nous, et nous y parvenons en nous opposant à toute réforme qui n'a pas pour résultat d'augmenter la puissance d'action ouvrière. Toute « réforme » qui tend au contraire à diminuer l'esprit de lutte est combattue par nous. C'est ainsi que nous sommes adversaires des projets de loi de MM. Waldeck-Rousseau et Millerand sur la capacité commerciale et sur l'arbitrage obligatoire.

Et en voulant établir un choix parmi les réformes qui peuvent être offertes aux travailleurs, nous ne nous montrons nullement des partisans du « tout ou rien », comme on se plaît à le prétendre. Il est des modifications à l'état de choses existant que nous repoussons parce que, par leur insuffisance, elles sont un *trompe l'œil* et une comédie. En cela, nous restons moins exigeants que ceux qui voudraient nous faire passer pour ces « tout ou rien ». C'est ainsi que les ouvriers des manufactures de tabacs, qui réclament une retraite de 720 francs par an pour les hommes et de 540 francs pour les femmes à 55 ans d'âge, nous reprochent d'être des partisans du « tout ou rien », pour ne pas nous contenter d'une promesse de retraite de 360 francs par an après trente ans de versement. Les travailleurs de la ville de Paris réclament la retraite égale à la moitié du salaire (ce qui fait 900 francs au minimum pour atteindre 1.200 francs et plus), après 25 ans de services (services militaire et administratif antérieurs compris).

Si ces camarades, qui se classent parmi nos contradicteurs, sont logiques en demandant des retraites aux taux mentionnés, pourquoi serions-nous partisans du « tout ou rien »? parce que la retraite promise de 360 francs ne nous satisfait pas.

Nous connaissons aussi tel militant qui déclare qu'aux

ouvriers de l'Etat, la journée de huit heures est légitimement due, tandis que pour ceux de l'industrie privée, laisser la journée à dix heures est suffisant!

On voudra admettre qu'être traités de partisans du « tout ou rien » par les camarades formulant les points précités, c'est plutôt bizarre et que leur accusation agitée avec tant de fureur et dressée sur nos têtes comme un anathème, perd beaucoup de son bien-fondé et se retournerait, si une telle critique était justifiée, contre leurs auteurs.

VI. *L'Action directe.*

Il est un mot qui suscite bien des discussions. On s'est plû à lui donner une définition mensongère, et on l'a dressé comme un épouvantail. L'*action directe,* par la bouche de nos contradicteurs, a subi une déformation exagérée, qu'il convient de redresser. Il appartient, en effet, à ceux qui ont lancé ce mot de le définir.

Action directe, veut dire action des ouvriers eux-mêmes, c'est-à-dire action directement exercée par les intéressés. C'est le travailleur qui accomplit lui-même son effort; il l'exerce personnellement sur les puissances qui le dominent, pour obtenir d'elles les avantages réclamés. Par *action directe*, l'ouvrier crée lui-même sa lutte; c'est lui qui la conduit, décidé à ne pas s'en rapporter à d'autres, qu'à lui-même du soin de la libérer.

Et comme, les définitions théoriques ne suffisent pas, pour montrer ce que nous entendons par *action directe;* il faut citer en exemple l'agitation faite en France pour la libération du capitaine Dreyfus. Si on eût attendu du seul effet de la légalité cette libération, il est certain qu'elle ne serait pas un fait accompli. C'est grâce à une agitation, par une campagne de presse, par meetings, réunions, manifestations, démonstrations dans la rue qui furent, en des circonstan-

ces, des massacres, que l'opinion publique fut saisie et que fut préparée une disposition d'esprit favorable à la cause du forçat. C'est la foule soulevée, qui fit pression sur les pouvoirs constitués, et la lourde machine judiciaire mise en mouvement, rendit à la liberté le capitaine. Chacun a trop présent à l'esprit cette période d'agitation pour s'y attarder.

C'est par une agitation, moins vaste, mais de même caractère, que les pouvoirs ont attenté au droit de propriété des placeurs, en permettant la suppression du privilège de placement.

L'attitude du Sénat au sujet de l'extension de la juridiction prud'homale à toutes les catégories de salariés, montre encore la valeur de l'action directe. Rappelons ce fait, trop cité.

En juillet 1903, les organisations des Employés placardaient sur les murs de Paris, un appel à la corporation qui disait :

Ayez confiance !

Les Employés demandent des juges ! La chambre s'est inspirée de leurs vœux ; elle a adopté, à la presque unanimité, un projet de loi accordant aux employés la juridiction des prud'hommes.

Ce projet est actuellement au Sénat. M. le ministre du Commerce l'a défendu dans un discours documenté, dont voici la péroraison.

. . . .

Il est impossible que ce langage ne soit pas *approuvé du Sénat républicain.*

Employés, ayez confiance !

Renoncez à des manifestations intempestives qui seraient exploitées par les partis de réaction et compromettraient notre cause. *C'est par notre sagesse qu'il faut faire appel à la sagesse du Sénat.*

A ce langage si sage et si... républicain, le Sénat répondit par un acte démocratique et... républicain. Fin octobre, il refusait la prud'hommie à ces salariés ! Ce refus était opposé au moment où la Chambre votait la suppression des

bureaux de placement. Cependant, il faut le répéter, celle-ci constituait un attentat (bien anodin, sans doute!) à la propriété, la question prud'homale n'était qu'une *extension* d'une juridiction établie.

Trois mois après, le Sénat renouvelait, par un deuxième vote, à une plus forte majorité que la première fois, son refus. Devant cette obstination, les Employés lançaient l'appel suivant :

En refusant aux employés du commerce et de l'industrie la juridiction des prud'hommes, le Sénat a trompé la confiance que le prolétariat des bureaux et des magasins avait mise en son esprit républicain. Protester contre son vote réactionnaire s'impose à nous comme un devoir.

Mais la protestation qu'il appartient à chacune de vos organisations corporatives de faire retentir, resterait vaine si elle n'était suivie d'une action énergique.

A cette action, vous devez convier, pour un effort solidaire, nos camarades ouvriers. Ce ne sont pas seulement nos droits qui ont été méconnus, ce sont aussi leurs droits qui ont été menacés par les attaques dont l'institution même des prud'hommes a été l'objet de la part des réacteurs du Luxembourg.

Il ont osé invoquer contre nous et contre tous les travailleurs les principes de la Révolution. Quelle audace et quelle impudence ! Croient ils donc que vous ayez oublié l'histoire des luttes soutenues pour la défense de nos droits ? Et qui donc, sinon les hommes de 1789 et de 1793, a proclamé le plus énergiquement le droit des citoyens à être jugés par leurs pairs, le principe de l'élection des magistrats ?

C'est à une énergique campagne de protestation et d'action que vous appelle la Fédération nationale des Employés. Le succès prochain est encore possible: il dépend de votre résolution et de votre ténacité. La violence serait dangereuse pour notre cause, mais l'inaction et le silence lui seraient mortels. Par tous les moyens en votre pouvoir et sur tous les terrains de propagande, manifestez votre volonté, affirmez votre droit.

Employés du commerce et de l'industrie,

En vous refusant la juridiction des prud'hommes, le Sénat a commis contre vous déni de justice. Votre Fédération nationale ne se laissera décourager par aucun obstacle, désarmer par aucune habileté. Forte de votre appui, elle ne cessera le combat que lorsque la justice vous aura été assurée par la complète victoire de vos revendications.

Il y a une différence entre les deux appels. Le second déclare l'action indispensable et énergique ; c'est là ce que signifie *action directe.*

Pour finir sur ce point, voici une appréciation qui suit la reproduction d'un passage d'un rapide exposé de Sembat au Parlement, sur ce qu'est l'*action directe* : elle est de Pouget :

Eh oui ! Voilà ce qu'est l'*action directe*... Elle est une manifestation de la conscience et de la volonté ouvrières ; elle peut avoir des allures bénévoles et très pacifiques et aussi des allures très vigoureuses et violentes... Cela dépend des circonstances.

Mais, en un cas comme dans l'autre, elle est de l'action révolutionnaire parce qu'elle n'a cure de la légalité bourgeoise et que sa tendance est d'obtenir des améliorations qui réalisent une diminution des privilèges bourgeois.

VII. *Conclusion.*

L'action ouvrière pour nous n'est donc qu'une manifestation continue faite de nos efforts. Nous disons que la lutte doit être de tous les jours et que son exercice appartient aux interressés. Il y a, par conséquent, à nos yeux, une pratique journalière, qui va chaque jour grandissant jusqu'au moment où, parvenue à un degré de puissance supérieur, elle se transformera en une conflagration que nous dénommons grève générale (1), et qui est la révolution sociale.

Victor GRIFFUELHES,
Secrétaire de la *Confédération Générale du Travail.*

---

(1) Sur ce point, nous avons ici-même, dans un récent numéro, dit longuement notre sentiment et notre conception de cette forme de lutte. Il est inutile d'y revenir.

II

Le Syndicalisme Réformiste

En présence des vives polémiques engagées sur le syndicalisme, sur son rôle et sa méthode d'action, j'ai accepté avec empressement la proposition du Comité de la *Jeunesse Syndicaliste*. Cette proposition consistait à soutenir la controverse avec le camarade Griffuelhes, secrétaire général de la *Confédération générale du Travail*, controverse courtoise sur notre manière respective de concevoir le syndicalisme.

Prenant la parole après le camarade Griffuelhes, qui a tenu la tribune pendant près de deux heure, il m'a fallu résumer mes arguments. Il est indispensable, pour la précision et la clarté des idées, de les exposer un peu plus nettement.

I. — APPRÉCIATION GÉNÉRALE SUR LA SITUATION DU PROLÉTARIAT

Dans toutes les industries, dans tous les pays, partout, nous constatons de merveilleux progrès dans les conditions de la production et de la circulation des richesses. La science, associée aux capitaux, est devenue un des agents le plus puissants de transformation économique.

Il en résulte de rapides et profondes perturbations sociales, jetant le trouble, l'inquiétude dans la situation de l'ouvrier, au lendemain toujours plus incertain.

La brutale pénétration du machinisme, secondée par la disposition de forts capitaux, amène de véritables iniquités qui justifient les préoccupations du prolétariat international

et expliquent les mesures de défense sociale qu'il prend en groupant ses forces jusqu'au-delà des frontières.

Il importe, du reste, de dire que la lutte pour la conquête d'un mieux-être n'est pas le privilège exclusif de notre époque. Les longues et pénibles étapes parcourues par l'humanité pour triompher de tous les obstacles naturels, de toutes les exploitations, de tous les despotismes, indiquent que de tout temps l'homme a combattu.

Il s'est ingénié à rechercher les meilleurs moyens de se procurer plus d'indépendance et plus de satisfactions matérielles et morales. L'histoire de ces luttes a aussi son martyrologe ; chaque jour augmente le nombre de ceux qui ont été sacrifiés au cours de la mêlée.

Mais pour n'envisager que les efforts accomplis depuis la période moderne, il suffit de rappeler la création des divers partis politiques, des écoles socialistes, leurs rivalités dans l'affirmation de leurs doctrines destinées à réaliser la transformation sociale par la conquête des pouvoirs publics ou par l'établissement du Communisme pur.

Ces différents partis politiques, profondément divisés et impuissants, manifestaient également leur hostilité, avec les anarchistes, contre les organisations syndicales, considérées comme des clans aristocratiques.

Comme aujourd'hui, les partisans de ces multiples systèmes d'émancipation, étaient d'accord pour faire une rigoureuse critique de l'organisation sociale — et ce n'est pas difficile, — mais l'accord est moins possible en ce qui regarde le système de reconstruction, du moins pour ceux qui considèrent que l'on ne détruit que ce que l'on remplace, et je suis de ceux-là.

Aujourd'hui, toutes ces doctrines expriment une commune opinion sur l'origine et la destination sociales de la richesse, produit du pénible labeur, des peines, des souffrances, des innombrables générations passées.

La répartition, l'usage social de cette richesse qui doit nous conduire à la suppression de l'exploitation de l'homme, constitue alors l'opération la plus complexe, et c'est précisément sur le moyen de la réaliser que de nos jours, comme autrefois, les disciples des multiples systèmes se divisent, affirmant, les uns contre les autres, la supériorité de leurs méthodes : coopérateurs, collectivistes, partisans de la conquête des pouvoirs publics, communistes autoritaires et communistes libertaires, positivistes, tous les représentants de ces diverses écoles croient à l'efficacité exclusive de leur solution et invoquent tous les lois sur lesquelles reposent les phénomènes sociologiques.

Et comment mettrons-nous d'accord les partis qui veulent réorganiser l'état social, les positivistes, les collectivistes, avec les anarchistes, qui se déclarent les irréductibles adversaires de tout gouvernement et surtout des collectivistes, partisans de la conquête des pouvoirs publics, dont ils redoutent la tyrannie ?

Les anarchistes veulent, au contraire, au nom de la liberté absolue des individus et de la libre satisfaction de tous leurs besoins, supprimer tous les organismes sociaux.

Il est inutile de nous arrêter sur l'irréductible opposition maintes fois manifestée entre les partisans de la conquête des pouvoirs publics et les libertaires.

La constatation de ces fortes divergences sur la meilleure solution du problème social, la longue et inévitable période durant laquelle la complexe expérimentation s'accomplira, l'effort immense et prolongé qu'exigera la lente pénétration d'une doctrine générale, tout démontre que personne ne peut indiquer ni le caractère ni la durée de cette période de difficile transformation.

Et enfin, il n'est pas permis de tenter des expériences sociologiques au même titre que les expériences de vivisection, de transmission du sang, d'injection de sérum, ou que

les expériences de physique et de chimie. Les expériences en sociologie par des moyens violents, une tentative de transformation sociale par des procédés révolutionnaires, peuvent coûter la vie à des milliers d'êtres humains sans pouvoir affirmer que le succès viendra couronner cette révolution. Il serait plus sage de prévoir l'insuccès.

Il apparaît donc avec une extrême évidence qu'il faut agir, qu'il faut se défendre, qu'il faut lutter tous les jours pour s'acheminer d'une *manière continue* vers un état social meilleur et définitif, s'il le devient jamais, jusqu'à la réalisation d'un système que l'expérience et les démonstrations de la science auront révélé comme le régime normal.

II. — ORGANISATION SYNDICALE. FÉDÉRATIONS DE MÉTIERS OU D'INDUSTRIE, BOURSES DU TRAVAIL

Toutes les considérations qui précèdent nous amènent à conclure d'une façon irréfutable en faveur de l'organisation ouvrière, de la création d'une force collective groupant tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions politiques, sociales, religieuses. Leur titre de salariés est la cause de leur ralliement.

L'accord le plus complet existe dans le monde ouvrier international sur la nécessité de ce groupement syndical, fédératif ; c'est là un des phénomènes les plus intéressants de notre époque. Mais cet accord n'est plus aussi complet si l'on envisage le rôle et les attributions de ces organisations.

Les salariés s'unissent indiscutablement en vue de conquérir plus de dignité, plus de bien-être, plus d'indépendance pour occuper leur place dans la société.

Ces résultats seront-ils obtenus par la seule et constante proclamation des principes révolutionnaires, en réservant les forces du prolétariat jusqu'au jour certain où l'organisa-

tion syndicale permettra d'accomplir une action générale et assurera l'avènement d'une société communiste ou d'une société positiviste ?

Ou bien se placera-t-on sur un terrain moins théorique, plus pratique, pour la conquête d'améliorations quotidiennes ?

Vaut-il mieux organiser la résistance aux abus, barrer la route au passé et marcher progressivement vers notre idéal ?

Personnellement, je suis un partisan résolu de cette dernière méthode, estimant qu'à chaque jour suffit sa peine, et l'évolution s'accomplit, les idées se modifient d'une façon incessante par l'action de la propagande et des événements, par l'expérience des faits. Et c'est ainsi que je considère l'organisation syndicale comme une institution organique qui doit se perpétuer, et non comme un instrument de démolition sociale qui doit disparaître une fois son œuvre de déblaiement ou de démolition accomplie.

Voilà déjà une conception du rôle normal du syndicalisme qui me sépare des révolutionnaires purs. Mais ce n'est pas là une raison suffisante pour partager en deux camps ceux qui sont plus favorables à l'une ou à l'autre de ces deux théories, car je prétends que les travailleurs, quelles que soient leurs aspirations individuelles, quelles que soient leurs préférences pour telle ou telle doctrine, n'ont pas d'intérêt à se montrer exclusifs au point de négliger les améliorations partielles et successives qu'ils peuvent obtenir par l'organisation syndicale, par la lutte de tous les jours. C'est ainsi que dans la propagande accomplie par moi depuis plus de vingt-cinq ans, j'ai constamment indiqué quelle action pratique devait exercer le syndicat dans la vie ouvrière, à l'atelier, à l'usine et les améliorations qu'il devait poursuivre tout en respectant l'opinion des syndiqués.

Je vais donc exposer comment j'entends le rôle *actuel* des syndicats.

Action générale. — Contrairement à tout ce qui a été dit contre la Fédération du livre, tous les propagandistes de cette organisation ont toujours considéré comme la première de leurs attributions de faire comprendre aux travailleurs syndiqués la nécessité de l'étude des questions professionnelles et sociales, et cela parce que leurs préoccupations doivent embrasser l'ensemble des intérêts ouvriers, afin d'être mieux armés pour la défense de leur cause auprès du patronat. C'est la base de leur éducation à laquelle doit contribuer le syndicalisme pour le préparer à mieux concevoir l'ensemble du problème social et à s'associer à la fois à une action coopérative et à une action plus générale, collaborant ainsi à la modification de la société tout entière.

Contrat collectif du travail. — Une des attributions fondamentales des syndicats, des fédérations corporatives, aidés par les Bourses du travail, est précisément d'employer toutes leurs forces matérielles et morales pour l'établissement de contrats collectifs de travail, substituant ainsi l'action d'une forte organisation générale à l'initiative individuelle.

Par le contrat collectif du travail, il faut régler les salaires en les améliorant, les défendre contre toute tentative patronale d'abaissement, fixer en tendant toujours à la réduire la durée du travail, obtenir la suppression des heures supplémentaires, ou tout au moins leur gratification lorsqu'elles sont inévitables ; réagir contre les règlements d'atelier qui portent atteinte aux intérêts comme à la dignité des travailleurs.

Organisation du travail, la commandite, travail aux pièces. — Dans le contrat collectif, il faut faire entrer l'organisation du travail, afin de limiter, si l'on ne les supprime, les effets nuisibles du travail aux pièces. Aucune corporation, à ma connaissance, n'a réussi à organiser le travail en commandite comme l'a fait le Syndicat des typographes de Paris, système qui sauvegarde la liberté, les intérêts, l'égalité des avantages de tous les membres d'une équipe organisée en commandite. L'initiative du syndicalisme a, dans cette direction, un bel horizon ouvert.

Placement des syndiqués. — Seules les corporations organisées ont supprimé, sans l'intervention de la loi, les bureaux de placement. Et sans nul doute, l'intervention du législateur n'aurait pas été nécessaire pour la suppression (plutôt apparente que réelle) de ces officines, si les corporations intéressées, si les organisations syndicales engagées avaient été suffisamment puissantes. Il y a, dans cette question du placement, une œuvre syndicale de premier ordre à accomplir.

Appui moral et financier. — Contrairement à toutes les affirmations des partisans de l'action révolutionnaire ou directe, je prétends qu'il appartient aux syndicats, aux fédérations d'assurer à leurs membres en grève les secours financiers qui écartent la misère des foyers ouvriers pendant la lutte et maintiennent le courage en empêchant les défaillances. Certes, les fortes convictions syndicales donnent une valeur morale considérable dans la résistance ; mais elles doivent être soutenues par des secours matériels efficaces, et cela afin de ne pas faire un appel immédiat, dès la grève commencée, aux autres organisations et s'exposer souvent ainsi à un désastreux échec, dont les consé-

quences pourraient entraîner la disparition du syndicat et l'acceptation, par les grévistes, de conditions de travail plus mauvaises encore que celles qui ont motivé la grève.

C'est pour les mêmes motifs que les secours de chômage, de voyage, de maladie, de décès, sont utiles, non pour faire de la mutualité, comme on le prétend toujours, mais pour resserrer les liens qui unissent les syndiqués entre eux, pour consolider les organisations et assurer la fidélité de leurs membres dans les moments de combat.

Les Grèves. — Ce n'est pas le moment, bien que la chose soit intéressante, d'ouvrir le débat sur la valeur ou l'inutilité des grèves partielles. Mais il est utile d'indiquer le rôle nécessaire que le syndicat et les fédérations peuvent remplir lorsque les intérêts de leurs associés sont menacés. Je ne puis mieux faire, pour demontrer l'action directe comme l'entend la Fédération du Livre, la pression constante qu'elle exerce sur les patrons dans les circonstances que relatent d'ailleurs les statuts fédératifs, que d'en reproduire un extrait, à titre de document authentique :

Seront considérés comme grévistes :

1° Les fédérés occupés dans une maison et auxquels on voudrait faire subir une réduction de salaire, telle que diminution du prix du mille ou du prix de l'heure, suppression des heures gratifiées, surcharges, ou astreints trop fréquemment à de longues veillées, etc., surcharges prévues par le tarif ou les usages de la section et habituellement payées dans la maison ou la localité ;

2° Les fédérés remplacés par des femmes dans les maisons où il n'en existe pas ;

Dans les maisons où il y a des compositrices, les fédérés ne seront considérés comme grévistes que lorsque leur remplacement par ces dernières aura été précédé d'une proposition d'abaissement de salaire ;

3° Les fédérés qui se verraient dans l'obligation de faire grève par suite du refus de l'adoption ou de la modification d'un tarif dont la présentation aurait été autorisée par le Comité central ;

4° Les fédérés qui seraient débauchés et remplacés dans leur

travail et dans la maison où ils étaient occupés, par des femmes ou des jeunes gens ;

5° Les confrères *autorisés* à quitter le travail dans une maison qui ne respecte pas les dispositions du règlement de l'apprentissage (Bordeaux, 1899. — Paris, 1900) ;

6° Les confrères qui, autorisés par leur section, ayant déjà deux années de travail après leur apprentissage, auront réclamé le salaire minimum fixé par le tarif local ou la moyenne payée aux ouvriers et auront éprouvé un refus de la part du patron ;

7° Les fédérés qui perdraient leur travail à raison de leur qualité de fédérés, de leurs fonctions syndicales ou fédérales, ou pour avoir exécuté les décisions du bureau de la section ou du Comité central visant le respect des lois relatives aux accidents (retenues), du 30 mars 1900, ou toute autre disposition de loi applicable à l'industrie du livre. Les confrères qui se trouveraient dans les cas cités dans ce paragraphe ne seront considérés comme grévistes que si la preuve est faite qu'ils ont été remerciés pour ces motifs, et sur la déclaration signée des membres du bureau ou du receveur et de deux confrères de l'atelier où travaille l'intéressé.

Lorsqu'un syndiqué, qui aura défendu les interêts professionnels ou aura rempli une mission syndicale, sera frappé soit de renvoi, soit d'amende ou de mise à pied, avec intention bien évidente d'atteindre le syndicat, le personnel de la maison, groupe ou équipe pourra demander son maintien en place.

En cas de refus du patron, le bureau préviendra le Comité central, qui, après examen, pourra décider de la mise-bas, suivant les dispositions des articles 16 et 17 ;

8° Les compositeurs fédérés qui perdront le travail à la suite de l'emploi de la machine à composer confiée à des apprentis, à des femmes ou à des sarrasins.

Art. 18. — Les sections qui demanderont la journée de dix heures, ainsi que la gratification à partir de la onzième heure, après entente avec le Comité central, seront soutenues moralement et financièrement.

C'est bien là, il me semble, exercer une action directe et constante : c'est du vrai syndicalisme, qui oblige les intéressés à s'associer à la lutte sous peine de radiation en cas de refus, lorsque les patrons tombent sous le coup de l'application de l'une des dispositions statutaires.

La corporation du Livre ne pourrait que gagner en mettant sa tactique en parallèle avec celle de certains syndicats qui permettent à leurs membres de travailler au-dessous du

tarif ou qui ne leur font observer aucune règle uniforme de conduite.

Apprentissage. — Le rôle des syndicats, des Fédérations, des Bourses du travail peut être extrêmement précieux et utile pour la surveillance et le perfectionnement de l'apprentissage dans la plupart des corporations.

L'organisation des cours professionnels a été l'un des buts poursuivis par plusieurs Bourses du travail, par nombre de syndicats ; la plupart ont compris que des ouvriers habiles, dont l'éducation technique aura été améliorée par des camades d'atelier, deviendront d'excellents compagnons de lutte, sachant revendiquer le salaire qui leur est dû.

Le camarade Griffuelhes, à cette occasion, a reproché au *Conseil supérieur du travail* de n'avoir rien fait de pratique, d'être une institution inutile et impuissante. Il lui reproche encore d'avoir fait une œuvre mauvaise en s'occupant de la question de l'apprentissage dans un sens plutôt nuisible aux enfants des prolétaires, par l'adoption d'un vœu exigeant l'application du contrat d'apprentissage et la limitation du nombre des apprentis proportionnellement au nombre des ouvriers occupés dans un atelier ou dans une industrie. Et, à ce propos, il condamne les conclusions du rapport de Briat en faisant à celui-ci un grief de les avoir acceptées.

Pour mon compte, je n'ai jamais considéré le *Conseil supérieur du travail* comme une institution qui devait légiférer et assurer la transformation sociale. Je fais partie du Conseil supérieur du travail seulement parce que mes camarades m'y ont envoyé ; et depuis que j'y suis, je n'ai pas trouvé que la besogne qui s'y fait soit inutile.

Les appréciations de Griffuelhes, en ce qui concerne l'apprentissage, peuvent être fondées en principe, car il est exact que la limitation du nombre des apprentis est la con-

séquence d'un égoïsme corporatif ou collectif, qui existe comme l'égoïsme individuel. Mais il s'explique très facilement lorsque l'on constate dans beaucoup de professions à quelle honteuse exploitation sont livrés les apprentis, qui deviennent souvent des malheureux une fois leur apprentissage terminé, parce que la situation générale de leur industrie ne permet pas l'emploi de leurs bras.

On fait un grief aux travailleurs du Livre de s'être défendus contre l'exploitation des apprentis, source de tant de misères. Mais combien d'autres corporations agissent de même et veulent arriver à remédier à cette plaie par les mêmes moyens !

Les lithographes, les ouvriers en instruments de précision, les menuisiers, les peintres, les tailleurs, les gantiers, les fondeurs, les conducteurs, les stéréotypeurs, et combien d'autres, ont réagi ou cherchenf à réagir pour mettre un frein à cette exploitation !

Quant à Briat, que peut-on lui reprocher ? N'est-il pas le candidat des Bourses du travail ? Que ne lui ont-elles donné un mandat bien déterminé sur cette question de l'apprentissage ? Et, de plus, la conclusion du Conseil n'a été que le résultat d'une grande enquête auprès des conseils de prud'hommes ouvriers et patronaux. Donc, les appréciations de Griffuelhes ne me semblent pas justifiées, car, à différentes reprises, le Conseil supérieur du travail s'est occupé de questions fort intéressantes et dont quelques-unes ont pris corps et peuvent rendre service au prolétariat.

Solidarité corporative et générale. — Aucune organisation, mieux que les syndicats et les fédérations, ne développe l'esprit de solidarité non-seulement en faveur de leurs membres, mais aussi au bénéfice des non-syndiqués d'une même profession et envers les travailleurs en général. La Fédération du Livre en a été, depuis bientôt vingt-cinq ans,

un continuel exemple, et elle n'a cessé d'agir en vue de développer cet esprit parmi ses adhérents. A son actif, il y a plus que des théories, il y a des actes. Le développement de l'esprit de solidarité est une des attributions les plus importantes des organisations ouvrières.

Dignité, indépendance des syndiqués. — Avant et depuis la promulgation de la loi sur les syndicats professionnels, les membres des syndicats ont dû défendre leur liberté contre les actes arbitraires, contre l'intolérance patronale, ayant pour but de détruire les syndicats, de réduire à l'impuissance les militants énergiques ou entreprenants.

Les syndicats devant grouper tous les salariés, quelles que soient leurs opinions politiques, sociales, religieuses, il leur appartient d'assurer à leurs membres une entière indépendance d'opinion, de protéger leur dignité à l'atelier, et, par cette protection, leur permettre d'agir avec plus d'assurance et d'activité. — C'est ainsi que la Fédération du Livre soutient moralement et financièrement ses membres lorsqu'ils sont victimes de leurs idées syndicales, politiques ou philosophiques. C'est une garantie que leur doit le syndicat. Cette solidarité se manifeste souvent par des actes collectifs.

Telles sont les attributions normales, importantes des syndicats, sans que j'aie encore parlé de cette grave question du travail industriel de la femme ; il réserve une tâche importante aux ouvriers organisés (1).

(1) Obligé d'abréger mon exposé en raison de l'heure tardive à laquelle j'ai pu prendre la parole, il m'a été impossible d'indiquer le rôle des syndicats sur cette passionnante question. Sans être partisan du travail industriel des femmes en raison des conséquences sociales qu'il entraîne, je reconnais cependant qu'il est de nombreuses femmes qui sont obligées de travailler. Les syndicats ont donc le devoir de combattre l'avilissement des salaires par la main-d'œuvre féminine et de faire respecter ce principe : *à travail égal, salaire égal.*

Application des lois sociales. — Il reste une dernière attribution, utile, nécessaire suivant moi, c'est de veiller à l'application plus rigoureuse de certaines lois, autant par la pression sur le législateur, sur les fonctionnaires publics, que sur les patrons. Et en affirmant ce rôle des syndicats, de l'opinion ouvrière, je vais me mettre en opposition avec les partisans de l'action directe, avec les libertaires, qui sont les inflexibles adversaires de l'intervention légale ou de l'Etat.

Il importe donc que je fasse ici une déclaration de principe et que j'explique ensuite dans quel sens doit s'exercer l'action syndicaliste à l'égard de certaines lois.

. Sur cette question comme sur bien d'autres, on ne doit pas être absolu, mais se montrer *relatif* et employer tous les moyens qui peuvent servir la cause des faibles.

Mon opinion sur le caractère de l'intervention de l'Etat a toujours été très nette et je n'ai pas varié ; depuis que je fais de la propagande dans tous les pays et même à l'étranger, toujours j'ai proclamé que je n'avais qu'une confiance tout à fait relative en l'action purement légale ; mais sans la repousser, pour cela, j'ai toujours signalé le danger qu'il y aurait pour le prolétariat à faire reposer toutes les espérances sur l'action des pouvoirs publics et à paralyser ainsi toute son initiative et son intervention effective dans la lutte sociale.

Mais cette réserve faite, il est des circonstances où l'intervention de la loi peut apporter de réelles améliorations et donner un caractère général aux réformes réclamées par le public et votées par le Parlement.

La loi sur la protection du travail des femmes et des enfants, qui a subi des modifications fréquentes et heureuses depuis les premières dispositions législatives de 1841 et 1874, a réalisé d'indéniables améliorations en faveur des faibles.

Il en est de même de la loi sur la suppression des livrets ouvriers, de la loi sur l'obligation de l'enseignement primaire obligatoire, de la loi sur les Conseils de prud'hommes (tribunaux mixtes où se rencontrent patrons et socialistes de toutes les écoles), de la loi sur l'hygiène dans les ateliers, usines, bureaux, etc.

L'intervention active des syndicats, la fermeté de leurs membres, l'action de l'opinion peuvent incontestablement compléter l'œuvre de la législation.

Et la loi sur les accidents, malgré ses imperfections, peut-on en contester l'utilité, les avantages qu'en retirent les travailleurs? Et par l'initiative des organisations syndicales, ne peut-on espérer obtenir la modification de ces lois et en poursuivre l'application plus rigoureuse?

Enfin, les décrets relatifs aux adjudications, la loi sur les bureaux de placement, si bruyamment réclamée par les anarchistes de la *Confédération du Travail,* ne doivent-ils pas rendre des services aux corporations intéressées? Si la loi est inutile, selon les adversaires de l'intervention parlementaire, pourquoi alors avoir fait tant d'agitation pour en obtenir le vote et tant de démarches auprès des pouvoirs publics pour en obtenir l'application?

Et la suppression par décrets du phosphore blanc, de l'emploi du blanc de céruse, n'a-t-elle pas contribué à protéger la santé des ouvriers? Ce même résultat aurait-il été obtenu, en suivant le conseil donné par un libertaire, celui de refuser le travail? Il suffit de réfléchir un instant, pour se rendre compte de la puérilité actuelle d'une pareille recommandation qui exigerait, pour être efficace, une opinion publique organisée, mieux orientée, et des citoyens manifestant plus de courage civique, si rare aujourd'hui dans tous les milieux!

Dans tout le fatras de notre vieille jurisprudence, dans l'inextricable dédale de nos lois, inspirées par le vieux droit

romain, il y aurait plus de suppressions à faire qu'à y ajouter des textes nouveaux. Mais malgré cela, on ne peut nier que d'excellentes dispositions législatives peuvent être prises pour sauvegarder et améliorer les conditions sociales des travailleurs.

Et d'ailleurs, si je voulais entrer dans la voie des citations, je pourrais mentionner que presque toutes les corporations, — mêmes celles qui passent pour les plus révolutionnaires, qui affectent des allures anarchistes, — revendiquent le concours de la loi, l'intervention de l'Etat ou des pouvoirs publics. Les statuts de toutes ces corporations contiennent des articles où sont réclamés la limitation de la durée du travail, le minimum du salaire (!), l'application de la loi sur les accidents, modification du recrutement des inspecteurs du travail, la loi sur l'hygiène des ateliers et usines, sur la prud'hommie, etc., etc.

Qu'on le veuille ou non, il y a une double action à exercer par le syndicalisme, et cela sans que les syndicats acceptent une cocarde politique quelconque, en se plaçant exclusivement au point de vue des intérêts économiques du prolétariat, sans paralyser en aucune façon son absolue liberté.

Voilà, camarades, comment je conçois le rôle pratique normal des syndicats, des fédérations, les attributions qu'ils ont à exercer.

L'avenir seul nous dira si un rôle plus considérable leur sera réservé, si cette conception des libertaires, qui consiste à attribuer aux groupements ouvriers la colossale et si difficile fonction générale de la création et de la répartition des produits, de la richesse sociale, de l'éducation complète des individus, une des plus délicates opérations sociales, si toutes ces opérations pourront être l'œuvre exclusive des organisations ouvrières, une fois la vieille société renversée.

Pour mon compte, je ne le crois pas ; je pense, au con-

traire, que ces multiples résultats ne seront obtenus que par l'intervention d'organismes régénérés par une doctrine nouvelle et dont l'action sera convergente.

La Méthode d'action. — J'arrive maintenant à la dernière partie de la controverse, mais aussi celle qui soulève la plus grande agitation dans le monde ouvrier, les plus passionnantes critiques : c'est la méthode d'action que doivent suivre les syndicats.

Je vais être aussi catégorique que possible.

En général, l'initiative des syndicats doit être constamment en éveil, leur vigilance de tous les instants pour résister aux abus, pour réclamer des améliorations, pour conquérir une situation sociale meilleure.

Mais alors de quelle manière faut-il intervenir chaque fois que des conflits peuvent se produire, lorsqu'il s'agit de modifier les conditions du travail, que ces modifications émanent de l'initiative ouvrière ou de l'initiative patronale ?

Faut-il immédiatement prendre l'offensive et, par un ultimatum, déclarer la grève. Faut-il tout de suite déchaîner la guerre entre les deux parties en présence, les travailleurs et les employeurs ?

La tactique employée par les travailleurs du Livre, je tiens à le proclamer hautement, est d'intervenir d'abord par des démarches, par des délégations, par des voies conciliantes, pour obtenir satisfaction, pour décider les patrons à accorder les réformes qui font l'objet du litige, du désaccord.

Je sais bien que cette tactique a été l'objet des critiques les plus acerbes de la part de nos adversaires, des théoriciens de l'action directe : ils trouvent que c'est émasculer l'énergie ouvrière et manquer de fierté.

Ce sont là des accusations gratuites, sans justification, car toujours la corporation du Livre a défendu avec ses propres forces, avec des camarades sortis de ses rangs, les

intérêts des fédérés, sans l'immixion d'aucun parti ni d'aucun homme politique.

Agir ainsi, par l'intervention de délégués de la profession, c'est s'assurer le concours d'hommes ayant la compétence technique nécessaire et jouissant d'une entière indépendance.

Il semblerait, à entendre les partisans de l'action directe ou violente à l'occasion, que leur méthode soit la seule efficace, génératrice de résultats certains et durables. Et, mieux que cela, ils reprochent aux partisans du syndicalisme méthodique et pacifique de favoriser la consolidation du patronat, parce qu'ils ne proclament pas tous les jours la révolution, et qu'en discutant avec les patrons, c'est reconnaître leur existence et perpétuer leur exploitation.

Le vrai syndicalisme, suivant eux, consiste surtout à établir la lutte de classe, et son action doit être la révolte permanente préparant la voie à la grève générale expropriatrice et violente.

Mais, camarades, ce serait une erreur de croire que nous n'avons pas éprouvé, comme les anarchistes ou comme les autres socialistes, les mêmes sentiments de révolte devant la dureté de tant de patrons; mais si nous ne nous sommes pas laissés aller aux pires violences, c'est parce que nous avons toujours cru, et nous le croyons encore, que la violence appelle inévitablement la violence, dont les travailleurs supportent les terribles conséquences.

La méthode réformiste, puisqu'on l'appelle ainsi, ne consiste pas à attendre le moment favorable de faire la révolution, mais de revendiquer et d'*obtenir par la grève* ce que les patrons ne veulent pas accorder par la discussion et par la démonstration de la légitimité des revendications formulées.

C'est à la suite de l'échec des premières négociations par conciliation que nous déclarons la grève *partielle* ou *géné-*

rale dans la localité, et alors nous y apportons toute l'énergie nécessaire, sans violence cependant, et nous accordons à nos adhérents une indemnité de 3 fr. 50 par jour pendant trois mois.

Nous soutenons la grève avec ses conséquences, même si nos camarades sont obligés d'émigrer, de quitter la localité !

Est-ce là de l'action directe, oui ou non ? Est-ce la lutte sérieuse contre le patronat ? N'employons-nous pas la résistance énergique pour arracher des réformes, des améliorations, pour diminuer, dans le sens indiqué par Griffuelhes, quelques prérogatives des patrons, pour diminuer, quoi qu'il en ait dit, leurs bénéfices sans nuire aux consommateurs ?

Car si la théorie de Griffuelhes sur la soi-disant répercussion des améliorations exigées des patrons au détriment des consommateurs était rigoureusement vraie, il *faudrait renoncer à toute réduction des heures du travail, à toute transformation partielle et successive jusqu'au jour du grand chambardement de la société !*

Je conteste l'exactitude et la valeur de cette manière d'apprécier l'action syndicale.

Griffuelhes, pour justifier la tactique des syndicalistes révolutionnaires français, a cité la statistique des grèves publiée par le *Bulletin de l'Office du Travail* et il a montré qu'en France, malgré une organisation syndicale beaucoup moins puissante qu'en Allemagne, par exemple, la réussite des grèves était plus fréquemment obtenue, et cela, a-t-il affirmé, est dû à l'action directe révolutionnaire, à la vigueur de la résistance spontanée.

Et en citant ses chiffres, pour établir la proportion des succès obtenus en France contre ceux obtenus en Allemagne, le camarade Griffuelhes considérait les *transactions* comme une réussite, comme une amélioration au bénéfice des ouvriers.

Mais si cette affirmation de Griffuelhes est exacte, et je

suis de cet avis, il n'a pas aperçu qu'il détruisait par là tout son système de la lutte irréductible contre le patronat, et que ces révolutionnaires français agissaient et agissent en réalité comme de vulgaires typos, comme de simples réformistes, qui considèrent ces transactions comme une conciliation entre deux intérêts opposés, mais par laquelle, en fait, il y a profit seulement pour les salariés.

C'est un excellent argument en faveur de l'efficacité de la méthode réformiste.

Les critiques adressées à la Fédération du Livre et aux corporations qui suivent la même tactique ne sont donc pas méritées, et voici pourquoi :

En premier lieu, on ne peut prétendre employer les mêmes moyens d'action dans toutes les corporations, dans toutes les circonstances ; c'est pourquoi je considère que les Travailleurs du Livre ont des raisons d'agir comme ils le font à cause de la situation toute spéciale de leur industrie ; mais il se peut que dans des cas déterminés, ou dans certaines corporations les moyens d'action soient plus énergiques, plus violents, sans affirmer qu'ils soient pour cela plus efficaces.

En second lieu, je nie que les satisfactions obtenues par les moyens violents, par l'intransigeance des procédés, soient durables, et en tout cas cette violence, cette pression brutale entraîne de grosses responsabilités pour les *dirigeants* ouvriers — le mot ne me choque pas, il est adéquat à la théorie du rôle des minorités.

L'emploi de l'action directe, qui va jusqu'à la violence contre les individus ou les choses, entraîne inévitablement des conséquences matérielles, morales et sociales extrêmement graves : pour un succès souvent apparent, la réaction se manifeste, les forces ouvrières se désagrègent et livrent, impuissants, les travailleurs entre les mains patronales

ou en font des victimes de la magistrature rétrograde (1).

Examinons de plus près ce qu'est réellement l'action directe, voyons ce que font ceux qui la préconisent, en se proclamant comme les plus dévoués champions de la cause du prolétariat.

Après cette violente agitation pour la suppression des bureaux de placement, après l'échauffourée de la Bourse du travail, n'a-t-on pas vu se promener dans les couloirs de la Chambre, dans les antichambres des ministères, les pontifes de cette action directe, réclamant l'intervention des députés et des pouvoirs publics tant honnis ?

Dans la dernière période électorale municipale de Paris, n'a-t-on pas vu les délégués de l'Alimentation, membres autorisés du Comité confédéral, accepter le mandat de se répandre dans les réunions publiques et d'exiger des candidats la promesse de demander la suppression des bureaux de placement et le vote de l'indemnité nécessaire à la liquidation de ces officines ?

Ce n'est pas là, j'imagine, la sanction des fameuses critiques contre l'intervention parlementaire !

Mais il y a mieux.

Tout le monde a encore dans l'esprit les récentes brutalités policières qui ont eu lieu à la Bourse du travail, les légitimes protestations qui se sont élevées dans tout le prolétariat français. Eh bien ! nous avons vu des camarades, farouches révolutionnaires, fervents partisans de l'action directe, aller ensuite en délégation chez M. Lépine, faisant mieux que de vulgaires réformistes ! J'avoue que je n'ai jamais mis les pieds dans cette galère !

---

(1) La typographie parisienne paie encore chèrement aujourd'hui la lutte intransigeante qu'elle a cependant soutenue courageusement en 1878, et au prix des plus lourds sacrifices. C'est un exemple à citer avec tant d'autres.

Et qui ne se souvient, de la lettre adressée à M. Combes par un des plus ardents camarades du Comité confédéral et dans laquelle il assurait M. le président du Conseil de l'éternelle reconnaissance du prolétariat, s'il voulait user de son autorité et de son influence, pour lever les dernières résistances de l'administration préfectorale à propos de la suppression des bureaux de placement !

Un autre exemple, pour terminer, à propos de la récente grève des boulangers. Les délégués du syndicat de cette profession sont-ils allés formuler leurs revendications avec la torche flambante d'une main et le poignard au clair de l'autre ? Pas le moins du monde ! Ils ont été discuter avec le syndicat des patrons boulangers, et une note publiée dans la presse, comme *preuve d'esprit de conciliation* de la part du syndicat ouvrier, dont le camarade Bousquet était le porte-parole, informait le public que les syndiqués boulangers travailleraient chez les patrons qui accepteraient le tarif, et cela sans attendre que le tarif fût accepté par tous les boulangers ! Il faut avouer que c'est là de l'action directe bien anodine !

On ne saurait être plus conciliant.

Le camarade Griffuelhes lui-même n'a-t-il pas déclaré que l'action directe ne signifie pas violence ? Et alors quelle différence y a-t-il avec la méthode que je ne cesse de propager et de défendre ?

A mon avis, il ne suffit pas de proclamer l'action directe révolutionnaire pour la galerie : ou ce n'est que de la surenchère et on énerve avec cela les espérances du prolétariat en lui annonçant une révolution qui ne vient pas ; ou il faut catégoriquement justifier le caractère révolutionnaire de l'action directe, de la méthode violente, de l'expropriation capitaliste qui va jusqu'à la révolution et sacrifier sa propre existence, en véritable apôtre de la Révolution.

Si les partisans de l'action directe n'aboutissent pas à ces

conclusions logiques, ils doivent sincèremeut reconnaître ce fait : que tout en proclamant cette méthode d'action, ils agissent en réalité exactement de la même manière que les syndicalistes réformistes, ils vont discuter avec les patrons, ils acceptent des concessions (voir Hennebout, Frommelennes, les boulangers et bien d'autres exemples), et autant sinon plus que nous ils recourent à l'intervention des hommes politiques, des fonctionnaires, ils réclament l'application de lois ouvrières, le concours de l'Etat. Pour cela, on entend exercer une pression sur ces divers pouvoirs, une pression à laquelle on veut donner l'apparence d'une action violente en la qualifiant d'énergique et qui est tout simplement pacifique.

Mais cette pression, c'est-à-dire cette action syndicaliste avec le concours de l'opinion publique, nous l'acceptons, nous la pratiquons même dans l'industrie du livre depuis plus d'un demi-siècle.

Quant à l'action purement révolutionnaire ou violente comme la préconisent quelquefois avec discrétion les anarchistes, je suis de ceux qui la répudient sans prétendre que nous n'aurons plus de révolution. Des circonstances imprévues peuvent la provoquer et alors ce n'est le privilège exclusif d'aucune catégorie de militants, d'aucun parti, — de se jeter dans la mêlée et de recevoir les coups.

L'affirmation de la nécessité de l'emploi de la force ou de la violenee comme moyen de lutte, comme action directe constitue un autre danger pour les organisations ouvrières : elle écarte des syndicats de nombreux ouvriers qui préfèrent une existence médiocre et tranquille à la perspective d'une amélioration incertaine au moyen de la méthode révolutionnaire, avec ses risques de transformation sociale. La masse est plutôt inerte et indifférente que décidée à l'action avec ses satisfactions, ses soucis et ses déboires.

La richesse organisée est plus puissante que le nombre agissant sans cohésion.

Et le cas de Cluses, de ce misérable assassinat qu'on ne saurait trop flétrir, n'indique-t-il pas où peut pousser la peur ou la haine dans les représailles ! Et que serait-ce si ces mœurs pénétraient dans la vie industrielle, dans nos luttes économiques !

III. — Conclusion

Il y a une distinction à établir, je le reconnais volontiers, entre le but poursuivi par les partisans de l'action directe, les libertaires, et par les syndicalistes réformistes. Griffuelhes l'a indiquée : les syndicalistes libertaires ne sont syndiqués que pour arriver à la suppression de tous les organismes sociaux, tout ce qu'ils considèrent comme une entrave à la liberté individuelle, faisant ainsi table rase de la société actuelle pour y établir le communisme le plus complet.

Personnellement, je n'ai pas foi en ce système ; c'est pourquoi je suis partisan du syndicalisme organique, pacifique, qui poursuit, par une action constante, une organisation sociale plus parfaite en respectant la liberté des individus. Il est nécessaire de compter avec l'expérience quotidienne apportée par la science, pour nous conduire graduellement vers le régime final qui assurera à tous plus de bonheur et de sécurité.

Les réformes ainsi obtenues seront plus durables, plus sûres, et il y aura moins de désillusions que dans l'annonce d'une prochaine et triomphante révolution qui accomplira le miracle de l'instauration, par un mouvement violent et sous le bouillonnement de toutes les passions, d'une société de complète harmonie et d'infaillible justice.

C'est dans ce sens, camarades, que j'ai tenu à affirmer ma foi syndicale. Et mon exposé serait incomplet si je ne me

rappelais ce que je ne cesse de dire partout, et les lectures que je viens de faire m'ont rappelé que le camarade Pelloutier avec qui j'avais les plus cordiales relations, partageait cette opinion : l'organisation des syndicats avec des effectifs nombreux ne suffit pas pour marcher au succès et atteindre le but ; il importe par dessus tout que les syndiqués acquièrent une valeur personnelle, qu'ils poursuivent avec constance leur culture intellectuelle et morale, afin de devenir des agents de véritable action sociale, d'une initiative généreuse, inspirés par un sincère altruisme. Ils seront ainsi mieux préparés pour collaborer à cette œuvre d'émancipation, à laquelle les Bourses du travail pourront coopérer en assurant le concours de tout le prolétariat syndicaliste.

Les Bourses du travail ont un rôle général à remplir : elles doivent contribuer à la création, au développement des organisations ouvrières. Elles ont pour mission de concentrer les forces syndicales et contribuer, suivant la valeur de ceux qui y exercent des fonctions ou une influence, à leur éducation corporative et sociale, et les préparer ainsi à la mission que l'avenir leur réserve.

Jusqu'à ce que ce résultat soit atteint, il faut organiser les corporations, il faut permettre au syndicalisme de combattre de plus en plus l'exploitation de l'homme, et permettre, suivant les tendances spéciales des individus ou des groupes, de conquérir la liberté, la satisfaction des besoins matériels, intellectuels et moraux.

Ainsi s'accomplira, par l'effort incessant du prolétariat, des savants, des philosophes, cette transformation de notre société mauvaise, transformation à laquelle toutes les générations apportent leur part de labeur et de sacrifices ; c'est ainsi que s'opèrera la Révolution et que d'autres appellent la Rénovation.

A. Keufer,

Secrétaire de la *Fédération du Livre*.

LES FAITS POLITIQUES

ETATS-UNIS

Quelques chiffres sur les Elections Présidentielles (1)

Les élections générales qui ont eu lieu aux Etats-Unis le 8 novembre dernier, dénotent — comme on l'a vu dans le dernier numéro du *Mouvement Socialiste* — un grand accroissement de la force socialiste. Nous ne possédons pas encore les chiffres exacts, parce que l'administration ou la presse bourgeoise ne rendent pas promptement compte du vote des petits (2) partis.

Il est certain cependant que Eugène V. Debs et Benjamin Hanford, candidats du *Socialist Party* pour la présidence et la vice-présidence, ont recueilli environ 500.000 voix. Aux dernières élections présidentielles, en 1900, ce parti réunissait moins de 97.000. Aux élections pour le Congrès, en 1902, il eut 227.000 voix.

Deux des candidats du parti ont été élus à la Chambre-basse du Parlement de l'Etat d'Illinois — tous les deux par

---

(1) Nous croyons utile de publier les renseignements nouveaux que nous apporte cette correspondance, même après l'article de John Spargo, paru dans notre dernier numéro. Ce complément d'informations nous est fourni par notre collaborateur Bruckère, qui a bien voulu traduire et annoter pour nous les indications fournies par Algernon Lee.

N. D. L. R.

(2) On sait que les *grands* partis sont les Républicains et les Démocrates qui composent les blocs électoraux de beaucoup les plus importants, et que les *petits* partis sont les Socialistes, les Populistes et les Prohibitionnistes.

des circonscriptions de la cité de Chicago — Q. A. Ambroise et Andrew Olson.

Cinq et peut-être six des candidats du Parti ent été envoyés au Parlement du Wisconsin par les électeurs de Milwaukee, et de plus de 300,000 habitants où domine l'élément allemand : Jacob Remmel au Sénat (ou chambre haute) et W. J. Aldridge, August Streloh, Edward J. Bernes et J. F. Brockausen, et peut-être Herman G. Hansen à l'Assemblée (ou chambre basse).

Tous sont des travailleurs manuels, membres des syndicats de leur métier. Quatre sont nés de parents allemands, deux de parents scandinaves et deux de parents Anglais.

Dans un certain nombre de villes petites et moyennes de l'Iowa, du Nevada (1) et d'autres Etats, des socialistes ont été élus à des fonctions locales.

Le succès éclatant du Parti doit être attribué à plusieurs causes : à la forte organisation du Parti et à la vigoureuse propagande par brochures et par réunions qu'il a faite pendant toute l'année; au continuel développement des trusts, dont la conséquence a été une augmentation du coût de la vie (2), l'instabilité des emplois, une plus grande intensité du travail (3) et l'abaissement des salaires dans beaucoup de métiers ; à la croissance d'associations patronales qui combattent les grèves, aident aux fermetures subites d'usines (lock out), font des listes noires de militants ouvriers et de propagandistes qui soutiennent des procès contre les syndicats (4) et qui mènent une campagne violente

(1) Etats de l'Ouest, le premier, agricole, le second minier.

(2) Le prix de la viande (beef trust) et du charbon (pool of anthracite) ont particulièrement augmenté.

(3) La journée de travail dans les Etats du Nord est plutôt plus courte qu'en France, la journée de 8 heures et de 9 heures est appliquée dans plusieurs corporations, mais le travail est beaucoup plus intensif.

(4) Une jurisprudence appelée en Angleterre le « Farwel case ».

dans la presse bourgeoise contre l'organisation des travailleurs ; aux atrocités commises par l'administration républicaine dans l'Etat du Colorado, dans sa tentative pour vaincre la grève des mineurs ; enfin, à l'attitude extrêmement réactionnaire prise par le parti Démocrate (1), resté jusqu'ici semi-radicalisant.

Le *Socialist Labor Party* (2), qui a pour leader Daniel de Léon, et qui eut 34.000 voix en 1900, et 53.000 en 1902, a perdu beaucoup de sa force. Il a maintenant 20.000 voix environ.

Ces deux partis ont une absolue indépendance politique. En aucun cas, il n'est permis de faire des « fusions » ou des alliances électorales, avec aucun autre parti. Si un candidat fait l'erreur, ou commet la faute d'accepter l'appui d'aucun autre parti, il est obligé d'abandonner sa candidature, et est quelquefois expulsé du Parti ; si son groupe le soutient dans cette politique de compromission, l'organisation centrale intervient pour rappeler le groupe à la discipline. Un semblable cas se présente d'ailleurs très rarement.

Depuis l'élection, les journaux bourgeois, les revues mensuelles et hebdomadaires accordent une large place à la discussion du socialisme. Certains prétendent que le grand vote socialiste n'est qu'un phénomène temporaire ; d'autres manifestent de grandes craintes ; quelques-uns conseillent de faire des concessions aux revendications socialistes, comme un moyen d'éviter le « péril rouge. » D'autres insis-

---

rend les syndicats pécuniairement responsables vis-à-vis des employeurs, du fait de grèves ou mises en interdit (boycott).

(1) L'augmentation des voix socialistes est surtout sensible dans les Etats semi-agricoles du centre, et provient de l'appoint de voix jadis populistes ou démocrates nuance Bryan-Hearst.

(2) Le Socialisme Américain s'est divisé en deux fractions sur des questions de personnalités. Le *Socialist Labor Party* est la plus ancienne.

tent sur l'union de toutes les « forces de l'ordre » pour anéantir ce péril rouge. M. Eliot, président de l'Université de Harvard (1), et le professeur Sumner, de l'Université de Yale, de même que plusieurs évêques catholiques et pasteurs protestants, pensent qu'il est nécessaire de mettre en garde solennellement le peuple américain contre « cet ennemi de la propriété, de la famille et de l'Etat. »

La *Civic Federation* avait été organisée par feu le sénateur M. Anna, l'un des hommes d'Etat bourgeois les plus claivoyants, dans le but apparent d'assurer la paix industrielle par l'arbitrage et la conciliation, et dans le but réel de flatter ou de corrompre les chefs des syndicats et d'émasculer le mouvement ouvrier (2).

La *Civic Federation* a publié un manifeste violent contre le socialisme, prétendant que les socialistes sont les ennemis du syndicat (3). Nous nous bornons naturellement à sourire de ces attaques, en nous félicitant d'avoir fait hurler la classe capitatiste, résolus que nous sommes à lui porter un plus grand coup dans un avenir prochain.

Les journaux socialistes augmentent leur tirage chaque semaine et nous faisons des plans pour créer des quotidiens à New-York et à Chicago. Le Parti a déjà un quotidien allemand et un quotidien yiddish (4) à New-York, ainsi qu'un

---

(1) Les grandes Universités de Harvard et de Yale ne dépendent ni de l'Eglise ni de l'Etat. L'esprit capitaliste est si développé chez les intellectuels de ces écoles *laïques* que, pendant une grève de tramways, les étudiants de Yale pilotèrent les voitures de la compagnie à la place des grévistes.

(2) Elle n'a que trop bien réussi. Les syndicats américains, en particulier ceux qui font partie de l'*American Federation of Labor* (2.000,000 adhérents), sont profondément conservateurs et pratiquent la collaboration de classe.

(3) Ce sont des calomnies de ce genre qui ont ruiné l'Influence électorale du *Sociatist Labor Party*.

(4) Patois des juifs russes ; il y a près de un demi-million de juifs russes rien qu'à New-York.

quotidien allemand à Philadelphie, mais il n'en existe aucun en langue anglaise.

Dans toutes les grandes villes et dans des centaines de petites, nous organisons pour cet hiver des conférences et des cours éducatifs. Dans le courant des mois prochains, la propagande publique ne sera pas tout à fait aussi énergique que pendant la période électorale, mais nous nous consacrerons à fortifier l'organisation du Parti, qui compte déjà 25.000 membres payant une cotisation de un franc par mois, et à perfectionner l'instruction politique et économique de ses adhérents. De cette façon, nous pourrons mettre en campagne un effectif d'orateurs plus nombreux et mieux équipés quand arriveront les élections municipales, l'année prochaine.

D'ailleurs, le président Roosevelt a la main lourde, et l'on peut s'attendre à ce qu'il se serve assez inconsidérément de sa « trique » (1). C'est une sorte de reproduction de l'empereur Guillaume, et nous savons tous les services que l'empereur a rendus malgré lui à la *social-democratie* allemande.

Algernon Lee.

(*Traduit et annoté par A. Bruckère.*)

New-York, 3 décembre 1904.

---

(1) L'esprit simpliste des Américains aime les images frappantes. L'imagerie électorale représente la politique de Roosevelt par le symbole suggestif d'un « big stick » (gros bâton).

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

La Fédération nationale des Syndicats de peinture.

Vers 1896 existaient à Paris un certain nombre de syndicats d'ouvriers peintres en bâtiment et assimilés. On avait bien, à plusieurs reprises, essayé de les réunir en une sorte de Fédération locale qui aurait créé l'agitation nécessaire pour faire aboutir les revendications corporatives, mais on avait jusqu'alors échoué, la corporation restant divisée — le plus souvent sur des questions d'individualités.

La « Fédération des syndicats ouvriers du bâtiment » — décédée et ressuscitée depuis — comptait à cette époque un certain nombre de syndicats, dont plusieurs de peintres, et s'opposait de toutes ses forces à la constitution d'une Fédération locale pour les ouvriers de cette dernière corporation et, d'autre part, refusait d'aider à faire aboutir les desiderata des peintres, parmi lesquels il faut citer en premier lieu la suppression du blanc de céruse, l'assimilation des maladies saturnines aux accidents du travail, la suppression des places de grèves, etc., etc.

Il n'est pas besoin de parler longuement de l'intoxication saturnine dont sont victimes les ouvriers peintres. Il suffit de rappeler que les membres de cette corporation, victimes d'une véritable aberration gouvernementale, sont fauchés par milliers tous les ans par cette terrible maladie, qui atteint non seulement ceux qui travaillent la céruse et les composés du plomb, mains encore leurs femmes et leurs enfants.

La question des places de grève ou Coins est moins connue, et il peut n'être pas inutile d'en donner une rapide définition.

Le « coin » est presque toujours une place publique sur laquelle les ouvriers d'une corporation ou d'un métier quelconque se réunissent pour attendre l'employeur ou son pré-

posé qui viennent embaucher. Cette institution, si elle a ses détracteurs, a aussi ses partisans qui sont pour la plupart des adversaires de l'organisation syndicale et arguent des principes de soi-disant liberté pour perpétuer son existence d'ailleurs fort ancienne.

Ses adversaires estiment que, depuis que les syndicats ont des locaux dans lesquels ils peuvent se réunir et opérer le placement de leurs membres, le « coin » est devenu inutile. Ils donnent des arguments d'ordre hygiénique et corporatif. Ils disent avec raison que l'ouvrier qui, aussi bien par les chaleurs de l'été que par les froids les plus rigoureux de l'hiver est astreint à stationner durant de longues heures, exposé à toutes les intempéries des saisons, en attendant une embauche problématique, est susceptible de contracter de graves maladies, qui sont une cause nouvelle de misère s'ajoutant aux autres causes. Ils déclarent, d'autre part, qu'il est très facile à un employeur d'y venir chercher des ouvriers et de les payer à un salaire inférieur à celui élaboré par les syndicats, ce qui tend à faire baisser les salaires.

Il est un autre ordre d'idées que les partisans de la suppression du coin abordent et qui est irréfutable, selon eux. Ils disent que tous les ouvriers jeunes ou vieux, vigoureux et malingres qui vont au « coin » pour s'embaucher, ont d'autant plus de chance de l'être qu'ils ont l'air plus vigoureux, plus « costos », tandis que les vieux ou ceux qui ont l'air maladif, trouvent difficilement preneur.

La « Fédération du Bâtiment » — qui comptait alors parmi ses adhérents, la Chambre syndicale des Peintres de Paris — avait, prématurément voulu mettre en application, avant la lettre, des décisions du Congrès qui ne devait se tenir que 5 ou 6 ans plus tard. En effet, elle inséra dans ses statuts qu'une seule Chambre syndicale par corporation et par ville pourrait faire partie de la Fédération, et ce n'est qu'en 1902 que le Congrès confédéral de Montpellier édicta, non pas cette obligation, mais ce vœu (1). Le prolétariat

(1) Il faut ajouter que ce vœu a été généralement mis en application par les Fédérations nationales et par les Bourses du Travail.

n'avait pas à ce moment les conceptions et la discipline relative qu'il a acquises par la suite, et c'est une des causes principales de la disparition de la « Fédération du Bâtiment » que cette obligation imposée aux différents syndicats, surtout si l'on y ajoute le peu de souci qu'avait cette organisation des revendications propres aux ouvriers.

A la fin de cette même année, des pourparlers s'engagèrent entre les nombreux Syndicats de Peinture de Paris et de la Seine — dont la Chambre syndicale adhérente à la Fédération du Bâtiment — et aboutirent, cette fois, à la constitution de la « Fédération des Peintres et parties similaires de Paris et du département de la Seine ».

Quelques campagnes, entr'autres celle pour la suppression des places de grèves, furent entamées et vigoureusement menées. Soit faute de moyens, soit manque d'organisation, elles n'aboutirent pas. La Fédération de la Seine, espérant réveiller les endormis, créa alors le journal *L'Ouvrier Peintre*. Malheureusement, sur les 25 ou 30.000 peintres et assimilés de Paris, il ne put se trouver à cette époque un millier de camarades conscients pour acheter tous les quinze jours leur organe, qui était vendu 10 centimes. De bi-mensuel, le journal devint mensuel, puis finit par disparaître, après avoir vécu quinze numéros. Il rendit cependant service à la corporation, en lançant la première idée d'un Congrès National des syndicats de peinture, d'où devait sortir constituée la *Fédération Nationale des Syndicats de peinture et parties assimilées de France et des Colonies*.

Ce Congrès s'ouvrit à la Bourse du travail de Paris, le 1er octobre 1900 et fut déclaré clos le 6 du même mois, après une séance de nuit des plus mouvementées. Il n'importe, le but était atteint : la Fédération Nationale était créée et devait remplacer la Fédération locale. Vingt syndicats environ avaient adhéré au Congrès et à la Fédération. Six mois après sa constitution, il ne restait plus à la Fédération que cinq ou six organisations, dont trois de Paris. C'est dans ces conditions que s'ouvrit, en septembre 1901, le Congrès de Lyon.

A tort ou à raison, il y avait, au moment où ce Congrès allait s'ouvrir, de violentes querelles entre les syndicats parisiens adhérents à la Fédération, d'une part, et le Syndicat des peintres de Paris d'autre part. Comme il avait été fait

appel à toutes les organisations, fédérées ou non, pour participer au Congrès, les syndicats parisiens adhérents avaient donné mandat à leur délégué, de voter contre l'admission, au Congrès et à la Fédération, du Syndicat des peintres de Paris.

Le Congrès s'ouvrit avec dix délégués représentant dix-neuf organisations. Il y fut pris une résolution qui devait fatalement amener la scission entre la Fédération et les organisations parisiennes adhérentes. Cette proposition, motivée par ses auteurs sur l'impossibilité où se trouvait la Fédération de fonctionner normalement, par suite des querelles intestines et individuelles qui se produisaient au sein du Conseil Fédéral, donnait au Congrès seul le droit de nommer le secrétaire et le trésorier de la Fédération. Malgré une vive opposition du délégué des syndicats parisiens, cette proposition fut adoptée. Les citoyens Robert et Craissac furent élus secrétaire et trésorier.

Il est inutile d'insister plus longuement sur ce sujet. Les lecteurs que la question pourrait intéresser plus particulièrement pourront se reporter au Compte rendu du Congrès de Bourges de 1902, en vente au bureau de la Fédération, où toute la discussion est relatée.

De septembre 1901 à fin juillet 1902, dix syndicats de province parmi les plus importants vinrent renforcer l'effectif de la Fédération.

D'autre part, les revendications corporatives n'étaient pas négligées : des délégations, lettres, pétitions furent envoyées au patronat, aux architectes et aux pouvoirs publics, pour essayer d'amener une amélioration du sort des membres de la corporation, mais les patrons et les architectes ne voulurent jamais rien entendre et s'ils répondirent quelquefois par lettres à ces demandes, ce fut pour les écarter.

Les pouvoirs publics — nous entendons par là le Gouvernement dans lequel M. Millerand était ministre du Commerce — ne marchaient pas non plus. Un nombre incalculable de délégations furent faites auprès de tous les pouvoirs constitués, et surtout du Commerce, pour les engager à s'intéresser au sort des ouvriers peintres que l'intoxication saturnine décimait d'effroyable façon. On répondait toujours et partout par d'excellentes promesses... que nul ne se souciait de tenir.

Le ministre *socialiste* lui-même ajournait toujours au lendemain les réformes qui lui étaient demandées, et, sitôt que la porte de son cabinet s'était refermée sur les délégués, il s'empressait probablement de rassurer les représentants des fabricants de céruse, avec lesquels les délégués ouvriers se croisaient souvent dans l'antichambre.

Il faut dire que certaines influences ont pu et dû se manifester contre les mesures demandées au Ministre. On connaît l'amitié qu'unissait feu M. Waldeck-Rousseau, alors président du Conseil, au trop vivant M. Expert-Bezançon, maire du XIIIe arrondissement, sénateur de la Seine et... président du syndicat des fabricants de céruse, lui-même le plus gros industriel de cette corporation d'empoisonneurs patentés.

Il est si vrai de dire que le ministre du commerce Millerand faisait le jeu de M. Expert-Besançon et des intérêts patronaux que ce dernier défend, que, un mois seulement après la disparition du ministère Waldeck-Rousseau, le nouveau ministre du commerce, M. Trouillot, un radical pourtant, celui-là !, faisait signer par le Président de la République un décret règlementant l'emploi du blanc de céruse.

Le premier pas était franchi. Dans les considérants qui ont accompagné le décret, M. Trouillot ne cachait pas son intention de déposer, au nom du Gouvernement, un projet de loi prohibant de façon absolue l'emploi du blanc de céruse et des composés du plomb. Il tint parole et ce projet fut déposé vers la fin de 1902.

Le Congrès de Bourges s'ouvrit le 31 aout 1902. A cette époque, la Fédération ne comptait qu'une vingtaine de syndicats adhérents; elle pouvait cependant revendiquer quelques résultats, si on considère surtout l'extrême modicité de ses moyens. Vingt-un syndicats se firent représenter à Bourges.

On prit des résolutions d'ordre général et on révisa les statuts dans la partie qui avait trait à l'élection du bureau qui, dorénavant, serait nommé par le conseil fédéral. Ajoutons que cette propositions fut faite par le Conseil Fédéral et appuyée par le bureau sortant.

La Fédération, ne prit son véritable essor qu'à la suite de ce Congrès. Des éléments nouveaux et très actifs, tels que les syndicats de Grenoble, des Toiles peintes et cirées de

Bourges, les Doreurs de Paris, les Peintres d'Orléans, de Reims, de Rouen, de Montpellier, de Brive, Elbeuf, Tours, Perpignan, Rochefort, Angers, suivis plus tard de Cette, Peintres de Lettres de Paris, Saint-Amand. Cherbourg, Limoges, Saint-Quentin, Caen, Saint Brieux, Alger, Saint-Étienne, Bourg, etc., etc., vinrent lui infuser une vigueur nouvelle et lui permettre d'étendre et d'intensifier son action.

On multiplia les réunions de propagande à Paris et en province.

Un grand nombre de conférences furent organisées pour démontrer, sur l'avis des plus grands médecins et savants, les méfaits de l'intoxication saturnine. Elles produisirent ce résultat d'agiter l'opinion publique aux quatre coins de la France et de la rendre favorable à la principale des revendications de la corporation.

Le projet de loi sur les composés du plomb, déposé par le Gouvernement, vint en discussion à la Chambre des députés. Fort bien rapporté par le citoyen Breton, député du Cher, il fut adopté l'unanimité, moins la voix d'un certain Dessaussoy, alors député de Calais.

Mais le Sénat, sans se déclarer formellement réfractaire à la disparition du blanc de céruse et des composés du plomb, ne semble pas pressé de donner la solution que cette question comporte.

Il y a, en effet, quinze mois que ce projet de loi a été voté par la Chambre des députés, et le Sénat, qui s'est d'ailleurs empressé de nommer une commission chargée d'étudier ce projet, paraît vouloir le laisser consciencieusement dormir dans les cartons de cette commission. Il serait cependant temps qu'il prenne une décision, car si jusqu'alors nous avons fait appel aux pouvoirs publics et usé des moyens « légaux », il se pourrait, si on voulait encore nous faire attendre longtemps, que la situation changeât.

Les ouvriers peintres en ont assez de promesses et d'eau bénite de cour. Le Congrès de Grenoble, voulant fermement faire cesser ces atermoiements, a décidé que si la loi n'était pas votée au 1er avril prochain, il y aurait lieu de décréter la grève générale de la corporation. Cette grève, dont le Conseil Fédéral est chargé de fixer la date, pourrait ne durer qu'un ou plusieurs jours. Il n'en est pas moins vrai que les ouvriers peintres qui, jusqu'ici, ont été très — trop

— calmes, pourraient se rappeler la façon dont a été menée la campagne contre les bureaux de placement et faire succéder à ce calme une énergique action directe.

Plus de cinquante syndicats ont fermement pris, au Congrès de Grenoble, la résolution de faire supprimer l'emploi du blanc de céruse et des composés du plomb *par tous les moyens* : ils tiendront parole et si le Sénat ne veut pas marcher, eh bien, on le poussera. Tant pis, quoi qu'il arrive !

La Fédération des peintres a eu des débuts très difficiles. Elle peut se dire que maintenant elle a traversé les périodes les plus critiques sans que l'ardeur de ses militants s'en soit ralentie un seul instant. Aussi n'attend-elle que la solution de la campagne qu'elle a entamée contre les poisons professionnels, pour s'attacher à obtenir d'autres avantages qui seront de nature à apporter un mieux-être dans la vie des ouvriers peintres et assimilés. Cette campagne a assez duré et ceux qui en ont assumé la charge en ont aussi assez des génuflexions et des délégations de toutes sortes : si on ne veut pas faire droit à leurs justes demandes, ils exigeront.

Cette besogne leur sera d'autant plus facilitée qu'en dehors des nombreuses organisations qui y adhèrent, il vient de se créer un Comité d'entente entre les Fédérations nationales des corporations du batiment, réunissant entre elles plus de trois cents syndicats qui marcheront comme un seul homme, le jour où l'une quelconque des organisations adhérentes aura une revendication primordiale — et la suppression de l'emploi du blanc de céruse est de ce genre — à faire aboutir. De plus le Congrès de Grenoble vient de jeter les bases d'une Fédération internationale des travailleurs de la peinture, et de ce côté encore, les peintres attendent une aide effective.

D'autre part, le concours de la *Confédération Générale du Travail*. à laquelle la Fédération des peintres est adhérente depuis sa fondation, lui est entièrement acquis, et ce n'est pas le moindre atout de son jeu — si on peut appeler ainsi une question qui intéresse la santé et la vie de milliers et de milliers de travailleurs.

Léon Robert.

Secrétaire de la *Fédération nationale des Syndicats ouvriers de Peinture en batiment et parties assimilées.*

Paris, décembre 1904.

LES COOPÉRATIVES

FRANCE

Les Coopératives de Consommation et la Patente

(Suite) (1)

IV

Les Coopératives Socialistes

Depuis déjà de nombreuses années, et en particulier ces temps derniers, la question de l'application de la patente aux coopératives de consommation est à l'ordre du jour, et l'opportunité de la « concession » de cet impôt auxdites organisations, a donné lieu à de multiples discussions et controverses, au Parlement — Chambre des députés et Sénat — aussi bien au sein des sociétés elles-mêmes que dans les congrès, régionaux et nationaux, de la Coopération française.

Les « petits commerçants », — composant depuis quelque temps une notable partie de la clientèle électorale des députés réactionnaires, nationalistes, et même de députés à étiquette démocratique, — voyant délaisser quelque peu la « boutique » par les travailleurs conscients, ayant créé des coopératives de consommation, ont fait appel à leurs représentants, soit au Palais-Bourbon, soit au Luxembourg, afin d'essayer d'enrayer le mouvement économique du prolétariat venant ainsi troubler la quiétude de leurs intérêts personnels... En agissant ainsi, le « petit commerçant » s'est singulièrement trompé, comme l'avenir le démontrera, en croyant que la « patente aux coopératives » entraverait leur développement, ramenant à la « boutique » ceux qui l'ont à jamais désertée. C'est qu'en effet, au lieu de provoquer, par ses doléances, la « concession » aux sociétés ouvrières de consommation d'un impôt dont elles avaient été exonérées jusqu'alors, le « petit commerçant » aurait dû se rappeler

---

(1) Voir nos précédents numéros.

qu'il est un « travailleur » d'hier — et peut-être de demain ! — et qu'ainsi il eût été de meilleure tactique, pour la défense bien comprise, intelligente de ses « intérêts compromis », de s'en prendre uniquement aux grands magasins, aux immenses bazars de consommation et autres, à toutes les vastes entreprises créées, soutenues par le Capitalisme, — et au Capitalisme lui-même, exploitant, directement ou non, *tous les travailleurs*...

Quoiqu'il en soit, il est maintenant hors de doute que, dans un court délai, peut-être à partir du 1er janvier 1905, les Coopératives de Consommation seront soumises à la Patente ; le « petit commerce » aura obtenu du Parlement la satisfaction si ardemment escomptée, et le pesant Georges Berry et autres représentants chers à la « boutique », mériteront de plus en plus sa sympathie. Déjà, en effet, le Sénat (1) a voté l'article 9 de la nouvelle loi sur les Patentes, ainsi libellé :

« Les sociétés coopératives de consommation et les économats, lorsqu'ils possèdent des établissements, boutiques ou magasins pour la vente ou pour la livraison des denrées, produits ou marchandises, sont passibles des droits de patente au même titre que les sociétés ou particuliers possédant des établissements, boutiques ou magasins similaires.

« Toutefois, les syndicats agricoles et les sociétés coopératives de consommation qui se bornent à grouper les commandes de leurs adhérents et à distribuer dans leurs magasins de dépôt les denrées, produits ou marchandises qui ont fait l'objet de ces commandes, ne sont pas soumises à la patente. »

Et, répondant à l'interpellation de M. le comte de Pontbriand, le commissaire du gouvernement, pour enlever toute ambiguité au texte, n'avait pas manqué de préciser en ces termes les nouvelles dispositions légales :

« La patente sera exigée des sociétés coopératives ou syndicats qui ont, à l'instar des commerçants, une boutique constamment pourvue de marchandises, dans laquelle leurs membres peuvent, à tout moment, venir s'approvisionner des objets ou denrées qui leur sont nécessaires. L'exemption de la patente reste au contraire, acquise, aux termes du deuxième paragraphe de l'article 9, aux

---

(1) Séance du 27 mai 1904.

syndicats agricoles et aux sociétés coopératives qui se bornent à grouper les commandes de leurs membres, à recevoir les marchandises ainsi commandées et à les entreposer dans un lieu de dépôt pour en faire, à un moment donné, la distribution entre les intéressés. »

Voilà qui est clair, précis, formel. En conséquence, il est catégoriquement établi que, désormais, grâce aux prochaines dispositions législatives déjà partiellement adoptées, toutes les coopératives vraiment prospères et actives, celles ayant salles de répartition, pignon sur rue ou sur cour, seront imposées de la patente.

« N'y échapperont, a-t-on pu ajouter, que les coopératives insignifiantes, groupant les commandes de quelques familles » (1).

Il suffit d'être doué de la moindre clairvoyance pour être persuadé que l'article 9 sus visé sera maintenu par la Chambre des députés, par lassitude, pour en finir avec cette vieille et obsédante question de l'application de la « patente aux Coopératives » sollicitée par les « détaillants » désireux de faire entrer les organisations économiques prolétariennes dans le « droit commun ».

Il nous reste donc à examiner quelles sont les opinions qui prévalent, dans les différents milieux coopératifs, à propos de la mise en pratique de la mesure fiscale prochaine, de ses conséquences morales, matérielles ou financières.

D'abord, il convient de rappeler que, dans la Coopération française de consommation, il existe de profondes divisions, résultant surtout de ce fait : alors que les coopérateurs bourgeois, capitalistes, ou jaunes considèrent presque unanimement leurs sociétés comme ayant pour but exclusif de procurer un benéfice *individuel* immédiat, les « coopérateurs prévoyants et conscients », les ouvriers, les travailleurs, les socialistes, considèrent les coopératives comme un *moyen* pratique de contribuer à l'émancipation du prolétariat, en abandonnant à la *collectivité* les « munitions

---

(1) *Bulletin de la Bourse nationale des Coopératives socialitses,* Mai-juin 1904, p. 5.

financières » provenant des opérations mercantiles de la société de *consommation* ; achat de denrées, produits, à la production (aux sociétés ouvrières, de préférence), et distribution aux associés. A la solidarité prolétarienne, synthétisée, au moins partiellement par les « œuvres sociales » de toutes sortes (1) organisées par les coopératives ouvrières et socialistes, les coopératives bourgeoises, capitalistes ou jaunes, opposent le bas égoïsme personnel : au lieu du « *Tous pour chacun, chacun pour tous* » des socialistes, leurs adversaires ont pour seul objectif : « Tout pour chacun, et le... reste pous les autres ». Coopération bourgeoise et désintéressement sont ainsi, bien loin d'être synonymes (2) !

Or, à propos de la patente — et sans doute pour des motifs tirés de la même source : l'égoïsme individualiste, — les « coopérateurs bourgeois, capitalistes ou jaunes » sont, à de rares exceptions près, les ennemis irréductibles du nouvel impôt fiscal, tandis que les coopérateurs socialistes, « prévoyants. et concients », sont loin d'en être les adversaires intransigeants. Au surplus, l'agitation toute superficielle créée par les délégués de la coopération bourgeoise (modèles de pétitions à lancer, articles virulents dans la presse coopérative anti-socialiste, menaces « sous conditions » lancées aux députés et aux sénateurs, et autres prétextes à réclames fantaisistes), n'était pas de saison ; aussi est-elle restée sans écho : le vote du Sénat, du 27 mai 1904 — bientôt suivi de l'adhésion de la Chambre, — le démontre.

Et, au IV[e] Congrès national de la Coopération socialiste (Sotteville-lès-Rouen, 15-17 août 1903) (3), le citoyen Guille-

---

(1) Caisses de chômage, caisses de grèves, caisses de solidarité (naissances, maladies, décès). Caisses de propagande (allocations aux syndicats, universités populaires), Caisse de prêt gratuit. Caisses de retraites, etc.

(2) A remarquer : il y a six ans, alors que déjà le petit commerce s'agitait pour faire appliquer la patente aux sociétés ouvrières de consommation, des coopérateurs parisiens eurent l'idée de provoquer, à ce sujet, une grande manifestation au Cirque d'Hiver. A cet effet, des pourparlers furent engagés entre les représentants de la Bourse nationale des coopératives socialistes et le Comité central (rue Christine), mais ils n'abontirent pas — par suite de l'abstention de cette dernière organisation.

(3) V. *Mouvement Socialiste*, 15 octobre 1903.

min (1), répondant au délégué de la « Maison du Peuple du Petit Quévilly », demandant que la « question de la patente soit portée à l'ordre du jour du prochain Congrès », pouvait ainsi s'exprimer :

La question a été traitée en maintes circonstances ; jadis on se faisait un épouvantail de cette question, mais aujourd'hui on en est revenu, car l'on considère que, si l'on s'occupe d'une question semblable, ce n'est là que du *bluff* et une vaine réclame pour faire voir qu'on s'occupe, près des Pouvoirs publics, des intérêts de la coopération, alors qu'ils sont tout autres. Depuis quelques années, on a appliqué aux coopératives divers impôts ; personne n'a réclamé. On s'acharne après cette patente et on en fait un monstre, sous prétexte que les coopératives qui la paient seraient détournées du but pour lequel elles ont été créées.

Je suppose que vous ne nierez pas le caractère coopératif à la Fraternelle de Saint-Claude et à tant d'autres qui s'en trouvent bien. C'est une singulière façon de comprendre l'extension d'une idée que de la confiner à une catégorie d'individus qui, parce qu'ils ont plus de conception du lendemain, se mettent coopérateurs. Mais la foule des misérables, de ceux qui n'ont pas la volonté ou l'idée d'économiser 5 francs pour être sociétaires d'une coopérative et en goûter les bienfaits et qui forment comme une espèce de classe inférieure du prolétariat, ne devrions-nous pas les y faire venir et leur constituer, sans qu'ils s'en doutent, la part sociale qui les ferait nos égaux dans nos assemblées ?

Ce n'est pas en restreignant la coopérative à une simple catégorie de travailleurs que vous ferez œuvre émancipatrice. Il faut que tout le monde en profite, afin de hâter l'avènement du système coopératif en retirant de chez le commerçant le plus grand nombre de clients. Si l'on ne veut pas la réclamer, qu'on maintienne le *statu quo* autour de cette question et que l'on s'occupe de choses sérieuses. Quand l'Etat aura besoin d'équilibrer son budget, il faudra bien qu'il trouve de l'argent où il y en a.

Préalablement, Ponard, représentant de la « Fraternelle de Saint-Claude », avait fait cette déclaration :

La « Fraternelle de Saint-Claude » paie la patente : c'est depuis cette époque que la Fraternelle a acquis sa prospérité, et cela n'a en rien touché ni entamé les principes socialistes, bien

---

(1) Secrétaire de la *Bourse nationale des Coopératives socialistes*.

au contraire, ça nous a permis d'étendre un peu plus loin notre rayon d'action (1).

Et, Malbranque, délégué de la grande coopérative socialiste l' « Union », d'Amiens (2), concluait :

Les socialistes, ayant bien conscience de leurs actes ne doivent pas créer de différence devant le paiement de l'impôt ; puisque nous voulons l'égalité pour tous, nous devons nous y plier les premiers. Aussi, je propose que l'on passe à l'ordre du jour pur et simple.

Mise aux voix, la proposition de Malbranque — soit l'enterrement de la question de la patente — était adoptée par l'*unanimité* des membres du Congrès national coopératif, où 106 sociétés coopératives de consommation et fédérations régionales étaient représentées.

C'est qu'à défaut de l'exemple tiré de la « Fraternelle de Saint-Claude » — et de plusieurs autres coopératives de France — les socialistes coopérateurs savent que les sociétés d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, de Danemark, paient toutes l'intégralité des divers impôts auxquels sont astreints les commerçants, et que leur succès croissants s'en ressentent. Et, assurément, les délégués au Congrès national coopératif de 1903 auraient failli à leurs devoirs, en se préoccupant autrement de la « patente aux coopératives », arme déjà singulièrement émoussée du petit commerce.

Au récent Congrès régional (10 juillet 1904) des coopératives de la région du Nord, adhérentes au Parti Socialiste de France, si les délégués des 20.000 coopérateurs fédérés ont protesté « pour le principe » contre la mesure fiscale prochaine, — frappant les travailleurs coopérateurs alors que les capitalistes sont favorisés, — ils ont décidé, en même temps, de s'enquérir des conséquences de la vente au public par les coopératives.

Enfin, encore tout dernièrement, à l'assemblée générale des sociétés adhérentes à la Bourse des coopératives socia-

---

(1) La Fraternelle de Saint-Claude ne distribue pas de bénéfices à ses membres individuellement : tout est réservé pour la « Caisse de prévoyance » et pour la « Caisse des retraites ».

(2) V. *Mouvement Socialiste*, 15 octobre 1903.

listes (1), où se trouvaient, notamment, les délégués des nombreuses et importantes sociétés de Paris et de la Seine, aucune protestation ne s'est élevée contre la contribution de la patente, considérée comme étant « de nature à singulièrement favoriser l'extension de la coopération ouvrière et socialiste », ce qui, là encore, expliquerait l'aversion dont ledit impôt est l'objet de la part des jaunes coopérateurs. Et Guillemin n'hésitait pas à faire cette remarque :

Ces dernières années, les Sociétés ont dû successivement supporter l'application des droits de main morte, de licence, les taxes de remplacement : elle subiront non moins l'impôt de la patente, comptant bien le récupérer largement, au détriment de la classe capitaliste, qui recule devant le seul impôt logique : l'impôt sur le revenu.

En effet, et l'assemblée générale de la *Bourse coopérative* confiait à une Commission spéciale le soin d'examiner de près les conséquences, matérielles et financières, de l'application de la patente aux coopératives de consommation. Il convient encore de noter, en passant, qu'au cours de la réunion générale du 21 août 1904, les coopérateurs socialistes ont unanimement donné leur adhésion à cette proposition d'un délégué :

Les bénéfices résultant de la vente au public, conséquence naturelle de l'application de la patente aux sociétés, serviront à la création ou à l'augmentation des « fonds collectifs inaliénables » ou à la formation d' « œuvres sociales » : Caisse de développement, Caisse de propagande, etc., etc.

Comme on le voit, les coopérateurs socialistes sont sans la moindre appréhension : aussi se hâtent-ils de prendre leurs précautions, pour être prêts, le moment venu, à faire face aux obligations qui leur seront dictées par les circonstances, autant que par les milieux où leurs organisations évoluent,

---

(1) 21 Août 1904, v. *Bulletin de la Bourse coopérative* (août-septembre 1904), p. 1.

— en utilisant les multiples moyens à leur disposition (1).

Les coopératives restant soumises aux dipositions de la loi du 25 juillet 1867 sur les sociétés, modifiée par celle du 1er août 1893, elles auront à examiner de quelles transformations, additions ou suppressions, leurs statuts sont susceptibles. Ce sont-là des questions que nous n'avons pas à examiner ici : d'ailleurs, elles ont déjà été abordées, traitées et, dans des publications spéciales, des jurisconsultes plus ou moins éminents ont commis de copieuses dissertations : la Commission de la Bourse des coopératives socialistes saura s'en inspirer dans l'exécution de son travail, devant être en quelque sorte le *Vade mecum* des coopératives, même si la patente ne leur était pas *légalement* appliquée, « tôt ou tard », comme l'a écrit M. Charles Gide.

---

(1) Le Rapport du Conseil d'administration de l'*Economie parisienne* (juin 1904) s'exprimait en ces termes à propos de la patente :

« Peut-être conviendra-t-il d'envisager bientôt les mesures énergiques à prendre, par les coopératives, afin de riposter avec succès, c'est-à-dire de mieux en mieux, aux attaques dirigées inconsidérément contre elles par le commerce de détail et par ses partisans plus ou moins intéressés. La patente, dont nous sommes menacés, ne saurait nous effrayer, le petit commerce ignorant encore que cet impôt aura pour résultat de porter un coup fatal à lui seul, puisque les coopératives pourront étendre leurs opérations aux non coopérateurs. Ainsi, déjà plusieurs Sociétés de province se félicitent d'avoir elles-mêmes réclamé la patente et, à Paris, des coopératives notables, telle la *Bellevilloise* et la *Concorde* — devenue la *Prolétarienne* par sa fusion avec la *Prévoyante* — se font un plaisir d'inscrire, dans leurs nouveaux statuts, un article conçu en ces termes :

« *Dans le cas où la loi appliquerait la patente aux Sociétés coopératives, la Société se réserve le droit de vendre ses marchandises au public.*

« *Les bénéfices provenant des ventes au public seront versés à la Caisse de développement de la Société.* »

Par suite, la mesure dont les sociétés sont menacées et que brandissent, avec tant de ferveur, ceux qui se prétendent les « défenseurs du petit commerce » se tournerait contre lui, puisqu'elle contribuerait à étendre singulièrement encore les bienfaits de la coopération, procurant à celle-ci de nouvelles munitions financières, permettant de poursuivre encore plus activement la tâche commencée. »

Dès maintenant, il est certain que les coopératives auront le choix entre ces deux solutions :

1° Payer la patente — et continuer à ne répartir les « denrées, produits ou marchandises » qu'entre leurs membres — et ainsi, « elles auront joué un rôle de dupes » (1).

2° Payer la patente — et vendre au public, à « tout le monde », aux « allants et venants » — et ainsi faire concurrence au « petit commerce de détail », qui serait la première « victime », la « dupe » de son animosité incohérente contre les coopératives ouvrières.

Dans le premier cas, la coopérative resterait société civile et serait ainsi privée des avantages devant nécessairement résulter de son extension, grâce à ses portes largement ouvertes; et, dans le second, — « vendant au public, » — elle acquerrerait le caractère commercial avec la juridiction et autres obligations, d'ailleurs bénignes, du commerçant, en ayant toute facilité pour causer à celui-ci de fâcheux déboires...

S'adressant au public, à tous, sociétaires ou non, la coopérative verra sa clientèle augmenter sensiblement, et les antiques carreaux brouillés, avec les archaïques installations sommaires, feront place à quelque chose de mieux comme agencement : imitant matériellement le commerce dans ce qu'il a de bien, notamment par des étalages, extérieurs et intérieurs, se contentant de bénéfices restreints en n'ayant pas à supporter les charges onéreuses d'intermédiaires coûteux, les coopératives de consommation logiquement organisées, fédérées, étant bien administrées, gérées, seront à même de faire payer cher aux détaillants, leur inconsciente hostilité contre les travailleurs groupés coopérativement. Car, comprenant graduellement la haute portée morale de la Coopération, et ses multiples avantages moraux et matériels, tous les travailleurs, non encore sociétaires de la coopérative ouvrière et socialiste, dès qu'ils auront pu y pénétrer, grâce à la vente à tous, en deviendront bientôt d'excellents adeptes.

Les charges financières devant résulter de l'application de

(1) Alfred Nast, membre du *Comité central coopératif.*

la patente, savoir : 1° *Droit fixe*, basé sur la population et sur le nombre d'établissements (avec pluralité des professions exercées dans un local unique), nombre d'employés, nombre des moyens de production ; 2° *Droit proportionnel*, suivant la valeur locative de la maison d'habitation, des locaux professionnels, de l'outillage ; — se trouveront donc largement compensées par les résultats obtenus par les coopératives. En effet, les conséquences pécuniaires causées par la contribution nouvelle appliquée auxdites organisations ne sauraient émouvoir les coopérateurs qui réfléchissent et raisonnent : du moment que le petit détaillant, *isolé*, acquitte, plus ou moins facilement, la patente, comment une *collectivité* de 500, 1.000, 5.000 adhérents, ne pourrait-elle la supporter allègrement ? Cela est incontestable, et le principal argument tiré — par les coopérateurs bourgeois — de la lourde charge pécuniaire incombant de ce chef aux sociétés, reste sans objet, sans valeur (1). D'ailleurs, la « Caisse nationale de solidarité coopérative », instituée auprès de la *Bourse des coopératives socialistes*, et les fédérations coopératives régionales, — toutes organisations salutaires que se gardent bien de créer ou d'alimenter les coopératives bourgeoises, — sauraient, comme toujours, faire leur devoir : par solidarité, elles n'hésiteraient pas à venir en aide aux sociétés éprouvant des difficultés par suite des exigences du fisc.

Un quotidien socialiste établissait naguère que les coopérateurs socialistes saxons font face à tous les lourds impôts sous lesquels les partis bourgeois ont cru pouvoir écraser leurs sociétés. Les coopérateurs français possèdent l'intelligence, l'activité, la persévérance — et aussi l'énergie nécessaires pour que leurs coopératives ne soient pas victimes des agissements du malavisé petit commerce, même secondé par ses inconscients amis. Ce serait faire injure aux coopérateurs « prévoyants et conscients » que de les supposer incapables de s'organiser, intérieurement et extérieurement, pour activement lutter, — et non sans quelques heureuses garanties de succès — en vue de récupérer largement le coût de la patente, et cela « au détri-

---

(1) La Fraternelle de Saint-Claude, qui compte 1.200 membres, paie 2.000 fr. de patente pour trois sièges avec estaminet, vente en gros au dehors, etc.

ment de la classe capitaliste », et même au désavantage du petit commerçant, certes bien mal inspiré en réclamant instamment la « patente aux coopératives », oubliant qu'il est, comme les travailleurs. la proie du Capitalisme, qui le gruge et le tue.

Et, du moment que l'on aura justement appliqué le *droit commun* aux coopératives de consommation, les travailleurs, les socialistes — « ayant bien conscience de leurs actes », sauront tirer tout le parti, convenable ou non, de la situation qu'ils n'ont pas sollicitée, ne demandant aucune *faveur* aux pouvoirs publics : les ouvriers, disons-nous, groupés dans leurs syndicats et leurs coopératives, sauront agir autrement, le moment venu : le prolétariat organisé aura alors le droit d'exiger vivement, impérieusement, énergiquement, *par tous les moyens*, ce qu'il ne saurait toujours attendre.

A. Marie.

Paris, novembre 1904.

BELGIQUE

Théoriquement. des coopérateurs qui s'associent pour acheter ou produire en commun ne sont ni des commerçants ni des industriels. Il y a, entre les opérations qu'ils font ainsi, surtout lorsqu'elles sont limitées exclusivement à leurs membres, et les opérations du commerce et de l'industrie, des différences fondamentales qui sautent aux yeux.

C'est pourquoi pendant longtemps, en Belgique, l'administration des finances n'a pas réclamé le droit de patente aux sociétés coopératives, ou ne l'a réclamé qu'à celles qui vendaient au public et pour la partie relative à cette vente au public. Toutefois, cette interprétation équitable et rationnelle ne fut pas admise sans contestations ni controverses. On fit remarquer que dans notre système législatif, les sociétés coopératives étaient des sociétés commerciales (elles sont régies par les lois des 18 mai 1873 et 22 mai 1886, comme

les sociétés anonymes, les commandites, etc.) ; que la patente était une sorte d'impôt sur les valeurs mobilières mises en mouvement par la fabrication et l'échange des produits, et qu'il n'y avait pas de raison d'exempter celles employées par la coopération ; enfin et surtout, le petit commerce se plaignit d'être, au point de vue de la concurrence, dans une situation injustement défavorable.

La loi du 6 juillet 1891 mit fin à ces discussions, en disposant ce qui suit dans son article 4 : « Soit qu'elles traitent exclusivement avec leurs membres, soit qu'elles étendent leurs opérations à des personnes non affiliées, les sociétés coopératives sont assujetties, du chef des métiers, professions, commerces ou industries, qu'elles exercent aux mêmes droits de patente que ceux assignés aux particuliers pour l'exercice de métiers, professions, commerces ou industries similaires.

« Lorsqu'elles exercent la profession de marchand-boutiquier, ces sociétés pourront être tenues de justifier le montant de leur débit par leurs livres et leurs inventaires.

« Ces dispositions ne sont pas applicables aux sociétés ayant pour objet exclusif la construction, l'achat, la vente ou la construction d'habitations destinées aux classes ouvrières. »

Cette loi ne paraît pas avoir entravé le magnifique essor de nos institutions coopératives et je n'ai plus entendu discuter la question depuis plusieurs années.

Jules Destrée.

Charleroi, novembre 1904.

(A suivre.)

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Revues Socialistes allemandes

Socialistiche-Monats-hefte, N° de décembre. Die **Neue Zeit,** N°s du 26 novembre, 3, 10 et 17 décembre.

Dans le numéro de décembre des *Socialistische-Monats-hefte*, je signalerai, avant tout, un article de Bernstein sur le « Culturkampf en France ». Bernstein veut prévenir toute confusion entre le culturkampf, tel que Bismark le pratiqua en Allemagne, et le kulturkampf que la démocratie française mène actuellement contre l'Eglise. Il s'agissait là, nous dit-il, d'une simple lutte de prééminence entre l'Etat et l'Eglise ; Bismark voulait faire de l'Eglise *sa gendarmerie sacrée*, à l'instar de Napoléon — voilà tout. Ici, au contraire, il s'agit d'une lutte entre deux civilisations, entre lesquelles il y a complète discordance et solution de continuité ; il s'agit, par conséquent, d'une lutte de principes et non d'une simple lutte entre deux puissances, dont l'une veut se subordonner l'autre. Et si les luttes entre l'Etat et l'Eglise dans le sens bismarkien ou napoléonien, et telles que l'ancienne monarchie française les comprit également — les rois très-chrétiens de l'ancien régime n'ayant jamais balancé à maintenir les droits de l'Etat vis-a-vis des prétentions théocratiques, — si ces luttes, dis-je, n'intéressent, selon Bernstein, que médiocrement les socialistes, celle, au contraire, que le ministère Combes soutient actuellement contre le cléricalisme, est, pour eux, du plus haut intérêt, puisque c'est de l'issue de cette lutte que dépendent, en somme, les progrès ultérieurs de la civilisation moderne. Vis-à-vis de l'Etat, en effet, il peut arriver, et il est arrivé que l'Eglise représente une civilisation supérieure et des intérêts spirituels plus élevés ; mais dans le conflit actuel entre la République et le cléricalisme, l'Eglise incarnant manifestement la réaction, le succès de la République, c'est le succès de la civilisation elle-même.

Nous ne sommes pas aussi convaincus que Bernstein que le culturkampf français actuel ne soit pas, somme toute, comme le culturkampf bismarkien, une simple lutte de prééminence entre l'Etat et l'Eglise. Waldeck-Rousseau, qui a inauguré la politique dite de défense républicaine, — politique dont M. Combes prétend s'inspirer mais qu'il a singulièrement, d'ailleurs, dénaturée et *vulgarisée* — était nettement concordataire ; il était imbu des doctrines traditionnelles de l'Etat français, l'Eglise n'ayant jamais été dans l'esprit des rois de France, comme dans l'esprit de Napoléon, qu'une gendarmerie sacrée ; Waldeck-Rousseau était resté dans les idées très autoritaires, très étatistes, et l'on pourrait presque dire gallicanes, des légistes de l'ancienne monarchie. N'est-ce pas, d'ailleurs, le cas de toute la démocratie contemporaine ? N'a-t-elle pas continué les trations de l'ancienne monarchie et de l'Empire avec une parfaite fidélité, et ne pourrait-on pas soutenir que la Révolution ne constitue nullement, dans le processus de l'histoire moderne, la solution de continuité qu'on veut y voir ? M. Combes lui-même était, au début de son ministère, très concordataire : depuis, il a changé (1), et encore, plus dans la forme que dans le fond, car le projet de séparation qu'il avait présenté n'était, en somme, qu'un Concordat hypocrite et honteux. C'est, d'ailleurs, le caractère de tous les projets de séparation qu'on a élaborés : on prétend accorder la liberté à l'Eglise ; on le déclare solennellement dans de pompeux exposés de motifs, dans lesquels on prodigue les affirmations les plus libérales ; puis, sournoisement, dans les articles qui suivent, sous prétexte de « police des cultes », on baillonne l'Eglise, on l'étrangle. Au fond, les radicaux ne veulent pas de *l'Eglise libre dans l'Etat libre* ; ils veulent une séparation sournoisement concordataire, où la direction des cultes soit conservée sous une forme ou sous une autre. Les curés ne seront plus payés par l'Etat : à ce titre, il semble qu'ils pour-

(1) Mais M. Combes *règne*, il ne *gouverne* pas ; il suit sa majorité ; il n'a pas d'idées à lui ; et quand il en a, il a tôt fait d'en faire le généreux sacrifice à la *noble* cause républicaine !

raient recouvrir le droit de critiquer l'Etat. Ah! mais non: l'Etat ne paie plus, mais il surveille toujours. La police n'est-elle pas la plus haute institution de l'Etat, la plus éminente et la plus précieuse, et si les fonctionnaires, par loyalisme républicain, n'ont pas le droit de critiquer *la République qui les paie* sans risquer d'être révoqués — la République, n'est-il pas vrai, est le bon patron par excellence, le patron idéal — il ne faut pas croire que les simples citoyens soient beaucoup plus libres: il y a la police, et les Bourses du Travail connaissent son libéralisme et sa douceur.

Non, quoi qu'en dise Bernstein, la lutte actuelle entre la République et l'Eglise n'est pas ce qu'il croit; c'est la lutte entre deux partis, dont la domination est également lourde, et l'esprit également fanatique. Nos radicaux ne sont que des cléricaux rouges; leur triomphe n'a rien à voir avec le triomphe de la liberté et de la civilisation. L'Affaire aurait pu déterminer un véritable culturkampf; mais confisquée par les politiciens radicaux et les socialistes parlementaires, elle a avorté, elle n'a pas porté les fruits qu'on en pouvait attendre; et jamais la corruption gouvernementale, jamais la bêtise démocratique et la basse démagogie ne se sont étalées avec autant d'impudence et de cynisme qu'aujourd'hui.

Kautsky, dans *la Neue Zeit*, a commencé une série d'articles très intéressants sur « la République et le socialisme en France ». Le *Mouvement* devant en donner, sinon la traduction intégrale, du moins la majeure partie, nous nous abstiendrons d'analyser dans le détail les articles déjà parus. Nous présenterons simplement, aujourd'hui, quelques observations. Kautsky pose bien le problème. Il ne s'agit pas, dit-il, de savoir si les socialistes sont républicains ou non: tous les socialistes sont, cela va sans dire, républicains. Mais il s'agit de savoir dans quelle mesure la République atténue ou accentue les antagonismes de classe, et si elle les émousse, dans quelle mesure cela est un bien pour le prolétariat. Pour les socialistes révolutionnatres, fidèles aux enseignements de Marx, la supériorité de la République sur la monarchie consiste surtout dans ce fait qu'en République il n'y a

plus entre le prolétariat et la bourgeoisie d'intermédiaires qui voilent la lutte de classe ; les classes se heurtent directement, les conflits s'aiguisent — et cela est un bien, car c'est en poussant à fond les antagonismes sociaux qu'on les résoud.

Ainsi ne pensent pas Jaurès et les réformistes puisque, au contraire, la grande vertu de la République est à leurs yeux de pacifier et d'émousser les antagonismes de classe. Mais il y a une question de fait : oui ou non, la République émousse-t-elle ou accentue-t-elle les antagonismes de classse ? Et c'est ce que Kautsky recherche en faisant l'histoire du socialisme dans les trois Républiques que la France a connues.

Nous ne contestons pas la valeur de ces considérations historiques, mais on pourrait, il me semble, se poser une autre question que celle que Kautsky se pose et cherche à résoudre historiquement, une question, à mon sens, plus essentielle, et qui va peut-être plus au fond des choses. Il faudrait se demander *si le prolétariat n'a pas un principe politique qui lui soit propre,* un principe politique original, spécifique, distinct des principes démocratiques ordinaires de la république bourgeoise. Au fond, ce qui constitue l'essence du jaurésisme, *c'est de voir dans le socialisme un prolongement de la démocratie politique.* Jaurès veut étendre à la vie économique les principes de la vie politique. Le socialisme véritable prétend, au contraire, *résorber la politique dans l'économique.* La formule « la République à l'atelier ». a besoin d'être élucidée. Elle prête à confusions et malentendus graves. S'agit-il de parlementarisme industriel ? Ou n'est-elle qu'une façon populaire d'exprimer l'idée que les ouvriers seront possesseurs des instruments de production ?

Dire, avec Marx, que le grand mérite de la forme républicaine est de faire entrer le prolétariat dans un conflit direct avec la bourgeoisie, *c'est n'accorder à la République qu'une valeur négative*, c'est reconnaître qu'elle n'a aucune valeur positive de principe constituant pour la vie économique. Or, Jaurès prétend organiser la production sur le modèle de la Cité politique, il attribue à la République une valeur positive. C'est là-dessus qu'il faut se prononcer avec netteté, c'est là, à notre avis, le point essentiel. Le grave défaut du socialisme, jusqu'ici, c'est d'avoir été trop démo-

cratique, de n'avoir pas assez différencié ses points de vue de ceux de la démocratie politique ; l'idéalisme démocratique a corrompu le socialisme : c'est l'effet ordinaire de tout idéalisme de corrompre ce qu'il touche, mais on peut dire que la corruption du socialisme par l'idéalisme démocratique a été particulièrement éminente.

Nous souscrivons entièrement au jugement que Kautsky porte sur les doctrines de Blanqui et de Louis Blanc, et quand il dit que ces doctrines sont, avec celles de Proudhon, celles qui partagent encore les socialistes actuellement, rien de plus juste : il y a bien, en effet, dans le socialisme actuel, un courant jacobin, un courant humanitaire et un courant proudhonien. Où nous ferons des réserves, c'est sur le jugement qu'il porte sur Proudhon. Kautsky continue à ne voir dans Proudhon qu'un petit-bourgeois : c'est l'appréciation devenue traditionnelle parmi les marxistes, depuis l'éreintement de Proudhon par Marx dans la *Misère de la philosophie*. Il serait peut-être temps, cependant, de réviser ce jugement. Et, tout d'abord, il faut n'avoir qu'une connaissance bien superficielle de Proudhon, pour le traiter de « petit-bourgeois ». C'est tout à fait inexact, Proudhon est surtout, au fond, un paysan, — et ce n'est pas la même chose, on en conviendra. Il y a loin de la mentalité d'un petit-boutiquier à celle d'un paysan. Puis, l'homme qui a écrit l'*Idée générale de la Révolution au XIX[e] siècle*, la *Justice*, la *Guerre et la Paix* et la *Capacité politique*, et qui formula si nettement la théorie de la lutte de classe, mérite mieux qu'une épithète dédaigneuse et un jugement sommaire, au moment surtout où ses idées semblent redevenir plus vivantes que jamais, et où l'on peut remarquer une curieuse conjonction, — j'allais dire synthèse — des courants marxistes et proudhoniens, au sein du syndicalisme révolutionnaire.

En somme, Marx fut « anarchiste » dans le même sens que Proudhon. N'a-t-il pas écrit, dans la *Misère* précisément, ceci : « Est-ce à dire qu'après la chute de l'ancienne société il y aura une nouvelle domination de classe se résumant dans un nouveau pouvoir politique ? Non. La classe laborieuse substituera à l'ancienne société civile une nouvelle organisation qui exclura les

classes et leur antagonisme, et *il n'y aura plus de pouvoir politique proprement dit*, puisque le pouvoir politique est précisément le *résumé officiel* de l'antagonisme dans la société civile. » (p. 177) Et qu'on lise aussi le chapitre de la *Commune de Paris* où Marx en examine la portée historique : on verra que l'idéal social de Marx était bien une sorte de fédéralisme « anarchiste » à la manière de Proudhon.

Quant aux théories de Proudhon sur l'échange, Sorel a fait remarquer (1) que pour Marx lui-même, il semble n'y avoir pas eu entre l'échange et la production l'homogénéité qu'on y voit ; Marx a admis leur hétérogénéité, et s'il est vrai qu'il ne suffise pas de socialiser l'échange pour réaliser le socialisme, la socialisation de l'échange, possible sans toucher à la propriété privée, n'en serait pas moins une excellente préparation à celle, plus profonde plus difficile et d'une autre nature, de la production.

Il faudrait approfondir cette distinction proudhonienne si féconde de l'échange et de la production, l'échange constituant le milieu *neutralisable* et *dépersonalisable,* où la production doit évoluer. On pourrait dire que la socialisation de l'échange, c'est *le réformisme révolutionnaire*, destiné à préparer les voies à l'acte vraiment révolutionnaire de la socialisation de la production, — celle-là, *de nature abstraite et mécanique*, pouvant être traitée législativement, celle-ci, *de nature organique et concrète*, exigeant une élévation des travailleurs à la capacité, et, par conséquent, un développement libre et autonome de la classe ouvrière. Ce que l'on reproche aux réformistes, ce n'est pas tant leur réformisme que la qualité de ce réformisme qui ne sort pas de la routine démocratique (Qu'on lise à ce propos et pour illustration, les très intéressantes observations du médecin du village Jean C..., que publie « *Pages Libres* » dans son numéro du 24 décembre). Et le tort des socialistes, en général, c'est de faire, en fait de réformes, *de la simple surenchère démocratique* : ils disent aux radicaux : vous n'en faites pas assez pour notre appétit ; faites plus grand, donnez-nous un impôt sur le revenu encore plus glo-

---

(1) Voir son *Introduction à l'Economie moderne.*

bal, progressif et dégressif. Or, ce n'est pas quantitativement, mais surtout qualitativement, que les réformes radicales sont défectueuses.

Traiter, enfin, Proudhon de réactionnaire, parce qu'il n'est pas féministe, il faudrait voir. Je ne connais rien, personnellement, de plus fort ni de plus beau que la théorie de Proudhon sur l'amour et le mariage, et je ne pense pas que le féminisme soit si « révolutionnaire » qu'on veut bien le dire. Mais le socialisme traîne avec lui un certain nombre de préjugés, auxquels on ne peut toucher sans passer immédiatement pour un affreux réactionnaire : il y a encore tant de romantisme parmi nous !

Edouard Berth.

Le Gérant : Jean Rieux.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPR. SPÉCIALE DU MOUVEMENT SOCIALISTE, 101, rue de Vaugirard, Paris.

Unité morale, union des classes

Hommes d'Etat, docteurs en Sorbonne, professeurs, publicistes s'occupent beaucoup, à l'heure actuelle, de restaurer « l'unité morale » de la France. M. Henry Bérenger se demandait en 1898 s'il y avait encore une conscience française? Mais dans son livre sur *La conscience nationale*, qu'il présentait au public comme « *un acte de foi critique* dans la survie de l'idéal français » (1), il nous montrait plutôt la dissolution de cette conscience même. M. Henri Berr, à la même date, constatait les mêmes crises (2) et affirmait aussi la même foi, dans une thèse copieuse, où il entreprenait une « synthèse des connaissances et de l'histoire ». Depuis lors, il a publié un ouvrage de proportions plus modestes, où il se demande si l'unité morale de la France peut se refaire (3).

C'est reconnaître que, si elle est défaite, elle a existé, et que, si elle a existé, elle est défaite. Et on nous parle en effet de deux Frances, de deux jeunesses, dont les mésintelligences apparaissent à d'aucuns si graves qu'elles leur font augurer de terribles conflits. D'autre part, on veut bien parfois admettre avec les marxistes qu'il y a des classes, dont l'antagonisme va croissant. On gémit de ces rivalités et on propose des panacées diverses pour remédier à cette désunion. Nous n'entendons pas épuiser aujourd'hui la dis-

(1) *La Conscience nationale*, p, VIII.
(2) *La synthèse des connaissances et l'histoire*, Introduction. Lire aussi : Brenier de Montmorand, *La société contemporaine*; Chr. Scheffer, *La crise actuelle*, etc.
(3) *Peut-on refaire l'unité morale de la France ?* ch. I et II.

cussion de l'énorme littérature qui a été produite sur ce double sujet de l'unité morale et de l'union des classes, mais faire voir par quelques remarques très simples la part d'illusion ou de duperie que contient toute cette rhétorique. Que vaut-elle au regard du passé ? Qu'apporte-t-elle pour l'avenir ?

I

Il y a quelques années déjà qu'on s'est mis à l'œuvre pour refaire l'unité morale du pays. Elle est donc défaite? Elle a donc existé? On compte, en effet, un certain nombre de romans historiques construits avec l'obsession de ces catégories abstraites, de ces mots fétiches, dont le pouvoir est si grand sur l'esprit que nous en déformons la réalité ondoyante et diverse sous prétexte de la mieux voir. L'unité morale, dont on déplore tant la perte, n'a peut être jamais pris place que dans ces Utopies ou ces Uchronies où nous sommes conviés de temps en temps à nous réfugier comme dans un asile pour y trouver un aliment à notre sentimentalisme et à notre rêverie. L'histoire plus positive n'est pas toujours affranchie de cette superstition verbale, et c'est pourquoi sans doute elle est toujours à corriger. Il est même probable que, bien comprise, elle est condamnée à rester une autocritique. Consultons-là sans remonter au déluge. Un coup d'œil superficiel va suffire à nous assurer de la vanité des déclamations sur l'unité morale.

Un jour, sans doute, il y eut en Grèce comme une espèce d'accord patriotique contre l'envahisseur mède ; encore, cette union n'allait pas sans dissentiments multiples. Mais, à l'ordinaire, on sait combien les cités helléniques étaient jalouses les unes des autres et quelles divisions intestines les agitaient. Des guerres de classes s'y livrèrent sans trêve, concurremment avec les guerres de race, les provoquèrent

même, jusqu'aux derniers jours de l'indépendance. Ouvrez une histoire romaine. Les acteurs du drame changent, le drame est le même. On nous dit bien qu'après la conquête de l'égalité civile, politique et religieuse, il n'y a plus ni plébéiens, ni patriciens à Rome, mais un peuple un et indivisible ; on nous raconte bien aussi parfois, que la Révolution de 1789 a réalisé chez nous le même prodige. Cette indivisibilité était sans doute d'équilibre très instable, puisque bientôt les dissensions sont assez aiguës, sous les Gracques, sous Marius et Sylla. Auguste inaugure la paix romaine. Mais Rome devient un caravansérail, une *Cosmopolis* avant la lettre, et je ne pense pas que l'unité morale y soit réalisée du jour où on distribue du pain au peuple et où on l'instruit à l'école des jeux du cirque. Il ne paraît pas que les Universités populaires de l'époque (à vrai dire, populaires est légèrement impropre, car si de bons jeunes gens, comme aujourd'hui, faisaient leurs premières armes dans les officines des rhéteurs ou dans les salles de lectures publiques, ils n'entendaient pas éduquer la plèbe), il ne paraît pas qu'on s'y souciât beaucoup de l'unité morale ; et d'ailleurs, tout comme les Universités populaires, les lectures publiques eurent leur crise de décroissance, qui attrista l'âme de Pline ; et aux écoles, où Boileau regrette qu'un Juvénal ait trop fréquenté, on parlait souvent pour ne rien dire, ou pour ne dire que des sottises, comme Sénèque l'Ancien nous l'apprend. Quant aux empereurs, ils sont, en leur privé et dans leurs rapports avec ceux de leurs sujets avec lesquels des conditions voisines d'existence pouvaient faciliter l'entente, très réfractaires à cette union morale. M. Albert Delacour voit même en eux des anarchistes d'un radicalisme extrême (1). C'est évidemment une opinion discutable et qui n'en-

(1) A. Delacour. *Les lettres de noblesse de l'anarchie.*

gage que son auteur, mais il est certain que l'empire aboutit à un régime singulièrement désordonné d'anarchie militaire.

La révolution chrétienne réalise-t-elle l'unité ? Les révolutions religieuses ont particulièrement pour but d'y atteindre. D'abord, elles n'y réussissent généralement qu'en supprimant leurs adversaires irréductibles, et encore, une fois qu'une religion a soumis un peuple à une même discipline, arrive-t-il que des schismes ou des hérésies la divisent en églises plus ou moins nombreuses. La révolution chrétienne fait-elle exception à la règle ? On a constaté des analogies entre la période où se fit la révolution chrétienne et la période contemporaine (1). Si donc nous avons perdu notre unité morale, si, moins heureux que Peter Schlemil, nous ne sommes plus que l'ombre de nous-mêmes, peut-être aussi, pour les raisons d'analogie qu'on a signalées, la révolution chrétienne n'a-t-elle pas eu meilleure fortune. Et d'abord, G. Sorel l'établit dans son livre sur *La ruine du monde antique*, l'idéologie chrétienne a brisé les derniers liens qui rattachaient le citoyen à la cité romaine : elle a détruit sans créer. De plus, le christianisme n'a pu maintenir en lui-même son unité morale. De bonne heure les hérésies multipliées le déchirèrent. La Réforme, après avoir divisé en deux le monde chrétien, se divise à son tour en un nombre respectable de sectes, dont Bossuet constatait, dès l'origine, les variations. Depuis, nous en avons vu d'autres. L'Amérique, à l'heure présente, en offre des espèces aussi curieuses que diverses. Mais revenons un peu en arrière.

Les Barbares, comme on le sait, ont introduit dans le monde latin le sentiment de l'honneur et la fidélité compagnonnique. Je le veux bien, mais au milieu de quel effroya-

(1) V. G. Sorel. *La ruine du monde antique*, passim. Ch. Malato. *Révolution chrétienne et révolution sociale*, etc.

ble désordre ! La chevalerie laïque, qui procède d'eux, pratiquait un brigandage où les Eviradnus, comme Don Quichotte, faisaient assez triste figure, et la chevalerie cléricale, quand elle n'opérait pas de même, ne parvenait qu'à grand' peine à faire respecter la Trêve de Dieu. Les corporations ? Cet idéal lointain d'union morale ou d'union des classes, vers lequel on nous invitait à lever les yeux, s'est dissipé ; il n'en reste plus trace que dans quelques livres faits à souhait pour le plaisir de ceux qui aiment l'histoire mise en berquinades. Je vous fais grâce des Jacqueries, j'oublie les soulèvements des Communes : il y a toujours de mauvaises têtes pour faire échouer les meilleurs desseins. Je passe les opérations inquisitoriales, qui prouvent, avec trop d'évidence, que l'unité n'était pas encore faite, si elles visaient à la faire ; les guerres de religion, qui supposent des armées ennemies et dont l'époque ne peut donc pas nous être donnée comme modèle. Henri IV, estimant que Paris valait bien une messe, réalisa bien pour son compte une certaine union morale avec les catholiques, et aussi une certaine paix du royaume ; cette paix est très courte et troublée par des conspirations où il finit par laisser la vie. Les protestants, d'ailleurs, n'avaient pas définitivement désarmé. On le vit bientôt. Catholiques et protestants d'alors, s'ils ne communiaient pas d'un même corps eucharistique, ne communiaient pas davantage dans l'idée de patrie. Les uns et les autres étaient volontiers des cosmopolites. Sous Concini et sous Albert de Luynes, l'Etat français est une taverne, et ce n'est pas à la taverne que niche l'union morale. Voici Richelieu. C'est un centralisateur intrépide. Eh bien ! on conspire beaucoup sous son ministère, on se bat de même, on *branche* de temps en temps, dans les provinces, des va-nu-pieds qui n'ont pas assez le respect de la grande œuvre de l'unité monarchique, au reste sans profit sérieux pour l'unité morale, — puisque Mazarin, malgré toute sa souplesse, ne l'a-

vance guère et que Louis XIV ne la fait pas non plus, malgré quelques exécutions significatives dans les Cévennes et ailleurs. Au XVIII[e] siècle, tout le monde est d'accord sur ce point, pas d'unité, pas d'accord, sinon dans la guerre à tout ce qui est, d'après les idéologues, capable d'organiser l'une et l'autre. Et je ne parle pas seulement de la lutte par la plume et la parole. Des émeutes éclatent un peu partout pendant près de cent ans (1). Taine en a fait le dénombrement pour la période qui nous rapproche de la Révolution.

La Révolution a voulu fonder la République une et indivisible. C'est même écrit sur les papiers officiels. Il n'est pas nécessaire de dire comment on s'y emploie et ce qui advient. Le Directoire est une époque franchement immorale. Napoléon restaure le culte, organise l'Empire. On nous dit que cet Empire était une caserne, et les mauvaises langues prétendent que l'union morale ne se trouve pas plus à la caserne qu'à la taverne. Enfin, du XIX[e] siècle, on a écrit que c'était le siècle des révolutions, et il est incontestable qu'il y en a eu quelques-unes, dont la dernière a montré à merveille comment les ancêtres des prédicateurs de l'union morale s'entendaient à la restaurer, quand elle était, à leurs yeux, compromise. Levardays, dans sa *Politique et Barbarie*, prouve qu'il faut se reporter aux époques les plus épouvantables pour assister à semblables boucheries (2). Vraiment, Joseph Prudhomme, dont c'est le règne, se moque de nous.

Bref, comme ce n'est pas de 1900 à 1904 que l'unité morale se serait faite et défaite, il semble qu'on peut conclure qu'elle ne s'est réellement jamais faite, au moins de façon durable,

---

(1) V. Félix Rocquain. *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution*, passim. Taine. *Les origines de la France contemporaine*, L'ancien régime, L'anarchie spontanée.
(2) V. particulièrement p. 1-12.

et qu'en conséquence elle n'a pas pu se défaire (1). Union morale, ordre moral, c'est tout un, et il apparaît maintenant sans peine que l'ordre, comme dit John Cade dans Shakespeare, c'est le désordre.

A vrai dire, cette doctrine s'inspire de la distinction saint-simonienne introduite dans l'interprétation de l'histoire. Mais l'opposition des périodes organiques et des périodes critiques n'a qu'une valeur mythique ou relative. S'il y a, pour ainsi dire, une dynamique incessante de la vie sociale, il n'y a de statique de cette même vie sociale que pour les convenances de l'exposition didactique des événements considérés comme évoluant dans des cadres déterminés, qui sont plus ou moins variables avec les époques et qui n'ont pas d'ailleurs la rigidité d'une armature. C'est pourquoi les systèmes de pure idéologie, n'ayant qu'une prise superficielle sur le monde sans cesse mouvant, et non figé, de l'histoire vécue, ne permettent pas de sérieuses conclusions pratiques. La vie est chose prosaïque et vulgaire, et non dialectique ou poésie. Au fond, l'idéologie actuelle dissimule mal les préoccupations réelles de ses défenseurs. L'apostolat de l'unité morale fait son apparition avec l'apostolat de l'union des classes, et il s'explique donc, comme ce dernier, par des raisons qui ont leur racine dans l'économie de la société moderne. Il n'est plus possible aujourd'hui de fermer les yeux sur la lutte engagée par le prolétariat organisé contre la hiérarchie bourgeoise et la société capitaliste ; il n'est plus possible de la nier, et on la déplore, comme si ce n'était pas une loi permanente de l'histoire, qu'il n'y a pas lieu de démontrer et qui est la base la plus solide de la philosophie marxiste. L'union des classes n'a pas plus existé

(1) C'est une vérité de La Palice, mais ces vérités là sont les plus vraiment vraies.

que l'union morale, même à l'époque parfois si prônée des corporations.

II

Si donc on admet que l'une et l'autre unité n'a jamais été faite, il suit de là qu'elle n'est pas à refaire. Mais il se pourait qu'elle sôit à faire. Une illusion ou une erreur dans l'interprétation du passé ne condamne pas nécessairément les entreprises sur l'avenir. Examinons donc les divers plans de campagne suivis ou proposés jusqu'à ce jour pour atteindre le but désiré. On nous permettra de parler de plans de campagne, puisque c'est d'une conquête à faire qu'il s'agit, et on ne s'étonnera pas davantage, si l'exécution de ces plans de campagne a pour conséquence des luttes plus ou moins vives, puisque la conquête n'est pas encore faite. On y marche par plusieurs voies.

Il y a la voie religieuse, où se rencontrent, sans pouvoir s'entendre, progagandistes protestants et catholiques. C'est déjà de fâcheux augure. Il y a quelques quinze ans, un certain néo-catholicisme fut à la mode, qui caressa le rêve d'unir les diverses confessions chrétiennes au fameux Congrès de Chicago en 1893. M. de Vogûé et M. Blondel, M. Goyau et M. Fonsegrive, l'abbé Klein et l'abbé Charbonnel, quelques hauts prélats d'Europe ou d'Amérique, approuvaient ces projets de composition ou travaillaient à les faire aboutir, quand le cardinal Richard, appuyé par la majorité de la presse cléricale, déclara que le cathollcisme n'admettait ni compromission ni tolérance en matière de dogme et n'avait des autres religions rien à recevoir, rien à apprendre. Les uns se soumirent ou cherchèrent une diversion dans l'action politique et sociale patronnée par Léon XIII, mais d'aucuns se révoltèrent, entre autres l'abbé Charbonnel,qui par la suite a fait quelques bruit dans

l'affirmation de sa « volonté de vivre ». Toutefois la propagande n'a pas cessé et, si dans les milieux ouvriers ou paysans, l'Eglise n'a pas ressaisi l'empire des âmes, elle a vu une bonne partie de la bourgeoisie revenir à elle, si bien qu'on a pu se demander si le vingtième siècle serait catholique.

Serons-nous donc catholiques? Cela ne suffirait pas peut-être à nous unir, puisque le personnel catholique lui-même ne s'accorde pas sans chicanes, qu'il est divisé au moins en libéraux et démagogues, puisque aussi les dépositaires de la doctrine, par la propre critique à laquelle ils la soumettent pour l''adapter aux exigences de la méthode scientifique, ne sont pas, comme l'a fait voir G. Sorel (1), sans déconcerter les fidèles L'Eglise doit compter de plus avec l'anticléricalisme qui ne paraît pas vouloir lui céder de sitôt la place et qui,en conséquence nous réserve encore le spectacle de nouvelles batailles.

Serons-nous protestants ? Il y a un quart de siècle environ que quelques huguenots de marque se mirent en tête de protestantiser la France. A cet effet, la *Critique philosophique* et la *Critique religieuse* dirigées par Renouvier firent campagne. On distribua par le pays de minuscules bibles très portatives. Il y eut quelques catholiques qui renièrent le pape et acceptèrent l'hégémonie luthérienne ou calcalviniste ; on dit même qu'ils y trouvèrent profit. En somme l'entreprise échoua. Mais voici que depuis quelques années MM. Thiébaud et Ernest Renault dénoncent un péril protestant, une conquête protestante. A vrai dire, c'est d'une conquête des fonctions administratives qu'ils parlent, plutôt que d'une conquête des âmes. La seconde suivra-t-elle la première et communierons-nous un jour sous les espèces du calvinisme? Ce n'est pas la grâce que je vous souhaite.

---

(1) *La crise de la pensée catholique.*

Calvin n'était pas un Français de France ; il n'entendait pas la plaisanterie. Quant à Luther, il était Allemand, tout comme Marx et Lassalle, et les patriotes les répudient tous trois, toutefois avec cette différence qu'en matière religieuse ils admettent volontiers un cosmopolitisme romain.

On ne voit donc pas bien l'immense majorité des Français, catholique ou libre penseuse, s'alliant avec les maîtres qu'on lui prédit pour le plus grand profit de l'unité morale. Il faut sans doute compter avec l'influence du sermon ou du prêche. Mais tout le monde n'y va pas, et, depuis qu'on en use, on n'est pas encore parvenu à réaliser l'unité tant souhaitée. Et des missions ou des manifestations de l'Armée du Salut par les voies publiques, il n'y a pas grand'chose à attendre, car le Français aime trop la chanson et pas assez le cantique. L'action de la presse serait-elle plus efficace? Mais elle ne brille pas toujours par la douceur évangélique, et, si nos moines ne portent plus le casque et ne brandissent plus la rapière, s'ils sont plus commerçants que guerriers, le commerce n'est pas un moyen décisif de pacification, puisqu'on a écrit de très gros livres sur les luttes commerciales; et comme le trafic est plus que jamais le roi du monde, la concurrence et le désordre ne sont pas près de leur fin.

La propagande protestante est peut-être plus onctueuse ou plus sournoise. Mais patte de velours cache souvent une grifle. Enfin, il est des endroits où nous pouvons juger des effets de l'union morale, je parle des ouvroirs et des patronages, où on l'entretient par la pratique d'une espèce d'abrutissement physique et moral, dont le *Sweating system* est un procédé particulièrement aussi peu chrétien qu'enviable. De récents procès nous ont édifiés sur ce point, et devant les faits la rhétorique de M. Goyau ou de M. Fonsegrive est chose bien vaine. Et n'est-ce pas un signe de l'hypocrisie cléricale ou mondaine que ces dissertations sur le *juste prix* qu'on institue dans les revues et les livres ou dans les salons des ba-

ronnes sensibles, en quête d'un frisson nouveau? Il n'est donc pas encore prouvé que les nobles personnes qui, comme le dit si élégamment M. Goyau (1), se sentent des cîmes, soient sérieusement disposées à une nouvelle nuit du 4 août. L'ancienne d'ailleurs laissait encore ample besogne à faire.

Serons-nous unis sous les espèces du judaïsme? Le juif est roi, nous disent Drumont, L. Vial (2) et autres antisémites, et il est indiscutable qu'en France les juifs, s'ils sont le petit nombre, n'ont pas la part petite. De plus, on a vu des juifs se faire catholiques, des catholiques épouser des juives. Enfin, on rencontre des juifs un peu partout où se prêche l'apostolat d'une unité quelconque, sur la scène ou dans la coulisse. On nous dispensera d'insister, puisque les antisémites eux-mêmes nous disent qu'ils sont insociables et par conséquent plutôt des agents de discorde que d'entente. D'ailleurs, s'ils tiennent de la place, ils sont minorité, et c'est pourquoi il en est qui, devant les progrès de l'antisémitisme, préconisent un nouvel exode. Enfin, ceux qui par leurs richesses ont de l'influence, font surtout des affaires et ne semblent pas être en peine de l'unité morale évanouie. Laissons donc la voie religieuse, puisqu'elle ne mène pas à la cité modèle.

III

Une autre s'offre à nous, très courue aujourd'hui, la voie pédagogique. On y trouve à des étapes diverses des maîtres pour tous les âges et des institutions multiples à clientèle plus ou moins nombreuse, les Universités populaires, l'école

(1) *Idées sociales et faits sociaux*, Introduction, p. 15.
(2) Drumont, *La France juive*, etc.; — L. Vial, *Le Juif roi*, etc.

d'Etat et l'école libre, les maîtres de la puériculture et les apôtres de la morale scientifique ou autre.

Les Universités populaires? Elles furent nombreuses, sinon prospères, et M. Clémenceau les a célébrées au Sénat avec une légère emphase. Mais lisez les programmes des cours ou des leçons. Des journaux quotidiennement les donnent et les *Cahiers de la Quinzaine* leur ont consacré deux fascicules (1). C'est la plus belle diversité qui soit, et ce n'est pas avec la diversité qu'on fait l'unité, puisque les naturalistes et les sociologues nous apprennent que c'est de l'homogène ou de l'unité que la diversité ou l'hétérogène procède. Sans doute, il y a des lois de convergence, de similitude et d'imitation dont MM. Lalande et Tarde peuvent espérer beaucoup (2). Mais, outre que les hommes, d'après MM. G. Le Bon et Léo Sighele (3) se réglent plutôt sur de mauvais modèles, il se peut aussi qu'ils ne sachent pas trop sur lequel ils aient à se régler, si on leur en propose des échantillons nombreux (4), et qu'ils se décident, à être et rester eux-mêmes.

---

(1) *Dixième et vingtième cahiers* de la troisième série. Voir aussi le deuxième cahier de la même série. MM. G. Séailles et Ch. Guieysse en espéraient alors beaucoup. Sur la question des *Intellectuels*, lire aussi les quatrième et neuvième cahiers de la deuxième série.

(2) Lalande, *la Dissolution opposée à l'Evolution*, Tarde, *les lois de l'imitation*, *la logique sociale*, etc., *passim*.

(3) Le Bon, *Psychologie des foules*; Sighèle, *Psychologie des sectes*, *passim*, etc.

(4) Les ultramontains du commencement du siècle et les positivistes demandaient, dit G. Sorel (*la Science dans l'éducation*, dans le *Devenir social*. février 1896, p. 113), une organisation de l'opinion publique. Mais ils n'auraient pas procédé de cette manière. Et Renan, dit M. Brunetière (cité par Sorel, *ibid.*, p. 130) « reprochait à Auguste Comte de n'avoir jamais connu ni seulement entrevu l'infinie variété de ce fond multiple, fuyant, capricieux et insaisissable qui est la nature humaine. »

La situation ne change pas, non pas seulement parce que toutes sortes de voix se font entendre ou que toutes sortes de doctrines se produisent, mais parce que nous les écoutons généralement avec nos préjugés, n'étant pas encore des êtres de pure raison. Il serait donc surprenant que nous finissions par nous accorder dans l'acceptation d'une même dogmatique. Il en sera des Universités populaires comme du théâtre social. Les drames larmoyants de La Chaussée, les comédies sentimentales de Diderot, les prédications laïques de Dumas fils, les complaintes dialoguées de Manuel, etc., etc., n'ont pas changé la face du monde, dont le train ordinaire ne se passe pas comme dans le *Pàque socialiste* de M. Veyrin. Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, même après la mordante satire de P. Lafargue (1). Ne soyons pas trop cruel. L'entreprise avorte et elle n'est pas de ces morts qu'il faut qu'on tue (2).

On espère beaucoup de l'école (3), et le XIXe siècle et celui

(1) En lire le compte rendu sténographique, dans les *Cahiers de la Quinzaine*, première série, neuvième cahier. On trouvera réunis dans le dixième cahier de la même série, quelques documents sur la question de ce qu'on a appelé « *les petits teigneux.* »

(2) Dès juillet 1902, M. Ch. Guieysse ne se faisait plus d'illusions sur l'avenir de l'œuvre et il n'en dissimulait pas l'insuffisance ou l'absurdité (*Cahiers de la Quinzaine*, troisième série, vingtième cahier, p. 3-6).

(3) Il y a quelques années, dit G. Sorel (*La Science dans l'éducation*, dans *Le Devenir social*, février 1896, p. 111-112), on ne mettait pas en doute la puissance absolue de l'éducation sur la vie d'un peuple ; former une génération, c'était, pensaient nos hommes d'Etat, fixer, d'une manière définitive, la marche des événements pour une longue période. Cette conception venait de l'antiquité, avait été conservée par l'Eglise, était devenue un dogme pour les libéraux comme pour les conservateurs : toute la politique française fut dominée, durant pas mal d'années, par la lutte pour l'école. Dans l'ardeur du combat engagé, peu de gens avaient l'esprit assez calme pour pouvoir aborder le problème philosophique avec une méthode sérieuse ; on répétait les for-

qui commence, qui sont les siècles de tant de choses, pourraient bien être aussi ceux de la pédagogie. Elle est partout, dans les livres de M. Ed. Petit où elle s'allie à une flagornerie peu commune à l'adresse des dispensateurs de la faveur universitaire (1), dans les ouvrages onctueux de feu M. Pécaut, menaçants de M. Aulard, fougueux ou insinuants de M. Payot, etc. Après feu Marion et M. Buisson, M. Durkheim l'enseigne en Sorbonne, je ne sais plus qui au Collège de France ; elle a ses grandes entrées à l'Ecole des Hautes Etudes sociales ; elle a ses journaux et ses revues ; en un mot, elle a déjà produit une littérature considérable d'une valeur très inégale, qui descend jusqu'à la niaiserie et que nous étudierons de près dans un autre article (2). On l'a même mise en roman, où elle a médiocre ou vilaine contenance ; mais ce n'est pas à MM. de Vogüé et Willy ou à Mme Gabrielle Réval, pour ne citer que les noms les plus connus ou les plus retentissants, qu'il serait juste de demander si l'école est un agent d'union morale.

Présentons d'abord une observation générale. M. Tarde, dans la *Revue pédagogique* de mars 1897, constate que, de 1830 à 1880, la criminalité des enfants mineurs a presque quadruplé pour les garçons et presque triplé pour les filles

---

mules avec confiance et, pour beaucoup de personnes, la force déterminatrice de l'école était rendue indéniable par le fait que l'Eglise tenait avant tout à garder la haute main dans l'éducation populaire. Mais je ne suppose pas qu'après avoir tant ridiculisé l'infaillibilité ecclésiastique en matière de dogme, on prétende nous l'imposer en matière sociologique ? » Cela a repris de plus belle. Cf. G. Palante, *Une idole pédagogique*, dans *La Revue philosophique*, juillet 1903.

(1) *Alentour de l'ecole*, etc.

(2) Un inspecteur général de l'Université, M. Adrien Dupuy, loin de partager l'engouement à la mode, malmène les pédagogues et n'hésite pas à écrire : « C'est la pédagogie qui a fait et qui fera notre malheur. » (*L'Etat et l'Université*, p. 18-20.)

(5.933-20.480 ; 1.046-2.839) et que cet accroissement s'est continué de 1880 à 1894. A cette dernière date, le chiffre des prévenus mineurs est de 28.701, celui des filles de 3.616. Donc l'école, avec ou sans Dieu, avec Dieu même, puisque l'école appelée sans Dieu est plutôt postérieure à 1880, l'école, libre ou patronnée par l'Etat, si elle n'est pas un agent de désunion, ne paraît pas avoir servi beaucoup la cause contraire (1). On pourrait argumenter encore sur ce cas et citer d'autres références, mais ce que nous avons dit suffit, pour tout esprit que n'aveuglent pas des mots ou des sophismes, à nous dispenser d'une discussion plus ample (2). Cléricaux et laïques se querelleront longtemps encore en pure perte, tant qu'ils croiront aux vertus souveraines de l'éducation dans la formation de la fameuse unité morale. Aujourd'hui plus que jamais les premiers invectivent les seconds, depuis que s'est manifesté ce qu'on a appelé la *crise du libéralisme*. Il convient de nous y arrêter, car le sujet est en partie d'ordre pédagogique, puisque l'Etat républicain, menacé dans son existence, émet la prétention de former l'unité morale des générations qui viennent à la vie civique (3).

C. FAGES.

(A suivre.)

---

(1) V. aussi J. Bonzon, *le Crime et l'école*.

(2) On a déjà beaucoup écrit sur la crise de l'école primaire. Lire particulièrement H. Bérenger, *la Conscience nationale*, p. 224-286.

(3) Dans un journal, qui est un des plus intrépides champions de la pédagogie laïque, dans l'*Action* du 26 janvier 1904, le docteur Elie Pecaut écrit entre autres choses : « Géographie ou calcul, orthographe, tout doit être enseigné *à l'inverse de l'école chrétienne*. » Ce n'est pas nous qui soulignons, et nous ne faisons pas de commentaires.

Caractère général du système des physiocrates [1]

L'analyse du capital dans le cadre de l'horizon bourgeois est essentiellement l'œuvre des physiocrates. C'est ce mérite qui fait d'eux les véritables pères de l'économie moderne. Tout d'abord l'analyse des divers *éléments matériels* dans lesquels le capital existe et se dégage au cours de l'opération du travail. On ne peut pas faire aux physiocrates un reproche d'envisager, comme tous leurs successeurs, ces modes matériels d'existence, tels que les instruments, les matières premières,etc., séparés des conditions sociales dans lesquelles ils apparaissent dans la production capitaliste, bref dans la forme où ils sont des éléments de l'opération du travail en général, indépendamment de leur forme sociale de capital, et de faire par là de la forme de production capitaliste une forme naturelle éternelle. Pour eux, les formes bourgeoises de la production apparaissaient nécessairement comme ses formes naturelles. Ça été leur grand mérite, de concevoir ces formes comme des formes physiologiques de la société, comme des formes provenant de la nécessité naturelle de la production elle-même, indépendantes de la volonté, de la politique, etc. Ce sont des lois matérielles. L'erreur des physiocrates ne consiste qu'à avoir conçu la loi matérielle d'un stade social historique donné, comme une loi

---

(1) Extrait du volume posthume de Mara, qui vient d'être publié par les soins de Kautsky, sous ce titre : *Theorien über den Mehrwert* (Dietz, Stuttgart), et dont nous publierons une analyse prochainement. *N. D. L. R.*

abstraite, régissant également toutes les formes de la société.

En dehors de cette analyse des éléments matériels dans lesquels le capital existe au cours de l'opération du travail, les physiocrates déterminent les formes que revêt le capital dans la circulation (capital fixe, capital circulant, quoique portant chez eux d'autres noms encore) et, d'une façon générale, les rapports entre le procès de circulation et le procès de reproduction du capital. Il y aura lieu de revenir là-dessus dans le chapitre sur la circulation.

Sur ces deux points capitaux, A. Smith a suivi les traces des physiocrates. Son mérite — à cet égard — se réduit à la détermination des catégories abstraites et aux dénominations plus fixes qu'il donne aux différences analysées par les physiocrates.

La base du développement de la production capitaliste est, comme nous avons vu, d'une facon générale, que la *force de travail,* en qualité de *marchandise* propre aux travailleurs, est mise en face des conditions du travail en qualité de marchandises attachées au capital en soi et existant indépendamment d'elle. En tant que marchandise, la détermination de la *valeur* de la force de travail est essentielle. Cette valeur est égale au temps de travail exigé pour produire les moyens d'existence nécessaires à la reproduction de cette force de travail, autrement dit égale au prix des moyens d'existence nécessaires à la vie du travailleur comme travailleur. Ce n'est que sur cette base que se produit la différence entre la *valeur* et la *réalisation en valeur* de la force de travail, différence qui n'existe pour aucune autre marchandise, la valeur d'usage, partant l'usage, d'aucune autre marchandise n'étant susceptible d'élever sa *valeur d'échange* ou les valeurs d'échange qui en résultent. C'est donc chose fondamentale pour l'économie moderne, dont la mission est l'analyse de la production capitaliste, de con-

cevoir la valeur de la force de travail comme quelque chose de fixe, comme une grandeur donnée, — ce qu'elle est d'ailleurs en pratique dans chaque cas déterminé.

Le minimum de salaire du travail constitue par conséquent, à bon droit l'axe de la théorie des physiocrates. Cette fixation leur était possible, quoiqu'ils n'eussent pas encore reconnu la nature de la valeur elle-même, parce que cette *valeur de la force du travail* a son expression dans le prix des moyens d'existence nécessaires, partant dans une somme de valeurs d'usages déterminée.

Sans se rendre d'ailleurs un compte exact de la nature de la valeur, ils pouvaient donc concevoir la valeur de la force de travail, dans la limite où cela était nécessaire à leurs recherches, comme une valeur déterminée. Si d'autre part, ils firent erreur en ce qu'ils concevaient le salaire comme une grandeur immuable, déterminée chez eux entièrement par la nature, et non pas par le stade de l'évolution historique, grandeur elle-même sujette à des mouvements, cela ne change rien à la justesse abstraite de leurs conclusions, puisque la différence entre la valeur et la réalisation en valeur de la force de travail, ne dépend absolument pas de ce qu'on suppose cette valeur grande ou petite.

Les physiocrates ont transporté la recherche relative à l'origine de la plus-value du domaine de la circulation dans le domaine de la production immédiate, et par là établi la base fondamentale de l'analyse de la production capitaliste.

Avec toute raison, ils posent cette proposition fondamentale que seul est *productif* le travail qui crée une *plus-value*, par conséquent dans le produit duquel est contenue une valeur plus élevée que ne le comporte la somme des valeurs consommées pendant la production de ce produit. Or, comme la valeur de la matière première et du matériel est donnée, comme d'autre part la valeur de la force de travail est égale au salaire, la plus-value ne peut évidemment consister que dans

le surplus de travail fourni par l'ouvrier au capitaliste au-delà du *quantum* de travail qu'il reçoit dans son salaire. Il est vrai que la plus-value n'apparaît pas sous cette forme chez les physiocrates, parce qu'ils n'ont pas encore ramené la valeur à sa substance simple : quantité de travail ou temps de travail.

Leur mode d'exposition est, comme il est naturel, déterminé nécessairement par leur conception générale de la nature de la valeur, qui, chez eux, n'est pas un phénomène social déterminé de l'activité humaine (travail) : mais consiste en matière : terre, nature, et les diverses modificatious de cette matière.

La différence entre la *valeur* de la force de travail et sa *réalisation en valeur* — partant la plus value créée par l'achat de la force de travail à son employeur — n'apparaît dans aucune branche de production plus palpable, plus incontestable que dans l'agriculture, dans la production primitive. La somme des moyens d'existence consommés bon an mal an par l'ouvrier, ou la masse de matière qu'il incorpore, est moindre que la somme des moyens d'existence qu'il produit. Dans l'industrie, on ne voit pas en général l'ouvrier reproduire directement ses moyens d'existence, ni produire le surplus au-delà de ses moyens d'existence. L'opération se fait par l'intermédiaire de l'achat et de la vente, des divers actes de la circulation, et exige, pour être comprise, l'analyse de la valeur en général. Dans l'agriculture, elle se montre immédiatement dans l'excès des valeurs d'usage produites au delà des valeurs d'usage consommées par l'ouvrier : elle peut donc être saisie absolument sans analyse de la valeur, sans une compréhension claire de la nature de la valeur. Elle le peut donc encore si la valeur est ramenée à la valeur d'usage et celle-ci à la matière en général.

Le travail de l'agriculture est donc pour les physiocrates le seul travail productif, parce qu'il est le seul travail qui

crée une plus-value et *la rente foncière* est *la seule forme de la plus-value* qu'ils connaissent. L'ouvrier dans l'industrie, constatent-ils, n'augmente pas la matière : il ne fait qu'en modifier la forme. Le matériel — la masse de matière — lui est donné par l'agriculture. Il ajoute, il est vrai, une valeur à la matière, non par son travail, mais par les frais de production de son travail : par la somme des moyens d'existence qu'il consomme durant son travail, égale au salaire qu'il reçoit de l'agriculture. Le travail de l'agriculture étant considéré comme le seul travail productif, la forme de plus-value qui distingue le travail agricole du travail industriel, la rente foncière, est considérée comme la seule forme de la plus-value.

Le profit propre du capital, dont la rente foncière elle-même n'est qu'une branche, n'existe donc pas chez les physiocrates. Le profit ne leur apparaît que comme une sorte de salaire plus élevé, payé par les propriétaires fonciers, consommé comme revenu par les capitalistes (qui par conséquent entre dans les frais de leur production, tout comme le salaire pour les ouvriers ordinaires) et qui augmente la valeur de la matière première, parce qu'il entre dans les frais de la consommation faite par l'industriel (le capitaliste) pendant qu'il crée le produit, qu'il transforme la matière première en un produit nouveau. C'est pour cela que la plus-value sous forme d'intérêt de l'argent — autre subdivision du profit, — est déclarée par une partie des physiocrates, tels que Mirabeau l'ancien, une usure contraire à la nature. Turgot au contraire la justifie en ce que le possesseur de capital argent pourrait acheter de la terre, partant de la rente foncière, et qu'ainsi son capital-argent doit lui procurer autant de plus-value qu'il en recevrait s'il le transformait en rente foncière. De cette façon, d'ailleurs, l'intéret de l'argent n'est donc pas une valeur créée à nouveau, n'est pas une plus-value : on explique seulement

pourquoi une partie de la plus-value gagnée par les propriétaires fonciers échoit au possesseur du capital-argent sous la forme d'intérêt, tout comme, pour d'autres raisons, on explique pourquoi une partie de cette plus-value échoit aux capitalistes industriels sous la forme de profit.

Le travail agricole étant le seul travail productif, le seul travail créateur de plus-value, *la forme* de plus-value qui distingue le travail agricole de toutes les autres branches de travail, *la rente foncière* est *la forme générale de la plus-value*. Profit industriel et intérêt de l'argent ne sont que des rubriques diverses entre lesquelles la rente foncière se divise et passe en portions déterminées de la main des propriétaires fonciers dans la main d'autres classes. Tout au contraire des économistes postérieurs, depuis Adam Smith, qui considèrent avec raison *le profit industriel* comme la *figure* sous laquelle la plus-value est appropriée originairement par le capital, c'est-à-dire comme la forme générale primitive de la plus-value ; en sorte qu'intérêt et rente foncière ne représentent que des subdivisions du profit industriel, distribuées par le capitaliste industriel à diverses classes, qui sont co-propriétaires de la plus-value.

En dehors de la raison déjà mentionnée — que le travail agricole est le travail dans lequel la creation de la plus-value apparaît matériellement palpable — et sans tenir compte des opérations de circulation, les physiocrates avaient plusieurs autres motifs qui expliquent leur conception :

Premièrement. — C'est que dans l'agriculture, la rente foncière apparaît comme troisième élément, comme une forme de la plus-value qui ne se trouve pas dans l'industrie ou ne s'y trouve que d'une façon effacée. Elle était, pour eux, la plus-value en sus de la plus-value (profit), partant la forme la plus palpable et la plus saillante de la plus-value, la plus-value à la deuxième puissance.

Comme dit l'économiste de la nature, Karl Arnd (*L'agri-*

culture naturelle en opposition à l'esprit de monopole et au communisme (1), Hanau, 1845, p. 461-462) :

Par l'agriculture une valeur est créée — dans la rente du sol — qui ne se produit pas dans les industries et dans le commerce : une valeur qui reste en excédent, lorsque tout le salaire et toute la rente du capital qui ont été avancés sont remplacés.

Deuxièmement. — Si l'on fait abstraction du commerce extérieur, — ce que les physiocrates, pour considérer abstraitement la société bourgeoise, faisaient avec raison et devaient nécessairement faire, — il est clair que la masse des ouvriers occupés dans l'industrie, etc., et laissés indépendants de l'agriculture que le nombre des « bras libres », comme les appelle Steuart est déterminé par la masse des produits de l'agriculture que les ouvriers agricoles fournissent au delà de leur propre consommation.

Il est clair que le nombre relatif des hommes qui peuvent vivre sans travail agricole dépend complètement de la force productive des agriculteurs. (R. Jones, *On the distribution of wealth*, Londres, 1831, p. 164.)

Le travail agricole étant ainsi la base naturelle, non seulement pour le surplus de travail dans sa propre sphère, mais pour l'indépendance acquise par toutes les autres branches de travail, et par conséquent, pour toute la plus-value créée dans celles-ci, il est clair qu'il devait être conçu comme créateur de la plus-value tant que c'était un travail déterminé, concret, et non le travail abstrait et sa mesure, le temps de travail, qui était considéré comme substance de la valeur.

Troisièmement. — Toute plus-value, non seulement rela-

(1) *Die naturgemæsse Volkswirtschaft gegenüber dem Monopoliengeist und dem Kommunismus.*

tive, mais aussi absolue, repose sur une productivité du travail donnée. Si la productivité du travail n'était développée qu'à un degré où le temps de travail d'un homme suffirait seulement à le maintenir lui-même en vie, à produire et reproduire ses propres moyens d'existence, il n'y aurait pas de surplus de travail et pas de plus-value, il n'existerait aucune différence entre la valeur de la force de travail et sa réalisation en valeur. La possibilité du surplus de travail et de la plus-value provient donc d'une force productive du travail donnée, d'une force productive permettant à la force de travail de rendre plus que sa propre valeur, de produire en sus des besoins exigés par son mode de vie. Or, nécessairement, ce degré de la productivité dont on part comme condition préalable se présente tout d'abord, comme nous avons vu au *deuxièmement*, dans le travail agricole, apparaît donc comme un *don naturel*, une *force productive de la nature*. Dans le cas de l'agriculture, la collaboration des forces naturelles, l'élévation de la force de travail humaine par l'emploi et l'exploitation des forces naturelles, élément automatique, est donnée *à priori* en toute étendue. Cet usage des forces naturelles en grand n'apparaît dans l'industrie que lors du développement de la grande industrie. Un certain degré de développement de l'agriculture, soit dans le pays, soit dans les pays étrangers, apparaît comme base du développement du capital. Ici, la plus-value absolue coïncide dans cette mesure avec la plus-value relative.

C'est ce que Buchanan — grand adversaire des physiocrates — fait lui-même valoir contre A. Smith, en cherchant à démontrer que le début de l'industrie moderne dans les villes a été également précédé par un tel développement de l'agriculture.

Quatrièmement. — Ce qu'il y a de grand et de spécifique dans la physiocratie étant de dériver la valeur et la plus-value, non de la circulation, mais de la production, elle com-

mence nécessairement, par opposition aux systèmes monétaire et mercantile, par la branche de production qui peut, d'une façon générale, être conçue à part, indépendamment de la circulation, de l'échange, et qui suppose l'échange non entre l'homme et l'homme, mais seulement entre l'homme et la nature.

C'est en réalité le premier système qui analyse la production capitaliste et expose les conditions dans lesquelles le capital est produit et dans lesquelles il produit, comme des lois naturelles, éternelles de la production. D'un autre côté, il apparaît plutôt comme une reproduction bourgeoise du système féodal, de la suprématie de la propriété foncière ; et les domaines industriels dans lesquels le capital se développe d'abord d'une façon indépendante apparaissent plutôt comme des branches de travail « improductives », simples appendices de l'agriculture. La première condition du développement du capital est la séparation de la propriété foncière d'avec le travail, le fait que de la terre, cette condition primitive du travail, est mise comme puissance indépendante, se trouvant entre les mains d'une classe particulière, en face de l'ouvrier libre. Dans cette façon de présenter les choses, le propriétaire foncier apparaît donc comme le capitaliste proprement dit, c'est-à-dire comme l'appropriateur du surplus de travail.

Le féodalisme est ainsi reproduit et expliqué sous les espèces de la production bourgeoise ; l'agriculture apparaît comme la branche de production dans laquelle la production capitaliste — autrement dit, la production de la plus-value — a son expression exclusive. Et cet embourgeoisement du féodalisme donne à la société bourgeoise une apparence féodale. C'est cette apparence qui a fait illusion aux aristocrates partisans du docteur Quesnay, par exemple le vieux Mirabeau, l'homme des rengaines patriarcales. Dans les cerveaux plus larges parmi les physiocrates, no-

tamment chez Turgot, cette apparence disparaît complètement et le système physiocratique se présente comme la nouvelle société capitaliste pénétrant dans le cadre de la société féodale. Il correspond donc à la société bourgeoise à l'époque où elle éclot en se dégageant de la féodalité. C'est pour cela que le point de départ est en France, pays principalement agricole, et non en Angleterre, pays principalement industriel, commercial, navigateur. Dans ce dernier pays, le regard se porte naturellement sur la circulation, sur ce que le produit ne reçoit une valeur, ne devient une marchandise, que comme expression du travail social général — par sa transformation en argent. En tant donc qu'il s'agit non de la forme de la valeur, mais de la grandeur de la valeur et de la réalisation en valeur, c'est le *profit upon alienation*, c'est-à-dire le profit relatif décrit par Steuart, qui se présente naturellement. Mais si la création de la plus-value doit être démontrée dans la sphère de production même, il faut remonter à la branche de travail dans laquelle elle se présente *indépendante* de la circulation, à l'agriculture. Cette initiative a par conséquent été prise dans un pays où l'agriculture domine. Des idées apparentées à celles des physiocrates se trouvent fragmentairement chez de vieux écrivains qui les ont devancés, comme partiellement, en France même, chez Boisguillbert. Ce n'est que chez eux qu'elles forment un système qui fait époque.

L'ouvrier agricole, réduit au minimum de salaire, le « strict nécessaire », reproduit plus que ce « strict nécessaire », et ce plus est la rente foncière, *la plus-value*, que s'approprie le propriétaire de la condition fondamentale du travail, de la nature, de la terre. On ne dit donc pas : l'ouvrier travaille au-delà du temps de travail nécessaire pour la reproduction de sa force de travail ; la valeur qu'il crée est donc plus grande que la valeur de sa force de travail ; autrement dit, le travail qu'il rend est plus grand que le

quantum de travail qu'il reçoit sous forme de salaire. Mais on dit : la somme des valeurs d'usage qu'il consomme au cours de la production est plus petite que la somme des valeurs d'usage qu'il crée, et ainsi il reste un excédent de valeurs d'usage. — S'il ne travaillait que le temps nécessaire à la reproduction de sa propre force de travail, il ne resterait point d'excédent. Mais (on ne passe pas à cette conclusion finale). on fixe seulement ce point, que la productivité de la terre lui permet, dans son travail d'une journée, supposé donné, de produire plus qu'il n'a besoin de consommer pour continuer d'exister. Cette plus-value apparaît par conséquent comme un *don de la nature* qui, grâce à son action coopératrice sur une masse déterminée de matière organique — semences des plantes, un certain nombre d'animaux — met le travail en mesure de transformer plus de matière inorganique en matière organique.

D'autre part, on suppose comme allant de soi que le propriétaire foncier se présente à l'ouvrier en qualité de capitaliste. Il lui paie sa force de travail, que l'ouvrier lui offre comme marchandise, et, en compensation, non seulement il reçoit un équivalent, mais il s'approprie la réalisation en valeur de cette force de travail. L'indépendance réciproque des conditions matérielles du travail et de la force de travail est supposée dans cet échange. On part du propriétaire foncier féodal, mais il intervient comme capitaliste, comme simple possesseur de marchandise, réalisant en valeur les marchandises échangées par lui contre du travail, et recevant non seulement leur équivalent, mais un excédent au-delà de cet équivalent, parce qu'il ne paie la force de travail que comme marchandise. C'est comme propriétaire de marchandises qu'il se présente à l'ouvrier libre. Ou en d'autres termes : ce propriétaire foncier est essentiellement capitaliste.

A ce point de vue encore, le système physiocratique tou-

che juste, en ce sens que la séparation de l'ouvrier d'avec la terre et la propriété foncière est la condition fondamentale de la production capitaliste et de la production du capital.

De là, dans ce système, ses contradictions : pour lui, qui explique d'abord la plus-value par l'appropriation de travail étranger et cette appropriation faite sur la base de l'échange de marchandises, la valeur n'est nullement une forme du travail social et la plus-value n'est pas un surplus de travail, mais la valeur n'est qu'une valeur d'usage, que de la matière, et la plus-value n'est qu'un don de la nature, qui, à la place d'un *quantum* donné de matière organique, rend au travail un *quantum* plus grand.

D'un côté, la rente foncière — partant la véritable forme économique de la propriété foncière — est débarrassée de son enveloppe féodale, réduite à une simple plus-value au-delà du salaire du travail. De l'autre, on renouvelle la féodalité en faisant dériver cette plus-value de la nature, non de la société, des rapports avec la terre, non des rapports sociaux. La valeur elle-même se résout en pure valeur d'usage, partant en matière. D'un autre côté. ce qui intéresse dans cette matière, c'est uniquement la quantité, l'excédent des valeurs d'usage produites sur celles qui sont consommées ; c'est donc exclusivement le rapport quantitatif des valeurs d'usage les unes avec les autres ; c'est donc encore, en dernière analyse, uniquement leur valeur d'échange qui se résout finalement en temps de travail.

Tout cela, ce sont autant de contradictions de la production capitaliste qui tend à sortir de la société féodale et se borne à donner de cette dernière même une interprétation bourgeoise, mais sans avoir trouvé encore sa propre forme particulière ; c'est comme, par exemple, la philosophie qui commence par se constituer sous la forme religieuse de la conscience et qui par là anéantit d'une part la religion en

tant que telle, mais d'autre part ne se meut encore que dans cette sphère religieuse idéalisée, résolue en pensée.

C'est aussi pourquoi, dans les conséquences que les physiocrates tirent eux-mêmes, l'apparente apothéose de la propriété foncière se change en sa négation économique et en l'affirmation de la propriété capitaliste. Tous les impôts sont mis sur la rente foncière, ou, en d'autres termes, la propriété foncière est partiellement confisquée, ce que la législation de la Révolution française a cherché à réaliser, malgré les objections de Rœderer et d'autres, et ce qui est l'aboutissant de l'économie moderne entièrement formée selon Ricardo.

L'impôt ne roule que sur la rente foncière, parce que celle-ci est la seule plus-value ; par conséquent, toute imposition d'autres formes de revenu ne charge en définitive que la propriété foncière, mais par un détour, partant seulement par une voie économiquement nuisible, d'une manière gênante pour la production. Or, par cette imposition exclusive de la propriété foncière, l'impôt et par là toute intervention de l'Etat est écartée de l'industrie elle-même, et celle-ci affranchie ainsi de toute intervention de l'Etat. Cela est censé se faire pour le bien de la propriété foncière, non dans l'intérêt de l'industrie.

En liaison avec cette idée: *laissez faire, laissez passer* (1) : libre concurrence sans entraves, toute immixtion de l'Etat, monopole, etc., écartés de l'industrie. Comme, d'après la conception physiocratique, l'industrie ne crée rien, qu'elle ne fait que métamorphoser les valeurs qui lui sont données par l'agriculture en une autre forme ; comme à ces valeurs elle n'ajoute aucune valeur nouvelle, mais rend seulement, sous une autre forme, comme équivalent, les valeurs qui lui

(1) Il y a *aller* dans le texte, par suite d'un lapsus. Karl Marx cite ailleurs exactement cette phrase célèbre (Note du trad.).

sont fournies ; il est naturellement désirable que cette transformation se poursuive sans perturbations et de la façon la moins onéreuse. Or, cela ne peut se faire que par la libre concurrence, la production capitaliste étant laissée à elle-même. L'émancipation de la société bourgeoise à l'égard de la monarchie absolue édifiée sur les ruines de la société féodale, n'a ainsi lieu que dans l'intérêt du propriétaire foncier féodal transformé en capitaliste et ne songeant qu'à s'enrichir. Les capitalistes ne sont capitalistes que dans l'intérêt de la propriété foncière, tout comme l'économie plus développée ne les fait être capitalistes que dans l'intérêt de la classe travailleuse.

On voit donc combien peu les économistes modernes, comme M. Eugène Daire, l'éditeur des physiocrates, avec son mémoire couronné à leur sujet, ont compris les physiocrates, quand ils trouvent que leurs propositions spécifiques sur la productivité exclusive du travail agricole, sur la rente foncière comme seule plus-value, sur la situation éminente du propriétaire foncier dans le système de la production, sont sans connexion et se rencontrent uniquement par hasard avec leur proclamation de la libre concurrence, le principe de la grande industrie, de la production capitaliste. On comprend en même temps comment l'apparence féodale de ce système, tout comme le ton aristocratique de l'exposition, devait faire d'une foule de seigneurs féodaux autant d'adhérents enthousiastes et de propagateurs d'un système qui, dans son essence, proclamait le système de production bourgeoise sur les ruines du système féodal.

Karl Marx.

(*Traduit par Bracke*)

LES PARTIS SOCIALISTES

FRANCE

MONOGRAPHIES RÉGIONALES (1)

Le Socialisme dans l'Ain

Avant d'examiner le développement et l'état actuel des forces socialistes organisées de l'Ain, il importe de présenter le milieu économique particulier qui sert de champ de bataille aux militants de cette région, d'étudier la situation industrielle, agricole, commerciale et le sort des salariés de chacune de ces branches de l'activité humaine.

I. *Industrie.* — L'Ain n'est pas un département industriel. Les quelques villes où l'on trouve réellement de l'industrie ne dépassent pas 3.000 habitants; Saint-Rambert, Tenay, Oyonnax seules en comptent de 5 à 6.000.

Le cardage et le tissage de la soie, à Tenay, St-Rambert, Jujurieux, Miribel, le travail du celluloïd à Oyonnax, quelques usines sans importance, voilà tout ce que l'industrie machinisée, qui a produit le divorce entre le capital et le travail, peut nous présenter. Dans les premières villes, la lutte des classes est parfaitement nette: il n'existe absolument aucun lien entre les travailleurs et ceux qui les emploient.

En général, l'exploitation politique et sociale s'efforce

---

(1) Ainsi que nous l'avons annoncé, nous donnerons, autant qu'il nous sera possible, des monographies sur diverses régions socialistes de la France. Ces études, que nous demandons à nos collaborateurs de faire porter surtout sur l'état économique des régions qu'ils observent et les rapports des classes qui y correspondent, doivent présenter, faites consciencieusement, un intérêt de tout premier ordre. La remarquable monographie que nous publions aujourd'hui, montrera toute l'utilité, pour la connaissance exacte des milieux où les socialistes ont à agir, de semblables travaux.

N. D. L. R.

d'être douce, les salaires ont toujours atteint un chiffre assez élevé aux yeux des philanthropes qui cherchent à calmer, par une bienveillante oppression, les « élans de leurs consciences ». Sauf à Tenay, dans toutes ces localités l'ouvrier subit l'entière domination du « bon patron ». Tenay a un passé révolutionnaire : il a soutenu une grande grève en 1899, qui aboutit au triomphe de la plupart des revendications ouvrières ; mais le syndicat instigateur de la grève, qui groupa jusqu'à 1.500 ouvriers, succomba sous l'effort gigantesque qu'il déploya et surtout sous les menées sourdes du patronat. Aussi, à l'heure actuelle, dans ces milieux qui, dans certaines régions, seraient des foyers d'idées et d'organisation, à Jujurieux, Tenay, St-Rambert, le capitalisme règne tout puissant : les moindres velléités d'indépendance, en ce qui concerne le socialisme, sont vite réprimées, souvent par le renvoi sans phrases de ceux qui s'en sont rendus coupables. Par ce système d'oppression, par le recrutement d'un personnel choisi, les manifestations, même intimes, sont impossibles pour longtemps.

A Oyonnax, on travaille le celluloïd ; la prospérité de cette petite cité s'accroît très rapidement. Ici, les moyens de production ne sont pas concentrés entre les mains d'un seul capitaliste ou d'une seule société anonyme de capitalistes : il y a bien 200 à 300 petits fabricants à Oyonnax. L'ouvrier y jouit d'une grande liberté et gagne un salaire assez élevé : nulle part dans le département, l'ouvrier ne possède ce bien-être, cette sécurité morale. Pourtant, malgré la présence de l'Imprimerie ouvrière et celle de quelques militants d'un grand dévouement, le socialisme reste, à Oyonnax, bien stationnaire.

Bourg, le chef-lieu du département, d'une population de 18.000 habitants, est le type de ces anciennes villes de provinces, où le travail individuel a conservé beaucoup de son caractère corporatif, où subsiste encore l'atelier familial avec des patrons, la plupart anciens ouvriers, qui mettent eux-mêmes la main à la pâte. On y compte beaucoup de manœuvres, des menuisiers, des métallurgistes, des maçons, des sabotiers. Bourg doit une grande partie de sa prospérité à sa situation, au milieu d'une région agricole assez riche, dont les cultivateurs vont écouler à Bourg la totalité de leurs produits, non sans laisser au commerce de cette ville une partie de leur vente.

Dans les campagnes, dans les petites villes, qui sont des centres commerciaux, la petite industrie a subi le contre-coup du machinisme : les tisserands, les cloutiers n'existent plus guère, les forgerons ont associé leur travail à celui des charrons, ils sont devenus charrons forgerons ; il subsiste certains artisans dont le métier, difficilement industrialisé, ne s'est à peu près pas modifié : les sabotiers, très indépendants, les plus favorables aux idées socialistes ; les menuisiers de village, que les coutumes locales qu'ils peuvent seuls satisfaire, les traditions paysannes très fortes, surtout en ce qui concerne l'ameublement, maintiennent, malgré la rude concurrence des menuiseries mécaniques ; — puis toutes les professions du bâtiment. Toutes ces industries, sans être prospères, ne paraissent pas devoir s'éteindre, bien que certaines disparaissent évidemment, celles relatives au tissage, à l'habillement ; le plus grand nombre se modifient, s'adaptent aux nouveaux besoins, et, comme la petite culture, résistent à toutes les prévisions et à toutes les menaces de disparition. Il serait très intéressant d'étudier en détail cette survivance de la petite industrie.

L'industrie à domicile est représentée dans l'Ain par les lapidaires du pays de Gex, les tourneurs, les tisseurs et tisseuses en soie ou canuts dont on entend battre le métier dans quelques communes de la montagne. Les uns et les autres sont pour la plupart des cultivateurs qui s'adonnent à ces industries pendant la mauvaise saison et reprennent les travaux des champs au printemps.

II.— *Agriculture.*— La question agricole est primordiale dans l'Ain, elle offre par sa complexité, par la diversité des systèmes de culture de véritables difficultés pour une propagande effective ; elle nécessite une étude sérieuse et sans parti pris.

Sans pouvoir dire que le nombre de possédants augmente, on ne peut pas non plus constater de concentration dans ce département ; le mode de culture, la propriété ne subissent presque aucune évolution. Il s'est produit un certain mouvement dans la possession du sol, provoqué par les ventes d'un nombre assez considérable de grandes fermes appartenant à des nobles ruinés ; elles ont été acquises par des commerçants enrichis, ou vendues en détail à des moyens propriétaires.

Le département de l'Ain comprend deux régions bien différentes :

1° Le Bugey, montagneux et peu fertile, à gauche de la rivière d'Ain ; la terre y est morcelée, elle ne ferait pas vivre celui qui la possède, sans d'excellents pâturages qui nourrissent un bétail d'une grande beauté ; dans chaque village, il y a une fromagerie ou fruitière où chaque propriétaire apporte son lait dont on fait du fromage façon gruyère.

Toutes ces communes de la montagne sont propriétaires de forêts, de bois d'une grande valeur, assurant en plus de la consommation familiale, une part affouagère quelquefois considérable.

Dans beaucoup de localités, la terre n'a plus guère de valeur, ceux qui ne peuvent pas exploiter eux-mêmes leurs propriétés ne trouvent pas à les louer le plus souvent. C'est là que l'on constate surtout l' « exode rural » vers la cité industrielle. Le travail à domicile s'y développe aussi : industrie lapidaire, de la soie, tournerie, suivant les régions.

2° La Bresse et la Dombes, sur la rive droite de l'Ain, sont deux plateaux situés entre cette rivière et la Saône, d'une hauteur moyenne de 240 mètres, la culture y est beaucoup plus variée et les terres plus fertiles que dans le Bugey. Au sud, en descendant vers Lyon, c'est la Dombes, couverte d'étangs, où la propriété est relativement concentrée : des communes à peu près entières sont possédées par le même propriétaire ; mais la culture y reste exclusivement extensive, le système des jachères s'y pratique encore beaucoup par suite du manque de bras et d'engrais ; les étangs sont exploités suivant le système alternatif de l'évolage et de l'assec ; ce système de culture présente un avantage sur celui des terres ordinaires, considérations d'hygiène mises à part. Dans la partie de la Bresse limitrophe de la Dombes, on rencontre aussi de grandes fermes ; le nombre des petits propriétaires y est pourtant plus considérable ; les variations sont bien plus grandes d'une commune à l'autre, mais en général, sauf sur les bords de la Saône où elle est extrêmement morcelée, la propriété terrienne en Bresse est cultivée, par parties sensiblement égales, par les grands fermiers rarement propriétaires, n'exploitant pas trop au-dessus de 40 hectares, et les petits exploitants propriétaires ou non. Les méthodes scientifiques n'ont pas changé d'une façon

appréciable le caractère de la culture, qui reste surtout individuel et traditionnel.

On emploie les faucheuses dans un bon nombre de fermes; les moissonneuses ont fait leur apparition en Dombes. Les engrais chimiques commencent à être employés d'une façon générale mais pas toujours judicieuse ; ils ont déterminé un changement certain dans la classification des divers systèmes de culture. On convenait généralement qu'avec le système extensif, la petite exploitation produisait proportionnellement davantage que la grande culture, par suite des soins individuels plus grands; aujourd'hui, le contraire commence à être vrai, car l'aisance plus grande du fermier lui permet d'acheter beaucoup d'engrais. On constate aussi une sorte d'industrialisation agricole : autrefois le cultivateur de Bresse vendait maïs, avoine, seigle : aujourd'hui il en achète, tout en produisant davantage : c'est qu'il pratique l'élevage du porc, de la volaillé, il convertit ses produits en chair avant de les écouler.

J'arrive maintenant à la condition des différentes catégories de travailleurs de la terre. Ces catégories se présentent avec une diversité aussi grande, et une pareille imprécision, que les modes de culture. En établissant théoriquement deux classes distinctes : les exploiteurs et les exploités, on rangera dans la première les grands et les moyens propriétaires ; comme classe intermédiaire tour à tour oppressée et oppressante, il y a les fermiers; — dans la classe des exploités, on range les petits fermiers, les domestiques de ferme, les ouvriers agricoles ; — enfin, en dehors de toute catégorie, on trouve les petits propriétaires.

Les grands propriétaires, qui ne produisent rien, pratiquent à peu près unanimement l'absentéisme : ils ne s'occupent de leurs propriétés foncières que par l'intermédiaire de leurs hommes d'affaires, de leurs régisseurs. Ceux qui cherchent d'une façon quelconque à améliorer leurs terres sont en très petit nombre ; la plupart se contentent de toucher leurs fermages, sur lesquels les régisseurs retiennent un pourcentage, qui s'augmente des petites commissions sur les ventes de bois ; le parasitisme de ces gens-là nuit énormément aux bons rapports entre fermier et propriétaire.

Les moyens propriétaires composent, avec les commer-

çants des villes, les petits patrons aisés, cette classe intermédiaire qui détient le pouvoir politique actuellement (1). La petite bourgeoisie de campagne, aussi hostile à la bourgeoisie aristocrate que méprisante pour la classe ouvrière, légitime sa fortune par des acquisitions par voie d'hoirie, par ses économies et les revenus entassés de ses propriétés. Elle reproche aux pauvres leur inconduite, leur manque d'ordre, leur trop nombreuse famille et leurs incessantes revendications. Aussi les moyens propriétaires sont assez peu estimés comme employeurs : ils essaient d'allonger autant qu'ils peuvent les journées de travail, qu'ils paient le moins possible. Ce sont des adversaires irréductibles du socialisme, d'autant plus dangereux qu'ils disposent, dans leurs milieux, d'une certaine influence, et qu'ils sont mêlés aux travailleurs agricoles, dont ils partagent souvent les travaux.

Lès fermiers sont généralement aussi hostiles que les moyens propriétaires, dont ils se rapprochent beaucoup, à la classe ouvrière rurale. Ils emploient des domestiques à gage et des journaliers, ces derniers pour les grands travaux seulement. La situation des fermiers varie avec la plus ou moins grande abondance des récoltes et leur plus ou moins grande valeur ; ils ont connu, il y a quelques dix ans, des périodes assez dures, actuellement ils sont assez à l'aise malgré l'augmentation des gages des domestiques de ferme.

Les petits propriétaires, travaillant eux-mêmes avec les membres de leur famille, le bien paternel, sont assez nombreux : en moyenne, ils possèdent deux à trois hectares de terres disséminées le plus souvent, beaucoup ne possèdent même pas cette petite étendue et doivent louer, pour s'occuper suffisamment, quelques autres parcelles. La situation de ces travailleurs propriétaires n'est pas toujours enviable ; on a vanté beaucoup l'indépendance du petit cultivateur, sa vie près de la nature, loin des agitations diverses qui ne l'intéressent pas ; la réalité est moins, bien moins souriante ; elle montre le petit propriétaire esclave de sa terre, qui lui prend tous ses instants et qui ne lui permettrait pas d'éviter

(1) Depuis longtemps le département de l'Ain n'a pour représentants à la Chambre et au Sénat que des radicaux.

l'extrême misère sans son économie sordide, ses goûts très modestes et ses besoins presque nuls. Pour joindre les deux bouts, le paysan, petit exploitant, escompte les années, bonnes ou moyennes. Les fléaux qui compromettent ou détruisent sa récolte, grêle, gelée, sécheresse, les insectes et les autres animaux nuisibles, sont l'origine de la situation équivoque de beaucoup de ces travailleurs : obligés d'emprunter dans ces mauvaises années, ils grèvent leurs biens d'hypothèques qui le plus souvent ne peuvent être remboursées. Elles s'augmentent encore de créances chirographaires souscrites en faveur des moyens propriétaires, qui ont des droits très étendus sur la petite culture, et touchent un intérêt de 4 à 5 pour 100. On compte beaucoup de petits propriétaires qui ne sont propriétaires que nominativement ; malgré l'intérêt que paraît porter le Parlement à la classe des petits exploitants, les diverses solutions proposées, organisation du crédit agricole, encouragement à la mutualité, à la coopération agricole, ne semblent pas devoir apporter de sitôt à leur situation une amélioration sensible !

A côté du *petit propriétaire*, il existe en Bresse ce qu'on pourrait appeler le *petit fermier*. Il exploite une étendue semblable à celle que possède le petit propriétaire ; mais, comme la terre ne lui appartient pas (elle est généralement aux moyens propriétaires), il doit payer une location, un fermage dont le taux est très élevé, atteignant parfois 6 ou 7 pour 100 de la valeur de la propriété. Ces gens sont là, plus intéressants encore que le petit propriétaire, qui n'a pas à acquitter, à moins qu'il ait des dettes, cette redevance annuelle de 400 ou 500 francs.

Les petits exploitants, propriétaires ou non du sol qu'ils travaillent, comprennent quelle est l'infériorité de leur situation, mais ils ne croient pas à la possibilité de la modifier. Leur peu d'instruction, leur esprit fataliste, les rendent défiants et sceptiques à l'égard des idées nouvelles. Le cultivateur de la plaine est très individualiste, vivant isolé le plus souvent ; l'association la plus rudimentaire ne lui plaît pas ; cela sort de la tradition, des habitudes acquises. L'organisation des propriétaires paysans est fort difficile à obtenir ; ce qui serait possible, ce sont des coopératives de consommation, des syndicats de vente. Au point de vue du progrès scientifique, la petite propriété apparaît comme une sorte

d'anachronisme ; elle ne permet pas l'emploi des machines perfectionnées pouvant simplifier le travail et augmenter la production ; elle cause une perte de temps, par suite de la dissémination des parcelles, une perte de terrain par la présence entre les parcelles de larges haies.

Les domestiques de ferme, les journaliers, constituent la véritable classe des salariés. Leur condition s'est assez améliorée depuis une vingtaine d'années, par suite du manque de bras dans toute la région agricole. Les domestiques de ferme sont très recherchés ; ils sont loués d'une St-Martin d'hiver à l'autre, dès le mois de juin ; même avant, les fermiers les « enferment ». Chaque catégorie, — il y en a plusieurs, grand valet, deuxième, troisième, quatrième valet, — a vu dans le laps de temps indiqué plus haut, le montant de ses gages augmenter d'une centaine de francs. Les gages sont plus forts en Dombes qu'en Bresse. Les journaliers, ouvriers agricoles proprement dits, ont une situation qui varie beaucoup d'un lieu à l'autre ; la plupart sont de petits fermiers ou de petits propriétaires, qui, n'ayant pas suffisamment de terrain pour s'occuper, vont, une fois leurs travaux terminés, à la journée chez les moyens propriétaires ou les grands fermiers. Dans les communes à grande culture, où journaliers et surtout domestiques de ferme sont nombreux, il serait possible de les organiser ; la tâche serait difficile, au contraire, pour les domestiques qui sont tous des jeunes gens célibataires ; une fois mariés, le plus souvent ils louent une petite ferme et vont à la journée. Ce serait évidemment aux journaliers agricoles à prendre l'initiative d'un groupement syndical, car ils sont plus indépendants et s'intéressent davantage à tout ce qui se passe autour d'eux, que les valets de ferme.

III. — *L'Action socialiste.* — J'ai un peu insisté sur la situation agricole parce qu'elle est d'une grande complexité, parce que les propagandistes révolutionnaires, qui se rendent dans les campagnes ne sont pas toujours renseignés sur l'état économique de la classe agricole. Les formules, les lignes générales du socialisme ont pu grouper et émanciper les prolétaires urbains et les tra-

vailleurs de la terre qui, comme les journaliers du Midi par leurs rapports avec le capitalisme, s'en rapprochent le plus ; elles ne sauraient convenir à la grande majôrité des ruraux. Il est nécessaire de le dire, parce que c'est la vérité : la concentration en agriculture, loin d'avoir suivi la concentration industrielle dans sa rapide évolution, est nulle dans certaines régions. Qu'elle ait exproprié un grand nombre de petits propriétaire dans le Nord, dans le Centre, le fait est assuré par les socialistes du Nord et du Centre, nous n'avons aucune raison d'en douter. Mais dans l'Ain, dans toute la partie du département essentiellement agricole, que je connais parfaitement, cette évolution ne se dessine pas du tout; quant à la partie montagneuse, elle est par sa nature même destinée à ne jamais connaître la grande culture. On se rend par là compte des difficultés très grandes qu'ont rencontré les socialistes de l'Ain dans leur propagande, quand on considère en même temps que la grande industrie est représentée dans ce département par un nombre restreint d'usines et d'ateliers. Devant le peu d'enthousiasme que rencontrait l'exposé théorique du socialisme intégral, les militants au lieu d'analyser les difficultés, les ont plutôt tournées en développant surtout les idées anticléricales et antimilitaristes. L'écueil est à éviter : on expose à des travailleurs avides de s'instruire de cet idéal dont ils ont entendu vanter les merveilleuses espérances, des idées simplement démocratiques et ils arrivent à se proclamer socialistes avant de s'être rendus compte du véritable but poursuivi par le socialisme. Ceci est vrai pour ici, ce l'est sûrement pour un grand nombre de régions.

Le socialisme fut organisé dans l'Ain, il y a une dizaine d'années, par des camarades du « Parti ouvrier socialiste révolutionnaire ». Des groupes socialistes ont été fondés à Oyonnax, considéré comme la forteresse du socialisme dans l'Ain, où s'imprime l'*Eclaireur*, « organe hebdomadaire de la Fédération des travailleurs socialistes », à Bourg, à Tenay, à Chalamont, à Serrières-de-Briord, à Nuantua, à Bellegarde et dans diverses petites localités. Le groupe de Bourg adhéra au « Parti ouvrier français », mais il resta uni aux autres, ainsi que celui de Tenay, jusqu'à l'expérience ministérielle.

A cette époque, il se sépara de la Fédération des travailleurs socialistes de l'Ain, qui suivait bien plus la tactique des Indépendants que celle du « Parti ouvrier socialiste révo-

lutionnaire ». Ayant appartenu au groupe de Bourg jusqu'à sa dissolution, il y a quelques mois, je commencerai pas exposer ce qu'il a fait de 1900 à 1904. En janvier 1902, après une campagne de conférences dans la région, après une conférence Guesde-Zévaès faite dix jours après une conférence Jaurès, les camarades de Bourg jettèrent les bases d'une fédération révolutionnaire, destinée à grouper tous les éléments hostiles au ministérialisme. Au Congrès d'organisation, qui eut lieu sous la présidence de Dufour, d'Issoudun, des camarades de Tenay, Pont-d'Ain, Poncin et d'autres communes apportèrent l'adhésion de leur groupe ou des militants prêts à s'organiser.

On pouvait, sans optimisme exagéré, espérer la formation de la Fédération. Cependant cela n'eut pas lieu; des liens furent établis entre les socialistes venus à Bourg ce jour-là, mais la Fédération n'eut jamais une existence effective, en dépit de tout ce qui fut proclamé. Le groupe de Bourg en a été le seul élément véritablement organisé ; son rôle a été important, car il a engagé la lutte électorale dans la première circonscription, avec le citoyen Darme, de Lyon, pour candidat.

Cette lutte électorale fut menée avec un grand enthousiasme et une correction parfaite. Les 60 communes de la circonscription furent visitées : dans chacune d'elles, le citoyen Darme, accompagné chaque fois par un ou plusieurs camarades de Bourg, donna une conférence éducative.

Je ne veux pas retracer les diverses péripéties de cette campagne socialiste dans un milieu exclusivement agricole, qui n'avait jamais été visité par aucun propagandiste ; les efforts du candidat, ceux de tous les camarades du groupe de Bourg furent surhumains ; à près de trois ans de distance, je revois notre enthousiasme à tous, notre espoir, non à un succès impossible, mais à un résultat en rapport avec les forces déployées; ce résultat, nous le désirions surtout moral afin de pouvoir, aussitôt les élections terminées, reprendre notre propagande, ainsi que nous le disions dans nos affiches et par la voix de nos orateurs, en promettant aux paysans de venir les organiser. Darme obtint 1500 voix ; ses affirmations socialistes avaient été fort nettes ; on ne pouvait que regretter l'emploi de petits trucs électoraux, qui

n'augmentèrent pas de 50 voix le nombre de suffrages obtenus, comme celui de s'intituler « candidat républicain socialiste » ; il est vrai que la fédération s'appelait la « Fédération républicaine socialiste de l'Ain. » On multiplia aussi les affiches, sans oublier l'affiche de la dernière heure où étaient rapportés les « mauvais votes » du député radical sortant. On devrait évidemment éviter ces pratiques, qui ne peuvent se légitimer, et jusqu'à un certain point, que lorsque le succès est très possible. Ces critiques de détail formulées, j'ajoute vite, pour être juste, que dans son ensemble, la campagne fut admirable à tous les points de vue.

Des bases sérieuses pour les luttes prochaines furent jetées, de solides jalons placés ; en prenant contact avec les camarades sympathiques au parti, on s'était assuré le concours de précieux auxiliaires. Au lendemain des élections, la situation paraissait donc excellente, la campagne entreprise avait montré les avantages que les ouvriers agricoles retireraient du groupement corporatif, les petits propriétaires de l'entente pour la vente et l'achat en commun, et attiré l'attention de tous sur l'inanité des réformes effectuées jusqu'alors. Mais les efforts déployés avaient été trop grands : le groupe ne put jamais s'en relever. Les dépenses en frais d'affiches et de bulletins furent faites d'une façon telle que les radicaux se demandèrent raisonnablement d'où provenait l'argent. Aussi resta-t-il une somme de 400 francs que le candidat, qui s'était porté garant, dut payer lui-même. Les camarades du groupe ne renoncèrent à assumer la responsabilité de cette dette que devant le mauvais vouloir de Darme à venir avec eux organiser les travailleurs des champs, comme il en avait pris le solennel engagement en période électorale. J'ai dit que le groupe s'était dissous, il y a quelques mois, aprés une très longue agonie.

A différentes reprises, il fut fait appel aux élus du Parti pour organiser une conférence à Bourg ; soit mauvais vouloir, soit manque d'entente, cette conférence ne put jamais avoir lieu. Au moment de la campagne électorale de 1902, on pouvait compter sur le Conseil national, qui prit une part très active aux élections, mais interprétant à la lettre la décision du Congrès de Roubaix, au lieu de fournir des subsides, par affiches ou bulletins, il présenta des candidats partout, au petit bonheur, jusqu'à en présenter contre ceux désignés par

les organisations départementales, comme à Belley où le citoyen Chapot, choisi comme candidat du Parti au Congrès de Bourg, eut un concurrent de Lille ou de Bordeaux recruté par le Conseil national.

A l'heure actuelle, à Bourg tout au moins, malgré l'absence de tout groupement vraiment organisé, l'idée socialiste n'est point diminuée ; un comité électoral créé pour les élections municipales du mois de mai compte jusqu'à 80 adhérents, une liste franchement socialiste obtint une moyenne de 200 voix. Ce comité vient de se transformer en un groupe d'études sociales qui compte près de 30 membres ; il semble que les idées syndicalistes de quelques camarades de ce groupe doivent l'orienter plutôt vers l'organisation économique des travailleurs : il a été décidé d'ailleurs qu'il n'adhérerait à aucune organisation politique.

Un pareil mouvement se dessine à Tenay, où la propagande purement politique ne rencontre plus guère de partisans..

La Fédération des travailleurs socialistes de l'Ain, ou Fédération autonome, a joué un bien plus grand rôle dans la politique générale du département, que les quelques organismes révolutionnaires.

Je voudrais résumer son action en me plaçant le plus possible au point de vue objectif. Sans hostilité particulière contre les socialistes d'Oyonnax, qui sont les initiateurs de cette action, il n'y aura, dans les jugements que je porterai, que le vif souci de rester aussi près que possible de la vérité.

La Fédération des travailleurs de l'Ain, compte une dizaine d'années d'existence ; elle adhéra au P. S. O. R. jusqu'au moment où ce parti se détacha des jaurésistes. Le prestige de la Fédération du Jura, celui de Ponard, qui fut candidat dans l'Ain, rejaillirent sur la Fédération de l'Ain ; Donier, décédé il y a quelques mois, subissait d'ailleurs l'influence de Ponard, qui fut l'apôtre du fédéralisme. Ils avaient en haine les anciennes organisations et en particulier le P. O. F. Leur sincérité n'a jamais été en cause, mais il m'a toujours semblé étrange que l'animosité qu'ils avaient pour Guesde eut pour contre-pied une admiration sans bornes pour Jaurès. Il faut ajouter que la Fédération de l'Ain fut une des premières à manifester le désir d'unifier les forces socialistes,

en pleine crise ministérialiste, au moment où l'unité paraissait impossible à la plupart des militants ; ce désir était exprimé, par exemple, aux élections sénatoriales de janvier 1903, où les délégués sénatoriaux socialistes étaient invités à se compter sur les noms de Vaillant, Jaurès et Guesde. Il semble que la pensée de cette Fédération, qui était surtout la pensée de Donier, réflétait le caractère conciliant et bon enfant de ce regretté militant.

En fait, il y eut toujours une sorte d'équivoque dans la façon de comprendre l'action socialiste de cette Fédération, qui se manifestait par des contradictions évidentes. Si l'on recherche quels grands principes guidaient cette action, on ne peut la faire découler que du socialisme humanitaire et démocratique. A part cette idée du fédéralisme qui est actuellement l'apanage de toutes les organisations, on ne distingue pas l'influence proud'honienne, évidemment profonde dans le P. O. S. R. ; le marxisme a toujours été très discuté, comme d'ailleurs jadis dans la Fédération jurassienne.

Mais l'influence de Jaurès et des démocrates socialistes est très grande. La propagande a surtout porté, ces dernières années, sur l'anticlaricalisme, jusqu'à faire confondre, dans certains milieux, libre-penseur et socialiste.

La Fédération des travailleurs de l'Ain a un organe hebdomadaire, *L'Eclaireur*, qui s'imprime à Oyonnax, à l'Imprimerie ouvrière, ainsi que *Le Jura Socialiste et L'Eclaireur des Savoie*. On sépare difficilement *L'Eclaireur* de la Fédération. Donier, secrétaire fédéral, était en même temps secrétaire de rédaction du journal. Si *L'Eclaireur* favorisa la propagande socialiste en diffusant les idées, en servant de trait d'union entre les divers groupements, il absorba aussi les forces des meilleurs; et la politique de *L'Eclaireur* ne fut pas toujours d'un socialisme tel que la Fédération devait se solidariser avec lui, elle se ravala trop fréquemment à de basses polémiques, qui lui attirèrent de multiples désagréments ; depuis quelques années, des procès très nombreux enlevèrent presque tout prestige au journal, en compromettant sa situation financière d'une façon inquiétante. Et puis, il y a des campagnes contre certains hommes politiques de l'Ain qui sont très justifiées, mais qui n'expliquent pas la trop grande mansuétude envers certains autres. Cela est fort regrettable, car il y avait de très nobles causes à

défendre, qu'aucun autre journal de la région, tous étant inféodés à la réaction ou aux puissances administratives et politiques, ne pouvait ni ne voulait soutenir.

La Fédération autonome compte une douzaine de groupes : à Oyonnax, à Bellegarde, à Chézery, à Nantua, à Matafelon, à Jujurieux, à Cerdon, à Meximieux, à Chalamont, à Vaux, à Serrières-de-Briord, comptant environ 250 adhérents. Elle a fait élire Donier conseiller général, en 1903, à une élection partielle : il ne fut pas réélu au renouvellement triennal de juillet 1904 ; elle n'a conquis aucune municipalité.

Quel est l'avenir du socialisme dans l'Ain ? Il est très difficile d'établir une prévision sérieuse. Aux élections législatives, les voix socialistes recueillies par les différents candidats n'atteignent pas le chiffre de 4.000 pour les 6 circonscriptions, sur plus de 86.000 votants. La mort de Donier, qui était sans cesse sur la brèche, entraînera nécessairement un ralentissement momentané dans la propagande de la « Fédération des travailleurs socialistes » ou « autonome » ; l'absence d'orateurs parmi les éléments révolutionnaires ne permet pas non plus de bien augurer d'une action efficace de notre côté. Le développement des institutions purement économiques est en rapport avec les institutions politiques : la Fédération des syndicats ouvriers de Bourg ne joue presque aucun rôle ; il doit en être de même des syndicats d'ouvriers en peignes d'Oyonnax. Il est nécessaire de porter tout l'effort sur la propagande dans les campagnes, et pour cela, il faut négliger les querelles des politiciens locaux, en les laissant s'entre-déchirer entre eux ; le milieu si complexe qu'il s'agit d'analyser, sera long à conquérir, et ce ne sera qu'en le connaissant parfaitement, en en recherchant les besoins, en y découvrant le sens de la tradition et de la lente évolution qui s'accomplit, qu'il sera possible de faire vraiment œuvre utile et durable.

M. T. Laurin.

Bourg (Ain), 4 janvier 1905.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

La « Section des Bourses du Travail »

A l'issue du récent Congrès corporatif de Bourges, où le syndicalisme révolutionnaire remporta une si forte victoire, la *Section des Bourses du Travail* — qui est l'une des deux branches composant la *Confédération générale du Travail* — tint une conférence importante, qu'il est utile de signaler aux lecteurs du *Mouvement socialiste*. Ells nous permettra d'exposer la situation actuelle de la *Section des Bourses du Travail.*

Mais, avant de montrer ce que nous sommes actuellement, il est nécessaire de rappeler ce que nous avons été jusqu'ici. Lorsqu'un organisme aussi important que la *Fédération des Bourses*, par suite de l'évolution même de l'organisation syndicale, en arrive à se transformer, à modifier son existence et à changer, sinon son action, au moins sa forme extérieure, il est utile, croyons-nous, de remémorer le passé d'une telle institution, qui joua un rôle si profond dans l'histoire du prolétariat organisé de France.

I

Longtemps on ne connut qu'une seule organisation ouvrière éduquant et groupant réellement les travailleurs, dont elle fit, en dehors de tout parti politique, des individus assez conscients pour affirmer, eux-mêmes directement, leurs revendications. De 1892 à 1902, cette organisation s'appela : *Fédération des Bourses du Travail de France et des Colonies*. Elle est aujourd'hui devenue la *Section des Bourses* dans la *Confédération générale du Travail*, ainsi qu'en décidèrent le Congrès des Bourses tenu à Alger et le Congrès corporatif tenu à Montpellier, en septembre 1902.

Fernand Pelloutier, qui fut pendant longtemps le secrétaire très actif et très intelligent de cette institution, qui lui dut la vie et pour laquelle on peut dire qu'il dépensa la sienne, écrivait, ici même (1), en 1899 : « Il faudrait un volume pour faire l'historique politique et économique de la Fédération des Bourses ». Un an plus tard, ce vaillant militant mourait, en nous laissant heureusement cette *Histoire des Bourses du Travail*, que nul mieux que lui ne pouvait écrire.

L'origine de la *Fédération des Bourses du Travail de France et des Colonies* remonte au 7 février 1892. C'est à quelques membres de la Bourse du Travail de Paris, que vint l'idée de fédérer entre elles les Bourses du Travail existantes. Il est vrai de dire que cette idée eut une origine plutôt politique qu'économique, car ceux qui l'émirent au Congrès de Saint-Etienne (1892) étaient les adhérents de groupes socialistes, rivaux du *Parti Ouvrier Français*, lequel inspirait la *Fédération des Syndicats et groupes corporatifs de France*, depuis 1886.

C'est donc d'une rivalité politique des militants d'alors que naquit la *Fédération des Bourses*. Cependant, il faut ajouter que d'ailleurs la multiplication des Bourses du Travail aurait certainement un jour ou l'autre suscité cette idée de les fédérer entre elles.

A partir de 1892, deux organisations centrales existaient cherchant l'une et l'autre, avec des vues différentes, à attirer à elles le mouvement ouvrier. Il était fatal qu'un jour vint où l'une absorberait l'autre ou la mènerait à s'éteindre d'elle même. Ou bien encore, il fallait que toutes deux vinssent à fusionner, en s'attribuant un rôle distinct pour un but commun.

Pour amener à elle ou pour conserver les syndicats, en les intéressant à son maintien, la *Fédération des Syndicats* n'avait ni programme économique bien défini ni organisation fédérative. D'ailleurs, son caractère politique ne pouvait plaire qu'aux militants du *Parti Ouvrier*. Les syndicats adhéraient à cette organisation, parce qu'il n'y en avait

---

(1) Pelloutier fut un collaborateur régulier du *Mouvement Socialiste*, où il donna sur la *Fédération des Bourses* et sur ses Congrès une série d'études remarquables. Voir le *Mouvement Socialiste* : n°s 20, 44, 45, 46.

point d'autre. Pareillement, ils assistaient à ses Congrès politiques ouvriers, mais en oubliaient vite les décisions.

A toutes ces causes, la *Fédération des Bourses* dut son succès. Composée d'Union locales, elle répondait à un besoin aussi bien que ces Unions locales elles-mêmes répondaient à la nécessité qu'éprouvaient les divers syndicats d'une même localité à se grouper entre eux, pour, en commun, étudier les questions économiques et les problèmes sociaux, et tenter de les résoudre.

Le Comité de la *Fédération des Bourses*, pour légitimer son existence, avait à faire en sorte que nulle Bourse ou Union fédérée ne puisse rester dans l'ignorance de ce que faisait d'utile l'une ou l'autre des Bourses composant la *Fédération*. De ce fait, s'établissait l'émulation et la contagion des bonnes initiatives ; c'était aussi l'extension des moyens d'action de chaque Bourse ; c'était encore des progrès toujours nouveaux dans la voie d'organisation corporative de la classe ouvrière. Les Bourses ou Unions locales devenaient ainsi de réelles pépinières de syndicats, en même temps qu'elles formaient des militants et des administrateurs de valeur.

Pour résister à la concurrence de la *Fédération des Bourses*, il eût fallu que la *Fédération des Syndicats* se transformât complètement. Autrement, elle courait à l'inévitable dissolution. Un événement survint qui hâta moralement sa fin.

Les associations ouvrières, lasses de n'obtenir jamais des employeurs le respect de leurs droits, à peu près guéries de l'illusion politicienne et fières des quelques institutions dues à leur propre initiative, comprirent qu'elles pouvaient suffire à leur émancipation. L'idée de la grève générale fut alors ce qui établit un brutal désaccord entre la tactique du *Parti Ouvrier Français* et celle des Syndicats.

Soumise au Congrès de la *Fédération des Syndicats*, tenu à Marseille en septembre 1892, la résolution concernant la grève générale, déjà adoptée par un congrès socialiste tenu à Tours peu de jours avant, provoqua l'enthousiasme des syndicats qui se détachaient ainsi du principe de la nécessité du recours aux Pouvoirs Publics.

Vers la même époque, les Bourses du Travail réunies à Toulouse décidaient l'organisation d'un Congrès général, qui se réunit en 1893 à Paris. Ce Congrès se tint pré-

cisément au lendemain de la fermeture de la Bourse du Travail de Paris, sous le ministère Dupuy. Cet événement donna une importance et une gravité exceptionnelles aux décisions du Congrès. Il contribua à faire acclamer par les syndicats représentés, avec plus d'enthousiasme encore que l'année précédente, l'idée de grève générale.

Le *Parti Ouvrier Français* estimait alors que cette attitude des syndicats n'était due qu'à la colère passagère provoquée par la fermeture de la Bourse du Travail, mais que revenus d'une exaltation aussi légitime, les syndicats ne pourraient longtemps se montrer partisans de cette « utopie ».

Cependant, au Congrès suivant, tenu à Nantes, la question fut de nouveau à l'ordre du jour et l'on peut dire qu'avec le VIe Congrès de la *Fédération des Syndicats*, en 1894, commença la chute morale de cette organisation, qui végéta encore à peine quelques années.

Pendant que s'éteignait la *Fédération des Syndicats*, une autre tentative d'organisation générale des groupes corporatifs de France avait donné naissance, à Limoges, en 1895, à la *Confédération générale du Travail*. Les commencements de cet organisme furent lents, difficiles, et il ne semblait pas qu'il eut alors une grande raison d'être. La *Confédération*, très faible, entra néanmoins en rivalité avec la *Fédération des Bourses* et leur opposition ne fut pas sans créer de réelles difficultés.

Aux Congrès que tinrent, à Toulouse, l'une et l'autre, les deux organisations, on décida leur fusion, sur les bases suivantes :

Le Ve Congrès des Bourses du Travail accepte la constitution d'une *Confédération* exclusivement composée des Comités fédéraux : 1° des Bourses du Travail ; 2° des Unions nationales de métiers ; cette *Confédération* n'ayant pour objet que d'arrêter, sur les faits d'intérêt général qui intéressent le mouvement ouvrier, une tactique commune, et la réalisation de cette tactique restant aux soins et à la charge de celle des Fédérations adhérentes qu'elle concerne (Rapport du Comité fédéral, pour l'exercice 1896-1897).

Pelloutier lui-même écrivait à propos du Congrès de Toulouse :

Ainsi donc les Congrès de Toulouse auront achevé la constidu Prolétariat. A la base du Syndicat, d'où part et d'où doit doit partir toute décision ; puis, d'un côté l'union des syndicats du même métier ou des métiers similaires, les diverses unions ainsi formées se fédérant en un conseil national corporatif ; d'autre part, les syndicats de toute profession groupés localement dans les Bourses du Travail ; au sommet, enfin, l'union du Conseil corporatif et du Comité fédéral des Bourses du Travail, c'est-à-dire la *Confédération*.

Cette fusion n'aboutit pas après le Congrès de Toulouse. Disons de suite que ce ne furent que les Congrès de Nice et de Lyon, en 1901, qui décidèrent de la possibilité d'une fusion réelle et effective des deux organismes assemblant la majorité des syndicats ouvriers de France, et répétons que les Congrès d'Alger et de Montpellier en 1902 établirent définitivement la *Confédération générale du Travail* (1). Telle est donc la place qu'occupe aujourd'hui la *Fédération des Bourses* devenue *Section des Bourses* dans le mouvement ouvrier organisé en France. Nous devons maintenant rappeler l'œuvre de ses Congrès jusqu'à ce jour.

II

De 1892 à 1902, la *Fédération des Bourses* tint dix Congrès : en février 1892, à Saint-Etienne ; en février 1893, à Toulouse ; en juin 1894, à Lyon ; en juin 1895, à Nîmes ; en septembre 1896, à Tours ; en septembre 1897, à Toulouse ; en septembre 1898, à Rennes ; en septembre 1900, à Paris ; en septembre 1901, à Nice ; en septembre 1902, à Alger.

Nous ne pouvons qu'énumérer très rapidement les travaux les plus importants, les faits les plus saillants, les décisions les plus remarquables qui illustrèrent chacun de ces dix Congrès où s'assemblèrent les délégués des Bourses du Travail.

Les deux premiers Congrès, Saint-Etienne, 1892, et Toulouse, 1893, eurent surtout à s'occuper activement de la

---

(1) Sur les Congrès de Lyon (1901) et de Montpellier (1902), tenus par la *Confédération générale du Travail*, voir les articles de Pouget dans le *Mouvement Socialiste*, n°s 71, 111, 112, 114.

constitution de la Fédération des Bourses et de son développement. Celui de Lyon (1894), commença les études d'intérêt collectif.

C'est à ce Congrès que fut discutée la dangereuse question de la *reconnaissance d'utilité publique des Bourses du Travail*, déjà approuvée l'année précédente par le Congrès de Toulouse. Le Congrès avait la conviction un peu naïve que, par ce moyen, le gouvernement subventionnerait les Bourses du Travail, sans pouvoir, en aucun cas, s'immiscer dans leur administration ou les contrôler.

Le Comité fédéral vit le danger. Cependant, il soumit aux Bourses le texte de loi Groussier, ayant pour but de donner aux Bourses du Travail une existence légale. On vota : 22 Bourses donnèrent leur avis ; 11 se prononcèrent pour l'acceptation et le dépôt du projet au Parlement ; 6 pour le rejet ; 3 pour le renvoi au Congrès de Nîmes ; 2 demandèrent qu'on y adjoignit un article stipulant que les municipalités ni l'État n'auraient aucun droit de contrôle sur l'emploi des subventions sur l'administration. Le projet fut alors remis à son auteur et le groupe socialiste prié de le défendre.

Mais, on le sait, les travaux législatifs, surtout en ce qui concerne la classe ouvrière, sont très lents. En la circonstance, ce fut heureux. Cela permit d'attendre le Congrès de Nîmes, où l'on étudia plus sérieusement la question, envisageant mieux le danger, et le Congrès revint sur la décision prise. Groussier, accédant au désir exprimé par le Congrès de Nîmes, retira lui-même son projet. Les Bourses avaient senti à quelle dangereuse compromission elles couraient. Elles avaient vu où risquait de se perdre leur liberté. Elles surent y parer à temps.

Au Congrès de Nîmes fut tenté le déplacement du siége de la *Fédération des Bourses* Bien que la *Fédération des Syndicats* n'existât plus, ses partisans ne désespéraient pas de reprendre la *Fédération des Bourses*, qu'ils déclaraient tombée aux mains des « allemanistes » et gouvernée par un « anarchiste ». Mais cette tentative de déplacement du siège de la *Fédération des Bourses*, rencontra de telles difficultés, lorsqu'il fut question d'en envisager la réalisation pratique, que ses partisans furent mis en échec.

Le Congrès de Nîmes a encore à son actif la proposition

si utile d'entreprendre une vaste enquête sur : 1° les Bureaux de placement; 2° le préjudice causé au travail libre par le travail des prisons ; 3° les causes d'inapplication de la loi du 2 novembre 1892... (Travail des enfants, filles mineures et femmes dans les établissements industriels). Cette enquête fut entreprise mais n'aboutit pas. Trop peu de syndicats avaient répondu au questionnaire qui leur fut adressé à ce sujet.

Durant l'année 1895-1896, le Comité fédéral s'occupa avec succès de la création de Bourses du Travail. Malgré cela, son travail fut violemment attaqué au Congrès de Tours, parce qu'il avait refusé d'apostiller un appel aux Bourses en faveur de l'élection politique de camarades de la Bourse du Travail de Bordeaux. Puis, ce furent encore d'autres attaques à propos de la délégation au Congrès International de Londres de 1896. Mais ces attaques n'eurent point le résultat qu'en attendaient leurs auteurs. Alors fut reprise la question du déplacement du siège de la Fédération, mais sans plus de succès que la précédente année.

Le Congrès de Tours, 1896, prit les décisions importantes qui suivent : Refus d'admettre les sociétés coopératives à siéger dans les Bourses du travail ; interdiction au Comité fédéral de reconnaître deux Bourses du travail dans la même ville ; refus d'adhérer à la *Confédération générale du travail*, fondée l'année précédente, *si elle n'était exclusivement composée des Comités fédéraux des Bourses du Travail et des Unions nationales de métiers et si elle n'avait pour objet exclusif d'arrêter sur les faits d'intérêt général une tactique commune, la réalisation de cette tactique restant aux soins et à la charge de celle des fédérations adhérentes qu'elle concerne* ; l'établissement, chaque année, par toutes les Bourses du travail d'un rapport sur leurs institutions et leurs services. Enfin, en vue de former un personnel de propagandites et d'éducateurs, le Congrès émit le vœu qu'il fut constitué dans chaque Bourse du travail un groupe d'étude des questions syndicales et économiques. Cela, disons-le de suite, est aujourd'hui en bonne voie de réalisation par les éclosions de multiples « Jeunesses syndicalistes ». Le refus d'admettre les coopératives et l'interdiction d'admettre deux Bourses d'une même localité sont devenus des principes respectés de la *Fédération des Bourses*.

L'année 1896-1897 fut, par le Comité des Bourses, plutôt consacrée à l'étude qu'à la propagande. C'est sans doute à cause de cela que le Congrès de Toulouse fut un des plus intéressants par les questions mises à son ordre du jour, par les rapports soumis à son étude et par la largeur des vues et la hauteùr des conceptions qui s'y manifestèrent.

Un délégué pria le Congrés d'examiner s'il ne serait pas possible de rendre plus efficacement les Bourses solidaires les unes des autres et de faire que, par l'intermédiaire du Comité fédéral des Bourses, l'excédent de travailleurs d'une localité pût être réparti immédiatement dans les localités où manqueraient les bras. Puis, le Congrès étudia et discuta un projet de *Viaticum* ou secours de route. Le Comité fédéral fut invité à rechercher le moyen d'établir ce secours de route, qui permettrait aux camarades syndiqués de se rendre de ville en ville pour se procurer du travail.

Un délégué proposa qu'il fut aussi dressé un *état mensuel* des fluctuations du travail dans chaque Bourse et que ce travail fut envisagé au Comité fédéral qui, à son tour, le complèterait ou condenserait, pour en porter l'ensemble à la connaissance de toutes les Bourses fédérées.

Voilà quelle fut, on peut dire, l'origine de l'*Office national ouvrier de statistique et de placement* et du Viaticum des Bourses, auxquels furent consacrées plusieurs années d'efforts. L'*Office* fonctionne tant bien que mal, et le viaticum reste encore à établir. Nous aurons à reparler de ces deux institutions. Toutefois, nous pouvons déclarer que la principale cause de ces tâtonnements horripilants, pour ne pas dire décourageants, réside dans la difficulté qu'il y a d'édifier quoi que ce soit de solide, autrement que de ses propres forces. Bâtir avec l'appui de forces ou de secours étrangers à l'organisation ouvrière, c'est bâtir sur le sable. Faire fonctionner par ces moyens des institutions ouvrières est plus dangereux encore. Nous croyons qu'il est meilleur d'employer l'argent n'émanant pas directement du prolétariat lui-même à des améliorations immédiates, à de l'action immédiate et, à la rigueur, à l'institution de services urgents, mais non à leur fonctionnement, car si la *manne* cesse de tomber, l'institution meurt.

Enfin, pour en revenir au Congrès de Toulouse, d'autres questions furent mises en discussion, telles que : Propagande agricole, Maisons du marin, etc., etc.

Laborieusement, le Comité fédéral étudia toutes ces questions et, l'année suivante, il présenta au Congrès de Rennes un rapport remarquable sur chacune d'elles. D'autres rapports curieux et instructifs furent présentés par différentes Bourses du travail, sur leur fonctionnement, les services créés par elles, les méthodes adoptées et les résultats obtenus. Ce sont là des documents précieux pour ceux qui rechercheront quelles furent, dans toutes les branches de la solidarité ouvrière, l'initiative et l'activité déployées par les Bourses du travail et leur Fédération aux premières années de leur existence.

En 1900, la *Fédération des Bourses* tint son Congrès à Paris. Le rapport présenté par le Comité fédéral exposait les travaux accomplis durant l'exercice 1898-1899 et 1899-1900. La *Fédération* comptait au 30 juin 1900, 48 Bourses adhérentes en pleine activité représentant ensemble 870 syndicats. Il existait alors en France 57 Bourses et 1.065 Syndicats ouvriers.

C'est, durant l'exercice 1898-1900, que la Bourse de Limoges tenta de fonder une Fédération rivale de la *Fédération nationale des Bourses*. Bien entendu. c'est à quelques personnalités que furent dues ces tentatives de désunion ouvrière, de désorganisation syndicale. D'autres tentatives semblables furent encore faites par certains groupes politiques qui désiraient voir adhérer à eux la *Confédération du Travail* et la *Fédération des Bourses*.

Le Congrès dut prendre des mesures pour prévenir le renouvellement de pareilles tentatives. Il fit l'interdiction formelle, par un article statutaire, au Comité fédéral, d'adhérer à aucune organisation politique, indiquant ainsi que l'action politique et l'action économique peuvent s'exercer simultanément sans avoir besoin de se confondre. D'ailleurs, le maintien de la *Fédération* sur le terrain économique ne l'empêcha jamais d'agir près des pouvoirs publics et des partis politiques, puisque, de 1898 à 1900 seulement, le Comité eut trois fois l'occasion d'entrer en rapport avec le gouvernement ou avec le groupe socialiste parlementaire. Voici ces cas : Au nom de la Bourse de travail de Nice, il fut demandé que les premières créances à liquider dans une faillite, fussent les salaires des ouvriers employés par le failli. C'est une loi maintenant en vigueur. Au nom de la

Bourse de travail d'Aix, on demanda un crédit gouvernemental pour les ouvriers délégués à l'Exposition. Le ministre du commerce promit de demander 400.000 francs, qui seraient remis aux préfets pour les répartir aux délégués. Enfin, des démarches furent faites pour l'application des lois ouvrières à l'Algérie.

Etait-ce là faire de l'absolutisme et démontrer que la *Fédération des Bourses* était gouvernée par un « anarchiste »? Nous ne le croyons pas. Mais nous croyons plutôt que c'était démontrer qu'un militant pouvait remplir avec désintéressement et sans parti pris une fonction délicate et utile, tout en conservant sa conception et ses idées sociales particulières.

A cette époque encore, la *Fédération des Bourses* eut à défendre son autonomie contre les tentatives prématurées d'Unité Ouvrière. Quelques Bourses, en effet, étaient restées adversaires de la *Fédération des Bourses*. Quelques militants, hommes de parti, ne pouvaient lui pardonner d'avoir supplanté la *Fédération des syndicats*. Le temps marchait, cependant; mais, comme le feu sous la cendre, il suffisait d'un léger vent de discorde pour attiser toutes les anciennes querelles. C'est ce vent-là qu'essayaient de produire quelques militants rancuniers, inquiets de la prospérité de la *Fédération des Bourses*. Tout cela ne put nuire à la discussion des sérieuses questions du viaticum et de l'Office, des lois ouvrières, de l'Enseignement professionnel, des Musées du Travail, du Label, des relations à nouer entre les Bourses du Travail et les ouvriers devenus soldats.

Les Congrès de Nice et d'Alger eurent consécutivement à peu près les mêmes sujets de discussion et d'étude. Nous n'en parlerons pas, attendu que le compte rendu en fut donné par nous dans le *Mouvement socialiste* presque aussitôt après chacun de ces Congrès (1).

Rappelons seulement que le IXe Congrès des Bourses, tenu à Nice, en 1901, institua la Commission juridique, qui fonctionne toujours et rend les plus sérieux services à ceux des syndicats ou Bourses du travail et à leurs membres, qui

---

(1) Voir nos articles, dans le *Mouvement Socialiste,* nos 69, 70 108, 109, 110.

sont mis en relation avec elle, par le canal du secrétariat de l'actuelle *Section des Bourses*.

Rappelons encore qu'au Congrès de Nice fut envisagé le moyen de rendre les Bourses autonomes, mais que très peu de Bourses tentèrent de s'affranchir par ce moyen qui n'était autre que le système coopératif.

Etant donné, à notre sens, l'influence pernicieuse, les mauvais résultats constatés de la coopération, nous n'avons peut-être pas lieu de nous morfondre de cet insuccès. Les ouvriers, pensons-nous, sont encore trop peu préparés à cette action coopérative, pour qu'elle soit ce qu'elle devrait être, c'est-à-dire une ressource précieuse de munitions pour la lutte économique révolutionnaire. Pour les uns, la coopération est une *bonne affaire* ; pour les autres elle est un *dérivatif* à l'action syndicale. Les gouvernants protègent, encouragent la coopération; les endormeurs la préconisent, les malins la pratiquent. Selon nous, les camarades sincères qui se fourvoient dans leurs coopératives y perdent leur temps, y émoussent leur énergie et en rapportent du découragement pour toute action, à moins qu'eux aussi soient subitement *éclairés* par la grâce coopérative et perdus pour l'action révolutionnaire.

C'est enfin à ce Congrès de Nice que, sous le prétexte d'Unité ouvrière, le camarade Niel fit un remarquable discours sur la nécessité de fusion des deux organismes: *Confédération Générale du Travail* et *Fédération des Bourses*. Pour la première fois, la question se posait d'une façon sérieuse et précise. Toutefois, il faut dire que l'on reprenait seulement aussi un plan d'organisation qui existait depuis longtemps, ainsi que nous l'avons précédemment démontré en parlant du Congrès de Toulouse.

Si l'unité ou la fusion des organismes centraux ne fut point réalisée plus tôt, il faut l'attribuer, en outre des raisons déjà données, à ce que jusqu'à cette époque la *Fédération des Bourses* existait, agissait, tandis que ce qu'on appelait improprement la *Confédération* végétait péniblement et ne donnait aucun signe sérieux de vitalité. On peut dire qu'elle s'est superbement rattrapée depuis.

L'année suivante, la même question revint à Alger. Mais déjà elle avait été modifiée; cependant le fond restait le même. Une vive polémique avait eu lieu dans la presse syndicaliste

sur le sujet, entre les deux Congrès de Nice et Alger, et elle contribua à éclairer plus ou moins les syndiqués. Alors, à Alger, ce fut l'institution de la *Confédération générale du Travail*, qui fut élaborée pour être modifiée légèrement et adoptée définitivement par le Congrès de Montpellier, après de chaudes discussions.

Avouons-le, bien vaines étaient nos craintes de voir absorbée par la *Confédération* la *Fédération des Bourses*. Il n'en fut rien, au contraire.

La *Section des Fédérations de métiers et d'industries et des Syndicats isolés* ainsi que la *Section des Bourses du Travail* ou *Unions locales de Syndicats* se sont, en fusionnant, considérablement renforcées mutuellement. L'organisation syndicale en France s'est heureusement ressentie de cette harmonie qui a établi d'une façon simple et forte la *Confédération générale du Travail*.

La *Fédération des Bourses* subsiste plus vitale que jamais ; seul son nom est transformé. Elle est devenue la *Section des Bourses* et, son autonomie sauvegardée, elle vivra de son action propre. accrue de celle de la section des *Fédérations* qui se trouve dans la même situation. C'est leur action commune qui est celle de la *Confédératoin génerale du Travail*.

Cependant, il y a tout de même quelque chose de changé, à l'avantage des deux Sections. On le comprendra en lisant la seconde partie de cette étude sur la situation actuelle de la *Section des Bourses* et sur sa *Conférence* tenue à l'issue du Congrès corporatif de Bourges.

Paris, 2 janvier 1905.

Georges Yvetot,

Secrétaire
de la *Section des Bourses du Travail*.

LES GRÈVES

FRANCE

La Grève générale des travailleurs agricoles du Midi.

Maintenant qu'est à peu près terminée la grève corporative des ouvriers agricoles du Midi, il convient de retracer, pour les lecteurs du *Mouvement Socialiste*, les diverses péripéties de ce vaste conflit. Dans une première étude (1), j'ai essayé de montrer le fonctionnement de notre jeune organisation ; je dois compléter ces renseignements par l'exposé de la grève qui vient d'agiter nos campagnes méridionales, et dont la très grande importance n'a échappé à personne.

Calomnies intéressées. — Cette grève brusque, imprévue pour le public, qui éclata le 2 décembre, lui a été présentée comme l'œuvre des partis réactionnaires ! Les militants auraient été soudoyés ; dans un but de lucre et d'ambition, le Comité Central de Narbonne aurait dicté, imposé cette grève néfaste, inopportune, aux organisations, contre leur propre volonté, pour créer des embarras au gouvernement et faire le pendant aux grèves de Marseille ! Telle est l'opinion que nous avons retrouvée dans la bouche de tous les fonctionnaires et représentants officiels.

Tout a été exploité contre les grévistes : on a versé des larmes de crocodile sur la misère des propriétaires, accablés par la mévente ; on a pleuré sur la ruine de la viticulture, on a brandi le spectre de la révolution, de l'anarchie, si bien que l'opinion publique a été complètement faussée et s'est retournée contre la cause si juste des ouvriers agricoles, acculés à la faim, à la mort.

Mais si nous dédaignons les insultes et les calomnies que nous ont prodiguées les journaux dévoués à la cause patro-

---

(1) Voir le n° 145 du *Mouvemenl Socialiste*.

nale, en présentant aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* les véritables raisons de cette grève, nous tenons à bien établir les responsabilités, pour que nos camarades et nos amis puissent juger de notre conduite en toute connaissance de cause.

Non, et tous ceux qui nous connaissent le savent bien, la grève n'a pas été déclarée à l'instigation de la réaction ; les paysans du Midi, dans les rangs desquels on peut compter les descendants des anciens déportés, ont toujours été les meilleurs défenseurs de la liberté ; ils ont toujours été à l'avant-garde de la démocratie ; ils ne sont pas à acheter ni à vendre, et si la réaction retire quelques profits de la situation actuelle, c'est à nos gouvernants que doit en incomber la responsabilité. En traquant nos syndicats, ils placent l'ouvrier agricole dans cette cruelle alternative : ou bien il restera syndiqué, remplissant ainsi son droit et son devoir de citoyen libre et consciencieux, et alors il sera pourchassé comme tel, privé de tout travail, réduit à la misère, condamné à s'expatrier ou à crever de faim ; ou bien, abdiquant toute indépendance, toute liberté, toute action, il se mettra à la merci des gros propriétaires cléricaux et réactionnaires, qui, pour prix de sa soumission, lui jetteront un morceau de pain, et alors, enrégimenté dans les cercles catholiques, dans les syndicats jaunes, il deviendra un ennemi de ses frères de travail, un adversaire de tout régime démocratique.

Les causes du conflit. — Mais revenons aux causes du conflit. Après les grèves de l'hiver dernier, grèves « modèles », selon la formule de M. le président du Conseil, les ouvriers agricoles avaient partout obtenu des prix de travail un peu rémunérateurs. Mais les propriétaires supportaient mal les conditions imposées par leurs ouvriers : déjà, dans maints endroits, à Moussan, Ventenac, Nézignan-l'Evêque, Puimisson, il s'était livré quelques escarmouches, au moment des vendanges, pour les rappeler à l'observation des contrats passés. Habitués à ne voir dans leurs travailleurs que des instruments dociles et soumis à leur volonté, ils ne pouvaient accepter cette contrainte de traiter de puissance à puissance ; les associations syndicales les gênaient ; aussi attendaient-ils impatiemment une occasion pour mâter les militants et briser à jamais ces damnés syndicats, l'unique objet de leurs craintes et de leurs cauchemars. Sitôt les ve -

danges terminées, et, il faut bien le dire, encouragés par la circulaire Combes, que le *Mouvement Socialiste* a relevée en son temps (1), ils diminuèrent les journées, augmentèrent les heures de travail, licencièrent leur personnel ; sous prétexte de mévente, ils se vengeaient de leurs humiliations passées : c'était leur revanche. A Tourouzelle (800 habitants), une quarantaine de « ramonets » (2) furent renvoyés à la Saint-Michel et obligés de quitter le pays ; les propriétaires s'étaient promis de ne plus en occuper un seul et ils tinrent parole ; pour pressurer, ils se passèrent de l'un à l'autre les quelques jaunes qui existent, à l'exclusion des ouvrier syndiqués : à Ventenac d'Aude, à Pouzols, une trentaine de familles furent obligées de s'expatrier. A Capestang, il y a 200 chômeurs ; les propriétaires font venir 300 mésadiers (2) ; les ouvriers du pays restent chez eux ; dans le Narbonnais, dans les Pyrénées-Orientales, les journées de 3 francs sont portées à 2 fr. 50 ; à Saint-Hilaire, Neffiès, Bessan, etc., augmentation d'une heure de travail ; à Béziers, à Blomac, à Sigean, à Cuxac, à Pouzolles, etc., diminution de salaires de 0 fr. 25 et de 0 fr. 50 ; à Perpignan, Carcassonne, Narbonne, Puissalicon, etc., augmentation d'heures de travail et diminution de salaires ; partout les ouvriers syndiqués sont laissés sans ouvrage, partout le chômage est intense, et dans certaines localités il atteint 30, 50, 80 et même 90 p. 100. Déjà, vers la fin d'octobre, des grèves partielles éclatent à Mèze, à Canet-sur-Mer, pour une diminution de salaires ; à Quarante, à Fleury, pour le renvoi du personnel : l'effervescence grandit chaque jour dans les milieux agricoles ; Quarante est envahi par six cents hommes de troupe et de gendarmerie ; les tribunaux correctionnels, comme l'année dernière, distribuent amplement des mois de prison ; une vingtaine de camarades de Fleury sont condamnés à des peines variant de deux mois à huit jours de prison.

Telle était la situation faite aux ouvriers agricoles. Pouvaient-ils la supporter plus longtemps ?

---

(1) Voir le n° 143 du *Mouvement socialiste*.

(2) Domestiques gagés, mariés ordinairement, chargés du soin des chevaux et de la direction subalterne, ainsi que de la nourriture des valets de labour et mésadiers.

Le rôle du Comité Fédéral. — Le Congrès de Narbonne avait élaboré un projet de réglementation du travail, en vue de l'unification des salaires et des heures de travail : les principaux points étaient la fixation de la journée à 6 heures de travail, le minimum de 0 fr. 50 par heure, le vin toute l'année ; mandat avait été donné au Comité Fédéral d'en préparer l'application par la grève générale, et de choisir le moment opportun. Déjà, au lendemain du Congrès, à la veille des vendanges, un référendum eut lieu, mais il donna des résultats négatifs et la grève générale fut écartée : les ouvriers agricoles ne voulurent point compromettre la récolte. Mais en présence des agissements de la propriété, dès sa première réunion, le 1er novembre 1904, le Comité Fédéral vota l'ordre du jour suivant : « Considérant que les propriétaires violent partout les contrats qu'ils avaient signé, renvoient leur personnel, diminuent les salaires, augmentent les heures de travail, et qu'il convient d'autre part de respecter les décisions du Congrès et d'établir le réglement de travail élaboré dans ces assises du travail ; considérant que seul un mouvement d'ensemble peut procurer la victoire aux prolétaires exploités, le Comité engage les organisations agricoles à se préparer dès aujourd'hui à la grève générale. » De son côté, la section de l'Aude, de la *Fédération des Travailleurs Agricoles du Midi*, avait adopté le 30 octobre la résolution suivante : « Le Comité de la section de l'Aude reconnaissant que le moyen le plus efficace d'arriver à l'émancipation prolétarienne est la grève générale, décide de se conformer aux décisions du Congrès de Narbonne, de se préparer à la lutte et de ne cesser la grève que le jour où les revendications communes à la Fédération seront acceptées par tout le patronat. » Les sections de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, de nombreux syndicats, à Puichéric, Mèze, La Redorte, Cuxax d'Aude, etc., se prononcèrent également pour l'action générale.

Dans sa réunion du 13 novembre, le Comité examina attentivement cette question et malgré que les sections fussent unanimes à reconnaître la grève générale comme seul

(1) Domestiques gagés, descendant ordinairement de la Montagne Noire et de l'Ariège, et occupés particulièrement aux travaux manuels (déchaussage, sulfatage, etc.).

remède à l'intenable situation de nos camarades, il fut décidé d'envoyer un questionnaire à tous les syndicats fédérés. En même temps, le Comité fit parvenir à tous les propriétaires la réglementation du travail élaborée par le Congrès et fit afficher une proclamation aux ouvriers agricoles, en leur recommandant de rester unis pour défendre leurs intérêts menacés.

Voici le questionnaire adressé aux syndicats :

Feuille à remplir, à détacher et à renvoyer au camarade Ader, secrétaire, à Cuxac-d'Aude

1. Quel est le nombre d'ouvriers syndiqués ?
2. Y a-t-il chômage ? Dans quelles proportions.
3. Y a-t-il eu des renvois ? signaler les cas.
4. Y a-t-il diminution de salaires ? Augmentation des heures de travail ?
5. Les patrons ont-ils de la préférence pour les ouvriers non syndiqués ?
6. Les propriétaires font-ils convenablement leurs terres ?
7. Quel est l'état d'esprit de votre syndicat ?
8. Acceptez-vous la réglementation élaborée au Congrès de Narbonne ?
9. Etes-vous résolus, oui ou non, à la grève générale ?

P.-S. — Nous vous envoyons ci-joint les revendications du Congrès, que nous vous prions de faire parvenir à tous les propriétaires de votre localité, dont vous enverrez la liste complète.

Les organisations sont instamment priées d'opérer leurs versements entre les mains du trésorier de leur section, qui fera parvenir les cotisations de la Fédération régionale au camarade Castan Simon, *trésorier-général*, à Narbonne.

Le Comité, réuni le 23 novembre recensa les réponses : du côté des propriétaires, une quinzaine en tout, qui acceptaient les revendications ouvrières ; du côté des syndicats, les trois quarts, qui répondaient affirmativent pour la grève. Néanmoins, comme quelques organisations n'avaient pas encore fait parvenir leurs réponses, il fut décidé d'attendre quelques jours de plus ; une nouvelle circulaire fut envoyée aux syndicats, et dans une nouvelle réunion, tenue le 1er décembre devant la presque unanime volonté des syndicats fédérés, le Comité décréta la grève générale. Le même soir,

des télégrammes dont les termes étaient variés et convenus à l'avance furent envoyés aux organisations, et le lendemain la grève était déclarée sur tous les points.

Le Comité Fédéral s'établir en permanence à Narbonne, dans une salle de l'hôtel de ville ; aidé par les camarades Niel et Griffuelhes, de la *Confédération générale du travail*, il envoya des délégués porter la bonne parole à Nissan, Sallèles, Villeneuve-les-Beziers, Cruzy, Quarante, Bessan, Pouzols, Panza, Ventenac, etc. etc. Pour établir des relations constantes avec les diverses organisations, il réclama à celles-ci un rapport journalier, et, de son côté, il leur envoyait chaque jour le compte rendu de la situation générale : des délégués des villages voisins venaient journellement prendre ou apporter des renseignements, toutes choses qui démontrent l'activité déployée par le Comité.

Certes, malgré l'optimisme de quelques organisations, le Comité ne croyait guère pouvoir changer de fond en comble l'ordre de choses actuel. Mais cette mobilisation des forces rurales a mis en relief la vitalité intense de la jeune *Fédération Agricole*, la combativité des paysans du Midi s'est démontrée dans toute sa tenacité, dans toute son ampleur : il s'est produit des cas admirables de solidarité, de dévouement, de sacrifice ; des énergies insoupçonnées se sont partout éveillées, et nul doute que ce grand mouvement de révolte ne fasse histoire dans les annales du prolétariat rural.

Tactique de la grève.— Partout, les grévistes se divisaient en deux groupes ; des postes étaient établies aux issues des villages ; des patrouilles battaient la campagne. Dès l'aube, aux appels des tambours et clairons, tout le monde était sur pied : après l'appel, chacun remplissait le rôle qui lui était assigné ; pendant les heures des repas, on se remplaçait : dans l'après-midi, manifestation dans les rues ; le soir, réunion au siège social.

Entre villages avoisinants, les patrouilles s'entr'aidaient ; les syndicats nombreux prêtaient des renforts aux syndicats faibles ; quelquefois, plusieurs villages se réunissaient pour manifester ensemble dans tel ou tel endroit. Ainsi, le syndicat de Cuxac envoie cinquante hommes de renfort à Sallèles ; le syndicat de Mèze appuie celui de Loupian, visite Pomérols et Pinet, crée même un nouveau groupement à

Villevagrac ; Cazouls et Puisserguier se portent au secours de Capestang, Bessan vient en aide à Florensac ; Cuxac et Sallèles envoient ensuite des camarades de bonne volonté à Pouzols ; Narbonne en fait de même pour Marcorignan, etc. ; les syndicats d'Armissan, Vinassan, Coursan viennent manifester tantôt à Fleury, tantôt à Narbonne ; Cazouls, Nissan, Puisserguier vont à Capestang, etc. etc. Les diverses organisations, non contentes de correspondre avec le Comité fédéral, se transmettent de l'une à l'autre les événements locaux ; des cyclistes font la correspondance, des délégués vont d'un village à l'autre.

Mais à côté de cette action commune et coordonnée des exploités de la terre, il faut aussi signaler l'action dissolvante des exploiteurs et de leurs soutiens au pouvoir. Tel maire veut interdire les manifestations toujours pacifiques, tel autre invite les non syndiqués à aller travailler sous la protection de la force armée ; d'autres, pourtant élus des ouvriers, se mettent en travers du mouvement, le font avorter; préfets et sous-préfets préparent l'envoi de la force armée ; arrivent des gendarmes de l'Aveyron, de la Lozère, du Gers, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, etc. ; les arrondissements de Béziers et de Narbonne deviennent le réceptacle de toutes les brigades de France et de Navarre ; les dragons de Carcassonne et de Montauban, les chasseurs de Béziers, l'infanterie de Narbonne, Béziers, Perpignan, tout est mobilisé ! Il faut faire respecter la liberté du travail ! Coursan reçoit 50 gendarmes et 50 dragons ; Fleury de même ; Florensac a des chasseurs et des gendarmes ; Cruzy, Quarante, Capestang, ont gendarmes, chasseurs et lignards ; à Bessan, à Loupian, à Sallèles, à Marcorignan, à Armissan, à Ventenac, à Paraza, etc., partout des gendarmes ; à Pouzols il y en a 120 : le *double* des grévistes ! A Narbonne, les avenues, les campagnes sont gardées par des compagnies de ligne ; des patrouilles de gendarmes et de dragons circulent sur toutes les routes. Pourquoi ?

Parce qu'il a plu à quelques gros patrons cléricaux de se poser en victimes. On empêche leurs ouvriers de travailler; or ceux-ci ne demandent pas mieux que de faire cause commune avec les grévistes ! Pas besoin d'employer la force, ils s'en retournent d'eux-mêmes. Mais voilà ! Ils ont ainsi une

excuse ; ils sont empêchés de passer et cela suffit à motiver plaintes sur plaintes. D'ailleurs, ces mêmes amis de l'ordre usent de procédés inavouables : à Sallèles, à Capestang, à Florensac, ils emploient la plus honteuse pression ; les ouvriers sont menacés de perdre leur travail, s'ils ne foncent sur les grévistes ; on leur fait signer des listes en blanc, et c'est ainsi qu'à Capestang on recueille 200 signatures pour aller travailler ; à Coursan, c'est la gendarmerie elle-même qui raccole les ouvriers, grévistes ou non ; à Bessan, le maréchal des logis, accompagné du crieur public, tronquant une dépêche officielle, avertit les camarades étrangers qu'ils seront expulsés s'ils prennent part à la grève ; et c'est ains qu'on entend respecter la liberté de la grève ! C'est ainsi que les patrons en prennent à leur aise : à Sallèles, un nommé Maynaud se lance sur les grévistes, un couteau de boucher à la main ; il voulait les... saigner ; à Cruzy, le pharmacien Etienne tire cinq coups de revolver et blesse deux camarades. Cela n'est rien ! Des gendarmes, encore des gendarmes et toujours des gendarmes ! Certainement, il s'est produit quelques incidents fâcheux ; mais outre qu'ils ont été démesurément grossis, ils sont d'une extrême rareté ; à peine peut-on signaler trois ou quatre cas plus ou moins blâmables, qui ne peuvent en tout cas justifier ce déploiement de la force armée sous lequel on voulait étouffer cette « révolution anarchique », puisque tel est le qualificatif que nos gouvernants ont attaché à la grève agricole.

Quelques arrestations sont opérées à Narbonne et à Coursan ; les propriétaires se refusent à toute entrevue, dédaignent toutes convocations ; aussi l'exaspération des grévistes est-elle très vive ; les syndicats de Coursan, Armissan, Vinassan viennent manifester à Narbonne devant le Palais de Justice, en réclamant l'élargissement des prisonniers ; à Cuxac, Fleury, Quarante, Bessan, etc.,etc., les femmes, les enfants se joignent aux grévistes; dans certaines localités, le cortège comprend 1200 personnes ; à Sallèles, à Pouzols, à Fleury, Cruzy, Florensac, Capestang, la gendarmerie charge ; femmes, enfants se couchent devant les chevaux ; à Pouzols, à Cruzy, à Fleury, quatre sommations leur sont faites ; personne ne bouge ; les femmes dans la boue, avec leurs enfants, les hommes debout, poitrine ouverte, chantent l'*Internationale*. Toutefois la troupe n'a pas

fait de nouveau Fourmies. Ainsi, c'est toujours de l'exaspérante intervention de la troupe armée que naissent les incidents fâcheux. Se sentant forts derrière les baïonnettes, nos seigneurs terriens dédaignent toujours, repoussent du pied nos offres d'arrangement, de contrat. A Cruzy, à Quarante, à Capestang, il a fallu les convoquer 5 ou 6 fois; maire, juge de paix, préfet, député, tous s'en sont mêlés, mais rien n'y a fait. A Narbonne, le syndicat patronal fait placarder qu'il s'en tient aux termes de l'accord de l'hiver dernier (qu'il avait impunément violé, ce qu'une affiche du syndicat ouvrier lui a démontré); aussitôt nouveau placard proclamant la viticulture ruinée, et la suffisance des salaires octroyés. Sous ce titre *Les Bourgeois mentent*, le Comité Fédéral fit afficher sa réponse à ces insinuations hypocrites:

Les Bourgeois mentent, lorsqu'ils disent que l'ouvrier agricole demande une augmentation de salaire exagérée en raison des conditions d'existence. La preuve on est fournie par l'état des dépenses d'un ménage ouvrier, établi d'après la scrupuleuse vérité, et que nous soumettons aux esprits conscients et éclairés.

Nous invitons les propriétaires à réfuter ce tableau d'urgence.

Les Bourgeois mentent. Nous les mettons au défi de combattre la véracité de nos affirmations ci-dessous.

Dépenses d'un ménage de 4 personnes (pour une journée).

Pomme de terre................	0.30
Loyer..........................	0.40
Pain...........................	0.75
Vin............................	0.30
Graisse........................	0.15
Huile..........................	0.10
Haricots.......................	0.20
Déjeûner du mari...............	0.25
Déjeûner des enfants...........	0.10
Sel, poivre....................	0.05
Lumière (chandelle)............	0.10
Feu exclusivement pour faire le dîner, sans chauffage........	0.20
Total.......	2.90

Il faut ajouter à cette liste les vêtements, la chaussure, le savon. Il est bien entendu qu'il ne faut ni fumer ni boire; qu'il faudra donner ni jouets ni bonbons aux enfants; ne manger

jamais de viande, et, si une maladie vient vous surprendre, vous vous laisserez mourir faute de soins, et si le chômage s'en mêle, vous crèverez de faim.

Les Bourgeois mentent. Nous les mettons encore une fois en demeure de protester. Si la situation des propriétaires est aussi précaire qu'on veut le dire, renversons les rôles et nous, les producteurs, devenus propriétaires, payant personnel et impositions, nous servirons à ces messieurs une pension journalière de 3 francs !

Ils ne le feront pas et pour cause. Ils se serreraient trop la ceinture, eux qui, dans les fêtes mondaines, jettent l'argent à pleines mains.

Les Bourgeois mentent !

Le Comité Fédéral.

Pourtant, après quinze jours de lutte, la situation devenait de plus en plus tendue ; chaque jour amenait des incidents nouveaux ; à Bessan, pour la manifestation journalière, une miche de pain est plantée à la pique du drapeau ; à Florensac, les femmes se portant toujours au devant des chasseurs et des gendarmes, présentent leurs enfants en criant : *Du pain* ! A Capestang, le drapeau est frangé de noir ; *Du pain, ou la mort !* lit-on sur des pancartes ; à Cruzy, comme pour un enterrement, c'est aux roulements lugubres du tambour que se déroule la manifestation : c'était à arracher les larmes... Mais les propriétaires n'étaient pas touchés ; ils ne sont pas sensibles ! Néanmoins l'énergie des syndicats était la même ; la lutte continuait toujours avec la même vigueur ; malgré dragons, chasseurs et gendarmes, tout travail était suspendu. Une détente toutefois se produisit ; après des démarches réitérées, les camarades arrêtés furent mis en liberté ; le Comité Fédéral, en laissant liberté de tactique à chaque organisation, lui donna pouvoir de s'aboucher localement avec les patrons (quelques syndicats l'avaient déjà précédé dans cette voie) ; ainsi dans la plupart des localités, la grève put se terminer peu à peu.

Grève générale de Narbonne. — La grève générale déclarée, le Comité général de la Bourse convoqua les présidents des syndicats ouvriers locaux : une proclamation fut lancée invitant tous les travailleurs organisés à se solidariser avec leurs camarades terriens ; chaque soir, tous se trouvaient réunis dans la vaste salle du Synode, quelquefois au

nombre de plus de 3.000 ; les camarades Griffuelhes et Niel prirent souvent la parole ; les organisations réunies isolément proclamèrent la grève, par solidarité, et successivement les irréguliers, les entonneurs, les charretiers, les métallurgistes, le bâtiment, les employés de commerce cessèrent le travail ; pendant quelques jours, toute vie active fut suspendue ; l'effervescence était fort vive. Un incident éclata, qui aurait pu être gros de conséquences : le boulevard de la Gare est tout à coup balayé par la gendarmerie, qui envahit les trottoirs ; la foule devient de plus en plus houleuse ; quelques personnes sont renversées par les chevaux ; on esquisse déjà des barricades ; la situation devient critique ; survient le général commandant d'armes, seul ; il ordonne à la troupe de se retirer, et dans un clin d'œil, tout rentre dans l'ordre le plus parfait.

Par suite de la reprise du travail par les cultivateurs, les autres organisations qui s'étaient mises en grève par solidarité, regagnent leurs ateliers respectifs.

Conclusions. — Certes, et le Comité en avait conscience, la réglementation du Congrès de Narbonne n'a pu être acceptée dans son intégralité. Mais nos camarades ont partout obtenu de réels avantages ; à Vias, à Bessan, le principe de la journée de 6 heures et de 0 fr. 50 l'heure a été accepté ; à Cuxac-d'Aude, à Sallèles-d'Aude, la journée de 6 heures a été établie, plus le vin toute l'année (l'année dernière, on faisait 7 heures, sans vin) ; à Salles, Fleury, Béziers, Narbonne, Rivesaltes, Carcassonne, etc., le réglement de l'année dernière a été maintenu (il y avait eu diminution de salaires) ; à Cruzy, à Quarante, à Portel, etc., les ouvriers chômeurs ont été repris ; dans toutes les localités on a encore obtenu des satisfactions de détail, et, quoique relatif, le succès n'en est pas moins très appréciable au point de vue économique.

Mais les résultats de cette grande grève ne se bornent pas seulement à un relèvement de salaires ou à la reprise des ouvriers congédiés. Au point de vue moral, ils sont immenses ; par le coudoiement fraternel de ces jours de lutte, les ouvriers agricoles ont resserré encore davantage les liens qui les unissent, non seulement entr'eux, mais encore à leurs camarades des villes ; défendant la même cause, nourrissant

les mêmes espoirs, ils marcheront plus sûrs, plus confiants dans les luttes futures, et progressivement se réalisera efficacement l'unité ouvrière ; dans une autre ordre d'idées, ayant vu à l'œuvre leurs prétendus défenseurs élus, ils reconnaîtront que pour améliorer son triste sort, *l'ouvrier ne doit compter que sur lui-même*, et, sur *tous* les terrains, agir en conséquence.

Assurément, le mouvement, n'englobant qu'une soixantaine de syndicats, n'a pas eu toute l'ampleur désirable ; certaines organisations, pour des raisons diverses, n'ont pas suivi leurs camarades ; mais en revélant des causes intimes de faiblesse, elles ont indiqué au Comité les points faibles de l'organisation fédérale. Néanmoins, la *Fédération* conserve toute sa vigueur, toute sa puissance : des adhésions nouvelles du Gard, de l'Ariège, du Gers, nous sont parvenues ; de nouvelles sections seront bientôt créés dans ces départements et là ne s'arrêteront pas nos progrès.

Comme les recrues de la Première République, nos jeunes syndiqués se sont aguerris à l'épreuve de la lutte ; ils ne déserteront pas le champ de bataille.

Nous maintiendrons énergiquement nos revendications et notre idéal d'affranchissement. Que la propriété se débrouille ! Nous voulons bien sans doute qu'on remédie à la mévente et à la crise, qu'on supprime les fraudes, etc... Mais si, confinés dans un individualisme égoïste et stupide, les propriétaires sont incapables de défendre leurs produits, si, pour conserver leur luxe, pour satisfaire leurs besoins, ils veulent toujours rogner notre insuffisant salaire, nous ne nous résignerons plus à être leurs esclaves patients et écrasés !

Pour cela, animés des sentiments de solidarité qui ont fait leur force et leur grandeur, en s'instruisant chaque jour davantage, les syndicats agricoles seront à la hauteur de la tâche qu'ils ont à accomplir ; pour cela, il y a sans doute encore beaucoup à faire : il faudra lutter, il faudra veiller. Nous lutterons, nous veillerons !

Paul ADER.

Secrétaire de la *Fédération des Travailleurs Agricoles du Midi.*

Cuxac-d'Aude, 5 janvier 1905.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Paul Louis. — L'ouvrier devant l'Etat (Paris, Alcan).

Kate Brousseau. — L'Education des Nègres aux Etats-Unis (Paris, Alcan).

D. Draghicesco.— Du rôle de l'individu dans le Déterminisme social (Paris, Alcan).

G. de Greef. — La Sociologie Economique (Paris, Alcan).

Camille Sabatier. — Le Socialisme Libéral ou Morcellisme (Paris, Giard et Brière).

Noël Dollens. — Le Socialisme Fédéral (Paris, Stock).

Secrétariat Socialiste International. — L'organisation socialiste et ouvrière en Europe, Amérique et Asie (Bruxelles).

C. Bouglé. — Solidarisme et Libéralisme (Paris, Cornély et Cie.)

Louis Chaussin. — Le Bénitier d'Argent (Paris, Cornély et Cie).

F. Dubief. — La Rupture avec le Vatican (Paris, Cornély et Cie).

A. Aulard. — Le Patriotisme selon la Révolution Française Paris, Cornély et Cie).

Hubert Lagardelle. — La Grève Générale et le Socialisme (Paris, Cornély et Cie).

Paul Delesalle. — Almanach de la Révolution (Paris, Les Temps Nouveaux).

A. Dal. — Documents Socialistes (Paris, Les Temps Nouveaux).

Maurice Bouchor. — Jacques et Marianne, Dialogue (Paris, Simon-Siné).

Maurice Bouchor. — Nouvelles Chansons pour nos Enfants (Paris, Simon-Siné).

Erratum

Une erreur typographique nous a fait dire, dans notre dernier numéro, que la controverse Griffuelhes-Keufer avait éte organisée par la *Jeunesse* **Socialiste** *de Paris.* C'est *Jeunesse* **Syndicaliste**, qu'il faut lire.

Le Gérant : JEAN RIEUX.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPR. SPÉCIALE DU MOUVEMENT SOCIALISTE, 101, rue de Vaugirard, Paris.

Le Prolétariat et la Révolution

EN RUSSIE

L'entrée en action des masses ouvrières a radicalement changé la situation générale en Russie, les rapports des diverses forces en lutte contre le tsarisme et la perspective du plus prochain avenir.

Le combat a changé d'âme, la victoire va changer de camp.

En France, de même qu'un peu partout ailleurs, le grand public a été soigneusement tenu au courant de la moindre protestation antitsariste émanant des sphères libérales russes, du moindre fait propre à mettre en évidence l'accentuation des aspirations constitutionnelles des couches « éclairées » et bourgeoises de la société russe. Par contre, les organes attitrés de l'opinion n'ont parlé du mouvement ouvrier de Russie qu'autant qu'il s'imposait à leur attention professionnelle par l'ampleur, la vigueur hors ligne de telle ou telle de ses explosions sporadiques.

C'est pourquoi les événements historiques de ce mois de janvier ont pu surprendre et frapper comme un coup de foudre dans un ciel serein. Et pourtant, ils ne sont que l'aboutissant logique et nécessaire d'une évolution économique et sociale déjà longue, d'une série de luttes ouvrières qui ont assigné au prolétariat une place d'honneur dans le dur combat pour l'affranchissement de la Russie.

C'est ce que j'essaierai de démontrer, autant que me le permet le peu de temps et d'espace dont je dispose pour cet exposé.

I

L'importance primordiale de la lutte économique, au point de vue de l'éducation socialiste, politique et révolutionnaire de la masse ouvrière, ne s'est révélée, peut-être, nulle part avec une évidence aussi lumineuse que dans l'histoire du mouvement ouvrier et socialdémocrate de Russie.

On connait assez le régime de fer et d'arbitraire qui enchaîne et entrave toute action collective et publique des « fidèles sujets » du tsar. Après les paysans, ce sont les ouvriers industriels qui ont le plus à souffrir de ce régime maudit qui les met *hors la loi*, *hors le droit commune* — et misérable dont jouissent, pour la défense de leurs intérêts, les classes privilégiées et possédantes, la noblesse et la bourgeoisie. Dans ces conditions, il n'y avait pour le prolétariat qu'une seule forme d'action collective capable de briser, *de prime abord*, les barrières élevées par le tsarisme — l'action économique qui, partout et toujours, est la *manière d'être* même de tout mouvement spontané des prolétaires naissant à la conscience de leur solidarité. Telle la respiration qui est le premier phénomène de vie du nouveau-né. Pour pouvoir respirer, le prolétariat de Russie devait nécessairement faire converger ses efforts premiers vers la grève, et cela, avec une vigueur d'autant plus irrésistible que tout autre moyen de lutte, tout autre terrain de combat lui était inaccessible.

Et les premiers souffles de vie ouvrière étaient déjà assez puissants pour briser comme un fétu de paille la loi tsarienne qui punit la grève, au criminel, de prison (4 à 8 mois pour les *meneurs*, 2 à 4 mois pour tout autre gréviste). La police, il est vrai, se rattrapait — et se rattrape de plus en plus — de par son arbitraire illimité, sans autre forme de procès, sur

les *meneurs* ou soi-disant tels, internant au village natal et déportant en Sibérie les insoumis, pour mater la grève. Mais sa toute-puissance se brisait et se brise quand même contre l'impossibilité matérielle et industrielle d'emprisonner ou de déporter des milliers et des milliers de grévistes. Et puis, chaque grand mouvement de grève forçait la main au gouvernement autocrate, l'obligeait à édicter des lois protectrices du travail,— à commencer par celle de 1882 sur le travail des enfants et celle de 1884 créant l'inspection du travail, à continuer par celle de 1885 interdisant le travail des femmes et des mineurs dans plusieurs branches d'industrie des plus importantes, et celle de 1886 réglant les questions de salaire. A noter que les deux dernières lois étaient officiellement et explicitement motivées par les « troubles ouvriers » survenus dans les régions de Moscou et de Wladimir et réprimés, d'ailleurs, par la force armée.

Bien entendu, ces lois, ainsi que celles qui devaient suivre, n'étaient qu'un geste hypocrite du gouvernement « paternel » du tsar, plus complaisant envers les capitalistes que n'importe quel gouvernement d'origine et d'esprit bourgeois dans l'Europe occidentale. En réalité, elles restaient et restent, la plupart du temps, sur le papier. D'autant que la pression et le contrôle des organisations ouvrières, remède souverain contre la violation des lois protectrices du travail, ne sauraient s'exercer d'une façon méthodique et continue là où, comme en Russie, les syndicats ouvriers sont interdits. Toutefois, elles ne constituaient pas moins un précieux signe de la croissance de la force ouvrière, en même temps qu'elles encourageaient les ouvriers à persévérer dans la lutte.

D'autre part, la répression policière et trop souvent militaire faisait de la grève, l'action socialdémocrate aidant, une leçon de choses politique éclairant les ouvriers sur les véritables sentiments du gouvernement du « petit père »,

faisant germer et mûrir dans l'âme ouvrière, avec la conscience de l'antoganisme de classe à l'égard des capitalistes, son complément nécessaire, la conscience de l'antagonisme politique du prolétariat à l'égard du tsarisme.

Parmi les grandes grèves qui, un peu dans tous les centres industriels, annonçaient et affirmaient le réveil de la masse ouvrière, les grèves du textile à Pétersbourg, en 1896 et 1897, avec 30 à 40.000 grévistes, méritent une place à part. Elles marquent une ère nouvelle dans le mouvement ouvrier et socialdémocrate.

Pour la première fois, les socialdémocrates russes, jusqu'alors confinés dans les cercles d'études clandestins, dans la propagande doctrinale d'homme à homme, prirent contact avec la masse des prolétaires en lutte, et inaugurèrent en grand, après leurs camarades polonais et juifs, la méthode dite d'agitation, l'action ouverte sur la masse et par la masse. Ce fut l'organisation socialdémocrate clandestine de Pétersbourg qui dirigeait la lutte, mais le véritable inspirateur de cette méthode, si féconde en résultats, fut bien le prolétariat lui-même.

Les grèves de 1896-1897 frappaient aussi bien par leur envergure, inconnue jusqu'alors en Russie, que par le calme et la discipline de la masse des grévistes. Le résultat en fut la loi du 2 juin (vieux style) 1897, entrée en vigueur dès le 1er janvier 1898, réduisant la journée de travail à 11 h. 1/2 en semaine, à 10 heures le samedi et les veilles de grandes fêtes, et établissant le repos dominical ou hebdomadaire. Ce fut, malgré l'insuffisance matérielle de la loi, une grande victoire ouvrière, remportée de haute lutte sur le gouvernement récalcitrant, avec l'aide et sous la direction de l'organisation socialdémocrate.

A partir de ces grèves mémorables, le mouvement ouvrier, surtout dans sa forme gréviste, devient un phénomène constant en Russie, gagnant, d'année en année, en étendue et

intensité. Parallèlement, la conscience de classe du prolétariat se développe et s'approfondit. L'influence des organisations clandestines des socialdémocrates, formées des intellectuels et de l'élite ouvrière, sur la masse va grandissant. Les semeurs des idées socialistes et des revendications politiques trouvent dans la classe ouvrière un terrain de plus en plus favorable.

Le gouvernement, de son côté, se charge d'accentuer encore les aspirations politiques du prolétariat, de le *révolutionnariser*, en multipliant des actes de répression aussi bestiale que stupide, dans sa rage impuissante à exterminer le mouvement ouvrier, conséquence fatale du développement capitaliste du pays que le même gouvernement est forcé, d'autre part, à seconder de tous ses efforts, — ne serait-ce que pour maintenir la Russie au rang d'une puissance mili taire mondiale.

C'est la fusillade des grévistes à Iaroslaw, en 1895, à Dombrowo, en 1897, à Riga et à Marioupol, en 1899, à Pétersbourg (grève du textile et des usines d'Oboukhow, à la suite de la fête du Premier Mai), en mai 1901 : beaucoup de blessés parmi les ouvriers textiles, 6 morts et 8 blessés parmi les ouvriers d'Oboukhow. C'est la répression armée de la grève des chemins de fer et l'arrestation de 1.500 grévistes à Tiflis, en octobre 1901. C'est encore la fusillade des grévistes des mines de pétrole de Rothchild, à Batoum, en février 1902 : 10 morts et 10 blessés ; la fusillade des grévistes des chemins de fer à Tikhoretzk et à Rostow-sur-le Don, en novembre 1902 : ensemble 11 morts et 29 grièvement blessés ; la fusillade des grévistes de Zlatoust, en mars 1903 : 69 morts et 100 blessés ; la fusillade des grévistes du textile à Kostroma, en mai 1903 (avec un nombre de victimes inconnu) — et j'en passe !

On remarquera que ce martyrologe du prolétariat ne comprend pas les nombreuses victimes, tombées pendant la

grève générale de 1903, sur laquelle je vais revenir plus loin.

Inutile d'ajouter que ces massacres sont autant d'*assassinats*, préparés avec préméditation et aggravés du fait que, sauf dans un ou deux cas, ils furent perpétrés sur une foule inoffensive et toujours sans armes. Inutile aussi d'ajouter que les assassins directs furent toujours couverts et approuvés par le gouvernement, avec le tsar rouge, Nicolas II, en tête, qui, personnellement, a inauguré son règne de sang par des remerciements augustes aux « braves » militaires du régiment de Fanagorie, les massacreurs de Iaroslaw.

Quelques chiffres, forcément très incomplets, étant donné l'absence de toute statistique méthodique (officielle ou autre) des grèves, pour donner une idée de l'extension du mouvement gréviste, rien que parmi les ouvriers russes. De 1895 à 1900, la presse socialdémocrate a pu enregistrer 220 grèves avec plus de 200.000 grévistes pour la moitié seulement de ces grèves (Rapport au Congrès socialiste international de 1900, présenté par la rédaction du *Rabotcheïé Dielo — La Cause Ouvrière*). De 1900 à 1904, nous manquons de chiffres, même ayant une valeur simplement indicative. Cependant, il est hors de doute que le mouvement gréviste allait toujours en grandissant, ainsi que le constate le rapport de la délégation socialdémocrate russe au Congrès international d'Amsterdam, qui donne, pour une vingtaine seulement de grèves locales les plus importantes, le chiffre de 100.000 grévistes. En outre, la grève générale de 1903 compte à elle seule près de 240.000 adhérents.

Après les grèves, et à côté d'elles, les démonstrations politiques dans la rue, drapeau rouge déployé, deviennent le signe caractéristique du mouvement ouvrier et socialdémocrate, à partir de 1901, l'année des grands troubles universitaires. L'élan et la sensibilité révolutionnaire du prolétariat se révélaient par le fait que les protestations des étudiants trou-

vèrent une répercussion formidable dans la masse ouvrière, notamment à Moscou, à Kiew et à Kharkow, ou plutôt se transformèrent du coup en une tempête populaire antitsariste faisant rage dans les grandes villes, en février et mars 1901.

La fête prolétarienne du Premier Mai, une date importante dans notre mouvement, le point de départ des grèves et des démonstrations, gagna, en 1901, des couches nouvelles d'ouvriers et revêtit, par endroits, un caractère révolutionnaire, inconnu jusqu'alors. A relever notamment la grève de mai des usines d'Oboukhow à Pétersbourg, où les ouvriers essayèrent, pour la premiére fois, d'opposer des barricades et une résistance armée — armée de pierres seulement — à la soldatesque fusilleuse, ainsi que la démonstration armée du 5 mai (22 avril) à Tiflis, où il y eut aussi des blessés du côté de la police et des cosaques.

Toutefois, les démonstrations dans la rue de caractère exclusivement politique cèdent, en général, le pas, même comme simple moyen d'entraînement populaire et révolutionnaire, aux actes révolutionnaires qui se rattachent aux grandes grèves. On l'a pu déjà constater, à l'occasion de la grève de mai d'Oboukhow. La supériorité révolutionnaire de la grève s'est révélée d'une manière décisive, lors des journées de novembre 1902, à Rostow sur le Don.

La grève de Rostow, à l'origine d'un caractère purement professionnel, se changea du coup, grâce à l'action ênergique du comité socialdémocrate, en une sorte de révolte sociale et politique, dressant les ouvriers de tout métier comme un seul homme, et à leur suite, des éléments intellectuels et même petits-bourgeois, dans une protestation formidable contre le régime tsariste. Pendant une semaine entière, la ville vécut, pour ainsi dire, dans un régime de liberté, et toute la population prêtait une oreille attentive et charmée aux proclamations quotidiennes du comité socialdémocrate.

Tous les jours des meetings monstres à l'air libre, dans un vallon suburbain, avec un nombre de participants qui atteignait parfois jusqu'à 30,000 personnes, accourues joyeusement pour entendre la bonne parole révolutionnaire des orateurs socialdémocrates, qui, à la barbe et au nez des policiers et des cosaques, dénoncaient et flétrissaient le régime capitaliste et tsariste. On dirait un des meetings du grand mouvement chartiste, en Angleterre... Même la fusillade mentionnée plus haut (6 morts et 12 grièvement blessés) n'eut aucun effet d'intimidation. Au contraire, ce furent les cosaques fusilleurs qui, leur crime perpétré, s'enfuirent au galop de leurs chevaux. Si bien que les autorités n'osèrent plus troubler les meetings révolutionnaires.

Mais le fait capital de ces dernières années, c'est la gigantesque *grève générale* qui, en juillet et août 1903, a soufflé en ouragan dans toute la Russie méridionale, entraînant dans le mouvement près de 240,000 ouvriers de tous les métiers. 100,000 grévistes à Bakou, à Batoum et à Tiflis (dans le Caucase), 50,000 à Odessa, 30,000 à Kiew, 20 à 30,000 à Ekatérinoslaw, 20,000 à Elizavetgrad, 10,000 à Nikolaïew, plusieurs milliers dans chacune des villes suivantes : à Théodosie, à Kertch et à Konotop.

Les principales revendications, formulées, sur les indications des grévistes, par les organisations socialdémocrates, faisant fonction, comme c'est le cas dans la plupart des grèves, de chambres syndicales, furent partout à peu près les mêmes : la journée de 8 heures, dans quelques cas, de 9 heures, une augmentation de salaire de 20 à 70 p. 100, minimum de salaire, etc. Mais ce ne sont pas les revendications qui caractérisent ce mouvement. Ce fut surtout une grève révolutionnaire dans le sens rigoureux du mot, une explosion irrésistible de la force ouvrière cherchant une issue à son énergie combative trop longtemps comprimée, un

déchaînement de révolte contre toutes les iniquités d'ordre économique, social et politique.

Pour apprécier cette gréve générale russe qui occupe une des toutes premières places dans le mouvement ouvrier mondial, à sa juste valeur historique, il ne suffit point de considérer le milieu exceptionnellement défavorable, la grande distance entre les diverses villes, l'isolement des ouvriers, non seulement de ville à ville, mais le plus souvent aussi d'établissement à établissement, faute d'une organisation syndicale, l'absence d'une presse ouvrière très imparfaitement suppléée par les feuilles volantes, les appels et les proclamations confectionnés dans les imprimeries clandestines des comités socialdémocrates et autres. Il faut retenir aussi que notre parti était dominé, dans ces dernières années, presque exclusivement par un courant ultra-politique qui reléguait la lutte économique au dernier plan, qui même se défiait d'elle. Son action constante de ces dernières années était, par conséquent, de nature à entraver plutôt cette levée en masse du prolétariat sous la forme gréviste. Q'on juge maintenant de la profondeur de l'instinct de classe, prêt à s'épanouir, dans l'action et à force d'action, en conscience de classe mûrie, qui animait nos ouvriers et les rendait capables, en dépit de tous les obstacles, de manier d'emblée l'arme spécifiquement prolétarienne de la grève générale.

Et vraiment, ce coup d'essai fut, étant donné les conditions ambiantes, un coup de maître. Il a montré à tous ceux qui ont des yeux pour voir, qu'en Russie, là aussi et surtout, la grève générale, parce que générale et dans la mesure où elle se généralise, dépasse singulièrement les cadres d'une action purement professionnelle, se transforme, au contraire, en une vaste action révolutionnaire, action de classe englobant toutes les revendications ouvrières. Il a prouvé aussi que la grève est et demeure, surtout dans les conditions

russes, le moyen le plus efficace, sinon le seul efficace, d'une véritable *mobilisation révolutionnaire* du prolétariat.

Bien entendu, la grève du Midi fut étouffée par la force brutale du gouvernement autocrate.

Voici les chiffres approximatifs des victimes tombées pour la cause ouvrière, en juillet, abstraction faite du très grand nombre de maltraités par la terrible *nagaïka* (fouet plombé) cosaque ou autrement :

A la station Mikhaïlowka, près Tiflis, 36 morts et grièvement blessés. A Kiew, dans divers conflits entre les grévistes et l'armée, 15 morts et 200 blessés du coté des ouvriers, une quinzaine de blessés du côté de la police et des cosaques. A Ekatérinoslaw, 11 morts dont deux enfants, 13 blessés mortellement et 15 légèrement. A Nikolaïew, 1 mort, beaucoup de blessés. A Kertch, lors d'une tentative de libérer les camarades emprisonnés, plusieurs morts et blessés. A relever que, cette fois, les ouvriers cherchaient, généralement, à résister de leur mieux aux massacreurs.

Mais le résultat moral de la grève n'en fut pas moins décisif. Jamais encore le prolétariat russe n'a pris une conscience aussi nette de sa force, de ses besoins, de son antagonisme irréductible avec le régime existant, économique et politique.

La gigantesque mobilisation ouvrière de 1903 fut le prélude de la mobilisation encore plus gigantesque du prolétariat qui vient d'ébranler le tsarisme jusque dans ses fondements, le mettant à deux doigts de sa perte et préparant une nouvelle, prochaine — et décisive explosion révolutionnaire.

II

Tout ce que j'ai dit de la grève générale de 1903 s'applique à plus forte raison aux journées révolutionnaires de janvier que nous vivons.

Ce qui frappe, tout d'abord, dans ces événements historiques, c'est la rapidité, la soudaineté avec laquelle le mouvement d'origine purement économique des ouvriers de Pétersbourg a pris le caractère d'un mouvement politique et révolutionnaire, dirigé contre le tsarisme même. C'est une preuve nouvelle et particulièrement éclatante que, dans l'atmosphère russe, chargée d'électricité révolutionnaire, le prolétariat, le conducteur le plus sensible de cette électricité, ne saurait se mettre en mouvement sans concentrer dans son action, agrandie au-delà de son but primitif, toute l'énergie révolutionnaire ambiante, pour la décharger en une explosion orageuse.

J'entends bien dire par beaucoup que c'est la grâce du prêtre Gapon qui a opéré ce miracle-là.

Autant dire que sans Camille Desmoulins, la prise de la Bastille n'aurait pas eu lieu. Sans vouloir amoindrir le rôle exceptionnel de Gapon et sa personnalité hors ligne, qui est d'ailleurs encore très mal connue, il saute aux yeux qu'il n'a été que l'instrument accidentel de la force collective et nécessaire de la masse ouvrière évoluant selon ses lois propres et imposant sa volonté de plus en plus consciente au pope démocrate, teinté de socialisme. La vraie grandeur de Gapon me paraît consister dans sa compréhension profonde de l'âme ouvrière, dans sa faculté évidemment supérieure de manier les foules — qualités qui caractérisent l'agitateur de grande envergure, sans qu'elles puissent jamais en faire le démiurge qui crée et façonne la masse soi-disant inerte à son image.

Du reste, on possède déjà des preuves directes que Gapon a été plutôt mené que *meneur*, mené, poussé dans la voie politique par la masse même qui, dans le feu de l'action, d'abord purement économique, mûrissait rapidement pour les revendications antitsaristes, formulées dans les réunions grévistes par les orateurs socialdémocrates.

Une lettre privée, datée du 8/21 janvier, publiée dans un bulletin de l'*Iskra*, l'organe du Parti Ouvrier Socialdémocrate de Russie, dit à ce sujet :

« A l'origine, les ouvriers demandaient des améliorations d'ordre purement économique, mais, dans leurs réunions, pénétraient des socialdémocrates qui obtenaient gain de cause. Ainsi furent votées partout des résolutions politiques. Le pope marche de plus en plus à gauche et se rapproche des socialdémocrates. »

De même, on lit dans une communication faite à l'*Iskra* par un membre du groupe pétersbourgeois du Parti et portant la même date : « Maintenant, la grève subit fortement la pression et l'influence socialdémocrates. Tous les jours ont lieu environ 11 grandes réunions auxquelles prennent part des orateurs socialdémocrates. Le résultat en furent des revendications politiques. Et hier, Gapon a déjà déclaré que les *socialdémocrates étaient non pas les ennemis du peuple, mais ses amis*... »

Le même membre du Parti écrit à l'*Iskra*, le 9/22 janvier : « Il est vrai que Gapon exerce une grande influence sur la masse, mais, sous l'action des orateurs socialdémocrates, il a été forcé lui-même de se radicaliser et, dans certains cas, d'élever même des revendications socialdémocrates pour conserver son influence sur la masse. Dans plusieurs réunions, la masse votait des résolutions socialdémocrates et ne laissait parler que les orateurs qui se déclaraient socialdémocrates, nommait à la présidence un socialdémocrate... »

Il faut remarquer, en outre, que les « sociétés légales » ouvrières d'origine policière, la base de toute l'action de Gapon, n'ont été que la contrefaçon des syndicats ouvriers clandestins, fondés par les socialdémocrates, notamment et avec grand succès parmi le prolétariat juif, et surgissant aussi spontanément, sur l'initiative ouvrière — manifesta-

tion éloquente du besoin d'organisation et de lutte solidaire qui anime nos ouvriers.

Entre parenthèse, le syndicalisme « légal » et policier a été la suprême pensée et l'espoir suprême du tsarisme en lutte contre le mouvement ouvrier. L'inventeur en est Zoubatow, mouchard en chef de Moscou, puis attaché « pour des missions spéciales » au cabinet du ministre Plehwe de sinistre mémoire. Vers 1900, Zoubatow a conçu une sorte de *syndicalisme jaune* à la façon moucharde et agent-provocatrice, dans le but qu'on devine, pour faire dévier le mouvement ouvrier dans la fondrière tsariste. Il paraît, à ce que j'apprends de source sûre, que l'élection de Gapon au conseil directeur des « sociétés légales » de Pétersbourg aurait déjà été une surprise désagréable pour les policiers qui, derrière les coulisses, tenaient les ficelles de ces sociétés. Quoi qu'il en soit, le système infâme de Zoubatow, cet hommage perfide et hypocrite rendu par le vice policier à la vertu révolutionnaire du mouvement ouvrier et socialdémocrate, a fini comme il devait finir.

Après avoir fait banqueroute à Minsk, siège social du « Parti Ouvrier Juif Indépendant » — s'il vous plaît — fondé par les agents de Zoubatow pour contrecarrer l'action puissante du *Bounde* (l'Union générale des Ouvriers Juifs, organisation socialdémocrate), — puis à Moscou même, à la suite d'une *grève*, organisée par le syndicat jaune, ensuite à Odessa, lors de la grève générale de 1903 (1), le système de Zoubatow vient de se retourner complètement et irrémédiablement contre ses auteurs, à Pétersbourg.

---

(1) C'est à la suite de cette grève qui. à Odessa, a éclaté, sur l'initiative des organisateurs de syndicats jaunes, que Zoubatow a été destitué et relégué en province, tandis que ses agents d'Odessa ont été arrêtés et, quelques-uns d'entre eux, même déportés en Sibérie... Qui s'y frotte, s'y pique !

Tant il est vrai que l'essence révolutionnaire du prolétariat est réfractaire à toute corruption réactionnaire et policière. L'action ouvrière est la lance d'Achille qui guérit les blessures qu'elle a pu causer au prolétariat, dans un moment d'égarement. Elle est aussi le plus puissant réactif pour éliminer les éléments corrompus et corrupteurs. Pour se retrouver, pour trouver sa véritable voie, le prolétariat n'a qu'à se mettre en mouvement.

Ceux qui, pour une raison ou pour une autre, insisteraient sur l'origine légalo-tsariste et orthodoxe des journées de janvier, ne feraient donc que magnifier la vertu révolutionnaire du prolétariat et de son action, au lieu de l'amoindrir.

III

Les faits saillants des journées de janvier sont connus par les journaux. Je vais essayer d'en dégager la portée historique dans la situation actuelle de la Russie.

D'abord, est-ce la révolution qui commence? Oui et non. Non, si l'on date la Révolution française de la prise de la Bastille. Oui, si, comme de juste, on comprend dans la période révolutionnaire les années ou les mois critiques qui préparent tel acte décisif qui devient, dans la mémoire des hommes et dans le calendrier historique, le point de départ d'un ordre nouveau.

Et d'ailleurs, l'histoire ne se répète point dans ses contingences extérieures et accidentelles. Les lois historiques ne valent que pour les changements fondamentaux eux-mêmes, non pas pour les formes qu'ils peuvent revêtir et qui varient à l'infini selon les temps et les lieux.

Ce qui est historiquement nécessaire, inéluctable, c'est, pour la Russie, la chute du tsarisme, miné depuis un demi-siècle par des forces d'évolution et de révolution : — miné, d'une part, par la contradiction de plus en plus violente

entre la structure économique et sociale du pays en passe de devenir moderne, capitaliste à l'européenne, et le régime politique, resté obstinément archaïque et asiatique ; — miné, d'autre part, par les forces conscientes et révolutionnaires des classes nouvelles, européennes, et, en premier lieu, par la classe ouvrière. Ce qui est sûr encore, c'est la nécessité d'une *révolution* violente pour renverser le tsarisme. Mais il n'est pas écrit que la révolution russe sera faite à l'image des révolutions politiques de l'Europe. Tout, au contraire, semble le contredire. On sait que même les guerres offrent, dans l'espace d'un seul siècle, de grandes différences, quant à leur durée et leur cours. Et pourtant, les facteurs d'une guerre sont beaucoup moins compliqués et beaucoup plus constants que ceux d'une révolution.

Avant tout, il est à considérer que la révolution classique des barricades a fait son temps, aussi et surtout en Russie. Les rues larges et droites de Pétersbourg se prêtent encore moins aux barricades que celles de Paris refaites, en partie, par Haussmann. Ce fait seul, quoique d'ordre purement technique, est de nature à changer radicalement le cours, la durée et la forme de la révolution russe par rapport aux révolutions occidentales. L'évolution du mouvement ouvrier en Russie donne là-dessus une indication infiniment plus décisive. On peut déjà affirmer que le changement en question sera tout au profit du prolétariat, ou du moins, pourra l'être, de par l'action consciente de notre Parti. J'entends dire par là que la barricade, en soi moyen de combat *neutre*, au point de vue de classe, moyen à la portée des bourgeois et des petits bourgeois aussi bien que des ouvriers, pourrait et devrait être remplacée, en Russie, par *la grève générale*, — ce moyen de combat spécifiquement et exclusivement prolétarien — qui, en fait, par deux expériences, répétées dans l'espace de dix-huit mois, semble bien s'annoncer comme la forme adéquate de la révolution russe. Et la valeur symptomatique

de ces expériences, surtout de celle à laquelle nous assistons, s'accroît, à mon avis, du fait même de leur *spontanéité*.

Ne fait pas une révolution qui veut. Aucun parti, si puissant soit-il, n'est pas en mesure, par sa volonté propre et consciente seule, de commander la sainte foudre de l'histoire, de déchainer l'orage historique qu'on appelle révolution. Il n'y a qu'une *classe* sociale en travail de son affranchissement qui, les circonstances aidant et le moment venu, puisse le faire ou plutôt y être acculée. C'est pourquoi la spontanéité d'une action de classe débordant et parfois même contrecarrant l'action méthodique et consciente d'un parti, de son propre parti, est partout le signe indélébile, le signe vital qui marque de mâturité historique la transformation que tel parti s'est donnée pour but conscient, et aussi le moyen de lutte finale, entrevu ou non par lui. Or, ce signe-là est gravé en lettres de feu dans les événements de janvier, révélation souveraine jaillie des profondeurs de l'âme collective du prolétariat russe.

Une petite digression explicative. La différence indiquée ci-dessus, pour les temps de révolution, entre l'action méthodique d'un parti et celle spontanée d'une classe est, au fond, impliquée *in nuce* dans la règle tactique invariable de Karl Marx qui, depuis toujours, a rejeté la vieille méthode de *conspiration* pour y substituer l'action des masses. Un parti peut et doit régler l'action constante de la classe dont il est l'émanation selon ses fins et besoins. Mais il ne saurait suppléer, pour l'action de révolution, par sa raison raisonnante à la force élémentaire, spontanée et *inspirée* de la classe toute entière, sans retomber dans la vieille ornière conspiratrice. Conspiration raisonnée, ici, inspiration intuitive, historique, là. Les deux modes d'action se rapportent entre eux comme le rationalisme anti-historique du XVIIIe siècle et la conception dialectique d'évolution révolu-

tionnaire de Karl Marx. La révolution est un acte inspiré, s'il en fut, acte de *création* spontané et souverain, non pas le résultat raisonné et artificiel d'un plan conçu selon toutes les règles. C'est donc au parti à se régler sur les symptômes révélateurs d'action historique qui se manifestent toujours dans les actes spontanés d'une classe ascendante ; ce n'est point à celle-ci de renoncer aux manifestations de sa force créatrice dans l'intérêt *prétendu* du parti.

Pour conclure sur le premier point : si les événements de janvier ne sont, peut-être, pas encore le commencement de la révolution russe au sens strict du mot, ils en sont, je crois, le prototype, comme ils sont l'aboutissant nécessaire du mouvement ouvrier antérieur.

J'arrête là mes réflexions sur la forme probable de la révolution russe, en ajoutant seulement ceci. La grève générale, pour faire triompher la révolution en Russie, devra se munir d'armes autrement efficaces que celles dont purent disposer les ouvriers de Pétersbourg et d'ailleurs, aux journées de janvier. La grève générale considérée comme la « guerre des bras croisés » est un sinistre enfantillage, surtout en Russie.

D'autre part, les journées de janvier marquent, ainsi que je l'ai indiqué au début, un changement radical dans les rapports des diverses forces en lutte contre le tsarisme. *Le centre de gravité s'est du coup déplacé dans la classe ouvrière*, effectivement devenue la force principale et décisive de l'armée révolutionnaire. Ce que les sociàldémocrates ont prévu et prédit depuis vingt ans, ce que Plékhanoff a exprimé, au Congrès socialiste International de Paris, en 1889, dans une formule lapidaire : *Le mouvement révolutionnaire russe triomphera comme mouvement ouvrier ou il ne triomphera point*, est devenu une réalité évidente qui crève les yeux.

Est-ce à dire que la socialdémocratie russe estimerait que

la révolution qui commence sera une révolution sociale, prolétarienne ? Que non pas. Mais, dès maintenant, c'est une certitude que le prolétariat imprimera à la révolution politique en Russie sa marque de classe ineffaçable, dans ce sens qu'il conquerra la pleine et entière liberté pour sa lutte ultérieure pour le socialisme, et non pas cette contrefaçon de liberté qui a été le maigre résultat de la Révolution de 1848, en Allemagne et en Autriche.

En effet, le milieu social et historique, national et international, où se livre la lutte libératrice en Russie, diffère du tout au tout de celui des révolutions politiques occidentales. Si la Russie et son prolétariat sont des tard-venus de l'histoire, ils peuvent par cela même profiter des avantages qu'a le disciple, l'adepte sur le créateur original.

Nos devanciers de l'Occident nous ont montré le droit chemin, au prix des illusions et des erreurs que nous pouvons éviter. Certes, l'histoire de l'humanité n'est pas une école, chaque peuple nouveau doit *refaire par la lutte*, pour son propre compte, à ses risques et périls, ce qu'ont fait en luttant les peuples aînés. Cependant, la solidarité, la connexité intime de la civilisation européenne, en période capitaliste, fait que le progrès d'un pays avancé sa répercussion matérielle et idéale dans tous les autres pays, donc une valeur de transformation effective pour les pays arriérés dont il *accélère* l'évolution. De sorte que les peuples arriérés vont à l'école de leurs aînés en parcourant l'évolution nécessaire d'un pas accéléré, en élaborant des classes nouvelles capables de refaire ce qui a été fait ailleurs, avec une clairvoyance supérieure. C'est ainsi notamment que la Russie tsariste, tout en restant réfractaire aux institutions politiques modernes, a subi, depuis un demi-siècle, une transformation économique profonde dans le sens capitaliste, transformation *accélérée* du fait de l'épanouissement antérieur du capitalisme dans les pays d'Occident.

C'est pourquoi la révolution politique retardataire trouve en Russie un prolétariat industriel que n'a connu ni la France de 1789, ni l'Allemagne et l'Autriche de 1848, un prolétariat fort, dans les capitales et les grandes villes, par le nombre et la conscience de ses intérêts de classe, aguerri dans la lutte, pénétré, dans son élite, des idées socialistes dans leur forme la plus mûre, la forme marxiste, travaillé depuis quinze ans par une propagande socialdémocrate inlassable. De plus, la révolution russe a lieu dans un stade avancé de la période capitaliste, où la *différenciation des classes sociales* et leur *antagonisme* ont atteint un degré inconnu lors des révolutions antérieures. Donc, plus d'illusions possibles sur la solidarité intrinsèque du *tiers-état*, illusions qui, en fin de compte, ont profité, dans la grande Révolution, à la bourgeoisie seule, malgré les tentatives confuses et passagèrement victorieuses d'un prolétariat embryonnaire, aggloméré à la petite bourgeoisie, à réaliser ses intérêts propres.

Une autre particularité qui, en Russie, devra faire pencher la balance du côté du prolétariat, c'est le niveau politique très bas de la bourgeoisie russe, au sens strict du mot. Les libéraux des zemstwos (conseils généraux) représentent, surtout socialement, l'opposition d'une fraction de la noblesse, des propriétaires fonciers peu riches, lésés dans leurs intérêts matériels par l'évolution capitaliste que le gouvernement est forcé de favoriser, lésés aussi dans leurs intérêts politiques et moraux par une bureaucratie toute-puissante. On peut juger de l'infériorité politique de la bourgeoisie par rapport à la noblesse libérale, en comparant, même jusque dans ces derniers temps, l'attitude des zemstwos et celle des doumas (conseils municipaux) où prédomine l'élément bourgeois, industriel et commerçant.

La faiblesse congénitale du libéralisme russe, sa couardise, devenue proverbiale, résulte précisément du fait qu'il

lui manque l'appui d'une classe sociale ascendante, d'une bourgeoisie d'esprit moderne dont il traduirait les intérêts économiques en aspirations politiques.

Enfin, les représentants des professions dites libérales, l'*intelligence*, fournit, dans sa partie jeune et idéologue, de nombreux adhérents aux partis socialistes, tandis que les intellectuels arrivés et nantis constituent, en général, les cadres — qu'il reste à remplir de troupes — d'une démocratie bourgeoise plus ou moins radicale ou radicale-socialiste (pour me servir des termes politiques français). C'est cette dernière couche, qui a déjà fait preuve de courage civique, qui, dans la révolution russe, pourra — et voudra — utilement aider le prolétariat socialiste à *démocratiser* la Russie.

On peut raisonnablement admettre, et il serait même à souhaiter que, sous l'influence des désastres de la guerre russo-japonaise, inutile et criminelle, qui ont si profondément *révolutionnarisé* les esprits de toute la nation, de toutes les classes et couches sociales sans exception, sous l'influence aussi de la crise révolutionnaire qui va s'accentuer de plus en plus, la bourgeoisie industrielle et commerçante elle-même se détache enfin de sa solidarité ancienne avec l'autocratie et prenne parti pour la cause de la liberté. Certains indices semblent déjà l'annoncer. Mais il est certain, en tous cas, que la bourgeoisie et la noblesse libérale réunies ne seront point de taille à contrebalancer l'effort révolutionnaire du prolétariat, aidé de la démocratie radicale, à l'empêcher d'utilisér sa victoire sur le tsarisme à ses propres fins de classe, à le frustrer des fruits démocratiques de cette victoire. D'autant moins que la victoire du prolétariat profitera forcément en même temps au peuple tout entier, le prolétariat étant la couche inférieure de la pyramide sociale, la seule classe qui ne saurait se libérer — même politiquement seulement — sans libérer en même temps le peuple tout entier.

En résumé, à l'encontre des révolutions politiques antérieures, où le prolétariat, à l'état d'embryon, n'a été et n'a pu être que l'auxiliaire de la bourgeoisie, souvent simplement sa chair à barricades, — dans la révolution russe, c'est le prolétariat qui, en fait, par toute sa masse, par une *action autonome de classe,* s'est déjà affirmé comme la force principale et décisive de révolution. Si bien que tous les sincères ennemis du despotisme sont obligés de le soutenir, lui, au lieu de s'en servir comme d'un soutien qui serait plus ou moins mal récompensé. Et cette obligation qui est à la fois une nécessité et un devoir, les meilleurs d'entre eux l'ont déjà comprise, et ils agissent en conséquence.

Dès maintenant, le droit de suffrage universel, égal, direct et secret et les autres droits et libertés qui caractérisent un régime démocratique, le droit ouvrier de coalition, les revendications ouvrières d'ordre économique et social, journée de 8 heures et assurance ouvrière y comprises, — c'est le contenu même de la *Pétition des Droits*, présenté par tout un peuple gréviste devant le Palais d'Hiver — toutes ces revendications que la propagande inlassable, orale et écrite, de la socialdémocratie, que de longues luttes ouvrières ont profondément ancrées dans l'esprit et le cœur du prolétariat, — dès maintenant, dis-je, toutes ces revendications démocratiques, ouvrières et populaires, se trouvent au *premier plan* de la révolution, scellées et sanctifiées par le sang ouvrier répandu à flots.

La socialdémocratie, faisant un avec la classe ouvrière, ne les laissera point périmer, ne permettra point de les renvoyer aux calendes grecques. Dès maintenant, la Pétition des Droits prolétarienne qui en même temps résume et condense les revendications du peuple tout entier, du peuple des villes et des champs, refoule à l'arrière-plan, annule les revendications égoistes et pusillanimes, équivoques et vagues, des zemstwos, les dépassant en ampleur et en esprit

révolutionnaire, comme l'action elle-même de l'Hercule ouvrier dans les rues de la capitale et des autres centres industriels, surpasse les conciliabules demi-secrets et tolérés du Congrès des zemstwos.

Qu'on se rappelle la loi Le Chapelier de 1791 interdisant les coalitions et les syndicats ouvriers, — réponse de la bourgeoisie révolutionnaire aux premiers essais de grèves des ouvriers parisiens. Qu'on se rappelle la loi électorale de la Constituante révolutionnaire qui privait les citoyens « passifs » du droit de suffrage, autre acte de gratitude bourgeoise envers les combattants du 14 juillet... Eh bien ! la force révolutionnaire, consciente et autonome du prolétariat russe a, dès maintenant, rendu *impossibles* ces crimes de lèse-droit envers lui et, par conséquent, envers le peuple tout entier.

Je vais plus loin. Le *Dimanche Sanglant* du 9/22 janvier a rompu, à tout jamais, comme l'a dit le prêtre Gapon, le lien moral qui, jusque-là, unissait encore le tsar au peuple ouvrier.

Le tsar, assassin des ouvriers, a tué, selon le mot d'Anatole France, le tsar et le tsarisme. C'est dire que, dès maintenant, la *monarchie* elle-même est mise en cause. La fuite de Louis XVI à Varennes qui, pour la première fois, a déterminé un courant républicain appréciable parmi les révolutionnaires d'alors, est pourtant un acte inoffensif auprès de la fuite de Nicolas II à Tsarskoïe-Selo, fuite d'un poltron sanguinaire, après avoir donné l'ordre d'assassiner en masse... La revendication d'une république démocratique, inscrite dans le programme socialdémocrate, passe, par conséquent, du domaine de la théorie, du désir rêvé dans celui, tout au moins, de la probabilité historique, et la propagande anti-tsariste pourra efficacement s'accentuer en propagande anti-monarchique, républicaine.

Le cadre de cet exposé devenu déjà trop long ne me per-

met pas de parler de la question paysanne. Il importe cependant de faire remarquer que les paysans russes auront leur mot à dire dans la révolution. La masse paysanne fut — oui, *fut* ! — la base même du tsarisme qui est, au fond, un prolongement qui s'est par trop attardé, des anciennes despoties conquérantes asiatiques, basées, elles aussi, sur une paysannerie homogène et inerte, jouissant d'une certaine stabilité économique, confinée dans l'étroit horizon du village ancestral et incapable d'une pensée politique, d'un désir de liberté. Mais on sait assez que la base paysanne du tsarisme va en s'effritant depuis un demi-siècle, depuis que la Russie est entrée dans la voie capitaliste. Pour abréger, aujourd'hui, les paysans russes sont arrivés — *mutatis mutandis* — au même point que les paysans français, la veille de la Révolution de 1789. Je rappelle, d'un mot, l'influence dissolvante du capitalisme qui a divisé la masse autrefois homogène des paysans, en une bourgeoisie campagnarde, usurière et exploiteuse, d'une part, et une masse, présentant tous les degrés de misère, des petits propriétaires plus ou moins ruinés, des paupérisés, des prolétaires, d'autre part ; l'influence civilisatrice du capitalisme aussi qui élargit l'horizon du paysan en le forçant à chercher du travail industriel ou autre dans les villes ; je rappelle encore le morcellement extrême des lots de terre, l'épuisement de la terre paysanne, la famine et les épidémies devenues chroniques, le fardeau écrasant des impôts qui, à côté de l'évolution capitaliste, achève de ruiner, de paupériser la masse paysanne. Enfin, la guerre russo-japonaise avec le surcroît de sacrifices et de misères qu'elle impose, fait beaucoup pour hâter une nouvelle explosion de la colère sourde du peuple des champs, qui, d'ailleurs, lui aussi, s'ouvre de plus en plus à la propagande, faite notamment par le Parti Socialiste Révolutionnaire. Les révoltes agraires de 1902 ont déjà montré le degré d'exaspération de ces ci-devant les plus

soumis des « sujets » du tsar et donnent un avant-goût des révoltes autrement graves et autrement étendues que ne manquera pas de déterminer, parmi les paysans, la révolution russe. Or, on sait le rôle joué par les paysans dans la Révolution française. Ils furent les démolisseurs de partout, qui paralysèrent la machine gouvernementale et la résistance des Bourbons, malgré la Vendée.

Quant au tsarisme, au lieu de la Vendée, il a la Pologne, avec son prolétariat si nombreux, si éveillé, et qui vient de le montrer magnifiquement, et cette autre Pologne que le tsar parjure s'est mis sur le dos, la Finlande ci-devant ultra-loyale et qui, maintenant, ronge le frein avec une rage à peine contenue et vibre, on vient de le voir à Helsingfors, à l'unisson des premiers appels de la révolution libératrice de Russie. Il y a aussi le Caucase avec ses diverses nationalités, qui, à côté d'un mouvement prolétarien très intense (on vient de le voir de nouveau à Bakou, à Batoum, à Tiflis), est travaillé par des aspirations nationales de plus en plus accentuées. Il y a encore d'autres nationalités « allogènes » et « hétérodoxes », parmi lesquelles plus de 4 millions de juifs, pour la plupart prolétarisés et paupérisés, qui toutes, aux « confins » de l'Empire, entourent le despotisme oppresseur et piétineur de nationalités et de peuples, d'un cercle de haine et de malédictions, et qui salueront sa chute, amenée, en partie, par leurs efforts, d'un cri unanime de joie.

A regarder de près, le tsarisme, surtout depuis le Dimanche Sanglant, n'est plus un gouvernement. C'est une camarilla, ou mieux, une *camorra*, groupée autour de la « canaille de cour » (expression vraie de l'Appel aux armes que vient de lancer l'organisation socialdémocrate de Pétersbourg), avec l'assassin couronné à sa tête, une bande de malfaiteurs ayant perdu tout contact moral avec n'importe quelle classe ou couche de la société. On s'explique, dès

lors, l'information significative d'un important journal français au sujet de « la pénurie du haut personnel » à Pétersbourg. Les quémandeurs de prébendes et d'honneurs ont tout à coup perdu le goût du pouvoir et de l'assiette au beurre. Car assiette et pouvoir sont souillés du sang innocent des martyrs, et ce sang crie vengeance, — et il sera vengé dans et par la Révolution.

Boris Kritchewsky.

Paris, 31 janvier 1905.

Unité morale, union des classes

(*Fin*) (1)

IV

On a déjà beaucoup écrit et parlé pour et contre le libéralisme, pour et contre le monopole de l'enseignement, et, si les partisans des solutions libérales ne savent pas toujours dissimuler leurs intérêts de classe et leur désir d'arriver à la domination, les partisans du monopole se trouvent souvent aussi en fâcheuse posture ou ne savent pas où ils veulent aller. M. Clémenceau a défendu au Sénat les droits de la liberté individuelle dans l'Etat républicain ; M. Lintilhac, qui a cru devoir, on ne sait pas trop pourquoi, invoquer Aristote, a reconnu à l'Etat des droits supérieurs à ceux du père de famille sur l'enfant, si bien que le même homme, comme dit quelque part Spencer, est déclaré par là incapable de veiller à la culture intellectuelle et morale de son fils et fort capable en un jour de vote de décider souverainement de la culture que les représentants qu'il élit donneront en son nom à tous les enfants du pays !

La Revue de métaphysique et de morale, en 1902 et 1903, a ouvert une enquête sur la crise du libéralisme et consulté quelques universitaires de marque, dont la pensée ne brille pas toujours par la profondeur ou est assez équivoque. En bref, voici se qu'ils pensent.

M. Bouglé se demande si, à l'heure présente, la nécessité ne se fait pas sentir d'abandonner, partiellement au moins, le libéralisme naguère en honneur, et s'il n'y a pas conflit entre

(1) Voir notre dernier numéro.

la liberté d'une part et d'autre part cette ressemblance, cette obéissance, et cette concentration sans lesquelles il n'y a pas de vie sociale possible. L'auteur est un sociologue, qui a la superstition de l'unité morale. Il semble que les peuples, jusqu'à ce jour n'aient pas pu vivre sans elle et qu'on ne vit plus en France depuis qu'on l'a perdue. M. Parodi n'est pas bien sûr qu'il y ait des droits imprescriptibles de l'individu. Mais le moment ne lui semble pas venu de se dispenser, même pour des raisons très opportunes, du scrupule de justifier les actes avant d'agir. M. Jacob fait son examen de conscience et reconnaît que le libéralisme rationnel ne comporte pas une réalisation intégrale et que, tout en le posant comme un idéal théorique, il convient de lui préférer en fait, le plus souvent, « cette méthode protectionniste qui vise à enfermer l'homme dans un cercle plus ou moins large, mais limité, d'habitudes, d'inclinations et d'idées ». Mais il est plutôt libéral, car il n'y a pas à craindre que la pensée théologique nous ramène au passé avec son cortège de fanatisme, de persécution ou de haine, et « le niveau moral, si misérablement bas que n'a pu dépasser l'humanité moyenne » lui recommande « de ne toucher qu'avec la prudence la plus grande aux conditions d'existence des vieilles disciplines où tant d'hommes continuent d'appuyer leur honnêteté débile. » M. Ruyssen observe que le monopole est demandé « pour garantir d'autorité les jeunes générations contre les entreprises du cléricalisme et de la réaction », et il espère qu'on restaurera l'unité morale de la France « en réunissant les deux jeunesses sur les mêmes bancs, où leur présence obligera le professeur à une neutralité plus scrupuleuse ». Il est pour le monopole sans l'être, car, si l'Etat doit continuer à offrir l'enseignement typique « comme il entretient des fermes, des haras et des hôpitaux modèles », il ne doit pas interdire les imitations et les tentatives nouvelles, comme l'Ecole alsacienne, l'Ecole des Roches, etc. Mais « une telle

liberté par trop envahissante peut être endiguée, sinon supprimée ».

M. G. Lyon a traité particulièrement de l'enseignement d'Etat et de la pensée religieuse et reconnu que la neutralité du maître est impossible. Quelle attitude prendra-t-il ? Il propagera une méthode qui sera de favoriser *l'esprit de vérité* et de faire aimer le vrai, quel qu'il puisse être. M. G. Lyon était bien généreux en mai 1903 (1). Il montrait pourtant le bout de l'oreille. La notion de progrès, disait-il, « comporte une extrême variété d'interprétations, dès que l'on aborde certains domaines où il n'est pas à souhaiter que des intelligences novices s'aventurent prématurément, le domaine économique notamment ».

Les principes, écrit M. Landry, ne signifient rien et ne servent jamais qu'à masquer des conflits d'intérêts. Liberté individuelle, liberté du père de famille, propriété, égalité autant de mots qu'on invoque comme des droits pour résister aux empiètements de l'Etat, autant d'armes de circonstance qu'on emploie pour se défendre. La question se ramène donc à savoir s'il y a des intérêts supérieurs à d'autres, et il est manifeste que M. Landry ne penche pas pour la solution pleinement libérale. En somme, cette Enquête ne détient pas le secret de l'avenir, et toute cette *politeia* ressemble souvent trop à de la police.

Mais les maîtres de la puériculture ou de la culture adulte ont, comme dirait Rabelais, plus d'un expédient dans la « gibecière » de leur mémoire pour réaliser l'unité. Je néglige les mutualités scolaires, bien que les adeptes en aient reçu en 1902 ce bel éloge de M. Chaumié : « Habitués à pratiquer le devoir avant de le comprendre, ils arrivent à l'aimer au moment où ils le connaissent et le comprennent.

---

(1) Depuis il est devenu Recteur de Lille.

Et l'empreinte si facile à recevoir à cet âge devient et reste ineffaçable. » Qui vivra verra. Mais il est regrettable, en thèse optimiste, qu'on n'ait pas songé plutôt à cette petite chose qui aura de si grands effets. Elle coûte si peu ! Allons, sans plus tarder, aux apôtres de la morale, que nous nous proposons d'ailleurs de revoir par la suite.

V

On n'ignore pas que, depuis vingt ans environ, la morale passe par une terrible crise, spéculative à coup sûr, pratique peut-être aussi. Dès 1884, M. Fouillée la signalait, en même temps qu'Edm. Schérer et Beaussire (1). Ce n'est pas que les prédicateurs lui fissent défaut ; on n'a peut-être jamais autant écrit sur la question que dans ces cinquante dernières années ; mais c'est que, s'il est facile de la prêcher, il est difficile, dit Schopenauer, d'en établir les fondements. M. Fouillée l'a bien montré dans sa *Critique des systèmes contemporains*. L'impératif catégorique avait conservé quelque crédit. Mais voici que M. Cresson et M. Brochard nous annoncent que l'édifice du maître de Kœnigsberg est en ruines et que le devoir, tel qu'il l'entend, est radicalement injustifiable (2). M. Lévy-Bruhl, qui l'enseignait jadis, estime aujourd'hui que le formalisme Kantien est, comme disait Schopenhauer, une coquille sans noyau, et qu'il n'y a pas une science de *ce qui doit être* en opposition avec la science de *ce qui est* (3). A la première page de la *Revue philosophique* de juillet 1903, M. Mauxion écrit à

(1) Beaussire dans la *Revue des Deux-Mondes*, — Schérer, dans le journal *Le Temps*, etc.

(2) Cresson, *La Morale de Kant*, — Brochard, *La Morale éclectique*, dans la *Revue philosophique*, février 1902.

(3) Lévy-Bruhl, *L'idée de responsabilité*, 1884, — *La Morale et la science des mœurs*, 1902.

son tour : « Il faut avouer que le métier d'honnête homme, qui n'a jamais été des plus faciles, est devenu de notre temps particulièrement malaisé. Pour faire son devoir, il faut d'abord le connaître, et comment le reconnaître dans cette extraordinaire confusion d'idées morales qui caractérise notre époque? De toutes parts on se jette pêle-mêle à la face les mots de bien et de justice, de devoirs et de droits, et, dans la lutte ardente, acharnée, exaspérée par les passions politiques et religieuses, ces mots antiques, d'apparence respectable, semblent avoir perdu toute valeur et toute signification précise. Le patriotisme, chanté par les poètes, exalté par les orateurs, est-il un devoir sacré, ou un crime de lèse-humanité? La famille est-elle l'école de toutes les vertus, publiques et privées, ou la source d'un monstrueux égoïsme collectif plus dangereux encore que l'égoïsme individuel? La propriété est-elle un droit imprescriptible ou un vol fait à la communauté? La tolérance enfin, cette prétendue conquête du XVIII[e] siècle, est-elle une vertu dont la pratique s'impose, ou bien au contraire une faute ou un crime, une faute parce qu'elle compromet l'unité morale et par conséquent la stabilité de l'Etat, un crime parce qu'elle retarde indéfiniment l'avènement du règne de la vérité? En face des problèmes qui se posent et se multiplient, la conscience hésite et se trouble, le scepticisme s'étend et fait chaque jour des progrès inquiétants. »

C'est là un des aspects les plus tragiques de ce que J. Bahnsen appelait la *loi tragique* du monde. Y a-t-il une morale? En un jour de franchise, dans une leçon qui fit quelque tapage et qui provoqua une indignation un peu comique, Nisard exposait qu'en fait il en connaissait au moins deux, celle des maitres et celle des esclaves, et, s'il en est depuis qui prétendent que celle des maîtres ne vaut pas l'autre, quand elle pourrait valoir davantage, Nietzsche soutient que la seconde est souverainement néfaste. M. G.

Gaillard vient même de dénoncer « l'antimoralisme de toutes les éthiques » (1). Ce n'est pas qu'on n'essaie d'en constituer une. M. Cresson et M. Lévy-Bruhl y ont tâché. Mais leurs théories ne se présentant pas comme des manuels pédagogiques destinés à réaliser l'unité morale, nous ne nous en occuperons pas ici. Il en est de plus prétentieuses ou de plus bruyantes, dont nous voudrions dire un mot au passage.

A la soutenance de thèse de M. Cresson, M. Brochard faisait observer au candidat qu'il avait pris une bien lourde charge pour ses jeunes épaules : il s'agissait pour le futur docteur de construire une morale nouvelle de la raison théorique. La jeunesse est téméraire, et M. Albert Bayet, plus jeune encore que M. Cresson, est aussi plus téméraire que lui, et il a publié, il y a un an, pour les élèves de nos lycées et collèges, un *Précis de Morale* laïque et positive, c'est-à dire scientifique. Il y a dans cette compilation une multitude d'aphorismes ou de considérations historiques plus ou moins suspects dans les limites de la science. Nous les retrouverons un jour. Mais ses *Leçons* et celles de M. Aulard pour les classes primaires ou élémentaires, ont particulièrement exercé la verve de l'économiste Pareto. M. Pareto n'est pas des nôtres, mais il n'est pas sans compétence en matière de démonstration scientifique, et nous donnerons un résumé de ses remarques. Un chapitre des *Leçons*, dit-il, est intitulé : « C'est l'ignorance qui fait les criminels », et l'on y cite des vers bien connus de Victor Hugo sur l'influence bienfaisante de la lecture et de l'écriture. « Il est bien regrettable, ajoute M. Pareto, qu'on n'ait pas enseigné à lire et à écrire aux *panamistes* et à la famille Humbert ; que de vols auraient ainsi été évités ! » Au nom de cette science « aussi étendue

(1) *De l'étude des phénomènes au point de vue de leur problème particulier*, p. 179-225.

que remarquable », on enseigne aux enfants que « dans *l'humanité civilisée*, la nation française est la seule qui tâche de donner l'exemple d'une société aspirant à se gouverner ainsi par la raison, rien que par la raison, sans invoquer le le secours d'une autorité surhumaine ». Savez-vous pourquoi « les Français doivent donner chaque année près de quatre milliards ? » Parce que les rois et les empereurs, en faisant la guerre pour leur plaisir (*sic !*), ont dépensé tant d'argent, etc. « On en souffrirait moins (du service militaire) et il faudrait moins de soldats, s'il n'y avait plus en Europe de rois et d'empereurs qui s'amusent à exciter des querelles entre les peuples, à leur faire croire qu'ils se haïssent les uns les autres. » Ce sont probablement ces rois et ces empereurs, remarque M. Pareto, qui « se sont amusés à exciter la *République Française* à faire l'expédition du Tonkin, celle de Madagascar et celle de Chine ; c'est encore pour leur amusement que la *République* des Etats-Unis d'Amérique a fait la guerre dite de Sécession et l'autre, qui est plus récente, contre l'Espagne ; et ce sont « les rois et les empereurs » qui sont avec les *Républiques* Sud-Américaines en un état de guerre civile à peu près permanent. Fi ! les vilains ! » C'est la solidarité qui dans les *Leçons* et dans le *Précis* remplace Dieu et la religion. « L'auteur ne comprend pas que le devoir de pratiquer la sainte solidarité est d'une nature tout aussi métaphysique que les doctrines qu'il prétend combattre. Cela depend du vague qui paraît exister dans son esprit au sujet de ce qu'est une démonstration scientifique » (1).

La solidarité, voilà la clef de l'union morale ! Ce n'est pas d'ailleurs M. Bayet qui l'a découverte, mais elle est quelque peu la propriété de M. Léon Bourgeois (2), parce que s'il

(1) *Les Systèmes socialistes*, t. II, p. 491-492.
(2) *La solidarité*, *Esquisse d'une philosophie de la solidarité*. A ce dernier ouvrage, qui se compose de conférences, ont col-

n'en a pas vraiment trouvé les bases, la *dette sociale* et le *quasi contrat*, il a pris à ce sujet, dit un affreux clérical, M. Eugène Tavernier, une espèce de brevet d'invention (1). Mais dans la *Revue philosophique* de juin 1897, « un homme très instruit, M. Sorel, dit encore M. Tavernier, accusa M. Bourgeois d'ignorer une multitude de choses importantes ». Il paraît qu'il n'était pas particulièrement ferré sur la nature en droit romain du *quasi contrat* et pas davantage sur ses caractères dans le droit français. M. Fonsegrive crut devoir lui rappeler l'article 1371 du Code civil, et M. Tavernier, à qui nous empruntons le renseignement, malmène la pauvre solidarité avec une bonne bonne humeur réjouissante. Le *Journal des Débats*, il y a un ou deux ans, jouait à son auteur le mauvais tour de le comparer sans rire au philosophe de Kœnigsberg.

Nous n'insisterons pas davantage sur la question morale, et nous renvoyons le lecteur curieux de critique au livre de M. Tavernier. Il n'y trouvera sans doute pas les moyens de refaire son unité morale, mais, en attendant que M. H. Berr ait, pour la restaurer, autre chose que la « Synthèse », avec un grand S, dans la conquête du « secret de l'être » (2), il ne s'ennuiera pas. C'est un clérical, nous le répétons, rédacteur à *l'Univers*, mais sans l'être, on peut bien convenir que tout clérical n'est pas nécessairement et par destination un imbécile. Déclamation et mimique! conclut-il, c'est tout ce qu'on trouve pour dissiper les doutes. Et d'Edm. Schérer, qui, d'ailleurs, déclinait la solidarité, il cite ces paroles désabusées : « Après Rome, Byzance. Toute vallée sera comblée, annonçaient déjà les prophètes d'Israël, et toute mon-

---

laboré MM. A. Croiset, Boutroux, Darlu, Xavier Léon, F. Rauh, etc.

(1) *La Morale et l'Esprit laïque*, p. 154.

(2) *Peut-on refaire l'unité morale de la France?* p. 145-146.

tagne sera abaissée. Ainsi soit-il ! Le monde, de ce train, ressemblera un jour à la plaine Saint Denis. Et dire ce qu'il en aura coûté de cris et d'écrits, d'encre et de sang, d'enthousiasme et de sacrifices pour réaliser cet idéal » !

Ainsi donc, nous ne sommes pas mis en possession par les doctrines nouvelles des instruments propres à refaire l'unité morale. Mais, si tout commence par le chaos, comme le dit méchamment M. Tavernier à propos d'une conférence inaugurale de M. Séailles, où il en a vu un « d'une étendue et d'une profondeur remarquable », le chaos s'organise.

Hélas ! La science, qui, dans la pensée de M. Berthelot, possède désormais « la seule force morale sur laquelle on puisse fonder la dignité de la personne humaine et constituer les sociétés futures » (1), la science prétend aussi que le crime et la prostitution sont des éléments normaux des sociétés (2). Et, d'ailleurs, en régime capitaliste particulièrement, l'enseignement d'une morale quelconque, ne peut pas se faire ou ne se fait pas sans déguisement jésuitique ou falsification historique. Nous le montrerons ailleurs, car la question n'est pas épuisée ou n'est pas négligeable. L'Etat serait-il le garant de la morale ? Mais il n'est pas sûr que l'État ne soit pas au moins chose amorale, et nul ne peut savoir, comme le faisait observer M. Clémenceau à M. Lintilhac, si l'Etat de l'avenir vaudra davantage. Comme en outre, sous sa forme actuelle, l'Etat n'est pas éternel, un Etat nouveau deviendrait garant d'une morale nouvelle, qui sans doute ne ferait pas du jour au lendemain bon ménage avec l'ancienne, et voilà l'unité encore en péril. Et à

---

(1) *Science et morale*, préface, p. XI. Cité par Tavernier, p. 108.
(2) Durkheim: *La division du travail*; *Le suicide*; — Lombroso : *L'homme criminel*, *la Femme criminelle et la prostitution*, *Le crime*, etc.

faire de l'Etat le maître et le dispensateur de la culture, que deviennent les grands principes? Nous voilà donc, dirait Montaigne, au rouet. En somme, une morale scientifique est une histoire des disciplines qui se sont succédées au cours des âges et des manifestations de la conduite humaine, mais raisonnablement, cette histoire n'est pas une initiation à une unité quelconque, — ou bien elle est quelque chose qui, étant encore à faire, ne peut pas nous refaire notre unité perdue.

VI

Montjoie et Saint-Denis ! A la « queste » de l'aristocratie nouvelle qui nous sauvera ! L'ancienne est morte, vous le savez, ou c'est tout comme si elle l'était, car, il y a quelques années, on nous apprit, dans des livres très documentés, que la plupart de nos descendants de Clodion le Chevelu étaient en *toc* (1). Quelques-uns se sont anoblis comme ce bon M. de l'Isle, que Molière a rendu célèbre ; d'autres, par des expédients qu'il serait trop long d'exposer ici. C'est donc, comme dans la chanson, une aristocratie nouvelle qu'il nous faut. Tout n'est pas perdu.

Nous sommes, en effet, pour employer une comparaison chère à M. G. Fonsegrive (2), comme des chenilles en voie de devenir papillons, comme des têtards en voie de devenir grenouilles. Allons à la recherche de l'aristocratie qui nous fera sortir de l'état de chrysalide. Mais puisque l'aristocratie nobiliaire a fait son temps, quelle sera sa remplaçante? Sera-ce l'aristocratie d'argent? M. Rocafort n'en veut pas (3), et pour cause. Sera-ce l'aristocratie intellectuelle, dont M. H. Bérenger a chanté l'annonciation? M. Rocafort la

(1) Vicomte A. de Royer. *Y a-t-il une noblesse française; — Nous avons une noblesse française*.
(2) *La crise sociale*, Préface, p. IV, VI, VII.
(3) *L'éducation morale au lycée*, Conclusion.

tient aussi pour suspecte, parce qu'elle est le plus souvent immorale ou amorale et ne voit guère en nous que des « mufles » et des « philistins ». Et puis nous avons perdu notre guide. L'aristocratie de l'avenir, conclut notre auteur, sera morale ou ne sera pas. Mais, puisque tout simplement elle n'est pas encore, il convient d'attendre. On attendit bien jadis, lorsque Enfantin et ses disciples partirent en quête de la Femme-Messie qui devait régénérer le monde. Hélas! comme toutes les conquêtes, cela finit, dit quelque part G. Duchesne, dans l'*Empire industriel,* par une *razzia.* Si on ne refit pas le monde, quelques saint-simonniens firent ou refirent leur fortune au nom du *Nouveau Christianisme.* C'est un peu la loi de l'histoire. Faut il donc abandonner l'espoir d'être refaits par les aristocraties? Je ne le pense pas, mais je ne voudrais pas l'assurer.

Au fond, il est facile de voir où le bât blesse nos Jérémies. Les « Harmonies économiques » de Bastiat, c'était un rêve. « Les journaux et les affiches, dit M. G. Goyau (1), les boycottages et les grèves, les discussions des meetings et les débats du Parlement, témoignent qu'entre capitalistes et travailleurs il y a une divergence d'intérêts devant laquelle disparaît cette harmonique solidarité définie par les économistes d'antan. L'économie politique, pendant une grande partie du XIXe siècle, fut une science qui rassurait; elle est devenue, présentement, une science qui inquiète. » Marx avait déjà dit à peu près la même chose, mais on ne voulait pas le croire: « L'anarchie dans la division sociale et le despotisme dans la division manufacturière du travail caractérisent la société bourgeoise (2) ». Il avait même esquissé un tableau historique de la lutte des classes depuis l'antiquité grecque et romaine jusqu'à nos jours, mais on prétendait qu'il ne valait

---

(1) *Idées sociales et faits sociaux*, Introduction, p. 7-8.
(2) *Le Capital*, trad. fr., p. 155, col. 1.

pas pour notre époque, parce la Constituante, comme dit quelque part G. Sorel, avait réalisé le Vrai et le Bien dans le monde (1). C'était encore un rêve. Il importait donc par-dessus tout d'établir la paix sociale. L'unité morale nous serait donnée par surcroit. La démocratie courait à la mort ou au suicide. Il fallait lui rendre courage. Savez-vous, s'écriait M. Paul Bourget (2), pourquoi la démocratie américaine est si vivante? C'est parce qu'elle « réunit toutes les volontés dans une immense harmonie et qu'elle est vraiment nationale. » En attendant que l'harmonie à l'américaine s'organisât, on pouvait toujours ranimer l'âme nationale. Et nous avons la ligue de la *Patrie Française*, avec *Vétérans des armées de terre et de mer*, où il y a beaucoup de jeunes, tout comme aux *Annales de la jeunesse laïque* il y a beaucoup de vieux. Mais il n'y a pas régné un accord parfait ; un ancien délégué, un patriote, M. Léon Fatoux, nous a introduit l'an dernier dans les coulisses (3) de l'officine où l'on s'occupe à créer la Grande France, une, indivisible. Et vraiment, comme le dit G. Sorel, le vieux patriotisme y tombe en farce.

On a proposé bien d'autres moyens de paix sociale. Nous ne les citerons pas tous. Les syndicats mixtes? Ils sont en baisse. Je passe sous silence les syndicats jaunes, qui sont plutôt dressés pour la lutte. Les patronages? Il s'y pratique une police qui n'est pas du goût de tous les travailleurs et beaucoup de grands industriels, dit G. Sorel (4). commencent

---

(1) Pourtant M. L. Benlœw avait déjà découvert que l'Orient avait réalisé l'idéal de l'ordre dans la force, la Grèce l'idéal du beau. le moyen âge l'idéal du bien et que les temps modernes étaient en voie de réaliser l'idéal du vrai (*Les Lois de l'histoire*).

(2) Cité dans *Idées sociales et faits économiques*, p. 26.

(3) *Les coulisses du nationalisme*.

(4) *Conseil du travail et paix sociale*, dans *Le Mouvement socialiste*, 1er janvier 1901, p. 39.

à trouver que les théories de Le Play, sur lesquelles l'auteur fondait tant d'espérances, causent, à l'application, bien des ennuis. Il s'agit surtout par ces œuvres d'accorder les intérêts. Quand il y a du foin pour tous au râtelier, les chevaux ne se battent pas. Il faut donc que tout le monde vive, et la fraternité règnera. Aussi les plus zélés de ces apôtres de paix sociale ont-ils étudié, avec le vif souci de rendre à chacun son dû dans la répartition des bénéfices de l'entreprise, le problème du juste salaire. A l'usine de M. Léon Harmel, c'est, paraît-il, à raison de 4 fr. 20 par semaine et par tête, c'est-à-dire de 0 fr. 60 par jour, qu'on fonde l'entente cordiale. C'est un peu plus cher qu'aux mutualités scolaires, mais ce n'est pas cher tout de même.

VII

Unité morale, union des classes risquent fort de rester compromises. Une voie s'offrait encore à nous, la voie où s'est engagé le *Parti socialiste français*. Il ne visait naturellement d'abord qu'à réaliser une fraction d'unité, l'unité entre socialistes. Il faut un commencement à tout. Et Jaurès l'appelait de tous ses vœux et la voyait poindre à l'horizon de ses rêves. A l'aurore de Wagram, elle était même réalisée dans certains groupes : ils ne comptaient qu'*un* membre (1). Depuis lors, l'espoir s'était enfui, mais pas sans retour, et, dans la *Petite République*, on nous réconforte. M. Albert Surier nous engage à nous faire des muscles, et M. Henri Turot s'écrie que depuis la découverte du *radium* rien n'est impossible. Cependant l'unité est devenue dualité, a failli devenir trinité, le deviendra peut-être, à moins que l'unité ne se fasse avec les partis bourgeois. Ce serait un

(1) V. Bracke, *Leur Congrès*.

progrès sur l'autre, puisque ce serait le prélude de l'union des classes. Urbain Gohier écrit même qu'elle est commencée et qu'on peut déjà constater que nous ne sommes pas plus « diables » à l'endroit de nos gouvernants que les chats fourrés à l'endroit de Panurge : « Panurge... jeta au milieu du parquet une grosse bourse de cuir pleine d'escus au soleil. Au son de la bourse commencèrent tous les chats fourrés jouer des griphes, comme si fussent violons démanchés. Et tous s'écrièrent à haulte voix, disant : Ce sont les espices : le procès fut bien bon, bien friant et bien espicé. Ils sont gens de bien. »

En définitive, la hiérarchie et la propriété bourgeoises se sentant menacées, on fait jouer les grandes phrases : patrie en danger, industrie nationale en péril par les revendications inopportunes de ceux pour qui la patrie a bien des rigueurs, et l'industrie des exigences bien léonines. C'est toujours l'histoire de Ménénius. Il n'y a de changé que les formes. La patrie ? En 1871, Thiers négociait avec Bismack le concours des armées prussiennes pour réprimer le mouvement communaliste. L'industrie nationale ? Elle ne pèse pas toujours bien lourd au regard des intérêts. Un écrivain qui n'est pas suspect de tendresse pour nous, M. Alfred Neymarck, s'est élevé à maintes reprises (*Aperçus financiers*, *Finances contemporaines*) contre la cupidité de nos bons bourgeois, de nos bons Français de France sans doute, qui les pousse à engager leurs capitaux dans des affaires exotiques parce qu'elles promettent plus de dividendes que telles entreprises nationales. Les déceptions qui leur surviennent et dont nous ne les plaignons guère n'ont pas beaucoup modifié en bloc l'état des esprits. C'est que, si l'unité morale ou l'union des classes a des beautés particulières, l'argent est aussi, comme le définissait un économiste bourgeois cité par Marx, un marchandise agréable.

C. Fages.

LES FAITS POLITIQUES

FRANCE

La Faillite des « Petits-Profits »

Le ministère Combes n'existe plus.

On pouvait, depuis quelques mois, prévoir sa fin prochaine. En dépit des efforts des socialistes parlementaires, maçons vigilants du Bloc, la majorité allait tous les jours s'émiettant.

A l'origine, elle avait été d'une trentaine de voix : c'est, si je me rappelle bien, avec une pareille avance que le premier bureau de la Chambre fut élu *au scrutin secret* en 1902. Au scrutin public, sous la poussée anticléricale, elle montait habituellement à 80 ou 100 voix. La lassitude des uns, qu'effrayait même l'anticléricalisme de parade du ministère, l'impatience des autres, en quête de portefeuilles, lui avaient porté les premiers coups. L'affaire des « fiches » a fait le reste. Après avoir provoqué la « démission » du ministre de la Guerre, elle a précipité la désagrégation commencée.

L'interpellation Millerand (17 mars 1904) (1) avait été, dans cette guerre nouvelle, l'attaque inopinée des torpilleurs japonais. L'élection de M. Doumer à la présidence de la Chambre (10 janvier 1905), par 265 voix contre 240, a été comme la prise de la colline de 203 mètres du Port-Arthur ministériel.

Après une victoire à la Pyrrhus, où le cabinet a obtenu sur la politique générale, une majorité de 14, 8, puis 6 voix (2), M. Combes et ses collègues ont décidé de se retirer.

---

(1) Voir *le Mouvement Socialiste* du 15 avril 1904.

(2) 13 et 14 janvier. Sur l'ordre du jour pur et simple : 291 voix contre 277. Sur la priorité : 289/281. Sur l'ordre du jour de confiance : 287/281. Sur la partie de ces ordres du jour relative au programme des réformes, 362/46. — Tous les socialistes ont voté *pour*.

La crise, ouverte le 18 janvier, a pris fin le 24 janvier, et un ministère de concentration a été formé sous la présidence de M. Rouvier.

On ne sait pas encore, à l'heure où j'écris ces lignes, le programme du ministère : le même, sans doute, que celui de son prédécesseur... Plus ça change, plus c'est la même chose ! Tout ce qu'on peut remarquer, c'est que plusieurs des nouveaux ministres ont un passé... fort connu dans l'histoire financière de la Troisième République. Voilà qui doit rassurer les intérêts financiers !

Mais, pour l'instant, je ne veux que jeter un coup d'œil sur le passé qui vient de prendre fin. Il me paraît surtout utile, à la fin de la période ministérielle combiste, d'examiner les résultats que le socialisme a tirés de sa collaboration permanente et inlassée à la politique du gouvernement défunt.

Je ne saurais dans cette étude, prendre un meilleur guide qu'un article de Jaurès que j'ai déjà cité ici, et qui parut dans la *Petite République* du 7 juillet 1903, sous ce titre prometteur : *Demain !*

Bien qu'elle n'eut pas encore reçu de Briand le baptême — le « baptême laïque », bien entendu —, la « politique des petits profits » était depuis longtemps déjà celle de nos socialistes parlementaires. Et Jaurès, en cet article écrit à la fin de la session ordinaire, se plaisait à dénombrer homériquement les réformes... que l'avenir ne manquerait pas de nous apporter !

Suggestionné par le clair soleil d'été, il se plaisait à évoquer les lumineuses perspectives qu'ouvrait à ses yeux éblouis une politique inspirée. Oubliant que « l'avenir est à Dieu », à Dieu seul, le grand tribun vaticinait. Avec une clairvoyance singulière, extra-lucide, il annonçait les « petits profits » :

L'année qui va s'ouvrir sera, si la Chambre a quelque esprit de méthode, toute pleine de travail utile et abondante en réformes économiques et sociales...

...Le service de deux ans, voté par le Sénat, devra être voté par la Chambre dès le *début de la session de janvier 1904*...

... De même, dès le *début de l'année 1904* (1), la Chambre pourra être saisie du rapport sur les retraites ouvrières et paysannes ; elle pourrait le discuter en *février et mars*... Il sera possible d'aboutir : grand effort et grande réforme (2).

Il restera alors à la Chambre le temps de discuter les divers projets d'impôt sur le revenu qui lui sont soumis.

... Au moment même où la majorité républicaine votera la loi de deux ans, les retraites ouvrières et l'impôt sur le revenu, le gouvernement sera appelé à prendre position devant les Commissions de l'enseignement et de la séparation des Eglises et de l'Etat, sur ces grands problèmes. Organiser l'enseignement national et laïque, préparer pour l'exercice des cultes la solution de liberté qui... sera une partie nécessaire de notre tâche... (3)

Pour cette tâche dernière, la date probable n'était pas indiquée. Elle aurait, vraisemblablement, suffi aux occupations des Chambres pour les mois de juin et juillet. Un plan sérieux, comme celui de Jaurès, comme celui de Kouropatkine, ne doit pas être absolument précis. Toujours est-il que nous devions amasser en 1904 tous ces « petits profits » successifs, qui seraient venus se joindre à celui de la « grande et belle loi d'assistance » et à ceux des mesures anticléricales précédemment obtenus.

Puisque l'année 1904 est finie, et que nous pouvons examiner aujourd'hui non seulement les réformes qu'elle a vu naître, mais toutes celles dont le ministère Combes a été l'heureux père, nous allons les prendre une à une, et voir dans quel état elles sont actuellement.

Tout d'abord, les mesures anticléricales. A tout seigneur, tout honneur. Le jour même où M. Combes remettait au Président de la République la démission du cabinet, un arrêté, pris en exécution de la loi portant suppression de l'enseignement congréganiste, fermait 466 écoles de garçons

(1) *mil neuf cent quatre* (sic !).

(2) En effet !

(3) Cet admirable don de... double vue, le grand tribun — transformé en l'espèce en grand prophète — l'a exercé bien d'autres fois, quand il s'est agi de clamer les louanges des ministres amis, — et ce fut toujours... avec le même succès !

et de filles. M. Combes tenait à montrer par là qu'il avait jusqu'au bout fait ses efforts pour réaliser ce qui restera, sans contredit, la « grande pensée du règne ».

Nous avons suivi ici, pas à pas, la guerre faite aux congrégations par le ministère. Nous en avons, en toute occasion, montré la vanité profonde. Nous avons signalé, après le ministre de l'instruction publique, que la plupart des écoles fermées étaient déjà rouvertes avec un personnel de pseudo laïcs, et dit, après Henri Maret, que la loi sur l'enseignement congréganiste n'était qu'une « loi sur les habits »; que cela était d'ailleurs fatal, puisque les écoles publiques sont insuffisantes, et qu'on a détruit sans reconstruire. Nous avons exposé, avec nos camarades de l'étranger, suffisamment pour n'y pas revenir davantage (1), que l'anticléricalisme conçu comme une persécution individuelle n'était qu'un bluff inspiré par le plus détestable esprit jacobin, et que seul était efficace l'anticléricalisme qui s'attaque aux privilèges de l'Eglise pour la faire rentrer dans le droit commun.

Qu'a fait dans cet ordre d'idées M. Combes? Qu'a-t-il fait pour amener la séparation des Eglises et de l'Etat?

Il s'est borné, ici encore, à des actes mesquins et sans portée aucune. Il s'est « disputé » avec des évêques, pour aboutir à laisser quelques sièges vacants. Il s'est « disputé » avec le pape, pour aboutir à un retrait de l'ambassade du Vatican que rien ne garantit même définitif. Quant à la séparation même, s'il a fini par en accepter dernièrement le principe (discours d'Auxerre, août 1904), tout son effort s'est borné à déposer un projet hâtif et fantasque qui n'est pas près de venir en discussion.

Ainsi donc : des écoles fermées, dont la plupart sont rouvertes ; — des congrégations dissoutes : nous verrons plus tard ce qu'il en restera ; — quelques chapelles sans importance supprimées, sans qu'on ait osé toucher à Lourdes, à Fourvières ou à Paray-le-Monial ; — rien du côté de la séparation, qu'une rupture diplomatique... provisoire avec le Vatican, — voilà l'œuvre du « grand ministère anticlérical » (2). On est en droit de trouver que c'est peu.

---

(1) *Enquête sur l'anticléricalisme et le socialisme. Le Mouvement Socialiste*, passim.

(2) Il faut signaler aussi la loi retirant aux fabriques et con-

C'est du moins encore, peut-on objecter, une apparence de quelque chose. Si nous passons aux autres réformes, nous ne trouvons plus que néant.

La loi militaire est arrêtée au Sénat, et les divergences entre les textes des deux Chambres sont telles qu'il y a toutes chances pour qu'elle y reste encore longtemps. Elle y tiendra compagnie à la « grande et belle loi d'assistance », qui paraît y être définitivement enterrée. Et pour cause ! Car après avoir évalué à 18 millions devant la Chambre les dépenses annuelles qu'elle entraînerait, le ministre des finances a dû les évaluer devant le Sénat à 114, puis à 84 millions !

De la loi sur les retraites, on ne peut plus parler sans rire. La commission ne se donne même plus la peine de publier les communiqués qui, jadis, attestaient qu'elle s'était réunie.

Quant à l'impôt sur le revenu, c'est autre chose. On en parle, on en parle même longuement. La Chambre, en ces derniers temps, lui a consacré huit séances (1). Elle n'est pas près de continuer du reste, bien qu'elle n'ait pas encore abordé l'article 1er. On ne nous parlera plus avant longtemps de ce projet ridicule (2), et nous n'aurons plus le bonheur de voir présenter l'impôt sur le revenu par un ministre des finances qui en est l'adversaire, comme nous avons vu présenter cette autre grande réforme : le rachat des chemins de fer, par un ministre des travaux publics qui ne la défendait pas.

Pas de séparation ! Pas de loi militaire ! Pas de loi sur l'assistance ! Pas de loi sur les retraites ! Pas d'impôt sur le revenu ! Pas de rachat des chemins de fer !

Qu'on les relise maintenant, les prophéties de Jaurès, et qu'on les compare à la réalité !

---

sistoires le monopole des pompes funèbres, loi *due à l'initiative parlementaire*, qui a été définitivement discutée et votée par la Chambre les 23 et 27 décembre dernier.

(1) 28 et 29 novembre, 5, 6, 12, 13, 19 et 20 décembre.

(2) Coutant en a fait une excellente critique dans la séance du 12 décembre. Il a été étudié ici par C. A. Maybon (n° 127, 1er septembre 1903).

Peut-on du moins compter sur l'avenir ? Ce serait imprudent : nous sommes en février, et le budget reste en panne. M. Combes, qui tenait sans doute aux réformes beaucoup moins que Jaurès, a fait inaugurer, à la rentrée de la Chambre, une méthode de travail originale, qui consiste à discuter tout en même temps : le lundi et le mardi, l'impôt sur le revenu ; le mercredi et le jeudi, le budget ; le vendredi, les interpellations. De telle sorte qu'on n'a fait qu'amorcer faiblement la réforme financière ; qu'on a discuté une interpellation, relative aux grèves de Marseille (1), et que le budget est abandonné au milieu de l'agriculture, perdu, comme on dit, dans les choux....

L'obstruction, savamment organisée, non pas, comme on le prétend, par les nationalistes, mais bien par un gouvernement peu désireux d'aborder les questions délicates, — aidée seulement, comme il fallait s'y attendre, par l'opposition, qui n'a pas perdu une occasion de l'augmenter (2), — prolongée par la nécessité de résoudre les questions d'actualité urgentes (3), — l'obstruction a pleinement réussi.

Les budgets les plus courts sont votés à peine (4). Les plus importants restent à discuter à la Chambre, et l'ensemble au Sénat. C'est l'affaire de deux mois, au moins.

---

(1) 11 nov., 18, 25, 2 et 16 déc.

(2) Interpellations de MM. Colin, Grosjean, Lannes de Montebello, greffées, à propos de la délation, sur les divers budgets— de M. Berry, sur la vertu de Jeanne d'Arc (affaire Thalamas, 1er déc.), etc.

(3) Approbation de l'accord franco-anglais (3, 7, 8, 10, 12 novembre), etc.

(4) A signaler, les interventions habituelles de nos camarades du groupe socialiste révolutionnaire : de Constans, en faveur du petit personnel de l'instruction publique, de l'Elysée, — de Dejeante et d'Allard, pour la suppression de divers crédits à caractère religieux (aumôniers, budget des cultes, établissements chrétiens d'Orient), — de Vaillant, sur l'hygiène des écoles, — de Sembat, en faveur des syndicats (application de la loi sur les bureaux de placement, subvention à l'office de placement de la *Fédération des Bourses*). — Egalement celle de Thivrier, sur l'abus de pouvoir dont a été victime notre camarade la citoyenne Mauger. — Surtout, la très belle interpellation de Vaillant sur le chômage, qui a abouti au vote d'un ordre du jour ordonnant

Avant d'entamer le budget de 1906, on sera dans la dernière année de la législature, où il se fait d'ordinaire peu de travail utile. Il est donc permis de penser que les « réformes » qui n'ont pas jusqu'ici été faites, ont encore moins de chance de l'être maintenant.

Il faut, pour croire le contraire, l'optimisme — ou l'ironie — de M. Combes. Lui aussi, dans son dernier discours, il s'est institué faiseur d'almanachs. Et pour son chant du cygne, il a dressé, avec plus d'élégance encore que son prédécesseur, le calendrier des réformes.

Jaurès ne nous indiquait que le mois : Combes nous a donné le quantième : le budget terminé le 20 février ; du 20 au 26, impôt sur le revenu, et renvoi dudit à la commission pour remaniement ; du 26 au 10 mars, loi militaire ; du 10 mars au 20 avril, retraites ou séparation, au choix ; on achèverait avant les vacances (1).

— « Que fera-t-on le 1er avril ? » a demandé M. Ribot.

On admirerait tant d'inconscience, si elle ne vous plongeait dans une inquiète rêverie.

Véritablement, l'illusion démocratique provoque des divagations étranges. J'aimerais à connaître les réflexions qu'a pu faire Jaurès en écoutant les paroles de son disciple en astrologie réformiste. Plus que jamais, sans doute, au-dessus des contingences,

L'illusion féconde habite dans son sein

comme en celui du poète. Sinon, quel retour sur lui-même !

Ah, ceux qui, depuis quelques années, se sont livrés comme nous à la tâche ingrate de mettre la conscience socialiste en garde contre les séductions de la collaboration

---

une enquête parlementaire sur le chômage et les mesures à prendre pour y remédier (30 nov.).

A signaler également, dans un autre ordre d'idées, l'intéressante initiative prise par notre ancien camarade Zévaès, qui a ouvert un champ nouveau à l'activité socialiste en signalant que la République bourgeoise n'a pas assez de juges pour condamner les travailleurs, et a demandé la création d'une chambre supplémentaire au tribunal de Grenoble (10 déc.).

(1) *Officiel* du 15 janvier, p. 37, 38.

des classes, n'auraient jamais osé, dans leurs plus beaux espoirs, penser que l'avenir donnerait à leur cause une victoire aussi éclatante. Victoire douloureuse, certes, puisque c'est l'augmentation des libertés prolétariennes qui était en jeu. Mais victoire pourtant, puisque l'anéantissement pratique du réformisme, c'est aussi la fin d'une illusion dangereuse qui détournait de sa véritable route le parti ouvrier.

Il y a quelques années, quand le système de la collaboration des classes prétendit, sous couleur de démocratie, gouverner l'action socialiste, d'abord par la participation individuelle au pouvoir du temps de M. Waldeck-Rousseau, ensuite, avec « le Bloc », par la participation collective, les esprits simples se demandaient avec candeur ce qui pourrait bien sortir d'un aussi bizarre accouplement: On leur répondait avec le sourire supérieur, un peu impatienté, qu'on réserve aux enfants dont le cœur n'est pas mauvais, mais dont l'esprit est un peu faible : Attendez quelque temps ! Vous nous jugerez à l'œuvre! Et vous nous direz ce que pèsent vos affirmations doctrinales devant la moisson de « réformes » que nous vous apporterons !

Aujourd'hui, le sourire supérieur se nuance d'une teinte mélancolique. Les voyages, dit-on, forment la jeunesse, et les enfants prodigues ont vu du pays... Personne ne parle plus de la participation individuelle, et il suffit qu'un changement de ministère se produise pour que le *Conseil national* du *Parti Socialiste Français* déclare solennellement qu'aucun socialiste n'acceptera le portefeuille... qu'on ne lui offre du reste pas. Il en sera bientôt de même de la collaboration collective. L'expérience aujourd'hui faite sera décisive si la législature s'achève, comme il est probable, sans que les « petits profits » annoncés se réalisent. Les esprits simples — les peu rancuniers esprits simples — verraient volontiers les enfants prodigues leur rapporter quelque souvenir de leurs odysséennes erreurs à travers le monde bourgeois. Mais jusqu'au bout, ceux-ci resteront... dupes. Au zéro qui représente le total des réformes précédemment acquises, nous n'aurons à ajouter finalement qu'un zéro.

Et le temps n'aura pas été perdu si le parti socialiste se rend enfin compte de la voie où le poussent ses principes d'accord avec son intérêt !

Peut-être consentira-t-il à s'apercevoir que la lutte de

classe ne se mène pas dans l'hémicycle du Palais-Bourbon ; qu'une vingtaine de députés — mais de députés sérieux et sûrs — y feraient la besogne qu'on y peut faire et que doit y faire le socialisme — tout aussi bien et mieux qu'une cinquantaine d'élus plus ou moins certains. Peut-être arrivera-t-il enfin à comprendre que la bataille pour les réformes — partielles ou totale — se mène surtout révolutionnairement, du dehors, quand les organisations ouvrières sont assez fortes pour la livrer avec succès.

André MORIZET.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

La première Conférence de la Section des Bourses du Travail (1)

A l'issue du Congrès corporatif de Bourges, la Section des Bourses du Travail tint la première conférence qu'elle ait organisée depuis la nouvelle constitution de la *Confédération générale du Travail.* Elle appliquait ainsi l'article 35 des statuts qui porte que « les deux Sections pourront tenir, si elles le jugent utile, des conférences particulières, qui auront lieu à l'issue du Congrès général du Travail. »

Cette conférence a permis de se rendre compte de l'état actuel de la Section des Bourses, de son rôle et de son activité. Nous allons en donner un résumé rapide aux lecteurs du *Mouvement Socialiste*, après avoir rappelé brièvement la constitution et la courte histoire de la Section.

I

L'organisation ; premières luttes. — L'article 40 des statuts de la *Confédération* indiquait qu'ils devaient entrer en vigueur à partir du 1er janvier 1903. C'est pour se conformer à ces prescriptions que, le 9 janvier 1903, furent constitués le bureau et les commissions de la Section des Bourses. Le Comité de la Section, composé des délégués des Bourses adhérentes, maintint le Bureau ancien dans ses fonctions, sans rien changer à ce qui existait. Après la nomination des Commissions (2), il décida de s'organiser lui-même sur

(1) Voir le dernier numéro du *Mouvement Socialiste.*

(2) Ainsi furent élus sans concurrents au moment du vote :

Pour le *Bureau* : Yvetot, secrétaire ; Delesalle, secrétaire-adjoint : Lévy, trésorier et délégué de l'Office. — Pour la *Commis-*

des bases solides et indiscutables. Il prit la résolution de relever l'*état syndical* de tous ses membres, et de s'assurer de la régularité de leur situation. Cette mesure de précaution n'aurait jamais paru nécessaire, si quelques journalistes, syndicalistes de circonstance, n'avaient cru devoir pénétrer au sein du Comité des Bourses, pour en critiquer les décisions, tourner en ridicule les travaux, et pour tâcher d'atteindre les militants qui n'avaient pas l'heur de plaire aux journaux politiques que ces syndiqués d'aventure représentaient. Les polémiques furent âpres et fréquentes, mais tout à coup l'action intempestive de ces journalistes cessa de se manifester dans le quotidien auquel ils collaboraient... Le journal en question se transformait — et changeait de tactique !

Toutefois ces incidents, qui marquèrent le premier fonctionnement de la Section des Bourses, et dont nous verrons la cause, firent prendre au Comité une résolution, pleine de sagesse et de prudence, que nous devons rappeler :

1° Le Comité invite les délégués des Bourses du Travail, qui ont la faculté d'écrire dans un journal, quel qu'il soit, à ne pas divulguer les décisions prises au Comité Fédéral avant qu'elles aient été publiées dans l'organe de la Confédération.

2° Il fut rappelé publiquement par un avis paru dans la *Voix du Peuple* (numéro 188) que, selon les statuts de la Confédération Générale du Travail :

...Nul ne peut se servir de son titre de confédéré ou de fonction quelconque de la Confédération, dans un acte électoral quelconque.

La cause de ces luttes extérieures qui se firent jour au sein de la Section des Bourses, ne fut autre que la guerre acharnée que les réformistes, les agents du gouvernement, les tenants de la « paix sociale » devaient dès ce moment mener

---

sion de Contrôle : Albert Henry, Baumé, Briat, Chamillard, Crétois, Galantus. — Pour *la Grève Générale* : Braun, Bousquet, Delesalle, Girault, Lévy, Luquet. — Pour *le Journal* : Benoît, Espanet, Girault, Lévy, Michaux, Pennelier. — Au cours de notre session, quelques modifications furent apportées parmi les Commissions. Quelques membres démissionnèrent ou furent remplacés.

contre les syndicalistes révolutionnaires. Toute l'histoire du mouvement syndical, en France, dans ces dernières années, se ramène à cette lutte : le mouvement ouvrier corporatif restera-t-il autonome, indépendant, révolutionnaire, ou sera-t-il canalisé par le gouvernement et ses rabatteurs ? L'on sait de quelle façon, au récent Congrès de Bourges, les syndicats ont résolu la question : l'écrasant triomphe des syndicalistes révolutionnaires a montré aux dirigeants et aux amis du patronat comment les prolétaires parvenus à la conscience de classe entendent lutter contre l'Etat, ses organes, ses représentants, et contre les capitalistes.

Mais cette victoire a été préparée par de longues et difficiles luttes, dont l'incident que nous rappelons ne fut qu'une des plus vives manifestations. C'était le moment où l'influence corruptrice du « baron » socialiste Millerand énervait les milieux ouvriers, démoralisait nos militants, mettait tout en œuvre pour détruire l'esprit révolutionnaire dans le prolétariat. Nous avons dénoncé ces tentatives de domestication gouvernementale, cet essai de mise sous tutelle de la masse des travailleurs, ce système de corruption savante et mortelle. Non seulement nous eûmes à lutter contre les agents du ministère, mais nous trouvâmes en face de nous le vieil esprit positiviste, conservateur, prêchant la « paix sociale », et radicalement opposé aux tendances modernes et révolutionnaires de la *Confédération Générale du Travail*. Il serait trop long de rappeler ici les polémiques de presse qui marquèrent cette lutte : les débats du Congrès de Bourges, que les lecteurs du *Mouvement Socialiste* n'ont pas oubliés, en furent un résumé suffisant.

Quoi qu'il en soit, pour en revenir à notre rappel des faits, une fois constituée, après le 1er janvier 1903, la Section des Bourses fonctionna régulièrement et sans heurt à côté de la Section des Fédérations d'Industrie et de Métiers. L'*Unité ouvrière* était donc un fait réel, incontestable. Elle devait heureusement fonctionner, sans gêne aucune pour les deux Sections composantes, jusqu'au Congrès de Bourges, de septembre 1904.

L'action de la Section des Bourses. — Quelle fut, durant les deux années qui séparèrent le Congrès des Bourses d'Alger de la Conférence de Bourges, l'activité de la Section des Bourses ? La propagande syndicale fut par elle plus que

jamais activement menée. Le secrétaire du Comité — qui eut à soutenir de nombreux procès pour propagande antimilitariste — fit quelques tournées de propagande qui furent très fructueuses. D'autres tournées furent organisées, des séjours sur les champs de grèves furent fréquents : bref, les militants de la Section des Bourses eurent une activité incessante. Des missions délicates et heureusement remplies eurent pour résultat de rétablir l'accord dans certaines villes où la division régnait, comme à Nevers, Arles, etc... A Nice, les efforts tentés furent moins heureux : l'action des jaunes y fut dissolvante.

Certes, si nous insistons sur notre œuvre conciliatrice entre travailleurs divisés, c'est que nous considérons que là est le premier devoir des organisations révolutionnaires. Nous prêchons et organisons la guerre à outrance entre exploités et exploiteurs, mais nous recommandons et maintenons l'entente entre les membres trop souvent divisés de la classe productrice.

Outre cette activité d'ordre général. la Section des Bourses a à son actif un nombre considérable de circulaires, d'appels, de protestations, de meetings, dont le but était de venir en aide aux grévistes, aux vaincus de la vie, aux blessés de la lutte sociale. Aussi bien pour ceux de France que pour ceux d'Italie, d'Espagne, de Russie, etc..., aussi bien contre le militarisme que contre la guerre, contre la peine de mort, etc., son intervention n'eut pas de trêve.

Je dois signaler aussi que la Section a souvent pris en main des causes exigeant une action du gouvernement. Toutes les fois qu'il fut sollicité par les Bourses, toutes les fois qu'il crut utile de provoquer une intervention gouvernementale au profit des travailleurs, le Comité envoya des délégués soit auprès des groupes de la Chambre, soit auprès des divers ministères. Et à ce sujet, nous devons nous expliquer nettement. Que nous le voulions ou non, il faut reconnaître que nous subissons un gouvernement, et si, dans les syndicats, nous parvenons à forcer ce gouvernement à compter avec nous, nous devons constater aussi qu'il nous faut souvent compter avec lui. Nier un fait n'est pas le supprimer. Opposons à cette force notre force. C'est ainsi que nos démarches furent menées. En aucune circonstance, l'attitude des délégués ne fut celle de solliciteurs implorant

timidement un secours ou une prise en considération, mais elle fut l'attitude de protestataires venant rappeler à qui de droit les responsabilités encourues à laisser faire des fonctionnaires tout dévoués au patronat, mettant à son service la Justice et l'Armée. C'est dans ce sens que des démarches furent faites au Ministère de l'Intérieur au moment des bagarres de Nice, Hennebont, etc..., au nom du Comité et par son ordre.

Dans le même ordre d'idées, le Comité ne manqua jamais toutes les fois que ce fut nécessaire, de seconder les efforts des Bourses, lorsque celles-ci faisaient appel à lui, soit pour l'étude d'une loi ouvrière soit pour protester contre sa non application. Ici encore, notre action dément les accusations de ceux qui nous prétendent incapables de discuter les intérêts des travailleurs, de prendre en mains leur défense, lorsqu'il s'agit de discerner les effets de telle loi ou de tel règlement, et de faire le départ de ce qui nuit au développement de la classe ouvrière ou de ce qui peut lui être utile.

Mais c'est surtout sur la propagande antimilitariste qu'ont porté nos efforts. La Section des Bourses a compris qu'au point de vue éducatif, l'action antimilitariste est primordiale et marche de pair avec l'action syndicale. L'on sait que l'édition par elle du *Manuel du Soldat* a eu un retentissement égal à la meilleure propagande faite jusque-là. Nous ne pouvons ici, dans cet article général sur la Section des Bourses, exposer en détail l'organisation de notre action antimilitariste. Ausssi bien faudrait-il une étude particulière, et nous espérons l'écrire pour un prochain numéro du *Mouvement Socialiste*. Rappelons seulement, pour l'instant, le vif souci que la Section a marqué pour tout ce qui pouvait attirer les soldats dans les Bourses du Travail, leur constituer là un refuge où ils trouveraient avec des distractions saines des idées réconfortantes et des solidarités sûres, capables d'atténuer pour eux les tristesses de la vie de caserne.

Signalons enfin les services rendus aux organisations ouvrières par la *Commission Juridique* de la Section des Bourses. La situation des ouvriers devant les tribunaux est si lamentable, que l'organisation de leur défense, dans la meilleure mesure du possible, doit faire l'objet de nos efforts de tous les jours. Notre *Commission Juridique* a déjà

prouvé surabondamment à quel point de pareils organismes sont nécessaires.

Nous ne pouvons terminer ce bref aperçu qu'en signalant l'unité d'action qui a toujours réuni les Comités des deux Sections : de la Section des Bourses et de la Section des Fédérations d'Industries et de Métiers. Les deux Comités, formant ensemble le *Comité Confédéral*, ont su discuter en commun et s'entendre pour la pleine réussite de toute action de la *Confédération*. Cette unité est apparue surtout dans la lutte mémorable contre les bureaux de placement. Je ne rappellerai pas les péripéties de cette admirable campagne : les lecteurs du *Mouvement Socialiste* n'ont pas oublié le vivant article que consacra ici même (1) à ces événements notre camarade Luquet. Je signale simplement que, dans cette action commune, une entière autonomie fut laissée à chacune des deux Sections agissantes et que dans cette liberté fut tout le secret de leur union.

Tels sont, brièvement exposés, les faits principaux concernant l'action de la Section des Bourses qui furent soumis à l'examen et à l'approbation du Congrès de Bourges. L'on sait que le rapport du Comité confédéral, celui de la Section des Fédérations et celui de la Section des Bourses furent adoptés en bloc. Il n'était pas possible, en effet, de voter successivement sur tous les points de détail de notre activité. Ce n'est pas ce que voulaient les adversaires du syndicalisme révolutionnaire qui, par l'examen au microscope de chacun des faits particuliers que nous avons relatés, auraient créé tant et tant d'incidents que jamais n'aurait pu être abordé l'ordre du jour du Congrès. Les militants réunis à Bourges ne s'y trompèrent pas : édifiés sur la valeur des arguments donnés contre la *Confédération du Travail*, ils approuvèrent d'ensemble tous ses actes et son action générale.

C'est après ce triomphe du syndicalisme révolutionnaire à Bourges, qu'à l'issue du Congrès, se réunit la Conférence des Bourses du Travail, dont il nous reste maintenant à relater les travaux.

---

(1) Voir *Mouvement Socialiste*, n° 135.

II

L'ordre du jour de la Conférence portait sur les questions suivantes :

1. Le *viaticum* de la Section des Bourses ;
2. L'*Office national ouvrier de statistique et de placement* ;
3. Le placement gratuit par les Bourses du Travail ;
4. La circulaire Waldeck-Rousseau ;
5. Examen et solution des cas anormaux et des différends existant dans plusieurs Bourses ou Unions locales comme les cas de Saint-Étienne. Tulle, Alger-Mustapha, Versailles, etc.
6. Questions administratives diverses.

91 Bourses sur 110 adhérentes à la Section au 1er juin 1904 (en 1902, la « Fédération des Bourses » ne comptait que 82 Bourses adhérentes), étaient représentées à la Conférence.

Les deux questions les plus importantes étaient les deux premières : le *viaticum* et l'*office national de statistique et de placement*. Il s'agissait de les discuter avec méthode et réflexion. Aussi furent très rapidement réglées la question de la validation des mandats et de l'audition du représentant de 36 Bourses à l'officine gouvernementale qu'est le *Conseil supérieur du travail*. Cette dernière question risquait de prendre beaucoup de temps, de nombreuses Bourses se refusant à entendre le compte rendu d'un mandat qu'elles n'avaient point donné. On décida (36 voix contre 34) de renvoyer à la fin de la Conférence cet exposé du délégué réformiste et gouvernemental. Après la nomination des diverses commissions, on aborda les points essentiels de l'ordre du jour.

LOffice de placement et de statistique. — Le délégué à l'Office donna lecture de son rapport, et c'est là-dessus que s'engagea la discussion.

Le rapport débutait en rappelant aux délégués des Bourses qu'un exposé très sommaire avait été adressé aux Bourses, leur donnant l'énumération des travaux de l'Office national ouvrier de statistique et de placement et présumant les résultats qu'on en pouvait attendre. Puis, il analysait brièvement en ces termes le but et les moyens de cet organisme :

Offrir aux ouvriers en état de chômage, un moyen pratique de trouver du travail.

Faciliter aux chômeurs, leur déplacement d'une localité à une autre en leur procurant les ressources financières indispensables.

Renseigner les travailleurs de la façon la plus complète sur la situation du marché du travail dans les localités où ils ont l'intention de se rendre.

Trouver dans les renseignements que ce service sera appelé à fournir aux travailleurs les moyens d'établir des statistiques qui nous donneront des arguments et, partant, les armes nécessaires pour discuter et défendre d'une façon irréfutable les intérêts de la classe ouvrière.

Jusqu'à présent, on s'était borné à fournir à la discussion des données basées sur des appréciations plus ou moins critiquables.

La défense de nos intérêts a toujours été très laborieuse, parce que nous n'avons jamais eu le moyen d'opposer à des chiffres officiels, ou soi-disant tels, émanant de nos adversaires, ceux que nous pouvons établir nous-mêmes avec la certitude d'exposer des faits en toute sincérité.

Le principe : « Travailleurs faites vos affaires vous-mêmes », trouve ici son application très appropriée. C'est aux travailleurs qu'il appartient d'écrire leur histoire économique, soit par des chiffres, soit par des faits et quelque aride que soit le problême, en combinant les efforts et la bonne volonté des organisations, nous devons trouver les éléments nécessaires pour mener à bien cette tâche, faire la démonstration la plus probante de la justice de notre cause. Voici pour le but.

Le rapport continuait plus loin :

Le moyen, le Congrès des Bourses à Alger nous l'a fourni pour la plus large part.

Indépendamment de l'essai qui avait été fait et qui avait donné naissance à l'établissement d'une feuille hebdomadaire donnant les renseignements dont chacun a pu reconnaître l'utilité, le Congrès d'Alger, disons-nous, avait décidé pour donner une impulsion vigoureuse au service des renseignements de l'Office, de faire une tournée de conférences auprès des Bourses du Travail et d'y exposer le plan et le but que l'Office devait réaliser.

Il fallait vaincre l'inertie des Bourses, il fallait les intéresser à l'Office en leur démontrant son utilité. Ce travail a été fait.

Nous espérons que l'issue de la Conférence des Bourses démontrera que nos espérances étaient fondées et que nos efforts ne sont pas demeurés vains. Nous ne devons pas nous dissimuler que si d'une part la majorité des Bourses s'est intéressée à nos travaux, il en est encore une grande partie qui n'a pas cru devoir se pro-

noncer. Néanmoins par les réponses qui nous sont parvenues, tant au sujet de l'Office que du viaticum, nous possédons d'ores et déjà des éléments d'appréciation sur lesquels nous pourrons nous baser pour établir le viaticum et nous fixer sur les conditions économiques du travail dans toute l'étendue du territoire.

Nous avons expliqué plus haut le but de l'Office. Cela nous amène à exposer l'œuvre pour ainsi dire capitale qu'il est appelé à réaliser : le Viaticum.

Le rapport donnait enfin connaissance des statuts et du referendum institué auprès des Bourses à ce sujet.

La Conférence décida que le rapport serait communiqué à la Commission désignée, ainsi que les rapports divers, émanant des délégués des Bourses. On renvoya également à cette commission quelques propositions, telles que : 1° Perpignan demandait qu'on étudiât spécialement le cas des villes frontières, visitées par les ouvriers étrangers ; 2° Montluçon proposait l'établissement d'une cotisation proportionnelle selon un barême à établir ; 3° les Bourses de la Banlieue de Paris réclamaient que le service du *viaticum* ne s'étendit pas à elles, mais fut centralisé à la Bourse de Paris ; etc..., etc...

Une motion de Montpellier, tendant à nommer une Commission spéciale, fut adoptée à l'unanimité. Cette Commission déposa son rapport, qui vint en discussion sitôt que la conférence eût tranché quelques points litigieux qui lui étaient soumis : Cas de Mustapha-Alger, de Tulle, de Tours, de Versailles, d'Arles, etc.

Le viaticum. — La Commission chargée d'examiner la question du *viaticum* ou secours de route, se prononça à l'unanimité pour le *principe* de cette constitution ; par 9 voix contre 4, fut adopté la règle du *viaticum obligatoire* ; 7 voix contre 4, adoptèrent la cotisation de 0 fr. 75 centimes par syndicat, et 2, celle de 1 centime par syndiqué ; à l'unanimité enfin la Commission adopta un vœu disposé par Belfort, et tendant à organiser *internationalement* le *viaticum*.

Le rapport de la Commission ne tendait rien moins qu'à établir le viaticum *obligatoire* sur la base des *subventions*. Les objections ne manquèrent pas à cette façon plutôt dangereuse et fragile de résoudre la question. On fit observer qu'édifier sur des *subventions*, toujours arbitraires, discrétionnaires, révocables, trop souvent corruptrices, un service

aussi important et complexe que le *viaticum*, c'était bâtir sur le sable mouvant, un édifice qu'il fallait construire durable et solide. On ajouta que les statuts proposés par la Commission, s'ils étaient adoptés, créeraient un *droit* en créant une *obligation*. Or, comment garantir ce droit autrement que par des *cotisations ?* Compter sur les subventions serait aller directement à un échec. Si la subvention de l'Office National de placement et de statistique peut servir à instituer un organisme, il ne faut pas qu'elle serve à le faire fonctionner.

La discussion fut vive sur les deux thèses en présence. Finalement on adopta, par 48 voix contre 36 et 4 abstentions, « le maintien du *statu quo* modifié par l'obligation du livret, et le renvoi à l'étude des Bourses et des syndicats du projet de la Commission qui sera étudié au prochain Congrès. » La question du *viaticum* des Bourses reste ainsi à résoudre.

Questions diverses. — La Conférence eut à trancher quelques questions diverses qui se posaient à elle.

Le Rapport financier de l'Office, présenté par la Commission de contrôle, nommée par la Conférence, fut lu, examiné et adopté. Puis, une discussion s'engagea sur la question des appointements et les indemnités des fonctionnaires et des délégués en province. On proposait d'augmenter le salaire des permanents ; ceux-ci, interrogés sur la question, repoussèrent toute augmentation et le *statu quo* fut maintenu.

Une proposition fut faite, de repousser la subvention de l'Office. D'aucuns demandèrent même de repousser toute subvention. En fin de compte, l'on adopta qu'un referendum serait organisé pour demander aux Bourses de se prononcer sur l'emploi de la subvention.

La Conférence des Bourses s'occupa aussi du Placement en ce qui concernait les Bourses du Travail. Elle décida que le Comité fédéral ferait les démarches nécessaires pour que, d'une façon générale, la loi du 14 mars 1904 sur le placement des travailleurs, fut affichée dans tous les bureaux de placement.

Un délégué fit observer, très justement, que si les bureaux de placement payants ou clandestins avaient encore de la clientèle, la faute en était aux syndicats et aux Bourses qui ne recevaient pas toujours comme il le faudrait, les sans-travail qui s'adressaient à eux :

L'ouvrier doit s'apercevoir qu'en s'adressant au placement syndical, il trouve des camarades et non des fonctionnaires. Le patron ne trouve pas toujours les garanties nécessaires et c'est pourquoi il refuse de s'adresser aux milieux ouvriers.

Lorsque, à Paris, dit ce délégué, nous menions la lutte contre les bureaux de placement, nous avions convié les organisations les plus susceptibles de bénéficier de la suppression des agences payantes et nous les avions mises en garde contre une organisation inférieure et défectueuse de leurs services de placement. A Paris, les coiffeurs seuls ont des services bien organisés : aussi sont-ils parvenus à empêcher les patrons de monter des bureaux de placement, et sont-ils parvenus à monopoliser, presque d'une façon complète, le placement dans leur syndicat.

Il fut encore décidé que le Comité fédéral s'enquerrait des Bourses qui ont le mieux organisé le placement, et, à titre d'indication, il enverrait aux autres Bourses les documents capables de leur indiquer la voie à suivre. Il en naîtrait ainsi une émulation féconde pour le perfectionnement du placement dans les Bourses.

Plusieurs vœux furent émis et adoptés, entre autres celui-ci :

« Etant donné le succès obtenu par la brochure antimilitariste décidée par le Congrès d'Alger, la Conférence de Bourges approuve le Comité des Bourses pour la façon dont il sut appliquer la décision du dernier Congrès des Bourses et souhaite que chaque Bourse seconde les efforts du Comité des Bourses dans sa propagande éducative et sociale contre le militarisme. »

Ainsi qu'il en avait été décidé au cours de la Conférence, le délégué au Conseil supérieur du Travail donna le compte-rendu de sa délégation.

Heureusement pour tous, nul ne rappela les incidents de l'élection à ce Conseil supérieur du Travail. Plusieurs délégués se retirèrent à ce moment, et dix minutes après, la Conférence des Bourses avait clos ses travaux.

Le nombre restreint des délégués, le caractère purement administratif des questions à résoudre donnèrent à la Conférence une allure calme et sérieuse, qui ne rappelait en rien les débats mouvementés du Congrès de Bourges. Le travail utile qui y a été fait nous a tracé notre tâche : à nous de la bien remplir !

III

Le Congrès et la Conférence de Bourges une fois clos, les syndicats — en si grand nombre représentés — ayant manifestement donné leur adhésion à la tactique révolutionnaire de la Confédération générale du Travail, il semblait que nos adversaires réormistes dussent désarmer. Il n'en fut rien.

La campagne de *paix sociale* et de guerre aux révolutionnaires continua de plus belle. Les élections pour le renouvellement du bureau de la Confédération et des diverses Commissions de chacune des deux sections de la Confédération Générale du Travail, furent nouveaux motifs à manœuvres qui n'avaient rien à faire avec la plus commune loyauté.

Délégations en province, circulaires de dénigrement, organisation de candidatures, intrigues de toute sortes furent mises en œuvre, mais en vain, puisque tout cela aboutit aux résultats suivants :

Victor Griffuelhes fut maintenu secrétaire de la section des Fédérations par 44 voix sur 47 votants, et Emile Pouget sous-secrétaire, par 41 voix. Lorsqu'on procéda ensuite au vote pour l'élection des commissions diverses, seuls des syndicats révolutionnaires furent élus.

C'était un succès nouveau corroborant avec éclat le triomphe remporté par la majorité imposante du Congrès de Bourges. Cela se passait le 22 novembre 1904.

Le 9 décembre 1904 eurent lieu les élections de la Section des Bourses, bureau et commission. C'était la dernière partie à jouer, la plus acharnée. Nos adversaires avaient déployé toute leur activité, toute leur malice, pour essayer d'enlever au moins cette Section. Ils présentèrent, comme candidat au Secrétariat, le citoyen Héliès, venu trois ou quatre fois à peine au Comité, dans les grandes circonstances. Héliès est plus connu comme militant parmi les coopérateurs que parmi les syndiqués ; c'est sans doute ce qui causa moins de disputes sur son nom. On ne voyait en lui qu'un camarade présenté par les réformistes et les gouvernementaux, adversaires acharnés des militants révolutionnaires, et, en effet, les Bourses où l'esprit dominant est l'horreur de la tactique révolutionnaire, votèrent pour ce candidat.

Voici les résultats du vote :

Secrétaire : Yvetot, élu par *65 voix* ; Héliès, *37 voix*. — Secrétaire-adjoint : Delessale, élu par *62 voix*. Pour les Commissions, à une forte majorité, furent également élus des révolutionnaires.

La même lutte fut menée, au Comité Confédéral, autour de l'élection du trésorier comptable ; mais notre camarade Lévy l'emporta par 88 voix.

La lutte que les réformistes mènent sourdement contre les révolutionnaires continue toujours ; mais aux manœuvres louches et sournoises répondent la lassitude et le dégoût. Plusieurs Bourses ont déjà réagi contre leurs délégués « réformistes » : Dijon a retiré son mandat à son délégué Hamelin, coupable de l'avoir trahi ; Saint-Nazaire a dû agir de même ; les Bourses de Rouen, Besançon, La Rochelle, Rochefort-sur-Mer, Châlon-sur-Saône, etc., ne furent pas représentées selon leurs tendances par les délégués mandatés par elles. C'est là ce qu'il y a de réconfortant ; ces manœuvres échouent et elles n'ont pour résultat que d'accroitre dans le prolétariat la déconsidération de ceux qui les emploient.

La Section des Bourses va poursuivre son œuvre sans relâche. Elle va commencer par donner tout son concours à l'agitation pour la journée de huit heures. Elle continuera à développer ses institutions et surtout à généraliser sa propagande éducative.

Quels assauts aura-t-elle à subir ? Nous ne savons ! Mais ce que n'ignorent pas tous les militants révolutionnaires, c'est que la lutte sera incessante, que la contre-révolution, aujourd'hui sous sa forme réformiste, demain sous un autre déguisement, sera toujours embusquée et prête à surgir. Cela ne nous alarme pas. Sur le terrain du syndicalisme révolutionnaire, l'union entre tous les éléments militants est un fait accompli : qu'ils soient collectivistes, blanquistes ou anarchistes, tous agissent d'un commun accord, et c'est là notre force. Le bloc révolutionnaire des syndicats sera plus dangereux pour l'Etat et le patronat que ne pourrait l'être n'importe quel parti.

Que les réformistes, les gouvernementaux et autres partisans de la « paix sociale » continuent donc contre nous leur

œuvre de désorganisation : ils seront impuissants à arrêter notre action révolutionnaire, que nous poursuivrons sans défaillance jusqu'à l'émancipation intégrale du prolétariat.

Georges Yvetot,
Secrétaire
de la *Section des Bourses du Travail*.

Paris, 20 janvier 1905.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Livres

Pierre Leroux, par Félix Thomas (Paris, Alcan, 1904. — Malgré les vingt et quelques volumes qu'il a laissés, Pierre Leroux est fort peu connu. M. Thomas a pris à tâche de raconter sa vie et de résumer sa doctrine. Il a eu la bonne fortune, non seulement de pouvoir retrouver tous les documents intéressant Pierre Leroux, mais encore d'interroger quelques-uns de ceux qui ont vécu dans son intimité, depuis George Sand jusqu'à Emile Ollivier et Joseph Bertrand. — La vie de Pierre Leroux (1797-1871) a été reconstituée avec soin par l'auteur : son éducation, son métier de typographe, la fondation du *Globe*, ses relations avec Saint-Simon, sa rupture avec Enfantin, la fondation de la *Revue encyclopédique*, de l'*Encyclopédie nouvelle* de la *Revue indépendante*, les expériences à Boussac, son action à la Constituante, son exil, ses dernières années en France, tous ces événements sont rapportés avec clarté et sympathie. La doctrine de Pierre Leroux, sa religion philosophique, ses conceptions sur la solidarité et l'humanité, sur la perfectibilité humaine et la vie future, sur Dieu, l'Egalité, la Fraternité et la Charité, la Propriété, la Famille, la Patrie, l'Etat, l'Education, la Religion nationale, — tout cela est exposé aussi par M. Thomas avec un désir manifeste de nous intéresser à ces théories, aujourd'hui vides de tout sens et dont le résumé ne peut guère toucher que les curieux de systèmes à la fois religieux et sociaux. Pierre Leroux a droit toutefois à notre souvenir : il est le premier qui, en France, ait employé le mot *socialisme.*

L'Ouvrier devant l'Etat, par Paul Louis (Paris, Alcan, 1904.) — Paul Louis poursuit son œuvre de vulgarisation : après avoir exposé, à l'usage du grand public, les systèmes socialistes qui ont vu le jour au XIX[e] siècle, il a entrepris de dresser le bilan de la législation ouvrière dans les deux mondes. C'est un résumé succinct des lois du travail en vigueur qui nous est donc ouvert sous ce titre : *L'ouvrier devant l'Etat.*

L'auteur examine successivement, après avoir marqué dans un premier chapitre les tendances générales de la législation du travail, les points suivants : Enquêtes et les statistiques ; le contrat du travail ; le paiement et les garanties du salaire ; la quotité du salaire ; syndicats et corporations ; la législation des grèves ; la réglementation du travail ; hygiène et sécurité ; le swaeting system et le travail à domicile ; de quelques industries particulières ; les

règlements d'atelier; les conditions du travail; les accidents du travail; la lutte contre la maladie; l'assurance-invalidité et vieillesse; la lutte contre le chômage; le placement ouvrier; les prud'hommes; la conciliation et l'arbitrage. — Dans sa conclusion, Paul Louis différencie l'étatisme du socialisme. C'est la ressource dernière de la bourgeoisie, dit-il. Et il conclut : « C'est précisément, parce que, l'étatisme vaincu et submergé, cette bourgeoisie apparaîtra sans ressources et sans confiance, que l'étatisme annonce la venue plus ou moins prochaine du collectivisme et du communisme. »

L'Education nègre aux Etats-Unis, par Kate Rousseau (Paris, Alcan, 1904). Les Etats-Unis ont à résoudre un problème particulièrement complexe, et sans parallèle dans l'histoire moderne : les neuf millions de noirs, arriérés et portant toujours la tare d'un esclavage séculaire, continueront-ils à demeurer dans l'état d'infériorité où leur situation les a jusqu'ici maintenus ? Sont-ils par essence réfractaires à la civilisation moderne, ou bien sont-ils susceptibles d'acquérir la culture actuelle ? Ce n'est pas cette question qu'il faut se poser, la négative ne pouvant raisonnablement être soutenue. Ce dont il s'agit, c'est de savoir quel genre d'instruction on doit leur donner. Pour l'auteur, la question nègre aux Etats-Unis se ramène au problème de l'éducation de la race noire. Jusqu'ici on n'est pas sorti des tâtonnements. Mr Kate Brousseau expose les efforts tentés. Elle rappelle d'abord l'histoire du nègre américain avant la guerre civile, son rôle pendant la période de Reconstruction, les conditions psychologiques, sociales et politiques du nègre, et les diverses formes de l'éducation (primaire, industrielle, libérale) qui lui est donnée actuellement. Ce qui a été fait jusqu'à ce jour est insuffisant : peu de noirs ont reçu une éducation, et les années d'école ont été courtes et mal comprises. L'auteur croit qu'il faut au plus tôt organiser l'éducation *universelle* des nègres, et que cette éducation doit être surtout primaire et industrielle, sans interdire évidemment aux sujets d'élite la possibilité d'une culture libérale.

Les Revues socialistes allemandes.

Die Neue Zeit, nos du 24 décembre, des 1, 7 et 14 janvier. — *Die Socialistiche-Monatshefte,* n° de janvier.

Kautsky donne dans la *Neue Zeit* la conclusion de son étude sur la *République et le socialisme en France.* Dirons-nous que cette conclusion nous satisfait de tous points ? Mon Dieu, il s'en faut. Elle nous a plutôt quelque peu déçus. L'unité semble à

Kautsky le remède à tout. Dans ce milieu neutre, vaste et impersonnel du Parti unifié, et sous l'œil attendri de la catholicité socialiste internationale, heureuse de voir enfin les frères ennemis se réconcilier, toutes les difficultés vont s'évanouir, toutes les exagérations s'atténuer, et les bonnes tendances moyennes, à mi-chemin entre les extrêmes, ni réformistes, ni « anarchistes », ni chair, ni poisson, prendront enfin le dessus, Oh, que de miracles la discipline de Parti va réaliser ! Elle éliminera la corruption parlementaire, la corruption de la presse, l'anarchie des élus. Elle fera blanc ce qui était noir et noir ce qui était blanc. Elle donnera de l'esprit à ceux qui n'en ont pas et inoculera aux plus indécrottables bourgeois un socialisme authentique. Elle aura surtout ce grand mérite — et c'est là, paraît-il, ce qu'on en espère — de remettre au point et au pas les exagérations syndicalistes. Là est, en effet, le danger. Il faut reprendre sur la classe ouvrière l'ascendant qu'on a perdu, et que *la Confédération du Travail* a gagné. On s'imagine que ce sont les divisions socialistes et les exagérations parlementaires des réformistes qui ont amené le développement du syndicalisme ! L'unité faite, le syndicalisme, sans doute, n'aura plus de raison d'être ! Oui, en vérité, c'est sur le dos de la *Confédération du Travail* que l'unité, pour d'aucuns, serait faite. Et l'arrière-pensée de ces grands politiques socialistes, c'est d'escamoter à leur profit le mouvement syndicaliste. On se serait uni contre lui. On aurait fait taire des répugnances théoriques, d'ailleurs plus verbales que réelles, pour parer au grand péril de cette classe ouvrière prenant enfin au sérieux les préceptes de l'Internationale !

Les extrêmes se touchent, déclare Kautsky, et ce sont les exagérations jaurésistes qui ont produit les exagérations syndicalistes. Guesde fut toujours l'adversaire de la grève générale, Jaurès en fut parfois partisan. Mon Dieu, les balancements harmonieux et symétriques font toujours plaisir, et je regrette de devoir contredire Kautsky. Mais il est faux que Jaurès ait jamais préconisé la grève générale comme l'entendent les syndicalistes. Oh, la grève générale *politique*, la *bonne* grève générale, celle qui est admissible, vraisemblable et propagandisable, oui ! mais Kautsky aussi la recommande et Bernstein... Mais la grève générale comme l'ont si bien définie Griffuehles et Pouget, c'est une conception trop ouvrière pour que l'entendement bourgeois de Jaurès ait jamais pu la saisir !

Gabriel Deville, dans les *Socialistiche-Monats-Hefte*, étudie également la situation actuelle du socialisme français. Et il n'y a rien de plus juste ni de plus judicieux que son article. Il discerne bien qu'en réalité il y a deux tendances dans le socialisme

français : il y a, d'un côté, les réformistes et de l'autre, les syndicalistes ; entre les deux, un parti qui se dit révolutionnaire et qui a une pratique réformiste. C'est ce que nous avons dit et répété, souvent, ici, au *Mouvement*. C'est l'évidence même.

Deville fait aux conceptions syndicalistes l'honneur de les exposer et de les discuter. A la vérité, il n'a pas l'air de les comprendre beaucoup et il les déforme singulièrement. Elles sont si différentes de la routine démocratique! Sa critique, en somme, consiste simplement à renouveler contre le syndicalisme le vieux grief archi-bourgeois de tyrannie et d'absolutisme. Oui, il paraît que Pouget et les « dirigeants » de la Bourse du Travail de Paris rêvent le despotisme éclairé d'une élite ouvrière, une sorte de transposition, sur le terrain syndical, des conceptions d'un Joseph II ou d'un Renan.

Il sera toujours difficile à des hommes politiques de saisir la distinction qui sépare ce que Péguy a appelé si justement l'autorité de compétence de l'autorité de commandement. La démocratie, telle qu'elle a fonctionné jusqu'ici, n'a guère été qu'un vaste tour d'escamotage, par lequel certains hommes, sans compétence particulière, ont usurpé, en flattant les majorités, l'autorité de commandement. La politique démocratique a été un des succédanés, un des substituts modernes de la religion ; l'abracadabra métaphysique des Droits de l'Homme est une théologie aussi obscure que la théologie catholique et elle favorise tout autant le règne des charlatans. Dans la nuit, tous les chats sont gris, et il y a toujours des bonnets de nuit pour boucher les trous, comme disait Heine.

On fait croire au bon peuple qu'il est libre. Ne vote-t-il pas, et de ces votes la mystérieuse *volonté générale* ne se dégage-t-elle pas ? Les élus n'ont plus qu'à obéir. Mandat impératif ! Oh, que ce mandat impératif est élastique ! Le peuple ne comprend goutte à la métaphysique politique, et il est facile de lui faire voir en plein jour mille chandelles, en lui assénant sur la tête quelques grands mots comme Justice, Vérité, Progrès, Solidarité, Fraternité. Comment contrôlerait-il ? Il y va de confiance. Il ne comprend pas : donc, cela doit être bien beau !

Le socialisme, lui, se place sur un tout autre terrain et sur un tout autre plan — du moins le socialisme véritable, celui qui fait de la politique aussi peu que possible. Hélas, il n'en a que trop fait, et c'est de cela qu'il meurt. N'y a-t-il pas eu une théologie socialiste aussi obscure que n'importe quelle théologie ne le fut jamais, avec une casuistique aussi subtile que ne fut jamais casuistique de Jésuites ? Et il a fallu que le peuple ouvrier pliât son entendement à ces finesses de politiciens rusés, d'avocats retors et de métaphysiciens en rupture de ban ! On comprend qu'il se soit dégoûté.

Mais voici heureusement les syndicalistes qui lui parlent, en

un langage plus clair, de choses qu'il connaît bien. Et il commence à les écouter. La lutte de classe cesse d'être une abstraction, le socialisme devient *un acte* ; il n'était qu'une idéologie. Le groupement syndical correspond à une réalité économique profonde ; il n'y a plus ici, comme dans le groupement politique, toujours factice, de simples affinités intellectuelles et accord fragile sur un *Credo* obscur, mais affinités positives, reposant sur des intérêts communs bien tangibles. Et la séparation entre intellectuels et manuels, entre éducateurs et éduqués, dirigeants et dirigés, disparaît : il y a des camarades qui s'imposent par leur compétence et qui, sans exercer aucune autorité de commandement, par le seul prestige d'une autorité morale exercée à propos de choses claires pour tous, arrivent à propager l'onde révolutionnaire et à entraîner la masse. Telle est la tyrannie syndicale, tel est le despotisme éclairé de la nouvelle aristocratie ouvrière !

Bernstein, dans ce même numéro du *Socialistiche-Monatshefte*, se demande si vraiment une grève générale politique serait impossible en Allemagne. J'ai bien dit : une grève générale politique. Bernstein, il va sans dire, rejette dédaigneusement l'idée d'une grève générale révolutionnaire : une pure utopie, assure-t-il. L'article est singulier. Même cette grève générale politique, il paraît que la plupart de nos camarades allemands — orthodoxes comme révisionnistes, — la déclarent impossible. Ainsi, voilà un grand parti politique, qui dispose de trois millions de voix, et qui se déclare impuissant à faire réussir une grève générale, dont il aurait la direction et marquerait le but !

Quel aveu ! Mais ne nous étonnons pas trop. Ne venons-nous pas de voir les mineurs de la Ruhr se mettre en grève *en dépit de leurs élus et dirigeants ? Les députés socialistes ont tout fait pour enrayer la révolte ouvrière.* Tel est l'effroi de nos camarades allemands devant tout mouvement vraiment ouvrier !

Bernstein, cependant, se cabre devant cette prétendue impossibilité. Il ne se résigne pas à admettre un peuple allemand capable de perdre un de ses droits sans une résistance sérieuse. Il y a des circonstances, dit-il, où il faut, sous peine de se trahir soi-même et de se déshonorer, recourir à d'autres moyens de lutte que les moyens ordinaires. Oui, mais Bernstein lui-même accumule les difficultés et l'impression qui se dégage de son article est qu'il plaide une cause désespérée.

Signalons enfin un intéressant article de *Rothstein* sur la question de savoir *si les services publics municipaux doivent être gérés à prix de revient ou avec un profit.* Question capitale : il ne s'agit rien moins que de savoir à quelles conditions une gestion publique peut être dite *socialiste* ou non. Conquérir des municipalités est bien, peut-être. Savoir quelle politique municipale on adoptera, est mieux. Les socialistes, jusqu'ici, ont à peu près régulièrement perdu les villes qu'ils avaient conquises, et

les institutions qu'ils y avaient fondées, ont pu, chose surprenante, être gardées par ceux — des bourgeois — qui les ont chassés. Qu'est-ce à dire, sinon peut-être que ce fameux *socialisme municipal* est chose bien anodine, bien fragile et bien superficielle ? Ici, comme ailleurs, les socialistes ont fait de la simple besogne démocratique,

Rothstein accule les municipalités socialistes à ce dilemme, ou de ne rien faire ou de tirer des services publics communaux de quoi alimenter le budget des réformes socialistes. On ne peut pas, dit-il, compter trop sur l'impôt : les classes moyennes finissent par se lasser et par chasser les ouvriers de l'hôtel de ville. Et il cite l'exemple d'une ville anglaise, où la chose se produisit. Il cite aussi Roubaix. Sans doute, affirme-t-il, il serait plus plus conforme aux vrais principes socialistes d'exploiter à prix de revient, mais nous vivons dans la société capitaliste, et il faut savoir s'y adapter quelque peu.

Toute la question de la politique socialiste est ici en cause, car, que ce soit dans le cadre de la commune ou de l'Etat, il s'agit de déterminer si l'on adoptera la vieille politique fiscale, conforme à une notion idéaliste de l'Etat, ou, si l'on adoptera une politique vraiment conforme aux exigences de l'économie moderne. Le socialisme, le marxisme particulièrement, a mis en relief l'intérêt primordial que présente un développement puissant de la production. La démocratie, elle, ne pense jamais à la production ; elle n'est occupée que de répartition, de consommation, comme l'Eglise. Faire de l'Etat et de l'échange des milieux neutres où puisse se développer une forte production industrielle et agricole, débarrasser l'économie de tous les obstacles, qui l'entravent, tel doit être le but d'une politique qui, en favorisant l'essor du capitalisme, prépare la voie au socialisme. Mais la démocratie, en vertu d'idées classiques sur le bonheur des hommes, prétend faire de l'Etat un instituteur, un maître, un dispensateur de tous les biens spirituels et matériels, et elle n'a qu'un seul souci : se procurer beaucoup d'argent pour « faire grand »; elle remplace la charité chrétienne par la soi-disant solidarité laïque et républicaine, et elle croit faire du socialisme.

Il faut le dire : une gestion ne peut être dite socialiste qu'à la condition de n'être pas fiscale; peu importe, vraiment, que l'exploitation soit collective ou privée, s'il y a exploitation. *Résorber la politique dans l'économie*, on ne saurait trop le répéter, tel est le but du socialisme : et vraiment, il ne suffit pas qu'une coopérative serve de vache à lait à un parti ou qu'un service soit municipalisé, pour être dits socialistes. Il n'y a pas de solidarité ou autre grand mot qui tienne, Laissons les grands mots et la solidarité aux démocrates. Nous n'avons pas, nous socialistes, à nous placer sous l'égide de M. Léon Bourgeois, « philosophe éminent et homme d'Etat », paraît-il. Faisons du travail pratique.

Edouard Berth.

Chronique Politique et Sociale

L'Unité Socialiste.

L'unité socialiste, pour être *vraie*, ne peut pas réaliser la conciliation — ou la réconciliation — des contraires. L'assemblage d'éléments spécifiquement dissemblables ne saurait constituer un ensemble cohérent. Ce n'est pas en additionnant une moitié de révolutionnaire et une moitié de réformiste qu'on obtiendra un socialiste. L'unité réelle suppose la communauté de pensée, qui détermine la communauté d'action.

Pour qu'elle soit durable, il faut donc que l'unité ne soit pas la rencontre de forces contradictoires. Les différences doivent être secondaires et les similitudes fondamentales. A moins que l'on ne pose que l'unité trouvera en elle une *vertu éliminatoire*, qui lui fera rejeter automatiquement l'une ou l'autre des tendances irréductibles. Mais il est rationnellement impossible de concevoir que le socialisme de gouvernement puisse vivre côte à côte avec le socialisme révolutionnaire. Le bon sens se refuse à croire que deux âmes puissent hâbiter dans le même corps. Ou l'un *ou* l'autre, mais pas l'un *et* l'autre.

Cette *unité intellectuelle*, condition nécessaire de l'unité d'organisation, est indispensable pour un parti. Les groupements de *partis* ne sont pas des produits naturels du mouvement historique, comme les classes. Ils résultent d'une formation artificielle, destinée à ne mettre en contact que les

hommes qui ont les mêmes tendances d'esprit et les mêmes conceptions politiques. Le lien qui unit les membres d'un parti est un lien spirituel. S'il est brisé, si les adeptes ont des points de vue qui s'opposent, le groupe manque de base et doit disparaître. S'il persiste, malgré ce divorce intérieur, il est voué à la stérilité, c'est-à-dire aux disputes bizantines qui paralysent toute action. Et l'action est la vocation des partis, qui n'existent que dans la mesure où ils agissent.

C'est bien ainsi, d'ailleurs, qu'*en apparence* se présente l'unité socialiste. Si l'on s'en tient aux débats préliminaires, qui ont abouti à la rédaction d'une déclaration commune, on peut croire qu'il n'y aura dans l'unité que des révolutionnaires ou des socialistes à tendances révolutionnaires. Les réformistes ont laissé leurs conceptions légalitaires et gouvernementales à la porte, c'est-à-dire dans les couloirs du parlement et les salles de leurs journaux. Mais il serait imprudent de s'en tenir aux déclarations consenties et de préjuger de l'avenir. Les paroles sont femelles et les actes seuls sont mâles !

Il appartiendra aux révolutionnaires — *si vraiment ils sont tels* — de transformer en victoire réelle ce qui n'est jusqu'ici que victoire verbale. Et c'est là que l'unité offrira tout son intérêt. Elle constituera un champ libre aux discussions nécessaires. Elle forcera les conceptions diverses d'affirmer au plein jour. Ce n'est un mystère pour personne que le groupement actuel des partis ne corresponde pas à la réalité. Beaucoup sont classés révolutionnaires qui ne le sont pas, et réformistes qui ne le sont plus. La critique socialiste, presque impossible à l'intérieur des fractions anciennes, trouvera toute sa liberté pour tirer de la crise que nous vivons toutes ses conséquences. Nous verrons donc, sans nul doute, des formations nouvelles : et en tout cas,

l'unité socialiste devra s'affirmer telle qu'elle sera : ou parlementaire, ou révolutionnaire. A l'œuvre on connaît l'artisan.

Ce ne serait pas, en effet, une solution que celle qui, reprenant l'erreur ancienne, aboutirait à ce bicéphalisme : un formalisme révolutionnaire et une pratique démocratique. Conciliation que d'aucuns peut-être espèrent, et qui satisferait sinon la logique, du moins les intérêts ! Mais cette duperie ne sera pas possible, sous peine de déchéance irrémédiable. Si les partis socialistes sont dans l'état de maigreur où nous les voyons aujourd'hui, si le chiffre de leurs membres est ridicule et leur action réelle infime, il ne faut pas qu'ils oublient à quels errements ces résultats sont dûs. La classe ouvrière, qui a manifesté si clairement ses aspirations révolutionnaires, ne se laisserait pas piper à ce mensonge des mots, et l'impuissance d'hier ne serait rien à côté de l'impuissance de demain.

C'est, qu'en effet, un parti socialiste qui s'affirmerait révolutionnaire et qui ne serait que réformiste, serait vite disqualifié par les masses ouvrières elles-mêmes. Le mouvement ouvrier révolutionnnaire est devenu, en France, un facteur décisif de l'action socialiste.

Il est, à cette heure, la force essentielle qui agit et qui crée. Pour être fécond, un parti socialiste doit s'inspirer de son activité et traduire ses aspirations. Les partis auront de moins en moins d'influence, dans la vie sociale, à mesure qu'entreront en scène les mouvements de masses. Et s'ils veulent conserver quelque autorité, ce n'est qu'en se subordonnant à ces mouvements, en *les servant* dans leurs luttes contre l'Etat et le patronant, qu'ils y atteindront. Un parti socialiste digne de ce nom ne peut exister en France qu'en fonction du syndicalisme révolutionnaire.

Du moins c'est sur ce terrain que dans la nouvelle unité

socialiste, les révolutionnaires devront livrer bataille. Sans doute le combat sera rude. Les partis n'ont pas l'habitude de la modestie, et les réduire au rôle humble mais seul utile d'interprêtes du prolétariat révolutionnaire organisé dans ses groupements économiques pourra paraître une offense à leur dignité. Là pourtant est leur salut, s'ils sont vraiment révolutionnaires.

Hubert LAGARDELLE.

Le Gérant : JEAN RIEUX.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPR. SPÉCIALE DU MOUVEMENT SOCIALISTE 101, rue de Vaugirard, Paris.

Plus-Value et Réformisme

Engels écrit que la théorie matérialiste de l'histoire et la découverte de la nature économique de la plus value constituent les deux grands mérites scientifiques de Karl Marx.

C'est à l'examen des causes qui déterminent le processus historique que se rattache l'étude du mouvement des rentes dans notre société.

Par cette étude Marx fut amené à confirmer une vieille hypothèse qui s'est présentée spontanément à l'esprit de presque tous les choryphés du mouvement anticapitaliste de tous les temps et de tous les pays, hypothèse relative à l'inévitable catastrophe du capitalisme et à la misère croissante des masses. Ce fait permet précisément de conclure que ces deux thèses, à tort qualifiées de marxistes, sont indissolublement liées à l'idéologie fondamentale du mouvement anticapitaliste.

Les courants révisionnistes du réformisme se sont beaucoup attaqués à ces deux thèses. Même, récemment, Bissolati écrivait dans les *Socialistische Monatshefte* qu' « il faut libérer le prolétariat de toute idée catastrophique ». En vérité, lorsque le réformisme n'avait pas encore révélé au prolétariat en extase ses beautés scientifiques cachées, on croyait que le rôle du socialisme était de libérer le prolétariat de toute idée capitaliste. Mais avec le temps et avec la démocratie changent aussi les sages du socialisme. Démolir les idées les plus spontanément révolutionnaires, écloses au sein du mouvement anticapitaliste, au lieu d'en corriger les formules éventuellement erronées et d'en rehausser la valeur

théorique, voilà ce qui paraît être la tâche la plus urgente de la « Science » réformiste. C'est aussi un indice de sa grande valeur subversive. En fait, les réformistes italiens, par exemple, qui, avec Turati, font les plus gracieuses courbettes à la monarchie, prétendent avec beaucoup de morgue et une sincérité relative que la conception réformiste est la seule conception vraiment... révolutionnaire du socialisme. L'Italie est le pays du classicisme. Il n'y a donc point à s'étonner que la farce réformiste y ait pris un masque tout à fait classique.

Il n'est pas sans intérêt de relever que, tandis que les réformistes ne voient pas d'un œil très favorable les thèses les plus spontanément socialistes, non pas découvertes, mais simplement admises et interprétées d'une certaines manière par Karl Marx, ils affichent un grand respect pour toutes les thèses économiques du même Marx que l'on pourrait appeler strictement *marxistes*, c'est-à-dire ces thèses qui, représentant le patrimoine personnel d'un homme, peuvent — au moins en principe — être exposées à cette injure du temps, qui semble interdire à toute théorie tout autre portée que celle d'une interprétation idéologique, toujours imparfaite et transitoire, de faits encore imparfaitement connus. L'audace réformiste du révisionnisme a pour limite inavouée la portée implicitement conservatrice d'une théorie et la possibilité d'exploiter une doctrine quelconque pour des fins conservatrices. Il semble même qu'il n'ait pas d'autre tâche que de discréditer ces théories socialistes, dont le caractère révolutionnaire ne paraît pas douteux. Juge-t-on ce fait encore contestable ou peu clair ? En voici une preuve éloquente : la toute récente discussion sur la grève générale, où ceux-là même qui s'étaient déjà acharnés contre la soi-disante conception catastrophique du socialisme parurent des adversaires tout aussi décidés de la grève générale, entendue comme moyen de lutte intéressant toute la classe

ouvrière organisée et comme instrument de la révolution finale.

Dans ses *Voraussetzungen*, Bernstein, tout en faisant de curieuses réserves sur la théorie de la valeur de Marx, admet la réalité de la plus-value, au moins en considérant l'ensemble de la société. Pour lui, la plus-value est une donnée de l'expérience, qu'on peut empiriquement constater. Les statistiques prouvent que toute la population valide d'une société ne travaille pas, tandis qu'elle participe toute entière à la consommation des produits du travail. Il es donc indiscutable que ceux qui effectivement travaillent, produisent une masse de richesses supérieure à celle qu'ils consomment personnellement. Bernstein attaque résolument la théorie de la concentration de la richesse et celle des crises, exposées par Marx, mais il accepte le fondement de la théorie de la plus-value.

Un socialiste italien qui, à la culture et au talent, joint une foi surnaturelle dans le miracle du réformisme, Graziadeï, a écrit précisément un livre pour démontrer l'indépendance de la théorie du surtravail de la théorie de la valeur. Il accepte la théorie du profit usurpateur, formulée par K. Marx, et repousse au contraire sa théorie de la valeur. Le cas de Grazadeï est typique. Les réformistes italiens, qui dans leur olympienne *suffisance*, condamnent sans appel toutes les formulettes révolutionnaires de Marx, ont au contraire une grande sympathie pour la théorie de la plus-value du même Marx. Cela peut sembler inexplicable. Mais un examen plus attentif du fait le rendra très plausible, et bien évident. Règle générale, quand une thèse marxiste trouve grâce devant la Sainte Inquisition du réformisme, cela veut dire que la thèse n'a aucune valeur critique, si même elle ne peut rendre indirectement quelque service à la cause de la conservation sociale.

On sait comment de la théorie ricardienne sur l'identité

de la valeur d'échange d'une marchandise avec la quantité de travail qu'elle renferme, quelques économistes radicaux tirèrent une série de conséquences socialistes.

Dans la *Critique de l'Economie politique*, Marx écrit : « Si la valeur d'échange d'un produit est égale au temps de travail qui y est contenu, la valeur d'échange d'un jour de travail est égale à son produit, ou bien le salaire doit être égal au produit du travail. Aujourd'hui, c'est le contraire qui est la vérité. » Et en note : « Cette objection, soulevée contre Ricardo par les économistes bourgeois, a été plus tard reprise par les socialistes. Etant admise la vérité théorique de la formule, on accusa la pratique de contredire la théorie et la société bourgeoise fut mise au défi de tirer la conséquence prétendue de son principe théorique. En ce sens, au moins, les socialistes anglais retournèrent contre l'économie politique la formule ricardienne de la valeur d'échange. »

Marx, cependant, n'accepta point la prétention des socialistes anglais. Selon lui, les lois de la production capitaliste excluent le droit du travailleur au produit intégral. C'est, pour cela qu'Engels tire des prémisses de Marx cette conséquence, que Marx n'a jamais fondé ses opinions communistes sur les preuves de la loi de la valeur, qui, de la sorte, n'a aucun caractère socialistique (1). Ces circonstances étaient intéressantes à rappeler, pour comprendre la raison qui fait que le réformisme ne s'est pas encore occupé, et vraisemblablement ne s'occupera jamais, de démolir la théorie marxiste de la plus value. Plus loin nous indiquerons pour quelles raisons, malgré tout, le réformisme a une certaine sympathie pour cette théorie. Je me bornerai pour l'instant à indiquer pourquoi il peut être utile que les nouvelles con-

---

(1) Voyez la préface d'Engels à la *Misère de la Philosophie*.

ceptions révolutionnaires du socialisme n'aient pas besoin d'admettre la vérité de la loi de la plus-value et la réalité objective du surtravail, qui est formulée dans la théorie marxiste. Le *révisionnisme*, entendu comme mouvement théorique, n'effraye pas du tout les révolutionnaires, qui, comme Lagardelle l'a bien observé, tendent justement à substituer les nouvelles conceptions de la révolte ouvrière aux vieilles théories du socialisme parlementaire et politicien. Les révolutionnaires sont eux aussi des révisionnistes. Ils ne sauraient pas en effet fermer les yeux à cette vérité élémentaire de l'expérience théorique : qu'il n'y a de théories définitives en aucun champ de notre activité idéologique et que nul homme n'a parlé pour tous les temps.

Dans Marx, ce qui est vraiment grand. c'est sa théorie du processus historique et du mouvement ouvrier. Le *communiste critique* fut et reste sans égal. On n'en saurait dire autant du savant qui a pris pour objet de ses recherches la matière même soumise à l'observation de tout économiste. Comme économiste, Marx était lié au degré de développement atteint par la science de son temps, par sa tradition (elle pesa d'une manière incroyable sur l'esprit de Marx), par les moyens d'information dont disposait alors la science, et par les préjugés de l'éducation scientifique à laquelle son esprit fut assujetti (1). Ce n'est nulle part plus visible que

(1) Dans un récent article publié dans la *Neue Zeit*, Hilferding exalte la manière dont Marx tire des rapports sociaux les conceptions économiques. Il est maintenant notoire que Marx fut victime en cette matière de son engouement pour Feuerbach. Le chapitre du Capital si inutilement obscur sur le « caractère fétiche de la marchandise » n'est qu'une paraphrase de l'un des chapitres de Feuerbach sur le caractère anthropologique des religions. Voir spécialement le chapitre : « Le secret des incarnations de Dieu. » (Das Wesen des Christentums, cap. 5). Mais, tandis que la méthode de Feuerbach, appliquée à une, série d'actions et de formations dont le processus est *inconscient*,

dans la théorie de la valeur. La publication des manuscrits de Marx sur l'histoire de cette théorie démontrera jusqu'à quel point la tradition scientifique avait pesé sur son esprit. Le fait est que la recherche *d'un produit net* représente dans l'histoire de l'économie ce que la recherche de la *pierre philosophale* représente dans la chimie. De l'une est née la chimie ; comme de l'autre est née l'économie. La recherche de l'origine du produit net, c'est-à-dire du fond sur lequel vit l'humanité non travailleuse, passant à travers la physiocratie, Adam Smith, Ricardo et surtout l'école ricardienne, devait nécessairement aboutir à la théorie marxiste de la plus-value. On sait que dans presque tous les pays on a cherché et trouvé des précurseurs de Marx sur ce sujet. En Angleterre, il y en a toute une pléiade. En Italie, il n'y en a pas moins. Qui réfléchit à tout cela peut difficilement admettre avec Engels que la théorie de la plus value représente une « découverte » de Marx et que c'est sur elle que s'appuie le monument de la grandeur scientifique de Marx. On doit au contraire reconnaître que, étant donné toute la tradition scientifique, des derniers mercantilistes à l'école anticapitaliste des néo-ricardiens, la théorie de la plus-value pesait comme une vérité de sens commun tout à fait irréfutable dans la tradition de la science économique, et tôt ou tard il devait s'en trouver un systématisateur. Rodbertus prétendit l'avoir été et d'autres, au contraire, en reconnaîtraient volontiers le mérite à Thompson.

Je crois que ce n'est qu'en réfléchissant à cette circonstance

---

comme celle des religions, peut donner des résultats, appliqués à un champ, comme celui de l'économie, où nous sommes les agents conscients d'un processus *volontairement* accepté. elle ne peut conduire qu'à une série de bizarreries et d'invraisemblances. Les emballements d'Hilferding appartiennent à la pire espèce d'apologies irraisonnées, dont se nourrit encore le socialisme de langue allemande.

que l'on réussit à se rendre compte d'un fait assez bizarre qui se rencontre dans le *Capital*. Quand Marx doit expliquer son affirmation sur la concentration des revenus capitalistes, dont on devrait ensuite tirer la fameuse loi de la catastrophe du capitalisme, il se borne à donner deux seules preuves d'une légéreté tout à fait saisissante : 1c la comparaison du mouvement des revenus anglais, relevé dans la statistique de l'*Income Tax* et pour les deux seules années 1864 et 1865, 2o une citation, d'ailleurs aussitôt contestée, de Gladstone. C'est assez peu, il n'y a pas à dire. Etant donnés les scrupules scientifiques de Marx, ce fait ne pourrait s'expliquer si l'on n'admet pas que Marx croyait tout à fait parler d'une vérité d'évidence intuitive et d'une sorte de lieu commun de la doctrine socialiste. Cela démontre que même si l'on a le cerveau de Karl Marx, il faut se défier des lieux communs. En effet la théorie de la plus-value a joué le même mauvais tour à l'auteur du *Capital*. Celle-là aussi, il l'héritait d'une longue tradition scientifique, et pour elle aussi, il se borne à fournir une démonstration des moins convaincantes.

Nous n'avons pas besoin de nous arrêter sur la théorie, de la valeur de Marx, dont reste tout à fait indépendante la théorie de la plus-value. Beaucoup d'écrivains ont, en effet, soutenu que la théorie de la valeur de Marx est erronée, tandis que celle de la plus-value ne le serait pas. Tout cela ne nous intéresse en rien. Je crois, au contraire, que la théorie de la plus-value et du surtravail est plus fortement ébranlée, si l'on admet la théorie de la valeur de Marx, que si au contraire on repousse cette théorie. Du reste nous pouvons aussi admettre le bien fondé de la théorie de la valeur de Marx, vu et considéré que la nouvelle science économique, faisant abstraction de toute notion d'une substance (inexistante) de la valeur, et résolvant la valeur dans les équilibres variables du marché, nous permet facilement de ramener

l'une à l'autre les explications de la valeur comme mesurée par le travail, ou bien par le degré final d'utilité, ou par la rareté, ou par l'ophelimité, et ainsi de suite. Toutes ces notions appartiennent à la phase métaphysique de l'économie. La théorie de la plus value vit indépendante de celle de la valeur. Il nous reste donc à nous demander : de quelle manière Marx prouve-t-il la réalité de cette thèse : que le fond sur lequel vit l'humanité non productrice serait du travail non payé et plus spécialement que l'ensemble des revenus capitalistes serait du travail non payé à l'ouvrier ? Pour simplifier la démonstration, nous admettrons comme démontrée la théorie de la valeur de Karl Marx, c'est-à-dire que la valeur n'est que l'expression marchande du temps de travail socialement nécessaire à la production.

Dans le paragraphe sur l'achat-vente de la force travail (Livre I, section II, chap. IV, par. 3), Marx observe d'abord que le capitaliste trouvesur le marché une marchandise spéciale que Marx appelle précisément la force de travail. Suivant Marx, la manière spéciale dont se détermine la valeur de cette marchandise donne naissance au phénomène de la plus value. Malheureusement le mode spécial suivant lequel cette valeur se forme est si peu justifié par notre auteur, que sa théorie en reçoit une grave atteinte. Et il y a plus. La théorie de Marx sur la valeur de la force de travail apparaitra ensuite contradictoire avec une autre théorie du même auteur sur la rente foncière et sur la manière dont se détermine la valeur de la terre.

Toute la théorie de Marx sur la réalité de la plus value est contenue, peut-on dire, dans la proposition suivante : « Le temps de travail nécessaire à la production de la force de travail se résoud dans le temps de travail nécessaire à la production des moyens de subsistance (d'un individu vivant) ; ou vraiment la valeur de la force de travail est la va-

leur des moyens de subsistance nécessaires à la vie du possesseur de cette force de travail ». (*Capital*, 4e édition, p. 133).

C'est bien. Mais comment s'est accomplie cette conversion ? Pourquoi la valeur de la force de travail est-elle jugée égale à celle des subsistances qui servent à conserver au propriétaire sa force de travail ? Quelle espèce d'équation peut-on poser entre un fait physiologique et potentiel (la force de travail) et un ensemble de biens existant matériellement (les moyens de subsistance)? Pourquoi la valeur de l'un représente-t-elle la valeur des autres? En vertu de quelle procuration légale se fait cette représentation ? Et si la substitution n'est pas permise, comment prend-on une valeur pour l'autre? Mystère plus impénétrable que le caractère fétiche de la marchandise ! Et il est inutile de torturer encore les pages du *Capital*. La démonstration cherchée ne s'y trouve pas. Comme la concentration *universelle* des revenus sera démontrée par la comparaison du mouvement des revenus dans *un seul pays* et POUR DEUX ANNÉES SEULEMENT, la preuve de la manière dont se détermine la valeur de la force de travail sera réduite à l'affirmation pure et simple de l'équivalence de la force de travail et de la valeur des subsistances.

« ... Et n'en demande pas plus » ! (Dante). Notre esprit n'arrive pas à concevoir de quelle façon on peut déterminer la quantité de travail contenue dans une *force*, avant que celle-ci l'ait employée. L'unique équivalence possible existe entre la force et sa manifestation extérieure. Quand nous disons qu'un moteur à la force de x chevaux, nous voulons dire qu'il peut produire une force égale à celle que x chevaux pourraient produire. Si nous voulions alors déterminer la valeur d'une force de travail, nous devrions l'estimer égale à celle de la quantité de travail que probablement elle pourra fournir. Mais, si l'on admet cette équation, toute

la théorie de la plus-value s'écroule. En effet, si le capitaliste paye toute la quantité de travail contenue dans une force de travail, le profit n'a pas d'origine usurpatrice.

Or, l'étonnant, c'est que Marx, à propos de la terre, ne fasse pas le même raisonnement qu'il a déjà fait pour la force de travail. Il a déterminé la valeur de cette dernière en la tirant de la valeur des subsistances. Pourquoi ne tire-t-il pas la valeur de la terre de la quantité de travail qui s'y trouve incorporée? Et pourtant entre la force de travail et la terre il y a ceci de commun, que toutes les deux sont des *forces naturelles.*

Cette analogie entre la terre et la force de travail Marx l'a découverte dans le troisième livre du *Capital*, lorsque parlant de la rente, il déclare que la notion de « valeur de la terre » est aussi irrationnelle que celle de « prix du travail. » Mais lui qui, pour le concept de « travail », a évité l'irrationnel en lui substituant ce concept de « force de travail », pourquoi n'a-t-il pas substitué à la notion de terre celle de « force naturelle », et à la notion de « valeur de la terre » la notion de « valeur des forces naturelles » ? S'il fut retenu par cette considération que la valeur des forces naturelles ne peut être ramenée à aucune autre, parce que les forces naturelles représentent une donnée première de l'expérience, il devait être retenu de faire une substitution analogue, pour la force de travail, par cette réflexion commune que la force de travail est bien quelque chose de plus que l'accumulation des moyens de subsistance et qu'elle participe du caractère même de force naturelle. Il suffit, en effet, de considérer que deux hommes peuvent avoir besoin de la même quantité de subsistances pour conserver leurs forces de travail, pourtant inégales. Comme l'on obtient la valeur de la terre en capitalisant les rentes, la valeur de la force de travail s'obtient en capitalisant les salaires. Comme la rente est le prix d'un usage, limité dans le temps, d'une

étendue déterminée de terre, le salaire est le prix d'un usage limité dans le temps d'une quantité déterminée de travail. Comme le prix d'usage de la terre est déterminé par les conditions du marché, il en est de même, peut-on dire, du prix d'usage des forces de travail.

Ces considérations sur le produit net, le surproduit, la plus-value, etc., appartiennent à une période très arriérée de la science économique.

L'économie politique contemporaine ne se pose plus le problème des origines des revenus. Elle considère tous les revenus comme le prix de l'usage d'un facteur de production et répartit le produit total entre tous les coefficients de la production ; il faut considérer comme un problème absurde la discrimination du concours physique de chaque facteur particulier de production dans le produit total. Les diverses conditions de l'offre et de la demande établissent la valeur réciproque de chaque facteur de production.

Le concept de plus value nait d'une observation unilatérale du phénomène économique. Un travailleur qui produit sans capital et dans des conditions d'indépendance absolue peut racheter avec son travail le produit de son travail. Un travailleur, qui travaille dans la dépendance d'un capitaliste n'employant que du capital-salaires, ne peut racheter le produit de son travail. Son salaire est inférieur au produit obtenu, par hypothèse, sans emploi de capital technique. Cette différence entre son salaire et le prix du produit est considéré comme plus-value, travail non payé de l'ouvrier et empoché par le capitaliste. On en conclut que le capitaliste, payant non point le travail, mais la force de travail, gagne automatiquement un profit. Erreur. La conception plus générale est autre. Il y a des époques historiques et des moments exceptionnels, par exemple, durant les crises, lorsque le salaire absorbe tout le produit du travail et ne donne par suite pas lieu à un profit. Donc la notion générale

du salaire est qu'il paye tout le travail de l'ouvrier, *mais que celui-ci a un prix normalement inférieur au produit du travail, parce qu'il s'offre en quantités supérieures à celles qui procureraient à l'ouvrier un prix égal au produit du travail.* La plus-value n'est pas un phénomène automatique de la production capitaliste, *mais des conditions normales du marché du travail.* Et il y a plus-value de travail, si l'on veut adopter cette expression incorrecte, comme il y a plus-value de capitaux ou de terres. Quand la terre est offerte en quantité supérieure aux demandes, sa valeur tombe à zéro et son concours productif est empoché gratuitement. Ce n'est pas le rapport capitaliste, c'est-à-dire l'existence des prolétaires et de capitalistes et l'aliénation contractuelle de la force de travail, qui donne naissance au profit, mais les conditions du marché des différents facteurs de la production. Naturellement. ces conditions du marché sont le reflet de ce long processus historique qui aboutit à l'appropriation privée des moyens de production, à la division du travail et à la formation du marché même.

De ce point de vue, la plus-value est un fait, dont la cause est bien différente de celle que donne Marx. Nous ignorons si vraiment le travail possède cette prétendue qualité de produire au-delà de ce qui est nécessaire au travailleur. Et après tout, qu'est-ce donc que le *nécessaire ?* La production est une transformation que la matière subit par le fait de la coopération de tous les éléments productifs. Le prix qu'ils atteignent sur le marché — en leur supposant une utilité générique — n'est pas du tout en rapport avec la productivité *physique*, mais seulement avec les conditions de l'offre et de la demande. Les rapports différents selon lesquels on les offre, selon le cas dans l'échange, déterminent leur valeur relative. Malheureusement, le travail est une marchandise que l'on offre en plus grande quantité que le capital et la terre, il est donc bien naturel que sa valeur relative, par

rapport à la terre et au capital, soit inférieure à la valeur qu'ont ces deux facteurs de production. La théorie de la population et la théorie de l'expropriation des producteurs indépendants nous expliquent aux trois quarts ce fait, qu'au demeurant tendraient à modifier plusieurs circonstances, comme le perfectionnement de l'organisation syndicale d'une part, et la multiplication de l'épargne et des offres de capitaux de l'autre. Jusqu'à présent, il n'y a pas de doute que la valeur du travail vis-à-vis du capital confère à ce dernier facteur de production un avantage. Cet avantage se concrétise pour l'opinion vulgaire en une plus-value que le travail produirait automatiquement.

L'actuelle publication des études historiques de Marx sur la théorie de la plus-value nous permettra d'établir jusqu'à quel point l'opinion, acceptée par un si grand nombre et élevée au rang de préjugés scientifiques, a influencé son esprit.

La théorie de la plus-value de Karl Marx n'est pas proprement une erreur. Il y a à sa base un fait indiscutable : la position avantageuse qu'occupe le capitaliste vis-à-vis de l'ouvrier dans les contrats économiques et l'existence d'un fonds sur lequel vit aussi la population non travailleuse. Mais cette théorie donne une formule erronée de la cause de ce fait ; au lieu de la rechercher dans les conditions du marché, elle la trouve dans la nature physique de la force de travail. Et sur cette théorie erronée, le socialisme petit bourgeois d'abord et le réformisme démocratique de notre temps ensuite, ont édifié tout leur édifice pharmaceutique. En délivrer donc, la théorie socialiste, offre non seulement l'avantage de rétablir une vérité scientifique, et de contribuer par là à combler l'abîme qui sépare l'économie politique du socialisme, mais aussi d'empêcher la dégénérescence pratique du mouvement ouvrier, ce qui est en définitive la seule chose que nous ayons vraiment à cœur.

Voilà pourquoi les socialistes révolutionnaires feraient bien d'étudier, avec plus d'attention et un sens critique plus aigu qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, la théorie jusqu'ici trop facilement acceptée de la plus-value.

Marx a écrit un de ces livres les plus géniaux et les plus convaincants pour combattre l'utopie que voulait édifier Proudhon sur la théorie de la valeur travail.

La critique du « crédit gratuit », et de la « Banque du peuple » reste définitive. Proudhon avait été précédé sur ce terrain par les néo-ricardiens anglais de l'école anticapitaliste, et il fut suivi par Rodbertus. Tout ce socialisme mi-utopique et mi-sentimental était infiniment moins dangereux pour le sort du socialisme prolétarien que ne l'est le récent réformisme démocratique. Toutes ses revendications tendaient à mettre en demeure la société bourgeoise de faire cesser la contradiction existante, par ce fait que le travail était la mesure de toutes les valeurs, tandis que l'ouvrier n'obtenait pas le produit intégral de son travail, et que la loi de la valeur se trouvait ainsi cruellement violée à son égard. Ils imaginèrent une série d'institutions et d'expédients qui devaient rendre possible la restitution à l'ouvrier du prétendu fruit de son travail. La tendance donc de tout le mouvement était sincèrement prolétarienne.

Son danger consistait seulement à conduire les ouvriers par la voie des constructions artificielles et des remèdes personnels, à les mettre à la suite d'inventeurs géniaux ; il y avait danger aussi à les décourager de la lutte de classe, à les obliger à s'accorder avec les classes bourgeoises pour obtenir les institutions inventées dans le but de restaurer la « justice » dans les échanges.

Au moins la sincérité des intentions de « ces inventeurs » ne paraissait pas douteuse, et puis ils parlaient et agissaient dans un temps où le prolétariat n'avait pas pris conscience

de la lutte de classe qui se combattait autour de lui. Qui oserait en dire autant des modernes apôtres de la réforme socialiste et démocratique ? Maintenant, le fondement sur lequel se dresse ce que nous pourrions appeler la nouvelle utopie réformiste, si elle ne s'appuyait sur les buts très pratiques que se proposent personnellement les coryphées ; est le fondement même sur lequel florissait l'antique et naïve utopie petite bourgeoise des Gray, Thompson, Proudhon et Rodbertus.

Le réformisme est au fond un système d'intervention légale dans les rapports économiques, ayant pour but de modifier la *répartition de la richesse* à l'avantage — dit-on — des classes ouvrières. A l'opposé du marxisme, qui est un socialisme de la production, il est un véritable socialisme de *répartition*. De là, tout son engouement pour la prétendue « réforme des impôts », pour les « assurances ouvrières », pour le développement de la « tutelle » sociale et autres « joujoux démocratiques », que le réformisme, avec son énorme *suffisance* scientifique, remet à la mode. Il a de commun avec le vieil utopisme petit bourgeois la même idolatrie pour les interventions légales et la même horreur pour les violences matérielles, Il affirme le caractère socialiste de ses propositions avec les mêmes raisons, dont se servait le vieil utopisme petit bourgeois : indice qui n'est nullement négligeable de la commune valeur des deux mouvements (1). *Le réformisme de notre époque affiche en effet ses prétentions à se dire socialiste, précisément parce qu'il considère les réformes comme autant de moyens de revendiquer pour*

(1) On comprend que la grande industrie s'étant développée entre temps, l'utopisme petit bourgeois ait dû faire des concessions aux ouvriers organisés, qui, entre autres, représentaient une force électorale remarquable. Or, pour qui se souvient de la superstitieuse vénération que le réformisme montre pour le bulletin électoral, s'explique clairement l'intérêt que les réformistes ont aussi pour la législation industrielle.

les ouvriers une partie de leur travail non payé. Les réformistes ont la manie de découvrir en toute réformette ou pépin de réforme, que les vicissitudes de la farce parlementaire conseillent d'introduire dans la législation, une valeur de tendance, le commencement de quelque chose d'extraordinaire, le début d'une nouvelle ère de l'histoire du monde.

Il n'est pas de plaisanterie qu'un homme d'Etat, pour raisons de popularité électorale, jette en pâture au public, que la démagogie réformiste ne prenne au sérieux et n'accrédite auprès du prolétariat, profitant de son masque socialiste. Turati, qui en cette matière détient vraiment le record de l'ingénuité, a toujours sur les lèvres la théorie de la plus-value pour convaincre le prolétariat que le vrai socialisme, le socialisme « scientifique » et « positif » (ce dernier adjectif jouit auprès des boutiquiers milanais grandement de ce crédit... qui n'est pas accordé aux consommateurs prolétaires) considère comme autant d'anticipations sur l'avenir les miettes de pain que les gouvernants bourgeois jettent souvent par distraction au prolétariat. La théorie de la plus-value devient ainsi la plus adroite entremetteuse de la nouvelle trahison réformiste.

Tout au contraire ces prétendues « revendications » socialistes du réformisme sont purement imaginaires. Le socialisme consiste à éliminer la classe capitaliste de la société et à faire de l'organisation du processus économique l'œuvre directe des travailleurs. Il ne commence donc à exister que du jour, et de ce jour seulement, où les ouvriers réussissent à mettre la main sur les moyens de production, c'est-à-dire à s'emparer de l'administration capitaliste. Tout ce qui peut arriver avant ce jour est chose qui intéresse l'existence de la société capitaliste, et, quoiqu'elle puisse se résoudre en avantages pour les classes productrices elles-mêmes, la raison de vie de la classe capitaliste reste toujours la cause décisive de sa réalisation. Le socialisme révolutionnaire con-

sidère la révolution sociale comme un problème de force, et par suite n'appelle pas à l'aide la théorie de la plus-value pour donner un masque socialiste aux minces et molles revendications d'équité, si chères au philanthropisme capitaliste et à l'imbécillité parlementaire.

Mais il ne faut pas attribuer trop peu de valeur à l'usage que les réformistes font des notions de sur-travail et de plus-value. Tout le crédit que ces messieurs peuvent avoir auprès des masses vient précisément de la conviction qu'elles ont que les réformes et les changements législatifs ont le caractère de véritables *réparations* équitables. Comme elles retiennent justement que de cette manière s'atténue la fondamentale exploitation capitaliste, elles montrent une certaine inclination à suivre, jusqu'à un certain point, les réformistes. En restituant à la conscience ouvrière une plus précise et plus exacte notion des rapports créés par le régime capitaliste et par la nature même de ce système, on rend impossible la métempsychose socialiste de l'habituel travail de Sisyphe, auquel sont condamnés les parlements, et alors n'apparaît plus comme des revendications de la « Justice » ce qui est le rôle ordinaire de la législation : céder — le plus tard que possible — aux besoins transformés et aux exigences successives de la conscience juridique. Sur la base de la théorie de la plus-value le réformisme est en train de créer un nouveau socialisme juridique, philanthropique et sentimental, comme celui-là même que Marx a toute sa vie combattu. Et c'est en somme honorer la direction constante de sa pensée révolutionnaire que d'abandonner une de ses théories, qui, alors qu'elle n'exprime qu'une demi-vérité, peut devenir et est en train de devenir la cause d'une grande erreur.

Arturo LABRIOLA.

Traduit par Ernest Lafont.

Politique radicale ou Action socialiste ?

Il faut reconnaître que l'unification du parti socialiste en France jettera quelque clarté sur sa situation actuelle, en forçant les tendances à se préciser au grand jour. Les divisions semblent inexplicables. Si les affirmations théoriques diffèrent parfois, l'action pratique est la même. Seul, l'œil sagace du théoricien peut découvrir chez les uns plus que chez les autres le respect de certains rites révolutionnaires.

Depuis 1899, tous les socialistes, au parlement, ont soutenu systématiquement les ministères. Les rares votes un peu hardis, les « votes de classe » des révolutionnaires ne pouvaient en provoquer la chute. Toute l'action socialiste est subordonnée, depuis six ans, à la *question ministérielle*.

Esclaves les uns comme les autres de la superstition démocratique, révolutionnaires comme jaurésistes, jouent au plus républicain, au plus anticlérical, au plus réformiste, rarement au plus socialiste. Si la collaboration ministerielle à la direction de l'Etat est pour le moment répudiée, la collaboration parlementaire à la direction du même Etat est unanimement pratiquée.

Le socialisme, entraîné par ses préoccupations parlementaires et électorales, a perdu son ressort révolutionnaire, il s'est laissé aller à la politique radicale, politique de courte vue, faite de trompe-l'œil et d'illusions. Les socialistes, malgré les meilleures intentions, la bonne foi la plus évidente, ont été victimes de méthodes de propagande peu en rapport avec la mission historique du prolétariat. Ils se sont enlisés dans le démocratisme petit bourgeois.

L'unité du parti suffira-t-elle à transformer cet état de

choses ? Le doute en est raisonnable. L'action a trop concouru, surtout depuis quelques années, à le créer. Mais on saura où l'on en est, où l'on va, nulle étiquette révolutionnaire ne pouvant plus faire illusion.

Les progrès du socialisme ont été en France plus apparents que réels, plus superficiels que profonds. A la fois critique et positive, son action eut dû produire degrands résultats. Clémenceau pouvait néanmoins écrire il y a deux mois : « Croit-on que les électeurs socialistes soient autre chose que d'anciens électeurs radicaux qui se mettent au chapeau une plume révolutionnaire ? »

Comment en serait-il autrement ? Un parti est surtout déterminé par son action, très peu par les théories qu'il propage. L'action socialiste, il faut le dire, est, depuis longtemps déjà, et dans presque toutes ses manifestations, un recrutement d'électeurs, par suite, une action républicaine radicale.

Cela est vrai pour la propagande, pour l'organisation, pour l'action politique générale.

La propagande a perdu le caractère protestataire qu'elle avait autrefois. En principe, elle se propose, sans doute, deux buts, l'un théorique, l'autre pratique : d'une part, diffuser la doctrine; d'autre part, au moyen d'un programme minimum, créer une agitation, capable d'activer les tendances ouvrières à l'organisation, en vue d'élargir les limites que la législation et les conditions économiques assignent, soit à la liberté des associations ouvrières, soit à la liberté et au bien-être des travailleurs. Mais, en réalité, la propagande théorique, si elle a formé d'assez nombreuses recrues intellectuelles, est passée, parce qu'elle n'était pas supportée par une action pratique correspondante, par dessus les têtes qu'il fallait atteindre. Seule, la propagande d'agitation pratique les a pénétrées.

L'homme harassé, qui sent peser sur ses épaules tout le poids de l'iniquité sociale, reste sceptique à la révélation de l'avenir communiste. Il se laisse plutôt séduire et conquérir par la propagande pratique : critique des programmes des partis bourgeois, exposé des réformes à accomplir. Il est avide de réalités immédiates.

Les anciennes organisations, le « Parti ouvrier français » en particulier, avaient donné à leur programme minimum un certain caractère oppositionnel. Elles se sont heurtées aux conditions de la lutte qu'elles entreprenaient. Il est facile de réunir des énergies sur une question de salaire, de temps de travail, de solidarité. Les réunions syndicales sont suivies. Les réunions de propagande socialiste, à moins d'être faites par les agitateurs célèbres, sont désertes. Les groupes, tant à Paris qu'en province, le savent et exigent qu'on leur expédie pour le moins des députés. Aussi, est-ce dans les campagnes électorales que les socialistes rencontrent ceux qu'ils veulent convaincre.

La lutte électorale a nécessairement pour but de conquérir des électeurs. Le grand nombre des élus, celui des voix obtenues auront une importance de premier ordre.

Qu'on le veuille ou non, les élections se font sur l'actualité politique que les socialistes ne commandent pas. La propagande s'en ressent. Le programme minimum voit sa minimité se mettre à l'unisson de l'actualité. D'ailleurs, si le candidat ne dispose pas d'un grand talent, il y est obligé, s'il ne veut vider ses salles. Partie économique et partie politique subissent les transformations indispensables. On parle de « l'amélioration du sort des classes laborieuses », socialisation devient nationalisation, la suppression des armées permanentes se confond avec la loi de deux ans ou la fin des vingt-huit et des treize jours, etc...On démontre victorieusement que les radicaux au pouvoir ont oublié leur programme. On affirme qu'ils sont incapables de le remplir, que seuls

les socialistes sont de taille et d'humeur à l'appliquer. Les socialistes apparaissent aux yeux des électeurs, souvent malgré leurs efforts, comme les véritables radicaux.

Et, il ne faut pas s'y tromper, cette campagne électorale n'a rien de commun avec ces luttes électorales que suppose Kautsky dans *Parlementarisme et socialisme*, et dont il parle avec tant de chaleur : avec ces luttes devenues « nécessairement et de plus en plus des luttes entre grands principes, » qui « accélèrent la séparation des classes les unes des autres ». Il en était ainsi aux temps héroïques, quand la profession de foi socialiste sentait les tribunaux et la prison.

Il n'en va plus de même aujourd'hui. Le candidat et les camarades qui le soutiennent, se trouvent ordinairement en présence d'une masse électorale composite dans laquelle les ouvriers sont en minorité. Il leur faut pour réussir plaire à tous. Le scrutin uninominal aidant, on s'imagine vite que l'échec serait un désastre. Dans les esprits, le moyen prend la place du but. On devient prudent, conciliateur. Le candidat cherche les formules heureuses. Il est à la ville contre les grands magasins, à la campagne il combat la grande propriété. Comment associer de telles affirmations avec la prédiction communiste ? Elle perd toute signification pratique, quand elle n'est pas mise de côté.

C'est un fait indéniable qu'un journal socialiste, bien qu'il y ait près d'un million d'électeurs socialistes, ne peut vivre. Les électeurs socialistes ignorent le socialisme. Les brochures et les livres se vendent peu.

La propagande est devenue une propagande électorale, la propagande électorale une propagande radicale en faveur des socialistes.

L'organisation des ouvriers, qui devrait être la première forme de l'action positive du socialisme, n'est pas plus pros-

père que la vente des brochures et des livres. On ne critique pas l'organisation syndicale, mais on la recommande sans ferveur. Les syndicats sont suspects de modérantisme ou d'anarchisme. Les socialistes vivent souvent éloignés d'eux et leur sont parfois hostiles.

L'organisation préconisée est l'organisation électorale, son état est peu éclatant. Ses adhérents sont extraordinairement peu nombreux, vingt à trente mille; alors que les organisations corporatives grandissent continûment, elle est restée ces dernières années presque stationnaire. On est loin des huit cent mille électeurs!

Les anciens partis avaient tenté de se constituer en parti de classe. Ils comprenaient toutes les formes de l'association ouvrière, les tendances électorales s'y trouvaient contrebalancées. Petit à petit, l'organisation s'est unifiée en ses éléments; l'unité de groupement en est aujourd'hui le comité électoral, sous quelque décor qu'il opère. Il y a des unions et des fédérations de circonscription. Les tendances électorales y prédominent.

Les fédérations régionales qui s'étaient normalement constituées autour des grands centres industriels ont fait place aux fédérations départementales sans aucun lien avec la vie économique : unités du second degré calquées sur les unités administratives correspondantes, les départements.

Les groupes ont une existence assez misérable. Ils se gonflent à la veille des périodes électorales et s'aplatissent après elles. Leurs adhérents se découragent. Ils se lassent d'une lutte sans résultats, toujours à recommencer.

Et pourquoi, si l'action socialiste n'est qu'une action électorale, s'organiserait-on en dehors des périodes électorales? Seuls prospèrent les comités qui ont réussi à faire élire leur candidat. L'élu attire à lui une clientèle qui ne le désavouera jamais. Il lui serait trop facile de s'en créer une nouvelle!

De ces faits, la direction du parti composée en théorie de délégués des Fédérations; mais grâce aux délégués suppléants, constituée surtout de parisiens, politiciens professionnels, médecins, journalistes et avocats, est plutôt superposée à l'organisation qu'elle n'émane vraiment d'elle. Les candidats qui jouissent d'une certaine popularité et les élus qui agissent dans les Assemblées sont les véritables représentants du parti. La direction est presque toujours en lutte contre eux c'est vrai, mais toujours ils sont les plus forts. Ils ne relèvent que de leurs électeurs.

Le contrôle des élus dont parle également Kautsky dans son étude déjà citée, est parfaitement illusoire. Ce sont eux qui dirigent. Ils dictent les décisions des conseils centraux, ou se refusent à les appliquer.

Ces observations s'appliquent-elles à toutes les régions ? Elles s'appliquent certainement à l'ensemble du parti.

Propagande électorale radicale, organisation électorale sans contact avec les groupements vraiment ouvriers et faisant des élus les maîtres du parti, ce n'est pas là le « parti de classe » dont on escomptait la création.

Reste l'action politique générale. Les résultats de la propagande ainsi menée et de l'organisation ainsi entendue se sont fait rapidement sentir. La vieille conception de l'action politique du prolétariat est devenue l'action parlementaire du prolétariat. L'action au parlement est devenue non plus l'une des formes de l'action politique, mais toute l'action politique. L'action du parti se résume en l'action parlementaire. Le groupe parlementaire est la tête et le cœur du parti. Par conquête des pouvoirs publics, il faut entendre la substitution d'un personnel parlementaire à étiquette socialiste au personnel actuel.

L'action ouvrière dans le pays languit, à laquelle on attachait jadis tant d'importance. On a laisé passer Neuvilly,

Cluses, d'autres événements aussi antiprolétariens, sans qu'aucune protestation sérieuse soit sortie des rangs socialistes, sans qu'aucune action soit engagée. La situation fragile du ministère ne le permettait pas! Le soin en est revenu à la « Confédération générale du travail ». Les députés ont préféré à l'action publique vivante et féconde, l'action des couloirs, des antichambres : les expédients.

Ils ne sont plus à la Chambre les représentants d'un parti d'opposition agissant du dehors sur l'Etat bourgeois, introduits chez lui comme le ver rongeur dans le fruit pour le détruire. Ils ont confondu leur action dans celle des radicaux. « Les socialistes révolutionnaires du parlement sont condamnés à l'union avec les radicaux, par la simple raison que leur politique de fait est, avec des généralisations plus hardies, la politique radicale tout simplement ». C'est encore Clémenceau qui parle si juste.

Quand, par hasard, ils s'émancipent, ils s'efforcent à parler un langage qui le plus souvent n'est pas celui de la classe ouvrière. Ils parlent en médiateurs plus qu'en adversaires.

Sous prétexte d'on ne sait quel respect des coutumes parlementaires, à la tribune, ils se condamnent à examiner les événements d'un point de vue très peu ouvrier.

Ainsi, tandis que la théorie planait toujours à des hauteurs peu accessibles, la pratique rabaissait le parti socialiste au niveau des autres partis.

Ainsi a été tué l'enthousiasme nécessaire à tout parti de révolution.

Ainsi a été tué dans sa croissance le parti de classe qui se constituait. De nombreux militants sont rentrés chez eux dégoûtés, d'autres ont porté leur activité dans les syndicats.

On peut dire que ce qui subsiste encore actuellement d'organisation politique, est dû aux efforts désespérées de quelques camarades restés, au milieu des tendances politiciennes

de plus en plus générales, malgré elles et contre elles, fidèles à l'ancienne conception de l'organisation révolutionnaire du prolétariat.

Le parti, comme parti de la classe ouvrière, s'est trouvé réduit à des manifestations ignorées du grand public, purement verbales et stériles, son action n'a plus été qu'une action électorale roublarde, républicaine radicale dans ses résultats, peu favorable à toute propagande de principes, à toute organisation.

Inféodé à l'Etat, attendant tout de lui, lui demandant tout, considéré comme son inspirateur, le parti socialiste, s'il n'y prend garde, endossera toutes les responsabilités d'un pouvoir sur lequel son action est illusoire. Il héritera de la réputation de malhonnêteté et de favoritisme, dont jouissent à juste titre les partis gouvernementaux. Les masses ouvrières qui croient encore instinctivement en lui s'en éloigneront, elles n'y verront plus qu'une nouvelle association d'arrivistes et de jouisseurs. L'eau radicale à peine teintée de rouge retournera à la rivière radicale. Les plus désabusés deviendront des indifférents.

Si l'on n'avise, tout l'effort donné dans le passé sera perdu. Les syndicats conduits à l'action politique par leur développement naturel se heurteront aux socialistes et seront contraints de les combattre. Une nouvelle époque de tâtonnements et d'incertitudes s'ouvrira.

Est-ce à dire qu'il faille, selon nous, rejeter l'action politique parlementaire et par conséquent l'action électorale ? Non pas.

Elles ont leur place dans l'action ouvrière socialiste, mais c'est une place secondaire. Il suffira pour redonner tout son élan à la propagande, toute sa force au socialisme, d'accorder la prédominance dans les préoccupations et dans l'action aux organisations spontanées et permanentes de la classe ouvrière : aux syndicats de poursuivre l'organisation ou-

vrière, non pas en vue de conquêtes électorales, mais pour elle-même, puisque c'est chez elle et par elle, que chaque jour les conceptions ouvrières se précisent, que la révolution s'organise et se développe.

Puisse l'Unité nous apporter avec elle ces conditions indispensables de vie ! Il est grand temps de reprendre et de continuer les traditions révolutionnaires, traditions de lutte et d'opposition (1).

Pierre Dormoy.

---

(1) Le ministère Rouvier, au contraire du ministère Combes, semble vouloir gouverner sans les socialistes. Ainsi éloignés du Pouvoir malgré eux, que feront ces derniers ? Une opposition purement parlementaire, sur le terrain constitutionnel, telle qu'elle s'est dessinée déjà, peut être aussi dangereuse pour le socialisme que pour la collaboration. Les militants socialistes et les syndicats attendent tout autre chose : une opposition de classe, extra-parlementaire, extra-légale, se manifestant bien plus dans la propagande, l'action et l'organisation de chaque jour, que dans un anti-ministérialisme de circonstance.

LES PARTIS SOCIALISTES

ALLEMAGNE

Le Congrès des socialistes de Prusse à Berlin.

La situation en Prusse et le socialisme.— A l'exception de la Saxe, la Prusse est le pays le plus industriel de l'Allemagne. C'est la Prusse qui fournit au parti socialiste et au mouvement syndical leurs plus grandes forces ouvrières. C'est encore la Prusse qui apporte dans la social-démocratie allemande la note la plus révolutionnaire. Tandis que les groupements socialistes des pays de l'Allemagne du Sud ont de fortes tendances révisionnistes possibilistes, tandis que, par exemple, la Bavière a son « roi sans couronne », comme on appelle Vollmar, que la Hesse a son David, son Cramer, etc., la Prusse se tient délibéremment sur le terrain des « vieilles traditions ». A cette prépondérance d'un socialisme plus accentué correspond un Etat plus réactionnaire et plus brutal que partout ailleurs. Si le grand duc, en Hesse, aime à s'entretenir paisiblement avec ses non moins paisibles députés socialistes. le roi de Prusse n'a qu'injures à l'égard des représentants de la social-démocratie. L'Etat n'a pas su, en Prusse, dans son inconscience aristocratique, adoucir la rigidité de ses cadres par cette goutte d'huile démocratique, qui facilite à un si haut degré le développement du « réformisme » pour la plus grande paix du capitalisme. Les gouvernements de l'Allemagne méridionale ont vu plus clair : en les amadouant par leurs avances démocratiques, ils ont poussé les socialistes sur la voie glissante du révisionnisme opportuniste. Le réactionnarisme violent des hobereaux a poussé, au contraire, en Prusse, les socialistes à accentuer leur attitude révolutionnaire : tandis que, dans les Etats du Sud, les chambres électives étaient libéralement ouvertes aux socialistes, la Prusse maintenait un droit de suffrage restreint, vrai droit de classe, qui écarte le parti socialiste du landtag, — et cela malgré les 1.649.698 voix qu'il a obtenus pour les élections au Reichstag ! Le radicalisme des socialistes prussiens n'a donc pu trouver l'occa-

sion, en présence d'un pareil état de choses, de se transforformer en révisionnisme. C'est un radicalisme *regiae voluntatis*.

Le Congrès et son ordre du jour. — Il ne faut pas oublier toutes ces considérations, si l'on veut envisager la vraie portée du premier Congrès que les socialistes de Prusse ont tenu, fin décembre, à Berlin. Le but du Congrès, ce qui en était, d'après ses organisateurs, le principe même, c'était de manifester, une bonne fois pour toutes, devant l'opinion publique contre le réactionnarisme attardé de la Prusse. Là était la raison d'être du Congrès : servir de *démonstration* retentissante contre l'état de choses politique spécial à la Prusse. C'était donc moins une assemblée d'hommes examinant leur œuvre propre, une réunion des représentants des idées révolutionnaires dans le parti lui-même, qu'un *meeting à l'anglaise*, faisant retentir très haut les protestations populaires. C'était la protestation *des exclus du parlement de leur pays*, se constituant en un parlement prolétarien indépendant, et traînant devant leur tribunal les forces du passé et du présent.

Trois nouveaux projets de loi que le gouvernement vient de soumettre au Landtag, et qui constituent trois nouveaux pas en arrière, donnaient au Congrès la base de son ordre du jour : 1° le dépôt d'un projet de loi sur les habitations obligeait de mettre sur le tapis la *question des habitations;* 2° la promesse faite par le gouvernement aux luthériens orthodoxes et aux catholiques de fixer le droit de chaque confession sur les écoles, en mettant à leur disposition des écoles confessionnelles (de sorte que dorénavant il y aura partout une séparation nette entre enfants catholiques et protestants, moyen sûr de les mieux livrer à l'une ou l'autre calotte), forçait le Congrès à examiner la *question de l'enseignement;* 3° un projet de loi contre les ouvriers ruraux, demandant une législation exceptionnellement dure à leur égard, en cas de rupture du contrat de travail, permettait de dénoncer les procédés barbares de nos féodaux et de discuter la question du prolétariat des champs.

La Question des Habitations. — La discussion sur la *question des habitations* — rapporteur *Hugo Heimann* — a

étalé la misère exécrable où gémit la population non seulement de nos grandes cités, mais aussi de nos petites villes, de nos bourgades et de nos villages. Elle a montré aussi, après avoir provoqué une discussion sur la tactique municipale, toute l'impuissance des représentants socialistes dans l'administration communale, dûe en partie à l'absence d'autonomie des conseils municipaux eux-mêmes. La résolution votée à l'unanimité sur cette première question, ne pouvait qu'exprimer, étant donné que l'on ne se plaçait qu'à un point de vue théorique et non pratique, la conception révolutionnaire du socialisme en cette matière, en reprenant entres autres ce qu'Engels avait dit là-dessus, en 1872, dans sa brochure célèbre sur le sujet, à savoir : la solution complète et totale de la question des habitations ne peut être résolue qu'en régime socialiste.

La Question de l'enseignement. — Plus intéressante, au point de vue de l'actualité, devait être la *question de l'enseignement*. Le rapporteur en était *Léo Arons*, ancien *docent* de l'Université de Berlin, d'où il fut exclu en vertu de l'ordonnance ministérielle célèbre, qui fut faite exprès pour lui, et qui défend, sous peine de révocation immédiate, aux professeurs d'adhérer au parti socialiste. L'examen de la question prouva une fois de plus la tristesse du régime asiatique dont la Prusse use à l'égard des enfants de son prolétariat : — les maîtres d'école sont en butte aux mauvais traitements de l'administration, au mépris des organes officiels, ils sont abandonnés à leur sort misérable, sans droit aucun de réunion ou d'association, obligés d'implorer l'attention des pouvoirs publics pour améliorer leur situation, et de demander, selon leur expression, « l'égalité sociale avec les autres fonctionnaires *subalternes* de l'Etat » ; — les écoles sont surpeuplées, malsaines, de tous points insuffisantes ; les enfants peu et mal instruits, suivant irrégulièrement les classes, prêtés par l'école aux grands propriétaires fonciers, à l'époque des récoltes, battus et « germanisés » s'ils sont Danois ou Polonais, — une vraie barbarie !

Mais c'est sur la question de la religion que les débats s'étendirent. La religion joue, en Prusse, un rôle exceptionnel comme *facteur politique* de l'Etat. L'instruction religieuse, à l'école, est obligatoire. Non seulement les enfants

dont les pères adhèrent à une confession quelconque, mais même les enfants de ceux qui n'en professent aucune sont obligés d'y prendre part. Il va sans dire que le résultat de cette instruction est d'inculquer aux enfants qui la reçoivent le respect des autorités sociales, le sentiment de la plus stricte obéissance à tout ce qui règne et domine. Sur ce terrain, le protestantisme est pire que le catholicisme. Il est l'Eglise d'Etat par excellence. Ses chefs ecclésiastiques, ses évêques sont, dans l'ordre religieux ce que les princes régnants sont dans l'ordre temporel. Nos principautés sont ainsi autant de papautés : mais un Pape à Berlin est plus gênant qu'un Pape à Rome.

Quand les pauvres enfants, que ce régime d'instruction a ainsi abrutis, deviennent grands et sont capables d'user de leur « droit au travail », l'Eglise ne les lâche pas ainsi et elle prélève encore sur eux son tribut. En Allemagne, tout homme devenu majeur est soumis à l'acquittement annuel des *impôts d'Eglise*. Il y a, à la vérité, un moyen de s'y soustraire, en se déclarant « sans confession ». Mais c'est toute une question d'Etat, qui exige de nombreuses formalités, toutes plus ou moins fastidieuses, telles que venir faire une déposition formelle devant le tribunal, la répéter ensuite au bout de trois mois, etc... Sans compter qu'en se mettant ainsi « hors de l'Eglise », on perd tout droit à remplir toute fonction d'Etat.

En résumé, la religion en Allemagne est une des forces les plus importantes de l'Etat, et le moyen de la combattre et de s'en libérer est, pour nous, *un problème de premier ordre*, dont la solution est d'autant plus urgente que nous n'avons jusqu'ici rien fait. Il est vrai que ce problème est *international* et que les partis socialistes des divers pays n'ont pas abouti davantage à une tactique claire et précise.

L'absence d'unité de vues qui, sur cette question comme sur tant d'autres, est propre au socialisme international, nous la trouvons portée à son comble par le socialisme allemand. La social-démocratie allemande a pris position en face des diverses confessions religieuses, par la phrase célèbre inscrite à son programme même : *la religion est chose privée*. En pratique, notre parti interprète ce paragraphe par une large indulgence envers toutes les convictions religieuses possibles. Parmi les 81 membres du groupe socialiste

parlementaire au Reichtag, 31 se déclarent catholiques, protestants ou juifs ; le reste seulement est de « religion libre » ou sans religion (1). Ainsi la politique confessionnelle de la social-démocratie ne connait qu'un leitmotiv : la pleine liberté de conviction. Toujours a-t-elle, en conséquence, combattu contre le fameux *Kulturkampf*, organisé par l'intolérance luthérienne contre les sujets du Pape, et a-t-elle été le champion de l'abolition de la célèbre *loi contre les Jésuites*, interdisant à ces derniers l'entrée de l'Empire allemand. C'est évidemment là une attitude qui peut suprendre, comparée à celle des autres partis socialistes de l'étranger. D'ailleurs, sur ce terrain, comme nous l'avons signalé, le socialisme international n'a qu'une attitude contradictoire. Les uns combattent non seulement la religion, mais avec elle toute liberté de conscience ; les autres poussent le libéralisme religieux jusqu'à admettre la religion dans leur propre famille et dans le parti, et jusqu'à la concilier avec l'action socialiste. Les uns commettent la faute de considérer la religion comme l'ennemi essentiel, oubliant qu'elle n'est qu'une parcelle des forces qu'il faut combattre : ils prennent la partie pour le tout, Ils ne peuvent aboutir qu'à des désastres politiques, semblables à un chef d'armée qui ne prendrait des dispositions que contre une aile seulement de l'ennemi, se figurant que les autres sont indifférentes ou inoffensives. Les autres, tout en dénonçant cette myopie, tombent dans la faute contraire : ils croient qu'ils ne pourront rien contre la partie tant qu'ils n'auront pas eu raison du tout, semblables en cela à un général qui, en face d'un détachement de l'ennemi, refuserait de l'attaquer parce qu'il ne représente qu'une partie des forces de l'ennemi. C'est cette dernière erreur qu'ont trop souvent commise les socialistes allemands. Ils n'ont eu qu'une politique confessionelle purement *défensive*, et *les préoccupations électorales aidant*, ils n'ont pas craint d'aller jusqu'à composer avec l'ennemi. Dans leur vie privée, nous avons vu que tous les députés du parti n'ont pas tous abandonné l'Eglise. On s'est beaucoup ému, en France, de l'affaire de la fille de Jaurès. En Allemagne, les filles de socialistes dans les cas de la fille de Jaurès sont légion. Et

(1) Voir mon essai « *L'analisi del Reichtag Germanico* » dans *La Riforma Sociale* de Turin (XI, vol. XIV. fasc. 3).

personne n'a songé à montrer leurs pères du doigt ! Et pour cause !

Toutefois, malgré cette neutralité trop bienveillante, la lutte contre l'Eglise, ou plutôt contre les Eglises, devient de jour en jour, en Allemagne, une impérieuse nécessité. Les attaques des Eglises obligent elles-mêmes, plus que toute autre cause, le parti à se mettre en garde. Mais comment combattre l'Eglise? C'est ici que les débats du Congrès de Berlin présentent un vif intérêt.

Leo Arons, le rapporteur de la question devant le Congrès, avait trouvé un moyen véritablement fameux : celui de conseiller aux membres du parti de prendre part... aux élections ecclésiastiques, — afin de rendre les Eglises un peu plus libérales ! Vraie tactique de Gribouille, lequel se jetait à l'eau pour ne pas se mouiller ! Aussi Arons a-t-il senti l'inutilité de reparler de ce mirobolant expédient dans son rapport au Congrès. Mais *Wolfgang Heine*, le *revisionissimus* des réformistes, le remplaça ! Il proposa de ne pas froisser les préjugés des adversaires du socialisme, en proclamant la légitimité de l'histoire des religions à l'école et en reconnaissant, dans des paroles très ambigües d'ailleurs, que les religions sont « une force morale. » Il est vrai que sa motion n'eut que 8 voix !

En face de ces propositions étranges de concessions, un autre courant se fit jour, représenté surtout par les révolutionnaires berlinois. Il rendit le parti nettement responsable de sa situation pénible en face de l'Eglise. Le camarade *Docring* déclara : « C'est nous-mêmes qui sommes les complices de la réaction. Combien, parmi nous, camarades, qui restent encore attachés à l'Eglise par pure nonchalence? Il est vrai que, dans les campagnes, notre situation est embarrassante. Mais dans les villes industrielles, les choses sont différentes. Là, les autorités ont plus ou moins le respect de tout acte public officiellement constaté. Et pourtant. même dans les écoles de Berlin, on ne trouve qu'un très petit nombre d'enfants non baptisés ! La plupart des camarades ont un réservoir inépuisable de prétextes qui les empêchent de se retirer de l'Eglise. Tel a un fils qu'il désire voir devenir sous-officier, tel autre une fille pour qui il espère un bon parti, un troisième a une mère ou une belle-mère... Lorsque nous demanderons la suppression de l'enseignement

religieux à l'école, le ministre pourra bien nous répondre que la statistique, constatant l'absence d'enfants non baptisés, prouve qu'il n'en est nullement besoin ! C'est pourquoi ceux de nos camarades qui ont des convictions anti-religieuses en devraient tirer toutes les conséquences et rompre toute relation avec l'Eglise ». Deux autres camarades, les députés *Zubeil* (révolutionnaire) et *Thiele* (révisionniste) appuyèrent ces paroles et insistèrent sur la nécessité de *systématiser* enfin la lutte contre l'Eglise et de commencer par faire un peu de propagande anticonfessionnelle dans les maisons socialistes !

A la vérité, la plupart des congressistes restèrent froids en face de ces exhortations. Aussi les partisans d'une tactique agissante et logique contre l'Eglise ne crurent-ils pas devoir formuler leurs conclusions dans une résolution formelle. La discussion resta sans résultat positif. Il est certain que le Congrès, par la nature même des questions à son ordre du jour, ne pouvait être dans l'ensemble de ses travaux qu'une assemblée académique. Mais ici, il y avait une possibilité d'action ; le Congrès aurait pu déclarer hardiment la guerre à l'Eglise, en sommant les membres du parti de l'abandonner en masse. Mais il n'a pas osé aller jusque là.

Il est hors de doute qu'une telle résolution aurait produit les effets d'une action à la fois révolutionnaire et pratique. En proclamant l'incomptabilité d'être à la fois membre du parti socialiste et fidèle de l'Eglise, on aurait fortement impressionné l'opinion. Lorsqu'en 1903, pendant la longue grève des tisserands de Crimmitschau, le bruit se répandit que 200 grévistes avaient déclaré à leurs pasteurs — soutiens ardents des patrons — qu'ils se feraient radier des listes de l'Eglise, il y eut comme une terreur blanche qui s'empara de l'Allemagne officielle. Cet acte d'une centaine d'ouvriers, pourtant si simple et si inoffensif, équivalait aux yeux de la bourgeoisie allemande à une véritable révolution. Mais, hélas ! lorsqu'on apprit que les 200 rebelles n'avaient été en vérité que 20, lorsqu'on sut que même ces 20 égarés avaient fini par rentrer presque tous dans le sein de leur sainte-mère l'Eglise, la terreur s'évanouit — et il ne resta plus que le ridicule. Il n'en est pas moins vrai que cet exemple prouve à quel point de pareilles décisions peuvent atteindre au cœur la bourgeoisie allemande. Aussi, qu'on songe aux ré-

sultats qu'aurait une résolution invitant les socialistes à se retirer des Eglises! Prenons par exemple Berlin. Il y a 93 p. 100 de protestants dans la population berlinoise, et 0,03 p. 100 seulement de gens « sans religion ». Par contre, il y a 74 p. 100 d'électeurs socialistes et 26 p. 100 seulement d'électeurs des partis opposés. Si donc les socialistes abandonnaient tous l'Eglise, quel coup ne lui serait-il pas porté? On voit quelle influence exercerait sur la politique culturelle de la Prusse l'acte énergique de cette grande population s'affirmant ouvertement et officiellement anti-religieuse. On peut forcer une centaine d'enfants à suivre les cours d'instruction religieuse, mais non pas des milliers! Bien plus : l'avantage le plus réel d'une telle tactique serait à la fois d'arracher les âmes à cette dévoreuse de consciences qu'est l'Eglise, de faire ressortir plus nettement l'essence scientifique moderne du Parti et de fortifier dans notre prolétariat organisé la notion de ses intérêts strictement opposés à ceux de la bourgeoisie, même quant aux devoirs idéologiques, de le rendre apte à recevoir la parole révolutionnaire, d'unifier les familles en petits groupes entièrement socialistes, et de purger le parti de tous les demi-conscients et de tous les petits bourgeois qui l'infectent. *Le parti serait secoué de sa léthargie.*

Mais c'est précisément de cette *diminutio capitis et membrorum* dont on a peur. Et puis comment feraient ceux qui veulent que leurs fils deviennent sous-officiers dans l'armée impériale? Quelle tristesse d'avoir à parler de telles préoccupations! Plus que ces questions mesquines, d'ailleurs, il faut dire que le grand motif de cette « réserve » à l'égard de l'Eglise, ce sont des *des considérations d'ordre... parlementaire.* La rupture déclarée du parti avec la religion « chose privée », *mais c'est la perte certaine des deux tiers de nos mandats au Reichstag*! C'est pourquoi le parlementarisme triomphe de la logique, et il n'est que naturel que la *séparation de l'Eglise et du Parti* soit sacrifiée sur l'autel du dieu Parlement!

Le Landtag de Prusse. — Nous laisserons de côté la question des ouvriers ruraux, dont un excellent rapport de Stadthagen, suivi d'une discussion fort intéressante, a retracé la lamentable situation, pour rappeler les débats, fort

importants, soulevés par la question de la diète prussienne.

Bernstein, qui, dans ces derniers temps, fait montre, sous sa peau de revisionniste, de sentiments agissants et hardis, avait tâché de faire cette proposition, peu en harmonie avec les habitudes du parti, d'organiser de vastes démonstrations dans la rue, pour obtenir le suffrage universel pour le Landtag de Prusse. Puis, se rendant compte de l'inutilité d'une telle motion, il avait modifié sa résolution, en ne demandant que des démonstrations sans préciser lesquelles. Mais la discussion eut vite fait de se porter toute sur les nouvelles formes d'agitation. Bernstein (et après lui son ami *Loebe*) insista surtout sur *le devoir qui s'impose au parti de faire tout ce qui est possible pour inspirer au prolétariat allemand le sentiment de la révolte* (notion très juste, mais qui contrastait singulièrement avec la proposition vice-présidentielle et courtisane du même Bernstein avant le Congrès de Dresde). Il reprocha aux ouvriers allemands leur couardise en face des... agents de ville... « Nous faisons toujours de la propagande, s'est-il écrié. Mais il faut préciser. Nous ne pouvons faire de la propagande pour *tout* à la fois : faisons-en donc pour un but spécial et bien défini. Notre « propagande » ne gêne plus un chat. Il faut que nous prouvions notre force par des démonstrations en masse. On m'appelle réformiste. Je le suis ! Mais savez-vous qui m'a fait tel que vous me voyez maintenant ? Ce sont les camarades saxons (révolutionnaires) qui, sans mot dire, se sont laissé prendre leur droit de suffrage ! Alors, j'ai vu que notre force, nous ne savons pas l'employer !... »

Telles furent les idées fondamentales qu'exprima Bernstein et que — ironie des choses ! — nous, qui sommes parmi ses adversaires, ne pouvons que trouver justes, alors même qu'elles durent terriblement froisser les nerfs des misonéistes révolutionnaires, ses ennemis. En effet, autour de cette question des démonstrations de la rue, qui n'avait même pas fait l'objet d'une motion, se livra une lutte des plus ardentes et des plus mémorables qui aient eu lieu à l'intérieur de notre parti.

On vit cette chose étrange : la majorité des congressistes, appartenant au type des « vieux révolutionnaires», mettre en pièces la proposition d'action dans la rue. Ils en sont encore à la notion de la *révolution paresseuse*, qui se croit

dispensée de provoquer tout effort individuel et qui se moque de toute préparation psychologique. Leur speecher, le citoyen *George Ledebour*, proclame comme premier principe la théorie de la croissance *automatique* de l'action dans une situation donnée, — comme si les hommes eux-mêmes n'étaient pas les acteurs actuels des « situations » ! Après lui, *Zubeil* condamna le « feu de paille » à la française et à l'italienne, qui n'a, selon lui, jamais produit quelque chose d'efficace (*sic*) ! Il déclara à haute voix que, malgré leur pesanteur, les Allemands ne se laissent jamais reprendre une position conquise... — chauvinisme un peu osé, à la vérité, après les atteintes impunément portées au droit de suffrage en Saxe. Ensuite, *Adler*, rédacteur du journal de Kiel, qualifia la récente grève générale d'Italie d' « espièglerie italienne ». Il loua Ledebour d'avoir déclaré... qu'une démonstration pour un but spécial n'avait pas de sens! Allons jusqu'au bout, et signalons que les citoyens *Borchardt, Ulm, Stein*, etc., tous champions de la fraction « révolutionnaire » et du courant dominant dans le parti, s'affirmèrent implacables adversaires des « manifestations dangereuses ».

Quel spectacle ironique ! Les sauveurs des « vieilles traditions » du parti, les ennemis mortels du revisisionisme opportuniste, se levant comme protecteurs du *quieto vivere !* Il faut le dire nettement : ces camarades nous donnent la plus lamentable caricature du socialisme révolutionnaire. Derrière le pseudo-marxisme qui sert de paravent à ce courant du parti, se cache un état d'esprit singulièrement nuisible : un contentement béat de l'état actuel des choses dans le parti, une satisfaction immobilisante à l'égard de tout, une force d'inertie parfois réactionnaire, une hostilité manifeste à l'égard de toute idée neuve, une arrogance teutonique envers les camarades du « Ausland », de tout ce qui n'est pas eux, et une conception bouddhiste de la vie politique, par laquelle, se drapant dans les grands mots, ils s'écrient : « Nous ne bougeons pas pour des bagatelles ! » Evidemment ils se réservent pour le « grand jour ». Mais le « grand jour » se fait attendre... heureusement !

La fausseté de cette attitude était à ce point hurlante qu'elle ne pouvait pas ne pas provoquer de scission dans les rangs des révolutionnaires. Malgré la plus âpre hostilité contre le

bernsteinisme, l'extrême-gauche se vit dans la pénible nécessité *de se séparer net de ses amis et — sur cette question — de se joindre aux revisionnistes d'extrême-droite*. Ce furent nos camarades *Karl Liebknecht*, *Meist*, député de Cologne, *Conrad Haenisch*, de Dortmund, qui eurent l'audace d'une si nette attitude. Deux choses surtout les avaient fait agir : leur conviction profonde de la nécessité pour le parti de sortir de sa torpeur, et leur désenchantement à voir la stérilité de la conduite des révolutionnaires « vieux jeu ». Ce qu'ils dirent, notamment par la bouche de Karl Liebknecht, ce furent — *mutatis mutandis* — les mêmes choses qu'avaient dites Bernstein. Liebknecht montra comment la forme si pesante — commode, sans doute — de notre agitation ne suffisait pas. Il conclut en affirmant la nécessité d'inculquer aux masses l'enthousiasme et la foi, le sentiment de la responsabilité et de l'énergie révolutionnaire. Haenisch, dans ses notes critiques sur le Congrès, rappela surtout, qu'au lieu de railler les Français et les Italiens de leur courage en face de l'action, il vaudrait mieux les imiter.

La coalition improvisée des deux ailes extrêmes contre cette masse tassée au milieu, et que composaient les révolutionnaires bouddhistes et les revisionnistes non bernsteiniens (les représentants des syndicats, lesquels ne sont les disciples de leur maître que dans sa faiblesse), devait évidemment échouer. La timidité devait vaincre le courage. La Chine ne pouvait que l'emporter sur le Japon. Il n'en est pas moins vrai que ces débats ont montré la vérité sur la situation de socialisme allemand : les *formations nouvelles* qui se sont produites au Congrès de Berlin se retrouveront : en face du réformisme débilitant et du vieux révolutionnarisme stérile s'affirmera, sans doute chaque jour davantage, une conception réaliste de l'action révolutionnaire pratique.

Les résultats du Congrès. — Les résultats du Congrès ? Une foule de discours, dont beaucoup de haute valeur, pleins de vigueur et de fermeté, animés — surtout quand parlaient des ouvriers ardents et conscients — d'un souffle d'émeute intellectuelle révolutionnaire, — mais des discours qui seront vite remisés aux oubliettes ! Deux fois le Congrès aurait pu prendre l'initiative d'une *action* ; deux fois il ne l'a pas voulu. Trop semblable au fameux parlement de Francfort de 1848 —

où les députés, enivrés de leurs discours, oublièrent de fonder l'unité allemande, en face des princes réactionnaires qui, eux, ne perdaient pas leur temps — le Congrès a tâté le pouls au malade, mais a oublié de faire son diagnostic et de rédiger son ordonnance.

Mais il y a une lueur d'espoir pour l'avenir. La rencontre accidentelle de l'extrême-gauche et de l'extrême-droite — pour des motifs évidemment bien différents ! — ne manquera pas, à l'occasion, de remuer le parti. Peut-être que la social-démocratie allemande se décidera un jour prochain à agir ! Non que nous prêchions l'action pour l'action. Nous ne prétendons pas qu'il faille hasarder à tout propos et hors de propos les forces du parti. Mais il faut enfin *habituer le prolétariat allemand à faire usage de sa volonté*. Il faut qu'il se prépare, par une gymnastique appropriée, au rôle révolutionnaire qui lui est assigné. Evidemment, cet apprentissage de l'exercice de la volonté se fera sur des conquêtes partielles, sur celles qui sont les plus urgentes. Et nous le répétons ici, à notre sens, la conquête partielle la plus immédiate à remporter, c'est la création d'un milieu démocratique, où les forces ouvrières révolutionnaires pourront plus librement se mouvoir. Que nos amis du « Parti socialiste de France », que les conclusions de notre article du *Mouvement Socialiste* (nº 144) sur les *Dangers du Socialisme allemand*, avaient peut-être quelque peu inquiétés, soient sans crainte : nous n'aspirons pas après la démocratie politique pour elle-même, mais bien parce qu'elle nous donnera un air plus libre où respirer, un champ moins obstrué où agir. N'est-ce pas Engels qui écrivait dans la *Critica Sociale*, à Turati, en 1892 : « Marx et moi, depuis quarante ans, nous avons répété à satiété que la *république démocratique* est la seule forme politique, à l'intérieur de laquelle la lutte entre la classe ouvrière et la classe capitaliste puisse se généraliser pour atteindre enfin à son but, qui est la victoire complète du prolétariat (1) ». Cette lutte pour la forme démocratique doit d'ailleurs être menée par la social-démocratie en toute indépendance et en l'absence de tout compromis, — est-il besoin de le dire ? Communiniquons au prolétariat allemand d'abord le sentiment révolutionnaire de la lutte de classe et la notion du but final,

(1) *Critica Sociale*, 1892, I, p. 50.

c'est-à-dire de l'abolition des classes et de la propriété privée, ensuite la conscience que le milieu politique démocratique est le plus propice à toute action de classe révolutionnaire, — et nous aurons fait tout notre devoir.

Qu'au récent Congrès de Berlin, à côté du révisionnisme opportuniste et nuageux de Bernstein, se soit affirmé, bien que confusément encore, un courant néo-révolutionnaire, un *révisionnisme révolutionnaire, se basant essentiellement sur deux points fondamentaux : sur la plus nette rigidité des principes* (anti-révisionniste) *et sur la volonté courageuse de l'action offensive* (anti-révolutionnaire vieux style) et qui reconnait la nécessité de conquérir en Allemagne un milieu plus libre et donner une base plus large et plus concrète à la fois à la lutte de classe et à l'évolution révolutionnaire, — voilà peut-être le résultat positif de cette réunion qui fut évidemment plus académique que pratique.

Robert MICHELS.

Marburg, *12 janvier 1905*.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

La Fédération nationale des syndicats d'ouvriers coiffeurs.

L'évolution de la *Fédération des Ouvriers Coiffeurs* présente un vif intérêt, en ce sens qu'elle montre comment peut s'effectuer, dans la pratique, sous l'influence même de la lutte quotidienne, le passage de l'action purement pacificatrice et exclusivement corporative à l'action révolutionnaire.

L'historique de cette Fédération, que nous présentons ici, est tout objectif. Nous nous appliquerons à rappeler la marche de son organisation et la transformation de ses tendances, et à expliquer les raisons mêmes qui ont déterminé ces modifications dans l'esprit et l'attitude des ouvriers coiffeurs organisés.

I

La *Fédération Nationale des syndicats d'ouvriers coiffeurs de France et des Colonies* n'a ce titre que depuis le mois de septembre 1903 : elle ne date que du quatrième Congrés de la fraction ouvrière de cette profession, bien que cette organisation existe depuis 1894.

Ce fut à Lyon, les 3-4 et 5 septembre 1904 que se tint le premier Congrès d'ouvriers coiffeurs. Les Syndicats de Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Alger et Genève y étaient réprésentés.

L'acte le plus important de ce Congrès fut la création de la *Fédération des syndicats d'ouvriers coiffeurs de France, de l'Algérie et du canton de Genève.*

Après avoir condamné les bureaux de placement payants, réclamé la suppression de la nourriture ou tout au moins son amélioration dans les maisons où il serait difficile de la supprimer ; la suppression du gros nettoyage dans les salons,

lequel devrait être fait par un personnel, spécialement affecté à cela, le Congrès décida qu'il y avait lieu d'interdire à tout coiffeur, et dans les cours professionnels, de donner des leçons de coiffure aux femmes, afin d'éviter une concurrence redoutable.

Les congressites furent invités à assister à une séance du Congrès patronal qui se tenait à Lyon à cette même date. Ils s'y rendirent, mais ne prirent aucune part à la discussion et restèrent de simples spectateurs.

Un réglement fixant les rapports entre les syndicats ouvriers existants en France, constitua la base de la *Fédération* que créait le Congrès ouvrier de Lyon ; mais aucune cotisation n'était obligatoire pour les éléments la composant.

L'administration fédérale était confiée au syndicat de Bordaux, qüi recevait en même temps le mandat d'organiser le deuxième Congrès.

Dans cette dernière ville, les 9-10 et 11 septembre 1895 se tinrent ces deuxièmes assises corporatives. Les syndicats d'Alger, Angers, Bordeaux, Besançon, Béziers, Clermont-Ferrand, Grenoble, Limoges, Lyon, Marseille, Montluçon, Nantes, Nice, Paris, Oran, St-Etienne, Vienne et Genève y étaient représentés par 13 délégués, la plupart appartenant au syndicat bordelais.

Comme à Lyon, les bureaux de placement payants furent condamnés. Les bureaux mixtes, gérés par le syndicat patronal et le syndicat ouvrier d'une même ville furent déclarés admissibles ; mais les syndicats ouvriers qui le pourraient étaient engagés à créer des bureaux administrés exclusivement par eux.

Le Congrès de Bordeaux réclamait une heure au moins, pour les repas des ouvriers, et ces repas pris à heure fixe. Il se prononçait en faveur de la coopération de production.

Il était décidé que les ouvriers coiffeurs ne devraient opérer que des travaux se rattachant directement à la profession ; c'était ainsi réclamer la suppression de ce qu'en termes corporatifs, les coiffeurs appellent le « gros nettoyage » : lavage ou frottage du parquet des salons, nettoyage des devantures, des marchepieds, etc., en un mot de tous les travaux de nettoyage, peu commodes à effectuer en raison de la tenue et de la propreté personnelle qu'exige l'exercice de la profession.

Les leçons aux dames dans les cours professionnels furent de nouveau interdites; une tolérance était admise pour les femmes ou filles des coiffeurs ; mais tout patron qui outrepassait cette tolérance serait mis à l'index.

En ce qui concerne le repos de l'ouvrier, le Congrès se prononça en faveur du repos hebdomadairé ainsi fixé : une journée entière dont la moitié du salaire payé, pour les ouvriers non nourris chez le patron ; aucune réduction sur les salaires n'était admise en échange de la journée de repos, pour les ouvriers au mois et nourris. Deux journées supplémentaires par mois, au choix et aux frais des ouvriers qui en feraient la demande, devraient être accordées par les patrons.

Le Congrès réglait ainsi la durée de la journée de travail : entrée à 7 heures du matin, sortie à 8 heures du soir, sauf les samedis et veilles de fêtes où la sortie pourrait ne se faire qu'à 10 heures.

Le principe de la suppression du pourboire était adopté et les syndicats étaient engagés, pour arriver à cette suppression, à se mettre en rapport avec les syndicats patronaux.

Une des grosses questions de ce Congrès fut le délai congé. Une discussion assez vive se produisit et malgré l'opposition du délégué de Paris qui réclamait le maintien de la huitaine, celle-ci était remplacée par un délai de 24 heures.

Le principe des subventions municipales pour les syndicats ouvriers ayant des cours professionnels et un bureau de placement gratuit y était adopté ainsi que la mise à l'index de tout patron qui ferait grief à un ouvrier d'être syndiqué ou de remplir un mandat au nom de ses camarades.

Les Congressistes se prononçaient pour la création des Conseils arbitraux mixtes, chargés de trancher les différents entre patrons et ouvriers et pour la tenue d'un congrès mixte en 1900 à Paris. Les assises suivantes furent fixées à Marseille.

Dès le début de ses travaux, le Congrès ouvrier de Bordeaux avait décidé de demander au Congrès patronal, la tenue d'une réunion mixte. Les patrons avaient accepté à la condition que la question du délai congé de huitaine fut mise en tête de l'ordre du jour de cette séance. Le délégué parisien insista pour que cette question ne vint qu'à son tour;

mais le Congrès ouvrier passant outre ce désir, aquiesça à la demande des patrons.

A cette réunion mixte se manifesta une dualité très vive entre les délégués patrons parisiens et le délégué ouvrier de la capitale. Les premiers déclarèrent qu'ils se retireraient si le délai congé n'était discuté avant toute autre question, les seconds déclarèrent avoir mandat impératif de ne traiter cette question que si les patrons acceptaient les revendications des ouvriers.

Néanmoins, à l'unanimité moins une voix, les patrons eurent encore gain de cause et cette séance mixte supprima la huitaine, la remplaçant par le délai de 24 heures. Il était en outre décidé qu'une pétition serait faite à Paris sur cette question; que seraient entendus les délégués patrons et ouvriers et que tous ces documents et renseignements seraient adressés au Conseil de prud'hommes de Paris, lui faisant connaitre que la huitaine était supprimée dans la corporation et remplacée par le délai de 24 heures.

Cette même séance mixte réclamait l'extension à toute la corporation, et dans toutes les villes de la juridiction prud'hommale. Elle ratifiait quelques résolutions du congrès ouvrier, telles : la création des bureaux de placement mixtes, l'interdiction d'enseigner la coiffure aux femmes n'ayant pas d'attaches avec les membres de la corporation; le principe de la suppression du pourboire avec augmentation du salaire était accepté ainsi que la rétribution des heures supplémentaires. Puis les patrons firent admettre que la casse pouvait être volontaire, prétendirent possible d'en faire la preuve et fut proclamée, dans ce cas, la responsabilité de l'ouvrier.

En ce qui concerne les autres revendications ouvrières : suppression de la nourriture et du couchage de l'ouvrier chez le patron, l'heure fixe pour les repas, la limitation de la journée de travail, le repos hebdomadaire, la suppression du gros nettoyage, toutes réformes immédiatement réalisables, la fraction patronale se contenta de promettre *d'engager tous les patrons à « s'efforcer » de réaliser ces réformes dans la mesure où ils le « pourraient »*.

La *Fédération* ne rappela son existence qu'au Congrès de Marseille, les 8, 9 et 10 septembre 1896. Aucune des réformes réclamées par le Congrès ouvrier, acceptées dans la

scance mixte ne furent réalisées pendant l'intervalle des deux Congrès ; aucune des promesses patronales ne furent tenues. Pourtant, à Paris, le syndicat patronal et le syndicat ouvrier s'inspirant quelque peu des résolutions prises en collaboration à Bordeaux, déposaient au conseil des prud'hommes de la Seine et signé des deux parties, un contrat aux termes duquel, un ouvrier syndiqué, travaillant chez un patron affilié au syndicat patronal, ferait l'abandon de la huitaine d'usage, substituant le délai de prévenance de 48 heures, en échange de certaines améliorations, dont la limitation de la journée de travail *à 14 heures*, repas compris, une demi-journée de repos payée par semaine pour les ouvriers au mois, une demi-journée tous les 15 jours pour les ouvriers à la journée, trois quarts d'heure pour le déjeuner et une heure pour le diner.

Empressons-nous d'ailleurs de dire que cette convention, plus avantageuse pour les patrons que pour les ouvriers, ne fut jamais prise en considération par le tribunal des prud'hommes dont aucun jugement ne s'en inspira.

Mais une commission arbitrale mixte avait été constituée pour en faire respecter les clauses, elles ne fonctionna que rarement, les patrons respectant les clauses du contrat étant très peu nombreux, d'une part, et les ouvriers préférant en appeler au prud'homme qui leur reconnaissait le droit à la huitaine.

Donc, commission arbitrale mixte et convention sont aujourd'hui tombées en désuétude.

Mais fermons cette parenthèse qui porte plus spécialement sur un des éléments locaux — le principal, sans doute — qui composent la *Fédération* et revenons à celle-ci.

Son Congrès de Marseille fut de médiocre importance, la plupart des syndicats qui y étaient représentés, le furent par des délégués de cette ville.

Il confirma les votes émis dans les précédents Congrès et portant sur les revendications ouvrières ; cependant, il prenait quelques décisions qui, si elles eussent été respectées, auraient précisé l'existence de la *Fédération*. Ainsi il portait la cotisation fédérale à 5 francs par an et par syndicat, et décidait que chaque organisation fédérée verserait 10 francs tous les ans à la caisse du journal *Le Coiffeur*, jusqu'alors organe du syndicat parisien et devenant par le même vote,

organe officiel de la *Fédération nationale*, ce qui ne fut véritablement réalisé qu'en mai 1899.

L'administration fédérale était en même temps confiée au syndicat des coiffeurs de Paris.

Ce dernier n'accepta cette mission qu'après avoir eu satisfaction sur la constitution de l'Administration fédérale, où il obtient par referendum que fut supprimée la présidence, et que le Conseil fédéral, composé de neuf membres, fut désigné, en partie par le Conseil syndical parisien et par l'Assemblée générale.

Cette composition administrative n'était pas parfaite ; mais elle évitait que l'administration de l'organisme national ne fut rien autre chose que le reflet de l'administration locale.

Malgré tous les efforts des conseils d'administration qui se succédèrent jusqu'en 1900, la *Fédération* resta impuissante à faire quelque chose de sérieux. La province ne collabora que très peu au journal fédéral et les syndicats négligèrent de verser régulièrement les cotisations qui devaient constituer les modestes ressources du Conseil fédéral pour faire l'action et la propagande dont il avait moralement la charge.

Pourtant, le secrétariat échangea de nombreuses correspondances avec tous les syndicats d'ouvriers coiffeurs existants et aida par ses conseils à la constitution de plusieurs groupements coporatifs.

Le Congrès de Marseille avait fixé le Congrès suivant à Paris en 1900 et décidé qu'il serait mixte.

Respectant cette décision, le Conseil fédéral s'occupa dès le mois d'avril 1900, de l'organisation de ces assises dont la tenue était fixée du 4 au 6 septembre.

A cette époque, 12 syndicats dont l'adhésion était plus morale qu'effective, constituaient la *Fédération* et plusieurs d'entre eux protestèrent lorsque le secrétaire fédéral leur fit savoir que, n'ayant aucune indication sur la date du Congrè patronal, il serait laissé « au Congrès ouvrier le soin de statuer sur la nécessité de tenir une ou plusieurs séances mixtes. »

A la suite de ces protestations, le secrétariat écrivit au président de la *Fédération* patronale, lui demandant son avis sur la tenure de séances mixtes. La réponse qui laissait au Congrès patronal le soin de se prononcer, se fit long-

temps attendre ; aussi pendant ce temps, le Congrès ouvrier fut-il organisé sans de nouvelles difficultés.

Cette attitude de l'organisation patronale à l'égard de l'organisation ouvrière contribua quelque peu à préparer un *etat d'esprit nouveau* qui devait se préciser pour la première fois au Congrès de Paris. En effet, certains syndicats et nombre de militants crurent voir dans la façon de faire des patrons, une marque de dédain, sinon de mépris, et perdirent de ce fait beaucoup de leurs illusions ; mais nous croyons plutôt que ce fut simplement de la part de MM. les patrons, la manifestation de leur faiblesse d'organisation et de leur inexpérience de la lutte syndicale, sans quoi, ils n'eussent pas manqué d'acquiesser à cette demande *qui ne risquait que d'émasculer l'action ouvrière, les précédentes séances mixtes le démontrent amplement.*

D'ailleurs, la conscience de classe des ouvriers coiffeurs va se préciser de plus en plus, et dès ce moment va s'accentuer l'évolution de la *Fédération* vers une conception autonome, indépendante, révolutionnaire de son action.

II

Le 4 septembre 1900, s'ouvrait à la Bourse du travail de Paris, ce 4e Congrès des ouvriers coiffeurs, qui va marquer nettement l'affirmatien des nouvelles tendances. 10 syndicats y étaient effectivement représentés : ce sont ceux d'Alger, Angers, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Marseille, Nice, Paris, Rouen et Roanne. Plusieurs autres syndicats enyoyèrent leur adhésion morale.

Le rapport financier qui y fut lu, exposa la précarité des ressources de la *Fédération*, excusant, par cela même, la modestie de l'action faite par cette dernière.

Ce Congrès dura trois jours ; les discussions y furent passionnées surtout en ce qui concernait la question de huitaine, dont Paris se faisait le défenseur contre la province qui n'en voulait point.

En province, disaient les adversaires de la huitaine, des chômeurs y étant peu nombreux, les ouvriers peuvent craindre pour eux l'obligation de prévenir huit jours à l'avance, le patron qu'ils veulent quitter au moment où une

place meilleure s'offre à eux, tandis que les patrons, ayant plus facilement qu'à Paris prise sur les salaires des ouvriers en même temps qu'ils trouvent moins commodément à les remplacer, trouvent des avantages sérieux dans la huitaine. A Paris, au contraire, il est indispensable que l'ouvrier, disaient les partisans, puisse, au moins pendant huit jours, se prémunir contre un chômage parfois très long, l'armée de réserve y étant abondante en toute saison (1).

Ne pouvant sans froissement, prendre une résolution d'ordre général sur cette question, le Congrès laisse chaque syndicat agir au mieux des intérêts de ceux qui le composent. Furent votés en outre le principe de la journée de 8 heures pour tous les travailleurs et en attendant, l'application dans la corporation de la journée de onze heures(2); la suppression du pourboire, du couchage, de la nourriture prise chez le patron ; les bénéfices des lois sur l'hygiène dans les ateliers étendus aux salons de coiffures, l'extension de la prud'hommie et de toute la législation ouvrière à tous les salariés : la journée de repos hebdomadaire, la suppression des bureaux de placement payants ; puis les congressistes se prononçaient après une longue discussion — revenant ainsi sur le vote émis au Congrès de Bordeaux — contre le principe de la coopération de production et pour la coopération de consommation.

Le Congrès se prononçait pour la grève générale, l'admettant comme moyen de révolution, affirmant ainsi son désir d'une transformation sociale, qu'il reconnaissait nécessaire.

Une clairvoyance heureuse s'accusait chez les congressistes. Si, dans les Congrès précédents, s'y trouve l'attestation d'une inexpérience regrettable en matière de lutte et d'organisation ouvrières, en 1900, les délégués ouvriers coiffeurs montrèrent leur souci d'éviter désormais à leurs

---

(1) Un sixième des ouvriers coiffeurs de Paris sont constamment sans place et vivent du produit d'un extra qui leur rapporte de 10 à 15 fr. par semaine. En hiver, plus de la moitié des chômeurs sont privés d'extras.

(2) La journée était alors de 14 et 15 heures dans toutes les villes.

organismes de combat, toutes les embuches, tous les pièges que les adversaires pourraient leur tendre.

C'est ainsi que le Congrès votait l'ordre du jour ci-dessous sur le projet de loi de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, portant extension des droits juridiques des syndicats et leur conférant la capacité commerciale et il condamnait en même temps celui de M. Millerand, ministre du commerce, sur la règlementation des grèves :

Considérant que ce projet n'est qu'un piège tendu aux syndicats dont les membres n'ont qu'à constituer des coopératives pour bénéficier des avantages de ce projet ; mais vu d'autre part un article de ce projet ne reconnaissant pas le droit au patronat de renvoyer un salarié parce qu'il est syndiqué, le Congrès repousse le projet de loi, sauf en ce qui concerne le droit au travail des ouvriers syndiqués, réclame le droit de mise à l'index et repousse par avance tout projet qui porterait atteinte au droit de grève.

Puis le Congres fixait la cotisation à deux francs par mois et par syndicat adhérent à la Fédération, dont le siège restait à Paris.

Le Journal *Le Coiffeur* cessait d'être l'organe fédéral et les futures assises étaient fixées à Orléans en 1903.

Avant de se séparer, les congressistes décidèrent l'adhésion de la *Féderation des coiffeurs* à la *Confédération générale du Travail*, et la faisaient représenter aux Congrès National et International qui se tinrent à Paris, en septembre.

A partir de ce Congrès, une ère active fut donnée à la *Fédération*. Elle participa à toutes les manifestations du prolétariat organisé.

Elle envoya un délégué au Congrès corporatif de Lyon en 1901 où son représentant marcha avec la majorité des délégués contre les duperies gouvernementales.

Elle cotisa, pour l'envoi de délégués à la manifestation de la paix à Londres en 1901, constituait plusieurs syndicats en province et contribuait à la propagande syndicale de ses sections en leur fournissant des conférenciers, organisant des tournées de propagânde chaque fois que lui permet son encaisse.

Entre temps, elle modifiait par referendum sa propre ad-

ministration, la confiant à tous les syndicats fédérés, ceux-ci désignant eux-mêmes leur représentant au Conseil fédéral, appliquant ainsi le système fédéraliste.

La *Fédération* obtenait son siège officiel à la Bourse du travail de Paris et son adhésion définitive était enregistrée fin décembre 1901 à la *Confédération du Travail.*

C'est sur son initiative que cette dernière décidait l'application et la vulgarisation du « label » ou marpue de connaissement. Sur sa proposition était créé « l'affiche label » ou marque syndicale applicable aux établissements commerciaux.

Mais depuis cette décision, avril 1902, les coiffeurs furent seuls ou à peu près à faire l'application et la propagande en faveur du label confédéral, comme moyen de lutte et de recrutement des organisations syndicales. La décision prise récemment à Bourges lui a donné pleinement raison contre la Fédération du Livre, qui préférait le label corporatif (1). Il appartient maintenant au Comité Confédéral d'étendre l'application de ta marque syndicale, de la diffuser, de la rendre efficace.

Au mois de mai 1902, la *Fédération des Coiffeurs* participait au premier Congrès de l'Alimentation et à la constitution de la Fédération Nationale des travailleurs de l'Alimentation.

Voici les raisons de sa participation à ce Congrès, qu'elle donne dans son rapport annuel paru en février 1903 :

Notre Fédération fut invitée à s'y faire représenter, ce que nous fimes en raison de ce que les questions inscrites à l'ordre du jour de ce Congrès et relatives à la situation des travailleurs de l'alimentation nous intéressaient directement, nos conditions de travail ou de salaires, à nous coiffeurs, étant à peu près semblables aux leurs.

Le Conseil fédéral invitait les syndicats à créer des caisses dites du « sou du soldat » et ce, afin de propager les idées antimilitaristes.

---

(1) Le Congrès de Bourges a décidé que les Fédérations d'Industrie ou de métier confédérées devraient incorporer à leur label le monogramme confédéral, que nous reproduisons à la fin de cette étude.

En février 1902 et février 1903, paraissaient les deux premiers numéros du journal fédéral qui devint mensuel, conformément à la résolution du Congrès d'Orléans, septembre 1903, à partir de janvier 1904. Cet organe, l'*Ouvrier Coiffeur*, paraissant sur 12 pages in 8 jésus, relate le mouvement corporatif dans toutes les villes. il fait une active propagande syndicale s'appuyant sur les principes révolutionnaires, en même temps que par l'encartage qui y est fait de planches et descriptions de coiffures, il contribue au développement des facultés techniques des ouvriers coiffeurs.

Il est distribué gratuitement à tous les fédérés cotisants et tiré à 3000 exemplaires.

Au Congrès d'Orléans, les 1, 2 et 3 septembre 1903, le rapport fédéral, accusait l'adhésion à la Fédération des syndicats de Nice, Montpellier, Marseille, Alger, Reims, Nantes, Rouen, Paris, Grenoble, Bordeaux, Béziers, Narbonne, Versailles, Moulins, Angers, de l'Aube, Bourges, Tours, Orléans, Toulouse, La Rochelle, Lyon, Nevers, St-Etienne, Pau et Hyères ; 19 syndicats y furent représentés par 16 délégués.

Les travaux de ce Congrès, publiés dans une brochure de 48 pages éditée par la *Fédération*, marquent la tendance purement ouvrière et nettement révolutionnaire de l'organisation des ouvriers coiffeurs.

Voici, à titre de document et sans commentaires, les principales résolutions prises dans ce Congrès :

I. Le Congrès, considérant que l'application du *Label* est la force de consommation des travailleurs, mise au service de leurs revendications, de leurs moyens d'action et de groupement, engage tous les Syndicats fédérés à porter cette question devant leur Fédération locale ou Bourse du Travail, afin d'en diffuser l'idée et respecter l'application, et donne mandat au Conseil fédéral de faire le plus de propagande possible en faveur du *Label*.

II. Considérant que le patronat n'accepte une revendication ouvrière que s'il est obligé, que le sabottage et le boycottage sont des armes qui frappent directement à la caisse et qui, par conséquent, sont les meilleurs en notre possession, le Congrès engage les travailleurs à user de ces moyens chaque fois que la nécessité s'en fera sentir.

III. Le Congrès donne mandat au Conseil fédéral de préparer,

si cela est nécessaire, un mouvement de grève générale de la Corporation.

Il la déterminera lorsqu'il en jugera le moment opportun et après avoir consulté les Syndicats fédérés.

IV. Considérant l'inutilité du Conseil supérieur du travail, décide qu'il n'y a pas lieu de prendre part aux élections dudit Conseil, le Congrès engage les Syndicats fédérés à s'abstenir lors des prochaines élections et à ne prendre part à aucune élection ou constitution de Commissions gouvernementales, sans qu'au préalable une consultation ait été faite par le Conseil fédéral auprès de tous les Syndicats adhérents.

V. Le Congrès reconnaît comme une première nécessité, pour que l'application de la loi sur l'hygiène, comme toutes les autres lois dites ouvrières puissent avoir une efficacité, que ceux qui ont mission d'en faire respecter les clauses, c'est-à-dire les inspecteurs du travail, soient nommés par les Syndicats ouvriers.

Charge le Conseil fédéral de faire, par le journal ou par des brochures de propagande, l'éducation de nos collègues ouvriers tant en ce qui concerne leurs droits que leurs devoirs envers eux-mêmes et leur classe.

VI. Le Congrès, constatant le grave préjudice que cause à un ouvrier la brusque rupture d'un contrat de louage, invite tous les Syndicats fédérés à réclamer pour tous les ouvriers coiffeurs le bénéfice de l'indemnité en cas de brusque renvoi ; indemnité qui, en règle générale, est d'une huitaine chaque fois qu'il n'y a pas de droits plus grands pour les ouvriers intéressés, droits établis comme il est indiqué à l'article 1er de la loi de 1890 sur le contrat de louage.

Le Congrès proteste énergiquement contre les jugements iniques rendus par le Tribunal de prud'hommes de Bordeaux, en ce qui concerne les différends entre patrons et ouvriers coiffeurs, jugements qui favorisent d'une façon monstrueuse les intérêts patronaux contre les intérêts ouvriers et contrairement au droit et à l'équité les plus élémentaires.

Le Congrès réclame, en outre, le bénéfice de la prud'homie pour tous les salariés des deux sexes.

VII. Le Congrès décide qu'il n'y a pas utilité pour les Syndicats ouvriers à entretenir des rapports suivis avec le patronat sous forme d'institutions mixtes.

VII. Considérant que les pourboires constituent à l'heure actuelle, pour notre Corporation, une partie du salaire sur la valeur duquel tablent les patrons lorsqu'ils embauchent un ouvrier ;

Qu'à ce titre, les pourboires constituent un salaire qui doit entrer en ligne de compte lorsqu'il s'agit de trancher un différend entre patron et ouvrier ;

Le Congrès engage les Syndicats fédérés à exiger que soit inscrit sur les cartes d'embauchage le montant approximatif des pourboires.

Cela à titre transitoire, en attendant la suppression des pourboires.

IX. Le Congrès national des ouvriers coiffeurs considérant que notre émancipation ne peut venir que de l'action révolutionnaire des trravailleurs ;

Que la grève générale révolutionnaire est un moyen précieux de transformation sociale ;

Que d'autre part, il est nécessaire d'éduquer nos camarades soldats, qui, dans les moments critiques, sont transformés en rempart de la société bourgeoise ;

Le Congrès engage tous les Syndicats fédérés à aider le mouvement de propagande de la grève générale et à ne pas négliger l'action antimilitariste, afin d'éduquer les travailleurs sur le rôle qu'ils ont à remplir à la caserne et les rendre incapables de commettre le crime le plus odieux : celui de fusiller des frères de travail.

X. — *Tous les syndicats fédérés sont engagés à créer dans leur sein une caisse du* « Sou du Soldat » *dans le but de diffuser les notions et les principes antimilitaristes.*

Les statuts et le titre de la *Fédération* étaient également modifiés ; elle s'appelait désormais « *Fédération Nationale des syndicats d'ouvriers coiffeurs de France et des Colonies* ». La composition du Conseil fédéral n'était pas changée, mais le taux des cotisations était porté à 0 fr. 10 par membre et par mois. Depuis le 1er janvier 1904, c'est cette cotisation qui est en vigueur, et pour l'acquitter, chaque syndicat fédéré reçoit du secrétariat fédéral autant de timbres qu'il compte de membres, dont il annule les cotisations mensuelles au moyen de ces timbres.

Un livret uniqne pour tous les fédérés a été édité par la *Fédération* ; ce livret porte les statuts fédératifs et les cases mensuelles sur lesquelles s'apposent les timbres-cotisations. Ils sont faits de telle sorte que chaque syndicat qui délivre ces livrets à ses membres peut facilement y encarter ses propres statuts.

C'est un progrès administratif qu'il est bon de signaler, car c'est souvent par ces petits détails que les ouvriers ressentent mieux les liens qui les unissent.

Par de multiples circulaires, par son journal, par la parole de ses propagandistes, le Conseil fédéral donna une assez

vive impulsion au mouvement revendicatif des ouvriers coiffeurs partout où ils sont organisés, elle coordonna l'action commune et à l'heure actuelle, si toutes les revendications de ces travailleurs ne sont pas réalisées, des progrès appréciables sont dès maintenant acquis.

La journée de travail est réduite de deux heures en moyenne, le repos hebdomadaire entre en usage, la nourriture, quoique se prenant encore chez bon nombre de patrons, y est moins mauvaise, moins d'ouvriers sont couchés chez le patron.

Plusieurs grèves corporatives ont eu lieu et ont été soutenues par la *Fédération*, entre autres celle de Grenoble en 1902, qui avait pour but l'obtention de la fermeture des salons pendant une heure pour chaque repas ; celle de Béziers pour la fermeture à 8 heures du soir et celle de Toulouse pour le même motif. Les deux premières ont été victorieuses.

La *Fédération des Coiffeurs* prit une large part à la campagne contre les bureaux de placement ; c'est sur son incitation que beaucoup de ses syndicats engageaient le mouvement dans les Bourses du travail et ses représentants au Comité confédéral partageaient la responsabité de ce mouvement. J'ai déjà signalé en détail cette action dans le *Mouvement Socialiste* (1), je n'y reviendrai pas.

Aux Congrès nationaux corporatifs de Montpellier en 1902, et de Bourges en 1904, la *Fédération* fut représentée et son évolution s'y accusa fortement.

III

Abandonnant ainsi son action purement corporative qui marqua ses débuts et fut sans doute une des causes de sa stagnation pendant de longues années, la *Fédération des ouvriers coiffeurs*, participe maintenant à toutes les manifestations de la vie ouvrière en général. Elle a rompu avec l'équivoque des actions mixtes et des *bonnes* relations avec le patronat. Son action présente découle d'une conception nette-

(1) Voir Le *Mouvement Socialiste*, n° 135.

ment révolutionnaire de la lutte qu'elle comprend devoir mener contre le patronat et toutes les formes d'oppression et d'exploitation, lutte qui, pour être efficace, doit s'appuyer sur une organisation exclusivement ouvrière.

Pourtant, l'esprit qui anima ses premières années s'explique par l'inexpérience même de tout organe naissant qui procède fatalement par tâtonnement: il s'explique surtout par la situation spéciale de l'ouvrier coiffeur.

En effet, celui-ci vivait et vit encore dans beaucoup de maisons en familiarité avec le patron, mangeant à sa table, partageant un peu sa vie et ses soucis de famille et commerciaux. Si l'on ajoute à cela qu'il travaille généralement isolé de ses collègues ouvriers, qu'il peut espérer s'établir les frais d'installation ne nécessitant pas encore des capitaux trés considérables, on comprendra très bien qu'une mentalité particulière put exister chez ces travailleurs.

Mais, l'expérience aidant, le désir d'améliorer une condition malgré tout précaire, la mauvaise volonté, sinon d'impuissance du patronat à donner ce qu'il promettait le plus fermement, habitués à ne compter sur aucune loi, les législateurs n'ayant même pas songé à les berner, les considérant comme quantité négligeable, à cause sans doute de leur instabilité qui fait que la plupart ne sont pas électeurs ou parce que trop jeunes, les ouvriers coiffeurs furent logiquement amenés à ne concevoir d'améliorations pour eux, que par eux-mêmes, par leur action propre.

Ils ont fait une large application de la méthode de pression. Leur action directe contre le patronat, les sabotages sont de leurs grands moyens.

Leur organisation nationale se développe rapidement: elle compte à l'heure actuelle 34 syndicats qui ont leur siège respectifs à Angers, Troyes, Agen, Amiens, Bordeaux, Béziers, Bourges, Chambéry, Carcassonne, Cette, Cahors, Grenoble, Hyères, Lyon, La Rochelle, Marseille, Montpellier, Moulins, Montluçon, Nantes, Narbonne, Nevers, Orléans, Paris, Pau, Perpignan, Rouen, Reims, Rochefort, St-Etienne, St-Nazaire, Tours, Toulouse, Versailles.

Tous ces syndicats ont organisé un service de placement très sérieux qui peut être donné en exemple aux autres corporations, et tous font une action soutenue pour obtenir la diminution des heures de travail, le repos hebdomadaire, et

en général toutes les revendications formulées dans les Congrès.

Nul doute qu'avec ce sens de la lutte ouvrière qui s'affirme depuis quatre ans dans cette corporation, la Fédération Nationale des ouvriers coiffeurs, qu'aucune combinaison mutualiste n'embarrasse dans son action, n'ait à enregistrer de sensibles améliorations dans la situation de ses membres, à son prochain Congrès qui aura lieu à St-Etienne en 1906. Elle prépare son propre mouvement pour la réalisation des résolutions du Congrès Confédéral de Bourges, concernant le repos hebdomadaire et la journée de huit heures, sans rien négliger de l'action d'ensemble engagée par la *Confédération*. Elle constitue un contingent actif de l'armée révolutionnaire.

A. LUQUET

Secrétaire de la *Fédération Nationale des Syndicats d'Ouvriers Coiffeurs de France et des Colonies.*

Paris, janvier 1905.

P.-S. — Voici les types du monogramme confédéral et de l'affiche label :



Type de l'AFFICHE LABEL délivrée aux Coiffeurs n'occupant que des Ouvriers Syndiqués et respectant les revendications du Syndicat ouvrier.



Type du monogramme confédéral.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Revues socialistes italiennes

Il Socialismo, 10-25 novembre, 19-25 décembre 1904, 10 janvier 1905.— *La Critica Sociale*, 1-16 novembre, 1-16 décembre 1904, 1-16 janvier 1905. — *Il Divenire Sociale.*

Enrico Ferri, dans le numéro du 10 novembre de *Il Socialismo*, tire la morale des élections. Il critique également l'affolement réactionnaire de la bourgeoisie qui a jeté le gouvernement dans les bras des cléricaux et des camorras d'hommes d'affaires, et les illusions d'une partie du prolétariat sur les conséquences et la portée de la grève générale. Toujours ondoyant et divers, il distribue le blâme tour à tour aux ultra-révolutionnaires (qu'il assimile par système à de simples barricadiers) et aux ultra-réformistes. Le socialisme ne doit dévier « ni à droite — vers l'ideologie démocratique — ni à gauche, vers l'indifférentisme parlementaire ou la foi dans la violence. » En un mot, pour Ferri, le socialisme doit rester *ferriste.* Il y a longtemps que nous le savions.

A signaler, l'amusant article de Jean Longuet, sur l'unité socialiste en France. *Il Socialismo* est sa tribune préférée pour... éclairer le socialisme international sur les choses françaises ! Il critique le jauresisme avec une ardeur contenue qui n'est pas sans charme et fonce volontiers sur les socialistes révolutionnaires. C'est Lagardelle surtout qui écope cette fois, et par ricochet, les « rares compagnons qui représentent avec lui, dans le *Mouvement Socialiste*, la tendance impossibiliste anarchisante. » On croirait lire du Turati, et la *Critica Sociale* ne qualifie pas autrement les révolutionnaires de France et d'Italie ! Lagardelle et ses rares compagnons sont, paraît-il, opposés à l'Unité ! C'est Jean Longuet qui l'a découvert et le proclame ! Mais, cela importe peu, car, déclare-t-il, Lagardelle et ses compagnons « vivent à part du mouvement et en pleine abstraction théorique. » Tout est question de point de vue... Pour Longuet la *Confédération générale du Travail* est chose sans importance, et nos camarades de pensée et de lutte, nos collaborateurs Griffuelhes, Luquet, Pouget, Robert, Yvetot, Latapie, Dubéros, Lenoir, etc. sont des théoriciens de cabinet, vivant en dehors

de l'action. Heureux lecteurs italiens, à qui l'on enseigne que le mouvement ouvrier se concentre dans la Fédération jaurésiste de la Seine et que la conscience prolétarienne s'élabore aux bureaux de l'*Humanité !*

— Dans le numérodu25 décembre 1904, Ferri publie *in extenso* son discours sur la politique intérieure du Cabinet (Séance du 18 décembre 1904). Ferri fait l'historique de la grève générale, montre son caractère spontané, œuvre non point de quelques individus, mais du prolétariat tout entier. Manifestation politique d'une tout autre portée que les événements de 1898, parce qu'elle prouve le développement de la conscience prolétarienne. Le grand coupable ést le gouvernement bourgeois, qui s'est borné à des repressions brutales et sanglantes, au lieu de comprendre les nécessités et de travailler sincèrement à une œuvre de réforme. Si le prolétariat substitue de plus en plus une action politique consciente aux révoltes instinctives, c'est au parti socialiste surtout que l'on le doit. Et à plusieurs reprises, avec une insistance un peu singulière, Ferri revient sur son thème favori : la répudiation de la violence. Sans les socialistes, « le mouvement ouvrier tomberait peut-être dans la violence, dans la révolte anarchique *au lieu d'être retenu dans les digues de l'éducation socialiste*, parce que le parti socialiste est essentiellement revolutionnaire dans ses fins, mais n'est pas anarchiste dans ses méthodes... On ne peut pas nous dire révolutionnaires dans le sens vulgaire de la barricade et de la révolte. C'est pour cela que nous, socialistes, avons prêchés depuis 10 ou 15 ans, en Italie comme dans le monde entier, que ce n'est pas avec des barricades que se règlent et se modifient les rapports entre le capital et le travail. » Ferri établit ici une petite confusion destinée comme toujours à faciliter sa réfutation des révolutionnaires Labriolistes. Il ne s'agit pas de donner à la barricade une valeur de transformation sociale, mais de savoir si l'action révolutionnaire du prolétariat doit se confiner dans un légalitarisme prudent. La suite du discours de Ferri montre sous un jour plus inquiétant encore son révolutionnarisme parlementaire : Contre des ouvriers misérables et ignorants, la police et l'armée sont impuissantes. Le gouvernement ne doit pas empêcher l'accomplissement de ce qui est le devoir politique et historique du parti socialiste. Il sert de régulateur automatique dans les grèves. Il pousse les ouvriers à d'autres formes d'action que la grève, spécialement à la coopération : « Et c'est ainsi que nous arrivons à une œuvre de *discipline sociale*, bien mieux qu'avec vos agents et vos carabiniers.» Par l'administration des coopératives de consommation et de production, les classes ouvrières « acquerront le sens de la responsabilité, avec des aptitudes à gérer le patrimoine social, et elles n'auront pas leur regards fixés uniquement *sur la résistence et sur la grève...* »

— *Lerda* souligne, dans le numéro du 10 janvier 1905, avec plaisir l'entrée du mouvement syndical italien dans l'action politique. A Gênes, les deux tendances ont également admis cette orientation. Lerda a en grande partie raison, mais dans ces sortes de questions, il faut avant tout définir ce qu'on entend par action politique des syndicats. Lerda a oublié de nous donner sa définition, ce qui était indispensable pour éclairer son article.

Dans *la Critica Sociale* de novembre 1904, *Turati* explique que les récentes élections italiennes faites sur cette formule vide : ni réaction, ni résolution, ne pouvaient fournir une indication politique nette. La nouvelle Chambre est cependant un peu plus réactionnaire. La diminution de l'extrême gauche rend impossible une politique de réformes. Le gouvernement devra s'appuyer sur les cléricaux et les réactionnaires, s'il veut rester au pouvoir. Or qui dit réaction dit révolution. C'est, en tous cas, l'échec de la politique réformiste qui était la raison d'être des ministères Zanardelli et Giolitti. C'est le retour à la vieille politique d'avant 1900.

Garzia Cassola reconnaît volontiers que les socialistes ont perdu aux élections générales, et toute l'ingéniosité des chiffres présentés par certains, ne peut dissimuler cet échec. Mais, dit-il, les grands vaincus sont les révolutionnaires, et ce sont eux qui sont responsables du recul du parti qui, depuis 18 mois, subissait une direction révolutionnaire. La faute des réformistes, par amour de l'unité, fut de se laisser majorer par la petite bande des révolutionnaires, et de subir ainsi le contre coup de la répulsion que ces derniers inspirent à la classe ouvrière et au pays.

F. Pagliari étudie, en un long article, l'industrie des chaussures. La production mécanique dans tous les pays s'est énormément développée, elle fait peu à peu disparaître les artisans, mais parallèlement on constate un développement du travail à domicile non plus de producteurs libres, mais d'ouvriers salariés. Les manufactures luttent heureusement contre les usines mécaniques grâce à cet emploi du travail à domicile. Les avantages en sont bien connus et se retrouvent dans nombre d'industries : frais généraux moindres, pas de lois ouvrières, personnel docile et inorganisé, salaires de famine établis par la concurrence, proportionalité constante entre la main-d'œuvre et le besoin qu'on en a. On emploie même la machine pour préparer le travail au cordonnier manuel. Ce dernier conserve toujours le précieux privilège de pouvoir faire des produits de qualité très inférieure à ceux de la machine. Le syndicat des ouvriers cordonniers de Milan a cherché un remède et il a fait voter au Congrès corporatif de Bologne (1903) une résolution recommandant la création d'*ateliers sociaux*. Le premier fonctionna d'abord à Milan. Les ouvriers y

travaillent chacun pour son compte, mais économisent sur les fournitures, l'éclairage, etc., et se trouvent dans un local sain et aéré. C'est le bénéfice immediat et matériel. Il y en a un plus important encore : c'est le développement de l'esprit de solidarité, la création de la conscience de classe, la résistance rendue possible contre le patron. Avec les subsides de la Societé *Umanitaria*, un second atelier plus grand s'ouvre maintenant.

Bissolati reproduit, dans le numéro du 1[er] décembre, un article sur les élections générales politiques et les enseignements de la grève générale, publiés d'abord dans les *Sozialistische Monatshefte*. Bissolati admet l'opinion dominante : la grève générale est la cause principale de l'échec très réel des socialistes aux élections dernières ; elle a épouvanté la bourgeoisie et l'a rejetée dans les bras des cléricaux et des réactionnaires. J'avoue que c'est précisément, aux yeux de nos amis révolutionnaires, un des plus appréciables résultats du mouvement de septembre : il a obligé les partis à préciser les positions et débarassé le socialisme de toute sa clientèle électorale petite bourgeoise, qui, en tous pays, est pour notre Parti le principal élément de corruption. Avant septembre les bourgeois italiens ne voyaient dans le Socialisme qu'un jeu d'esprit, une distraction et un moyen d'arriver pour intellectuels oisifs. La grève générale leur a révélé l'existence d'un prolétariat énergique et organisé. Le socialisme se réalisait dans les faits. Dès ce jour, nos bons bourgeois ont rompu brusquement leur flirt intellectuel avec des gens si dangereux. Bissolati, au point de vue réformiste, socialiste parlementaire, ne peut que déplorer les sièges perdus par le Parti. Il souligne l'échec de Labriola, Mocchi, etc., à Milan, qui est leur principal centre d'influence. Il tire avantage du succès de Turati. Il ne faut pas oublier que l'élection du V[e] collège de Milan n'a guère plus de sens prolétarien que celle de Gabriel Deville dans le IV[e] arrondissement de Paris : boutiquiers, fonctionnaires et employés, voilà la *foule ouvrière* qui acclame Turati. Et l'échec éclatant de nos amis dans cette ville, où la Bourse du travail, toutes les organisations ouvrières, 40.000 syndiqués, tout le prolétariat même pendant les journées de septembre, sont avec eux, est un précieux enseignement sur la valeur socialiste des élections politiques. Nous voyons l'exemple frappant d'une ville, dont la classe ouvrière révolutionnaire, organisée sur son propre terrain, peut rester maîtresse absolue une semaine entière, et qui, en période électorale, est incapable d'élire un seul député socialiste révolutionnaire. Nous ne pouvions pas désirer une plus belle illustration de l'insuffisance des formes démocratiques bourgeoises pour la réalisation des efforts prolétariens, de la supériorité de la grève sur le bulletin de vote comme arme de classe.

Il y a une nuance très sensible entre l'attitude de Bissolati et celle de Turati vis-à-vis de la grève générale. Tandis que Turati

la condamne avec virulence, Bissolati, tout en blâmant les exagérations des révolutionnaires, reconnaît que « la grève générale est le succedané moderne de l'insurrection ». Phrase à méditer par nos révolutionnaires antigrèvegénéralistes de France.

— Dans ce style savoureux et imagé qui est le charme principal de ses articles, *Turati* s'attaque, dans le numéro du 16 décembre, aux pseudo-révolutionnaires qui veulent tout casser dans leurs discours aux époques de liberté et qui disparaissent dès la première menace de réaction. On ne pouvait pas penser *a priori* « qu'un parti de lutte put prendre pour symbole le moinillon ou le petit soldat de liège des hygromètres de bazar, qui s'encapuchonne ou rentre dans sa guérite quand le temps menace de se couvrir ». Et c'est le réformiste Bissolati qui a dû relever un peu « le ton et la fortune du parti qui se vante de représenter à la Chambre le prolétariat italien (1) ».

Le parti socialiste subit les conséquences d'une accumulation de fautes. « Au nom d'une unité formelle qui était une division substantielle et une guerre intestine, » on s'est solidarisé avec les organisateurs et les exploiteurs de l'aventure de la grève générale, les fauteurs de la dégénérescence anarchique. Le public, malgré les protestations de quelques-uns, s'est laissé prendre à l'apparence et a fait supporter à tout le parti socialiste la responsabilité des actes des ultra-révolutionnaires. Les coupables sont les « acrobates, grands et petits, du socialisme italien », qui ont couvert les agissements des ultra. Turati est toujours sévère pour le centre pseudo-révolutionnaire, qui cherche son équilibre entre les tendances extrêmes et dissimule les variations de sa tactique flottante sous la grandeur des mots. Ce sont ceux « qui cherchent des alibis juridiques dans la distinction entre la révolution abstraite et la révolution concrète, entre la révolution et la révolte ». Il parle même d'un *Georges Dandin des paysans* dans lequel il est, je crois, permis de reconnaître le citoyen Ferri.

Pour se relever, le socialisme italien doit résolument rompre avec l'extrême-gauche anarchisante et revenir à la *lutte de de classe socialiste*. C'est la conclusion de Turati. On peut craindre seulement que *cette lutte de classe socialiste* du Turati d'aujourd'hui ne soit bien différente de la lutte de classe prêchée par le Turati d'antan. Même étiquette mais combien différente la marchandise !

---

(1) Il faut noter qu'il n'y a pas, sauf le nouvel élu Dugoni, de révolutionnaires parmi les députés socialistes ; ils sont tous réformistes ou ferristes, ou même simples radicaux de gouvernement.

— *E. M.* cherche, dans le numéro du 16 janvier, à mettre en contradiction le Georges Sorel de 1900 avec le Georges Sorel d'aujourd'hui. Il cite longuement un article de la *Revue politique et parlementaire* où Sorel faisait l'éloge du revisionnisme bernsteinien, et semble croire qu'à cette époque Sorel était le parfait théoricien du turatisme. E. M. oublie que les articles sur l'*Avenir socialiste des syndicats* sont de 1898, et qu'ils renferment tout ce qu'en Italie on appelle volontiers le « Sorelisme ». *Alexandre Schiavi* compare les tendances qui se sont heurtées au Congrès de Gênes avec les deux tendances qui, à notre Congrès de Bourges, se partageaient les syndicats. Il y a là peut être quelque inexactitude : malgré de grandes similitudes, le syndicalisme révolutionnaire italien différe assez, dans ses théories et dans sa pratique, de notre syndicalisme révolutionnaire.

Nos amis *Enrico Lèone* rédacteur en chef de l'*Avanti* et *Paolo Mantica* viennent de fonder une nouvelle Revue ttalienne *Il Divenire Sociale* (1). Ce titre n'est point un hasard et en le prenant Leone et Mantica ont pensé à l'ancien *Devenir Social* français. C'est à une œuvre analogue qu'ils veulent consacrer leur Revue: reviser et préciser les conceptions marxistes à l'heure présente. Le premier numéro, sauf la profession de foi, est un peu flottant. La liste des collaborateurs est passablement bigarrée. Nous eussions été quelque peu inquiets si nous n'avions connu la vigoureuse conception syndicaliste révolutionnaire de nos amis et si le numéro deux très nourri et très intéressant. n'était bientôt venu nous rassurer tout à fait. — L'article programme sous le titre caractéristique de « Retournons à la vie » Il Divenire montre l'absurde de la formule courante : « Le socialisme, c'est la classe prolétarienne constituée en parti politique ». Le malaise de l'heure présente vient justement en grande partie de la faute des socialistes qui ont copié les bourgeois et voulu réduire la vie ouvrière aux cadres étroits de cette construction artificielle et idéologique qu'est un parti. La *lutte de classe* ne fut plus qu'une simple phrase à la mode. On croyait que cette *lutte de classe* pouvait être renfermée sur l'étroite scène des groupes comme les enfants croient faire la guerre avec leurs soldats de plomb. « L'effort principal du Parti tendit à dresser les ouvriers au stratagème prolixe des *motions d'ordre* et *des questions prèjudicielles.* » Le résultat le plus tangible fut le développement des vanités individuelles, des jalousies personnelles,

(1) *Il Divenire Sociale, revista di socialismo scientifico*, 71, Place d'Espagne, Rome. Abonnement : étranger, un an, 10 francs.

des discours aux paroles sonores mais vides de sens pratique et de vivante réalité. On en arriva à voir dans les fonctions politiques de l'Etat de classe et dans les mesures législatives qu'il prend par précaution, des facteurs de transformation graduelle du mode historique de production capitaliste. L'usage du bulletin de vote ou de la barricade fut célébré comme moyen d'imposer à l'Etat une extention de ses fonctions, une ingérence coercitive plus complète dans les rapports de la vie sociale et par suite aussi de la vie prolétarienne.

« La vérité est que le socialisme, comme parti, distinct de la classe polétarienne dans ses manifestations immédiates..... ne peut que s'absorber dans la considération du pouvoir et des luttes électorales : et par suite son activité sur ce terrain ne peut que coïncider et se fondre avec la démocratie. Cela vient non point de l'inclination subjective d'une tendance doctrinale, mais de la composition organique même du parti, entendu comme expression politique. Et tout effort pour libérer le socialisme de la dégénération démocratique restera infécond, tant qu'aux énervantes polémiques de tendances ne se substituera pas un courant actif dirigé vers ce but : dépasser la phase transitoire du socialisme de parti pour arriver à la phase du socialisme de classe. »

« La lutte de classe effective exige une classe qui la combatte et sache la combattre. »

L'action de nature politique ne peut transformer les rapports historiques et sociaux : elle les subit, loin de les gouverner. « Mais le développement de l'économie capitaliste a créé l'organe et l'instrument économique adapté a une telle transformation : le syndicat ouvrier... Cet organe... n'est pas gouvernable par le caprice de *formules* politiques, et dans son sein à toutes les *tendances* subjectives se substitue bien vite la notion objective de ses fonctions nécessaires ; cet organe — encore en voie de formation — est le seul qui ait une force économique créatrice ; et il aura en lui — dans son développement qu'on peut prévoir déjà — la capacité de remplacer la forme historique de production dominante. « La lutte de classe n'est pas une notion abstraite : elle est toute dans le champ quotidien de la vie matérielle de chacun... Sur ce terrain, la lutte de classe sera *politique* dans la mesure même où la classe ouvrière directement sent le besoin d'influer sur le pouvoir politique ; et elle ne peut influer que dans une direction presque opposée à celle où agissent tous les partis. L'antagonisme toujours plus clair entre l'organe bourgeois (l'Etat) et l'organe prolétarien (le syndicat) empêchera toute discordance entre l'activité politique et les courants économiques correspondants. Le prolétariat devient juge de son sort, maître de son destin, il choisit le bon chemin sous la lumineuse direction de son intérêt de classe. »

Ce n'est pas à dire que le parti socialiste doive disparaître, mais l'heure approche où il devra reverser dans les organisations syndicales toutes les énergies qu'il a accumulées et rendre à la société bourgeoise tout ce qui s'est infiltré dans son jeune corps de corrompu et de repoussant. Aux « avocats sans cause » et aux « médecins sans malades et sans science », aux « étudiants en billards » et aux « journalistes de la petite presse » qui formèrent dans les bas fonds de l'antifiscalisme, de la démocratie bourgeoise, de l'avidité bureaucratique, un socialisme de parodie, à ces gens-là il faut substituer le « socialisme ouvrier », le socialisme de la seule classe à qui, dans les fabriques et dans les champs, on extorque la plus value. Cela doit arriver si l'esprit marxiste de la lutte de classe, correspond — comme nous le pensons — à la réalité même ».

J'ai prolongé les citations pour mettre en lumière l'esprit à la fois si pratiquement réaliste et si profondément révolutionnaire de nos camarades italiens.

Ettore Cicotti insiste sur la portée du mouvement italien de Septembre. Le prolétariat a enfin trouvé l'arme nécessaire à ses luttes d'aujourd'hui et de demain : arme de résistance contre le pouvoir politique aujourd'hui, et surtout arme de conquête dans l'avenir. Il souligne que les exemples de grève générale que nous a montré la pratique belge, hollandaise, suédoise et italienne n'ont qu'une valeur relative ; ils n'ont pu nous présenter que le côté le moins important de la grève générale. Tous ces mouvements en eflet « ne furent pas, même dans l'intention de leurs auteurs, ce que la grève générale doit être , le chemin et l'épilogue de la révolution sociale ».

Il Divenire Sociale 16 janvier 1905, Editorial. « Les journées de Septembre signèrent le baptême politique de la lutte de classe du prolétariat italien », le Congrès de Gênes vient de le consacrer. Après l'acte révolutionnaire de la grève générale vient la formule consciente qui le justifie et le soustrait à la déformation *parlementaire*. Le Congrès a reconnu cet instrument de lutte de l'armée ouvrière, mobilisée dans ses organisations de métier. C'est la meilleure réponse aux réformistes qui, après septembre, s'en allaient répétant que la grève était un accident et que le prolétariat devait se garder d'y voir un moyen normal de résistance ou d'attaque. Incorrigibles socialistes *démocrates* ! « Jamais ils ne pourront se persuader que la lutte de classe ne se conjure pas, et que « le socialisme ouvrier » n'est pas une invention intentionnelle des révolutionnaires ! »

Sous ce titre ambitieux : En Marche contre la Prusse, avec une sollicitude toute réformiste, Grdenauer nous confie longuement la joie qu'il éprouve à voir se perfectionner l'organisation électorale du socialisme prussien. Il se félicite du grand succès

du récent Congrès de Berlin, dont l'article de Michels a dit à nos lecteurs l'intérêt et la portée. Si ce n'est pas du socialisme révolutionnaire, c'est au moins du socialisme optimiste.

Une dissertation un peu sentimentale et assez imprécise de Michels sur la violence et le légalitarisme : « Nous devons être antilégalitaire, conclut-il, *dans le sens juridique*, non dans *le sens physique*. Sans doute, notre voie antilégalitaire peut aussi nous amener facilement, sinon même fatalement — à la violence physique, qui sera donc une dure nécessité que nous devons subir avec autant de tristesse que de résolution. Mais nous ne devons pas *la vouloir*, il n'est ni moral ni utile d'en faire un « mot d'ordre ». Je crains que dire cela soit ne rien dire ou énoncer une vérité de bon sens sur laquelle tout le monde est d'accord.

La violence pour la violence n'est recommandée par personne ; mais si elle est évitable, pourquoi tant craindre d'en parler et ne pas regarder en face cette forme possible de notre action ? La vie heureusement se charge de nous plier à ses nécessités, sans nous laisser perdre notre temps à de telles subtilités pseudo-morales. Enrico Leone, en une note étendue, précise excellement notre position vis-à-vis du problème de la violence. « Pour nous, il n'existe pas de problème de parti au sujet de la violence, c'est au contraire un problème historique... Les inclinations subjectives, les dispositions publiques à l'usage des moyens violents sont l'effet et non la cause des modifications des rapports sociaux. La violence est l'épilogue du drame social. Elle traduit extérieurement ce qui est — et seulement ce qui est — à l'intérieur de la vie historique. Elle ne crée rien : elle est créée ».

Il Divenire Sociale, 1er février 1905. Alfred Talamini ramasse en un long article tous les potins de journaux quotidiens sur la chute de Combes, le rôle de Loubet et les états d'âme des ministres de Rouvier.

Guillaume Ferrero continue ses articles sur la Monarchie italienne. J'aurais à y revenir.

Ernest Lafont,

Les Livres.

Du Rôle de l'Individu dans le Déterminisme Social, par M. Draghicesco (Paris, Alcan, éditeur). — M. Draghicesco s'est proposé de résoudre « l'antinomie entre l'individu et la société » et « l'opposition des deux doctrines sociales de l'individualisme et du socialisme ». Pour lui, c'est le *grand homme*, le *génie*, qui est le terme conciliateur de cette contradiction. Le génie est le type représentatif le plus parfait de la société. A la fois résultat du processus de l'intégration sociale et dépositaire du déterminisme social, son rôle est de réaliser les formes adéquates à chaque mouvement de l'histoire. Et cette mission, il la remplira aussi longtemps que les sociétés humaines ne seront pas fondues dans une société universelle, qui sera vraiment l'humanité. A ce stade de l'évolution sociale, la tâche du grand homme se trouvera épuisée : la personnalité humaine se sera pleinement réalisée et l'action aujourd'hui déterminante du génie deviendra superflue. Ce sera la fin du *génie* et le commencement de l'*humanité*,

On voit comment, selon M. Draghicesco, se résoud l'antinomie entre la masse et le grand homme. C'est peu à peu que l'autorité, d'abord confisquée par un individu ou une catégorie étroite de personnes, descend dans la masse. Et la masse, ayant ainsi absorbé la puissance sociale du grand homme, se trouve régénérée et élevée jusqu'à lui. La fusion s'est ainsi accomplie ; la synthèse a reconcilié en elle la thèse et l'antithèse, l'individu et la société. l'individualisme et le socialisme.

Cette thèse, pour ingénieuse qu'elle soit, ne manque pas d'obscurité. On ne voit pas bien sa signification historique ni quel peut en être le contenu réel. Evidemment l'individu est un produit social et les plus fortes personnalités peuvent être considérées comme les types représentatifs par excellence du moment historique contemporain. C'est la théorie des élites reprise sous une forme confuse. Or, la théorie des élites peut avoir une réelle valeur scientifique. Mais encore faut-il la préciser. Quels sont les rapports de l'individu-type et du groupe social qui l'a produit ? Quel est ce groupe social ? N'est-ce pas *la classe ?* Et comment, dans chaque classe, se créent des élites, qui se développent à mesure que la classe décrit sa courbe ascendante et qui s'étiolent à mesure que la classe décline ? M. Pareto a exposé là-dessus, dans ses *Systèmes socialistes*, des remarques fort suggestives, et la théorie marxiste des classes éclaire le problème d'un jour très vif. — Enfin, est-ce que le rôle des élites ira

en diminuant. à mesure que la masse s'élèvera, et finira-t-il avec la disparition des classes que veut réaliser le socialisme ?

Si M. Draghicesco s'était posé de telles questions, peut-être aurait-il pu nous fournir des solutions plus claires. Il aurait eu en tout cas du socialisme une compréhension plus nette, qui lui aurait permis de mener à bien ses recherches. Mais la notion de ce qu'il faut entendre par socialisme lui manque totalement. Il réédite contre le marxisme des critiques vieillies, sans portée et sans fondement. Il reproche au marxisme d'être : 1° étatiste ; 2° dogmatique ; 3° fataliste ! Tous les clichés traditionnels !

Prêter au marxisme des préoccupations étatistes, alors qu'il combat de toutes ses forces l'Etat et lutte pour sa disparition ; affirmer qne Marx « postule des lois rigides de l'évolution sociale ». alors qu'il s'est toujours défendu d'avoir voulu poser de loi générale de l'histoire ; accuser les thèses marxistes d'aboutir au fatalisme, alors qu'elles placent à la base de la transformation révolutionnaire la volonté consciente du prolétariat et l'éducation de cette volonté ; — c'est là une méconnaissance de la méthode marxiste que pouvait seul se permettre un docteur en philosophie.

Les Applications sociales de la solidarité, recueil de Conférences faites à l'*Ecole des Hautes Etudes sociales*, avec préface de M. Léon Bourgeois. (*Paris*, *Alcan*). C'est le second volume qui est consacré aux conférences faites sur la solidarité à l'*Ecole des Hautes Etudes Sociales*.

M. Pierre Budin examine la mortalité infantile, M. Gide la coopération, M. Henri Monod la législation sanitaire en France, M. Georges Paulet la législation sur les accidents du travail, M. Albert Robin la lutte contre la tuberculose, M. Jules Siegfried les habitations à bon marché, M. Brouardel la propreté et l'hygiène. La compétence spéciale des conférenciers donne à ces études une valeur de documentation incontestable. M. Léon Bourgeois a préfacé le recueil. Il n'a pas apporté de clartés nouvelles dans sa théorie de la solidarité.

Index bibliographique.

Léon de Seilhac. — Manuel pratique d'Economie Sociale (Paris, Roustan, 1904).

Yves Le Querdec. — Le Fils de l'Esprit, roman social (Paris, Lecoffre, 1905).

Marc Sangnier. — L'Esprit démocratique (Paris, Perrin 1905).

Edouard Dolléans. — Robert Owen (Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905).

Gabriel Séailles. — Education et Révolution (Paris, Colin, 1904).

Paul Lafargue. — La question de la Femme (Paris, Œuvre Nouvelle, 1904).

Paul Louis.— Les Lois ouvrières (Paris, Alcan, 1905).

Paul Imbert. — Les Retraites de Travailleurs (Paris, Perrin, 1905).

E. d'Eichtal. — L'abrogation des articles 414 et 415 (Paris, Rousseau).

L. Bertrand. — Almanach des Coopérateurs Belges, 1905 (Bruxelles).

Direction du Travail. — Statistique des Grèves et des Recours à la Conciliation et à l'Arbitrage survenus pendant l'année 1903 (Paris, 1904, Imprimerie Nationale.)

Raoul Jay. — Code du Travail et de la Prévoyance Sociale : I. Des Conditions Relatives au Travail (Paris, 1904, Imprimerie Nationale).

M. Bourguin.— Code du Travail et de la Prévoyance Sociale : II. De la Réglementation du Travail (Paris, 1904. Imprimerie Nationale).

M. Manoury. — Le Délai Congé. Rapport au Conseil supérieur du Travail (Paris, 1904. Imprimerie Nationale).

Mlle Blondelu. — Le Repos Hebdomadaire. Rapport au Conseil supérieur du Travail (Paris, 1904. Imprimerie Nationale).

Georges Weill. — Die Lage der Kanalschiffer in Elsass-Lotringen (Strasburg, Singer, 1905).

Napoleane Colajanni. — Socialismo e Criminalita (Roma, Revista Popolare, 1904).

Gustav Jaeckh. — Die Internationale (Leipzig, 1904).

T. D. Benson. — The Workers' Hell and The Way Out (London, 1905).

C. H. V. Meray. — Die Physiologie unserer Weltgeschichte un der Kommende Tag (Buda-Pest, Politzer, 1904).

Office du Travail Belge. — Rapports Annuels de l'Inspection du Travail (Bruxelles, 1904).

Hanns Deutsch. — Qualifizierte Arbeit und Kapitalismus, (Wien, Stern, 1904.)

Luigi Molinari. — Il tramonto dei Diritto Penale (Marmirolo, Mantova, 1904).

Tredicesimo Congresso dei Cooperatori italiani (Milano, 1904).

Chronique Politique et Sociale

Action de Parti et action de Classe

Le problème qui se pose au parti socialiste en France, est moins de trouver la forme de son organisation que d'acquérir une notion précise de son action. Un *parti* ne peut avoir la prétention d'absorber en lui le vaste mouvement de transformation historique qu'est le socialisme. La pratique de la lutte de classe, — c'est-à-dire l'organisation de la révolte ouvrière, l'élaboration d'institutions économiques, d'idées juridiques et morales nouvelles, seules capables d'apporter au monde un ensemble de règles de vie supérieures, — est exclusivement l'œuvre du prolétariat révolutionnaire, agissant dans ses groupements de classe. Mais un *parti* politique socialiste a, du moins encore, en l'état actuel des choses, sa place, à côté des groupements autonomes des masses ouvrières, à la condition de ne pas confondre ce qui constitue l'*action de parti* avec ce qui est propre à l'*action de classe.*

La double caractéristique d'un parti, c'est qu'il est composé d'éléments d'origine essentiellement disparate, et qu'il n'existe que pour la lutte parlementaire. Cela est vrai du parti socialiste comme de tous les autres partis.

En France, où plus que partout ailleurs les partis ne représentent pas les classes, qui oserait affirmer que le parti socialiste est, au sens strict du mot, le parti de la classe ouvrière ? C'est un *parti populaire*, bien plus qu'un *parti ouvrier.* N'a-t-il pas pris en mains la défense des classes moyennes, des paysans et des petits bourgeois, tout autant que des ouvriers ? Ses cadres ne sont-ils pas formés, comme

ceux de tous les partis, d'hommes venus en majorité de la petite bourgeoisie, et surtout d'intellectuels professionnels de la politique ? Le parti ne se résume-t-il pas, en quelque sorte, dans ce personnel spécial, qui tend de plus en plus, selon une loi naturelle, à constituer un groupement très différencié, à intérêts particuliers, à conceptions définies, se superposant à la masse électorale et à la clientèle qui le suit ? Et comment en serait-il autrement, puisque ce sont les traits essentiels de tout *parti* ?

Quant à son action, qu'il le veuille ou non, elle n'a cessé d'être parlementaire. Dans une démocratie, comme la France, où les partis politiques, à la faveur des intrigues de couloir et du jeu normal des institutions parlementaires, sont amenés à former des combinaisons imprévues, le parti socialiste s'est amalgamé, avec plus ou moins de netteté, avec les partis démocratiques bourgeois. Surtout dans ces dernières années, c'est une loi qui s'est imposée à lui et à laquelle il n'a pu se soustraire. La fraction réformiste, avec plus d'impudeur, et la fraction révolutionnaire, avec plus de tenue, ont, l'une et l'autre, bien qu'à des titres divers, contribué au maintien du ministère Combes. Qu'est-ce à dire, si non que, puisque la fonction propre des partis est l'action parlementaire, une fois sur ce terrain ils ne sont plus maîtres de leur conduite ? Le milieu où ils évoluent leur impose sa règle et ils doivent la subir.

Reconnaître ainsi les exigences de l'action parlementaire, qui sont conditions de vie pour les partis, ce n'est pas excuser les lâchetés, les trahisons, les corruptions que nous ne cessons de dénoncer. C'est constater, pour un travail de simple analyse, que le parlementarisme a ses lois propres, que les partis sont des organismes qui doivent s'y soumettre, et *qu'il ne faut leur demander que ce qu'ils peuveut donner.* Impuissants à *créer* les institutions et les notions révolutionnaires, les partis socialistes ne sauraient dominer toutes

les préoccupations de la classe ouvrière : ce serait se ménager gratuitement de nouvelles déceptions, singulièrement plus cruelles que les désillusions passées, que d'attendre encore de leur activité autre chose qu'une aide utile, et de leur conduite plus qu'une dignité politique élémentaire Croire une fois de plus, après les expériences récentes, que c'est un parti socialiste qui peut, — sur son terrain propre, qui est le parlementarisme — donner toute son intensité à la lutte de classe, équivaudrait à partir de rechef à la recherche de la pierre philosophale !

Le socialisme, c'est la classe ouvrière, organisée révolutionnairement dans ses institutions économiques, qui l'élabore peu à peu. C'est la lutte quotidienne, que le prolétariat est obligé de soutenir contre toutes les hiérarchies, toutes les autorités, toutes les croyances du monde bourgeois, qui lui permet d'édifier en même temps qu'il démolit. Il entend ne rien emprunter à l'ordre capitaliste et son rôle essentiel est de produire des créations originales. Nulle combinaison ne saurait atténuer la *lutte politique* qu'il mène, à toute heure, contre la société actuelle dans son ensemble. Il ne parlemente ni ne négocie : il combat. Même lorsque la lutte prend des formes organiques — et c'est l'évolution de tous les jours, — elle ne perd rien de sa vertu révolutionnaire ni de sa valeur éducative. Nul dogme, nulle formule ne la guident : l'expérience seule lui trace sa voie. Nul souci, nulle crainte de détruire des alliances ou de rompre des compromis : elle se suffit d'elle-même. Admirable *action directe* de la classe ouvrière sur elle-même et sur le monde bourgeois, qui lui permet tout à la fois de se révéler telle qu'elle est à elle-même et de ne rien attendre que d'elle seule !

La tâche d'un parti socialiste au parlement ne peut consister qu'à aider législativement le prolétariat dans son œuvre d'organisation autonome. Au prolétariat, soulevé par la

révolte, à chercher lui-même sa route, à formuler ses revendications, à préciser ses conceptions ; au parti socialiste, s'il veut exister comme tel, à s'inspirer de ces manifestations de l'action ouvrière, et lui faciliter, dans la mesure où il le peut, son libre développement. Ce n'est pas là un rôle inférieur, bien que secondaire. Il n'y a rien d'humiliant à constater les limites de son pouvoir, et à s'éviter le ridicule d'une attitude, qui serait mortelle, à vouloir dépasser ses propres possibilités. C'est en ce sens qu'en France, le parti socialiste organisé, s'il ne veut verser irrémédiablement dans l'ornière démocratique, doit concevoir son action au regard du syndicalisme révolutionnaire. S'il en allait d'ailleurs autrement, si la pratique radicalisante persistait sous la phrase révolutionnariste, le socialisme ne serait pas perdu, mais il se réfugierait tout entier là où il est déjà en majeure part : à la Confédération Générale du Travail.

Telles sont, à notre sens, les conclusions que l'on doit tirer de l'expérience de ces dernières années. Le socialisme s'est décomposé, en France, au contact de la démocratie. Il ne se reconstituera qu'en tenant compte des leçons que comporte cette période récente de son évolution. On peut dire, en modifiant légèrement une formule déjà donnée, que le socialisme ne peut être autre chose qu'un *mouvement ouvrier révolutionnaire dans une démocratie*.

HUBERT LAGARDELLE.

Le Gérant : JEAN RIEUX.

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués.

IMPR. SPÉCIALE DU MOUVEMENT SOCIALISTE, 101, rue de Vaugirard, Paris.

L'Arbitrage Obligatoire

Le rapport Colliard sur le projet Millerand (1)

C'est signé Colliard. Ça pourrait tout aussi bien l'être Motte, Aynard ou de Mun. C'est en tous cas l'œuvre d'un ennemi déclaré du socialisme et de l'organisation ouvrière. Dès le début le député *socialiste* de Lyon proclame ses préoccupations *réactionnaires* :

« Le nombre des grèves augmente depuis quelques années d'une façon inquiétante. L'année dernière, il atteignait le chiffre de 567 ; cette année, il atteindra vraisemblablement 1,000 ; le plus fort chiffre avait été jusqu'ici de 902 grèves en 1900.

« En même temps qu'elles augmentent en nombre, les grèves ont une tendance à s'étendre soit à toutes les industries d'une même localité, soit à tous les établissements d'une même industrie, sur toute la surface du territoire. Les grèves d'Armentières, de Marseille, la grève des mineurs sont des exemples les plus récents de cette tendance à la généralisation.

« Enfin, l'organisation de syndicats jaunes, toujours prêts à fournir des ouvriers aux patrons victimes des grèves, tend à donner à ces conflits du travail un caractère particulièrement douloureux par les luttes fratricides qu'elle provoque entre les ouvriers.

---

(1) Projet déposé par Millerand, ministre, et repris sous forme de proposition de loi par Millerand, député : *Sur le règlement amiable différents relatifs aux conditions du travail.* (Rapport déposé le 22 décembre 1904).

« Il a paru à la Commission du travail que les circonstances présentes donnaient un caractère particulier d'urgence à la discussion des propositions dont elle était saisie et qui, émanées d'hommes appartenant aux partis politiques les plus opposés, n'en étaient pas moins inspirées par le même souci de prévenir les grèves ou d'atténuer le plus possible les désordres et les violences auxquelles elles donnent lieu en l'état actuel de la législation, et qui sont si préjudiciables à l'industrie et au commerce national ».

Le rapport se termine sur le même ton de conservatisme apeuré et larmoyant :

« Telle est la proposition que votre Commission soumet à vos délibérations. Nous ne prétendons pas, avec cette proposition, supprimer du jour au lendemain les grèves ; nous poursuivons un but beaucoup plus modeste, puisque nous ne voulons que les rendre moins fréquentes et moins longues. Nous croyons en avoir trouvé le moyen en établissant entre les deux parties en présence des relations permanentes et en les obligeant de recourir à l'arbitrage pour la solution des conflits qu'ils n'auraient pu régler à l'amiable. Et encore ce moyen, nous ne croyons pas devoir l'imposer, si ce n'est aux entreprises travaillant pour l'Etat, les départements ou les communes. Nous nous bornons à le recommander aux autres établissements sans leur faire une obligation de son adoption.

« La réforme que vous propose votre Commission paraîtra sans doute à quelques-uns trop modeste ou trop prudente ; elle semblera encore trop hardie à ceux qui soutiennent qu'il n'y a rien à faire.

« *Ne rien faire, c'est une responsabilité que votre Commisssion se refuse, pour sa part, à assumer; il ne lui paraît pas possible que les pouvoirs publics restent les spectateurs passifs des* luttes anarchiques *que se livrent actuellement le capital et le travail et dont souffrent non seulement les par-*

ties du conflit, mais l'ensemble de l'industrie et du commerce. »

Colliard s'excuse de n'avoir pu faire mieux, de n'avoir point encore trouvé l'élixir de paix sociale capable d'apaiser tous les conflits. Mais le rêve qu'un jour on espère bien réaliser est immuable : *c'est la suppression complète des grèves*. Le mobile déterminant de la Commission est aussi franchement avoué : la peur des grèves se généralisant, des grèves de plus en plus générales. Nos parlementaires qui pouvaient rester indifférents aux conflits locaux entre patrons et ouvriers, tant qu'ils ne troublaient pas leur propre circonscription, se sentent atteints par la généralisation des mouvements, par l'ampleur de plus en plus politique de la grève. La classe tout entière se voit menacée et cherche un remède.

Les enseignements grévistes de ces dernières années ne sont point étrangers à ce revirement de l'opinion bourgeoise et de son expression parlementaire. Ainsi ce projet de réglementation, conspué à son apparition par la presque unanimité des partis, est admis aujourd'hui sans difficulté par une grande commission de la Chambre, où dominent les radicaux de gouvernement.

Le texte de la Commission n'est que le texte Millerand, à peine amendé, sauf deux légères aggravations. Je vais néanmoins rapidement l'examiner. Il est vieux déjà de quatre ans et pour beaucoup à peu près tombé dans l'oubli. D'ailleurs, les commentaires de Colliard projettent une nouvelle et précieuse lumière sur ses dispositions (1).

Ces 33 articles se classent sous trois chefs principaux :

---

(1) *Voir* dans *le Mouvement Socialiste*, N° 49 (1er janvier 1901) la merveilleuse et si complète critique de Parvus, traduite du *Vorwaerts*. Le projet Millerand avec son exposé des motifs se trouve dans les numéros 52 et 53 (15 février et 1er mars 1901.)

1° Entraves à l'organisation syndicale par l'institution de délégués d'usine et la localisation des revendications ouvrières.

2° Délais d'atermoiements pour amortir le choc des explosions grévistes et parlementarisation du mouvement, en somme impossibilité pratique de la grève.

3° Guillotine sèche, sous le nom d'arbitrage, pour mettre fin aux rares grèves qui malgré tout auraient éclaté.

Conditions d'application. — La commission a respecté l'hypocrisie du projet Millerand. Le nouveau système ne sera pas obligatoire, sauf pour les industriels traitant avec l'Etat, les départements ou les communes. En bon français, cela comprend toute la grande industrie et une bonne partie de la moyenne. En dehors de ces limites, c'est le régime de la pleine liberté. Les patrons pourront introduire dans leurs usines le régime de la loi, mais les ouvriers en seront avertis et seront libres de refuser de s'y soumettre..... en prenant la porte. Colliard célèbre cette indépendance légale du travailleur vis-à-vis du patron avec une insistance que nous n'étions point accoutumés de rencontrer même sous des plumes simplement démocrates. « Nous rappelons seulement que la grève n'est obligatoire quand la majorité l'a décidée, que dans les établissements où s'applique la procédure instituée par la loi ; or, dans ces établissements, les ouvriers embauchés ont été *dûment* avertis des conséquences qu'entraînait cette application de la loi ; l'article premier leur accorde *même* un délai de trois jours pour leur permettre d'examiner ces conséquences ; *si au bout de trois jours, il sont restés, c'est qu'ils les ont acceptées*, et si, plus tard, un vote de la majorité de leurs camarades les oblige à faire grève (1), ce n'est pas en vertu de la loi qu'ils subiront

(1) Ou les empêcher de faire grève, devrait-on ajouter ; mais par un procédé qui se comprend, on cherche surtout à faire

cette obligaiion, *mais en vertu d'un engagement* PRÉALABLEMENT *et* LIBREMENT *consenti.* »

Les délégués permanents. — La loi ne fait ici que s'inspirer de la pratique très républicaine et très conservatrice de M. Valdeck Rousseau ; Colliard le souligne avec satisfaction. Les délégués ouvriers institués au Creusot par la sentence fameuse du 7 octobre 1899 ont servi de modèles. D'eux-mêmes déjà, de nombreux patrons ont introduit dans leur atelier cette procédure pour canaliser les réclamations et huiler les rapports entre la direction et le personnel. Les résultats sont excellents.,... pour les patrons s'entend, et Colliard s'en réjouit. A Louviers, constate-t-il, « ici encore, l'institution des délégués permanents à donc fonctionné DANS LE SENS DE LA PAIX SOCIALE. » Au Creusot, c'est frappant : « Il y avait eu deux grèves en 1899. Depuis la sentence arbitrale, qui remonte déjà à plus de cinq ans, il n'y a eu aucune cesssation de travail. Peut-être n'est-il pas interdit de penser que l'institution des délégués permanents n'est pas étrangère à la paix qui règne depuis 1899 dans cette grande usine. » Paix qui n'est que trop complète, c'est vrai, mais paix faite tout entière de la décadence d'une industrie et de la ruine des organisations ouvrières. Le savant rapporteur s'est borné à enregistrer les affirmations de Schneider ou de Millerand sur la beauté de l'institution.

On l'étendra donc le plus possible, dans tous les établissements soumis à la loi. C'est la consécration officielle de l'attitude du patron précapitaliste qui ne veut discuter qu'avec « mes ouvriers », « les ouvriers de mon usine », qui repousse énergiquement toute ingérence *de personnes étrangères à la profession*, c'est-à-dire délégués du syndicat ou

---

croire aux ouvriers que la loi leur apporte une force nouvelle de coercition contre les jaunes.

de l'organisation centrale. Ainsi veut le patron, ainsi veut la loi. Plus d'énergumènes discutant et raisonnant pour troubler la paix du cabinet directorial. Plus de revendications à l'improviste ! Partout la hiérarchie et la régularité bureaucratique. Un néo-rondecuirisme va assagir le prolétariat. Tous les huit jours, les préposés inférieurs, tous les mois le patron ou un directeur seront accessibles aux réclamations. Les ouvriers auront donc le temps de réfléchir avant de parler, les réclamations auront même le temps de devenir sans objet avant de se produire. Mais rien d'imprévu, rien d'improvisé. Cela ressemble quelque peu aux procédés admis à la caserne pour réclamer : il faut attendre le rapport du lendemain, la revue de la fin de la semaine, ou la visite annuelle du général inspecteur.

Plus de cordialité et de courtoisie régneront dans les entrevues. Je vois même les patrons *bons enfants* à la Motte offrir un « petit verre » de genièvre ou des biscuits. Pas d'immixtion étrangère, on sera bien en famille, gens qui se connaissent et se voient tous les jours. Soldats devant leurs chefs, les ouvriers n'oublieront point dans le cabinet patronal la discipline de l'atelier.

Plus de cette atmosphère de bataille qui, à l'heure présente, excite les ouvriers à défendre avec acharnement leurs intérêts. Plus de parti pris contre les patrons considérés *à priori* comme des adversaires. Par sa régularité et son renouvellement, la démarche ouvrière prendra toute la correction et la banalité d'un rire familier.

Colliard encore triomphe ici : « Aussi bien par la façon dont les délégués sont choisis que par l'autorité qu'ils acquerront tout naturellement par l'exercice continu de leur fonctiôn, ces délégués permanents paraissent beaucoup plus qualifiés pour conduire des négociations que les délégués au moment de la grève, dans des assemblées souvent

tumultueuses (1), et qui sont appelés à discuter pour la première fois avec les patrons à un moment où les esprits sont excités de part et d'autre. »

Le recrutement de ces délégués particulièrement qualifiés donne d'ailleurs toute garantie aux patrons les plus susceptibles. C'est la grande voix d'un suffrage universel sagement reglementé qui les désignera.

Par un savant découpage électoral, qui plane bien au-dessus des vieilles conceptions d'organisation ouvrière, on divise les usines en circonscriptions de vote. Les abstractions de la géographie politique remplacent ici les préoccupations démodées de conscience de classe et d'action autonome des minorités révolutionnaires. Il y a une masse démocratique d'ouvriers, un tas démocratique d'établissements industriels. On taille à volonté dans cette matiére neutre, croit-on, on distribue les uns et les autres en petits lots, sans autre préoccupation que de respecter la géographie et d'égaliser le plus possible les lots, c'est-à-dire les circonscriptions (2).

Incidemment, on élève le patron à la dignité d'un petit préfet. C'est lui qui, au-dessus de 150 ouvriers, est chargé de diviser son établissement en circonscriptions *soit territorides*, soit professionnelles. C'est donc à lui d'adopter le découpage qui favorise le plus ses candidats, sans avoir même à tenir compte de similitudes de profession ou de communautés d'intérêts envers ses ouvriers.

Sont électeurs tous les ouvriers inscrits à la dernière paye, âgés de 18 ans. Et vraiment, c'est beaucoup de libéralisme pour des gens en veine de réglementer. Une seule exception : les agents *exclusivement* préposés à la direction ou à la sur-

(1) Naturellement pour Colliard les représentants naturels des ouvriers, les délégués du syndicat n'existent pas.

(2) Je reviendrai sur la valeur socialiste de cette division en étudiant les autres projets de rêglementation de la grève.

veillance du personnel. L'adverbe est une trouvaille de la commission. Millerand avait avait adopté une formule plus large, mais « par cette modification, la Commission avait voulu indiquer que cette exclusion ne visait que les agents du patron qui ne travaillent pas avec les ouvriers et qui par la nature de leurs fonctions, représentent plutôt le patron que les ouvriers. » Cette fin de phrase est d'une aimable obscurité! Colliard et ses collègues conçoivent sans doute des contre-maîtres qui représentent plutôt les ouvriers que le patron ? Le résultat est, en tous cas, atteint, de ne priver du droit de vote que les contre-maîtres qui seront presque des directeurs, que ceux qui ne mettront *jamais* la main à la pâte. Le patronat se ménage ainsi dans le corps électoral de précieux *indicateurs*. Et, électeurs de droit, pourquoi ne serait-ce pas, eux, les élus!

Les conditions d'éligibilité sont beaucoup plus restrictives. Il faut ici montrer une patte blanche, que ne tâche aucun soupçon patronal. Il faut savoir lire et écrire, être français, âgé de 25 ans accomplis, n'avoir encouru aucune condamnation entraînant soit la perte des droits politiques, soit la perte des droits visés à l'article 29 ci-après. Nous verrons que cet article frappera inévitablement tous les camarades un peu énergiques que n'enthousiasmeront pas les beautés révélées du régime nouveau.

Il faut enfin AVOIR TRAVAILLÉ DEUX ANS AU MOINS DANS L'ÉTABLISSEMENT (1). Conception singulièrement rétrograde

(1) « A défaut d'électeurs remplissant cette condition, pourront être élus les électeurs justifiant de deux années de travail dans les établissements similaires. » Bien rarement, sauf dans les maisons nouvelles, on en sera réduit à cette extrémité. S'il n'y a qu'une demi-douzaine d'éligibles, 4, 3, 2 peut-être, c'est entre eux que s'exercera le *libre* choix des ouvriers. Et s'il n'en reste qu'un ? Sera-t-il obligatoirement élu ?

et moyennageuse du travail industriel, si ce n'était plus simplement une combinaison perfide. Avec les chomages fréquents, les tranformations de l'industrie, les extraordinaires fluctuations du marché, métallurgique ou textile par exemple, l'ouvrier depuis deux ans dans la même maison devient une rareté. Il existe cependant, mais toujours presque c'est le rénégat, l'être souple qui a laissé passer les orages, édifiant sur les misères et les défaites de ses camarades sa petite prospérité égoïste : c'est l'agent et le valet du patron ; c'est, résumé dans le terme le plus simple et le plus flétrissant à la fois : le BON OUVRIER.

C'est donc parmi ceux que leur traîtrise passée, leur défaut de courage et de dignité devraient signaler à sa défiance, que l'ouvrier devra *obligatoirement* choisir ses délégués, chargés de défendre ses intérêts, qui ne sont plus les leurs, contre le patron, pour eux maître redouté et bienfaiteur à la fois. Pour acquérir le droit de défendre les ouvriers, il faut avoir su plaire au patron pendant deux ans au moins.

Le patron aura encore mille moyens pour entraver le libre choix de son personnel. Il pourra renvoyer l'ouvrier prenant trop d'influence sur ses camarades, il pourra renvoyer, avant que son stage de deux ans soit accompli, le délégué possible dont il ne voudra point. Des peines légères sont prévues contre quiconque mettra obstacle à l'accomplissement des fonctions d'un délégué : amende de 16 à 100 francs. Se débarrasser d'un meneur actif et intelligent, cela vaut bien 16 francs, surtout avec la loi de sursis si libéralement accordée aux délits patronaux. Mais même le délit existera-t-il jamais ? Aujourd'hui déjà, renvoyer un ouvrier parce qu'il est syndiqué constitue un renvoi injustifié, une violation de la loi. Mais, ne savons-nous pas qu'en fait l'ouvrier ne peut jamais faire la preuve et que toujours le patron

a de valables prétextes ? Il en ira de même pour les délégués permanents.

C'est le chef de l'établissement qui fixe la date de l'élection pour chaque circonscription ; c'est lui qui dresse la liste des électeurs et des éligibles ; c'est lui qui la fait afficher, ainsi que l'avis convoquant les électeurs. Il est donc l'agent officiel du gouvernement chargé d'assurer l'application de la loi. Ce sont là prérogatives dont le patron serait bien maladroit de ne pas profiter. Nos maires en usent bien sans vergogne pour favoriser leur amis.

Les recours contre toutes ces décisions administratives du chef d'établissement doivent être formés dans les 5 jours devant le Conseil de prudhommes ou à défaut le juge paix. Nous connaissons la valeur pratique de semblables délais. On arrive toujours trop tard. Le patron sera là pour encourager la négligence ouvrière.

L'article 10, paragraphe III, règle les droits du chef d'établissement, le jour du scrutin. « Il ne peut se faire représenter simultanément dans le local du vote, pendant les opérations électorales, par plus de deux peronnes. » C'est à regret que l'on réduit la surveillance patronale à deux seuls agents. N'est-ce pourtant point suffisant pour moucharder “ le personnel ” ? Car que seraient ces gens là, sinon des mouchards ?

Ces critiques de détail montrent comment les dispositions même les plus secondaires d'une loi bourgeoise concourrent toutes à l'extention des avantages de la classe dominante.

Mais notre opposition d'ensemble et de principe reste de beaucoup plus importante.

Le lotissement du pays industriel en infimes circonscriptions électorales, c'est la création d'un inévitable *particularisme* ouvrier. C'est la substitution des revendications

d'usine et d'atelier aux revendications de classe ou seulement de corporation. Dans une même maison, les délégués des divers groupes pourront agir chacun de son côté, chacun pour soi, contradictoirement. C'est un émiettement mortel pour la classe ouvrière. C'est même la rupture de la solidarité dè fait créée par le travail.

Et que devient le Syndicat? Il est au moins gravement atteint. Pourquoi perdre son temps et son argent dans l'ingrate besogne syndicale, puisque sans peine et sans lutte, par le mécanisme extérieur d'un scrutin, on paraît obtenir tout ce que le syndicat promet? Les délégués permanents représentent leurs camarades ouvriers en face du patron. A quoi bon de coûteux fonctionnaires syndicaux, devant qui d'ailleurs toutes les portes se fermeront désormais, au nom de la loi nouvelle?

On essaye de trouver, malgré tout, une raison d'être au Syndicat et l'on affirme qu'il sera plus fort et plus nécessaire que jamais. Serait-ce vrai, que cela n'écarterait point encore le péril, car rien ne prouve que les ouvriers comprendraient cette nouvelle utilité. Mais la réalité est tout autre! On réduit le Syndicat à un rôle discret et secondaire. On lui offre le rôle imposant mais problématique de *grand électeur*. Il tracera à la masse électorale la bonne voie, où elle doit s'engager. En fait, ce semble bien utopique. Le grand électeur sera plutôt le patron lui-même ou ses préposés. Mais fut-ce possible, est-ce bien à cette besogne électorale que l'on doit réduire l'instrument par excellence de lutte, de libération ouvrière? N'est-ce point une décapitation ou une dégradation?

Il sera aussi, dit-on, le lien entre les organismes particuliers créés par la loi. C'est à lui qu'il appartient de donner un caractère général à la lutte, d'élargir le champ des revencations. Utopie encore, malheureusement!

On sait la peine qu'a aujourd'hui déjà l'organisation syn-

dicale pour étendre les grèves et généraliser ou uniformiser les réclamations ouvrières. Que sera-ce quand elle n'aura plus d'influence directe dans les usines? Organisme fédéral sans groupe fédérés! Elle n'aura pas contribué à l'élaboration première des revendications, ne leur aura pas, dès le début, donné son empreinte de classe. Elle les ignorera peu être.

C'est donc bien un retour en deça du plus étroit et du plus terre à terre corporatisme. D'innombrables unités indépendantes s'agitent égoïstement!

C'est bien plus encore : la substition d'une contrainte extérieure, basée uniquement sur la place géographique de l'individu, à la solidarité consciente naissant de la profession et des communs instincts de révolte. C'est l'assimilation complète au monde politique du monde de la production, la ruine de tout ce qui fait sa vie et son originalité.

Ernest LAFONT.

(*à suivre.*)

Les Idées socialistes des Instituteurs et les Amicales

Lorsqu'on étudie les questions d'enseignement, il est très important d'examiner l'opinion générale de ceux qui sont chargés d'instruire et d'éduquer les jeunes générations, et de savoir à quels grands principes ils obéissent pour donner à leur enseignement une tendance commune. Il serait assez difficile de déterminer quelles sont les idées généra les des professeurs des établissements secondaires et supérieurs : on ne rencontre pas chez eux une unité de vues, un ensemble d'idées générales ; les professeurs sont relativement en petit nombre et ils sont loin d'attirer autant l'attention que les instituteurs. Ceux-ci se sont fortement remués depuis cinq ou six ans, ils sont arrivés à se rendre intéressants aux pouvoirs publics, au parlement, à la presse, à l'opinion.

Les Amicales. — L'instituteur est devenu une force : les radicaux, les socialistes démocrates qui suivent Jaurès comptent sur lui pour déchristianiser le peuple, pour donner à la Cité des citoyens dévoués et instruits, et de bons électeurs ; en retour, ils examinent avec la plus grande bienveillance ses légitimes doléances. Les instituteurs ne se sont pas contenté de cette touchante sympathie : ils ont pensé, avec raison, — connaissant, d'ailleurs, par expérience ce que valent les promesses, — qu'il valait mieux être forts et que, pour cela, ils

devaient s'unir et se grouper. C'est ainsi que se sont formées à peu près dans tous les départements ces associations d'un genre spécial que l'on appelle les *Amicales*. Elles ont pour but de poursuivre l'amélioration de la situation matérielle de l'instituteur, de resserrer les liens de bonne confraternité, d'étudier les questions pédagogiques, de résister à l'arbitraire administratif. Toutes les Amicales sont fédérées. La fédération fonctionne depuis 1900; elle comprend un comité permanent composé de 11 membres et un comité administratif composé de délégués de chaque Amicale; les réunions ont lieu à Paris. La Fédération des Amicales de France et des colonies a tenu 3 congrès: en 1900 à Paris, en 1901 à Bordeaux, en 1903 à Marseille; le 4e Congrès tiendra ses assises à Lille au mois d'août prochain. Parallèlement à cette fédération, et d'accord avec elle, fonctionne l'entente des conseillers départementaux. On sait que ceux-ci sont les mandataires des instituteurs et des institutrices auprès du Conseil départemental, à raison de 2 instituteurs et 2 institutrices par département.

L'effort principal des Amicales a porté sur l'amélioration des traitements, elles ont soutenu et fait soutenir par des parlementaires amis un projet, dit « des Amicales », qui est un remaniement complet de la loi sur le traitement des instituteurs. Ce projet, modifié par divers députés dans le but d'en assurer le succès, a été abandonné, puisque la commission permanente a décidé de se rallier au projet Simyan qui paraît devoir être voté cette année et incorporé dans le budget. Il offre des améliorations très appréciables sur la loi actuelle; il diffère surtout de celui des Amicales par le maintien de l'inégalité de traitement entre les instituteurs et les institutrices. On ne peut pas établir la part d'influence des Amicales sur le vote, à peu près certain, même au Sénat, de cette loi attendue depuis de longues années, car il y a d'autres facteurs qui ont contribué à son succès, comme la

pénurie d'instituteurs se traduisant par le nombre ridicule de candidats aux écoles normales primaires, pénurie que le vote prochain de la loi militaire de deux ans n'est pas fait pour atténuer.

La question des retraites a passionné ces derniers mois le corps des primaires; le Sénat même s'est ému de la situation faite à de vieux maîtres, à qui l'on refusait le droit à une retraite légalement fixée à 55 ans d'âge et 25 ans de services, et qui étaient obligés de rester en congé d'attente, parfois plus de deux ans sans rien gagner. De ce côté, il ne semble pas que l'action de la Fédération des Amicales ait été bien coordonnée. Je ne sais à quoi l'attribuer. Le fonctionnement de la Fédération laisse bien à désirer; et il n'y a rien là d'étonnant, car les instituteurs sont trop disséminés pour lui donner une impulsion parfaitement nette. Les 11 membres de la Commission sont dispersés dans toute la France: le président et le secrétaire sont instituteurs à Marseille, les autres membres qui à Paris, qui à Nîmes, qui à Pont-à-Mousson. D'autre part, il me semble que des liens très étroits unissent la majorité de ces membres à Carnaud, le député-instituteur, et que Carnaud a donné plusieurs fois à entendre qu'il ne fallait pas embêter le gouvernement de M. Combes par des revendications incessantes. Il y a certaines choses que la grande masse des instituteurs est destinée à toujours ignorer.

Les questions se rapportant à l'amélioration matérielle du sort de leurs membres ont été jusqu'ici le point d'appui des Amicales, leur force de résistance. La lutte contre l'arbitraire administratif et politique ne paraît pas devoir encore jouer ce rôle : on est en droit de se demander si, le jour où la situation des instituteurs sera devenue à peu près ce que la majorité d'entre eux désire, les associations amicales ne subiront pas une sorte de crise, si elles ne perdront pas

cette popularité dont elles jouissent parmi les instituteurs et qui leur permet une action générale.

Unité morale du corps primaire. — Le succès des Amicales est dû en partie à une unité de vues bien caractérisée : l'adhésion de la presque unanimité des instituteurs à la politique de M. Combes, qui est aussi celle de Jaurès, du Bloc républicain : anticléricalisme tapageur, socialisme d'Etat, guerre à la religion et gloire au bon gouvernement démocratique. Les Amicales ont groupé la partie jeune, active, agissante des primaires ; les non adhérents, en dehors des indifférents, sont ceux qui ont particulièrement à se louer de la fortune et de l'administration ; ils sont désignés volontiers sous le nom de « repus », et le mot de « jaunes » commence à être prononcé, pas toujours à tort, à leur adresse.

La plus grande partie des administrateurs des Amicales, de ceux qui leur donnent leur impulsion et contribuent à leur succès, suivent la politique des socialistes parlementaires et sont des admirateurs de Jaurès. Il est extrêmement important d'analyser le socialisme des instituteurs ; — d'abord parce que ce sont des recrues que l'on considère généralement comme fort précieuses pour la propagande dans les campagnes, où la diffusion des idées socialistes est particulierement lente et pénible, ensuite parce que l'enseignement doit se ressentir des idées de ceux qui le donnent.

Le socialisme des instituteurs n'est pas très ancien ; d'une façon générale, il appartient à ce que l'on a appelé la « nouvelle méthode socialiste » ; il date de l'affaire Dreyfus, de l'entrée de Millerand dans le ministère Waldeck-Rousseau. L'idée générale ancienne qui donnait une unité morale au corps des instituteurs était l'idée de patrie, l'idée de revanche ; ils furent les apôtres les plus fervents, les plus convaincus de la revanche, quand elle était l'opinion générale des français.

Les ouvrages classiques, d'histoire et de lecture, les morceaux choisis, les chants à la Déroulède, traduisaient bien cette pensée dominante ; les livres de lectures, « Les enfants de Marcel », « Tu seras soldat », « Jean Felber », « Monsieur Prévost », qui n'ont point fait place complètement dans les écoles aux livres imprégnés d'esprit nouveau, de solidarité et d'humanisme, sont intéressants à lire pour analyser un état d'âme qui faillit être dangereux.

Tout cela est loin. Les instituteurs sont devenus les meilleurs, les plus vibrants apologistes de la paix, les plus fervents apôtres de la cité d'harmonie et de justice, et il y a à peu près la même unanimité parmi eux pour exalter les sentiments d'humanitarisme et les idées de paix, qu'il y en avait, il y a moins de dix ans pour célébrer les beautés de la patrie et les gloires de la guerre. Les idées des instituteurs reflètent donc d'une façon très prompte celles de l'opinion publique du moment : avant l'affaire Dreyfus, l'histoire était la véritable école du patriotisme et des citoyens patriotes ; elle devient maintenant l'école de la paix et du citoyen humanitaire ; il y a évidemment progrès.

Mais une évolution si vive, en étant si générale, n'a pas été produite par une observation raisonnée des faits. C'est surtout par un engouement sentimental. L'instituteur s'enthousiasme vite et ne résiste guère aux courants plus ou moins superficiels qui modifient l'opinion ; le pouvoir des mots, des phrases sonores, des gestes dramatiques est très grand sur lui. Cela tient à l'éducation abstraite et hâtive qu'il a reçue à l'Ecole Normale. Lui, qui est appelé à vivre dans la plupart des cas parmi les populations rurales où la vie est à peu près exclusivement concrète, il n'en connaît les besoins et les aspirations que par ses observations personnelles forcément restreintes et peu coordonnées. En effet, fils de paysan, ses études ont absorbé le meilleur de ses facultés, ou fils d'artisan, il n'a pas vécu cette vie si différente de la sienne. Alors,

connaissant peu le milieu qui l'entoure, l'instituteur rural se laisse bercer agréablement par la séduisante rhétorique de beaux parleurs, des hommes d'Etat, des littérateurs, de tous les idéologues qui méprisent, tout en le chantant, le travailleur penché sur sa tâche. Il n'est donc pas téméraire de prétendre que la majorité des instituteurs traversent leur carrière avec une insuffisante initiation au métier et à la vie. Ceci est très dangereux, parce que leur influence peut être grande. Ces observations concernent à peu près exclusivement l'instituteur des campagnes ; celui des villes n'est pas appelé à jouer le même rôle, il se rapproche davantage du professeur ; ses rapports avec le milieu ne sont pas les mêmes, il n'est pas mêlé aussi intimement à la vie complexe de l'ouvrier urbain que l'est son collègue rural à la vie plus simple du paysan. Les ouvriers sont plus instruits, ils ont plus de facilité pour accroître eux-mêmes leurs connaissances ; leur socialisme, qui se développe et prend corps, n'a rien à craindre des influences extérieures, tandis que le socialisme agraire naît à peine, et il semble que les instituteurs sont appelés à lui imprimer une direction qu'il est difficile et même téméraire de vouloir analyser dès maintenant. Ch. Guieysse a publié dans le numéro du 1er août 1902 de *Pages Libres*, le résultat d'une enquête faite auprès des abonnés de cette intéressante revue sur les programmes d'enseignement dans les écoles rurales. Cette enquête forme une étude très approfondie de cette question de l'adaptation de l'instituteur à la vie concrète du paysan, afin de donner à son enseignement la tendance qui convient au milieu.

Les instituteurs sont gouvernementaux, ils s'attribuent un rôle politique analogue à celui que l'on prête au curé, mais diamétralement opposé ; le sacerdoce que veulent exercer les instituteurs répond très bien aux aspirations des idéologues démocrates, mais il n'est pas fait pour plaire aux révolutionnaires qui estiment que les idées n'ont qu'une

influence limitée dans la transformation des choses. Les socialistes « démocrates » comptent beaucoup sur l'instruction pour la réalisation de leur idéal ; cette opinion est d'ailleurs très populaire, ce qui n'implique nullement qu'elle soit juste ; c'est que l'instruction jouit dans le peuple d'une sorte de vénération, elle est devenue pour lui une véritable divinité. Dans les campagnes, où l'on rencontre encore un certain nombre d'illettrés, il n'est pas de vieux paysans, madrés, infatigables à la tâche, qui ne disent que les jeunes ont de la chance de pouvoir s'instruire ; cela ne veut pas dire que les jeunes travailleront mieux et sauront mieux gérer leurs affaires.

Les préoccupations communes à tant d'instituteurs leur viennent de la fréquentation d'hommes ayant les mêmes goûts, les mêmes idées ; et ces hommes appartiennent à la petite bourgeoisie commerçante et paysanne ; ce sont les chefs des comités républicains, démocratiques, francs-maçons, libres-penseurs. Les instituteurs qui ont déjà reçu une éducation commune lisent encore les mêmes livres et les mêmes journaux ; parmi ceux-ci, *la Raison*, *la Petite République*, *l'Action*, *l'Humanité*, *les Annales de la Jeunesse laïque*. En plus de ces influences, il faut dire un mot de celle qu'exercent les journaux pédagogiques sur leurs lecteurs. Cette presse a aussi emboité le pas à l'opinion ; pour satisfaire la curiosité des instituteurs elle a donné des aperçus sur le socialisme. L'une des plus importantes revues scolaires, *la Revue de l'enseignement primaire*, que dirigent Chauvelon et Gustave Hervé, s'affirme même nettement socialiste. Elle publie dans chacun de ses numéros une étude de socialisme sur des questions qui n'ont presque jamais aucun rapport avec l'enseignement. Les questions politiques y occupent une place prépondérante, tandis que celles qui se rapportent plus spécialement à la pédagogie, que l'on peut parfaitement concevoir socialiste,

paraissent des hors d'œuvre. Et cependant, il y a dans les programmes officiels, dans les méthodes, dans tout ce qui se rapporte à l'éducation, de telles réformes à apporter qu'il serait bien nécessaire que des esprits solides et éclairés en poursuivent la réalisation, au lieu de s'occuper de généralités vagues et de servir constamment des abstractions humanitaires, ou de ce marxisme fade qui prétend avoir résolu la question sociale quand il a analysé la théorie de la valeur.

Le socialisme des instituteurs est un peu tout ce que ces différents facteurs en ont fait, c'est-à-dire l'opinion, le gouvernement, les relations, la presse, la presse pédagogique, le socialisme d'Etat ; il est humanitaire, petit bourgeois, laïque, anticlérical et avant tout étatiste, — mais il est très peu ouvrier. C'est ce qui lui donne sa tendance formaliste en même temps qu'autoritaire ; le métier, la vie sont restés voilés derrière les barrières conventionnelles de l'étude livresque, dogmatique, et rien ne dispose tant à l'intransigeance, à l'affirmation catégorique que des idées apprises dans des livres, sans être passées ensuite au crible de l'expérience et de l'observation personnelles.

L'action révolutionnaire des Amicales. — Tolérées plutôt qu'autorisées par les pouvoirs publics et leur administration, les Amicales ont évité le plus possible les conflits avec le gouvernement et les inspecteurs. Avant de lutter, il leur a fallu vivre et écarter les difficultés qui s'opposaient à leur développement naturel. Leur début fut pénible dans certains départements où les instituteurs ne voulaient pas comprendre tous les bienfaits de l'association. Les Amicales ont surtout recherché le nombre, quelques-unes ont même réussi à grouper la presque unanimité des instituteurs de leur département respectif ; certainement la quantité nuit à la qualité, là comme ailleurs. Seulement, dans les Amicales,

les non adhérents sont facilement des hostiles qui cherchent vite à nuire à leur succès, de complicité plus ou moins avouée avec l'administration ou les politiciens. Aussi, logiquement, pour être fortes, les associations d'instituteurs devaient essayer de réunir le plus grand nombre de membres, afin de neutraliser l'action des satisfaits ou des faux frères. Heureusement que le retard apporté au vote de la loi sur les traitements, leur a donné des armes et amené à elles bien des adhérents, qui seraient restés en dehors du mouvement sans cela. L'action pour l'amélioration de la condition matérielle des instituteurs a été menée avec, sinon beaucoup de force, au moins beaucoup de ténacité. Les différents moyens employés ont été : le pétitionnement, les démarches individuelles auprès des représentants, les démarches auprès des pouvoirs publics, les campagnes de presse. Les Amicales ont été habiles en essayant d'abord de s'assurer le concours de l'opinion publique, favorablement disposée déjà par le fort courant anticlérical de ces dernières années ; elles ont laissé entendre ensuite aux députés que les instituteurs étaient une puissance avec laquelle il fallait compter en temps d'élections ; c'est d'ailleurs le procédé qu'emploient tous les fonctionnaires pour donner plus de chance de succès à leurs revendications. La grande presse politique, *le Radical, la Petite République*, *l'Aurore*, *le Matin*, surtout, ont fait une vigoureuse campagne en faveur des instituteurs et ont essayé d'intéresser à leur sort leurs abonnés et lecteurs. Il y a là évidemment plusieurs sentiments générateurs : celui d'être utile à une noble cause, c'est le seul que l'on avoue ; il y en a d'autres, qui sont inséparables du caractère de plus en plus mercantile de la presse quotidienne. Il est trés habile de recruter des abonnés parmi les instituteurs qui lisent beaucoup, et contribuent énormément par leurs relations et leur incontestable influence dans les campagnes, à diffuser les journaux amis.

Pour montrer leur ferme volonté de faire aboutir le projet des Amicales sur la loi des traitements, des instituteurs ont envisagé la possibilité d'une grève générale. Les difficultés à peu près insurmontables auxquelles cette action aurait dû se heurter, ont fait qu'elle n'a jamais été fermement soutenue. L'Etat n'admet pas la grève pour ses employés, et pour lutter contre sa volonté il faut être très forts et très décidés, ce qui n'est pas tout à fait le cas des Amicales. Et les instituteurs, sauf dans les grandes villes, sont éloignés les uns des autres : dans une réunion qui les rassemble en grand nombre, ils peuvent bien prendre les plus graves décisions, mais rentrés chez eux, chacun dans sa bourgade isolée, au milieu d'une population étrangère, indifférente et même hostile à la lutte soutenue, quelle sera leur force de résistance ? Pour que les grèves s'entretiennent, on sait bien qu'il faut l'ardente parole des orateurs, l'entraînement des réunions et parfois la crainte des amis que l'on rencontre. Et l'instruction n'est pas un produit immédiatement nécessaire ; en priver l'Etat-patron, qui est beaucoup moins atteint que le public, cela ne peut pas l'obliger à céder. Il y a eu exagération dans l'assimilation des instituteurs aux ouvriers : c'est l'œuvre certaine de l'idéologie tant en faveur maintenant.

En elle-même, la grève des instituteurs ne paraît pas avoir une importance bien grande, mais elle peut avoir une signification, si on la considère comme symbolisant le degré de force des Amicales contre l'Administration. C'est à ce point de vue qu'il faut noter la courageuse initiative des instituteurs de la Vendée, qui, en août dernier, à l'Assemblée générale de leur association, ont décidé de refuser de faire des cours d'adultes et tous autres services extra-scolaires, d'ailleurs facultatifs. Voici le texte exact de cette résolution : « Les Instituteurs et institutrices de la Vendée, profondément découragés de voir toujours repoussée à plus tard l'améliora-

tion tant de fois promise à leur situation précaire, prennent à regret la décision de cesser toute participation aux œuvres post-scolaires, si l'année 1904 s'achève sans qu'il leur soit accordé satisfaction. » Cette hardie et catégorique mise en demeure fut très bien accueillie par les instituteurs, les bulletins de toutes les Amicales la signalèrent en la commentant favorablement; il n'en fut pas de même des politiciens, amis des instituteurs, qui leur font la plus exagérée des réputations, et qui y virent un nouvel embarras pour le gouvernement. Le député Carnaud, ex-instituteur de Marseille, dirige une revue pédalogique très terne et assez peu lue : le *Bulletin des Instituteurs et des Institutrices de France*. C'est là que j'ai trouvé traduite très nettement l'opinion des parlementaires qui ont généralement la confiance des Amicales: je cite tout au long la fin d'un article paru dans le numéro 230, du 9 octobre 1904 de ce journal, sous la signature de Maximilien Carnaud : « Renseignons-nous avant d'agir ». « Ce fait brutal, dit Carnaud, reste acquis du droit d'intervention de l'Administration, quand les actes de l'Amicale sont portés devant le public et qu'elle les juge de nature à créer des embarras au gouvernement. A notre avis, il aurait mieux valu ne pas s'exposer à cette aventure... Les Assembéles générales des Amicales ont le devoir ne pas exposer leur bureau à subir, à cause de leurs résolutions rendues publiques, les remontrances des universitaires... Il ne faut pas oublier que les actes des Amicales peuvent avoir leur écho au sein du Parlement. Les rares instituteurs réactionnaires que nous possédons dans certains départements seraient peut-être heureux de voir interpeller le gouvernement sur certaines résolutions des Amicales, s'ils étaient sûrs de le voir renversé pour avoir donné à celles-ci trop de liberté d'action... Nous ne saurions trop féliciter les membres du bureau de l'Amicale de la Vendée pour avoir su trouver un terrain de transaction bien choisi, pour éviter la possibilité d'une

interpellation que la réaction de la Vendée eut été heureuse d'adresser au gouvernement de M. Combes. Celui-ci a trop fait pour les Amicales, pour que celles-ci s'amusent à jeter sur ses pas la vulgaire pelure d'orange traditionnelle. »

Dans les rapports directs de l'Administration avec les Amicales, il n'y a presque jamais eu tension ; là, il y a une bonne confraternité au moins apparente, ici une paix armée qu'aucun des belligérants ne tient à rompre : les hostilités n'ont existé que dans un ou deux cas. Je connais celui de la Loire-Inférieure, où l'Inspecteur d'Académie, malgré l'avis du conseil départemental, avait révoqué l'instituteur stagiaire Tardivel ; les deux conseillers départementaux, les élus des instituteurs adressèrent leur démission au Préfet et protestèrent auprès du Cercle pédagogique de Nantes dont l'un était président. A l'unanimité de ses membres, l'Amicale s'engagea avec ses élus en protestant contre l'acte arbitraire de leur chef. La vaillante solidarité des instituteurs bretons sauva leur camarade ; le ministre rapporta la décision de l'Inspecteur d'Académie, qui prit bientôt après sa retraite. N'est-ce pas curieux, cette attitude hardie des maîtres de l'enseignement primaire de la Vendée et de la Bretagne, en face de la résignation et de la foi robuste de populations si hostiles au progrès ? Je ne sais quelle peut en être la signification, mais il était intéressant de noter des actes si énergiques.

C'est peut-être tout. Les Amicales hésitent à entamer des luttes dans lesquelles elles craignent de ne pas être suivies : les instituteurs intéressés n'osent pas formuler de plaintes ; les hommes politiques n'aiment pas ces histoires, et ce sont eux qui distribuent les bons postes, aux gratifications, aux suppléments élevés, avec des commodités d'approvisionnement et de communication qu'ignorent les « trous » des montagnes, où la maison d'école est parfois

à plus d'un kilomètre de toute autre habitation. Cependant, je repète ce que je disais plus haut, quand la lutte pour la conquête du mieux-être matériel cessera d'être le point d'appui de résistance des Amicales, il n'y a que la lutte pour l'émancipation morale et politique contre l'autoritarisme administratif qui pourra le devenir. Il n'est pas trés facile d'établir la position des Amicales pour engager cette action ; l'esprit qui les anime varie beaucoup d'un département à l'autre, il n'est nulle part franchement mauvais ni hostile *à priori* à un mouvement semblable, mais il faudrait, pour le favoriser, un concours de circonstances que l'attitude habile et plus bienveillante des inspecteurs ne semble pas devoir susciter de sitôt.

Pour conclure, il n'est pas certain que les Amicales et les instituteurs, entraînés par engouement et aussi par la force des choses, vers les idées révolutionnaires, favorisent d'une façon consciente et réelle le *socialisme ouvrier*. Il faudrait pour cela qu'ils s'inspirent de lui directement, ce qui n'est pas ; ils suivent bien plus, on l'a vu, les déclamations stériles des politiciens radicaux ou socialistes démocrates. En outre, en voulant s'attribuer un rôle politique et social qu'il ne peut avoir, l'instituteur perpétue des pratiques gouvernementales, administratives et politiques que l'ouvrier révolutionnaire s'efforce de faire disparaître ; et le socialisme pour lui est bien plus l'agitation politique, anticléricale, pseudo-marxiste, qui s'énonce par règles fixes et dogmes intangibles, que l'adaptation des programmes scolaires au mouvement conscient de la classe ouvrière. Pour rassurer les mauvais esprits qui se défient des idéologues, on viendra dire que ces craintes sont chimériques et que les instituteurs, en s'organisant en syndicats et entrant dans les Bourses du Travail perdent « leurs velléités de commandement politique », et sont obligés de s'inspirer du véritable esprit prolétarien. Des faits importants viennent, en effet, de

se produire : l'Amicale du Var vient de se transformer en syndicat et d'entrer à la Bourse du Travail de Toulon ; les Amicales de la Somme, des Pyrénées-Orientales, du Rhône, sont entrées ou sont sur le point d'entrer dans les Bourses d'Amiens, Perpignan et Lyon. Le camarade Yvetot, en sa qualité de secrétaire de la *Section des Bourses*, vient d'adresser à toutes les Bourses du Travail qui y sont adhérentes une circulaire pour les inviter à attirer à elles les instituteurs, et dans les numéros des 8-15 et 22-29 janvier de la *Voix du Peuple*, il appelle l'attention des organisations ouvrières sur l'évolution des Amicales et la collaboration de tous, manuels et intellectuels, à l'œuvre commune d'émancipation intégrale.

Il me semble qu'en étudiant comme il convient l'action syndicale des Amicales, il faut d'abord se demander : 1° Quel but poursuivent les organisations d'instituteurs en se transformant en syndicats et quels avantages elles pourront en retirer ; 2° Quel sera le contre-coup de cette transformation sur le mouvement ouvrier ; 3° A quelles pensées obéissent les camarades qui donnent l'impulsion à ce mouvement, comme Yvetot, en essayant d'attirer à lui les instituteurs ? — Ce sera l'objet d'une prochaine étude.

M. T. LAURIN.

LES PARTIS SOCIALISTES

BELGIQUE

L'organisation des femmes socialistes.

L'organisation des femmes socialistes en Belgique n'a pas encore pris un développement en rapport avec celui du Parti Ouvrier belge. Pourtant, notre pays industriel emploie dans ses usines et fabriques plus de 270.000 ouvrières, sans compter celles, fort nombreuses, qui travaillent à domicile.

Des citoyennes commencent à prendre une part active à la direction de nos coopératives. Il existe des syndicats mixtes, par exemple celui des ouvriers et ouvrières du vêtement, celui des employés, des cigaretiers et cigaretières à Bruxelles, à Gand, centre de l'industrie textile et où la population ouvrière féminine est considérable, ceux du lin et du coton qui comptent jusqu'à 1200 travailleuses. Quant aux syndicats purement féminins je ne puis guère citer que celui des margeuses et celui des piqueuses de bottines à Bruxelles, qui d'ailleurs n'ont pas une grande vitalité.

Notre amie Marie Mali poursuit depuis plusieurs années le groupement des dentellières qui sont plus de 45.000. Mais malgré de premiers succès encourageants, on ne peut espérer de très grands résultats. La plupart d'entre elles, en effet, travaillent à domicile. Les couvents ont le monopole des grands ateliers à la main et se livrent à une exploitation et à une tyrannie presque incroyables. Quant aux ateliers mécaniques qui commencent à s'introduire, ils ont déterminé une crise qui, à Bruges, a réduit en 5 ans le nombre des ouvrières occupées de 6.000 à 3.000. On voit que toutes les conditions se trouvent réunies, pour rendre l'action prolétarienne difficile, voire impossible.

Des citoyens et des citoyennes dévoués s'occupent de créer un mouvement socialiste plus fort parmi les femmes et de les attirer à la vie active du parti. Ils ont compris que l'ouvrière appartient au prolétariat au même titre que l'ou-

vrier, qu'elle lui apporte ses sentiments, ses pensées propres, que la laisser en dehors du socialisme, ce serait étriquer, mutiler celui-ci, ce serait laisser hors du combat la moitié de l'armée ouvrière. Ils ont fondé, en 1900, la « Fédération nationale des femmes socialistes », qui compte déjà un nombre respectable de groupes.

Son congrès le plus important fut celui du 9 mars 1902. Parmi les questions intéressantes qui y furent débattues, figurait celle du suffrage universel des femmes.

La femme chez nous est encore, plus que l'homme, soumise aux influences réactionnaires. Elle est l'esclave du prêtre dont elle accepte la parole sans examen. Le parti catholique menaçait de se servir du vote des femmes pour écraser les revendications du prolétariat. La majorité des socialistes crurent que, dans ces circonstances, il convenait, tout en maintenant en principe l'affirmation de l'égalité des sexes devant le suffrage, de ne revendiquer immédiatement la franchise électorale que pour les hommes. Le congrès se rallia, en cette matière, aux décisions de l'ensemble du parti.

La fédération possède deux journaux mensuels de propagande. L'un flamand *De stem der Vrouw* (La voix de la femme), qui se publie à Gand et tire à 1300 exemplaires. L'autre, français, *La femme socialiste*, édité à Bruxelles et dont le tirage est de 1.000 exemplaires environ.

Ces deux publications ont la vie assurée, malgré le prix modique de l'abonnement (80 centimes par an !).

La fédération est affiliée au Parti Ouvrier, au même titre que les autres groupes. Elle a ses délégués au Conseil général du parti, dans les fédérations locales, etc. Son secrétaire fait généralement un rapport au congrès annuel du parti. L'an dernier, la citoyenne Tillmans, l'une des propagandistes les plus actives de l'organisation, a présenté au congrès un travail important concluant à un mouvement intense en faveur d'une règlementation spéciale du travail des femmes et de l'instruction obligatoire.

Le mouvement est moins développé en Wallonie qu'en Flandre. Les groupes principaux sont ceux de Bruxelles, Gand, Anvers, Louvain, Ostende, Alost, etc. Quelques-uns comptent de 150 à 170 membres. La plupart des groupes se réunissent deux fois par mois pour entendre des conférences

sur des sujets sociaux ou discuter les questions du jour intéressant le parti. Ils organisent régulièrement des meetings de propagande, distribuent des circulaires et recourent à tous les moyens ordinaires de propagande.

Mais il faut bien reconnaître que cette propagande socialiste directe n'a pas encore donné de très grands résultats. Et le nombre des femmes dont l'esprit s'est ouvert au socialisme est resté fort restreint. Force a été à nos associations de vouer une grande partie de leur activité à une œuvre plus modeste, à une œuvre préparatoire. Et elles ont entrepris de développer la culture générale des femmes du peuple pour rendre possible leur culture socialiste.

Il s'est donc créé sous les auspices des groupes de femmes socialistes toute une série d'œuvres d'éducation, dont le caractère varie selon le milieu. A Gand, où les filles du peuple travaillent dans les usines et sont le plus accessibles à la propagande, c'est l'éducation de la jeune fille que l'on a surtout en vue : groupes de voyage, cercles d'agréments. conférences instructives. A Bruxelles, où la grande industrie emploie surtout des hommes, c'est à la femme de l'ouvrier, à la mère de famille que l'on s'adresse principalement et l'on recourt de préférence aux conférences et articles d'hygiène familiale, d'économie domestique. On attire la mère accompagnée de ses mioches à des « chocolats », où elle pourra s'entretenir avec ses amies, écouter une courte causerie de propagande, tandis que les petits se divertiront des jouets mis à leur disposition. On organise une œuvre des nourrissons, où un docteur examine une fois par semaine les bébés, les mesure, les pèse et indique aux mères les soins à leur donner.

Outre les avantages immédiats qui résultent de toutes ces œuvres pour l'ouvrière et pour la famille ouvrière, il se forme peu à peu un milieu sympathique à nos idées, où se recrutent ensuite plus facilement des socialistes conscientes.

A quoi tient cette difficile pénétration du socialisme parmi les femmes de notre classe ouvrière ? En dehors de causes générales qui ont amené dans toute l'Europe un développement moindre de la conscience de classe chez les femmes que chez les hommes, il faut citer encore l'instruction très rudimentaire chez nous des prolétaires des deux sexes. L'ouvrier ignorant est plus soumis aux préjugés. Il se résout

moins aisément à traiter sa femme en égale. Il prétend la confiner dans les soins du ménage et voit souvent de mauvais œil — même quand il est socialiste — qu'elle s'occupe de politique. La femme ignorante, naturellement, est plus conservatrice, craint les nouveautés et refuse même d'examiner les théories socialistes que le curé lui représente comme blasphématoires.

Il faudra encore beaucoup de propagande, beaucoup de temps et beaucoup de tenacité pour triompher de ces circonstances défavorables. Mais nul doute que le parti ne fournisse à la longue l'effort nécessaire.

Gertrude DE BROUCKÈRE.

Bruxelles, le 12 février 1905.

LES SYNDICATS OUVRIERS

FRANCE

La Loi du 21 mars 1884 et les travailleurs municipaux.

Le Syndicat des Ouvriers Egoutiers de la Ville de Paris.

Pour avoir pris une ampleur particulière aujourd'hui, la question de la légalité des syndicats de travailleurs municipaux n'est cependant pas nouvelle. C'est dès leur origine que la question a été posée.

Pour en retracer les faits principaux nous devons prendre un d'entre eux à sa fondation et le suivre jusqu'à notre époque. Nous parlerons donc surtout du plus ancien : celui des *Ouvriers égoutiers de la Ville de Paris;* les autres venant ensuite n'ayant été créés que plusieurs années après.

I. *Origine du Syndicat.* — A la fin de l'année 1886, le Service de l'assainissement se trouvant gêné dans ses entournures financières employa un moyen qui, jusqu'alors, avait parfaitement réussi. 181 ouvriers égoutiers furent mis sur le pavé sans avoir été prévenus et ne furent réembauchés, les uns après un mois, les autres deux de chômage, — qu'à la suite d'une interpellation du Conseil municipal.

Comme on doit le comprendre, si l'interpellation eut lieu, c'est que parmi les licenciés, il s'en trouvait qui étaient peu disposés à être traités de cette façon, contre laquelle, jusqu'à cette époque, aucune protestation ne s'était élevée. Et c'est bien naturel, car antérieurement l'élément principal formant le personnel auxiliaire était composé d'ouvriers étrangers, dont l'administration pouvait se servir pour tenir en respect ceux qui auraient voulu tenter l'émancipation de la corporation.

En 1887, il n'en était plus ainsi. Les étrangers ayant été

mis en demeure de se faire naturaliser ou de quitter le service, la pression morale d'antan disparaissait.

Le succès de l'interpellation n'avait pu empêcher qu'un chômage assez long dans une période défavorable n'ait causé un préjudice dont il importait d'éviter le retour.

Quelques réunions intimes eurent lieu, divers moyens envisagés : l'organisation sous forme mutuelle ou amicale, puis la forme syndicale. C'est à cette dernière que la corporation devait se ranger.

II. *Sa fondation.* — Le 18 août 1887 une réunion avait lieu à la salle du Cinquantenaire sous la présidence du citoyen Leclerc, assisté des citoyens Pinson et Siléril, et comme secrétaire Philippe; comme orateurs : Joffrin, Jean Allemane, J.-B. Clément, etc. Après lecture de la loi par ce dernier et de l'exposé de son application par les différents orateurs, qui s'appuyèrent, pour être plus précis, sur la circulaire de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur, à ses préfets leur enjoignant d'aider son application sans restriction, mais en indiquant au contraire qu'elle devait s'appliquer même à ceux non indiqués nominalement, la création du syndicat est votée.

L'administration devait fournir des statuts types à qui prenait l'initiative de former un syndicat. Il en fut ainsi pour le syndicat des ouvriers égoutiers, qui avait dans son préambule, inséré la mention « conformément à la loi ».

Le dépôt des statuts était fait à la mairie de Montmartre, puis, après la nomination définitive du bureau, à la Préfecture.

III. *La première attaque.* — Bien tranquilles nous étions sur la légalité de notre syndicat, quand nous apprenons que le Parquet s'agite. La police se déplace et rend visite aux citoyens composant notre bureau syndical. Notre trésorier reçoit très mal le Commissaire de police aux délégations judiciaires, qui prétendait vouloir prendre connaissance de ce qu'il avait mandat de voir. Mal reçu, s'en retournant sans avoir réussi, il n'y eut pas d'autre tentative.

Lorsque du côté du Parquet tout fut calme, on apprit que dans notre propre administration la question avait été soulevée dans les conditions qu'indique la pièce suivante :

RAPPORT demandé par M. l'Ingénieur en chef à M. l'Ingénieur Lecœur, au sujet de la Chambre syndicale des égoutiers.

Rapport de M. l'Ingénieur ordinaire Lecœur.

Un certain nombre d'ouvriers égoutiers se sont réunis pour former une Chambre syndicale.

Nous n'avons eu connaissance de ce fait que par des avis officieux, et nous avons trouvé des comptes rendus de séances dans le *Bulletin quotidien de la Bourse du Travail,* dont deux numéros sont ci-joints, en date du 17 septembre et du 21 octobre dernier. Nous avons déjà fourni à M. l'Ingénieur en chef les notes des égoutiers dont les noms sont publiés dans le *Bulletin* comme faisant partie du bureau.

Au point de vue du droit :

La loi du 21 mars 1884 dit, article 3 : « Les syndicats profession nels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles. »

Nous ne voyons pas que le curage des égouts de Paris soit une industrie ni un commerce ; tous les égoutiers, sans exception sont des employés de l'administration. Ils n'ont aucun intérêt économique à étudier ni à défendre.

La Chambre syndicale ne peut avoir d'autre but, et les comptes rendus des séances le montrent bien, que de combattre l'administration, soit pour obtenir des augmentations de salaires, soit pour modifier les réglementations appliquées au personnel ; les ouvriers punis ou renvoyés comptent sur la Chambre syndicale pour faire examiner les mesures prises à leur égard et la considèrent comme un tribunal devant lequel ils porteront leurs griefs contre l'administration.

Il ne nous paraît pas que ce soit en rapport avec l'esprit de la loi et qu'une catégorie d'ouvriers qui appartient exclusivement à l'administration puisse légalement se constituer en Chambre syndicale. Il n'y a là ni patrons ni concurrence, il n'y a que les règles administratives, et si la Chambre syndicale n'avait pour objectif de peser sur l'administration, elle serait sans effet ; — L'article 4 de la même loi dispose de plus : « Les fondateurs de tout syndicat professionnel devront déposer les statuts et les noms de ceux qui, à un titre quelconque, seront chargés de l'administration ou de la direction. Ce dépôt aura lieu à Paris, à la préfecture de la Seine .»

Jusqu'ici nous n'avons pas eu connaissance que le dépôt prescrit par la loi ait été fait. En conséquence, nous considérons que la Chambre

syndicale des égoutiers n'a pas jusqu'à présent une existence légale.

Nous ne croyons pas que la tentative faite par les égoutiers doive amener aucune réprimande ni punition pour ceux qui l'ont mise en avant.

Nous pensons seulement qu'il n'y a pas lieu de tenir compte, quant à présent, des délibérations de cette Chambre, dont il faut attendre les actes. Si elle reste dans la légalité, elle sera inutile et se séparera d'elle-même ; si elle veut en sortir, il sera temps de poursuivre ceux qui se seront mis sous le coup de l'application du droit commun.

Signé : Lecœur.

Paris, le 19 novembre 1887.

Et ce fut tout.

Depuis, avec le Conseil municipal et l'administration, les syndicats ont toujours discuté salaires et règlementations du travail.

IV. *Reprise des hostilités.* — En 1894, on reparle de la légalité des syndicats des ouvriers d'administrations publiques et M. Charles Dupuy répondait au Parlement le 4 juin : « Le gouvernement est d'avis que la loi du 21 mars 1884 doit être observée sans restriction............ Dans certaines administrations de l'Etat ces syndicats existent déjà et il ne pourrait y être porté atteinte que par une loi nouvelle. »

M. Yves Guyot lui reprochait cette déclaration dans *Le Siècle* du 7 juin 1894 et disait que la loi « ne vise que des professions concourant à l'établissement de produits déterminés. Quels sont les produits déterminés que fournissent les égoutiers et les balayeurs ? »

« Une loi nouvelle ? — écrit M. Yves Guyot, — si M. Charles Dupuy en a absolument besoin, il peut la présenter. A son défaut des membres du Parlement peuvent user, dans l'une ou l'autre Chambre, de leur initiative ».

Cet appel ne pouvait rester sans écho.

MM. Merlin, Trarieux, Demole, sénateurs, ont usé de leur initiative et ont proposé le « projet » qui paraissait viser plus particulièrement nos camarades des chemins de fer. — On sait quelle fut sa fin lamentable, il disparut devant l'unanimité des protestations ouvrières.

Le 17 juillet 1900, le Président de la République, M. Emile

Loubet, signait un décret, contresigné par M. A. Millerand, réglementant la Bourse du Travail de Paris et dont l'article 2 est ainsi rédigé :

« Art. 2. — Les syndicats professionnels d'ouvriers ou « d'employés, légalement constitués, fonctionnant suivant « les prescriptions de la loi du 21 mars 1884 et remplissant « les conditions indiquées par le présent décret et par le « règlement général visé à l'article 9 ci-après, sont admis à « occuper un local à la Bourse du Travail, etc. »

La Chambre syndicale des ouvriers égoutiers de la Ville de Paris, victime comme les autres syndicats de l'époque, de la fermeture de la Bourse du Travail, était réadmise à rentrer à cette Bourse par un arrêté préfectoral signé Poubelle, et s'exprimant : « La Chambre syndicale des ouvriers égou-« tiers, remplissant les conditions prévues par la loi du 21 « mars 1884, etc... »

Il est bon de rappeler que par le même ministère, comprenant : M. Waldeck-Rousseau comme président du Conseil et M. Millerand au ministère du commerce, un projet de revision de la loi du 21 mars 1884 avait été soumis à la discussion des organisations syndicales.

Ce projet ne portait aucune atteinte aux droits des syndicats déjà existants et les organisations qui répondirent à l'invitation le firent, en demandant l'extension des droits au syndicat, mais aucune pour qu'il soit fait des restrictions.

V. *Le Doute.* — A la suite d'une tentative faite par les employés de l'octroi de Paris de former un syndicat dans leur corporation, le Président du Conseil transmettait au Préfet de la Seine la circulaire suivante :

Paris, le 7 juin 1901,

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes à Monsieur le Préfet de la Seine.
(Direction du Personnel).

En faisant connaître, le 29 avril dernier, qu'un certain nombre d'employés de l'octroi de Paris avaient formé le projet de se constituer en syndicat professionnel, vous avez demandé si ces agents pouvaient légalement se placer sous le régime établi par la loi du 21 mars 1884.

Par un arrêté en date du 27 juin 1885 (séries 1887 et 281), la Cour de

cassation a décidé que le droit de se syndiquer est resté aux personnes appartenant à l'industrie, au commerce et à l'agriculture, à l'exclusion de toutes autres personnes et de toutes autres professions.

S'il a pu être admis, sans méconnaître ces principes, pour les employés des manufactures de l'Etat qui est dans ce cas considéré comme patron se livrant à une exploitation commerciale ou industrielle, il ne paraît pas possible de décider dans le même sens lorsqu'il s'agit non plus d'une entreprise, mais d'un véritable service public assuré par l'Etat, les départements ou les communes, et, en raison de leurs attributions propres au non de la collectivité des citoyens et dans un intérêt d'ordre social, tous ceux qui concourent à un titre quelconque à l'organisation et au fonctionnement de ce service, cessent à mon avis de réunir les conditions prévues par les articles 2 et 3 de la loi du 21 mars 1884.

Dans ces conditions, j'estime que le personnel de l'octroi de Paris est composé d'agents assermentés et ayant qualité pour dresser procès-verbaux faisant foi en justice jusqu'à inscription de faux, ne peuvent régulièrement se constituer en syndicat professionnel.

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur,
Signé : WALDECK-ROUSSEAU

Pour rendre plus claire cette question, nous sommes tenu de publier l'arrêt de la Cour de cassation dont il est question ; on verra que la question n'a rien de commun avec la situation des ouvriers égoutiers.

Du 27 juin 1885,

La Cour,

Ouï, M. le conseiller Poulet en son rapport, Mes Roger-Marvaise et Sabatier, avocats en leurs observations, et M. l'avocat général Rousselier en ses conclusions;

Sur le premier moyen pris de la violation de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels;

Attendu que la loi sur les syndicats professionnels n'a point été rendue rendue applicable à toutes les professions ;

Que les travaux préparatoires ont constamment affirmé la volonté du législateur d'en restreindre les effets à ceux qui appartiennent, soit comme patrons, soit comme ouvriers ou salariés, à l'industrie, au

commerce et à l'agriculture à l'exclusion de toutes autres personnes et de toutes autres professions ;

Que la loi n'est pas moins absolue dans ses termes, puisque d'une part, dans l'article 6, elle réserve les droits qu'elle confère aux seuls syndicats de patrons et d'ouvriers ; que, d'autre part, dans l'article 3, elle limite l'objet de ces syndicats à l'étude et à la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles, refusant ainsi le droit de former des syndicats à tous ceux qui n'ont à défendre aucun intérêt industriel, commercial ou agricole, ni, par suite, aucun intérêt économique se rattachant, d'une façon générale, à l'un des intérêts précédents ;

Qu'en déclarant en conséquence que les médecins, dont le nom n'a été prononcé ni dans la loi ni dans la discussion de la loi du 21 mars 1884, n'avaient pu régulièrement former un syndicat professionnel dans les termes de ladite loi, l'arrêt attaqué en a justement interprété les dispositions ;

Sur le deuxième moyen, pris de la violation de l'article 3, n° 1, du décret du 18 juin 1811 et l'article 7 de la loi du 20 avril 1810 ;

Attendu que le ministère de l'avoué étant facultatif en matière correctionnelle, les frais faits par la partie qui a recours à son ministère ne doivent pas, de plein droit, être passés en taxe contre celle qui succombe, mais qu'il appartient au juge d'apprécier si ces frais ont été avancés dans un intérêt de légitime défense ou s'ils sont frustratoires ;

Que l'arrêt attaqué ayant constaté d'une façon expresse que cette dépense était justifiée, a pu condamner la partie civile aux frais d'avoué exposés par le prévenu et n'a aucunement violé les dispositions des articles précités.

Par ces motifs, rejette, etc.....

Ainsi jugé et prononcé, etc.

Chambre criminelle.

On remarquera que cet arrêt est de 1885, deux ans avant la fondation de notre syndicat, et que si on avait cru pouvoir légalement l'appliquer à notre profession, les occasions n'ont pas manqué.

Si cela n'a pas été fait, c'est qu'il ne nous est pas applicable.

Nous allons d'ailleurs le démontrer.

VI. — *Entrée en scène des entrepreneurs.* — Le 10 no-

vembre 1901, le journal « l'*Eclair* » publiait sous le titre: « les Egoutiers », un très long article duquel nous détachons :

A bien inspecter les livres, on s'apercevrait que la moyenne est d'environ 28 jours de maladie par homme et qu'elle est à peu près constante pour tous les ouvriers, comme s'ils avaient reçu, à cet égard, un mot d'ordre.

A lire l'ensemble de l'article, le doute n'était pas possible, on poursuivait la suppression de ce service en régie, au profit de l'adjudication.

Les motifs et arguments mis en avant étaient archi-faux, et par une lettre au journal l'*Eclair*, le 11 novembre 1901, nous offrions d'en faire la preuve. Ce fut en vain d'ailleurs.

Le 24 mars 1902, le Conseil municipal créait une commission des économies.

Le 26 juillet 1902, M. le Préfet de la Seine remettait un mémoire à cette commission, qui chargeait M. René Piault de faire un rapport, qui fut imprimé (nº 101-1902) et dont les conclusions étaient :

Art. 3. — L'administration est invitée : 1° à mettre en adjudication' en temps utile, pour que la modification soit réalisée le 1er avril 1903, etc...

Les éléments ayant servi à établir la religion du rapporteur étaient aussi faux que ceux donnés par l'*Eclair* : notre devoir était de réagir.

Ce journal, enhardi par l'impunité, publiait une nouvelle attaque, le 18 janvier 1903, de laquelle nous prenons un passage essentiel.

Le syndicat des ouvriers d'égouts va jusqu'à imposer à ses adhérents un nombre déterminé de jours de maladie par an. Le même syndicat reçoit communication des listes d'embauchage. Si M. le Préfet se permet de nommer un candidat placé au cinquième rang avant un autre candidat inscrit au quatrtème, le Syndicat proteste et la nomination est rapportée. Le Préfet de la Seine nomme comme il veut ses chefs de bureau, mais il n'a pas la même liberté pour nommer un égoutier.

Attendre de la bonne foi de ce journal une rectification était inutile. Nous avons donc pu prévoir le moyen d'appe-

ler l'attention du public sur notre situation par des moyens judiciaires. En avions-nous le droit ? C'est ce qui fut examiné en raison d'une récente circulaire du Ministre de l'Intérieur, Président du Conseil, M. Combes, datée du 12 janvier 1903, sur la légalité des syndicats de cantonniers :

Dans un certain nombre de départements, les cantonniers de divers services de voirie, se fondant sur la loi du 21 mars 1884, ont cru pouvoir former des syndicats professionnels.

La question de légalité de ces associations, qui était restée indécise, vient d'être tranchée par une récente décision de M. le Ministre de la Justice, que je crois utile de porter à votre connaissance, après entente avec M. le Ministre des Travaux publics.

M. le Ministre de la Justice estime que les cantonniers n'ont pas qualité pour invoquer en leur faveur le bénéfice de la loi du 21 mars 1884, etc.

Voilà donc bien précisée la pensée ministérielle, en ce qui concerne, après les gabelous, les cantonniers, tout en n'admettant pas que le Ministre de la Justice puisse légalement interpréter ainsi la loi ; les autres catégories n'étant pas visées, nous avons, pour élucider la question, écrit au Président du Conseil, puis au Ministre de la Justice et l'on nous répondait. Le secrétaire du Syndicat était convoqué au commissariat de la rue Amélie, où il lui était fait, contre sa signature, la communication suivante :

« Il n'a rien été fait ni dit pouvant intéresser les syndicats de travailleurs municipaux au ministère de la justice ni à la Chancellerie.

L'autre réponse était faite par la lettre suivante :

Paris, le 17 février 1903.

Monsieur le Secrétaire,

Par une lettre en date du 8 février 1903, qui m'a été transmise par M. le Président du Conseil, vous avez bien voulu demander copie de la circulaire ministérielle du 13 janvier 1903, visant les syndicats de travailleurs municipaux.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'aucune circulaire visant les travailleurs municipaux n'émane du Ministère de l'Intérieur et du Commerce.

Recevez, M. le Secrétaire, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre du Commerce,
de l'Industrie, des Postes et Télégraphes
Signé...

Ces réponses concordaient bien avec notre pensée.

Les décisions prises ne devaient pas toucher les travailleurs municipaux, ces derniers rentrant bien dans la catégorie des ouvriers visés par l'article 3 de la loi du 21 mars 1884, disant :

« Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles. »

Quand nous réagissons contre les projets tendant à remettre nos travaux entre les mains d'un adjudicataire qui aura toute possibilité d'agir pour son intérêt propre contre celui de la ville et le nôtre, il s'agit bien là d'intérêts économiques.

Nous avons bien à défendre nos intérêts, quand nous intervenons près de l'administration et près du conseil municipal dans toutes les questions intéressant le personnel.

Au début du syndicat, le salaire minimum était de 4 francs par jour, puis par mesures successives, sur la demande du syndicat, il est aujourd'hui de 5 fr. 60.

La journée normale était de 10 heures, le syndicat a demandé et obtenu la journée de 8 heures.

On travaillait une demie journée le dimanche, le syndicat a demandé et obtenu la suppression du travail du dimanche.

Le syndicat a toujours été entendu pour les modifications de l'équipement : au lieu des anciennes bricoles, on a fait donner aux ouvriers des ceintures de sauvetage : on a amélioré les bottes, on a demandé et obtenu des vestes imperméables.

Le syndicat a demandé et obtenu le paiement des ouvriers pendant leurs maladies et pendant leurs périodes militaires (réserve et territoriale).

Lorsque le Conseil municipal vota un règlement général appliqué à tous les travailleurs municipaux depuis 1900, c'est le Conseil municipal lui-même qui demanda, pour

établir ce règlement, la collaboration des syndicats de travailleurs municipaux.

Notre raison d'être. — Le syndicat prouve sa raison d'être par les attaques dont il a été l'objet. Il l'a prouvée par toutes les améliorations qu'il a apportées dans le service,

par ses cours professionnels,

par sa caisse de secours,

par ses publications et conférences.

Il a prouvé sa bonne administration par sa situation financière et les travaux considérables qu'il a établis ,

Le gouvernement lui-même a reconnu par différentes mesures sa légalité, notamment en récompensant ses professeurs à ce titre ; etc.

L'administration l'a reconnue en prenant des arrêtés préfectoraux constatant notre fondation conformément à la loi :

En nous admettant au bénéfice des sociétés constituées légalement ayant un compte spécial à la caisse d'Epargne.

En nous portant comme électeurs au Conseil supérieur du travail ;

En nous accordant un local à la mairie du IVe arrondissement pour nos cours professionnels;

Etc.

Les faits prouvent que nous sommes des ouvriers pouvant revendiquer le bénéfice de la loi du 21 mars 1884 : notre patron qui est aujourd'hui la Ville peut-être demain un entrepreneur. La Ville peut être assimilée à un industriel ordinaire, car elle perçoit des taxes pour le curage des branchements d'égout, comme elle en perçoit pour le déversement de matière pour laquelle il est encore des industriels qui se chargent d'en débarasser les particuliers.

Notre rôle est exempt de toute autorité, seuls les agents qui nous commandent sont assermentés, les ouvriers travaillent selon les prescriptions qui leur sont faites dans les mêmes conditions et sans plus de responsabilité que dans les villes où le travail est fait par une entreprise.

Les chefs assermentés ont d'eux mêmes formé dans certains services des sociétés amicales en dehors des syndicats.

Les ouvriers doivent avoir le droit de rester groupés en syndicat, ce droit nous le réclamons.

Le 8 juillet 1903, la 9e chambre correctionnelle de Paris à déclaré non acceptable l'action du syndicat contre « *L'Eclair* », sous le pretexte que le syndicat, quoique ayant rempli toutes les formalités prévues par la loi du 21 mars 1884, n'existait pas légalement.

La chambre des appels correctionnels a, le 26 octobre 1903, maintenu ce jugement pour les mêmes raisons.

VII. *Notre Action.* — Comme tous les syndicats, celui des égoutiers a eu des périodes un peu troublées dans son administration.

La période critique a surtout pesé sur l'organisation en 1892 et s'est dénouée au début de 1893, par une décision brisant de mauvais administrateurs et en inaugurant la publicité de sa situation financière. pour que les erreurs ne puissent plus renaître.

Au point de vue des revendications, les principes n'ont pas varié.

De 1887 à 1892, elles ont surtout porté :

1° Sur l'amélioration des salaires,

2° Sur divers points dont quelques-uns suivent :

a) Faire aboutir le salaire intégral en se reposant le dimanche.

b) La question des retraites depuis si longtemps attendue ;

c) Suppression des rendez-vous malsains que la salubrité ira visiter.

d) Suppression totale des amendes.

e) Reconnaissance du Syndicat par l'administration.

Au mois de juillet 1893, un nouveau programme de revendications est établi. Il comprend :

1° L'augmentation de salaires en rapport avec les dangers et l'insalubrité du travail comparativement aux autres services.

2° Que la retraite sans versement soit portée de 500 à 800 francs sans limite d'âge, au bout de 25 ans de service ;

3° Que la veuve d'un ouvrier ait droit à la moitié de la retraite ;

4° Qu'en cas de mort, le salaire intégral du mois courant soit payé à la veuve ou aux héritiers directs ;

5° Un congé annuel de quinze jours avec solde;

6° Que des acomptes soient donnés à la quinzaine aux cantonniers qui le désirent;

7° Que les inconvénients des retraits d'argent de la caisse soient atténués;

8° Diminution du stage aux divers grades de la hiérarchie;

9° Plus grandes facilités pour changer d'atelier;

10° Suppression des équipes centrales,

11° Suppression des amendes;

12° Agrandissement et assainissement des chambres qui devront avoir cabinets d'aisance, lavabos et serviettes;

13° Que les ouvriers appelés au service militaire soient réintégrés de suite à leur arrivée du régiment.

14° Fourniture des vêtements de travail;

15° Que pour les visites publiques dans les collecteurs, la traction mécanique soit substituée à la traction humaine;

16° Que pour les nuits, il soit bien compté dix heures de nuit.

Un tableau de revendication de salaire est ainsi établi et présenté au Conseil Municipal:

	Salaires actuels		Salaires demandés			
Grades et Classes	par an	par jour	par an	par mois	par jour	par heure
Chefs de 1re classe........	2.200	7 »	2.400	200	7 70	0 77
— 2e classe........	2.040	6 50	2.280	190	7 30	0 73
— 3e classe........	1.920	6 20	2.160	180	6 90	0 69
Cantonniers de 1re classe.	1.860	6 »	2.040	170	6 54	0 65
— 2e classe..	1.800	5 80	1.980	165	6 35	0 63
Auxiliaires de 1re classe..	1.750	5 60	1.920	160	6 20	0 62
— 2e classe...	1.680	5 40	1.800	155	6 »	0 60

Le mois pour les égoutiers n'est que de 26 jours.

En 1893, le syndicat réclama au Conseil municipal la journée de huit heures, et, en attendant son application, la mise en pratique immédiate des revendications ci-après:

1° Qu'un règlement abrège la durée du stage à faire pour passer à une classe supérieure; l'avancement plus rapide serait toujours un encouragement et une amélioration;

2° Dans le service des égouts, il existe des postes beau-

coup plus pénibles les uns que les autres, nous demandons que, à mesure que des vacances se produisent, ils soient attribués de droit par rang d'ancienneté ;

3° La suppression de toute punition pour les retards du matin lorsqu'on ne perd qu'une heure. Actuellement l'ouvrier arrivant à 6 heures 5 perd une heure et ne commence qu'à 7 heures, ceci nous l'acceptons ; mais si le fait arrive une deuxième fois dans le mois, on nous inflige 3 heures d'amende, ce qui est excessif, car cela fait 5 heures de perte pour dix minutes de retard ;

4° Que la responsabilité de l'administration, en matière d'accidents, soit étendue au temps nécessaire pour aller à son domicile en sortant du travail et *vice versa*, car dernièrement un ouvrier s'étant foulé le pied en se rendant à son travail, le docteur Depasse lui a permis de se reposer vingt jours, mais sans solde, parce que l'accident était arrivé en dehors du travail. Du reste, s'il est reconnu que les malades ou les blessés dans tous les services ont droit à leur salaire entier, les égoutiers auront pleine satisfaction ;

5° Qu'il soit donné à chaque ouvrier une cotte et une blouse imperméables, attendu que dans les égouts, il arrive fréquemment que l'ouvrier est trempé, et cela dès le matin ; il est donc forcé de rester jusqu'au déjeuner, voire même jusqu'au soir, avec ses vêtements mouillés. — Le Conseil comprendra sans doute la nécessité de faire usage de vêtements imperméables et fera droit à une réclamation d'où dépend la santé des ouvriers égoutiers ;

6° Pour le service de nuit, l'année est partagée en deux. Pendant la saison d'hiver, on compte huit heures de nuit, qui sont comptées un quart en plus du taux ordinaire et deux heures de jour, ce qui fait dix heures. Dans la saison d'été, pour former ces dix heures, on compte sept heures de nuit payées un quart en plus et trois heures de jour au taux ordinaire. Nous demandons que le service de nuit soit payé un quart en plus du salaire de jour sans restriction aucune, et cela toute l'année. Il est normal qu'un service de nuit soit compté comme tel, le contraire serait une injustice ;

7° L'amélioration des chambres de rendez-vous trop petites et malsaines, le droit d'y déjeuner. Il est de toute nécessité que chaque chambre soit pourvue d'un cabinet d'aisance et d'un robinet pour se laver. Il y a actuellement

des endroits où l'on n'a pour se laver les mains qu'un urinoir ;

8° La réintégration immédiate des ouvriers dont l'absence est motivée par le service militaire ;

9° La suppression des équipes centrales ;

10° Le paiement du temps perdu pour retirer les objets trouvés et non réclamés ; il est élémentaire qu'il en soit de même pour tous les services.

La presque totalité de ces revendications est un fait accompli à ce jour.

Le Syndicat n'a pas eu satisfaction en ce qui concerne le mois courant du décès, qui n'est pas payé à la veuve.

La retraite sans versement a été portée à 700 francs pour les vieux, mais les jeunes se sont vus imposer un règlement de retraites les obligeant à verser 4 p. 100 et leur allouant de 700 à 1200 francs de retraite, selon la durée du service.

Un congé annuel de dix jours a été donné aux chefs et ouvriers, puis porté à quinze jours pour les chefs. Une récente délibération du Conseil municipal porte celui des ouvriers à douze jours.

Pour les acomptes à la quinzaine, l'administration faisant des objections, du Conseil municipal il a été obtenu que tout le monde soit payé à la quinzaine.

Nous bornons là les citations, car il serait trop long d'énumérer les nombreuses transformations apportées dans ce service, dont le personnel n'était pas mieux traité par l'administration qu'il n'était considéré par le public.

Il est facile de constater l'ampleur de la besogne accomplie et avoir confiance en l'avenir.

Le succés doit être un stimulant pour de nouveaux efforts vers le monde du travail socialement organisé.

Jules Larminier,

Secrétaire du *Syndicat des Ouvriers Egoutiers de la Ville de Paris.*

BELGIQUE

Le VIe Congrès syndical.

Ce n'est pas encore à leur sixième Congrès, tenu récemment à Bruxelles, que les organismes syndicaux belges auront eu à discuter, à l'exemple des camarades français, quelle doit être la tendance théorique et pratique du syndicalisme. Notre mouvement est encore à une période de préparation, et de pareils débats ne trouveraient pas un terrain favorable.

Comme les précédents (1), ce Congrès a examiné des questions d'ordre pratique, ayant pour but de compléter et de perfectionner les moyens de combat et surtout de rechercher les meilleures dispositions afin d'augmenter le nombre des syndiqués.

Cette méthode, au reste, correspond bien au tempérament des ouvriers du nord qui, en général, sont lents à s'émouvoir aux discussions théoriques, bien qu'ils aient en vue, comme les ouvriers de sang latin, le but final : la transformation de la société capitaliste en société collectiviste ou communiste. Pour eux, il s'agit surtout de créer des œuvres tangibles qui tentent à prouver aux travailleurs la possibilité de changer leur sort par l'union de tous leurs efforts, et qui doivent les amener peu à peu à une conscience plus haute du but à atteindre.

C'est le cas chez nous, notamment, où tant de causes, misère matérielle profonde, ignorance, fanatisme religieux et alcoolisme, et notre passé historique lui-même, ont suffisamment influencé des générations entières pour que des centaines et des centaines d'hommes soient restés des fatalistes ou des indifférents. Or, c'est précisément pour secouer cette indifférence, que le Parti Ouvrier s'attache avant tout à créer des œuvres afin de provoquer chez les masses l'éveil à la conception d'un idéal plus élevé, par le développement successif d'idées d'ordre général.

Certes, avec de telles tendances, un parti doit rencontrer

---

(1) Voir nos articles du *Mouvement socialiste,* numéros 27, 38 52, 121 et 134.

des déboires, et le Parti Ouvrier en rencontre par le fait que les résultats ne répondent pas toujours à ses désirs. Mais c'est déjà quelque chose que d'avoir appelé à la vie sociale une classe ouvrière dominée depuis des siècles ; de lui avoir fait élever, par elle et pour elle, des locaux où elle peut enfin se réunir et discuter librement ses intérêts ; d'avoir su inspirer; à une notable fraction, le goût de la lecture; bref, d'avoir fait comprendre la puissance des efforts en commun.

C'est animé de cet esprit, que le VIe Congrès syndical n'a mis en discussion que des questions d'ordre pratique, telles que la généralisation d'une caisse nationale de grève, etc.

D'après le rapporteur, cette caisse centrale aurait pour effet, d'une part, de diminuer les grèves irréfléchies, insuffisamment préparées et, d'autre part, de soutenir convenablement celles qui auraient reçu l'approbation du comité central de cette caisse. Le rapporteur Zéka, après avoir établi par des statistiques que depuis 1901 nos grèves avaient coûté 7.535.825 francs de salaires, soit 171.246 francs par mois, et que 5.146.975 ou 116.977 francs de salaires par mois avaient été perdus sans obtenir de résultat palpable, a demandé la création d'une caisse nationale de grève avec, à la tête de cet organisme, un homme libre, capable et rémunéré convenablement, pour étudier la situation et régulariser les grèves qui se produiraient. Seraient seules soutenues, les grèves déclarées afin d'empêcher la diminution des salaires ou de protester contre l'atteinte à la liberté d'association (renvoi d'un propagandiste syndical, par exemple).

Mais, à la suite des observations que son rapport avait amenées, de la part des citoyens Denis et Louis de Brouckère, le rapporteur déclara qu'il ne voulait pas donner au secrétaire central une autorité de direction, mais seulement un droit d'intervention comme régulateur.

Ses deux principaux contradicteurs lui avaient, en effet, répliqué qu'ils ne sauraient admettre une telle autorité, que, du reste, il ne se trouverait pas un homme pour l'assumer, et qu'il fallait, avant tout, travailler à développer les fédérations régionales.

Déjà, à propos des Congrès précédents, nous avions fait remarquer, ici même (1), qu'il fallait avant tout créer des

---

(1) Voir le *Mouvement socialiste*, N° 121.

fédérations régionales et nationales de métiers, et que cette tâche serait très ardue à cause de l'esprit de clocher qui anime encore tant d'ouvriers.

En outre, de Brouckère a insisté de toutes ses forces sur ce fait important que la *lutte* est essentielle et que nous ne pouvons pas laisser croire que la lutte puisse être un mal. Nos groupements seraient empoisonnés si un esprit contraire s'y infiltrait !

Après discussions, les votes furent les suivants :

Rejet de la constitution immédiate d'une caisse nationale de grèves ; adoption d'un vœu en faveur d'une caisse nationale ; adoption du principe de prêt en cas de grève ; les groupes feront saisir les députations permanentes dans toutes les provinces en même temps, de la question de conciliation, par les conseils de l'industrie et les corps de métiers.

La meilleure façon d'organiser les ouvriers, est toujours la préoccupation principale des propagandistes syndicaux belges.

Il y a quelques années, nous écrivions dans l'*Avenir social* et nous disions dans les Congrès généraux du parti, avant même la création des Congrès syndicaux : les cotisations sont trop basses ! Il faut les augmenter peu à peu, jusqu'à concurrence de 0 fr. 50 par semaine, afin d'avoir des ressources pour créer des secrétariats permanents et développer les institutions syndicales. On nous répondit : c'est très bien, mais nos salaires sont trop bas !

Cette fois encore, la même question, mais renforcée, est revenue à l'ordre du jour. Un ouvrier métallurgiste, Baeck, a demandé que les syndiqués s'imposassent une cotisation de 3 francs par mois. Le syndicat allouera en cas de grève une indemnité de 3 francs par jour ; en cas de chômage involontaire, 2 francs ; en cas de maladie et d'accident, 2 francs et une pension à 60 ans, calculée d'après les années pendant lesquelles le membre aura payé. Ces propositions, a-t-il dit, ne sont que des indications et des bases.

Un autre métallurgiste, Henri Adamy, est d'avis que tout en poursuivant la création et la transformation de nos unions professionnelles à bases d'assurances ouvrières, il ne faut rien négliger pour que ces réformes se réalisent par les pouvoirs publics.

Un autre délégué déclare qu'il est insuffisant d'envisager les avantages matériels immédiats, mais qu'il faut encore montrer le *but social du syndicat*. Il doit être complètement *socialiste*.

De Brouckère insiste : Si les syndicats peuvent néanmoins faire de la mutualité, c'est la résistance qui doit être au premier plan. Les syndicats où la mutualité est avant tout en honneur, sont un danger pour l'organisation.

Beerblock, gantois, déclare qu'il faut attacher une grande importance au côté moral ; *que l'association doit poursuivre un but social d'ordre général* ; *qu'elle doit vouloir substituer au patronat, un régime d'association des producteurs, et lutter contre toutes les exploitations pour un droit nouveau.*

Les femmes doivent être admises au syndicat avec les mêmes droits et les mêmes devoirs ; il importe de lutter pour que les femmes aient les mêmes salaires et les mêmes droits que les hommes.

Roméo, anversois, reprend qu'il faut faire *l'éducation intellectuelle des membres et de leurs femmes.* Chaque semaine, depuis la création du syndicat des diamantaires, des conférences sont données sur des sujets variés. Les femmes sont invitées et les résultats obtenus sont excellents. Enfin, il ne faut pas *attendre* les gros salaires pour payer de fortes cotisations, il faut *payer* de fortes cotisations pour obtenir de hauts salaires.

Nous avons tenu à donner les opinions des divers orateurs, sur la manière de comprendre l'organisation et le but du syndicat. Elles montrent la diversité de conception de nos militants.

Toutes les tendances prouvent d'ailleurs les efforts faits pour grouper le prolétariat et confirment la remarque que nous faisions au début de cet article.

Finalement, on a voté :

Les journaux syndicaux consacreront régulièrement des articles à l'organisation et à l'éducation des femmes ;

Il est recommandé aux associations syndicales l'étude des lois ouvrières par des causeries, conférences, rapports, explications et discussions aux assemblées générales. (Signalons en passant que de Brouckère a inauguré avec succès les conférences générales et spéciales à l'entrée des séances tenues par les associations professionnelles.)

Création de groupes d'apprentis ; Création d'universités populaires dans le but d'indiquer, d'instruire les jeunes, en vue de les former comme militants de nos groupes syndicaux, coopératifs, ligues ouvrières, etc.

Création au sein de syndicats, de comités d'études.

Organisation de conférences et de réunions spéciales destinées à relever et à développer les sentiments de dignité des membres.

Réunions de familles pour établir entre elles des liens de solidarité.

La *Commission syndicale* est renforcée. Elle comprendra désormais, en outre des cinq membres du bureau, quatorze délégués des grandes fédérations ou de groupes de métiers et deux délégués du conseil général.

Le *Journal des correspondances* reste son organe.

Pour la première fois, la question de la marque syndicale ou *label* a été soulevée. Un ouvrier typographe, Conrardy, a présenté un aperçu historique très complet, mais il n'a osé faire des propositions fermes à cause de la faiblesse présente de l'organisation syndicale belge.

Eu égard au chômage de plus en plus fréquent, le Congrès se prononce pour l'intervention des pouvoirs publics et pour le système gantois adopté sur les propositions de l'économiste Louis Varlez, par la ville de Gand.

La question des heures de travail est chez nous en permanence à l'ordre du jour. Longues journées de travail et petits salaires marchent toujours de pair, naturellement. Notre pays en fournit trop parfaitement l'exemple. Les statistiques depuis toujours, et plus récemment celles publiées par le ministère du travail des Etats-Unis, démontrent que la Belgique vient pour les salaires, à la queue des quatre grandes nations, Etats-Unis, Angleterre, France et Allemagne, et en tête pour les longues journées de travail.

Certes, des moyens sont mis en œuvre par nos organisations pour arracher une réglementation du travail, mais les patrons et le gouvernement résistent avec acharnement.

Enfin, les associations professionnelles belges vont encore une fois employer la tactique des grandes manifestations nationales. Elles profiteront de l'Exposition internationale de Liège, pour parcourir les rues en revendiquant la journée normale de travail et en se montrant décidées à conquérir cette réforme. Le 1er mai sera particulièrement fêté cette année.

Pour finir, le Congrès a discuté la question de l'enseignement professionnel qui laisse encore tant à désirer, bien qu'il y ait progrès depuis quelques années.

Après que de Brouckère eut fait adopter le principe de l'enseignement professionnel obligatoire, qu'un tisserand eut montré tout ce que les syndicats gantois ont fait depuis dix ans pour l'enseignement professionnel, les 110 délégués se séparèrent après avoir applaudi un vigoureux discours du président, les engageant à s'atteler avec ferveur au renforcement des syndicats et des fédérations, qui recèlent une puissance jusqu'à présent insoupçonnée.

A. Octors,

Secrétaire-correspondant de la *Commission Syndicale*.

Bruxelles, janvier 1905.

LES GRÈVES

BELGIQUE

La grève générale des mineurs.

On sait le grand mouvement qui, depuis quelques semaines a mis en grève environ 80.000 travailleurs de la mine, en Belgique.

Avec un ensemble qui n'avait pas encore été atteint, les mineurs du Borinage, de Charleroi et du Centre, et aussi, mais avec beaucoup moins de vigueur, les houilleurs de Liège et de Namur, ont spontanément quitté la besogne, après la décision de leur récent congrès extraordinaire ; les uns pour protester contre les diminutions successives et précipitées des salaires, les autres, notamment les mineurs de Mariemont (Centre), par solidarité.

Comme tout mouvement d'ensemble, celui-ci fut précédé d'agitations partielles, de petites grèves, principalement au Borinage, où les travailleurs sont vraiment traités en bêtes de somme.

Déjà, au Congrès annuel des 11 et 12 décembre (1), le citoyen *Cantineau*, parlant au nom des Borains, dit qu'il résultait des renseignements, du reste péniblement recueillis, que les salaires. déjà peu brillants l'année passée, subissaient une inquiétante dégringolade et *Alfred Lombard*, de Charleroi, renchérissant sur çe que venait de dire son collègue borain, ajouta : En 1903, *127* francs de bénéfices par ouvrier et par an ont été réalisés dans le bassin du Centre, *234* francs dans le bassin de Mons et *418* francs dans le bassin du Charleroi. Malgré cette situation prospère pour les patrons, dans notre bassin, les salaires ont encore été diminués cette année, et dans de fortes proportions.

---

(1) Voir *L'Ouvrier mineur*, organe de la Fédération des Mineurs, revue fort intéressante, publiée par *Désiré Maroille*, député mineur.

Ici et là, donc, eurent lieu des grèves partielles, dont les résultats ne nous sont pas connus, mais qui décidèrent le comité national à tenir un congrès extraordinaire, d'autant plus que la grève des mineurs wesphaliens méritait aussi d'attirer l'attention de nos travailleurs du sous-sol. En attendant, le comité national engagea tous les mineurs à ne pas surproduire.

Comme on le sait, la Belgique compte cinq bassins houillers :

Le Couchant de Mons, avec...	30.651	ouvriers.
Le Centre..................	20.944	—
Charleroi..................	44.542	—
Liège......................	34.204	—
Namur......................	3.751	—

Des 134.092 ouvriers occupés, il en est 98.815 qui travaillent au fond et 35.227 à la surface.

Des 7.000 femmes environ travaillant aux charbonnages, il n'y en a que 54 qui travaillent au fond.

Quand deux pays se déclarent la guerre, tout le monde désire connaître avant tout les forces des deux nations belligérantes, afin de soupeser les chancres de succès. Dans la lutte des exploités contre les exploiteurs, il est non moins intéressant de savoir le nombre d'hommes opposés à la puissance d'argent des capitalistes, et les conditions dans lesquelles les soldats de l'armée ouvrière se présentent au combat.

Au questionnaire adressé par la *Commission syndicale* du Parti ouvrier belge, la réponse de la Fédération des mineurs, fut : nous sommes 55.000 syndiqués.

Nous saurons sans doute plus tard comment les 55.000 mineurs syndiqués sont exactement partagés dans les divers bassins ; aujourd'hui, nous devons nous contenter d'en référer aux renseignements fournis au Congrès annuel.

Pour le Borinage, *Cantineau* dit : de tous les groupements ouvriers, c'est l'organisation syndicale qui semble avoir le moins de prise sur l'ouvrier borain. Nous avons, dans toutes les communes du Couchant de Mons, des coopératives qui marchent admirablement, le nombre de leurs adhérents croît sans cesse ; nous avons de nombreux cer-

cles de Libre-Pensée, des universités populaires, des cercles d'études sociales, des cercles dramatiques, des sociétés de musique, nous avons une presse qui bat la presse bourgeoise en brèche ; ces différents organismes sont seuls en pleine prospérité ! Nous avons aussi sans doute de nombreux syndicats. Néanmoins ce que l'organisation syndicale nous coûte d'énergie, c'est incroyable, et les résultats ne sont pas en rapport avec les efforts dépensés. Trop d'ouvriers sont encore indifférents. Parmi les 15 syndicats du Borinage, ce sont ceux de Frameries, d'Hornu et de Wihéries qui sont les plus forts, les seuls où les adhérents paient plus de 2 francs de cotisation par mois, et ce, avec une parfaite régularité, car ce sont des syndicats à bases multiples.

Artoos pour le bassin du centre indique 31 groupes avec une encaisse de 125.000 francs.

Lombard pour Charleroi, rappelle l'accord des deux Fédérations : *les Chevaliers du travail* et la *Fédération des mineurs*, et le vote au Congrès de la Louvière, en faveur des fortes cotisations et de l'organisation à bases multiples (résistance, chômage, mutualité et pension) sur le modèle des Trade-Unions anglaises.

Dujardin pour Liège, ne donne pas d'indications concernant la force syndicale du bassin qu'il représente au Congrès. Il promet pourtant une vigoureuse campagne.

Avec ces renseignements trop peu précis, il est cependant possible de s'expliquer l'importance qu'allaitre vêtir le Congrès extraordinaire.

Le dimanche 5 février, 184 délégués représentant 38 syndicats de mineurs, étaient réunis dans la grande salle du Temple de la Science, à Charleroi.

Comme étrangers à la corporation, un délégué du Conseil général du Parti Ouvrier, *Anseele*, et un représentant de la Commission Syndicale, *Octors*, furent admis dans la salle, à condition de ne pas prendre part aux débats. Ils n'en avaient du reste nullement l'envie, estimant que les mineurs sont assez grands garçons pour savoir ce qu'ils ont à faire.

Tous les députés mineurs étaient présents : *Marcille*, ancien ouvrier mineur, f. f. de bourgmestre de Frameries ;

Lombard, un des meilleurs organisateurs du bassin de Charleroi ; *Mansart*, qui consacra ses moments de loisir à s'instruire, jusqu'à l'obtention d'une foule de diplômes, entre autres celui de géométre-arpenteur ; *Cavrot* et *Calluwaert*, qui étaient revenus la nuit même de Douvres, d'une conférence avec les délégués des mineurs anglais et français, au sujet de la grève de Westphalie ; *Brenez* qui poursuit sans lassitude l'organisation de ses frères borains, d'autres encore.

Les délégués étaient classés par bassin, sur de longues théories de bancs, et à les voir si tranquilles et si paisibles, personne n'aurait pu prédire que le Congrès allait se terminer par le vote de la grève générale immédiate. J'affirme qu'il m'a été rarement donné de voir un si grand calme, en de si terribles circonstances que celles qui réunissaient les esclaves de la mine.

Tour à tour, fort simplement mais avec fermeté, les délégués vinrent dire les exactions nombreuses dont ils étaient victimes ; les diminutions scandaleuses que leurs mandants et eux-mêmes avaient subies ; l'arrogance vraiment révoltante des directeurs et de leurs lieutenants ; le résultat infructueux de leurs démarches auprès des maîtres, afin de faire cesser la baisse des rémunérations. Habitués à souffrir, on sentait cependant gronder une sourde révolte au cœur de ces ouvriers, qui, bravant chaque jour la mort, descendent à 4, 5 et 600 mètres, afin d'arracher de l'or, sous forme de charbon, à la terre, pourtant commune à tous par son essence. A ces douloureuses déclarations se borna le travail du matin.

La séance de l'après-midi fut consacrée à l'examen des moyens propices pour obliger les patrons charbonniers à augmenter les salaires.

Plus jamais, disaient des orateurs, nous n'aurons situation plus favorable. La grève des 260.000 mineurs de la Ruhr empêche les charbons allemands de pénétrer chez nous. La Hollande est devenue notre tributaire comme l'Allemagne elle-même ; le charbon n'a plus de prix ; l'industrie allemande supplie qu'on lui envoie du charbon et encore du charbon, sans stipuler des conditions ; c'est ainsi que les stocks s'épuisent. Profitons du bon moment, et puisque les patrons gagnent de l'or, il faut que les ouvriers en aient leur

part. En outre, nous devons nous montrer solidaires de nos frères allemands. C'est la raison d'être de l'Internationale.

Nombre de délégués déclarèrent que leurs mandants feraient grève même si le Congrès décidait le contraire. Les patrons disent : « Faites ce que vous voudrez, faites grève, nous ne céderons pas. Vous resterez, diminués ; vous rentrerez sans augmentation, avec la charge des pertes que vous aurez faites ». Mais les ouvriers borains ne veulent plus se laisser tondre la laine sur le dos ; ils veulent la grève, malgré tout. Plusieurs localités du bassin de Charleroi veulent aussi la grève à outrance. Ici et là, quelques notes discordantes, rares : les mineurs qui ne chômeront pas, ne surproduiront cependant pas. C'est, entre autres, la déclaration des mineurs liés par une convention (échelle mobile de salaires).

Mais, voici la fin des débats.

Un ordre du jour circonstancié se terminant comme suit a été proposé :

Le Congrès décide :

La grève générale des quatre bassins est déclarée.

Les réclamations des mineurs seront portées devant l'opinion publique.

Le travail ne sera repris qu'après avoir obtenu pleine et entière satisfaction. Ce Congrès fait appel à la presse socialiste belge et aux orateurs du Parti Ouvrier pour soutenir les revendications des mineurs.

Cet ordre du jour est voté à une forte majorité et par acclamations.

Le Congrès fixe ensuite comme suit les revendications des mineurs :

1. Augmentation du taux des salaires pour toutes les catégories d'ouvriers du fond et de la surface ;
2. Création de conseils d'arbitrage, afin d'aplanir les conflits entre les patrons et les ouvriers, en ce qui concerne l'organisation, la durée et la rémunération du travail, la sécurité, la discipline et la police des mines et du personnel, les retenues du salaire, les renvois injustifiés, etc. ;
3. Fixation du taux des salaires d'après le système de l'échelle mobile en usage dans les mines anglaises ;
4. Remise d'un carnet de paie à chaque ouvrier ;
5. Abolition du travail isolé ;
6. Réduction des heures de travail ;

7. Pensions suffisantes pour vivre, accordées à tous les mineurs d'après le projet déposé à la Chambre par Alfred Defuisseaux.
8. Retrait des mesures prises par les charbonnages à l'égard des ouvriers âgés de 50 ans (Mesure spéciale au Borinage) ;
9. Travail régulier assuré aux vieux ouvriers (Garantie d'un minimum de salaire suffisant pour vivre) ;
10. Retrait des mesures prises par la caisse de prévoyance des mineurs du Couchant de Mons à l'égard des pertes causées pour incapacité de travail.

Comme nous le disions plus avant, dès le lendemain, nombre de mineurs qui, du reste, avaient remonté leurs outils dès le samedi, n'allèrent pas « à fosse ». La grève, comme une traînée de poudre, s'alluma de bassin à bassin ; au Borinage, à Charleroi, dans le Centre, le refus de travail fut spontanément général, sauf dans quelques localités, où les mineurs ne résistèrent du reste pas longtemps aux bonnes raisons que leur exposèrent leurs frères de travail.

Décidée par les ouvriers seuls, la grève fut mise en pratique sous leur impulsion, avec la décision bien arrêtée de la faire calmement. afin d'avoir l'opinion publique avec eux.

Commencée le 6 février, elle n'a pas encore fléchi, bien que la reprise du travail dans la Ruhr eût pu jeter le découragement dans les rangs des grévistes. Des deux grandes causes de la grève générale, une disparaissait donc, mais l'autre était suffisante pour justifier sa continuation.

Le comité national des mineurs, du reste, est admirablement dévoué. Dès le premier jour de la grève, ses membres, secondés par les orateurs du Parti ouvrier, se rendirent dans les différentes communes pour exposer, eu leurs détails, les griefs des mineurs, les bénéfices des charbonnages, le programme des revendications, et surtout pour prêcher l'organisation syndicale, qui recèle une force insoupçonnée, selon la belle expression de notre ami de Brouckère.

De tels efforts resteront-ils vains ? Nous souhaitons ardemment le succès de nos frères de la mine.

Dewinne, avec une poignante émotion, en une séries d'articles publiés par le journal *Le Peuple*, a décrit les misérables conditions de vie des mineurs borains, et nous ne saurions assez engager ceux que cette étude peut intéresser à la lire et à la méditer : par elle, ils verront que pas un point du programme n'est exagéré.

33.715.350 francs de bénéfices en la seule année 1903 ont été réalisés par les charbonnages du pays (1). Les actions de nombre de charbonnages des trois bassins ont doublé, triplé et même quintuplé; durant la grève de la Rhur, le charbon a été vendu à *un prix fou*; et les directeurs, après avoir refusé de délibéré avec les représentants officiels de la Fédération des mineurs, jonglent avec les chiffres devant leurs ouvriers pour leur faire admettre qu'une augmentation de salaire ne saurait leur être accordée!

Enfin, si la grève doit échouer, elle aura, du moins, pour effet, espérons-le, d'ouvrir les yeux au 135.000 mineurs belges, sur les sentiments qui animent les patrons et de leur prouver une fois de plus le caractère de la lutte, la lutte des classes irréductible, déchaînée par ceux mêmes qui reprochent à d'autres de la prêcher!

Espérons qu'elle aura pour effet de les grouper une bonne fois sur des bases sérieuses, en des syndicats puissants et, en des fédérations solidaires, par le grand nombre des combattants et la richesse des caisses de résistance.

Les mineurs westphaliens, bien que n'ayant rien obtenu quant au salaire, sont néanmoins arrivés, de par la grève, à augmenter l'effectif des syndiqués de 90.000. Ils ont, sans doute, déjà pris les mesures pour assurer le maintien de cette précieuse conquête, de ces 90.000 hommes qui, jusqu'avant le conflit, avaient mis leur espoir dans la mansuétude patronale!

---

(1) Voici, du reste, d'après les rapports officiels de l'administration des Mines, les bénéfices NETS réalisés par les charbonnages de 1845 à 1903 :

1845-1885	474.895.131	francs
1885-1894	176.157.000	—
1895	8.297.400	—
1896	10.897.000	—
1897	19.556.750	—
1898	23.274.600	—
1899	37.843.200	—
1900	99.870.730	—
1901	51.810.730	—
1702	32.333.450	—
1903	33.715.350	—

Les mineurs belges, plus près les uns des autres, sont mieux placés pour former des associations de combat. Il faut que, par elles, le thermomètre des salaires monte et se maintienne au point culminant, afin de mettre fin à des conditions de vie misérables, — en attendant le jour où l'élévation collective du prolétariat fera crouler les bases d'une société qui coûte trop de misère et de sang aux travailleurs,

A. Octors.

Secrétaire-correspondant
de la *Commission Syndicale*.

Bruxelles, le 20 février 1905.

REVUE CRITIQUE

Une histoire du socialisme Américain (1)

Le caractère de la littérature que le socialisme commence à produire aux Etats-Unis pourrait suffire à prouver l'importance de la place que notre mouvement conquiert enfin dans les préoccupations de l'Amérique pensante. Ce n'est pas, en effet, formuler un éloge. c'est constater une réalité, que de considérer le livre publié, il y a quelque temps par *Morris Hilquit*, comme une œuvre appelée à faire date dans ce mouvement socialiste américain auquel elle est consacrée. Et c'est à deux points de vue que ce livre fait date. D'abord, il survient à l'expiration même de la période qu'il raconte, la période pour ainsi dire préparatoire du développement de notre parti aux Etats-Unis ; il en pose la conclusion. Puis, jamais encore un socialiste américain n'avait écrit sur ce sujet rien d'aussi érudit ni d'aussi consciencieux.

Près de la moitié du volume est accaparée par la critique du socialisme utopique et le récit des expériences communistes. A vrai dire, il semble que l'auteur se soit beaucoup trop étendu là-dessus. Les théories utopiques et les communautés expérimentales sont très loin d'avoir joué, dans le développement du socialisme américain, un rôle aussi important que pourrait le suggérer la répartition des matières traitées dans ce volume. A quoi il convient d'ajouter qu'elles avaient déjà été étudiées à fond par d'autres historiens.

Nous nous empressons d'ailleurs de reconnaîrre que nulle des classifications adoptées par ceux-ci n'est aussi judicieuse que celle innovée par le camarade Hilquit, qui distribue les colonies d'essai dans quatre rubriques : *Colonies Mystiques*, *Owénites*, *Fouriéristes* et *Icariennes*. En outre, on rencontre de-ci, de-là, maints détails intéressants qu'aucun historien

---

(1) *History of socialism in the United States*, by *Morris Hillquit*. (Funk et Wagnalls Company. New-York et London).

n'avait encore relevés. Ainsi, nous apprenons qu'un fils de Robert Owen fut, à deux reprises, membre du Parlement américain, et que ce fut même lui qui rédigea la loi portant création de la « Smithsonian Institution » (1).

Voici comment Morris Hilquit résume les causes de l'échec auquel ont abouti toutes les colonies d'essai : — Le temps des Robinson Crusoë, individuels ou collectifs, est passé. Le développement industriel des derniers siècles a établi entre les hommes et entre les nations une étroite interdépendance économique, et transformé positivement l'humanité en une sorte d'immense organisme. En réalité, toutes les merveilles de la civilisation actuelle sont dues à la collaboration consciente ou inconsciente de travailleurs éparpillés sur l'entière surface du globe et agissant, ceux-ci dans les champs ou dans les mines, ceux-là sur les voies ferrées ou sur les paquebots, d'autres dans des usines ou dans des laboratoires, et ainsi de suite. Tout ce qu'un individu quelconque peut détenir de puissance personnelle sous n'importe quelle forme, dérive de sa participation à ce travail collectif ou à ses résultats, et nul homme et nul groupe d'hommes, ne saurait se dérober à cette participation sans retomber en pleine barbarie.

« Cette indivisibilité de l'organisme social est l'écueil où sont venues sombrer toutes les expériences communautaires. Les fondateurs de colonies se trouvaient dans l'absolue impossibilité de créer une société en mesure de se suffire à elle-même ; ils étaient forcés d'entretenir des relations constantes avec le monde extérieur ; il leur fallait,

---

(1) La *Smithsonian Institution* a été fondée à Washington, grâce à un legs de plus de deux millions et demi de francs, provenant (1838) du naturaliste et chimiste anglais James Smithson. La loi dont il est question ici est de 1846, et les premières constructions ont été inaugurées en 1855. L'institution, enrichie d'année en année par des legs et donations considérables, comprend aujourd'hui : une bibliothèque de 500.000 volumes, un musée pour chacune des branches des sciences naturelles, un musée d'art, un musée d'industrie, un observatoire, des laboratoires, des salles de cours et conférences, des locaux pour sociétés savantes ; elle fait de nombreuses publications, subventionne des missions scientifiques, etc. (*Note du Trad.*)

comme à tous autres êtres humains, participer au travail collectif, et en tant que producteurs, et en tant que consommateurs. Celles des colonies qui se laissèrent porter par le courant, se soumirent graduellement aux nécessités de la concurrence industrielle, et prospérèrent ; ce fut le cas des communautés mystiques ; celles qui demeurèrent fidèles à leur idéal utopique, succombèrent. »

C'est dans les pages où le camarade Hilquit étudie le mouvemeut socialiste moderne, que l'on trouve le plus de choses intéressantes. Cette partie du livre prouve une documentation considérable et prise aux sources mêmes. L'auteur y a rassemblé une quantité de données qu'il eût été difficile de recueillir dans l'avenir, lorsqu'aura complètemont disparu la génération qui a rempli la première phase du socialisme américain.

Morris Hilquit se refuse à voir le moindre rapport entre les colonies ci-dessus mentionnées et le mouvement socialiste moderne, sauf le fait que certaines personnalités ont coopéré à celui-ci, après avoir déjà joué un rôle dans celles-là.

La manifestation dont l'on peut dire que positivement elle forme le premier anneau dans la chaîne de l'évolution socialiste américaine, c'est la propagande menée en 1849 et 1850 par *William Weitling*, propagande qui eut un grand retentissement, mais surtout dans le public cultivé. Ensuite surgirent quelques militants allemands, et un groupe s'organisa à New York, sous le vocable de *Club Communiste*. Il n'eut d'ailleurs qu'une existence brève. C'est tout ce que le Nouveau-Monde connut en fait de socialisme avant la Guerre Civile.

Cette grande lutte absorba toutes les énergies, au point qu'il ne pouvait plus être question de rien en dehors des intérêts rivaux du Nord et du Sud, et, la paix conclue, l'activité socialiste fut longue à se réveiller. Il n'y en eut pas, en somme, avant l'entrée en scène de l'*Association Internationale des Travailleurs*. L'histoire de cette organisation a été souvent exposée. Et pourtant il n'en existait pas encore un récit à la fois complet et succinct. On le trouvera dans le volume de Morris Hilquit.

En réalité, l'Internationale a exercé une influence minime aux Etats-Unis, et l'on n'en pourrait parler que très peu

dans l'histoire du mouvement américain, si elle n'était venue, dans le Nouveau-Monde pour y mourir, lorsque l'on transplanta son siège social à New-York, en 1872, afin de la soustraire à l'influence de Bakounine et de ses amis. Antérieurement, la grande organisation n'avait guère manifesté son existence aux Etats-Unis que par la formation d'un certain nombre de groupes allemands, lesquels adhéraient d'ailleurs en même temps à la *National Labor Union*.

L'un des mérites du livre du camarade Hilquit consiste en ce qu'il sauve de l'oubli bien des noms dignes de rester chers aux socialistes d'Amérique. car ces noms furent portés par des hommes qui contribuèrent pour une large part à préparer et lancer le mouvement dont nous avons lieu d'être fiers aujourd'hui. C'est ainsi que le nom de *William H. Sylvis* ne dit rien à la majorité d'entre nous. Pourtant, Sylvis fut le fondateur de la *National Labor Union*, et grâce à lui, celle-ci atteignit une puissance considérable dès la deuxième année de sa fondation, en 1867. Quand il mourut, en 1869, l'association tomba brusquement en une décadence profonde. Elle survécut juste assez pour envoyé un délégué au Congrès de Bâle. Il vaudrait peut-être mieux écrire *visiteur* que *délégué*, puisque l'on n'a jamais pu être sûr que la N. L. U. fut directement, officiellement, rattachée à l'Internationale.

Elle se releva dans la suite, et montra même une prospérité merveilleuse, grâce à l'adhésion d'une profusion de réformistes de tout acabit. Mais, comme il arrive toujours en conclusion d'un développement précipité, cette période ne se prolongea guère. La N. L. U. s'est dissoute le 15 juillet 1876. Elle avait organisé de remarquables démonstrations ouvrières, et exercé une influence indéniable sur les socialistes qui s'efforçaient déjà de constituer en Amérique un nouveau parti au service du prolétariat.

Ce parti, c'était le Parti Social-Démocratique des Ouvriers de l'Amérique du Nord: *Social Democratic Working Mon's Parti of North America*. Il fut fondé, le 4 juillet 1874, par plusieurs groupes qui s'étaiént retirés de la N. L. U. six mois auparavant, et par des organisations ouvrières locales, jusqu'alors indépendantes, — celles de New-York, Williamsburg, Newurk et Philadelphie. Le nom du Parti fut

modifié en 1877, pour devenir : *Socialist Labor Party of North America.*

La S. L. P. se forma au milieu des plus amples conflits industriels que le Nouveau-Monde eût encore eu à subir, et la grande perturbation économique et morale qui se déchaînait alors, ne contribua pas peu à la rapide expansion de la jeune organisation. « Le chômage, le lock-out, la grève, sévissaient à outrance, comme l'explique le camarade Hilquit, et la masse de la population était tombée dans le dénuement ; aussi, les esprits, dans la classe ouvrière, offraient-ils plus de réceptivité, pour ainsi dire, aux enseignements du socialisme. D'autre part, les propagandistes de cette doctrine, sentant tout le profit qu'ils pouvaient tirer de la situation, déployaient plus de ténacité et d'ingéniosité que jamais. Dans tous les centres de grande industrie, ils organisaient des démonstrations, lançaient des proclamations, tenaient des meetings de carrefour. Quelques-uns des plus éloquent, — *Mac Guire*, *Parsons*, *Savary*, — faisaient de longues et méthodiques tournées de conférences. Des journaux socialistes, rédigés en une surprenante diversité d'idiomes, surgissaient dans toutes les régions. En 1876 et 1877, il n'y eut pas moins de vingt-quatre organes officiels ou officieux du Parti. »

Ce splendide épanouissement prit fin avec le début des années 1880, c'est-à-dire d'une nouvelle période de prospérité économique. Lorsqu'ensuite « les temps » furent redevenus « durs », les travailleurs opprimés recommencèrent à se préoccuper du socialisme. Mais, comme cela s'était produit pendant la seconde phase de la *National Labor Union*, le confusionnisme ne tarda malheureusement pas à enrayer le mouvement, ou plutôt à le faire dévier jusqu'au moment où se déroula l'une des plus atroces tragé dies que l'on puisse trouver dans l'histoire universelle de la classe ouvrière. Après ce que les journaux appelèrent l'exécution des anarchistes de Chicago, il ne fut presque plus question de socialisme aux Etats Unis durant plusieurs années.

L'édifice, néanmoins, fut repris à pied d'œuvre, et pierre à pierre il se releva, sans bruit, sans hâte, et définitif cette fois, car il s'agit du socialisme scientifique, lequel sait garder ses adhérents. Il a dû affronter d'autres crises de confusionnisme encore, par exemple la période où *Henry George*

mena si grand tapage, et la période populiste, et celle des *Greenbackers* (1). Il a eu ses luttes intestines et ses traîtres. Et malgré tout il a progressé, régulièrement, constamment.

Le mouvement des *Chevaliers du Travail* a donné pendant quelque temps une vive impulsion au socialisme américain, mais non sans lui préparer indirectement une nouvelle phase de confusionnisme. C'est, en effet, au contact avec l'ordre des Chevaliers du Travail qu'il faut attribuer, au moins pour une bonne part, l'origine de la déplorable tactique trade-unioniste du *Socialist Labour Party*.On sait que cette tactique devait entraîner une scission, d'où résulta a fondation d'une seconde organisation, le *Socialist Party*.

Mais le camarade Hilquit s'est arrêté là, et il a bien fait, car un historien ne saurait disposer aujourd'hui de la perspective voulue pour parler impartialement de la scission en cause et de ce qui s'est passé ensuite.

Le livre dont nous venons de donner un aperçu retiendra l'attention de toute personne qui voudra étudier la vie politique et sociale de l'Amérique.

Ce qui ne signifie point que nul socialiste n'aura à y critiquer aucune page. En particulier, le développement économique des Etats-Unis y est traité d'une manière difficilement admissible. L'auteur ne semble concevoir aucune différence de caractère entre ce développement et celui des autres pays. Puis, il considère toujours les Etats-Unis comme un bloc homogène, alors qu'il existe de si importantes différences de caractère dans le développement économique des principales régions de ce pays si vaste et si varié, et que ces différences jouent un rôle de premier plan dans le mouvement politique américain.

Autre détail. Comment se fait-il que ce livre socialiste contienne une vieille erreur comme celle qui consiste à prétendre que les *Bonanza Farms* (2), font une concurrence désastreuse aux fermes américaines ordinaires ! N'est-il pas

---

(1) Les *derrières verts*, sobriquet donné aux démagogues de l'agrarianisme, aux membres de la *Grange*, de l'*Association des Fermiers*, de la *Revue de l'Agriculture*. (*Note du Trad.*)

(2) Vastes entreprises industrielles d'exploitation agricole, organisées à l'aide de capitaux étrangers, surtout anglais. (*Note de Trad.*)

reconnu maintenant que celles-ci, loin d'être infériorisées par celles-là, tendent plutôt à les inférioriser.

Puis, l'on est surpris que le camarade Hilquit, en parlant de la lutte entre le S. L. P. et le S. P., affirme qu'en réalité elle se déroule presque toute entière dans la ville même de New-York, et que les sections du reste du pays ne s'y intéressent guère. Une pareille assertion plongera dans un véritable ahurissement les membres des deux partis, qui se disputent dans tant de villes avec ni plus ni moins d'acharnement que ceux de New-York (1).

D'un autre côté, si l'importance donnée à l'étude des expériences communistes est vraiment excessive, ainsi que nous l'avons déjà observé, cela n'a pas empêché l'auteur d'oublier tout à fait de nous expliquer que, durant une longue période de l'histoire des Etats-Unis, et sur une immense portion de l'étendue de ce pays, la vie des pionniers, des premiers colons, ce que nous appelons la « vie de frontière », a présenté un remarquable caractère communiste.

Enfin nous ne pouvons éviter de signaler une tendance à exagérer la part des *Greenbacks* et d'autres réformistes, aux dépens de celle des *Populistes*, dans le concours inconscient apporté à l'expansion du socialisme. Il n'est fait aucune mention de certains articles du programme popu-

---

(1) Aux dernières élections présidentielles, sur 30.907 voix recueillies par Corregan, candidat du S. P., 9,127 émanaient de l'Etat de New-York, mais, 4,698 furent exprimées à Chicago et dans le reste de l'Illinois. 2,680 dans le New-Jersey, 2.633 dans l'Ohio, 2,359 dans le Massachusetts, 2,211 dans la Pennsylvanie, etc...

Sur les 397.209 voix de Debs, candidat du S. P., il y en eut 69.225 dans l'Illinois, 36.883 dans le New-York, 36.260 dans l'Ohio, 29.535 dans la Californie, 28.220 dans le Wisconsin, 21.863 dans la Pennsylvanie, 15.869 dans le Kansas, 14.847 dans l'Iowa, 13.604 dans le Massachusetts, 13.008 dans le Missouri, 12.013 dans l'Indiana, 10.000 dans le Washington, 9.587 dans le New-Jersey, 8 946 dans le Michégan, 7.607 dans l'Oregon, 7.412 dans le Nebraska, 6.376 dans le Minnesota, 5.767 dans l'Utah, 5.676 dans le Montana, et ainsi de suite.

Chiffres officiels, contrôlés par les six partis qui menèrent campagne (le Républicain, le Démocrate, le S. P., le Prohibitionniste, le Populiste, et le S. L. P.) *Note du Trad.*

liste, qui offrent avec nos idées bien plus d'affinités que l'on a jamais pu en découvrir dans les revendications des Greenbachs, — sauf à l'époque où des socialistes pouvaient pénétrer dans les assemblées agrariennes et réussissaient quelquefois à y faire voter par surprise des motions de leur crû.

A. M. Simons.

(*Traduit par A. Chaboseau*).

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Revues Socialistes allemandes

Die *Neue Zeit*, numéros du 21 et du 28 janvier, numéro du 4 février. — Die *Socialistiche Monatsohefte*, numéro de février. — *Die Documente des Socialismus*, numéro de février.

Dans le numéro de février des *Socialistiche Monatshefte*, Bernstein, parlant du Congrès socialiste prussien, revient encore sur la question des *nouveaux* moyens d'action qui, d'après lui, s'imposent aujourd'hui à la social-démocratie allemande, soit pour conserver, soit pour conquérir ses droits. On sait qu'à ce Congrès socialiste prussien, Bernstein proposa, à ce sujet, une motion que repoussèrent, par un accord touchant, orthodoxes révolutionnaires et révisionnistes pacifiques. Mais Bernstein ne se tient pas pour battu, et il revient à la charge avec une insistance vraiment curieuse.

Bernstein a fait un long séjour en Angleterre, et ce séjour, sans doute, n'a pas été pour rien dans la rupture solennelle qu'il fit avec l'orthodoxie marxiste officielle allemande. Car, si l'Allemagne est le pays classique de la spéculation théorique, si, en Allemagne, la pratique procède toujours de la théorie, on peut dire que l'Angleterre est, par contre, le pays classique de l'activité empirique, peu embarrassée de systèmes et peu soucieuse de s'en embarrasser. Marx, dans une lettre à Kugelman, observe que ce qui manque aux Anglais c'est l'esprit généralisateur et la passion révolutionnaire — et, sans doute, c'est ce qui explique le développement tardif et lent du socialisme en Angleterre. N'est-ce pas, en effet, singulier de voir ce pays, terre classique du capitalisme et du Trade-Unionisme, rester ainsi obstinément fermé au socialisme ? En Angleterre, l'action vient d'abord, et c'est bien ; mais, ce qui est moins bien, c'est que la théorie ne vient jamais : les Anglais ne vont pas au-delà de l'empirisme ; ils y restent enlisés, embourbés : il y a chez eux une absence étrange d'esprit philosophique.

On observe en Allemagne une attitude diamétralement opposée. Ici, on peut dire qu'au rebours de l'Angleterre, l'action retarde tant sur la théorie... qu'elle ne vient jamais parfois. Les Allemands sont toujours plus ou moins des docteurs Faust, qui ne s'avisent de vivre qu'au bout d'une longue vie d'études purement

théoriques. Et s'il manque aux Anglais l'esprit généralisateur et la passion révolutionnaire, les Allemands n'ont peut-être ni l'un ni l'autre davantage ; ils s'immobilisent, eux, non dans l'observation et l'activité empirique, mais dans de lourds concepts; et jamais peut-être l'impuissance de l'intellectualisme ne s'est étalée avec autant d'éclat que dans cette social-démocratie dont Engels a dit qu'elle était l'héritière de la philosophie classique allemande.

Héritière, oui : on pourrait même dire que tout l'esprit théorique allemand s'est réfugié dans la socialdémocratie. N'oublions pas, en effet, le merveilleux développement de l'industrie allemande. Les capitalistes allemands ont même si bien imité leurs confrères anglais que ceux-ci commencent à en prendre ombrage et qu'une rivalité sourde couve entre l'Angleterre, menacée dans son hégémonie économique si longtemps incontestée, et l'Allemagne dont la concurrence se fait chaque jour plus menaçante. La bourgeoisie allemande a donc, ponr sa part, abandonné la théorie grise, pour cueillir tous les fruits du verdisssant arbre de la vie. Et c'est le prolétariat allemand qui continue les bonnes traditions spéculatives nationales : tous les Faust allemands se sont faits socialistes.

Une remarque encore, et nous reviendrons ainsi au cas particulier de Bernstein. Le merveilleux développement de la grande industrie allemande n'a pas pas été sans provoquer finalement un essor correspondant du syndicalisme ouvrier allemand. Or, ce syndicalisme ouvrier copie précisément et prend pour modèle le trade-unionisme anglais. Les prolétaires allemands, eux aussi, ont fini par trouver trop grise la théorie : depuis dix ans, ils marchent hardiment sur les traces des ouvriers anglais, et le révisionnisme de Bernstein n'a été, en somme, que l'écho théorique de ce mouvement pratique.

L'opposition actuelle, au sein du socialisme allemand, entre les révisionnistes et les orthodoxes, c'est donc le conflit entre la tradition théorique figée et l'empirisme révisionniste, né de l'essor syndical récent des ouvriers allemands copiant les Trade-Unions anglaises et dont Bernstein, fortement *anglicisé* par un séjour prolongé en Angleterre, s'est fait, tout naturellement, le théoricien. C'est ainsi que, finalement, — en dernière instance, dirons-nous, pour parler un langage bien traditionnellement marxiste, — l'orthodoxie révolutionnaire se trouve être le dernier refuge de la « philosophie » allemande. Le révisionisme bernsteinien, lui, c'est la crise de scepticisme théorique des docteurs Faust socialistes au sein de cette orthodoxie.

Mais quel étrange phénomène, et bien allemand, que cette orthodoxie révolutionnaire ! Des révolutionnaires manquant à ce point du sens de l'action, ayant à ce point même *la peur de l'action*, des révolutionnaires ankylosés dans un dogmatisme concep-

tuel, et qui — ô ironie des choses ! — se réclament de Marx, de
Marx qui eut, au degré que l'on sait, la haine de l'idéologie et
fonda une philosophie de l'action !

C'est merveilleux, écrit Bernstein : lorsqu'il y a quelques années,
brisant avec la théorie catastrophique, je faisais remarquer que le
socialisme n'était pas arrivé à la màturité suffisante pour recevoir
utilement la charge du pouvoir, on ne sut quelles injures adresser
à un socialiste asšez timide et assez « bourgeoisé », pour douter
des capacités politiques du prolétariat allemand. Et aujourd'hui,
qu'il s'agit, non de la Révolution totale, globale et absolue, non de
la Révolution tout court, avec un grand R, mais de la simple con-
quête d'un humble droit politique, ou de la simple conservation
d'un droit déjà acquis, les plus rouges me crient casse-cou et me
disent : Mais nous ne sommes pas mûrs pour de tels moyens, mais
nous courons à une catastrophe !...

Merveilleux, en effet, ces révolutionnaires théoriques et spécu-
latifs, très hardis et très audacieux dans le domaine de possibilités
abstraites et vagues, mais soudain timides, hésitants, et prêts à la
reculade, devant tout acte précis et prochain. Le rêve révolution-
naire a des commodités charmantes où l'audace abstraite se déploie
en toute liberté ; mais l'action révolutionnaire, immédiate, pré-
sente, pressante, a des exigences affolantes pour les pauvres rêveurs
et dérange cruellement leurs bonnes habitudes de paresse spécu-
lative. O comment éluder ? comment s'échapper ? L'acte frappe à
la porte. Il faut ouvrir. Attendez ! Nous ne sommes pas prêts. Nous
n'avons pas terminé nos syllogismes. Une prémisse manque. Re-
passez, je vous prie, dans quelque temps !

Bernstein veut secouer cette paresse spéculative et... révolution-
naire. De même qu'il y a quelques années, il tira les Allemands de
la torpeur théorique où ils s'endormaient, il veut aujourd'hui les
tirer de leur torpeur pratique. Les conceptions de Bernstein ne
sont certes pas les nôtres : il a eu sans doute le mérite d'insister sur
la nécessaire *préparation* socialiste ; mais cette préparation, il la
conçoit sur un autre plan que nous ; les idées syndicalistes révo-
naires lui demeurent étrangères ; il se représente le mouvement
lution syndical et coopératif sur le type anglais.

Ce n'est pas de l'Allemagne que viendra, sans doute, le réveil
théorique et pratique du socialisme, — du marxisme pour parler
un langage plus précis, — mais, croyons-nous, des pays latins, de
l'Italie et de la France. Ces deux pays possèdent, d'abord, un mou-
vement ouvrier d'allure vraiment originale et révolutionnaire, et,
si l'on considère le côté théorique, on ne peut nier que les Croce,
les Labriola, les Sorel, n'aient plus fait pour le rajeunissement des
théories socialistes que la fameuse controverse Bernstein-Kaustky,
laquelle en vérité n'apporta rien de bien nouveau.

Kautsky publie actuellement des écrits posthumes de Marx.

Bernstein, dans un compte rendu des *Documente des socialismus*, estime que cette publication n'ajoutera rien à la gloire scientifique de Marx et n'élucidera aucun point obscur de ses théories économiques. Je croirais, en effet, assez volontiers, que si l'on veut rajeunir le marxisme, ce n'est pas tant *sur le côté économique* des théories de Marx qu'il faudra faire porter l'effort que *sur le côté politique*. Croce écrivait dans le *Devenir social* que la continuation de l'œuvre pratique de Marx serait beaucoup plus difficile que la continuation de son œuvre théorique. Marx nous paraît, en effet, avoir été surtout, bien plus qu'un grand économiste, un grand *philosophe de l'action*, et ce qui est essentiel, à notre avis, chez lui, c'est sa philosophie de l'action. Comme économiste, son œuvre apparaîtra, sans doute, de plus en plus, comme caduque en bien des parties ; et Arturo Labriola le montrait assez justement à propos de la théorie de la plus-value (voir le dernier numéro de la Revue). Ce qui a paralysé jusqu'ici l'œuvre de rajeunissement théorique du socialisme, comme ce qui a faussé son attitude pratique, c'est *le dogmatisme économique* qu'indument on a extrait des écrits de Marx. On a ainsi transformé en un conceptualisme stérile et figé ce qui était, avant tout, j'y insiste, une philosophie de l'action. « Je n'ai pas cru devoir corriger, écrivait Sorel, dans la préface de sa *Ruine du monde antique*, les nombreux passages où j'affirmais, d'une manière tranchante, la transformation scientifique de la société par le socialisme. C'est sur cette question que je me sépare aujourd'hui de ceux que l'on considère en Allemagne comme les représentants de l'orthodoxie marxiste. *J'estime que le désir de tout ramener à des points de vue scientifiques, conduit, presque nécessairement, à l'utopie ou au socialisme d'Etat.* »

Utopie ou socialisme d'Etat, le socialisme, en effet, n'a guère fait qu'osciller entre ces deux alternatives. Il n'en pouvait être autrement et il en sera ainsi, tant que domineront les conceptions ntellectualistes. Qu'on attende les millions d'un capitaliste, comme ourrier, ou que l'on compte, pour réaliser l'Idée, sur la simple Fddition des voix socialistes aux voix socialistes, c'est toujours, au fond, la même chose : le prolétariat reste l'acteur passif d'une révolution abstraite et le figurant bénévole d'un drame où son corps peut être présent, mais non sa volonté propre.

Signalons, dans la *Neue Zeit*, un article de *Pannekoèk*, sur « Science et philosophie de classe », auquel *Jacob Stern* répond dans les *Socialistiche Monatshefte*. Stern se moque des étranges affirmations auxquelles se laissent aller certains interprètes du matérialisme historique. Dire (1) en effet, que la philosophie ne

(1) Voir la *Neue Zeit*, article sur Locke.

prit naissance qu'avec la lutte de classe et finira avec elle, me paraît d'une belle force. Ce n'est donc pas fini avec les interprétations ridicules du matérialisme historique ? et quand cessera-t-on d'en faire la caricature ?

Meerfeld, en deux articles, examine le catholicisme social. On sait la puissance, en Allemagne, des syndicats chrétiens. Et il semble que nos camarades allemands se préoccupent de plus en plus du « péril clérical ». Mais *Michels* nous a dit combien, ici encore, l'action était faible et quelle interprétation pratique singulière les socialistes allemands font de la maxime fameuse : La religion est affaire privée. Entre l'intolérance jacobine, qui use de l'Etat pour forcer les consciences, et l'espèce de neutralité religieuse que nous décrit Michels, comme étant pratiquée par la grande majorité des socialistes allemands, il y a cependant, croyons-nous, un moyen terme.

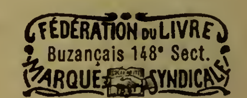
Edouard Berth.

Le Gérant : Jean Rieux.



IMP. SPÉC. DU MOUVEMENT SOCIALISTE

101, rue de Vaugirard, Paris.



LA CONQUÊTE

De la Journée de Huit Heures

I. — LA RÉSOLUTION DU CONGRÈS CORPORATIF DE BOURGES.

La résolution du Congrès Corporatif qui s'est tenu à Bourges, en septembre dernier, — résolution relative à la conquête de la journée de Huit Heures, — a déconcerté bien des esprits, peu au courant du travail considérable qui s'est accompli, ces dernières années, au sein des syndicats ouvriers.

La question était à l'ordre du jour. Mais, ceux qui ne vivaient pas intimement la vie syndicale ne pouvaient supposer que le problème fut mûr au point de se résoudre rapidement, sans longues dissertations et discussions. C'est pourtant ce qui arriva. La discussion fut courte, rapide, et la résolution qui sanctionna ce bref débat ne fut que le couronnement d'une propagande antérieure.

Une Commission de quinze membres fut nommée, — moins pour étudier la question que pour la mettre au point et élucider le côté pratique de la propagande de réalisation. Aussi, le rapport qu'elle présenta fut sobre de développements, il n'insista que sur la tactique :

Deux méthodes d'action, disait ce Rapport, ont été préconisées dans le sein de la commission :

L'une, tendant à demander que le Congrès élabore un projet de loi, qui serait transmis aux Pouvoirs publics par le Comité Confédéral, et à organiser des pétitions et des réunions publiques, pour démontrer aux législateurs que cette réforme est réclamée par la grande majorité des travailleurs.

L'autre, tendant à se tenir à l'écart des Pouvoirs publics, à

exercer toute la pression possible sur nos adversaires, à les frapper avec tous les moyens qui sont en notre disposition.

La commission s'est prononcée, *à l'unanimité moins trois voix*, pour cette dernière méthode ; elle considère que les errements du passé ont suffisamment duré, et qu'à l'action platonique doit succéder une action plus efficace capable de faire aboutir nos revendications.

En effet, depuis 1889, tous les ans, au 1er mai, on recommence les pétitionnements en faveur de la journée de huit heures ; tous les ans, les délégations ouvrières déposent leurs revendications entre les mains des préfets, qui les transmettent aux Pouvoirs publics.

Tous les ans, on organise des manifestations platoniques du 1er mai.

Et jamais aucune de ces pétitions, aucune de ces revendications n'ont été prises en considération.

L'expérience a été faite également pour les bureaux de placement ; la ligue qui s'était constituée, dans le but de poursuivre la suppression de ces agences et qui avait une certaine puissance, organisa de vastes pétitionnements ; pendant de nombreuses années, on envoya périodiquement des délégations aux Pouvoirs publics ; ces délégations furent reçues très cordialement ; nos gouvernants leur assurèrent qu'ils s'occuperaient avec bienveillance de leurs revendications.

A diverses reprises, la question de la suppression des bureaux de placement fut mise à l'ordre du jour de la Chambre des députés et du Sénat, et, chaque fois, avant l'ouverture des séances de ces assemblées on organisa de vastes manifestations pour démontrer aux législateurs que la presque unanimité des travailleurs réclamaient cette réforme.

Et toujours, les projets de loi tendant à supprimer les bureaux de placement furent rejetés, et, au même instant, prenait fin l'agitation ouvrière ; car les travailleurs, trop confiants en la bonne volonté gouvernementale, considéraient que leur agitation n'avait plus aucune portée.

Ce n'est que quand les travailleurs ont agi par eux-mêmes qu'ils ont obtenu satisfaction.

En effet, si la dernière campagne a abouti à la suppression des bureaux de placement, c'est parce que le mouvement entrepris devenait dangereux.

Tous les jours, des bureaux de placement étaient démolis, des violences anonymes s'exerçaient contre les placeurs ; un nombre considérable de boutiques subirent des dégâts ; il y eut de nombreuses bagarres entre la police et les travailleurs ; Paris fut en état de siège, et c'est pour apaiser cette agitation que le Parlement vota un projet de loi donnant la faculté aux municipalités de supprimer les bureaux de placement.

Donc, c'est par l'action révolutionnaire que la suppression des bureaux de placement a été acquise, et nous considérons que la revendication de la journée de huit heures n'aboutira que par ce moyen.

. . . .

Il s'agit d'organiser, pour l'obtention de la journée de huit heures, un mouvement semblable, qui aura une importance bien plus considérable, attendu que tous les travailleurs y seront intéressés et que tous devront y prendre part.

. . . .

La Commission demande au Congrès, que de grandes manifestations soient organisées dans toute la France pour le 1er mai 1905, et qu'ensuite, une propagande active, d'éducation, soit engagée par le Comité et les sous-Comités de propagande pour préparer les esprits, afin qu'au 1er mai 1906 aucun ouvrier ne consente à travailler plus de huit heures par jour, ni à un salaire inférieur au minimum établi par les organisations intéressées.

La commission demande au Congrès qu'il indique bien qu'à partir du premier mai 1906, le mouvement devra être dirigé exclusivement contre les patrons réfractaires à la journée de huit heures.

Mais pour mener à bien la première étape de notre mouvement, un effort considérable est nécessaire, et ce ne sera pas l'œuvre la moins importante, que celle d'éduquer tous nos camarades de travail, de les rendre conscients de leurs intérêts, de les préparer à fournir le maximum d'agitation.

Et pour que les travailleurs fournissent le maximum d'agitation, il faut les convaincre qu'ils ne doivent pas compter sur les législateurs, mais sur eux-mêmes pour faire aboutir leurs revendications........

Je n'insisterai pas sur la discussion qu'entraîna ce *Rapport sur l'organisation du mouvement pour la conquête des Huit Heures*, en ayant donné ici-même l'analyse précédemment (1). Si j'ai tenu à faire une longue citation du Rapport, c'est parce que, tout en précisant la tactique, il reflète nettement l'état d'âme du Congrès.

Je l'ai dit, et il est nécessaire d'insister sur ce point, la résolution fixant au 1er mai 1906, l'acte de volonté à accom-

(1) *Mouvement Socialiste*, n° 142.

plir par les travailleurs, pour arracher la journée de Huit Heures à leurs patrons parut, hors des milieux ouvriers, avoir été prise inconsidérément et sans réflexion.

Ceux qui ont jugé ainsi ont éprouvé, à l'annonce de cette résolution, l'étonnement qui empoigne les témoins d'événements révolutionnaires dont ils ne connaissent pas les prodromes : ils voient un mouvement éclater et, parce qu'ils ignorent le travail préalable et souterrain qui a rendu possible cette explosion, parce qu'ils n'en aperçoivent pas les causes, ils sont portés à supposer qu'aucun travail préparatif ne s'est accompli. Pour un peu, ils s'imagineraient jouir du spectacle miraculeux d'effets sans causes!

C'est surtout dans les milieux parlementaires, partout où l'on a tendance à considérer le Parlement comme le nombril du Monde, que cet étonnement s'est manifesté. Par comparaison, on a supputé qu'un congrès ouvrier est un petit Parlement et que les votes s'y émettent par des procédés identiques. Peut-être aussi a-t-on supposé qu'un congrès manque autant de mentalité qu'une assemblée d'électeurs, où la versatilité est insondable et où les orateurs les plus opposés sont approuvés ou conspués tour à tour.

Il est regrettable que ceux qui ont d'un congrès corporatif une telle opinion, n'aient pu assister au congrès de Bourges. Ils eussent constaté combien l'art oratoire des réunions électorales a peu d'effet en une assemblée de ce genre. L'un des plus brillants orateurs électoraux, qu'une récente campagne mit en vedette, était délégué au congrès : il parla beaucoup et éloquemment! Mais sa parole qui, ailleurs, soulevait d'unanimes applaudissements, laissa l'assemblée froide.

C'est que, dans de semblables Congrès ouvriers, ce n'est pas de la rhétorique fleurie, de la phrase brillante et boursouflée qu'on veut, mais de l'argumentation, solide et charpentée.

Aussi, de ce que la discussion sur les Huit Heures n'a pas entraîné à Bourges de grand tournoi oratoire, on aurait tort d'en conclure que la décision a été prise dans un moment d'emballement. Cette décision n'a été que le couronnement de trois ans de propagande préliminaire, et elle n'a été une surprise que pour ceux qui méconnaissent le mouvement syndicaliste.

II. — LA PROPAGANDE PRÉLIMINAIRE.

Déjà, au congrès corporatif tenu à Lyon, en 1901, se posa le problème de l'agitation à mener, en vue de la conquête de la journée de Huit Heures. L'initiative en revenait au syndicat des mécaniciens de Lyon, qui avait demandé que la question fut mise à l'ordre du jour. Le projet d'agitation présenté par lui s'inspirait du même ordre d'idées et de tactique que celui qui a prévalu l'an dernier, au congrès de Bourges.

Seulement, cette proposition était prématurée. Elle ne fixa guère l'attention du congrès, et pour toute sanction il fut décidé, sur la demande du camarade Brut, délégué des mécaniciens, de mettre à l'ordre du jour du prochain Congrès : « *La journée de Huit Heures et l'action immédiate.* » Cette décision fut complétée par une motion du camarade Latapie, ainsi conçue :

> Il y aura lieu à ce que les délégués au Congrès s'inspirent de ce qui a été fait aux Etats-Unis, de revendiquer, le premier mai, la journée de Huit Heures par une action directe : chômage et manifestations dans la rue.

Antérieurement au Congrès de Lyon, *La Voix du Peuple*, l'organe de la *Confédération générale du Travail*, avait, en un numéro publié à l'occasion du 1er mai 1901, longuement exposé la campagne d'agitation poursuivie par les travailleurs américains, en 1885-86.

Il n'est pas inutile de faire quelques citations de ce numéro, elles seront la meilleure preuve que la campagne aujourd'hui entreprise a eu trois ans de germination :

C'est en 1884, aux Etats-Unis que se matérialisa l'idée de manifester au Premier Mai et la date déterminée pour être la première des manifestations grandioses projetées fut celle du Premier Mai 1886.

C'est au sein du peuple, c'est au cœur des syndicats ouvriers que germa cette conception que, plus tard, en Europe, les politiciens canalisèrent à leur profit.

L'origine de la manifestation du Premier Mai fut — on ne saurait trop le redire ! — absolument syndicaliste : c'est dans les groupements corporatifs, ces foyers de vitalité populaire, qu'il en fut primordialement question et c'est sur le terrain économique, en dehors de toute tendance politique que ses iniateurs résolurent d'agir.

C'est après une série de déceptions en des réformes réclamées au gouvernement, c'est après avoir demandé en vain aux Pouvoirs Publics la réduction de la journée de travail que, désillusionnées, les Unions ouvrières d'Amérique résolurent de ne compter que sur leur propre énergie pour obtenir des améliorations. C'est par une action directe contre les patrons, par une levée en masse des travailleurs à une date choisie à l'avance — celle du Premier Mai 1886 — qu'ils tentèrent d'imposer aux exploiteurs la pratique de la journée de huit heures.

. . . .

En novembre et décembre 1885, se tinrent presque simultanément, deux Congrès, celui des *Chevaliers du Travail* et celui de la *Fédération des Chambres Syndicales*. Il y fut décidé de redoubler de propagande et d'efforts pour obtenir la journée de huit heures et, afin de donner davantage de précision et de vigueur au mouvement, il fut convenu qu'au Premier Mai 1886 les travailleurs imposeraient à leurs patrons l'application de la journée de huit heures.

A partir de cette date, la journée de travail ne devrait plus dépasser huit heures : les ouvriers arriveraient au travail à huit heures du matin et quitteraient à cinq heures du soir. Il fut aussi déclaré que dans toutes les industries et dans tous les ateliers qui refuseraient d'appliquer la journée de huit heures, le travail serait suspendu jusqu'à acceptation.

Alors s'organisa une gigantesque et incessante propagande qui se continua, sans interruption, jusqu'au Premier Mai 1886.

. . . .

Partout la propagande s'intensifiait. Les meetings succédaient aux meetings et toutes les motions, acclamées frénétiquement, concluaient en faveur de la journée de huit heures à partir du 1er mai 1886. Des démonstrations et des cortèges en plein air, avec tout le bruyant flafla, de mise aux Etats-Unis, s'organisaient et partout c'était des vivats en faveur des huit heures.

Des milliers et des milliers de manifestes, de placards, de prospectus, d'affiches de tous genres, rédigés en anglais, en allemand, en hollandais, polonais, tchèque, suédois, etc., étaient répandus à profusion et tous répétaient, sous des formes variées qu'au Premier Mai 1886, tous les travailleurs devaient imposer à leurs patrons la mise en pratique de la journée de huit heures.

Les Chambres syndicales redoublaient d'ardeur et tous leurs journaux corporatifs étaient pleins d'appels en faveur des *huit heures* et du *Premier Mai* et toutes votaient des résolutions dont celle de l'Union des charpentiers et ébénistes que voici donne l'esprit :

A partir du 3 mai prochain, la journée de huit heures deviendra la journée normale ; tous les patrons et entrepreneurs seront avertis de cette décision par lettre imprimée ;

A partir du 3 mai prochain, aucun membre de la Chambre syndicale des charpentiers et des ébénistes ne consentira à travailler dans un atelier où la journée de huit heures ne sera pas appliquée et n'entreprendra aucun travail avec un charpentier ou un ébéniste qui ne sera pas syndiqué.

La *Voix du Peuple* continuait ensuite, en dressant le bilan de cette agitation colossale :

Avant même le 1er Mai 1886, dans le courant d'avril, de nombreux patrons, prenant les devants, consentaient à mettre en vigueur la journée de Huit Heures ; on calcule, que, de ce fait, 32.000 ouvriers bénéficièrent de la réduction de travail.

Après le 1er Mai, le chiffre des travailleurs ayant conquis la journée de Huit Heures dépassait 200.000, — sans compter certaines corporations (tels les bouchers, les boulangers, les brasseurs de Chicago), où l'on trimait pendant des 14 et 16 heures et qui obtinrent la journée de 10 heures et de notables augmentations de salaires.

Puis, après avoir rappelé l'effroyable drame de Chicago

et le crime judiciaire qui suivit, La *Voix du Peuple* concluait :

Imitons les Américains !

La tactique qui, en 1886, leur permit de réaliser rapidement la journée de huit heures est toujours excellente, — elle est même la seule efficace. Elle consiste à *vouloir*, à *agir* !

Voulons ! Agissons !

Pendant onze ans, nous nous sommes épuisés en efforts sur le terrain mouvant de la politique et nous n'en avons retiré que des déceptions. Il n'est pas exagéré d'affirmer que si nous avions employé la même vigueur sur le terrain économique, nous n'aurions pas eu les désillusions dont nous souffrons.

Ce que nous avons négligé d'accomplir, il est de notre devoir, de notre intérêt de l'entreprendre.

Les travailleurs des Etats-Unis nous ont montré le chemin, sachons marcher sur leurs traces.

Unifions notre action ! Que désormais le Premier Mai n'ait plus pour nous les caractères incohérents qui lui ont enlevé toute portée. Qu'un objectif seul domine en ce jour : *la conquête de la journée de huit heures* !

Certes, la journée de huit heures n'est pas un idéal. C'est une étape ! Franchissons-la.

Il est nécessaire de ne jamais perdre de vue que le but de l'action ouvrière est l'émancipatfon intégrale ; mais il est aussi indispensable de ne pas se désintéresser du présent et de s'efforcer toujour d'améliorer nos conditions actuelles d'existence.

Entre les réformes immédiatement réalisables, la journée de huit heures est une des meilleures.

Marchons à sa conquête ! N'attendons pas que les gouvernants nous l'octroient.

Quand les américains voulurent ne plus travailler que huit heures au maximum, ils se fixèrent la date du 1er mai 1886 comme étant celle où cette réforme devait être appliquée et ils se promirent fermement de ne pas travailler plus de huit heures, à partir de ce jour.

Suivons leur exemple !

Fixons-nous une date et proclamons qu'à partir du jour que nous aurons choisi, pour rien au monde, nous ne consentirons à faire plus de huit heures.

. . . .

Mais, ce dont il faut nous pénétrer, c'est qu'une fois la date choisie, il nous faudra déployer une inlassable et considérable énergie pour vulgariser notre conception....

Ces arguments, puisés dans l'exemple de l'agitation américaine, fructifièrent : ils furent repris, reproduits, commentés dans les milieux corporatifs et ainsi se créa et grandit, — lentement et sûrement, — le courant d'opinion qui aboutit à la Résolution prise au Congrès de Bourges.

Cette décision n'a donc rien eu d'un vote de surprise; elle a été l'aboutissant logique d'une gestation intellectuelle de trois ans; il y a eu naturel enchaînement de cause à effet et la décision est intervenue à son heure, aussi normalement qu'un fruit mûr se détache de la branche.

III. — LES ORIGINES DU MOUVEMENT POUR LES HUIT HEURES.

Ainsi, c'est chez les travailleurs des Etats-Unis que les Syndicalistes français ont trouvé la leçon de tactique qui a inspiré le mouvement actuel.

Cette tactique, ceux-ci la tenaient de leur pays d'origine : la Grande-Bretagne. C'est, en effet, en terre anglaise qu'a éclos le mouvement revendicatif des Huit Heures. Ses premières manifestations remontent à la grande période révolutionnaire du Trade-Unionisme, — de 1830 à 1840. A cette époque, sous l'influence des idées de Robert Owen, les Trades Unions tentèrent un mouvement de grève généralisée pour la conquête de la journée de Huit Heures. Ce n'est pas sur la législation qu'elles comptaient pour obtenir satisfaction, mais uniquement sur leur propre force : « C'était, disaient elles, aux travailleurs eux-mêmes qu'il appartenait de faire un bill pour la diminution de la durée de travail ».

Le mouvement ne s'étendit pas à l'ensemble de la classe ouvrière : la corporation qui y participa le plus activement fut celle des cotonniers ; au contraire, s'en tinrent absolument à l'écart, — ne se mêlant en rien à l'agitation générale, — les ouvriers qualifiés des métiers de l'imprimerie et des mécaniciens. Une date avait été indiquée, — celle du

1er Mars 1834. A cette date, sous menace de grève générale, les travailleurs devaient exiger la réduction à Huit Heures de la durée de travail, sans diminution de salaires. L'action était prématurée. Elle échoua.

Ces premiers trade-unionistes avaient de larges vues d'avenir ; c'est une transformation sociale qu'ils poursuivaient par les voies révolutionnaires. La Bourgeoisie réussit à briser ce mouvement, par une persécution furieuse, et, depuis, le trade unionisme s'est creusé un lit de tout repos : les aspirations owenistes furent déviées vers le mouvement coopérateur ou étouffées par le nouvel unionisme, qui transforma le groupement révolutionnaire initial en sociétés mutuellistes n'ayant d'autre idéal que d'avoir une forte encaisse.

C'est aux pays neufs d'émigration britannique, — en Austrasie et aux Etats-Unis, — où, probablement des lutteurs de la période héroïque durent se réfugier — que se continua le plus vigoureusement l'agitation pour la journée de huit heures. Mais là, les conditions sociales étant autres, les idées générales disparurent et ne surnagea que le désir concret d'obtenir la journée de huit heures ; au lieu d'être, comme lors de l'efflorescence oweniste, le prélude d'une action révolutionnaire, la réduction de la durée de travail devint le but.

Dès 1848, en Nouvelle-Zélande, les ouvriers d'une société de colonisation imposent la journée de huit heures. En 1855, à Sydney, les ouvriers du bâtiment l'exigent à leur tour et, l'année suivante, le mouvement se généralise et, en un grand meeting tenu à Melbourne, il est décidé que, désormais, la durée du travail ne dépassera pas huit heures.

Depuis, tous les ans, le 21 avril est fêté avec grande pompe, en l'honneur des huit heures, qui, là-bas, ont été conquises par l'action directe des syndicats, sans aucune intervention de la loi.

Aux Etats-Unis, sauf dans l'Etat de Massachussets où des agitations pour les huit heures se manifestèrent antérieurement, ce n'est qu'aprés l'abolition de l'esclavage noir que ce mouvement apparaît ; en août 1866, un congrès ouvrier, tenu à Baltimore, réclame la promulgation d'une loi fixant à huit heures, au maximum, la durée du travail.

L'agitation se continua et gagna en intensité ; mais, jusque vers 1880, l'objectif principal fut l'intervention légale. Ce n'est qu'à cette époque que la tactique changea : il fut reconnu qu'espérer en la législation seule, c'était aller au devant de déceptions nouvelles ; un Comité national des huit heures fut organisé et il fut reconnu que c'est aux travailleurs qu'il incombait d'imposer eux-mêmes, par leurs propres efforts, la réduction à huit heures de la durée du travail.

Ce Comité national fit la propagande préliminaire qui aboutit — ainsi qu'il a été indiqué plus haut — à la fixation du 1er mai 1886, pour point de départ de l'application de la journée de huit heures.

Comme on peut s'en rendre compte, la tactique ébauchée, en 1833, en Angleterre, par le Trade-Unionisme révolutionnaire, a porté ses fruits ; pratiquée en Austrasie et aux Etats-Unis, elle a donné des résultats.

L'influence de cette tactique eut sa répercussion en Europe, lorsqu'en 1889, au Congrès international socialiste qui se tint à Paris (rue Rochechouart), se posa la question d'organiser une grande manifestation annuelle. Sur la proposition d'un délégué américain, fut choisie la date du 1er mai.

La plate-forme de ces manifestations devait être — comme aux Etat-Unis — la journée de huit heures. Seulement, à ce moment, les travailleurs d'Europe étaient trop absorbés par l'action parlementaire et leur confiance en l'intervention légale. Le mouvement corporatif était encore amalgamé au

mouvement politique ; les syndicats ne s'étaient pas dégagés de la tutelle des partis socialistes, dont la répulsion pour l'action économique était à peu près aussi grande que leur espoir en la conquête des Pouvoirs publics. De sorte que, faute d'expérience, les manifestations du 1er mai, dont les origines essentiellement économiques étaient indubitables, subirent une déviation et devinrent des manifestations à caractère plutôt politique. Il s'en suivit que la promenade traditionnelle aux pouvoirs publics, dont l'inutilité finit par apparaître, enleva toute portée à cette manifestation d'origine pourtant révolutionnaire et économique.

IV. — RÉPONSE A QUELQUES OBJECTIONS.

La Résolution du Congrès de Bourges renoue la tradition révolutionnaire : la classe ouvrière française est appelée à imposer elle même son « bill » pour la journée de Huit Heures.

Quels vont être les résultats de l'action engagée ?

Les tardigrades, ceux qui trouvent l'action prématurée, — comme ils ont la tendance à trouver inopportun tout ce qui demande un effort et dérange le petit train-train coutumier, — ne sont pas, au fond trop marris de la décision du Congrès.

Oh ! ce n'est pas qu'ils en attendent d'heureux résultats. Au contraire ! ils escomptent que le mouvement va être une faillite et qu'à la suite des déceptions entraînées par cet échec, la classe ouvrière, lasse, découragée, viendra s'endormir à nouveau sur le mol oreiller de l'interventionnisme ! Ils supputent que les travailleurs, — dégoûtés à jamais de l'Action Directe, — s'engoueront pour toutes les balançoires de « paix sociale », mutuellisme, arbitrage, commissions mixtes, etc.

Ce raisonnement pessimiste n'est pas signe de largeur d'esprit de la part de ceux qui le caressent ; il ne faut pas

oublier en effet, que ceux-là, qui dans leur for intérieur, se le tiennent à eux-mêmes, participent à la vie syndicale, sont des travailleurs, et, par conséquent, ont intérêt à ce que le mouvement réussisse. Mais, obsédés et paralysés par leurs conceptions particularistes, ils redoutent que de trop caractéristiques résultats ne découlent de cette agitation, venant apporter une vigueur nouvelle au courant révolutionnaire et d'auto-émancipation qui emporte la Classe Ouvrière.

Ce raisonnement pessimiste n'est pas qu'un signe d'étroite mentalité ; il est aussi la preuve que, dans l'esprit de ceux qui le tiennent, le problème s'est mal posé :

Ils infèrent que la *Confédération générale du travail* pourrait avec le mouvement de Huits Heures courir à un échec du genre de celui qu'éprouva le Syndicat national des Travailleurs des chemins de fer quand, en 1898, il se crut, à tort, prêt pour la grève genérale de la corporation.

La comparaison n'est pas à faire, car il n'y a aucune similitude entre les deux actions :

Le Syndicat National des chemins de fer était, en 1898, couvert par la décision de son Congrès ; à diverses reprises, la question de la Grève générale avait été agitée et, en dernier lieu, une majorité écrasante avait donné mandat au Conseil Syndical de la proclamer, lui laissant le choix du moment propice. C'est alors, dans la préparation du mouvement, que le Syndicat pêcha par excès de centralisation. Il faut dire, à son excuse, que cet excès de centralisation est un inconvénient inhérent à son organisme, qui est « national » et non « fédéraliste. » Le signal de la grève devait venir du centre et les sections l'attendirent d'autant plus qu'ayant une vie syndicale très peu autonome, elles avaient peu de propension à faire acte d'initiative. Il fut donc suffisant, pour entraver le mouvement, d'empécher le signal de parvenir du centre à la périphérie. C'est ce que n'eut garde de faire le gouvernement.

Une demi-heure après la déclaration de la grève par le Comité, alors que, la tenant encore secrète, il se préparait à la transmettre à ses sections, cette décision était connue au Ministère de l'intérieur qui, mieux outillé que le Syndicat des chemins de fer, en une heure et demie de temps, faisait télégraphier à tous les bureaux de poste de France l'ordre d'intercepter les correspondances adressées aux employés de chemin de fer.

Les difficultés auxquelles se trouva alors aux prises le Syndicat National des chemins de fer, se reproduiront fatalement dans toute action ayant un caractère de conspiration ou de centralisation.

Ces difficultés, le mouvement pour les huit heures n'a pas à les redouter ; il n'a rien d'un mouvement affectant des allures secrètes et conspiratoires, et il n'a, pas non plus, aucune des tares de la centralisation.

Ce qui le distingue et le caractérise, c'est que ce n'est pas d'en haut, ce n'est pas d'un centre que tombera un mot d'ordre enjoignant aux travailleurs de marcher. C'est en eux-mêmes que ceux-ci doivent puiser la conscience et l'initiative de l'action. Et c'est justement cela qui fait la grandeur du mouvement pour les Huit Heures: la propagande décentralisatrice qui le prépare est une gymnastique de la volonté.

La résolution du Congrès de Bourges ne dit pas aux travailleurs : « La *Confédération générale du travail* va vous donner la journée de Huit Heures... » ; elle dit encore moins: « On va vous apporter les Huit Heures, sur un plat, au Premier Mai 1906... » Cette résolution dit aux travailleurs : « Il ne tient qu'à vous d'intervenir dans la fixation des conditions de travail ; il s'agit de le vouloir. Veuillez-le donc et vous le pourrez ! Et le résultat que vous obtiendrez sera proportionné à la Force que vous déploirez... » Et la résolution ajoute : « Nous avons cru bon de nous donner à

nous-mêmes et de vous donner à vous-mêmes, rendez-vous pour le Premier Mai 1906. Si, à cette date, vous êtes au rendez-vous, et que la chose vous agrée, à partir de ce jour nous ne travaillerons pas plus de Huit Heures... »

Voilà, très simplement, ce que dit cette résolution.

Or donc, pour qu'il puisse y avoir déception et faillite pour la classe ouvrière organisée, — pour la *Confédération générale du travail*, en un mot, — que faudrait-il ?

Que l'élite militante qui a fixé elle-même le rendez-vous du Premier Mai 1906, manquât complètement à ses engagements. Il faudrait que, d'ici là, elle restât en sommeil, qu'elle ne fasse rien, qu'elle soit sans initiative et que, par défaut de propagande, elle laissât lettre morte la décision du Congrès de Bourges.

Ce n'est qu'à cette unique condition qu'il pourrait y avoir déception et faillite pour les organisations ouvrières. Il est d'ailleurs inutile d'ajouter que cette alternative n'a pas à être envisagée. La *Confédération générale du travail* a engagé le mouvement, et la campagne d'agitation se poursuit avec une intensité grandissante qui est d'un heureux présage.

Le premier acte de cette propagande a été l'envoi d'un *Questionnaire*, par le Comité Confédéral, aux Fédérations corporatives et Bourses du travail, aux Syndicats ensuite, pour leur demander sous quelle forme, les uns et les autres participeraient à l'agitation et quels moyens financiers ils mettraient à la disposition de la *Confédération générale du travail* pour la propagande d'ensemble.

Ce *Questionnaire* était l'acte primordial indispensable. Le Congrès ayant laissé le soin à la Confédération Générale du Travail de recueillir les fonds nécessaires à la propagande par souscriptions volontaires, il était de toute nécessité de poser la question de participation aux organisations syndicales.

Eh bien, il est des esprits que le politicianisme a tellement perturbés, que certains ont prétendu que ce *Questionnaire* violait la décision du Congrès de Bourges (1). En cette circonstance encore, ceux-là ont laissé percer combien leurs conceptions autoritaristes les rendent inaptes à comprendre le mécanisme de l'agitation pour les Huit Heures. Ce n'est pas qu'au pivot central que la propagande est utile, pour que de là elle rayonne, lumière bienfaisante, sur la périphérie. C'est partout qu'elle est indispensable! Il fallait appeler les Fédérations, les Bourses, les Syndicats, les individus à l'action et, n'y eut-il pas eu la question financière qui justifiait l'envoi du *Questionnaire*, qu'il se fut légitimé par la nécessité de saisir la classe ouvrière, dans son ensemble, de l'Action qu'elle est conviée à vivre.

Certes, on peut arguer que ces critiqueurs ont saisi toute la portée de ce *Questionnaire*, mais que, s'ils ont protesté, c'est par machiavélisme. Ce *Questionnaire* est un document qui, plus tard, indiquera quelles sont les corporations et les organisations qui ont marché pour la campagne des Huit Heures. Et alors ceux qui n'auront rien fait — ou qui, en entravant le mouvement, auront fait plus que rien — ceux-là seront mal venus de critiquer ceux qui se seront dépensés pour l'action.

Il est une autre sorte de critique : celle qui consiste à déformer le mouvement, afin d'éloigner de son emprise les travailleurs d'esprit timide, en les apeurant par l'exagération des dangers que leur fera courir leur participation à l'agita-

---

(1) Cette argumentation est tellement absurde qu'elle n'est pas croyable. Voici donc, pour preuve, ce qu'a écrit l'un de ces critiqueurs : « Qu'ont fait les camarades du Comité Confédéral ? « Ils ont annulé tout bonnement la décision du Congrès de Bour- « ges, et ont décidé, *accomplissant ainsi un coup d'Etat, c'est- « à-dire passant outre le vote souverain du Congrès*, d'en ap- « peler aux organisations ouvrières par un referendum... »

tion. On serine : « Vous voulez faire la Grève Générale, la Révolution Sociale au 1er mai 1906..... »

C'est un mort illustre qui va répondre à ces arguties. Ce même reproche fut imputé à crime, à Auguste Spies et à ses amis, par les magistrats de Chicago, qui accusaient ces militants d'avoir, pour le Premier mai 1886, voulu organiser la Révolution Sociale, la Grève Générale. De la part d'hommes de loi voulant, par la potence, supprimer les hommes de conviction qui portaient ombrage au Capitalisme, cette insanité se comprenait.....

Le verdict de mort une fois prononcé, Spies la réfuta éloquemment avec la sérénité qu'il conserva jusqu'à la fin :

J'ai pu dire que les travailleurs devaient s'armer..... Mais, de là à annoncer que le 4 mai 1886 serait inaugurée la Révolution Sociale, il y a loin. Et, laissez-moi le dire ici. On ne fait pas plus une révolution qu'on ne fait un cyclone ou un tremblement de terre. On peut préparer les causes et les conditions par lesquelles, en effet, se propagera une agitation générale. On n'affiche pas une révolution comme une pièce de théâtre. J'ai assez étudié pendant dix ans la philosophie sociale pour qu'on m'épargne une pareille imbécillité.....

Je n'ajouterai rien. Les paroles de Spies sont on ne peut plus de circonstance. Il est seulement regrettable que, clamées pour souffleter des juges infâmes, elles puissent, aujourd'hui, s'appliquer à des travailleurs.

Ainsi que le proclamait Spies : *on peut préparer les causes et les conditions par lesquelles se propagera une agitation générale*. Cela, nous le faisons, avec toute l'ardeur de nos convictions et de nos tempéraments. Quant à jalonner les événements, et dire ce que nous réservera demain, c'est hors de notre pouvoir. Nous nous contentons d'agir, sachant que l'action engendre l'action ; — sachant aussi que la répercussion sera d'autant plus grande et profonde qu'aura été vigoureuse notre impulsion.

Sur la question terre-à-terre de la conquête de la journée de Huit Heures, nous disons : « Si les travailleurs le veulent, ils peuvent se donner rendez-vous au Premier Mai 1906 et convenir qu'à partir de ce jour ils ne travailleront au maximum que Huit Heures ; et, pour ce faire, ils n'auront qu'à quitter le bagne patronal, les Huit Heures quotidiennes accomplies..... »

Il est bien évident que la mise en pratique de ce Vouloir ouvrier suscitera des conflits.

Que seront-ils ? L'avenir le dira !.....

En tous les cas, comme la conquête des Huit Heures n'est pas pour nous un idéal, mais une étape de l'œuvre d'intégrale émancipation, il s'ensuit que nous avons raison de formuler nos aspirations dans toute leur amplitude. Il est donc naturel que nous prociamions que rien de définitif ne sera conquis par la Classe Ouvrière tant que, par la Grève générale expropriatrice, elle n'aura pas brisé la société capitaliste.

LA PLATE-FORME DES HUIT HEURES

Je pense avoir indiqué, avec une netteté suffisante, la forme et l'allure de l'agitation pour les Huit Heures ; il reste à examiner quelle en sera la portée.

Et d'abord, dissipons cette ridicule illusion, mise en circulation par des esprits simplistes, sinon par des bourgeois, et qui consiste à conclure que le mouvement aura pour conséquence immédiate l'uniformisation de la durée du travail à huit heures par jour.

S'il était fait face aux besoins humains par le seul fonctionnement de la production industrielle, — mines, grandes usines, etc. — la chose serait concevable : la journée de travail pourrait s'uniformiser à Huit Heures. Mais il n'y a pas que la grande industrie dans la société : il y a l'artisan, il y a

aussi le paysan. Ce dernier, s'il est viticulteur, par exemple, ne travaille une bonne partie de l'année, que 6 ou 7 heures par jour. Va-t-on, sous prétexte de « journée de huit heures », accroître la longueur de son labeur quotidien ? Ce serait absurde !

Il faut comprendre que la formule « Conquête de la journée de Huit Heures » n'a pas un sens étroit et rigidement concret ; c'est une plateforme d'action qui s'élargit jusqu'à englober toutes les conditions du travail.

La « Journée de Huit Heures » est, si l'on peut s'exprimer ainsi, un mot de passe qui va permettre aux travailleurs de s'entendre facilement pour une action d'ensemble à accomplir. Cette action consistera à arracher au patronat le plus qu'il sera possible, et suivant les milieux, et suivant les corporations, la pression revendicatrice pourra s'intensifier sur tel ou tel point particulier des conditions du travail. Tout cela sera subordonné aux intérêts des travailleurs en conflit.

Ainsi, pour les ouvriers de l'Alimentation, pour les Coiffeurs, etc., si dûrement asservis encore actuellement, l'effort se concentre, momentanément, — sans pour cela rejeter à l'arrière-plan la revendication des Huit Heures, — sur la conquête du repos hebdomadaire, et la Commission Confédérale des Huit Heures participe à cette agitation, indiquée d'ailleurs dans la résolution du Congrès de Bourges.

D'autre part, il est bien évident que les paysans viticulteurs du Midi ne réclameront pas le relèvement à Huit Heures de la journée de travail qui, en bien des localités, en temps ordinaire (c'est-à-dire pour les façons culturales à bras), ne dépasse pas six à sept de travail effectif. Mais, ce que réclameront ces travailleurs c'est, en temps de cueillette du raisin, de ne faire que Huit Heures, au lieu des neuf heures et plus, d'un travail pénible entre tous, qu'il leur faut fournir maintenant. Ils stipuleront aussi des conditions à

côté de celle de la durée de travail, tant pour les journaliers que pour les valets de ferme.

Une des caractéristiques de ce mouvement, — caractéristique dont on ne pourra méconnaitre la valeur, — va être, en effet, de souder l'action des ouvriers d'industrie à celle des travailleurs de la terre. C'est là un phénomène considérable dont on ne peut encore mesurer la répercussion sur le mouvement social. Ce qu'on peut dire, c'est que ce rapprochement de forces prolétariennes qui, jusqu'à présent, étaient restées pour le moins isolées, est un des symptômes révolutionnaires les plus importants de ces dernières années.

Outre les viticulteurs, entrent en branle les bûcherons. Et ceux-ci, avec raison, auront motif de revendiquer la journée de Huit Heures,

Un des militants les plus actifs de cette corporation, le camarade Monot, président du syndicat des Bûcherons de La Guerche (Cher), examinant dans quelles conditions pourra se manifester la participation des bûcherons au mouvement des Huit Heures, écrivait, ces dernières semaines :

Pour ce qui est du travail des bois, une partie de l'hiver les jours sont courts, nous ne faisons pas plus de Huit Heures, et si, quand arrive le mois d'avril, le bûcheron est content d'allonger un peu la journée pour grossir un peu le maigre budget, nous pourrons quand même ne faire que Huit Heures, nous n'aurons qu'à augmenter un peu le prix du travail et le mettre en rapport avec le travail que peut fournir un bûcheron en huit heures.

Mais il ne faut pas oublier que tous les syndiqués bûcherons sont en même temps travailleurs agricoles et c'est là que la questiot ardue se pose...

A La Guerche, la louée commence à trois heures du matin, et l'ouvrier qui va travailler loin, ne rentre guère chez lui qu'à dix heures du soir ; il faut déduire trois quarts d'heure pour le déjeuner, deux heures à midi, une demi-heure à quatre heures, ce qui fait trois heures un quart de repos et de repas — qui ne sont que des ratatouilles — sur dix-neuf heures, donc près de seize heures de travail ou de marche...

Quel soulagement, camarades, serait pour nous la journée de Huit Heures !...

Et il ajoutait :

Nous devons supprimer les entreprises de moissons qui sont cause de beaucoup de divisions, car ce sont toujours les mêmes qui font le travail. Nous devrions aussi, à mon avis, ne pas faire les battages autrement qu'à l'heure, ce qui aurait pour résultat de ramener l'entente entre camarades...

J'ai tenu à reproduire les lignes ci-dessus, car elles indiquent, — mieux que tout raisonnement, — que la formule « Journée de Huit Heures » est comprise et acceptée comme une maxime synthétisant brièvement des revendications fragmentaires et diverses.

Elle est une machine de guerre, sorte de catapulte lancée contre le bloc des privilèges capitalistes et qui, les effritant peu a peu, va permettre de diminuer leur force de compression ; mais sans que jamais, tant que restera debout le moindre vestige de privilège, le prolétariat suppose avoir réalisé la justice sociale.

Et si une date a été fixée, — qui est le Premier Mai 1906, et qui aurait tout aussi bien pu être autre, — c'est parce qu'il n'y avait pas d'autre moyen pratique de se donner à soi-même un rendez-vous et de le donner en même temps à la masse.

Cette fixation de date est un acte tactique de même ordre que le « Ah !... Hiss !... » que rythment en chœur les ouvriers besognant au déplacement d'une lourde masse. Ils parviennent ainsi, grâce à ce synchronisme, à obtenir le maximum de résultats de leur efforts combinés. Pourquoi, ce qui est excellent dans l'ordre physique serait-il mauvais, transporté dans l'ordre social ? La raison ne s'en aperçoit pas.

Quant au choix de la date du rendez-vous, il est évidemment subordonné à la mentalité de ceux qui en prennent l'initiative. C'est ce qui s'est produit pour la fixation de la date au Premier Mai 1906. Les délégués au Congrès de

Bourges ont considéré que la propagande théorique faite, en faveur de la journée de Huit Heures, depuis une quinzaine d'années dans le milieu ouvrier français, est suffisante pour qu'on puisse songer à passer à la pratique. Ils ont fixé le rendez-vous au Premier Mai 1906, parce qu'ils ont eu l'impression qu'il fallait choisir une date assez éloignée pour permettre à l'agitation de se produire avec toute l'intensité nécessaire, — et aussi, parce qu'il fallait que cette date soit assez rapprochée pour que son éloignement n'incite pas à remettre à plus tard l'effort de propagande à accomplir.

Seulement, il est un point sur lequel j'ai déjà appuyé et sur lequel il me semble ne pouvoir trop insister : le Congrès de Bourges a pu fixer le rendez-vous du Premier Mai 1906, mais il ne faut pas que les travailleurs s'en reposent sur cette décision et se dispensent de propagander et d'action. Les résultats qui seront conquis, au Premier Mai 1906, seront proportionnés à l'effort déployé, à la force mise en œuvre. Si ces résultats ne sont pas aussi considérables qu'il serait souhaitable, ceux qui pourront s'en plaindre n'auront à récriminer qu'après eux-mêmes, — c'est parce qu'ils auront manqué d'initiative, de tempérament et d'audace. Au surplus, en ce cas, il n'y aurait pas motif à se désespérer, à perdre courage et à jeter le manche après la cognée, — il y aurait, au contraire, à redoubler d'efforts pour accomplir une nouvelle poussée en avant. La nécessité de cette continuité d'action, le Rapport présenté au Congres de Bourges l'indique nettement :

La commission. y est-il dit, demande au Congrès qu'il indique bien qu'à partir du premier mai 1906, le mouvement devra être dirigé exclusivement contre les patrons réfractaires à la journée de huit heures.

Mais pour mener à bien la première étape de notre mouvement, un effort considérable est nécessaire, et ce ne sera pas l'œuvre la moins importante, que celle d'éduquer tous nos camarades de travail, de les rendre conscients de leurs intérêts, de les préparer à fournir le maximum d'agitation.....

Ainsi, voilà qui est précis : nous n'avons pas seulement à propagander, d'ici le Premier Mai 1906, pour, ensuite, nous reposer sur nos lauriers ; le lendemain, comme la veille, la lutte devra continuer, ardente, passionnée, — et ce, quels que soient les résultats obtenus!

J'ai tenu à supputer l'hypothèse pessimiste du moindre résultat, — car toutes les probabilités d'un mouvement doivent s'examiner, — cependant, telle qu'apparaît déjà l'agitation pour les Huit Heures, tout fait prévoir que cette hypothèse pessimiste ne se réalisera pas.

Il s'accomplit une propagande interne qui va grandissant de jour en jour, et cela, non seulement dans les grands centres, mais aussi dans les petites localités. Et, ce qui est important à constater, c'est que cette activivité constitue une augmentation et non un simple déplacement d'efforts. On ne se borne pas à reporter sur le mouvement en faveur des Huit Heures, l'activité qu'on aurait dépensée par ailleurs, on déploie davantage d'énergie et d'initiative, — d'où il s'en suit qu'il y a un gain d'agitation, accroissement de la fermentation révolutionnaire.

L'agitation pour les Huit Heures ne rejette à l'arrière-plan aucune propagande : elle se greffe sur toutes les actions entreprises, de sorte que, loin d'entraver un mouvement quelconque, elle vient y ajouter sa fermentation propre. Ainsi comprise et pratiquée cette agitation est un ferment, — un élément multiplicateur d'action.

D'autre part, le courant des Huit Heures est si fort qu'il entraîne mêmes les réfractaires à la tactique d'action syndicale dont il est une manifestation. Ainsi, la Fédération du Livre a mis à l'ordre du jour de son prochain Congrès la question de la réduction des heures de travail. Certes, il est bien évident que cette organisation n'a pas attendu le Congrès de Bourges pour étudier ce problème ; cependant, on peut inférer qu'il y a une certaine corrélation entre ce fait et

la décision du Congrès de Bourges. — ne serait-ce que le désir d'opposer la tactique d'action « pratique » du Livre à la tactique révolutionnaire de la *Confédération*.

Cette sorte d'émulation n'est-elle pas preuve d'entraînement en avant, subi par la Fédération du Livre ?... En tous les cas, c'est un symptôme, — et d'autres viendront encore, soulignant la puissance de répercussion du mouvement pour la Conquête des Huit Heures.

C'est qu'en effet, il n'est rien de tel que d'aller de l'avant pour encourager les hésitants à marcher aussi. Ayons donc confiance et redoublons d'efforts, l'échéance du Premier Mai 1906 ne peut pas nous conduire à la « faillite » S'il est des travailleurs qui, par inconscience, manquent au rendez-vous, tant pis pour eux ! Ils seront les premières victimes de leur pusillanimité.

Quant aux militants, nul reproche ne pourra leur être adressé pourvu qu'ils puissent répondre :

« Nous avons agi !... »

Agissons donc ! Agissons sans trève ni répit !

Quoi qu'il advienne, le mouvement pour les Huit Heures portera ses fruits. Le principe de physique : « Rien ne se crée, rien ne se perd » se vérifiera. L'effort accompli ne sera pas perdu. Toujours l'action engendre l'action.

La classe ouvrière aura gagné à cette gymnastique de propagande, outres les conquêtes matérielles, — proportionnées à la somme de Force et de Volonté dépensée par elle, — une conscience plus nette de l'œuvre de Révolution à continuer, pour aboutir à la libération définitive.

Emile Pouget.

L'Arbitrage Obligatoire

Le rapport Colliard sur le projet Millerand (1)

(*Fin*).

J'en arrive aux dispositions les plus importantes du projet : la réglementation de la grève, destinée à empêcher la grève d'abord, à l'étouffer ensuite.

Mesures préventives. Savants économistes et socialistes assagis s'accordent à proclamer qu'avec le développement de l'organisation syndicale, le prolétariat évite de plus en plus les grèves *brusques, incohérentes, sauvages* (2). La grève ne serait plus qu'un recours extrême, employé à regret, après l'échec de tous les pourparlers conciliateurs. C'est cette évolution prétendue que consacre l'article 14 du projet. Lorsque le chef d'établissement aura repoussé les revendications respectueusement présentées par les délégués permanents, si les ouvriers ne sont pas satisfaits, une nouvelle

---

(1) Voir notre dernier numéro.

(2) Rapprocher de cette opinion officielle l'opinion réelle du monde ouvrier : « En instituant des délais, des atermoiements, des votes, des réglementations, des pénalités contre ceux qui violeraient ces réglementations arbitraires, les auteurs de ce projet peuvent étouffer l'initiative de cette minorité éclairée qui effraie le patronat dont n'importe quel gouvernement est et sera l'inéluctable défenseur, puisque c'est sa raison d'être. Ils savent que l'abus de la réflexion et de la réglementation tue les actes.

« Ils savent qu'en parlementarisant les grèves, ils tueront l'esprit de révolte qui les anime. » Extrait de la Circulaire de la Fédération des Bourses, 25 mai 1901. *Histoire des Bourses du Travail*, par Fernand Pelloutier, Paris, 1902, p. 228.

démarche reste possible. A la demande d'un groupe d'ouvriers, les délégués doivent remettre au patron les revendications formulées par écrit. « Cette forme, dit Colliard, en même temps qu'elle instruira le chef d'établissement de la porté exacte de la réclamation, l'avertira également de l'intérêt que le personnel y attache. » On craint que le premier refus ne soit la conséquence d'un malentendu, et l'on prévoit que les simples demandes verbales n'arrêteront guère l'attention des employeurs. Le patron a 48 heures pour remettre aux délégués une réponse écrite. S'il confirme son refus, il doit en même temps désigner des arbitres. La grève sera déjà possible si, dans le délai, le patron ne fait pas cette désignation. Ce cas sera évidemment le moins fréquent, et se produira seulement lorsque le chômage favorisera l'écoulement des stocks et la diminution des frais généraux. Les ouvriers ont, de leur coté, 48 heures pour choisir des arbitres en nombre égal. Enfin, la commission arbitrale a 6 jours pour délibérer. La suspension du travail n'est autorisée que si, dans ces 6 jours, une solution n'est point intervenue. Tel est cet ingénieux système de délais, qui instaure presque la grève par consentement mutuel. $2 + 2 + 6 = 10$ jours. La grève éclatera 10 jours au moins après que le patron aura pu s'apercevoir que décidément ça tournait mal. Qu'en 10 jours un patron intelligent peut faire de choses ! Terminer les commandes pressées, arrêter les opérations trop longues, façonner les matières premières qui ne se conservent pas, et surtout recruter un personnel sarrazin, grossir le nombre de ses ouvriers pour influer sur les votes, etc., etc. C'est la trêve de Dieu permettant au patron de préparer la bataille. C'est aussi le temps de cuisiner les moins décidés.

Et quel avantage les travailleurs retirent-ils de ces délais-tampons ? C'est pour eux le temps de la réflexion — et surtout de la défection. La masse a 10 jours pour analyser les difficultés et les misères d'une grève. Peu à peu on revient

du premier mouvement, le plus souvent le bon, en tous cas le plus ardent, le plus révolutionnaire. La prétendue *sagesse* accomplit son œuvre néfaste. Les délais expirés, pensera-t-on seulement à quitter le travail ! Les délégués penseront-ils à provoquer un vote que rien dans la loi, ne les oblige à organiser. Concierges ou domestiques, en nombre suffisant, auront été recrutés pour l'entretien des machines et la conservation du matériel. L'administration aura pris ses mesures. L'usine sera gardée. Les troupes seront là, et les brutalités policières auront déja produit leur effet d'intimidation.

Enfin, dans un coup de tête prolongé, ou avec un persistant courage que rien n'abat, les ouvriers veulent la grève. C'est la phase vraiment parlementaire, car tout, dans ce projet d'avocat, contribue à transformer l'usine en parlotte. 6 heures au moins à l'avance, les délégués annoncent l'heure du scrutin. Avec le temps nécessaire au vote, c'est encore une journée de gagnée pour le patron.

Le vote s'accomplit avec des bulletins portant : « pour la grève », « contre la grève ». Pour être votée, la grève doit obtenir plus de la moitié des suffrages exprimés, et un nombre de voix égale au tiers des inscrits. Il faut donc que les 2/3 au moins des ouvriers prennent part au vote. Si ce quorum n'est pas atteint, on procède le lendemain à un nouveau scrutin. Je laisse à penser l'enthousiasme des partisans de la grève qui reviennent voter après l'échec moral de la veille.

La grève décidée, tous les sept jours au moins le vote doit être renouvelé. Si la majorité ne persiste pas à se déclarer pour la grève, le travail est repris. On craint encore un emballement irréfléchi, et l'on renvoie les ouvriers aux urnes après qu'ils ont pu, pendant une semaine, apprécier les bienfaits du chômage.

Voilà ce que pompeusement l'on a baptisé grève obligatoire, et ce que plus justement Parvus, dans l'article que nous avons cité, appelle le Travail obligatoire.

C'est l'avantage que les défenseurs du droit nouveau font miroiter aux yeux du prolétariat pour compenser la suppression du droit de grève, ou tout au moins les restrictions qu'ils y apportent. Désormais, paraît-il, les grèves seront grandement facilitées, et leurs chances de succès considérablement accrues. La majorité pourra imposer à la minorité l'abandon du travail. Plus besoin de menaces, de violences. La volonté générale s'imposera aux jaunes eux-mêmes. On verra la fin de ces désordres inélégants qui troublent l'ordre social et inquiètent les Colliard (1) et les Millerand. Ce sera le règne pacifique du bulletin de vote.

L'idylle esquissée fut-elle possible, qu'elle ne suffirait point à faire oublier aux ouvriers les contraintes nouvelles de la loi.

Et c'est d'ailleurs un bonheur trop calme auquel n'aspire point le prolétariat. A l'heure présente, il sait avec ses propres forces réduire les sarrazins sans le secours de la loi. Et pour épargner quelques vitres brisées ou quelques figures endommagées, il ne pense pas qu'il vaille la peine de sacrifier le plus nécessaire de ses instruments de lutte.

La procédure électorale est contraire à l'essence même de la grève. Il suffit de savoir ce qu'est une grève pour comprendre que rien ne diffère plus d'une campagne électorale. Dans la grève, il ne s'agit pas de déterminer une majorité légale par des moyens légaux, mais de défendre des intérêts et de produire un mouvement par tous les moyens. Le résultat seul importe, qui est double : le succès des revendications sans doute, mais aussi la provocation même de la

---

(1) Colliard trouve encore ici une formule nette et concise qui traduit bien son esprit *socialiste* : « La seconde (partie du projet) a pour objet d'organiser la grève en substituant, pour décider la cessation ou la reprise du travail, le *libre vote* des intéressés aux procédés de *pression* et d'*intimidation* qui sont trop souvent exercés actuellement dans les grèves. »

grève, moyen d'éducation et cause de progrès moral. On ne perd pas son temps à se demander si la majorité est consentante. On apprécie seulement si le mouvement a de suffisantes chances d'extension ou de durée. Très souvent, les ouvriers ne font pas la grève parce qu'ils ont conscience de sa nécessité ; c'est au contraire, leur participation seule à cette action commune qui les amène à en comprendre la portée. D'autres même n'en apprécieront la valeur qu'une fois tout terminé, en présence du succès dont ils profiteront. Tous ceux-là, au début, sont des indifférents ou des hostiles, des abstentionnistes ou des partisans du travail. La grève est un mouvement de masse mouvante et fluctuante, qui ne peut subir les lois d'un corps électoral immuable.

A aucun moment la majorité ne se fixe, elle reste toujours dans un changeant devenir, diminuant, grossissant, s'évanouissant un jour pour se reformer plus solide le lendemain. Le rôle des meneurs est précisément de la dégager et de la maintenir, mais cela par des moyens propres, adaptés à la nature originale de la grève. Ces fluctuations inévitables ne doivent pas extérieurement se traduire en précisions révélatrices, pour les ouvriers qu'elles fatigueraient, ni pour les patrons, dont elles encourageraient les intrigues. C'est l'œuvre intérieure que l'ennemi n'a point à connaître, ni non plus les trop tièdes alliés.

Pour vaincre, il faut être fort sans doute, mais surtout il faut le paraître. Toute la tactique des grèves est là ! La grève est une guerre, et l'on ne peut pas impunément y transporter les moyens d'action pacifiques.

Majorité et scrutins sont dans l'arsenal politique des peuples en paix. En tant de guerre, on ne vote plus, on agit. Les mouvements de troupe et les moyens de résistance ne sont pas soumis à des scrutins publics.

C'est là le plus grand non sens du projet nouveau qui révèle une absolue méconnaissance de la mentalité ouvrière

et des nécessités grévistes, ou plutôt une trop parfaite connaissance des intérêts bourgeois.

Mais rien ne sera changé, disent nos réformateurs. Meneurs et syndicats pourront jouer leur rôle légitime. Ils s'efforceront de conquérir cette majorité légale qui leur donnera précisément une force incomparable empruntée à l'autorité de la loi.

Au lieu d'entraîner, il faudra donc convaincre, au lieu d'agir, parlementer. Ce sera la pratique électorale avec ses corruptions et ses énervantes lenteurs. Les comités de grève transformés en comités électoraux, les intrigues substituées aux violences éducatrices, l'action électorale remplaçant l'action tout court ! L'ampleur du mouvement ouvrier réduite à la cuisine des scrutins ! La force ouvrière annihilée et la défense de ses intérêts de classe canalisée dans les rites mesquins et légalitaires d'une démocratie majoritarde ! C'est bien l'impuissance absolue des meneurs, — c'est à dire de l'esprit révolutionnaire des syndicats — *qui dirigent plus par l'action que par la parole.* A leur place, les beaux parleurs, agents du patronat, trôneront dans les assemblées et enlèveront les majorités. Dans ces réunions houleuses et violentes de grévistes, où actuellement se fait seulement l'œuvre de propagande, on décidera des plus graves intérêts de corporation ou de classe. O foi démocratique en la sagesse des foules inconscientes !

Les ouvriers savent bien ce que valent les votes. La réalité est pleine d'enseignement. Le recours volontaire à un vote est toujours *une imprudence ou un signe de faiblesse* (1).

(1) Ce sont les timides ou les impuissants qui cherchent à se couvrir de l'approbation anonyme des majorités. Dans cette voie électorale, on arrive aux plus singulières conséquences. Dans une petite grève récente, quelques ouvriers trop amoureux de légalité n'allèrent-ils pas jusqu'à proposer de voter sur la question des pétards à lancer contre les portes des jaunes ?

On cherche un appui dans l'opinion publique pour suppléer ses propres forces, et l'on veut convaincre la population que la grève n'est pas l'œuvre de quelques-uns, mais bien le fait de la majorité. Syndicats et Comités, pour mettre toutes les chances de leur côté, ont la sagesse de spécifier que les abstentions compteront comme vote en faveur de la grève. Le scrutin est organisé par le syndicat, sous son autorité, dans les conditions et au moment choisis par lui! C'est cependant, malgré tout, une fantaisie dangereuse, et même dans les grèves les mieux engagées, les militants redoutent toujours l'échec. Aucune de ces garanties dans le vote obligatoire du nouveauveau régime! Ce sera l'inconnu et bien souvent la défaite certaine.

Tout diffèrent est le vote public à mains levées dans les assemblées grévistes. C'est un vote de parade, une simple consécration du fait accompli, que l'on demande à la masse au moment opportun. Parvus le constate excellement : « *Le vote public en masse* — qu'il faut distinguer *du vote public individuel* — est un vote *commun* qui crée chez l'individu le sentiment de la collectivité, qui éveille le sentiment de la solidarité. Le vote secret détruit l'ensemble de la masse, le votant se sent isolé, seul en face de ce bulletin de vote, il hésite et recule, C'est donc à l'annéantissement de *la volonté de la masse*, à la désorganisation et au découragement des votants qu'on a voulu arriver. » Hors de l'atmosphère commune, la conscience collective disparaît et par suite la compétence indispensable pour juger des intérêts collectifs. L'homme seul en face de son intérêt personnel devient plus égoïste et plus lâche, c'est-à-dire plus sage, disent volontiers les philanthropes bourgeois.

Nos législateurs connaissent bien cette psychologie élémentaire (1). Aussi ces mesures destinées à assurer le secret

(1) Colliard le note expressément. Il montre l'utilité des votes

du vote, que depuis si longtemps l'ouvrier réclame vainement aux scrutins politques, ont, dès le premier jour, figuré dans le texte nouveau. Enveloppe cachetée et cabine d'isolement, dangereuses pour soustraire l'électeur à la surveillance patronale, deviennent indispensables pour le dérober à l'influence des meneurs et de la masse.

Ce secret et ce recueillement sont nécessaires pour déterminer les déserteurs hésitants. On pourra applaudir à tout rompre les discours révolutionnaires et, sans responsabilité apparente, voter la reprise du travail. Les jaunes aujourd'hui ne peuvent cacher leurs actes, et humiliations, injures, menaces, coups, leur font payer leur trahison. Désormais, le métier n'aura plus que des avantages. Ils conserveront même l'estime de leurs camarades trahis !

Ce sera donc la lutte électorale dans toute sa beauté. Alcool et pots de vins joueront leur rôle légitime. L'ouvrier échappera sans peine à la pression ouverte, violente souvent de ses collègues, des meneurs, du syndicat. La force publique le protégera et le rassurera. Mais il sera livré sans défense et sans contre-poids à la pression secrète, infiniment variée, toujours insaisissable du patron. C'est ainsi qu'il exercera librement ce nouveau droit de souveraineté économique !

Pour apeurer le troupeau électoral, nombreux seront les moyens : promesses fallacieuses, fausses nouvelles, arrestation des meneurs, nouvel envoi de troupes, et surtout, cette crainte suprême, dont si adroitement jouent toujours les patrons, menace de fermer l'usine et d'abandonner l'industrie.

Aujourd'hui, toutes ces influences d'un moment, dans le flux et le reflux du mouvement gréviste, peuvent être victorieusement combattues, la vérité rétablie et le courage raf-

---

renouvelés ; la majorité peut changer sans que ce changement apparaissent « parce que les ouvriers n'auront pas osé manifester publiquement le changement survenu dans leur opinion ».

fermie. Un jour quelques rentrées en plus, le lendemain quelques rentrées en moins. Les grévistes trompés et redevenus dociles peuvent reprendre la lutte. Jamais rien d'irréparable n'est fait. Sous le régime nouveau, une manœuvre de la dernière heure suffira à enlever le vote et à terminer la grève — irrévocablement. Le travail repris, ce sera la filière émoliente d'une longue procédure à suivre encore une fois.

Et si pourtant les partisans de la grève sont arrivés à décrocher la timbale, je veux dire la majorité, il leur sera interdit d'alléger leurs charges sous peine de perdre cette majorité. Paradoxal et inévitable résultat, où les ouvriers auront peine vraiment à découvrir un nouveau bienfait ! De plus en plus dans les grèves importantes, les grévistes pour prolonger la résistance cherchent à s'occuper en dehors de l'usine désertée, et le syndicat facilite même le placement dans d'autres centres industriels. La tactique se complète parfois jusqu'à poursuivre la suppression de l'établissement patronal en rendant autour de lui impossible le recrutement de la main-d'œuvre. Millerand et Colliard mettent bon ordre à ces agissements. Ils ne peuvent permettre aux ouvriers de gagner quelques sous pendant que le patron voit suspendre le cours de ses bénéfices. Il faut une saine égalité entre les adversaires : lutte courtoise et à armes égales! Tout ouvrier embauché ailleurs ou ayant quitté la localité perd son droit d'électeur. C'est encore un bon moyen pour écarter les gêneurs. Seuls tiendront jusqu'au bout, ceux dont malgré la grève, les subsides patronaux continueront à faire bouillir la marmite. Nous sommes ici en pleine démocratie et n'avons qu'à nous incliner devant ce nouveau miracle de l'égalité théorique, qui fera vivre les patrons dans leur ordinaire bien-être et crever de faim les ouvriers.

L'Arbitrage. — Nous touchons au fond de la souricière.

Jusqu'ici, tout s'est passé entre ouvriers et patrons, c'est-à-dire entre gens à la fois compétents et intéressés. Mais s'ils n'ont eu la sagesse de s'entendre à l'amiable, on fait appel à cette force mystérieuse qu'invoquent volontiers les incroyants de notre époque : l'Arbitrage. C'est la Providence des temps modernes, qui suppléera, croit-on, aux lumières insuffisantes des hommes. Un miracle ici s'accomplit, que personne jamais n'expliqua et que, par respect, les fidèles mêmes ne cherchent pas à comprendre : des questions que ceux qui les connaissent le mieux et qu'elles touchent de plus près n'ont pu résoudre, le seront sans difficultés par des gens qui ne savent pas de quoi il s'agit et que cela n'intéresse en rien. Mais l'arbitre participe du sacerdoce, et l'esprit saint, sans doute, vient l'inspirer. Cette idée abracadabrante de l'arbitrage, que la plus courte réflexion et la pratique condamnent également, est fort en honneur dans le domaine international. Les gouvernements (1) sont trop soucieux de leurs réalités pour se laisser prendre à la marotte des pacifistes, et le prolétariat n'a qu'à s'amuser aux comédies que l'on joue, au nom de la paix et de l'humanité, sans être plus crédule que ses maîtres.

Mais les apôtres de l'arbitrage ont la prétention d'appliquer leur mirifique découverte dans le domaine social. Le

(1) Quelquefois les circonstances les obligent à céder, et ils ne le font d'ailleurs que pour des questions intimes, mais même alors nous voyons immanquablement donner tort à qui a certainement raison. Le monde international actuel nous présente de beaux exemples de l'application des deux méthodes. Le Japon — qui emprunte volontiers à l'Occident son esprit scientifique, mais goûte peu les charlataneries pacifistes — arrive fort bien à mettre à la raison le colosse moscovite, tandis que la puissante Angleterre vient d'être, au nom de l'arbitrage, roulée le plus élégamment du monde par les envoyés du tzar dans l'affaire de Hull. On a consacré le droit pour les Russes de couler les bateaux de pêche anglais sur les côtes même d'Angleterre !

danger devient réel. C'est donc que la nouvelle religion comme toutes les autres, cache sous ses principes pas mal d'intérêts fort pratiques. L'arbitrage est une machine à duper les imbéciles. On veut annihiler la force ouvrière, la détourner de la lutte, la ramener à des discussions diplomatiques où elle n'est plus à craindre, et où la rouerie bourgeoise reprend toute sa supériorité. Amener un ennemi à négocier au lieu de combattre, c'est l'avoir à demi vaincu. On ne permet même plus aux ouvriers eux-mêmes de défendre leurs intérêts, ils sont trop capables encore de dévoiler les habiletés patronales. Déjà, à l'heure actuelle, le système s'applique. Au lieu d'éterniser les discussions sans issue, disent souvent patrons ou gouvernants, fions-nous à des personnes *impartiales*, *désintéressées*, qui trancheront le différent. Toujours dans ces aventures les ouvriers ont été roulés. Les patrons ont été représentés par des bourgeois capables de les défendre, les ouvriers par des tiers désintéressés, c'est-à-dire par des bourgeois encore favorables instinctivement aux patrons, ou par des politiciens dont l'incompétence éclatante permet toutes les manœuvres adverses. Souvent les ouvriers refusent de respecter de telles sentences, au grand scandale de la pudibonde opinion publique. Il n'y a pas là de mauvaise foi préméditée. C'est la révolte légitime de gens dont les intérêts ont été trahis ou tout au moins violés. Aujourd'hui, ils reprennent la lutte et peuvent espérer atténuer l'échec. Demain, de par la loi, ils devront s'incliner devant cette décision rendue en dehors d'eux, et par conséquent contre eux.

L'arbitrage est le triomphe de l'incompétence, ce qui n'est, après tout, que l'application du grand principe démocratique : Faites faire vos affaires par les autres. Nous sommes bien loin du vieil esprit ouvrier de l'Internationale.

L'arbitrage — internationalement comme socialement — n'a de sens et d'application que pour l'interprétation juri-

dique d'un contrat dont les termes précis ne sont point discutés. Mais les questions d'intérêts sont des questions de force où la chicane n'a rien à voir, que seule la force peut résoudre utilement et moralement. Rêver de solutionner pacifiquement de tels conflits de classe, c'est méconnaître toutes les tendances du mouvement ouvrier et en nier la valeur. La lutte n'est pas seulement la seule issue possible, c'est aussi l'issue désirable et bienfaisante. C'est par la lutte que le prolétariat prend conscience de sa force et perfectionne ses moyens d'action. De bienveillants éducateurs trouvent l'agitation dangereuse pour les ouvriers, et les renvoient s'instruire dans les livres de M. de Seilhac, dans les rapports du Conseil supérieur du travail et autres documents indigestes : Etudiez et soyez sages ! On élabore une morale de bénédictins à l'usage du prolétariat. Nos radicaux pacificateurs savent bien que c'est à travers de multiples insurrections et plusieurs révolutions victorieuses que la bourgeoisie a poursuivi son éducation de classe politique. Ils profitent des leçons de l'histoire et cherchent surtout à éviter au prolétariat cette école tumultueuse et féconde en canalisant toujours plus ses énergies dans des institutions de paix sociale.

L'article 21 du projet désigne les arbitres : Ce seront les sections des Conseils du travail. A leur défaut, les prud'hommes pour les petites grèves et une délégation du conseil supérieur pour les grandes (plus de 300 ouvriers).

On ne pouvait vraiment pas donner de plus sûres garanties aux intérêts patronaux. Nous savons bien ce que sont les Conseils du travail, ces petits parlements où s'élaborent les bonnes doctrines de fraternité sociale. Le danger n'est atténué que par le petit nombre de ces « créations socialistes » du ministre Millerand. Leur nouvelle fonction amènerait leur généralisation. Les ouvriers conscients, avec un ensemble remarquable, ont refusé de se laisser mettre ce nouveau fil à

la patte et ne prennent pas part aux élections. Mais le feraient-ils que les syndicats jaunes pourront toujours avoir leur part d'influence et les peines même de la loi (art. 29) automatiquement élimineront dans un temps plus ou moins long, tous les éléments énergiques. C'est en somme le digne couronnement du régime, les intérêts de la classe ouvrière confiées en dernier ressort aux patrons et aux *bons* ouvriers !

Dans cette harmonie universelle, des esprits critiques ont prévu des difficultés. Les arbitres patrons et les arbitres ouvriers (ou prétendu tels) seront en nombre égal. En cas de partage des voix, la question est insoluble : la loi ne parle pas d'arbitre départiteur. Cette indécision qu'on relève en deux ou trois endroits n'est pas un des moindres charmes du projet Millerand. Question insoluble en théorie, mais pas en pratique, a dû très sagement penser l'auteur. Peu importe que les théologiens du droit nouveau s'évertuent à imaginer de troublants cas de conscience. La vie ne les posera pas et cela suffit. Les barres de fer sont l'exception parmi les hommes. Les rapports dans les Conseils du travail seront trop amicaux pour que toujours patrons contre ouvriers se dressent en blocs intangibles et ennemis. Quand par hasard des concessions réciproques ne réussiront pas à amener l'entente, si la question est de peu d'importance, un sage se détachera du bloc patronal pour appuyer les ouvriers ; et, si de graves intérêts sont débattus, il y aura bien toujours du côté ouvrier quelque esprit conciliant qu'effraieront les longueurs d'une grève inutile. Pourquoi même de telles suppositions ? Toujours fidèle, le délégué du syndicat jaune ne sera-t-il pas là pour faire pencher la balance ?

Le succès des revendications ouvrières dépend donc non plus des énergies déployées et des sacrifices consentis, mais seulement de la décision supérieure des arbitres. La grève sans sanction ne sera pas une réalité mais une parade. Aux

ouvriers — ces captifs de l'ordre nouveau — pour les dégoûter de l'antique liberté perdue qu'ils pourraient encore regretter, on fera vivre quelques temps les privations de la grève. Excellente leçon de choses, la grève n'étant plus la bataille avec sa fièvre et ses espoirs, mais une souffrance silencieuse et vaine.

Sauf l'utilité de cet enseignement moral, pourquoi laisser subsister la grève ? Ne reste-t-elle donc que comme un moyen chirurgical, une saignée pour affaiblir les ouvriers dont la cessation de travail épuisera les ressources et perdra les salaires ? En fait, dès le premier jour, si c'est utile au patron, si l'on trouve que le jeu a suffisamment duré, l'arbitre peut intervenir. Arbitrage et grève semblent contradictoires dans un même état social !

La décision des arbitres vaudra convention entre les parties pendant le temps que fixera la sentence. Millerand avait prévu un délai de six mois. La Commission a, sur ce point, étendu le pouvoir des arbitres. C'est une mine nouvelle de contestations, que les patrons ne se feront pas faute d'exploiter. De plus en plus, se manifeste chez eux la tendance à fatiguer ouvriers et syndicats par des poursuites civiles. La loi vient consacrer cette tendance.

Sanctions pénales. — Comme toute loi qui se respecte, le projet s'efforce, dans sa modeste sphère, de perfectionner les moyens de coercition légale. Cela n'étonne pas nos socialistes modernes dont la manie de légiférer ne connaît plus de bornes et qui n'ont plus pour le Code pénal la répugnance de leurs aînés (1).

---

(1) Cet état d'esprit se traduit merveilleusement dans une proposition Chauviére et autres députés révolutionnaires, qui veut interdire la publication par écrit ou par parole des débats ou des condamnations correctionnels. C'est toujours la même concep-

Art. 26. Un mois à un an de prison, 100 à 200 francs d'amende, pour qui aura influencé le vote d'un électeur à l'un des scrutins créés par la loi.

Nous retrouvons la terminologie du Code pénal dans l'énumération des moyens défendus : voies de fait, violences, menaces. On sait quel abus la jurisprudence fait surtout des expressions « voies de fait » et « menaces ». Dans le reste du Code, ce sont des expressions qui ont un sens juridiquement précis. Il n'en est plus de même en matière d'*atteinte à la liberté du travail*. C'est le domaine du droit caoutchouc qu'on trouve toujours moyen d'étendre à l'espèce poursuivie. L'article 26 punit aussi la crainte inspirée de perdre son emploi ou sa place. Cette crainte sera impunément provoquée par le patron loin de tout témoin. Mais le texte permet fort bien d'interdire toutes les mises à l'index. C'est le vieil article 416 rétabli !

L'article 27 punit les entraves à l'exercice des fonctions de délégués et d'arbitres : une simple amende de 16 à 100 francs. C'est le seul délit dont puissent réellement se rendre coupable les patrons. J'en ai parlé en montrant les multiples moyens légaux d'agir sur les délégués et surtout sur les candidats. Ce sont donc encore les ouvriers qui ont toutes chances d'étrenner les pénalités nouvelles, s'ils morigènent ou bousculent un délégué trop mou ou trop incapable.

L'article 29 n'édicte pas de pénalités proprement dites, mais plutôt des déchéances. A côté de la perte des droits civils et politiques, il y aura désormais la perte des droits professionnels. Seront frappés tous ceux qui violeront l'une

---

tion de la liberté restrictive. A l'abri des indiscrétions de presse, nos bons magistrats s'en donneraient à cœur joie sur les grévistes et autres criminels ! Et il ne serait plus même possible de tirer profit pour la propagande de leurs scandaleuses vengeances de classe. Doux régime !

quelconque des dispositions de la loi. Les patrons cesseront d'être électeurs et éligibles aux élections pour les Chambres de commerce, les Conseils du travail et le Conseil supérieur. Les ouvriers perdront leurs droits électoraux aux mêmes Conseil supérieur et Conseils du travail, ce qui n'a guère d'intérêt, si ce n'est d'assurer rapidement la formation d'un corps électoral choisi. Ils perdront également tout droit d'élire les conseillers prud'hommes et les délégués mineurs, ce qui est déjà beaucoup plus sérieux. Enfin ce qui est grave, surtout par l'état d'esprit policier que cela dénote, *perte du droit de nomination des administrateurs de syndicats*. On touche donc au syndicat, c'est-à-dire à une institution privée et autonome qui, comme les prud'hommes et les délégués mineurs, n'est point un organe de droit public. C'est la première atteinte, depuis 1884, au caractère d'association libre des syndicats. Ce serait bien certainement la fin des syndicats légalitaires. L'administration, pour dresser les listes électorales, s'immiscierait nécessairement dans l'administration intérieure des organisations ouvrières. Ce serait le triomphe de la police.

Il faut bien remarquer que ces peines ou ces déchéances ne seront point exceptionnelles. En très peu de temps, tous les ouvriers conscients en auront été frappés. Pour faire fonctionner les institutions officielles, il ne restera donc plus que... les autres. Ce résultat n'est pas pour déplaire aux défenseurs de la réglementation.

Des adversaires du projet ont voulu se rassurer en en montrant l'impraticable réalisation. Je crois cette confiance dangereuse.

Oui, certes, le but ne sera point atteint, si l'on veut supprimer les grèves et faire régner une paix définitive dans le monde industriel. On ne musèle pas toute une classe déjà consciente et déjà puissante. On n'empêchera pas les grèves, on engendrera seulement d'interminables difficultés, des

troubles perpétuels, une inextricable et profonde confusion. Vouloir réglementer et restreindre, c'est vouloir donner plus d'acuité aux luttes, les concrétiser en de quotidiennes et violentes escarmouches. Une action directe de tous les instants s'imposera, action directe dans le sens le plus étroit et le plus matériel du mot. La lutte de classes deviendra une guerilla de classes. La grève, obligatoirement, sera illégale. C'est le régime d'avant 1864.

Mais le projet reste très pratique pour ce qui est son véritable objet. Nos bourgeois pacificateurs savent bien qu'est irréalisable leur rêve d'une Arcadie industrielle. Depuis longtemps le despotisme, même le plus éclairé, n'est plus de mode. La vie ouvrière moderne est faite de révoltes constantes, présages et préparation de la Révolution totale. Ce qu'on attend du projet actuel, c'est quelque chose de très précis, très limité et partant très dangereux. C'est une nouvelle arme pour le patronat et une entrave formidable à l'organisation ouvrière. La raréfaction des grèves, ou du moins leur poursuite au milieu de soubresauts épuisants pour le prolétariat, en face d'un patronat organisé et d'un Etat policier, trouvant sans cesse dans la loi prétextes à intervenir ! Loi par excellence de police et de sûreté patronales !

Tous les efforts de la classe ouvrière tendent aujourd'hui à *neutraliser le milieu,* à obliger les organes parasites — l'Etat par dessus tous — à rester chez eux, à ne pas se mêler à ses propres affaires, à la laisser seule en tête-à-tête avec la classe ennemie, classe contre classe, armées chacune de leur seule force économique. Dans une certaine mesure, bien faible en vérité et fort grossie par les illusions démocratiques, le prolétariat arrivait presque à créer ce *milieu libre.* Voilà contre quoi réagissent les patrons ! Il faut remêler l'Etat aux grèves, et, sous prétexte même d'accentuer la neutralité, lui donner des droits nouveaux, le mettre en tiers dans toutes les luttes, développer les coercitions légales et les interven-

tions policières. Peut-être ce dernier avatar de l'Etat bourgeois ne serait pas un mal ! La situation serait plus nette. Ce paternel Etat républicain, quasi socialiste, mettrait franchement, ouvertement, son appareil législatif et sa force de répression au service des industriels. Les ouvriers les plus aveugles finiraient peut-être par ouvrir les yeux. Et, nécessairement, pour une lutte toujours plus politique (c'est-à-dire anti-étatique) et plus sociale, les grèves devraient devenir de plus en plus générales.

Tel est (1) le *coup réactionnaire*, qu'après le ministre socialiste, la majorité radicale du Parlement complote contre le prolétariat. Dans cette discussion se compteront les véritables défenseurs et les véritables adversaires de la classe ouvrière, car cette réaction policière et économique est mille fois plus redoutable que tous les cléricalismes. Aux heures décisives nous verrons si des ouvriers que l'on n'a que trop dressés à crier « hou ! hou ! la Calotte ! » et « vive Combes ! » seront pour défendre le plus sacré de leurs droits — droit à la vie et à la liberté — capables de l'effort suffisant.

En un prochain article, j'examinerai si, dans l'indéniable menace de l'heure présente, les socialistes eux-mêmes — fussent-ils révolutionnaires — n'ont pas leur part de responsabilité.

Ernest LAFONT.

Erratum. — Dans le dernier numéro. page 290, ligne 27, au lieu de *rire* familier, lire *rite* familier.

---

(1) A plusieurs reprises, dans son rapport, Colliard accouple les expressions grève et lock-out. Mais ce n'est là qu'un écart de plume, le texte ne vise jamais les lock-out. Ni les entraves prévues pour la grève, ni l'arbitrage ne s'appliquent au cas de lock-out.

LES SYNDICATS OUVRIERS

ANGLETERRE

Le mouvement trade-unioniste.

Les trade-unions anglaises n'ont rien de commun avec nos syndicats révolutionnaires français : ce sont des sociétés d'assistance mutuelle et de défense corporative, d'esprit modéré et conservateur. Il n'en est pas moins utile, pensons-nous, de donner, à seule fin d'information, dans cette Revue, un résumé de leur situation au 31 décembre 1903, telle que nous la décrit la statistique officielle publiée récemment, avec un gros retard, par la *Labour Gazette*, organe officiel du *Labour Departement*.

La fin de 1903 ayant présenté dans les îles britanniques une dépression industrielle et commerciale, l'effectif total des organisations ouvrières a diminué, bien que légèrement. Les adhérents étaient au nombre de 1.995.000 au 31 décembre 1902, ils sont de 1.992.000 au 31 décembre 1903. On sait que le parallélisme est à peu près parfait entre la courbe de l'évolution économique d'une nation et celle des fluctuations d'effectif qu'offre l'ensemble des syndicats constitués au sein de cette nation.

La régression numérique des Trade-Unions n'a pas empêché celles ci d'accroître leur puissance financière. Les 100 plus importantes d'entre elles possédaient, à la fin de 1903, jusqu'à 113.769.375 francs. Jamais encore pareille somme n'avait été atteinte. Mais il faut dire que, durant l'année en cause, le mouvement gréviste a été insignifiant. Les dépenses nécessitées par cette forme de la lutte économique n'ont pas excédé 4.300.000 francs.

Par contre, la dépression économique a entrainé une augmentation des dépenses pour secours de chômage. Ces dépenses se sont chiffrées par plus de 20 millions de francs. Celles auxquelles il a fallu faire face pour les autres formes d'assistance se sont élevées plus haut encore : 19.775.000 fr. En sorte que les diverses formes d'assistance ont absorbé

68 p. 100 des dépenses, tandis que seulement 10 p. 100 de celles-ci étaient ordonnancées au profit de grévistes ou de victimes de lock-out.

Passant à un examen un peu moins sommaire, on trouve qu'à la fin de 1903 il existait 1.166 Unions, avec 1.902.308 membres, contre 1.190 Unions et 1.924.809 membres à la fin de 1902. La perte était donc de 24.501 adhérents. Les organisations qui ont le moins souffert à ce point de vue sont celles constituées par les travailleurs de la métallurgie, de la mécanique, et de la construction navale ; diminution d'effectif : 0,1 p. 100. Puis viennent les unions de travailleurs des transports et celles des travailleurs des mines et des carrières ; — 0,5 p. 100. Ensuite celles des travailleurs des industries textiles ; — 1,1 p. 100. Enfin celles des travailleurs du bâtiment ; — 1,4 p. 100. Or, les groupements ouvriers de ces cinq branches d'industrie comprennent plus des trois quarts du prolétariat organisé de Grande-Bretagne et d'Irlande. Le mal n'est donc pas bien grave.

Cependant, il vaut d'être sérieusement envisagé, parce que les données de 1902 étaient déjà en baisse sur celles de 1901, et, à considérer le tableau ci-dessous, on ne s'étonne pas que le pessimisme domine dans les commentaires que divers organes corporatifs viennent de publier sur la statistique dont nous nous occupons à notre tour :

	Pour les 100 principales Unions		Pour les autres Unions		Pour l'ensemble des Unions	
Années	Nombre des Adhérents	+ Augment. ou — Diminution p. 100	Nombre des Adhérents	+ Augment. ou — Diminution p. 100	Nombre des Adhérents	+ Augment. on — Diminution p. 100
—	—	—	—	—	—	—
1892	902.763	«	606.769	«	1.509.532	«
1893	909.222	+ 0,7	579.235	— 4,5	1.488.457	— 1,4
1894	924.100	+ 1,6	523.471	— 9,9	1.447.571	— 2,7
1895	910.320	— 1,5	504.480	— 3,6	1.414.800	— 2,3
1896	958.658	+ 5,3	544.056	+ 7,8	1.502.714	+ 6,2
1897	1.058.659	+ 10,4	564.357	+ 3,7	1.623.016	+ 8,0
1898	1.034.377	— 2,3	625.661	+ 10,9	1.660.038	+ 2,3
1899	1.111.329	+ 7,4	709.217	+ 13,4	1.820.546	+ 9,7
1900	1.150.995	+ 3,6	776.366	+ 9,5	1.927.361	+ 5,9
1901	1.153.744	+ 0,2	785.278	+ 1,1	1.939.022	+ 0,6
1902	1.148.582	— 0,4	776.227	— 1,2	1.924.809	— 0,7
1903	1.133.640	— 1,3	768.668	— 1,0	1.902.308	— 1,2

Il est vrai que les optimistes, eux aussi, peuvent puiser des arguments dans ce tableau, puisque l'on constate que, au cours de la période duodécennale y incluse, l'effectif global des Trade-Unions a augmenté de 392.776 adhérents, soit de plus de 25 0/0.

La proportion des femmes, loin de s'accroître, a diminué de 1902 à 1904 ; les ouvrières organisées étaient au nombre de 119.416 au 31 décembre 1903, contre 122.210 au 31 décembre 1902. Cette régression est due surtout à la crise du coton.

Les recettes et dépenses ne sont vraiment intéressantes que lorsqu'il s'agit des 100 principales Unions, des organisations parvenues à un fonctionnement régulier, sûr, à l'abri des plus graves surprises économiques et sursauts sentimentaux. Voici le tableau que nous pouvons produire à cet égard :

Années	Recettes (en francs)		Dépenses (en francs)		Encaisse en fin d'exercice (en francs)	
	totales	par adhérent	totales	par adhérent	totales	par adhérent
1892	36.569.650	40,475	35.827.760	40,650	39.348.600	41,550
1893	40.337.850	44,350	45.876.350	58,450	33.810.100	37,150
1894	40.431.750	43,750	35.583.275	28,475	38.658.575	41,800
1895	38.501.450	41,250	34.397.825	37,975	42.761.450	46,950
1896	41.325.225	41,075	30.445.675	31,750	53.611.000	55,925
1897	49.309.625	46,625	47.526.275	40,850	55.424.350	52,300
1898	47.488.725	46,875	37.099.575	35,825	65.813.500	63,575
1899	44.657.800	41,050	31.349.075	28,175	80.122.225	72,050
1900	48.344.950	40,975	36.215.250	31,450	22.251.925	80,150
1901	50.604.025	43,100	40.659.375	35,225	102.196.575	88,525
1902	51.691.650	45,000	44.583.779	38,775	109.304.450	95,150
1903	51.840.300	45,700	47.375.375	44,275	113.769.375	100,350

En ces douze années, les recettes totales ont augmenté de 15.270,650 francs, soit de près de 42 0/0, tandis que les dépenses ne s'accroissaient que de 11.547.615 francs, soit d'à peine plus de 32 0/0. Et tout compte fait, l'encaisse a progressé de 74.420.775 francs, soit de plus de 189 0/0.

Si l'année 1903 a été la plus favorisée quant aux recettes et à l'encaisse, il s'en est fallu de peu qu'elle ne fût aussi au premier rang pour les dépenses. Elle n'a été distancée à ce dernier point de vue que par 1897, l'année de la grande grève des mécaniciens.

L'année 1893 est la seule où les dépenses aient été plus élevées que les recettes, et la seule où l'encaisse ait été inférieure aux dépenses. Et les années 1893 et 1894 sont les seules où l'encaisse ait été inférieure aux recettes.

Il n'est qu'une branche d'industrie où les dépenses corporatives n'aient pas augmenté en 1903 : c'est celle des mines et carrières. Les plus forts accroissements proportionnels ont été constatés dans l'industrie textile, dans le vêtement, et dans les transports ; les dépenses dans chacune de ces trois branches, ont excédé de plus de 30 p. 100 celles de 1902. Pour ce qui est des plus considérables diminutions proportionnelles des recettes et de l'encaisse, elles ont toutes deux frappé l'industrie textile, en conséquence du chômage entraîné par la hausse de prix des matières premières. Les recettes on faibli là de 6 p. 100, et l'encaisse a baissé de 30 p. 100.

Le tableau I ci-dessous montre la répartition générale des dépenses, toujours pour les cent principales Unions et pendant les douze dernières années sur lesquelles on possède des données complètes.

L'année 1903 est donc l'une de celles où les dépenses pour assistance aux grévistes ont été les plus faibles, et cela est sensible, surtout si on la compare aux années de grande lutte, comme 1897 et 1893. Par contre, c'est en 1903 que l'on a le plus déboursé pour assistance contre le chômage; il s'en faut de bien plus d'un million de francs, que les budgets des terribles années 1893 et 1894 ne s'identifient, sous cette rubrique, avec celui de la dernière année envisagée. De même, l'ensemble des autres formes d'assistance, — pensions ou secours de maladie, d'invalidité, de vieillesse, frais funéraires, assistance aux veuves et aux orphelins, etc., — a pesé plus lourdement sur le budget de 1903 que sur tous ses prédécesseurs, et il en faut dire autant des frais d'administration. Il est vrai que l'on constate depuis longtemps, une augmentation presque régulière des sommes inscrites annuellement sous ces deux rubriques.

Au cours des douze années, il a été dépensé 84.000.445 fr. en assistance aux grévistes, — soit 18 p. 100 de l'ensemble des débours ; 104.236.675 francs en assistance contre le chômage, — soit un peu plus de 22 p. 100 ; 183.505.300 francs en autres formes d'assistance, — soit un peu plus de

Tableau I

Années	Assistance aux Grévistes		Assistance contre le chômage		Autres Formes d'Assistance		Frais d'Administration	
	Dépenses (en francs)	p. 100 des Dépenses totales	Dépenses (en francs)	p. 100 des Dépenses totales	Dépenses (en francs)	p. 100 des Dépenses totales	Dépenses (en francs)	p. 100 des Dépenses totales
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1892	9.950.845	27,8	8.121.725	22,7	11.301.325	31,8	6.363.850	17,7
1893	14.355.200	31,3	11.446.150	25,0	13.637.125	29,7	6.437.875	74,0
1894	4.194.400	11,8	11.181.200	31,4	13.271.525	37,3	6.936.150	19,5
1895	4.934.200	14,4	10.388.325	30,2	12.749.900	37,0	6.326.450	18,4
1896	4.279.200	14,0	6.534.675	21,5	12.843.600	42,2	6.788.100	22,5
1897	16.476.975	34,7	8.193.300	17,2	15.012.275	31,6	7.843.725	16,5
1898	8.216.275	22,2	5.926.725	16,0	15.334.000	41,3	7.612.575	20,5
1899	2.989.350	9,5	4.683.309	14,9	15.621.400	14,9	8.055.025	25,7
1900	3.728.050	10,3	6.516.575	18,0	17.060.325	47,1	8.810.500	24.6
1901	5.115.550	12,6	8.121.575	20,0	18.012.825	20,0	9.409.426	23,1
1902	5.449.950	12,2	10.507.775	23,5	18.786.200	42,2	9.839.850	22,1
1903	4.310.450	9,1	12.605.350	26,6	19.785.100	41,8	10.674.475	22,5

Tableau II

Années	Bâtiment	Mines et Carrières	Métallurgie mécanique Construction navales	Industrie Textile	Vêtement	Transports	Industries Graphiques	Industries du Bois, et Connexes	Autres Industries
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1892	793.225	190.950	4.751.750	1.115.625	65.125	152.425	639.950	237.100	181.625
1893	1.000.750	1.560.875	6.286.525	1.180.000	88.600	147.675	662.860	310.250	215.375
1894	1.344.850	665.950	6.515.475	1.055.675	105.650	81.800	867.925	295.200	248.675
1895	1.308.625	1.701.150	4.812.625	1.227.775	72.525	87.625	756.850	247.450	178.700
1896	627.475	1.072.400	2.825.800	868.675	60.000	77.275	695.875	143.350	163.825
1897	605.900	621.925	4.865.250	1.015.950	49.875	133.925	624.475	173.400	158.700
1898	556.225	343.375	2.690.250	855.950	53.025	444.475	641.700	169.325	182.400
1899	606.925	256.175	2.047.800	672.725	34.475	75.425	707.750	176.250	115.775
1900	1.058.877	110.475	2.345.550	1.500.750	40.950	90.300	885.250	249.625	134.600
1901	1.680.700	443.175	3.368.575	1.102.850	43.025	87.000	907.375	347.300	141.550
1902	1.845.100	471.900	5.118.125	1.388.000	33.025	84.625	940.350	400.350	235.375
1903	2.020.050	450.500	5.601.075	2.812.750	37.900	89.750	960.170	426.125	207.025

39 p. 100 ; et 95.098.000 francs en frais d'administration, — soit environ 25,5 p. 100. La proportion des dépenses en assistance aux grévistes a donc été, en 1903, inférieure de moitié à celle qui constitue la moyenne de la période, et c'est surtout l'assistance contre le chômage qui a bénéficié de cette économie.

L'assistance contre le chômage a coûté 9 francs à chaque Unioniste en 1892, 12 fr. 60 en 1893, 12 fr. 10 en 1894, 11 fr. 40 en 1895, 6 fr. 80 en 1896, 7 fr. 725 en 1897, 5 fr. 70 en 1898, 4 fr. 20 en 1899, 5 fr. 625 en 1900, 7 francs en 1901, 9 fr. 15 en 1902, et 12 fr. 575 en 1903, — la moyenne étant de 8 fr. 656 seulement :

Le tableau II ci-dessous où les dépenses d'assistance contre le chômage, indiquées en francs, sont réparties, — toujours pour les 100 principales Unions, — entre les diverses branches d'industrie :

Le nombre des Trades-Councils, qui équivalent à peu près à nos Bourses du Travail et aux Kartells des Syndicats allemands, était de 204 au 31 décembre 1903, avec un effectif total de 839.110 adhérents. Une année auparavant, il n'existait que 193 Councils avec 818.910 adhérents.

Par contre, les Fédérations de Métier étaient en baisse à la fin de 1903 : 90 Fédérations, avec 1.727.000 adhérents, au lieu de 95 Fédérations, avec 1.806.000 adhérents à la fin de 1902. La Fédération des Mécaniciens était tombée d'un effectif de 240.000 membres à celui de 238.000, et celle des Mineurs, d'un effectif de 343.000 membres à celui de 340.000. Quant à la Fédération Générale des Trade-Unions, elle avait 403.000 adhérents à la fin de 1903, au lieu des 414.000 de la fin de 1902.

La situation financière n'en était du reste pas moins solide. Après avoir, en 1903, reçu 782.770 francs et dépensé 268.075 francs, elle abordait l'année 1904 avec une encaisse de 2.472.075 francs.

Ces chiffres, malgré leur sécheresse, indiquent suffisamment l'état actuel du mouvement trade-unioniste en Angleterre : il nous restera, dans un prochain article, à examiner d'autres faces de l'organisation ouvrière anglaise.

A. Chaboseau.

LE DROIT OUVRIER

FRANCE

Les Conseils de Prud'hommes.

La crise que traversent les Conseils de Prud'hommes revêt, en ce moment, le plus haut intérêt, car elle est de nature à nous montrer la vraie portée de cette institution, qui ne parait pas appelée à jouer un grand rôle. Les conseillers prud'hommes de Paris, après s'être réunis pour protester contre les appels régulièrement interjetés par les patrons contre les décisions prud'hommales, ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les conseillers prud'hommes ouvriers des quatre conseils de Paris, après examen de la situation faite aux justiciables de leurs différentes catégories, considérant les fréquents abus de la demande reconventionnelle et la composition partielle du tribunal d'appel, ont décidé, si dans un délai de deux mois les pouvoirs publics n'avaient pas donné satisfaction aux sentiments unanimes de leurs justiciables, de donner leur démission et de laisser l'opinion juge du mauvais vouloir des législateurs à l'égard des revendications ouvrières.»

C'est donc la grève des conseillers prud'hommes ouvriers en perspective. Cette injonction aux pouvoirs publics a d'ailleurs été précédée d'un autre fait, que nous devons relever. Au cours de la grève des mouleurs qui a lieu actuellement à Paris, la section compétente du Conseil des Prud'hommes de la Seine avait été saisie par les patrons (fondeurs en fer, fonte, acier et nickel) d'une assignation lancée contre leurs ouvriers pour brusque rupture du contrat de travail. Les patrons réclamaient à chaque ouvrier une indemnité de 250 francs. Les grévistes assignés ne répondirent pas à l'appel de leur nom, en vertu d'une délibération prise en commun. Le président du Conseil ayant alors invité ses collègues à rendre un jugement par défaut, les conseillers ouvriers se retirèrent.

Ce fait a été, dans la presse, rapproché d'autres faits, qui semblent prouver surabondamment que patrons et ouvriers, en présence les uns des autres, dans ces tribunaux mixtes, gardent une attidude d'hostilité systématique et irréductible. Serait-ce que l'on se trouve en présence de deux conceptions et de deux droits inconciliables et que l'institution prud'hommale est,

comme toute les institutions mi-patronales mi-ouvrières, vouée à la stérilité ?

Quoi qu'il en soit, nous avons cru utile de demander à notre collaborateur Quillent, conseiller prud'homme, dont la compétence sur ces questions est bien connue, son avis sur l'utilité de la prud'homie pour la classe ouvrière — et à notre collaborateur Briquet une étude juridique sur la question de l'appel des jugements de Prud'hommes, cause du litige actuel.

N. D. L. R.

I

La prudhomie et la classe ouvrière.

Que vaut la prud'homie pour les travailleurs ?

Si on la considère au point de vue des intérêts individuels immédiats, elle donne parfois satisfaction — une satisfaction plutôt morale que matérielle — à celui qui y recourt.

Un ouvrier lésé par l'attribution d'un salaire anormal par rapport aux tarifs établis ou par un renvoi arbitraire peut, obtenant tout ou partie de ce qu'il réclame, se montrer satisfait, à la condition qu'il ne fasse pas la balance entre ce qu'il reçoit et ce qu'il a perdu de temps, sans compter le tracas inhérent à tout procès.

Son succès profite généralement davantage à son amour-propre qu'à sa bourse, surtout lorsqu'il s'agit d'une question de principe, ce qui est très fréquent en ce qui concerne les travailleurs syndiqués.

Mais pour qu'on puisse escompter ce succès relatif, il faut que la prud'homie produise ce qu'on doit logiquement et légalement en attendre. Il faut d'abord que l'élément ouvrier qui compose en partie la juridiction des Conseils de de prud'hommes soit conscient et indépendant, afin d'être à même de pouvoir contrebalancer l'influence de l'élément patronal.

Sur 160 Conseils de prud'hommes environ, fonctionnant en France, combien en est-il réunissant ces conditions ? Combien peut-on compter de localités pourvues d'un conseil où, d'une part, les ouvriers prud'hommes sont intellectuellement affranchis et, en outre, assez indépendants vis-à-

vis des patrons au point de vue de leurs moyens d'existence pour délibérer en toute liberté ? Ils sont rares.

Dans les centres organisés syndicalement, où les ouvriers ont conscience déjà de leurs droits, où ils n'acceptent que difficilement les abus d'autorité patronale, les conseillers qu'ils élisent reflétant cette mentalité, sont des acteurs et non des figurants.

Au sein de ces Conseils se rapprochant de l'idéal prud'homal n'éclosent néanmoins que des décisions mitigées, nécessairement. Ces décisions, cependant, ont à tel point porté ombrage au droit du maître que le patronat, partout où son autorité était si légèrement atteinte, a mis en œuvre le moyen qui lui permet de se mettre à l'abri de l'action des prud'hommes : il a élevé la *demande reconventionnelle* à la hauteur d'un principe.

Les Conseils de prud'hommes ayant pour juges d'appel les tribunaux de commerce, composés exclusivement de patrons, on pouvait se vouer à eux et, en toutes causes, faire appel, non à leur justice, à leur droiture, mais à leur protection contre l'équité partagée des conseils mixtes.

Et, aujourd'hui, échappe à la juridiction des Conseils de prud'hommes tout patron qui ne regarde pas à la dépense, pour vaincre l'ouvrier assez osé pour se croire quelque droit contre celui qui eut la bonté de le faire travailler.

Quelque demande que fasse un ouvrier devant les prud'hommes, on riposte cyniquement par une action reconventionnelle dont le chiffre dépasse 200 francs, on ne discute ni la demande, ni la riposte : attendant sereinement la décision définitive des juges protecteurs, qui ne peut être défavorable à la classe qu'ils représentent.

Nos dirigeants émus, non pas de l'abus commis par les tribunaux de commerce, mais des conséquences des constatations qu'on en fait quotidiennement, — protestations des syndicats et de la presse, menaces de démissions en masse des conseillers ayant quelque dignité, — nos dirigeants paraissent disposés à changer le tribunal d'appel. Supprimer l'appel est un acte au-dessus de leur réformisme, bien qu'il s'agisse de causes qui réclament par dessus tout célérité, et qu'une grande garantie soit donnée aux justiciables qui désirent l'appel, en raison de la façon dont sont composés les Conseils de prud'hommes.

Si la réforme s'accomplit, quand les conseils de prud'hommes seront débarrassés de l'entrave que leur imposa Napoléon Ier, la prud'homie sera-t-elle un bienfait pour la classe ouvrière en général? Non, peut-on répondre sans dire une énormité, quoiqu'en pensent encore beaucoup de travailleurs, qui aiment cette institution et en attendent monts et merveilles après sa modification et son extension.

La Prud'homie est une institution plus utile à la bourgeoisie qu'au prolétariat C'est une soupape de sûreté, qui, fonctionnant bien, évitera bien des explosions de révolte... et d'autres.

Les travailleurs confiants en la justice légale, qui sont convaincus d'obtenir dédommagement des méfaits des patrons grâce à la loi, ne sont pas enclins à l'étude des questions économiques. Ils n'éprouvent pas le besoin de se fatiguer pour rechercher le moyen de s'émanciper et se défendre par eux-mêmes.

Aussi, nous nous tranquillisons en pensant que les améliorations de surface apportées au sort des travailleurs par les lois bourgeoises, ne leur donneront jamais assez de satisfactions pour endormir les sentinelles de leur classe.

Le peu qu'elles pourraient avoir de bon est bientôt enfoui sous la cupidité imbécile de la classe adverse, qui ne sera jamais capable de comprendre ce que c'est que la *part du feu*.

E. Quillent.
Conseiller prud'homme,
Secrétaire du Conseil Judiciaire de
l'Union des Syndicats de la Seine.

II

L'appel des sentences de prud'hommes.

Les lois organiques des conseils de prud'hommes (loi du 18 mars 1806 et décret du 3 août 1810 ; loi du 1er juin 1853) défèrent aux tribunaux de commerce l'appel des sentences rendues par ces juridictions populaires. On ne saurait imaginer une situation à la fois plus inique et moins logique. Le

législateur a pensé que, pour juger les conflits journaliers soulevés par l'exécution du travail industriel, la juridiction si paternelle (au moins en théorie) des juges de paix elle-même ne présentait pas toutes les garanties désirables de modération, de compétence et d'impartialité. Il a voulu recruter un tribunal spécial parmi les hommes connaissant la pratique industrielle ; il a composé ce tribunal de patrons et d'ouvriers en nombre égal (puisque le président est tour à tour un patron ou un ouvrier), afin que les chances de conciliation et les garanties d'impartialité fussent aussi grandes que possible.

Mais, par un illogisme inexplicable (à moins d'y voir la volonté hypocrite du législateur impérial de reprendre d'une main les garanties qu'il accordait de l'autre à la classe ouvrière) lorsque les sentences de prud'hommes sont frappées d'appel, toutes les garanties de compétence et d'impartialité s'évanouissent : les ouvriers sont livrés à la discrétion de juges recrutés exclusivement dans la même classe sociale que leurs adversaires. Les tribunaux de commerce sont, en effet, uniquement élus par les patrons industriels ou commerçants : si la loi, renversant la situation actuelle, attribuait à un tribunal uniquement composé d'ouvriers l'appel des sentences de prud'hommes, les patrons dénonceraient, et avec raison, la partialité du législateur ; et pourtant il n'y aurait pas dans la société une injustice de plus, mais un simple déplacement dans l'injustice !

Les tribunaux de commerce rachètent-ils du moins, par la supériorité intellectuelle de leurs magistrats, leur partialité nécessaire ? On ne saurait le prétendre sérieusement. Au point de vue juridique les juges consulaires ne sont ni moins ni plus ignorants que les prud'hommes ; mais, au point de vue technique, ils leur sont évidemment inférieurs puisque beaucoup d'entre eux ne sont que de simples commerçants, peut-être instruits des usages commerciaux, mais fort peu versés dans les choses industrielles.

Cependant la situation — quoique illogique et inique — serait moins intolérable si, conformément à l'article 13 de la loi du 1er juin 1853, les contestations dont l'objet est inférieur à 200 francs (c'est le cas du plus grand nombre des procès soumis aux prud'hommes), étaient jugées en dernier ressort par les conseils de prud'hommes. Malheureusement, il n'en

est rien : les patrons ont su trouver, dans l'inépuisable mine des lois de procédure, un procédé infaillible pour échapper à cette règle de compétence : ce procédé, c'est la *demande reconventionnelle* (1). Lorsqu'un patron, assigné par son ouvrier en paiement d'un solde de salaire ou d'une indemnité pour brusque congédiement, prétend avoir, lui aussi, une créance contre l'ouvrier (par exemple si l'ouvrier a commis quelque malfaçon, ou s'il a semé l'indiscipline dans l'atelier), ce patron peut riposter à la demande principale de l'ouvrier par une demande reconventionnelle en dommages-intérêts ; et les juges saisis de la demande de l'ouvrier statuent en même temps sur la demande du patron. Si le chiffre de la demande reconventionnelle dépasse le taux de la compétence en dernier ressort des prud'hommes, alors même que celui de la demande principale serait inférieur à ce taux, le tribunal des prud'hommes ne statue qu'à charge d'appel. C'est une application pure et simple des principes du droit commun (article 639, Code de commerce ; article 2, loi du 11 avril 1838), d'après lesquels un tribunal ne peut statuer sans appel sur une demande reconventionnelle dépassant les limites de sa compétence en dernier ressort, que lorsque cette demande reconventionnelle est exclusivement fondée sur la demande principale (par exemple si le patron, assigné en paiement de salaires, riposte par une demande reconventionnelle uniquement basée sur le préjudice que lui cause la demande vexatoire de l'ouvrier).

La demande reconventionnelle est devenue, pour les patrons, un moyen de se soustraire aux décisions des prud'hommes et de faire trancher par des juges exclusivement patronaux, les démêlés qu'ils ont avec leurs ouvriers. Le patron, assigné en 50 ou 100 francs de dommages-intérêts par l'ouvrier qu'il a congédié brusquement, ne comparaît ni devant le bureau de conciliation ni devant le bureau général. Il se laisse condamner par défaut, puis fait opposition

(1) La définition juridique exacte de la demande reconventionnelle est très délicate. D'une façon approximative, on peut dire que l'on entend par demande reconventionnelle, une demande qui, tout en pouvant être fondée sur des faits distincts de ceux qui motivent la demande principale, peut servir de défense, de riposte à la demande principale, présente une certaine influence sur le sort de cette demande principale.

et réclame, par une demande reconventionnelle fondée sur un motif quelconque, « pour malfaçons » (c'est la formule la plus usuelle), 250 ou 500 francs de dommages-intérêts. Le patron ne se fait assurément aucune illusion sur le sort de sa demande reconventionnelle : il ne prendra même pas la peine de la soutenir sérieusement, mais la sentence des prud'hommes qui confirme le jugement de défaut est désormais sujette à appel. Le but cherché par le patron est réalisé : il comparaît devant des juges trop souvent acquis d'avance à sa cause.

On comprend ce qu'une pareille situation a d'exaspérant pour la classe ouvrière. Si l'on ne veut pas réduire à l'impuissance les Conseils de prud'hommes, si l'on ne veut pas inciter les travailleurs, indignés par les déris de justice systématiques dont ils sont victimes, à se faire justice eux-mêmes par la violence individuelle, il importe d'apporter au mal un remède radical et prompt. A défaut de toute autre considération d'ordre plus élevé, le danger que présente pour l'ordre social l'exaspération à laquelle la partialité des tribunaux de commerce pousse la classe ouvrière, devrait ouvrir les yeux aux pouvoirs publics.

Il semble qu'une modification radicale des principes qui régissent les demandes reconventionnelles devant les Conseils de prud'hommes serait un remède efficace aux maux créés par l'abus systématique de ces demandes. C'est ce qu'avait pensé la Chambre des députés, en 1901 (1). Edifiée, par les explications de M. Mirman, sur l'usage abusif des demandes reconventionnelles, la Chambre avait étendu à toutes ces demandes, sans exception, même à celles qui ne sont pas exclusivement fondées sur la demande principale, le règle en vertu de laquelle le Conseil des prud'hommes, compétent en dernier ressort sur l'instance principale, reste compétent sur la demande reconventionnelle, à quelque chiffre qu'elle puisse s'élever. Mais dans le texte de l'article 33 voté par le Sénat, le 26 novembre 1903 (1re délibération) et le 15 mars 1904 (2e délibération) les mots *fondée exclusivement sur la demande principale* ont été rétablis. Ce texte a été voté par la haute assemblée, sans discussion, et

(1) Voir l'article d'A. Marnet sur la *Réforme des Conseils de prud'homme. Mouvement socialiste* du 1er avril 1901.

le rapport de M. Savary ne fournit aucune raison de la grave modification apportée au texte adopté par la Chambre. Le rapport se borne à faire les observations suivantes :

Cette dernière disposition (celle en vertu de laquelle le Conseil juge statue sans appel sur la demande reconventionnelle, exclusivement fondée sur la demande principale, quand celle-ci ne dépasse pas le taux de la compétence en dernier ressort) s'impose. Alors que devant le tribunal civil et le tribunal de commerce la demande reconventionnelle en dommages-intérêts fondée exclusivement sur la demande principale est sans influence sur le ressort, il suffit, devant le juge de paix et devant le Conseil des prud'hommes, qu'un plaideur greffe sur la plus modeste demande une demande reconventionnelle dépassant le taux du dernier ressort, pour qu'il n'y ait plus devant ces juridictions de décision sans appel. C'est un abus auquel il importe de mettre fin en ce qui concerne les prud'hommes. Le même abus ne tardera pas à disparaître en justice de paix, nous l'espérons...

En réalité, le texte voté par le Sénat n'améliore en rien la situation actuelle (1). Quoiqu'en dise M. Savary qui parait assez mal connaitre l'état de la jurisprudence, la demande reconventionnelle, *fondée exclusivement sur la demande principale*, est sans influence sur le ressort, aussi bien devant les prud'hommes que devant les tribunaux civils et commerciaux. Si la Cour de cassation a refusé d'appliquer le principe général de l'article 2 de la loi de 1838 aux justices de paix, elle n'hésite pas à l'appliquer aux Conseils de prud'hommes. Ainsi, tout en semblant accorder aux ouvriers, victimes de la demande reconventionnelle abusive une satisfaction importante, M. Savary et le Sénat après lui, maintiennent le *statu quo*.

On ne saurait trop appeler l'attention des députés sur la nécessité de rétablir le texte voté en 1901 si l'on veut accorder aux travailleurs, victimes de la mauvaise foi patronale, une protection effective. Mais, comme il s'agit ici d'une dérogation aux principes du droit commun, on ne saurait se dissimuler qu'elle doive rencontrer devant le Sénat une

---

(1) Il faut également regretter que le Sénat ait supprimé un paragraphe voté par la Chambre et qui déclarait irrecevables les demandes reconventionnelles, qui ne seraient pas présentées en conciliation.

opposition difficile à vaincre et de nature, en tout cas, à retarder longtemps encore le vote de la loi (1)

La solution pratique du problème consiste, à notre avis, bien moins dans un bouleversement des règles de la procédure, que dans une modification du tribunal d'appel. Le projet de loi élaboré en 1900 par le Conseil supérieur du travail prévoyait comme tribunal d'appel un conseil composé de prud'hommes, remplissant certaines conditions d'ancienneté. Mais l'institution de ce tribunal d'appel (qui n'est d'ailleurs pas universellement approuvée dans les milieux ouvriers, car beaucoup de militants comprennent la nécessité de connaissances juridiques sérieuses chez les juges du deuxième degré) a été repoussée en 1901 par la Chambre des députés. Je comprends fort bien que les initiateurs de cette idée ne renoncent pas à la faire triompher un jour, mais ils ne sauraient se bercer de l'illusion qu'elle puisse être réalisée dans un proche avenir, et le problème réclame, nous l'avons dit, une solution immédiate.

L'attribution de l'appel des sentences de prud'hommes aux tribunaux civils apparaît au contraire comme une réforme qui ne soulève aucune objection. La Chambre et le Sénat, dont le désaccord sur tant de points menace de retarder indéfiniment l'achèvement de la nouvelle loi organique de la prud'homie, sont d'accord pour enlever aux tribunaux de commerce l'appel des sentences prud'homales et pour l'attribuer aux tribunaux civils. Il s'agit, en effet, ici d'un simple retour au droit commun, et l'on ne saurait prétendre que la classe ouvrière réclame une faveur. Je suis persuadé qu'il suffirait d'une agitation méthodiquement menée

---

(1) On serait tenté d'invoquer comme un précédent législatif la loi du 19 avril 1901 qui, en élevant à 300 francs la compétence des juges de paix en matière de dommages causés par le gibier aux récoltes, a décidé que « s'il est formé une demande reconventionnelle en dommages-intérêts, il sera statué sur le tout sans appel, si la demande principale est de la compétence du juge de paix en dernier ressort ». Mais la généralité de ce texte n'est qu'apparente, et les travaux préparatoires démontrent que dans l'esprit des sénateurs, la loi n'a eu d'autre effet que d'appliquer à cette catégorie de contestations la règle générale l'article 2 de la loi du 11 avril 1838, qu'à tort ou à raison la jurisprudence refuse d'appliquer aux affaires portées devant les juges de paix.

par les organisations ouvrières pendant quelques mois et d'un peu de bonne volonté et d'habileté chez les élus socialistes pour obtenir, dans un délai très court, le vote d'une loi qui délivrerait les travailleurs de l'arbitraire des juges commerciaux.

Les avantages que les travailleurs retireraient d'une pareille loi seraient assurément modestes mais certains. Il est vrai que les magistrats interprètent trop souvent les lois ouvrières dans un esprit étroit et rigoureux. Mais il faut reconnaître qu'ils sont infiniment supérieurs aux juges commerciaux, non seulement par leur compétence juridique, mais encore par leur impartialité. Quoique recrutés dans la bourgeoisie, ils ne sont pas mêlés comme les juges consulaires aux querelles quotidiennes du travail et du capital ; ils ne sont pas disposés comme eux à tenir l'autorité patronale pour absolue ; ils sont assez indépendants pour admettre qu'un ouvrier congédié brusquement réclame son salaire et une indemnité.

Les tribunaux civils feront évidemment peu de cas de l'argumentation juridique des sentences des Prudhommes ; mais ils n'auront pas à leur égard ce mépris et cette prévention systématiques, qui caractérise les décisions de trop de tribunaux de commerce : ils accorderont à l'appréciation des faits, telle qu'elle aura été déduite par le Conseil des Prudhommes, le crédit qu'ils accordent journellement aux rapports des experts et aux avis des arbitres. Ils n'auront pas, pour les demandes reconventionnelles injustifiées, les trésors d'indulgence que possèdent les juges consulaires actuellement ; il est probable qu'ils accueilleront plus d'une fois la demande additionnelle en dommages-intérêts formée par l'ouvrier contre lequel sopatron aura formé une demande reconventionnelle purement vexatoire.

En somme, l'attribution aux tribunaux civils des appels des sentences prudhomales, si elle ne donne pas aux ouvriers des juges idéaux, paraît cependant de nature à leur restituer les garanties élémentaires de justice dont la partialité systématique des tribunaux de commerce les dépouille. En enlevant aux patrons la tentation de porter leurs procès en appel devant des juges complaisants, elle permettra aux conseils de Prudhommes de donner un peu plus de réeultats.

RAOUL BRIQUET.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Livres.

L'Individualisme Anarchiste, Max Stirner, par Victor Basch (Paris, Alcan, éditeur). Par un retour étrange. l'individualisme dogmatique de Stirner, qui semblait voué à un définitif oubli, jouit, depuis une dizaine d'années, d'une vogue croissante, dans certains milieux intellectuels. L'auteur de l'*Unique et sa Propriété* a trouvé des admirateurs enthousiastes : M. John-Henry Mackay s'est constitué son biographe passionné et a réédité ses opuscules ; l'*Unique et sa Propriété* a pris place dans une collection populaire ; deux traductions l'ont mis à la portée du public français ; et les anarchistes individualistes d'Italie, d'Amérique, de Hollande et d'ailleurs le reconnaissent pour initiateur. C'en est assez pour donner un vif intérêt à l'étude consciencieuse que M. Basch a tenté de cette philosophie déconcertante, née en pleine décomposition de l'école hégelienne, et qui a eu l'extraordinaire fortune, alors que disparaissaient les conceptions — qui en sont sorties comme elle — de Ruge, Feuerbach, Bauer, etc., de survivre ou plutôt de renaître. Ce succès tardif a-t-il été déterminé par contre-coup, à la suite du retentissement immense, en Europe, des idées de cet autre grand individualiste qu'est Nietzsche ? C'est probable, bien qu'on ne puisse trouver entre les deux philosophes, que des analogies purement artificielles, ainsi que l'a clairement démontré M. Albert Lévy, dans son livre récent sur Stirner et Nietzsche.

La vie tourmentée de Johann Caspar Schmidt — le vrai nom de Max Stirner — est évoquée par M. Basch, au début du volume, en quelques traits rapides mais saisissants. Il ne fut pas d'existence plus misérable ni plus manquée, et le seul moment lumineux qu'on y puisse saisir, c'est l'apparition de l'*Unique et sa Propriété*. Pour comprendre cette œuvre paradoxale, faite de simplisme métaphysique et de logique rigide, il faut la replacer dans le milieu intellectuel où elle a germé : l'hégelianisme et le bouillonnement d'idées qui l'a suivi, la Jeune Allemagne, Feuerbach, Moses Hess, Karl Grün, etc. etc... Pour Stirner, la gauche hélegienne, malgré ses critiques acerbes, a laissé intact le système du philosophe de l'Absolu : il s'agit de reprendre l'attaque, de la pousser à fond, et de ruiner définitivement cette

fois, toutes les conceptions idéologiques qui oppriment l'individu. C'est Stirner qui sera le véritable Anti-Hegel et terrassera enfin l'*Idée*, l'*Esprit*, la *Pensée*, toute cette fantasmagorie abstraite qui écrase l'individu réel, concret. Les seuls responsables de cet asservissement à l'*Idée*, ce sont les religions et la philosophie, et ce n'est ni l'effort vain de Feuerbach, ni les tentatives des libéraux ou des socialistes ou des humanitaires qui apporteront la libération. L'affranchissement véritable n'est possible que par la conquête du *Moi* par lui-même. Que le *Moi* rentre en lui, qu'il secoue le joug de l'*Esprit*, qu'il brise la chaîne de l'*Idée*, qu'il se conçoive comme la seule *réalité*, et il sera sauvé. Le *Moi* est incomparable, impénétrable, inaccessible : il est l'*Unique*, *Son Pouvoir*, *Sa Propriété*. Le *Moi* s'oppose ainsi violemment au *Non-Moi*, au monde factice où on l'a fait vivre jusqu'ici. — Puisqu'il n'y a de réel que l'individualité, reconnaissons donc et proclamons que seul est *vrai* l'*égoïsme*. Que toute hypocrisie tombe! Soyons des *égoïstes* hardis et francs ! Peu importe le salut de la société humaine : je ne veux que le salut de mon *Moi*. Je suis *Unique* et ne saurais m'oublier pour les autres. C'est *Moi* qui suis possesseur et créateur de mon droit ; je ne reconnais comme source du droit ni Dieu, ni l'Etat, ni la Société; il n'y a de droit qu'en moi-même et par moi même. — Libéré de tout lien et de toute servitude, en pleine possession de lui-même, l'*Unique*, qui a rejeté toutes les contraintes des religions, des philosophies, des systèmes libéraux, socialistes et communistes, ne s'enfermera pourtant pas dans un farouche isolement. Il ne s'est révolté que contre toutes les formes de société où règne l'autorité : mais il les remplace par la libre association. L'*Association des Egoïstes* est volontaire, souple, provisoire, changeante : elle reste toujours l'œuvre du *Moi* qu'elle ne saurait opprimer : c'est le *Moi* qui noue le lien, c'est le *Moi* qui le dénoue. — Et que feront ainsi les Uniques associés ? Ils s'insurgeront. Ce qu'ils préparent, ce n'est pas une révolution, c'est une révolte. Toute révolution veut créer des institutions nouvelles. Les Uniques n'acceptent aucune institution, ils ont pour but de renverser toutes les institutions organisées, ils prétendent s'instituer eux-mêmes. L'insurrection est la fin dernière de l'énergie de l'Unique : sur les ruines de toutes les autorités, le *Moi* pourra jouir pleinement du monde et de lui-même.

Le simple résumé des théories de Stirner suffit pour juger cette philosophie simpliste, qui tout en s'appuyant sur la plus audacieuse des critiques sociales, aboutit à un tel individualisme mystique. Il aurait été intéressant que M. Basch précisât davantage l'opposition qu'il a justement signalée entre l'anarchisme communiste et cet individualisme anarchiste. L'évolution actuelle

des idées anarchistes est singulièrement curieuse à observer. Une séparation profonde s'est produite entre l'individualisme littéraire, philosophique, supra-social, bon tout au plus pour des intellectuels insurgés, — et l'anarchisme communiste et ouvrier, qui a trouvé dans le syndicalisme révolutionnaire la forme supérieure d'organisation concrète de la révolte ouvrière et de la lutte contre l'Etat, le patronat et toute la hiérarchie sociale. Le fossé est à ce point creusé entre ces deux ramifications de l'ancien anarchisme, qu'on peut dire qu'elles vont de plus en plus aux antipodes l'une de l'autre. Les individualistes ne peuvent que rejoindre les littérateurs de la bourgeoisie, tandis que les communistes s'incorporent au mouvement ouvrier révolutionnaire et lui apportent toute leur énergie et leur activité. Ils se sont fondus, en France, au sein de la *Confédération Générale du Travail,* avec tous les éléments qui mènent irréductiblement la lutte de classe, et socialistes-révolutionnaires et anarchistes-communistes marchent tous la main dans la main. L'action unifiera ces tendances voisines et, les vieux dogmes tombés, il n'y aura bientôt plus, luttant contre l'Etat et le patronat, que des *ouvriers révolutionnaires*, sans épithète ni distinction.

Ce sont ces formations nouvelles qu'il aurait été intéressant de relever, parce qu'elles sont de nature à nous montrer le véritable avenir réservé à l'individualisme anarchiste de Stirner. Il ne peut séduire que des métaphysiciens, des intellectuels, des isolés, et n'offre aucun danger pour le mouvement ouvrier révolutionnaire. Cette philosophie, qui — comme Marx et Engels l'ont montré, dans leur critique de Stirner — s'est à ce point illusionnée sur elle-même qu'elle a continué les méthodes de raisonnement qu'elle croyait ruiner, qui a méconnu les conditions réelles du développement historique, qui n'a été qu'une philosophie idéaliste de l'histoire, va trop à l'encontre de l'évolution actuelle du prolétariat révolutionnaire pour que des craintes à son égard aient à se manifester.

Hubert LAGARDELLE.

L'Eglise au XIXe siècle, cléricaux, gouvernants et révolutionnaires, par Ch. Guieysse (« Pages Libres », Paris 1904).

« La République, c'est quelque chose pour un peuple animé de l'esprit guerrier et conquérant, qui édifie en même temps qu'il détruit et qu'il avance, ou qui veut se préparer à un grand acte comme celui d'une revanche nationale. Ce n'est rien quand la tradition guerrière disparait, quand il reste seulement pour la faire vivre un Parlement où l'on délibère, où l'on discute, où l'on fait opposition, sans avancer par bonds victorieux. *Le peu-*

ple vigoureux et naïf ne comprend pas plus l'action parlementaire que l'action diplomatique. Sa pensée vit de conquête. Pour que l'éducation se fasse, il faut que ses idées puissent s'expérimenter et se développer dans l'action elle-même. Or, la politique marxiste, en France, se résumait en ceci : propager des formules nettes, et envoyer des élus socialistes au Parlement tous les quatre ans ; la lutte doit se faire exclusivement par le bulletin de vote. L'État paraît être alors l'ensemble des pouvoirs publics actuellement constitués, les ministères, les administrations ; l'Etat socialiste, c'est simplement — non pour les marxistes. mais pour les électeurs ouvriers qui les écoutent — l'Etat napoléonien que détient incontestablement la bourgeoisie républicaine.

« Il se trouva des ouvriers qui comprirent autrement l'action ouvrière. Dès 1876, ils s'assemblèrent en Congrès. Sans faire tout d'abord de l'opposition à la répresentation socialiste parlementaire, ils pensèrent que les ouvriers devaient apparaître autrement que par les élections : certaines institutions doivent être propres aux classes ouvrières ; c'est par ces institutions, les syndicats, que l'idée populaire nouvelle doit s'affirmer surtout. Et il y a bien conquête des pouvoirs publics, mais cela consiste à faire remettre à ces syndicats des pouvoirs qui appartiennent aujourd'hui à l'Etat, ou à leur faire reconnaître des pouvoirs nouveaux : le syndicat sera le fondement, l'organisation première du régime national socialiste. Et tous les syndicats reliés les uns aux autres et unis dans *la Confédération générale du Travail*, quand ils seront assez forts, feront croûler par la grève générale la société capitaliste et le vieil Etat napoléonien » (p. 80-81).

J'extrais de l'excellent livre de Guieysse cette citation, un peu longue peut-être, mais si caractéristique, si pleine, si juste, qu'elle pourrait remplacer tout commentaire et toute autre recommandation. On ne saurait, en termes d'une exactitude plus adéquate, mettre en lumière l'idée directrice qui a guidé Guieysse dans son travail. Guieysse partage le XIXe siècle en trois périodes : « La première, écrit-il, s'étend de 1815 jusqu'en 1851. C'est la période de restauration après la tourmente révolutionnaire. En France, les émigrés livrent assaut à l'Etat issu de la Révolution, et ne peuvent le détruire ; puis la bourgeoisie industrielle prend le pouvoir avec Louis-Philippe, elle veut la liberté en haut et l'ordre en bas ; entre bourgeois et ouvriers, le conflit éclate en 1848 ; un parti de l'ordre se forme que soutient l'Eglise ; celle-ci tire profit de la situation, obtient la « loi Falloux » puis c'est le coup d'Etat bonapartiste.

« La seconde période va jusqu'en 1875. C'est la période des guerres nationales , l'unité italienne s'établit par les armes, faisant reculer la Papauté, l'enfermant dans le Vatican ; l'unité

allemande se fait, l'esprit guerrier s'avive en France après la défaite, et la République se fonde en s'appuyant sur les sentiments patriotiques.

« La troisième période se termine nettement, en France, avec l'affaire Dreyfus. Cet évènement, dont il est déjà aujourd'hui possible de mesurer toute l'importance historique, montre que le patriotisme, en tant que sentiment militaire, se perd et devient insuffisant pour justifier un Etat démocratique. Il faut qu'un autre sentiment populaire le remplace et se développe. » (Introduction).

Rien de plus juste. Guieysse nous montre l'Eglise essayant d'exploiter à son profit le patriotisme guerrier, issu des guerres de la Révolution et de l'Empire, et sur qui reposait l'Etat démocratique. Mais l'Eglise échoue, et le seul résultat de son intervention est d'avoir compromis à tout jamais le sentiment qu'elle voulait faire servir à ses desseins. Il n'y a plus, depuis l'affaire Dreyfus, d'idée nationale et populaire. Quelque chose a disparu, et ce qui doit le remplacer n'a pas encore assez mûri. Le socialisme a échoué, jusqu'ici, et n'est pas devenu l'idée populaire nouvelle, faute d'avoir eu une notion claire de l'Etat socialiste. Il voulait simplement conquérir le vieil Etat napoléonien pour en faire un instrument de l'émancipation ouvrière. Erreur capitale, erreur profonde. Il revient, sans doute, au syndicalisme, qui a brisé avec les illusions étatistes, de devenir l'idée populaire nouvelle. Ce qui fait la difficulté de la situation, c'est que l'Etat napoléonien a, historiquement, un sens et une valeur révolutionnaires, et qu'il faut le briser, sans faire retour au particularisme féodal. L'Église, elle aussi, a toujours voulu détruire l'Etat napoléonien, mais dans un sens, naturellement, réactionnaire. Il s'agit, aujourd'hui, de *transcender* l'Etat napoléonien, comme, philosophiquement, il s'agit de transcender le concept, — mais *révolutionnairement*. Je dis : transcender, et je sais bien que le terme est obscur ; mais je n'en trouve pas d'autre et il faudrait de longs développements — hors de mise ici — pour le remplacer. Guieysse, en tous cas, a posé le problème en termes d'une admirable précision ; et nous ne saurions trop engager nos lecteurs à lire son livre, petit par le volume, mais plein d'idées aussi ingénieuses que pénétrantes.

Edouard BERTH.

Fleuves, canaux, chemins de fer, par Paul Léon, avec une introduction de P. Baudin. (Colin, Paris, 1903.)

Au moment où, en 1901, un projet de loi relatif à l'exécution de grands travaux, tendant surtout à l'amélioration et à l'extension de notre réseau navigable, fut déposé devant la Chambre

des députés, M. Léon, chargé d'une mission au ministère des Travaux Publics, écrivit pour défendre le projet, divers articles qui, réunis et revus, ont constitué le présent livre. — Dans une première partie, l'auteur expose d'abord la situation dans laquelle se trouvait la navigation intérieure au milieu du siècle, par quelle crise elle a passé au moment de l'établissement des chemins de fer, les efforts enfin qui furent faits en 1879 pour réunir et améliorer les tronçons isolés et disparates qui constituaient notre réseau navigable. Beaucoup des projets alors conçus ne furent pas exécutés et pourtant le besoin s'en faisait sentir. De là le nouveau programme de 1901 que M. Léon, examine ensuite; il indique les voies nouvelles dont la construction est urgente, l'utilité de chacune d'elles, les principes nouveaux qui s'imposent tant pour l'établissement de ces canaux que pour leur permettre de porter ensuite le rendement au maximum : (Participation financière des intéressés Groupement des chambres de commerce. Réformes dans l'exploitation. Raccordement du réseau ferré et du réseau navigable.) — Dans une seconde partie, M. Léon, reprenant les études récentes sur la navigation intérieure en Allemagne, nous indique ce qui a été fait sur le Rhin allemand et quels sont les rapports entre les voies de fer et les voies d'eau.

On voit d'après ce bref résumé l'intérêt géographique de ce livre à la documentation abondante et précise, à l'exposition serrée et nette. Les lecteurs de cette revue y trouveront aussi des choses intéressantes à leur point de vue. Ils y trouveront notamment, avec des chiffres à l'appui, une étude sur l'exploitation sans vergogne des grandes compagnies, qui se considèrent « non pas comme des entreprises d'utilité publique, mais comme de simples maisons de commerce, maîtresses absolues des prix et des conditions du transport ». Il y verront comment par leurs tarifs différentiels, voire même productifs, elles faussent toute la production économique (p. 18 et 19), comment elles s'emploient à faire échouer les projets utiles qui peuvent les concurrencer (p. 71 et sq.) ; le chapitre ou M. Léon, raconte le « martyrologe » de nos gares d'eau (p. 106 et sq.) est tout particulièrement à méditer. — Je signale aussi les passages relatifs au groupement des chambres de commerce, aux syndicats de la voie navigable et ceux relatifs au monopole du hâlage, l'Etat ayant été obligé d'intervenir pour mettre fin à l'anarchie où se débattait la batellerie livrée à elle-même, régulariser et activer la circulation.

G. Morizet.

Les Revues Economiques Sociales

Le Homestaed. — Le ministre de l'agriculture — continuant toute une série de tentatives faites en ce sens, — vient de déposer, sur le bureau du parlement français, un projet de loi relatif à la constitution d'un bien de famille insaisissable, selon le type du *homestaed* américain. Il ne s'agit rien moins que d'arrêter, par cette mesure législative, la disparition des lopins de terre, l'absorption de la parcelle par le grand domaine, autrement dit de poser une ligne infranchissuble à la concentration agricole là où elle se produit et de maintenir indéfiniment la stabilité de la petite propriété la où elle n'est pas encore très ébranlée. C'est bien là l'idéal des démocrates et autres radicaux, qui représentent assez nettement les intérêts de la petite paysannerie et de la petite bourgeoisie.

Il peut sembler *à priori* que de semblables mesures soient vouées à l'insuccès le plus complet, car il est difficile, même à des démocrates, de faire tourner en arrière la roue de l'histoire. Mais ce point de vue général, que suffirait à légitimer l'observation même du mouvement économique moderne, est renforcé par l'expérience, qui démontre la stérilité de tous les efforts faits par les diverses législations en ce sens. C'est ce que constate M. Edouard Payen, dans l'*Economiste Français* du 11 mars, en analysant la *Série d'Etudes sur le Bien de Famille* récemment parue.

L'idée d'organiser la constitution et la conservation du bien de famille est américaine. C'est le 25 janvier 1839 que la première loi de homestaed fut promulguée au Texas : l'exemple fut suivi dans la suite par la plupart des autres Etats de l'Union. Des tentatives de même ordre — sans être semblables — ont été faites par certains pays d'Europe. En Prusse, toute une législation (lois de 1890, 1891, 1896) s'est efforcée, surtout par l'indivisibilité héréditaire, de multiplier le nombre des petits propriétaires et de detacher aussi les paysans du prolétariat agraire. En Angleterre, une loi de 1887. modifiée en 1890 et 1894, sur les *allotments*. a eu pour but de procurer un lopin de terre à l'ouvrier rural et urbain, et une loi de 1892 sur les *small holdings* a eu pour objet de créer une classe de petits propriétaires indépendants. En Belgique, une loi du 21 mai 1897 a été promulguée pour faciliter la constitution d'un petit patrimoine entre les mains du petit cultivateur et de l'ouvrier agricole ; une nouvelle loi, du 16 mai 1900, a poursuivi le maintien de l'intégrité de la petite proprieté par une réforme du régime successoral. En Suisse des survivances de

coutumes anciennes dans la transmission des biens s'opposent assez fréquemment au partage des patrimoines ; la pratique de l'indivision y participe également. D'autres pays, enfin, ont eu des péoccupations analogues à l'égard de la petite propriété rurale,

M-Payen signale que ces diverses mesures n'ont pas donné de brillants résultats. En Prusse, la législation est loin d'avoir « satisfait tout le monde » ; en Angleterre, « le but de la loi qui était de créer de petits propriètaires indépendants n'est pas atteint » ; en Amérique, le système du *homestaed* est loin d'avoir produits les bienfaits qu'on lui a prêtés, et « il semble bien qu'il faille en rabattre » des éloges prodigués au système. « M. Bureau, qui a étudié sur place le *homestaed*, pense qu'il ne faut voir dans ces succès législatifs qu'une *réclame électorale* fondée sur l'aspect démocratique de cette institution ». M. Levasseur, de son côté, a signalé à l'Académie des Sciences morales et politiques, le 3 décembre 1904, le peu d'action qu'avait eu l'*homestaed* organisant l'insaisissabilité relative du bien de famille. Il a consulté sur ce point plusieurs savants américains : « tous ont déclaré que l'institution était peu importante ; aussi a-t-il terminé en montrant combien il est inexact d'invoquer l'exemple des lois américaines pour justifier l'adoption d'une législation sur le bien de famille en France ».

Le projet du gouvernement français constituant un bien de famille insaisissable — dont la valeur ne doit pas dépasser 8.000 francs — produira-t-il de plus « heureux effets » ? Arrêtera-t-il l'exode de la population rurale vers les centres urbains ? Et la parcelle de terre. rempart de la « stupidité paysanne, » source de tous les préjugés et de toutes les tendances réactionnaires du petit propriétaire rural, sera-t-elle sauvée de l'hypothèque et de l'usure ? M. Payen ne le pense pas. L'exemple de l'Amérique, de l'Allemagne et d'autres pays ne lui semble pas encourageant, Il signale. en outre, — et c'est une idée sur laquelle il faut surtout insister — que les populations agricoles obéissent de plus en plus à une tendance irrésistible : développer le *crédit*. Or le crédit a besoin d'un *gage net*. Et l'insaisissabilité du patrimoine familial tarit du coup la source de tout crédit en diminuant le gage.

Il était intéressant de noter le septicisme d'un économiste informé sur une mesure que les socialistes ont toujours dénoncée comme réactionnaire dans son esprit et illusoire dans ses effets. Les gouvernants démocratiques, pour lesquels la conservation des classes moyennes est une question vitale, ne parviendrait pas à galvaniser les couches inférieures de la population qui agonisent. Là où la petite propriété est parvenue au dernier stade de sa décadence, elle continuera à s'émietter avant de s'incorporer aux

grands domaines, et là où elle a conservé encore une indépendance apparente, elle demeurera écrasée sous le triple poids de l'hypothèque, de l'usure et du fisc. Les projets de loi et autres inventions de ce genre n'auront la valeur — pour reprendre le mot de M. Bureau à propos du *homestead* américain — que d'une vulgaire réclame électorale.

La culture du coton. — On sait que le coton est, par excellence, le textile moderne et le type de la consommation démocratique. L'usage s'en développe avec une rapidité croissante et il constitue la base essentielle de la grande industrie textile. Cette extension de la consommation du coton, qui semble pouvoir être indéfinie, exige un développement parallèle de la production. Or la base actuelle de l'approvisionnement est étroite, les deux tiers environ, souvent même les trois quarts des cotons du monde sont produits dans le sud des Etats-Unis. L'industrie cotonière dépend aussi des fluctuations de la production américaine : une mauvaise récolte, une spéculation habile peuvent faire monter démesurément les prix, C'est ce qui s'est produit en 1903 et 1904 où le cours du coton américain a atteint le taux de 1 fr. 63 à 2 fr. 10 le kilogramme, alors que depuis 16 ans il avait oscillé entre 0 fr. 70 et 1 fr. 28. Par contre, l'énorme récolte qui a lieu récemment aux Etats-Unis a fait retomber le cours, au début de 1905, à 0 fr. 84 le kilogramme. Des énormes et brusques oscillations jettent un désarroi profond dans l'industrie cotonnière.

C'est ce que signale M. Pierre Leroy-Beaulieu, dans l'*Economiste Français* du 25 février, en se demandant par quel moyen on pourrait arracher la domination du marché au coton américain, La culture du coton dans les colonies lui paraît devoir permettre d'atteindre ce but. Les produits actuels de l'agriculture coloniale ne sont pas susceptibles de voir leur consommation s'étendre très vite ; le sucre a donné trop de déboires, le café a été l'objet d'une énorme surproduction, les autres produits ont encore une consommation plus limitée. Nos colonies africaines auraient, par contre, tout intérêt, selon M. Pierre Leroy-Beaulieu, à entreprendre la culture cotonnière ; le coton a des débouchés immenses devant lui, il est facile à cultiver, il a une valeur assez élevée, et c'est le prototype de la grande culture industrielle des contrées tropicales ou subtropicales. M. Pierre Leroy-Beaulieu indique comme colonies pouvant entreprendre avec succès la production du coton : la vallée du Niger presque toute entière, en tous cas les environs et le Moyen-Dahomey. Il se base sur les indications fournies par « l'Association cotonnière coloniale ». Des essais sont d'ailleurs tentés et l'on en attend d'heureux résultats ; le succès est subordonné à l'irrigation qui doit être faite abondamment. Si le coton se prête, en effet, à des climats très variés, il a besoin, tout autant de chaleur que d'humidité.

La production actuelle est ainsi répartie : après les Etats-Unis, qui sont de beaucoup le principal centre, il en est trois très importants, l'Egypte, l'Inde et la Chine, et plusieurs secondaires, notamment l'Asie centrale russe, la Turquie, le Brésil, le Pérou, le Mexique. La récolte de 1902-1903 a donné les résultats suivants, estimés en nombre de balles de 200 kilogrammes chacune : Etats-Unis, 11.415.000 ; Indes Anglaises, 3.411.000 ; Egypte, 1.241.000 ; Divers (Asie Centrale. Pérou, Brésil, etc) : 1.000.000 ; Indo-Chine, Annam, Tonkin, 10.000 ; Chine, Corée, 1.600 000. Le total général de la récolte visible du coton en 1902-1903, a donc été de 18.677 000 balles de 200 kilogrammes. En 1903-1904, les chiffres ont été peu différents des précédents ; mais pour la campagne 1904-1905, qui s'est ouverte par l'énorme récolte des Etats-Unis, plus de 14 millions de balles de 200 kilogrammes, on dépassera probablement 21 millions de balles.

La Petite Industrie. — On se préoccupe beaucoup, en Belgique, de l'avenir des classes moyennes, et tout est tenté pour sauver le petit commerce et la petite industrie. Les catholiques sociaux attachent une importance primordiale à leur conservation, qui leur paraît essentielle au maintien de la *paix sociale*. Ligues, congrès nationaux et internationaux, propagande par la plume et la parole, etc., tout est mis en œuvre pour réveiller la petite bourgeoisie, lui faire comprendre le sens de l'évolution économique et lui permettre de s'y adapter. L'association en coopératives d'achat, a été jusqu'ici le moyen prêché au petit commerce pour soutenir la concurrence des grands magasins. Pour la petite industrie, on s'efforce de perfectionner le « petit outillage », et de le mettre au courant des progrès de la technique. Récemment a eu lieu, à Gand, une *exposition internationale du petit outillage*, dont M. Pierre Leroy-Beaulieu expose les résultats dans l'*Economiste Français* du 4 mars.

L'infériorité d'outillage de la petite industrie avait paru jusqu'ici irrémédiable. La petite usine n'a pu fournir jusqu'à présent qu'une masse de produits infiniment inférieure à la masse, par tête d'ouvrier, qui sort d'un grand atelier : l'économie des frais généraux, l'extension colossale de la division du travail, etc., sont encore les caractéristiques bien connues de la supériorité de la grande industrie. Mais, est-ce que les perfectionnements du moteur à vapeur, qui ont donné les moteurs à explosion, la création des moteurs électriques, et les progrès de l'utilisation de la force hydraulique, ne vont pas amener de profonds changements dans les rapports de la petite et de la grande industrie ? La petite industrie n'a-t-elle pas entre les mains la possibilité de lutter à armes égales avec la grande, dans beaucoup de métiers ?

L'affirmative ne fait pas de doute pour les protecteurs des classes moyennes. Ils avouent seulement que l'ignorance du progrès industriel où vivent les petits producteurs, leur esprit de routine, le manque de capitaux, ont retardé jusqu'ici l'amélioration du « petit outillage. » L'exposition de Gand avait pour but de montrer aux petits industriels, les modifications apportées par les habitudes à l'industrie, le parti qu'ils peuvent tirer des applications scientifiques et des perfectionnements mécaniques, etc... « Le petit outillage » qu'il s'agissait donc d'améliorer, c'est l'ensemble des moyens de production utilisables « par tous les métiers où le patron est en même temps le travailleur (seul ou avec d'autres), et le capitaliste. » C'est la définition même du Rapport général. Il y avait 80 exposants : 27 pour les moteurs, transports de force et accessoires de la force motrice, 11 pour la boulangerie, 9 pour la boucherie et la charcuterie, 11 pour le travail du fer et autres métaux, 8 pour celui du bois, plusieurs pour l'imprimerie, les tapissiers, les fabricants de tabac, et enfin pour le commerce de détail.

M. Pierre Leroy-Beaulieu trouve que tout cela est fort bien, mais que le prix en est cher. « Ce n'est pas tout, écrit-il, et il reste dans bien des cas à résoudre une grave question, celle de l'achat. » Et il préconise, pour résoudre le problème, la constitution de syndicats d'achats d'outillage.

Sera-t-ce suffisant pour provoquer la rénovation technique de la petite industrie ? L'expérience seule peut y répondre. Mais ce qu'on peut dire dès maintenant, c'est que sous sa forme *indépendante* primitive, la petite industrie appartient irrémédiablement au passé. S'il est possible de concevoir que, pour des raisons diverses, la grande industrie, par l'utilisation avantageuse des moteurs électriques et de la force hydraulique qui peut se fractionner jusqu'à un trentième de cheval — fasse naître autour d'elle de petits ateliers, ou se dissolve en petites entreprises, la *concentration* pourra être battue en brèche, mais la *centralisation* n'en subsistera pas moins. La nécessité de capitaux élevés pour l'achat du « petit outillage », l'impossibilité de substituer à la division du travail de la grande fabrique le morcellement et l'isolement du petit atelier, et bien d'autres causes encore, ne paraissent pas devoir de sitôt rendre la vie, sous sa forme primitive *autonome,* à l'artisannerie.

Cette question se résoudra toujours plus ou moins dans le sens de l'évolution économique moderne : de petits ateliers dépendant d'un centre qui les relie tous et les commande, voilà sans doute ce qu'on pourra observer, si les progrès du « petit outillage » sont continus. Le capital — industriel ou financier — n'en continuera pas moins son rôle. Mais ce qui est plus grave, et ce qui constitue le seul problème pressant qui se pose aux

socialistes, c'est d'examiner si l'émiettement de l'atelier moderne, dans certaines branches de production, ne disloquera pas le mouvement ouvrier. La grande industrie discipline les masses ouvrières qu'elle concentre autour des usines : elle leur fait prendre corps et âme communs. L'éparpillement de ces forces associées par le travail dans l'atelier, ne déterminera-t-il pas une dissolution de la conscience ouvrière en formation, là où il se produira ? La question qui se pose là est pour le socialisme ouvrier, autrement redoutable que le maintien de la paix sociale que rêvent les défenseurs de la petite bourgeoisie.

Le Protectionnisme. — Le protectionnisme a commis récemment, aux yeux des libre-échangistes, un « Coup d'Etat », en faisant passer les pongées de la catégorie des matières premières dans celles des produits ouvrés, dans le but de chasser du marché les pongées de Chine et du Japon. La *Société d'Economie Politique*, dans sa séance du 4 février, a trouvé là motif à faire à nouveau l'examen critique du protectionnisme.

Le *Journal des Economistes* du 15 février nous donne le compte-rendu de cette discussion.

Il est incontestable que les protectionnistes conçoivent que les catégories qu'ils défendent ont de vrais *droits féodaux* à exercer, et la France est mise en coupe réglée par une série de groupes producteurs. Sans entrer dans le débat, relevons, dans les attaques dirigées par les libre-échangistes contre le protectionnisme, des constatations que la critique socialiste — du moins la critique qui combat le socialisme d'Etat — a souvent faites de son côté.

M. Courcelle-Seneuil déclare, par exemple, (page 242) : « La *protection agricole* s'applique soi-disant à l'Agriculture, un personnage abstrait qui représenterait les 18 millions de personnes qui s'occupent des travaux de la terre. Elle réclame, par exemple, un droit de 7 francs sur les blés étrangers, qui produira une belle somme, puisque tous les Français mangent du pain. Tous doivent contribuer à la protection : *les protégés réels dans ce cas sont exclusivement les vendeurs de blé, c'est-à-dire les gros fermiers et les grands propriétaires.* — Un sophisme souvent répété dit que les *ouvriers* des industries protégées ont un *intérêt* dans la *protection*, dans l'impôt qu'on lève sur le contribuable. Au fond, cette prime prise sur le bien d'autrui *ne profite qu'au chef d'industrie* : C'est lui seul qui vend le produit, lui seul qui gagne à toute hausse de prix quelle qu'elle soit... — Les effets moraux de la protection sont plus désastreux encore ; elle éloigne les hommes du travail industriel pour les pousser à la sollicitation et à la tromperie ; elle cultive et fomente l'ignorance dont elle vit et plus spécialement celle du commerce international,

l'ignorance qui rend les citoyens casaniers, craintifs devant tout ce qui est étranger... »

M. Yves Guyot a produit quelques observations non moins intéressantes. Il a rappelé la réponse faite récemment par M. de Bülow aux socialistes allemands, qui combattaient ses traités de commerce, et auxquels il a opposé la politique protectionniste des socialistes français : « Comment, disait M. de Bülow, vous protestez contre l'augmentation des droits de douane sur l'alimentation : suivez donc l'exemple de la majorité radicale de la République française !

Est-ce que ses députés n'ont pas voté eux-mêmes un droit de 7 francs sur le froment, par conséquent supérieur au nôtre? Est-ce qu'en 1903, ils n'ont pas porté les droits sur le poids vif de viande de bœuf à 20 francs les 100 kilos, ce qui vaut 35 francs sur le poids net et sur la viande de porc à 15 et à 25 francs? Qu'avez-vous à réclamer, quand bénévolement leurs électeurs consentent à payer 0 fr. 07 le kilogramme de pain et 0 fr. 35 le kilogramme de viande plus cher que le prix naturel de ces objets, et pourquoi ? Dans l'intérêt des propriétaires de celles des 138.000 exploitations agricoles au-dessus de 40 hectares qui produisent du blé ou de la viande ». La politique économique de la France ne converge-t-elle pas, en effet, toute vers la défense des intérêts de la grande propriété foncière, comme au temps des grands électeurs de la Restauration et des 220.000 censitaires du gouvernement de Louis-Philippe ? M. Caillaux insiste à son tour sur le caractère féodal du protectionnisme et il définit ainsi la France au point de vue économique : « La France devient de plus en plus un petit boutiquier retiré des affaires, qui envoie des épargnes fructifier au dehors » (p. 249). Définition juste, et qui traduit l'atonie économique dont est frappé notre pays.

Dans un ouvrage anglais récent, M. H. O. Meredith, étudiant la protection en France, a marqué à quel point une minorité de féodaux du sol et de capitalistes tire profit de la protection, et à quel point aussi un tel régime a été funeste aux intérêts généraux de la nation. Ce n'est point qu'il porte sur le protectionnisme un jugement unilatéral et absolu. Il distingue deux sortes de protection : par optimisme ou par pessimisme. La première peut avoir une « influence stimulante », tandis que la seconde « fille de la crainte, en est aussi la mère ». C'est à ce deuxième type qu'appartient le protectionnisme français, — protectionnisme de pays affaibli, lassé, dépourvu d'énergie économique.

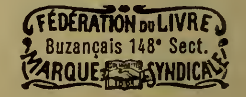
Hubert LAGARDELLE.

Index bibliographique.

Béatrice Potter-Webb. — La Coopération en Grande-Bretagne, traduit de l'anglais par *Raoul Briquet* et suivi d'un Appendice par *Henri Jullien.* (Paris, E. Cornély, 1905.)
J.-B. Séverac. — Le Socialisme Moderne. (Paris, E. Cornély, 1905.)
E. Vandervelde. — La Question Agraire en Belgique (Paris, E. Cornély.)
W.-A. Bonger. — Criminalité et Conditions Economiques (Amsterdam, G.-P. Tierie, 1905.)
Joseph Cernesson. — Les Sociétés Coopératives Anglaises. (Paris, Rousseau, 1905,)
Georges Weill. — Histoire du mouvement social en France, 1852-1902 (Paris, Alcan, 1905),
Léo Deutsch. — 16 Ans en Sibérie (Paris, Librairie Universelle).
Maurice Strauss. — Le Seigneur des Mouches (Paris, E. Petit, 1905).
L.-M. Compain. — L'Opprobre (Paris, Stock, 1905).
M. Reepmaker. — Septime César (Paris, Stock. 1905).
Memento du Militant Socialiste dans la Gironde (P. S. F.).
Les Associations Professionnelles Ouvrières, t. IV : industrie du bâtiment, transports, industries diverses (Paris, Direction du Travail ; Imprimerie Nationale).
Les Salaires dans l'Industrie Gantoise II. L'industrie linière (Bruxelles, Ministère du Travail).

Le Gérant : Jean Rieux.

IMP. SPÉC. DU MOUVEMENT SOCIALISTE
101, rue de Vaugirard, Paris.



Les Employés de l'État et le Socialisme ouvrier

I

Qu'il soit agent des contributions indirectes, des ponts et chaussées ou de l'enregistrement, qu'il soit postier ou douanier, l'employé de l'Etat se recrute ordinairement dans le monde des petits commerçants, des petits artisans, des petits paysans propriétaires. Certains départements du Midi, où le commerce, l'industrie et l'agriculture sont peu prospères, fournissent beaucoup de petits fonctionnaires. L'Aveyron, le Tarn, l'Ariège, les Hautes-Pyrénées, les Basses-Pyrénées sont de ce nombre. Il y a même, dans quelques-uns de ces départements, des établissements scolaires qui préparent spécialement aux fonctions administratives.

Si les parents des candidats font parfois d'assez grands sacrifices pour donner à leurs fils une instruction qui leur permet de briguer les emplois de l'Etat, c'est parce que ces emplois assurent à leurs titulaires une existence paisible, exempte de vicissitudes. Quand il entre dans l'administration, le jeune fonctionnaire connaît toutes les conditions de traitement qui lui sont faites. Il sait qu'il avancera régulièrement, d'une façon automatique. Et un humoriste a pu dire sans trop d'exagération, que le fonctionnaire connaît, d'avance, toute sa carrière et qu'il n'ignore qu'une chose, la date de sa mort !

Les sous-agents, qui *entrent sans passer d'examen et sur la recommandation d'hommes politiques*, et les agents des administrations de l'Etat mènent la vie la plus monotone

et la plus vulgaire que l'on puisse imaginer. Leur emploi n'est pas toujours lucratif, au début surtout ; et, sur ce point, les revendications de certaines catégories de ces salariés sont légitimes.

Mais leurs conditions d'existence ne sont pas comparables à celles des travailleurs de la grande industrie. L'employé de l'Etat reçoit un salaire fixe qu'il peut augmenter, en faisant des heures supplémentaires au dehors. Il use souvent de cette faculté et l'existence devient pour lui supportable. Il lui arrive même de travailler au dehors sans qu'il y soit absolument poussé par la nécessité. Nous avons vu, tout dernièrement, le syndicat des allumetiers s'élever, avec juste raison, contre une telle pratique. Car il s'agit, en somme, d'une concurrence faite aux ouvriers de l'industrie privée, souvent victimes du chômage, par des gens qui ont l'avantage d'avoir un emploi de tout repos, un salaire fixe, à peu près normal, et une journée courte.

La vie du prolétaire de l'industrie privée est instable et précaire ; elle dépend de la marche de la production, et la marche de la production est accompagnée de crises fréquentes, auxquelles correspondent des périodes de chômage. Souvent, la misère, une misère noire, s'abat au foyer du prolétaire ; la femme et les enfants souffrent. C'est l'heure des jours sombres, des jours de détresse, où l'énergie morale du travailleur est rudement mise à l'épreuve. Autant la vie du salarié de l'Etat est calme et paisible, autant la sienne est incertaine, agitée, pleine de luttes.

Quand il ne chôme pas, le prolétaire de l'industrie privée est obligé de lutter contre l'oppression et l'avidité patronales ; de faire grève, tantôt pour relever un salaire de famine, tantôt pour sauvegarder sa dignité, faire cesser les vexations ou les brutalités d'un contre-maître garde-chiourme, tantôt pour faire respecter le droit syndical.

Il est toujours en lutte, toujours en haleine, toujours sur

la bréche. Et la lutte de classe n'est pas une lutte facile! Il faut, pour la mener, faire preuve d'abnégation, de dévouement, d'héroïsme. L'ouvrier en grève est mêlé à des incidents douloureux, où il joue son avenir, quelquefois même sa vie. Il se trouve en butte aux brutalités policières ; il doit subir les jugements de classe, quand n'intervient pas le jugement plus sommaire de la fusillade.

Le salarié de l'Etat, lui, a bien entendu parler des victimes de la Ricamarie, de Fourmies, de Châlon-sur-Saône, de la Martinique, de Neuvilly et de Cluses, mais il ne connait pas les émotions de la lutte de classe. Pas plus qu'il ne connaît encore les angoisses du paysan qui voit son champ de blé ravagé par la grêle ou ses bestiaux décimés par la maladie. Ce qui le préoccupe le plus, c'est la question de l'avancement. Et cette question n'a rien d'angoissant.

Les finances sont-elles prospères ? Le traitement maximum sera-t-il relevé ? Le Ministre donnera-t-il les gratifications habituelles ? Tels sont les points d'interrogation que se pose l'employé de l'Etat.

II

Chaque groupe social a une psychologie et une morale qui lui sont propres. Notre mentalité, nos croyances, nos sentiments se rattachent étroitement aux conditions d'existence qui nous sont faites. Cela est tellement vrai que tout changement des conditions d'existence amène une dissolution des sentiments et détermine de nouvelles manières de penser et d'agir.

La psychologie de l'employé de l'Etat se rapproche beaucoup de celle du bourgeois. La bourgeoisie actuelle, qui laisse l'industrie française péricliter sous nos yeux, a horreur du travail et de l'action. Elle ne considère plus la vie

lutte, mais comme un plaisir. La culture des arts d'agrément, des jeux et des sports, lui apparait comme la seule occupation véritablement digne d'elle.

Le bourgeois, c'est le philistin dont parle Nietzsche. C'est le type de l'homme veule, sans tempérament, sans vie intérieure. Que, sur ce point, l'employé de l'Etat ressemble au bourgeois, cela n'a rien qui doive nous surprendre. En fait, l'énergie morale manque autant à l'un qu'à l'autre. L'un et l'autre se font une même conception de la vie. La famille du fonctionnaire, de l'employé de l'Etat n'a pas d'autre idéal que celui de la famille bourgeoise.

Dans les hautes classes, on se plaint beaucoup de la dépopulation. Mais, chose singulière, le bourgeois, qui veut que les autres aient beaucoup d'enfants, ne procrée que faiblement. Il est établi, en effet, que le nombre des enfants par famille varie presque en raison inverse du degré d'aisance. Le fonctionnaire n'a pas l'hypocrisie du bourgeois : il ne prêche pas la repopulation ; mais il ne prêche pas d'exemple non plus ; il ne veut pas, plus que le bourgeois, accepter de charges de famille.

Dans un travail consacré aux enfants des familles de fonctionnaires, M. Bertillon conclut que « si les Français ont moins d'enfants que les autres habitants de l'Europe, les fonctionnaires français en ont beaucoup moins encore ». Si l'on divise les fonctionnaires en deux catégories, les employés de bureau qui vivent la plume à la main, et les sous-agents, pour qui la plume n'est pas le principal instrument de travail, ce sont les premiers qui ont le moins d'enfants. Les employés des postes, particulièrement, n'ont presque pas d'enfants du tout (1).

Examinant les moyens pratiques proposés par Bertillon,

---

(1) *Année Sociologique*, 1900-1901, pages 435-436.

comme une pour stimuler la natalité, M. Durkeim fait observer que les faveurs budgétaires accordées aux familles nombreuses seraient sans effet, puisque le bien-être tend plutôt à abaisser la natalité. Et M. Durkeim ajoute que la faible densité de nos familles tient, avant tout, à un état d'esprit que l'on ne peut entamer par des moyens financiers.

Il s'agit donc bien de la constitution morale des fonctionnaires, qui manquent d'énergie positive et qui se font une conception particulière de la vie. S'ils ont un unique enfant, ils peuvent lui donner une éducation bourgeoise, le lancer dans les carrières libérales, faire de lui un professeur, un médecin ou un avocat. Ils ne pourraient donner une telle éducation à deux ou trois enfants.

Les fonctionnaires méprisent le travail manuel ; ils croiraient déchoir, eux-mêmes, dans la hiérarchie sociale, si leurs enfants revêtaient la cotte de l'ouvrier. Celui qui ne vit pas avec les fonctionnaires, celui qui ne peut les observer de très près s'imagine difficilement les effets produits, chez eux, par l'imitation de la vie bourgeoise. Si la famille du fonctionnaire a peu d'enfants, si parfois, même, elle se résout à ne pas en avoir du tout, c'est qu'elle entend conserver, avant tout, son *prestige*. Or, on a du prestige (auprès de ses amis, auprès de son propriétaire ou de son concierge) quand on peut sortir fréquemment, aller au concert, au théâtre, quand la femme peut rendre visite aux magasins, renouveler souvent robes et chapeaux, s'occuper des choses de la mode, etc... On a du prestige quand on peut faire du piano. On a du prestige quand on porte le haut de forme, quand on reçoit la visite de « gens bien mis ».

Avoir des enfants, c'est une malédiction. Et quand ils ont un enfant, la femme et le mari se désintéressent de leur rôle. Les questions d'élevage, d'hygiène, d'éducation les laissent indifférents. Vous pourrez trouver, dans leur bibliothèque, les *Usages du monde*, de la baronne Staffe, mais vous n'y

trouverez pas le moindre traité de puériculture. Il est inutile d'ajouter que vous n'y trouverez pas, non plus, les œuvres de Preyer ou de Bernard Pérez.

Dans ce ménage qui veut, avant tout, se procurer les plaisirs et les satisfactions vulgaires de la vie, se donner les marques extérieures du philistin, la femme possède, naturellement, une grande influence. C'est elle qui, souvent, oblige le mari à faire des heures supplémentaires, au compte de son administration, ou à travailler au dehors, à quelque comptabilité. A Paris, par exemple, nombre de rédacteurs et de commis des postes, bien payés, vont faire des heures supplémentaires à la recette principale, rue du Louvre, ou dans les autres bureaux. L'argent qu'ils rapportent à la maison permet à la femme de renouveler, plus souvent, sa toilette, de faire des visites plus fréquentes aux magasins du *Louvre* ou du *Bon Marché*, de faire emplette de ces mille riens qui exercent, sur elle, une action véritablement fascinatrice.

Je crois que l'on peut sans témérité, porter sur les employés de l'Etat le jugement de Kautsky sur les ouvriers des trades-unions anglaises : « Ils ne font que marcher sur les traces de la bourgeoisie, et sont aujourd'hui à peine autre chose que de petits bourgeois ne se distinguant des autres que par moins d'éducation et n'ayant pas d'idéal plus élevé que de singer leurs maîtres (1) ».

III

Tous les gouvernements, quels qu'ils soient, modérés ou avancés, progressistes, radicaux, radicaux-socialistes, enten-

---

(1) Réformes sociales et révolution sociale. *Mouvement socialiste* du 15 octobre 1902, page 1891.

dent que les fonctionnaires ne manifestent pas d'autres opinions que celles de la majorité qui détient les portefeuilles ministériels et dispose des sinécures: Ainsi l'exigent les intérêts électoraux, bien compris. De leur côté, les fonctionnaires qui veulent monter en grade, obtenir quelque bonne prébende, se font les thuriféraires des gens de la majorité. Ils savent se rendre utiles. D'ailleurs, n'y a-t-il pas toujours quelque « ennemi » à combattre !

Ils entretiennent, par exemple, tel courant d'opinion qui s'est produit et à la faveur duquel leurs protecteurs sont arrivés au pouvoir. Sous les ministères Waldeck-Rousseau et Combes, un assez grand nombre d'employés de l'Etat ont adhéré aux groupes de libre-pensée. Le vent de l'anticléricalisme soufflait fort; et, quelques-uns d'entre eux, subissant l'influence de l'opinion donnèrent leur adhésion — de bonne foi. D'autres, — et ceux-là furent nombreux — constatant que, dans les hautes sphères administratives, les créatures des mélinistes étaient évincées par celles des gens influents du bloc ministériel, donnèrent leur adhésion afin de se ménager l'appui de ces derniers.

Ces mœurs, ce favoritisme, cette corruption ne sont pas sur le point de disparaître. Avec le régime démocratique actuel, la politique jouera toujours un grand rôle dans les administrations de l'Etat. M. Dubief, — ministre « avancé », cependant! — n'entend pas que le gouvernement se déssaisisse du droit de savoir quelle est l'attitude du fonctionnaire vis-à-vis du gouvernement de la République qu'il doit servir. Et dans la séance de la Chambre, du 7 février dernier, tous les députés de gauche ont admis cette doctrine et applaudi aux déclarations du nouveau ministre du commerce.

Jaurès n'admet pas que les fonctionnaires soient captés, enveloppés, par les influences sociales de la réaction. Il ajoute qu'il est du devoir des *comités républicàins*, de protester, d'avertir le *pouvoir républicain!* Jaurès ne vise pas

que les préfets, puisqu'il parle de l'influence de la cure ou du château. D'après lui, la surveillance des comités doit tout aussi bien s'exercer sur le receveur de l'enregistrement, par exemple, que sur le représentant direct du pouvoir central. Que deviennent, dans ces conditions, l'indépendance, la liberté de conscience des fonctionnaires?

Ces derniers, du reste, acceptent docilement ces pratiques gouvernementales. Ils sont fiers des fonctions qu'ils remplissent et il ne leur répugne pas d'être espionnés, surveillés constamment par toutes sortes de gens. Parce qu'ils travaillent au compte de l'Etat bourgeois, ils prennent, devant lui, une attitude d'esclaves.

Beau régime que le nôtre! On surveille les anarchistes, on surveille les révolutionnaires, on surveille les fonctionnaires de toutes catégories. On suspecte tout le monde. *La sécurité de l'Etat repose sur le mouchardage.* Tous nos bons démocrates sont dans la joie et les socialistes parlementaires paraissent satisfaits.

Parler, maintenant, des opinions politiques des employés de l'Etat, peut paraître un peu superflu. Un certain nombre d'entre eux ont été touchés par les idées de nos socialistes de la nouvelle méthode. Ce sont donc des réformistes, des partisans de la paix sociale. Ils ignorent le mouvement ouvrier, l'action syndicale révolutionnaire, sa portée, sa signification. Ils croient à la toute puissance de l'idée, à la vertu magique du pouvoir. A leurs yeux, l'ouvrier n'est pas capable de raisonner correctement des choses sociales, parce qu'il manque de culture. Mais ils ont une admiration sans bornes pour les maîtres de la haute métaphysique politique, pour les beaux discoureurs qui ont la prétention de réaliser, eux-mêmes (je ne sais par quel miracle), la liberté du prolétariat, sans que celui-ci ait besoin d'agir, de lutter, de travailler lui-même — et directement — à son émancipation.

Les employés de l'Etat n'ont donc pas de sentiments révolutionnaires. Comment de tels sentiments pourraient-ils se développer chez eux ? Des hommes qui sont placés sous la dépendance du gouvernement et ne peuvent exprimer que des idées conformes à celles des gens au pouvoir ; des hommes qui restent soumis à une discipline administrative et courbés devant des chefs ; des hommes dont les mœurs ressemblent tant à celles des bourgeois, ne sauraient avoir la mentalité du syndicaliste révolutionnaire.

Ce dernier a été éduqué par le syndicat. Dans le syndicat, des notions nouvelles se sont élaborées, des moyens de révolution se sont constitués. La personnalité du syndicaliste révolutionnaire n'est pas une personnalité veule, inconsistante, sans unité, comme celle du bourgeois. Ce prolétaire a une vie intérieure riche et forte. Chez lui, l'action guide la pensée et toute la pensée est tournée vers l'action. Et cette force intérieure, cette volonté de vivre, cette énergie morale se sont développées *par la lutte*. Par l'*action directe* et incessante, par les grèves, par le contact direct qu'il a pris avec les forces qui le dominent, le travailleur est arrivé à mesurer le degré de résistance de ces forces, à se représenter la réalité et les efforts qu'il doit faire pour les renverser. Et, comme cette lutte menée par les travailleurs, contre le patronat, ne va pas sans que grandisse, chez eux, l'esprit d'abnégation et de sacrifice, le prolétariat s'aguerrit. Non seulement « son esprit d'observation et d'examen s'affine » ; non seulement il se donne, comme le dit Griffuelhes, « les éléments indispensables pour se diriger lui-même» (1); mais il puise encore, dans cette action qu'il

(1) Voir le *Mouvement socialiste*, n° 137.
(1) Séance de la Chambre des députés, 6 mars 1905.

exerce, la force, l'énergie, l'audace et l'héroïsme qui lui permettront de se dépasser lui-même, de poursuivre la lutte, sans trève ni repos, jusqu'au renversement de l'Etat et du patronat.

Avec les syndicalistes révolutionnaires, la lutte de classe cesse d'être une abstraction ; le principe de l'Internationale : « l'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes », n'est plus une vaine formule.

L'employé de l'Etat, lui, n'a jamais mené la lutte de classe. Il ne peut que rester petit-bourgeois.

IV

Il existe, à l'heure actuelle, plusieurs associations d'employés de l'Etat. Tout dernièrement, ces différents groupements ont été appelés à s'entendre, à discuter en commun, au sujet de la révision de la loi sur les pensions civiles. Et, comme il y a d'autres questions qui intéressent tous les fonctionnaires, cette entente a provoqué la formation de la *Fédération des fonctionnaires et employés civils de l'Etat*. Cette Fédération comprend : l'*Association des Personnels des Travaux publics*; l'*Association générale des agents des Postes et Télégraphes*; la *Société des Commis des Ponts et Chaussées et des Mines*; l'*Union générale des Agents des Contributions Indirectes*; la *Société amicale des Commissaires de surveillance administrative des Chemins de fer* (1), etc. Les *Amicales* d'instituteurs, dont la situation légale est mal définie, et l'*Association générale des sous-agents des Postes* n'ont pas donné leur adhésion.

(1) Elle comprend, également, la « Fédération générale des cantonniers et agents de la navigation de France ». Tous ces groupements comptent près de 100.000 adhérents.

Ce dernier groupement, dit un journal professionnel des postes, est encore sous la dépendance des grands chefs de l'Administration, et ne veut pas se décider à faire cause commune avec des gens qui ont éliminé de la Fédération les éléments atteints de jaunisse. Ainsi, parmi les employés de l'État, pourtant si dociles, si respectueux, de la hiérarchie et de la discipline, se trouvent des gens qui réussissent, cependant, à se faire remarquer par leur bassesse, leur servilité, et à s'attirer, de la part de leurs collègues, les épithètes de jaunes et de chiens couchants !

L'Association générale des Agents des Postes, que j'appellerai association des rouges, pour la distinguer de celles des jaunes, n'a pourtant pas de visées révolutionnaires. Elle ne se propose nullement de briser les cadres d'une hiérarchie qui est loin de reposer sur des nécessités d'ordre purement technique, sur la spécialisation et la division du travail : elle ne demande pas la suppression des états majors nombreux et improductifs, ni celle de services de contrôle inutiles, et cependant, elle s'est attirée les représailles de quelques gros bonnets qui ont divisé le personnel et provoqué la formation d'autant de groupements qu'il y a de services spéciaux dans l'administration des postes.

Mais, le point est important à noter, tous les fonctionnaires et toutes leurs associations se trouvent en parfait accord pour favoriser la mégalomanie administrative. Cette mégalomanie, qui permet aux parlementaires de satisfaire une *clientèle* chaque jour plus nombreuse — est cependant poussée fort loin. Dans une monographie sur le ministère des travaux publics (1), M. H. Chardon, maître des requêtes au Conseil d'Etat, a montré que dans ce ministère on pourrait, en supprimant des rouages inutiles, en fusionnant des ser-

---

(1) *Les Travaux Publics*, H. Chardon. (Perrin et Cie, édit.)

vices, en diminuant les effectifs, réaliser, sur un budget de 245 millions, une économie annuelle de 30 millions.

La création de services spéciaux est très facile ; le Parlement ne se fait pas prier pour accorder des crédits. Par contre, il est très difficile de supprimer ces dits services ! Quand il y en a un de créé, on cherche, naturellement, à le développer, à justifier son utilité, en imaginant des formalités superflues, des complications ingénieuses qui ne font que retarder les solutions. C'est par suite de ces formalités que le particulier qui veut, par exemple, établir une installation sur un cours d'eau, est obligé d'attendre pendant des mois et des mois, avant d'avoir une réponse.

Dans toutes les administrations de l'Etat, le *parasitisme* se développe de la même façon et donne les mêmes résultats. Et les prolétaires qui s'exténuent, aux champs et à l'usine, continuent à engraisser des parasites de jour en jour plus nombreux et plus exigeants.

Il faut être juste. La situation de certains salariés de l'Etat est encore précaire. Mais il en est d'autres qui sont bien payés et dont les prétentions sont excessives. Ils font agir leurs associations professionnelles, qui trouvent toujours des défenseurs au Parlement. Dans le *Mouvement Socialiste* du 15 mai dernier, Arturo Labriola disait qu'à la Chambre italienne, « les députés socialistes, — les représentants du prolétariat ! — se dépensent en motions, interpellations et recommandations pour les employés de tous les ministères. » Tout le monde a pu constater que les mêmes choses se passent à la Chambre française.

L'appétit vient en mangeant. Les associations d'employés de l'Etat ne cherchent pas à savoir si, dans les administrations centrales des ministères, les effectifs des chefs et sous-chefs de bureau, des directeurs, des rédacteurs, pourraient être diminués. Elles recherchent quelle est, dans ces services privilégiés, la proportion qui existe entre le nombre

d'agents et les emplois d'avancement qui leurs sont réservés ; puis, elles tablent sur les résultats ainsi obtenus, pour formuler les desiderata des services d'exploitation et demander la création de débouchés, c'est-à-dire de nouveaux emplois d'inspecteur, de chef de section ou de commis principal. Le rapporteur d'un budget s'avise-t-il de montrer que dans telle administration il y a moins d'emplois supérieurs que dans telle autre, vite un loustic propose à son groupement d'entrer en lutte pour faire augmenter le nombre d'emplois supérieurs.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que certains de ces petits bourgeois insatiables prétendent que leurs « intérêts se confondent avec ceux du prolétariat national dont ils sont. » Ils affirment que leurs associations ont été formées en vue d'une transformation plus ou moins prochaine en syndicats, et pour leur permettre, à eux, employés de l'Etat, de « se solidariser avec le prolétariat mondial, dans la lutte contre la classe capitaliste et exploiteuse ! » Ces messieurs ont l'intention de participer au mouvement ouvrier révolutionnaire, et d'adhérer à la *Confédération générale du Travail.* Si jamais leurs désirs se réalisaient, il y aurait de beaux jours pour le réformisme, pour le protectionnisme ouvrier, pour la politique démagogique, pour le socialisme d'Etat !

Toute l'action des groupements professionnels des employés de l'Etat consiste en des démarches continuelles auprès des rapporteurs des budgets, des commissions du budget, des groupes parlementaires et des ministres. Or, faire des courses, d'une année à l'autre, à la Chambre des députés ou aux ministères, n'a rien de commun avec la lutte de classe, faite d'abnégation et de sacrifices.

Il y a partie liée, échange de services entre les fractions avancées du Parlement et les salariés de l'Etat. Si les députés interviennent toujours, en faveur de ces derniers, c'est dans le but de se constituer une *clientèle* sérieuse pouvant remplacer celle des ouvriers, qui sont décidés à faire

leurs affaires eux-mêmes et à rejeter l'action parlementaire et électorale tout à fait au second plan. *Les hommes politiques se résignent difficilement à jouer un rôle secondaire et ils font tout leur possible pour conserver leur situation et leur prestige.*

Dans une étude parue dans *Pages Libres* du 21 mars 1903, Sorel dit, avec raison, que le protectionnisme, tel que M. Méline l'a pratiqué, « n'est qu'une manière de distribuer, au gré des besoins électoraux, des moyens sûrs de gagner de l'argent ; nous avons à la Chambre, ajoute Sorel, un groupe sucrier, un groupe viticole, un groupe de bouilleurs de cru, etc. ; il n'y a pas de raison pour qu'il n'y ait pas un groupe socialiste parlementaire, appuyé sur des syndicats ouvriers et exigeant, lui aussi, des satisfactions matérielles pour ses clients ».

Le protectionnisme des socialistes parlementaires s'exerce, aujourd'hui, en faveur de tous les salariés de l'Etat, depuis les fonctionnaires et employés des grandes administrations, jusqu'aux ouvriers des établissements militaires, des arsenaux de la guerre et de la marine. L'idée de nos socialistes de la Chambre est très simple : il s'agit tout simplement de dépouiller et de sacrifier Pierre (*c'est-à-dire la classe ouvrière, qui paie toujours*), pour favoriser Paul, (*c'est-à-dire les salariés de l'Etat*).

Reste à savoir si cette *politique démagogique et de marchandages électoraux* est du goût des syndicalistes révolutionnaires ! Quant à l'entrée des groupements d'employés de l'Etat à la *Confédération générale du Travail*, elle ne peut que risquer de donner un appoint considérable aux réformistes, transformer la *Confédération* en organe gouvernemental, désagréger les forces ouvrières, paralyser le mouvement syndicaliste révolutionnaire.

Gabriel BEAUBOIS,
employé de l'Etat.

Syndicalisme et Politique

Notrè camarade Greffier, secrétaire de la Fédération de l'Isère du *Parti socialiste de France*, publié dans le *Droit du Peuple* (1), organe de sa fédération, un article — plein de cordialité — sur l'exposé que j'ai fait ici (2) de ce que je crois être l'état du socialisme politique français. Greffier me pardonnera sans aucun doute de critiquer un peu longuement ses observations. Il me semble qu'en ces moments d'unité, même au risque de répéter des choses déjà dites, il est profondément nécessaire que les révolutionnaires précisent leur manière de voir.

Les observations de Greffier peuvent se résumer ainsi : 1° Puisque les exagérations électorales et parlementaires ont donné de si déplorables résultats, eh bien! soit, marchons pour l'action syndicale dans les villes. 2° Mais à côté de cette action syndicale, « nous pouvons par l'action politique, faire une besogne fructueuse et des plus importantes ». 3° « L'action syndicale est nulle dans les campagnes ».

Ce n'est pas en désespoir de cause que tant de socialistes retirent en France aux partis politiques leur confiance pour la reporter aux organisations syndicales, c'est plutôt parce que les syndicats. dépassant de beaucoup ce qu'ils avaient promis, se sont révélés peu à peu comme les véritables représentants politiques et révolutionnaires du prolétariat.

Il est vrai qu'on parle volontiers d'une certaine action politique ni parlementaire, ni électorale, ni syndicale, et

---

(1) N° 1757. 5 mars, 1905.
(2) N° 149. 15 février, 1905.

Greffier imagine, avec beaucoup d'autres, un parti pur de toute compromission, n'attachant que peu d'importance au rôle des députés à la Chambre, et qui présenterait aux élections des candidats « drapeau déployé », sans désirer le succès. Combien trouverait on de candidats partageant cette conception? Ce tour de force avait été tenté par les vieux partis, et quoi qu'en pense C. Sonnier (1), ce n'est pas parce qu'ils étaient en des mains inhabiles qu'ils sont arrivés à l'état ou nous les voyons. Le jeu même de l'action engagée et de l'organisation qu'elle comportait les y a conduits.

Il ne faut pas se faire d'illusion. Le *groupement* sans autre lien qu'une conviction commune ne peut résister à l'épreuve des faits. Pour attirer les travailleurs, bien plus avides d'améliorations que d'idéal, et devenir leur parti il ne peut se localiser longtemps dans la simple agitation. Il doit poursuivre des réalisations, et, sous la pression des conditions politiques et économiques, choisir entre les deux formes d'action positive qui s'offrent à lui: entre l'action parlementaire et l'action syndicale. Il est bien difficile, après expérience, de concevoir une troisième forme d'action socialiste.

A nous donc d'examiner ce que valent respectivement l'action parlementaire et l'action syndicale. Il ne faut pas dire l'action politique et l'action syndicale, car on ne peut prétendre que l'action syndicale ne soit une action politique.

« Toute lutte de classe est une lutte politique » dit Marx et quelques camarades bien intentionnés refusent aux syndicats leur place prépondérante et reprochent au syndicalisme révolutionnaire de retourner à l'individualisme anarchiste. Mais encore, qu'est-donc l'action syndicale?

---

(1) *Le Socialiste*. 19-26 mars 1905

Dès que des ouvriers se concertent, ils introduisent dans le procès de la production un élément qui n'est pas économique. Ils font un acte politique. Cela n'apparaît nettement néanmoins que lorsque la coalition s'est transformée sous l'impression de la lutte en action syndicale systématique et générale. Prétendre remplacer dans l'atelier la discipline patronale par une discipline syndicale autonome, tenter de substituer par la force un rapport de classe à tous les rapports individuels de travail, chercher dans un effort sur soi-même et sur l'ordre social à imposer la volonté ouvrière et son organisation, au lieu et place des volontés et organisations patronales ou d'Etat, — n'est-ce pas mener une lutte de classe ? N'est-ce pas mener une lutte politique ? N'est-ce pas poursuivre la modification fondamentale de la société ? Mais n'est-ce pas là le programme de la *Confédération générale du travail*? Qu'on veuille bien relire à cet égard, en particulier, le dernier chapitre si lumineux de *Misère de la Philosophie*, où Marx expose le rôle des coalitions et des grèves.

Si les cadres dans lesquelles elle se meut nécessairement sont corporatifs, l'organisation syndicale, et l'action qu'elle mène sont incontestablement politiques. Ce qui les distingue de tout autre mode politique de combat, c'est leur caractère spécifiquement ouvrier et révolutionnaire.

Leur lutte est ainsi définie par Sorel (1) : « Ce n'est pas une lutte pour prendre les positions occupées par les bourgeois et s'affubler de leurs dépouilles, c'est une lutte pour vider l'organisme bourgeois de toute vie et faire passer tout ce qu'il contenait d'utile dans un organisme politique prolétarien créé au fur et à mesure du développement du proletariat ».

---

(1) *Avenir socialiste des syndicats*. Sorel. G. Jacques, éditeur.

Cette action a, de toute évidence, des conséquences parlementaires. La lutte politique ouvrière est, et plus encore sera, la lutte syndicale généralisée. Toute la question est de savoir quel rapport peut s'établir entre l'organisme syndical et l'action parlementaire. Il me semble qu'il est préférable, dans l'intérêt du mouvement ouvrier, afin de lui conserver toute son indépendance et toute sa spontanéité, qu'il n'y en ait aucun, et c'est pour cela que je crois à l'utilité d'un parti parlementaire (je ne dis pas politique), pour contrôler à la fois l'action au parlement et les camarades désignés pour y participer.

On aurait grand tort de compter sur cette action parlementaire et sur les élections, autrement que par l'agitation qu'elles peuvent créer, pour faire des recrues socialistes. Je le répète : présenter des candidats sans désirer le succès, cela me paraît chimérique.

Les éléments scientifiques et matériels d'une technique de production socialiste qui permettrait la révolution, sont-ils, comme nous le déclarons souvent dans la propagande, effectivement prêts ? On peut le croire, mais ce qui est très certain, c'est que les socialistes n'influent sur le développement de ces éléments que très peu et qu'indirectement et qu'alors le problème socialiste est avant tout un problème d'organisation par elle-même et d'auto-éducation de la classe ouvrière. C'est donc au point de vue de l'éducation et de l'organisation, qu'il convient d'examiner la valeur respective de l'action syndicale et de l'action parlementaire.

Les débats dans les Chambres et les élections n'ayant presque jamais lieu sur des questions socialistes, l'action parlementaire ne peut tendre, en général, et en l'état actuel des choses, qu'au *compromis*, et l'action électorale, son inévitable complément s'adressant à diverses classes, ne peut, elle aussi, que se mettre d'elle-même sur le terrain des compromis, quand, ce qui d'ailleurs arrive le plus souvent, elle

ne se contente pas d'adopter simplement, poussée par le besoin du succès, les programmes radicaux des petits bourgeois. Elles tendent donc l'une et l'autre à confondre l'action du prolétariat avec celle d'autres classes, à ramener aux préoccupations du monde politique bourgeois, ceux qui, cédant aux impulsions de l'instinct de classe, cherchaient à s'en évader.

Il est encore un grand danger de l'action parlementaire. La classe ouvrière, il faut le dire sans hésiter, n'est pas encore dans sa masse profonde « une classe pour elle-même » si elle est « une classe pour les autres classes ». De ce fait, ses représentants ont à la Chambre, aux yeux de leurs collègues, une importance hors de proportion avec la force ouvrière réelle et ce qu'ils peuvent faire parlementairement de véritablement socialiste. Ils jouent un grand rôle à la tribune et dans les commissions, et pour s'y maintenir, doivent de toute nécessité rédiger des propositions de loi qui n'ont de prolétarien que l'intention. Il n'en résulte que confusion et stérilité. L'expérience est là qui nous le prouve.

Du même point de vue, les effets de l'action syndicale sont opposés. Elle peut sans doute, dans telle ou telle bataille particulière aboutir au compromis. Dans son ensemble, elle tend à la lutte. Elle est bien l'expression de la force et de la conscience ouvrière. Elle précise les antagonismes de classe. Elle différencie et oppose, au lieu de confondre.

Pour l'action parlementaire, l'autonomie ouvrière ne peut être que dans l'avenir ; pour l'action syndicale, elle est dans le présent, et ce n'est pas la moindre cause de sa valeur éducative et organisatrice. Le syndicat réunit des individus de conceptions différentes dans une communauté d'intérêts, qui ne tarde pas à devenir au cours des conflits qui s'en dégagent avec le patronat, un embryon de conception, de conscience collective. Conscience tout d'abord corporative il est vrai, mais que la *Confédération* peut éclaircir et trans-

former en conscience de classe, quand la solidarité d'intérêts qui lie toutes les corporations, oblige à combattre non plus tel patron ou tel groupe de patrons mais le patronat et son représentant l'Etat.

Le syndiqué a été amené du point de vue individualiste le dominant tout d'abord, comme il domine tout membre de la société bourgeoise, au point de vue socialiste de la classe ouvrière organisée. Ainsi la bataille syndicale crée dans les cerveaux des notions nouvelles, d'autant moins lentes à venir que la lutte est plus vive ; notions de responsabilité de classe, d'organisation autonome du travail, de limitation et de négation de la propriété capitaliste, toute une série de conceptions personnelles au prolétariat, en opposition totale avec le droit régnant.

Tandis que l'action électorale et parlementaire brouille la conscience ouvrière, l'action syndicale la dégage et la précise. Dès qu'elle quittte, sous le fouet des événements cette *ornière coorporative*, jadis dénoncée par Guesde, elle devient bien le représentant moral et politique du monde ouvrier, le vivant support de l'idéologie nouvelle prolétarienne.

L'essor révolutionnaire pris depuis quelques années par le mouvement syndical en France démontre qu'il en est ainsi. Bien aveugles sont ceux qui nient la portée considérable du dernier Congrès syndical de Bourges.

Mais il est d'autant plus significatif que ce mouvement se soit développé au milieu des plus grandes difficultés. Les syndicats ont dû, en effet, non seulement évoluer parmi les entraves légales dont la sollicitude des pouvoirs publics, Etat et communes, les a si généreusement enveloppés, mais encore lutter contre toutes les forces qui les entouraient : lutter contre l'Etat poursuivant leur transformation de représentants des ouvriers vis-à-vis des patrons et de

la société en agents de l'Etat auprès des travailleurs, lutter contre le patronat tentant dès les origines la ruse des syndicats mixtes sans compter les syndicats chrétiens et jaunes, lutter encore contre les anciens révolutionnaires eux-mêmes d'une part, quand ceux-ci entendaient soit les annexer, soit les rejeter dans le domaine purement professionnel, d'autre part, quand ils les privaient de tant d'excellents militants absorbés par l'action électorale ou l'agitation anarchiste individualiste.

Toutes les tentatives voulues ou non de déviation ou d'escamotage ont échoué. C'est en vain que M. Millerand s'écriait naguère, de la tribune de la Chambre (1), accueilli par de quasi-unanimes applaudissements : « Nous travaillons à détourner les organisations ouvrières des agitations verbales et vaines pour les orienter vers des besognes de réalité et de paix. Nous voulons habituer les syndicats à travailler au grand jour, *à mériter le concours des pouvoirs publics* par l'utilité de leur propre effort. » Chacun sait ce que cela veut dire et connaît l'œuvre de *corruption ouvrière* organisée au ministère du commerce par le ministre socialiste. La force révolutionnaire que les syndicats portent en eux les a jusqu'à présent garantis. Aussi M. Barthou peut-il constater, non sans une certaine mélancolie, que la loi de 1884 n'a décidément pas produit tous les excellents effets que l'on était en droit d'attendre d'elle (2).

Il a suffi à l'organisation syndicale, en l'espèce la *Confédération générale du travail*, d'obéir, en dépit de tant d'efforts contraires, à la loi interne qui régit son développement pour devenir le véritable parti politique du prolétariat.

---

(1) Séance du 30 novembre 1904.
(2) Rapport. *Modifications à rapporter à la loi de 1884.* Notamment page 8.

Notre camarade Greffier n'est peut-être pas très loin d'adopter cette opinion, mais il croit à la nécessité de l'action d'un *parti politique* dans les campagnes, car, déclare-t-il : « *L'action syndicale est nulle dans les campagnes* ». Si cette observation est juste pour les régions où il n'y a pas de prolétariat rural, elle ne l'est pas pour celles où il existe. Les récentes grèves agricoles du Midi en font foi.

C'est en réalité tout le problème agraire qui est ainsi posé. Mais, Greffier espère-t-il le résoudre aussi simplement ? La seule vertu de la propagande suffira-t-elle à conduire au socialisme révolutionnaire les petits propriétaires ruraux ? Que l'on puisse par elle conquérir d'assez nombreuses voix électorales, cela n'est pas douteux, mais qu'elle soit capable de transformer des mentalités individualistes en mentalités socialistes, voilà qui est autre chose. Et c'est la question à résoudre.

Il est, sans doute, indispensable que les petits propriétaires fonciers sachent ce qu'est le socialisme. On peut dissiper des préjugés que les dirigeants entretiennent dans leurs esprits. Il est bon aussi qu'ils connaissent les causes de leur situation économique, afin d'éviter qu'ils ne se jettent à la première alerte, comme il est arrivé déjà aux petits commerçants parisiens, dans les bras de la démagogie antisémite. Mais nous ne pouvons *créer des consciences socialistes*. Les plus scientifiques démonstrations, comme les prédications quelque prenantes qu'elles soient, y sont impuissantes.

Rappelons-nous que l'adhésion réelle et profonde au socialisme résulte d'impulsions intérieures déterminées par les conditions de l'existence matérielle, et qu'il serait illusoire d'espérer de l'organisation et de la propagande plus qu'elles ne peuvent donner, c'est-à-dire dégager ces impulsions et les élever à la conscience.

Une action politique telle que Greffier la conçoit, fruc-

tueuse quand l'action syndicale est nulle, peut-elle être conduite sans danger? Conquérir au socialisme quelques individualités indépendantes de situation et d'esprit, comme il s'en trouve dans les campagnes, et même les grouper, n'est pas une œuvre impossible. Toutefois, ne serait-il pas à craindre qu'une propagande de cette nature, trop fructueuse, ne nuisît plus à un parti socialiste qu'elle ne lui profitât?

Les petits propriétaires savent bien que leur petite propriété n'est pas mise pratiquement en question par les socialistes. Ils ont vu ces derniers la défendre à plusieurs reprises! Ils peuvent donc très bien se déclarer socialistes sans avoir très bien saisi ce qu'il faut entendre par là. Mais la force et l'originalité des partis socialistes ne réside-t-elle pas dans leur caractère de *partis de la classe ouvrière*? Si nous voulons éviter l'écueil du parti démocratique, craignons de les peupler d'éléments hétérogènes.

Diffuser les idées ouvrières socialistes dans les campagnes et surtout *se renseigner* sur ce qui se passe aux champs, ne serait-ce pas déjà une grande tâche? Il faut avouer notre ignorance générale des choses agricoles!

Ce n'est pas l'utilité d'une propagande dans les campagnes qui peut expliquer l'existence d'un parti politique parlementaire, mais bien les conséquences parlementaires auxquelles l'action politique syndicale ne peut aucunement se soustraire actuellement.

En dehors de ce fait qu'une grande partie des travailleurs considèrent encore comme efficace l'action dans les assemblées politiques et qu'il serait dangereux, en conséquence, de la laisser sans contrôle aux mains des politiciens, la situation du prolétariat dans la société donne un rôle à un parti parlementaire. La lutte de la classe ouvrière en son état d'insuffisante organisation, ne remplit pas encore toute la

scène politique. D'autres luttes sont encore menées par les différentes fractions de la bourgeoisie, dans lesquelles le prolétariat a le plus grand intérêt à dire son mot.

Ce ne peut être la besogne des organisations syndicales qui risqueraient d'y perdre leur caractère indispensable de *Parti des ouvriers* et de compromettre l'*Unité ouvrière* en formation. Ce peut être la tâche d'un parti parlementaire.

Mais l'importance d'un parti destiné surtout aux luttes préparatoires et adjacentes à la lutte ouvrière, ne peut être que de *second ordre.* Son utilité est à cette condition qu'il ne devienne pas un élément de déviation et d'affaiblissement. Il a donc tout d'abord à résister énergiquement à ses tendances naturelles. Il n'est peut-être pas trop optimiste de croire qu'il pourrait atteindre ce résultat en conservant à son attitude un caractère très net d'oppositon, en poursuivant, au bénéfice des organisations ouvrières, la désorganisation de l'Etat, enfin en subordonnant de lui-même son mouvement *aux fins de l'organisation syndicale révolutionnaire.*

Obtiendra-t-on de la sagesse des élus socialistes qu'ils se soumettent jamais à cette indispensable discipline ? S'il en était autrement, le parti parlementaire serait alors à combattre. Il rencontrerait bientôt contre lui le syndicalisme accru. Nul doute alors que la victoire ne tournât le dos aux politiciens.

Pierre DORMOY.

LES PARTIS SOCIALISTES

ITALIE

Socialisme et Syndicalisme dans le Mantouan

Depuis quelque temps, en Italie, nous avons pu bien préciser notre pensée sur ce phénomène, toujours plus vaste et plus profond, de l'évocation que le mouvement économique des travailleurs est en train d'accomplir, pour son compte, de tous les attributs substantiels de la politique prolétarienne.

La grève générale de septembre a prouvé, en quelque sorte, par elle-même, que s'était accompli un renversement des deux termes dans lesquels on a continué d'enfermer le mouvement socialiste italien : le parti et les organisations ouvrières.

Jusqu'ici, c'était un principe pacifiquement admis, même par simple inertie mentale, que ce devait être au parti socialiste à assumer la direction morale et politique des ligues ouvrières et paysannes, groupées localement dans les « chambres du travail » (1) et nationalement dans les « Fédérations de résistance ».

Les socialistes voyaient cependant sous deux aspects différents les rapports intervenant entre le parti et les ligues ouvrières, ou, comme nous disons par un néologisme italien

---

(1) Les Chambres du Travail sont les vrais centres nerveux de l'organisme prolétarien ; d'elles dépend l'élasticité du mouvement. C'est dans ces organisations locales que le député Sonnino voit une supériorité des organisations italiennes, prises comme instrument de défense prolétarienne, sur les organisations anglaises qui ne sont fédérées que nationalement par métiers. La Chambre du travail, formant un milieu spécifiquement ouvrier, en opposition avec le milieu officiel, développe une action politique spontanée de clarification consciente de l'antagonisme des deux classes fondamentales, et prépare les aptitudes techniques pour dépasser cette phase. Elle est ainsi, comme l'écrit Antonio Labriola, « le germe de la commune de l'avenir ».

qui est en train de faire fortune, entre le parti et le *syndicat*. Un premier courant était pour la neutralité et pour le caractère non-politique des ligues : elles devaient avoir un but d'amélioration matérielle à poursuivre, dans l'orbite de l'économie bourgeoise, parce que toute infiltration de buts politiques en aurait rompu l'union et amené des discordances entre les intérêts qui sont à leur base.

Un second courant, au contraire, provoquait la formation d'une nette conscience socialiste dans les ligues, pour que, cette conscience formée, elles puissent, avec les centres politiques. être inscrites au parti, et avoir une action consultative et délibérative dans toutes les questions politiques qui les concernent.

Mais ces deux tendances découlent également de la commune conception que le *parti socialiste* est le véritable instrument d'émancipation ouvrière et de socialisation de la richesse, alors que les ligues ou syndicats accomplissent une action subsidiaire et comme préliminaire dans la transformation de la société présente.

Mais. tandis que les défenseurs de la neutralité s'appuient sur l'idée première que les ouvriers *syndiqués* auraient individuellement, tôt ou tard, adhéré au parti, considéré comme dernière phase de la lutte de classe arrivée à maturité, les autres, au contraire, comme Soldi l'a proposé au Congrès de Brescia, considèrent comme phénomènes limités de la ligue son incorporation dans le parti.

La pensée moyenne du parti se satisfait tout entière de ces deux points de vue, également fondés sur la superstition idéologique encore prédominante, que les partis font l'histoire alors qu'au contraire ils en sont le produit. Il arrive pour les partis ce que Marx disait des dieux : ils sont la créature de l'homme, tandis que l'homme croit être leur propre créature.

Marx était bien loin d'accueillir cette illusion, et une preuve en est l'interprétation qu'il donna de la Commune, qui fut dans sa pensée tout autre chose que l'effort d'un parti, mais bien la tendance historique — engendrée par le jeu des

---

(1) *La Commune de Paris*, p. 39 et s.. Sorel aussi à ce pro-

classes — de réaliser « le libre gouvernement des producteurs » (1).

Au vieux concept du *socialisme politique*, si peu en accord avec la nature matérialiste de la conception marxiste, on est donc en train d'opposer de plus en plus le concept *économique* ou syndicaliste.

Ces courtes observations présentées, nous devons expliquer les raisons qui nous conduiraient à montrer l'expérience de Mantoue comme une preuve réelle de la tendance qu'a le socialisme syndicaliste à ruiner cette série de points de vue unilatéraux, d'idées erronées, d'exagérations électorales, qui fleurissent sur le terrain de parti, et qui ont constitué l'infirmité et la crise indéniale du socialisme international ; et nous devons, en même temps, expliquer les raisons qui nous ont amené à déconseiller, comme non exempte de graves périls, toute imitation de l'expérience de Mantoue.

A Mantoue, en effet, au récent Congrès socialiste provincial, sur la proposition d'Enrico Dugoni, on approuva en principe l'inscription des ligues de paysans au parti, traduisant en acte une habitude déjà entrée dans les mœurs du socialisme Mantouan, et on décida de les appeler à voter avec les représentants des cercles socialistes et avec les mêmes droits. Cette nouvelle phase du mouvement socialiste Mantouan qui, pour s'affirmer, avait besoin de briser les cadres rigides du statut du parti, n'indiquait-elle pas un schisme dans les communes idées traditionnelles acceptées par les Congrès nationaux ? Il avait donc fallu une force supérieure pour frapper l'attention des plus experts organisateurs Mantouans, comme les Romeo Soldi, les Dugoni, les Aroldi, et

---

pos écrit : « Pour les ouvriers la révolution est tout autre chose que la victoire d'un parti ; c'est l'émancipation des producteurs, débarassés de toute tutelle politique ; c'est la décomposition du pouvoir ; c'est l'organisation des rapports sociaux en dehors d'un gouvernement de *non travailleurs* ».

(1) La Direction du parti a tout récemment approuvé cette réforme par la modification aux statuts du Parti (parue dans l'*Avanti* du 19 février), qui donne aux sections la faculté d'admettre les ligues ouvrières et paysannes à voter dans les congrès collégiaux et provinciaux.

les persuader par la force même de l'expérience à défendre énergiquement la réforme du statut actuel du parti (1).

Or, c'est un sympôme notable en lui-même que justement là où on a déjà expérimenté des formes plus avancées d'action socialiste, comme dans le Mantouan — où c'est l'élément révolutionnaire qui a la direction du parti, — ou bien justement là où la lutte de classe s'est faite plus aiguë et plus claire, entre la classe ouvrière et la petite bourgeoisie elle-même, comme dans la Reggio Emilia de Camille Prampolini, le parti socialiste a senti le besoin de se renforcer pour l'âpre bataille contre ses ennemis, devenus plus aguerris et plus obstinés, en donnant à son activité une base nettement syndicaliste.

Ce phénomène, donc pris en lui-même, doit être considéré comme la nouvelle preuve objective de la *nécessité*, qui se dissimule dans la création d'un parti qui se meut et se développe sur la base du syndicat (1).

Il nous dit déjà, même à l'état fragmentaire, que le caractère ouvrier du mouvement socialiste va sans cesse s'élargissant. Ce sont les *classes*, qui, avec leur gymnastique instinctive des intérêts, affichent toutes les variations de l'équilibre économique et de l'équilibre politique et social superposé, et non pas les libres réunions politiques d'hommes réunis sous l'impulsion généreuse de l'idéal, mêlée aux ambitions et aux appétits plus ou moins masqués de la nouvelle *dignité* bourgeoise des charges représentatives. Il arrive ainsi que, par suite de cette tendance, le socialisme tend à s'éloigner des bases insuffisantes et artificielles du *parti* pour rentrer dans son réel orbite de *classe*. Il élargit ses bases justement là où c'est sa mission et sa nécessité sociales de les élargir : parmi la majorité des salariés, c'est-à-dire parmi ceux pour qui tout effort d'amélioration coïncide avec

---

(1) L'admission des Ligues dans le Parti socialiste, acceptée d'abord par le congrès de Reggio Emilia, fut justement abandonnée pour les mettre à l'abri de la réaction politique et des répressions bourgeoises. On jugea ainsi implicitement qu'elles n'avaient pas une grande force de résistance de classe ; aujourd'hui, au contraire, on reconnaît qu'elles servaient à renforcer le parti dans sa fonction politique de lutte anticapitaliste. Le progrès, dans le sens syndicaliste est, par là, même, évident.

l'effort de s'affranchir du régime capitaliste de la production.

Mais si ce sont là les raisons qui nous font croire que nous avons été dans le vrai en affirmant que l'expérience de Mantoue, comme celle de Reggio Emilia, toutes deux sanctionnées par la direction du parti socialiste, indiquent que « le socialisme syndicaliste est en marche », nous ne saurions cependant assez déconseiller aux organisations économiques italiennes de s'incorporer dans l'actuel parti socialiste, car le syndicalisme ne doit ni ne peut se résoudre dans l'ensemble des sections d'un parti, nées de besoins politiques génériques et composées d'éléments sociaux, dont les intérêts ne coïncident pas toujours avec la direction syndicale, opiniâtrement anticapitaliste et antibourgeoise.

Ce n'est pas l'économie prolétarienne qui doit se subordenner aux exigences de la politique, qui n'est autre chose que l'activité inhérente ou corrélative des pouvoirs publics, et qui donc être absorbée et graduellement éliminée par les nouvelles institutions prolétariennes surgissantes.

Au fond, à bien le considérer, tout l'actuel processus historique est contresigné par une croissante exclusion de la politique de la vie sociale (1). Et la compréhension exacte du socialisme commence par une sorte d'opération d'arithmétique sociale, qui réduit au dénominateur commun de l'intérét fondamental identique de la propriété, tous les partis bourgeois, dans leur bigarrure de renard ; de même que la tactique savante et habile du socialisme consiste toute dans le fait de ne pas se laisser entraîner dans l'illusoire mirage de confondre leurs intérêts politiques discordants avec l'homogénéité de leur commun intérêt économique.

Or, tandis que du point de vue purement logique, il apparaît une différence entre ces deux faits, que ce soit la substance politique du parti qui absorbe la substance économique des

(1) Si, en effet, par politique, on doit entendre *la science* (connaissance théorique) ou l'*art* (didactique) de *gouverner*, elle est tout autre chose que la capacité positive dont doit se doter la classe ouvrière, capacité de *se gouverner*, c'est-à-dire de substituer au gouvernement extérieur politique d'une classe sur les autres la capacité technico-économique de gérer la vie matérielle socialisée et libre de toute oppression ou hiérarchie.

ligues, ou que ce soit à la substance économique à absorber la politique : dans le processus réel et concret, par lequel ce passage et cette intégration s'opèrent, l'un ou l'autre de ces deux modes peut indiquer un phénomène profondément différent.

Qu'on remarque bien ! Supposons que le parti socialiste et les ligues ouvrières aient marché, comme sur deux rails, toujours parallèlement et harmoniquement, et que tant le parti que les ligues soient parvenus à une complète maturité. Alors le parti socialiste, arrivé par les nécessités de la lutte de classe, à un caractère nettement ouvrier, serait composé de travailleurs syndiqués, et les ligues parvenues à l'intégrale conscience de leur valeur sociale, seraient composées à peu près exclusivement de socialistes. Il serait donc absolument indifférent que les ligues soient absorbées par le parti, comme il arrive dans le Mantouan, ou que ce soient les ligues qui héritent de la succession du parti socialiste éliminé, comme c'est l'ouverte aspiration du syndicalisme français.

Or, évidemment, par ce fait que l'organisation paysanne s'est prodigieusement développée à Mantoue et presque exclusivement par suite du caractère agricole de cette province, et par le fait que le parti socialiste a suivi de très près les exigences de la masse des travailleurs en en subissant continuellement l'influence, — il est assez probable, à cause même des conceptions syndicalistes de quelques-uns des promoteurs, comme Dugoni, que dans cette expérience ce sera au parti à subir la nouvelle atmosphère des ligues et non pas aux ligues à se corrompre au contact d'une activité politique aérienne, souvent gouvernée par des formules abstraites, par des passions, par des visées personnelles, par des idées erronées, telle que jusqu'à présent l'a été celle du parti socialiste italien.

Mais si, à cause des conditions locales très spéciales, cette expérience ne suscite pas dans le Mantouan des préoccupations sérieuses, nous devrons bien nous insurger contre des tentatives analogues qu'on voudrait poursuivre dans d'autres régions d'Italie, où est encore pauvre de fruits l'arbre du syndicalisme, et où — *vice versa* — le parti socialiste est corrompu par sa composition nullement prolétarienne, par des dissensions intestines et par une notion fausse encore de sa tâche effective.

N'hésitons pas ! Si dans le prochain Congrès socialiste national on met carrément sur le tapis cette question : « Le parti doit-il ouvrir ses portes aux ligues qui déclarent en accepter les principes? », nous autres, syndicalistes, nous devrons répondre plus carrément encore non.

Pourquoi?

Pour justifier complètement notre avis, opposé à l'endosmose des ligues dans le parti et favorable à l'exosmose du parti dans les ligues, il faudrait recourir à une double série de raisons : les unes de nature théorique, les autres de nature pratique. Mais nous ne pouvons maintenant que nous en tenir à les résumer toutes, dans quelques lignes synthétiques de justification.

Commençons par les raisons pratiques qui, selon nous, militent pour empêcher l'exemple du Mantouan de s'amplifier et se généraliser pour l'instant.

Avec l'entrée en masse des ligues dans le parti, on en viendrait implicitement à mutiler l'action syndicale et à en circonscrire le champ d'action.

En réalité, les ligues ne resteraient ouvertes qu'aux seuls socialistes. Toute exception à ce principe serait seulement de nature formelle ; car l'inscription directe à la ligue amènerait l'inscription indirecte au parti socialiste. Or même, en négligeant ce fait, que dans aucun pays cette conception n'a pu être admise, sauf pour les coopératives belges, — qui ne voit que les ligues dégénéreraient d'organes économiques qu'elles sont en de purs et simples groupes politiques ? Qui ne voit que ce serait l'*idée* substituée, comme carte d'admission, au ressort spontané des intérêts ! Il y aurait déjà une première conséquence dans le fait qu'à côté des syndicats socialistes surgiraient des syndicats s'inspirant d'idées diverses : syndicats anarchistes, républicains, démocrates, catholiques, apostoliques, etc. Nous savons que cet état de choses ne pourrait être permanent, car sur le terrain syndical naît tôt ou tard la conscience de classe corrélative, avec ses besoins concrets. Cette coexistence de syndicats, différenciés par le point de vue politique, créerait cependant, comme elle ne le fait déjà que trop, un retard énorme dans l'intensification et l'extension du mouvement ouvrier.

Mais une autre conséquence encore plus dangereuse que la première se manifesterait par les difficultés plus grandes,

pour ainsi dire pédagogiques, à vaincre pour recruter les masses non encore syndiquées. L'appât de l'intérêt, même immédiat, qu'offre la ligue avec sa perspective de mutualité, de résistance, de coopération, serait remplacé par le moyen de la propagande directement socialiste, et par là même, de nature plus générale, plus abstraite et moins accessible aux masses, encore abruties par l'ignorance et encore opprimées par l'aveuglement intellectuel. Et nous ne parlons pas de la dégénérescence démagogique de cette propagande ! Il nous déplaît de déplaire aux croyants du mythe de la « conscience socialiste », mais nous pouvons nous persuader, à l'aide de cette spéciale mécanique des forces qu'est l'Economie politique, que ni les feux de bengale des prévisions fantastiques sur la Nouvelle Atlantide de l'avenir, ni les joyeuses sottises des descriptions à la Bellamy ou à la Morris, qui ont gonflé d'un pitoyable orgueil les imbéciles à la Richter, qui croit avoir détruit le socialisme, pour avoir réfuté les hypothèses d'avenir de Bebel, — ne suffisent à créer un seul atome de cette force, nécessaire pour déplacer le présent équilibre économique.

Ainsi, qui croit que les ligues ouvrières peuvent convertir tout d'un coup leur nature de véritables centres de forces économiques agissant par nécessité, en une association déterminée par les croyances politiques communes et agissant à dessein, oublie en même temps le contenu rigoureusement matérialiste du processus historique, et le caractère du mouvement ouvrier, qui est un processus de transformation *technico-économique*, dont le but est de vider la *politique* de l'Etat, organe nécessaire de la persistance des classes, pour y substituer la libre économie des travailleurs, qui naît justement de l'abolition des classes.

Ainsi, les conséquences pratiques — manifestement dangereuses — de l'incorporation des ligues ouvrières au parti socialiste, nous envoie aux raisons théoriques, c'est-à-dire à une explication plus vaste du danger signalé.

Le syndicat ouvrier (ligue de résistance complétée par le premier noyau coopératif) obéit à une loi de valeur. Il est un terme nécessaire des équations du marché du travail, du marché conséquent des services productifs, et c'est ainsi un des termes nécessaires pour établir les équations de l'équilibre économique général qui en dérive. Dans les traités cou-

rants d'Economie politique, étant mises à l'écart les idées erronées que de Smith à Jevons on eut sur les coalitions ouvrières, le syndicat commence à être considéré comme un élément de valeur. Si les lois du salaire tirées par les méthodes déductives habituelles de l'économie classique, se sont révélées fausses et contradictoires, cela venait du fait que l'on n'avait pas reconnu dans le syndicat un organe économique, devenu normal dans la production et la distribution capitaliste actuelle des richesses.

Le syndicat, c'est la tendance à la réalisation de cette loi naturelle de la valeur, qui attribue à chaque chose une valeur correspondant au travail fourni. (1) Et c'est dans cette force économique qu'est toute la lutte des classes (2), qui tend à éliminer les facteurs politiques contraires à cette tendance, au moyen de ce qui fut appelé la politique prolétarienne.

Sur le terrain syndicaliste en outre, le contenu utilitaire des conquêtes immédiates (qui est l'obsession de la tendance *réformiste*) se manifeste au travers du plus inflexible antagonisme avec la constitution capitaliste (tendance *révolutionnaire*), précisément parce que la tendance constante et continue à la valeur normale, qui se précise au milieu des augmentations d'utilité, n'est pas autre chose que la conquête des conditions externes de la production, c'est-à-dire l'abolition du monopole des instruments de travail. C'est pourquoi dans le syndicat les deux tendances, en lutte dans le parti, sont refrénées et tempérées par les faits.

Or si le syndicat est une force née immédiatement des lois de la distribution ou de la production capitaliste, il en découle les principales conséquence suivantes :

a) Il est assujeti à des lois de nécessité, et par suite les caprices voltigeants de la politique de parti ne pourraient que troubler sa fonction économique fondamentale. Les discussions politiques qui cessent ou sont tempérées par les réalités dans le syndicat, flamberaient au contraire dans le parti, s'il y adhérait.

---

(1) Voir E. Leone : *L'Economie Sociale, in rapporto al Socialismo*, avant dernier chapitre, page 249 et s.
(2) *Loc. cit.* p. 233 et s.

b) Il doit tenir compte des lois du marché et du processus or la production. Et l'on sait quel compte les hommes politiques (Sorel dirait les *politiciens*) socialistes sont habitués à faire des calculs économiques dans toutes les matières de grève, de mutualité, de coopération, qu'ils réduisent à des actes délibérés et volontaires (1) ; soit en voulant les éviter au nom d'idées de pacification ou d'arbitrage, soit en les éperonnant sous des impulsivités politiques ; dans un sens comme dans l'autre ils agissent de façon à troubler l'exact développement de l'action syndicale.

c) L'homogénéïté des interêts — présumée dans le syndicat — et le caractère ouvrier du mouvement resteraient étouffés dans la composition hybride du parti. Les syndicats courraient le risque de tomber sous l'incompétente tutelle des avocats et des intellectuels, qui — il faut avoir le courage de le dire, sans ombre de flatterie pour le *démos* ouvrier — ne comprennent ni plus ni moins que les travailleurs. Une étude approfondie du talent nécessaire à la pratique de la technique sur une vaste échelle, ou à l'invention des moyens techniques, montreraient que ce n'est pas un paradoxe de soutenir que les capacités intellectuelles ouvrières sont d'un exercice plus difficile et riches de plus précieux attributs que ne le sont les capacités des « classes pensantes et dirigeantes. » Et nous ne croyons pas sans valeur ces observations de Sorel : « Il se produit, à l'heure actuelle une évolution qui tend à ruiner le prestige des intellectuels. « L'observation nous apprend qu'une profession perd bien vite son prestige quand elle se féminise ; les recherches de laboratoire, les travaux d'érudition, la poursuite patiente et laborieuse des solutions de problèmes mathématiques sont des occupations particulièrement appropriées au genre féminin ; ceux qui en doutent n'ont qu'à se rappeler l'expérience des collèges américains. Ce n'est pas sans motif que tant d'intellectuels s'efforcent d'exclure la femme des professions libérates ; mais il n'est douteux que la vérité

---

(1) Dans cette conception *volontaire* et théologique du syndical, qui dérive de l'interprétation théorique spéciale que Sorel annexe à son action, nous voyons une faiblesse de vue, non exempte de fausses conséquences pratiques.

triomphera et alors toute la charlatanerie des *capacités* apparaitra au grand jour. » (1)

Maintenant il en est bien ainsi. Depuis que Hegel a disparu, combien sont les *intellectuels* qui se sont persuadés que toute leur bonne volonté, et toutes leurs idées *sublimes* ne peuvent affecter l'organisme économique, qui est un système de forces matérielles comme tout autre? Combien, pour qui ce n'est pas qu'unephrasebanale ou de réthorique échappée à Marx, le principe que « l'œuvre des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes » ? Et cependant, dans cette nécessité il y a toute l'action objectivement socialiste ; ainsi les vues idéologiques discordantes qui peuvent naître sur le terrain syndical sont absorbées par la nécessité économique fondamentale de la lutte ; ouvriers républicains, socialistes, anarchistes, deviennent les facteurs d'un intérêt identique. Dans ce sens nous écrivions en commentant le Congrès corporatif de Gênes dans l'*Avanti* : « Si deux personnes marchent sur la même route et s'obstinent à lui donner des noms différents, elles ne cessent pas de marcher sur la même route ». Mais puisque la clef de voûte de l'explication réelle de la lutte de classe nous est donnée par la science économique, qui — comme telle — n'est pas plus socialiste qu'individualiste *et vice versa*, il y a à retenir que le phénomène du syndicalisme ouvrier, objectivement, est individualiste dans la même mesure où il est socialiste. Ainsi subjectivement pourra aussi disparaître la dénomination de *socialisme* sans que la substance socialiste du syndicat disparaisse.

Et maintenant, concluons.

L'inclusion des syndicats dans le parti les imprégnerait de tous les vices et défauts dont est toujours inévitablement accompagnée la psychologie des partis. Il faut que le parti épuise sa fonction, que — sous la pression des événements — il s'harmonise toujours plus avec l'activité syndicale, se lais-

---

(1) G. Sorel, *Avenir*, p. 15-16. En note il ajoute : « Les intérêts de la science ne sont pas toujours identiques avec les intérêts des savants et des parasites intellectuels qui leur font cortège ».

sant guider par elle, subordonnant ses exigences particulières aux exigences générales de la classe ouvrière, excluant toujours plus de son sein les éléments non homogènes et non vraiment intéressés à la rédemption prolétarienne, parce qu'alors la fonction des deux organismes se fera sans secousse et sans arrêt ni péril,

Mais à ce point s'élève la voix de Jaurès avec sa formule : « Elargissons, ne restreignons pas ». Elargir, oui, mais dans l'élément ouvrier, parmi les véritables exploités du système capitaliste, parmi ceux qui, dans leur vie vécue de tous les jours, représentent sur le marché général de la société les forces effectives qui, seules, peuvent modifier l'organisme de la production. Tout le reste, c'est académie ou confusion.

La petite propriété recule, apeurée partout. Et les éléments intellectuels ont accompli leur œuvre vaine de mettre la coquille démocratique au socialisme prolétarien. Il appartient aux masses ouvrières de racheter le socialisme de ses erreurs et de ses infirmités.

Voilà pourquoi l'expérience de Mantoue, — quoique étant un symptôme réconfortant de cette tendance — doit bien être tenue isolée, pour l'heure présente. Le prolétariat syndical n'est pas encore assez vaste pour avoir l'hégémonie de tout le mouvement socialiste, et le parti n'est pas un organisme encore assez perfectionné et purifié des éléments étrangers antiprolétaires et non prolétaires qu'il reçoit, pour embrasser l'héritage de l'action syndicale.

Ceux qui veulent « élargir » les bases du parti selon le précepte de Jaurès, parmi les classes qui ne vivent pas de leur *travail* ou vivent d'un travail métaphorique, vont à la démocratie !

Mais le socialisme « ouvrier » ne les suit pas. Il continue son développement intérieur, s'élargit avec ses propres forces de classe, prépare par lui-même sa victoire qui sera la libération de l'exploitation économique et de l'oppression morale et politique du capitalisme.

Enrico Leone.

Traduit par Ernest Lafont.

Rome, 15 mars 1905.

LES SYNDICATS OUVRIERS

HONGRIE

Le mouvement syndical en Hongrie.

Affirmer — même en Hongrie — la nécessité de l'organisation syndicale du prolétariat est aujourd'hui plus que superflu. De longues années d'expérience ont montré partout que *l'action parlementaire en particulier et politicienne en général détournent trop souvent l'ouvrier de sa véritable voie, l'émancipation par ses propres forces*. D'autre part, si les dirigeants semblent quelquefois renoncer à quelques-uns de leurs privilèges, ils les reprennent bien vite par des moyens détournés. Alors même que le prolétariat a obtenu quelques droits, tels que le suffrage universel ou la liberté de la presse, il ne peut souvent guère en profiter, n'ayant pas le moyen de les exercer.

Par contre, si les travailleurs se réunissent en syndicats, ils peuvent discuter leurs affaires en connaissance de cause et, par suite, prendre des décisions précises, en ce qui concerne les faits économiques particuliers à chaque métier et à chaque profession. Les indifférents sont ainsi secoués de leur torpeur et entraînés dans le mouvement. Beaucoup d'entre eux, inconnus jusque là, sont portés en pleine lumière par la lutte et viennent augmenter l'armée des militants.

C'est guidé par ces pensées, plus justes encore en Hongrie, où les masses populaires ne sont point représentées au Parlement, poussé aussi par ce fait que la grande industrie s'étant développée, l'organisation économique de la classe ouvrière était nécessaire, que le Congrès socialiste hongrois de 1890 décida d'entreprendre une active propagande pour la création de syndicats. Les ouvriers comprirent à leur tour l'importance d'une telle décision, et aidèrent de leur mieux le parti.

Malgré les persécutions du gouvernement, qui comprit assez tôt le danger de telles organisations, un grand nombre de syndicats fut bientôt constitué. Mais la prospérité du

mouvement syndical date de l'année 1898, époque de grandes poursuites dirigées contre les socialistes. C'est d'ailleurs en vain que le gouvernement et les administrations essaient alors d'entraver la liberté d'association : les ouvriers s'organisent en dépit de tout, et le gouvernement doit autoriser leus groupements, sous peine de voir se former tout un réseau d'associations secrètes plus dangereuses encore pour lui, que d'autres qu'il peut toujours essayer de canaliser. La fin de 1898 vit ainsi le premier Congrès général des syndicats. C'était la première fois que les syndicats ouvriers se réunissaient dans des assises générales. Il est vrai qu'il y avait déjà eu, 8 années avant, un congrès national de tailleurs, puis de cordonniers et de menuisiers. Mais il n'y avait pas encore eu de conférence de plusieurs syndicats ensemble, chacun représentant une individualité bien distincte, en vue de décisions communes pouvant intéresser tous les métiers à la fois. Dans ce Congrès, étaient représentées 61 organisations, 37 de la capitale et 24 de la province. En tout, il y avait 104 délégués pour 23.603 syndiqués (1). On s'y occupa exclusivement de la forme de l'organisation ouvrière, de la protection ouvrière et des secours de voyage.

En 1901 eut lieu le deuxième Congrès syndical ; cette fois, le nombre des syndiqués était bien plus grand. La crise en effet, qui avait caractérisé l'année précédente, avait causé l'émigration de plus de cent mille ouvriers dans le Nouveau Continent. Les ouvriers restés en Hongrie comprirent alors qu'ils n'avaient rien à attendre d'un gouvernement qui avait laissé partir tant des leurs, et cherchèrent eux-mêmes un moyen d'améliorer leur sort : ils se tournèrent naturellement vers les syndicats.

Le Congrès chargea le Comité exécutif des syndicats de réclamer des lois sur le travail. Il rédigea un mémorandum, et après l'avoir soumis à tous les syndicats, il l'adressa au ministère du commerce. Loin de chercher à donner satisfaction à ces revendications par quelque ordonnance ou quelque proposition de loi, le ministre prit encore toutes les

(1) Les chiffres sont un peu illusoires, car les statistiques suivantes, faites cette fois par le conseil syndical lui-même, montrent que, même une année après, il n'y avait que 8.666 syndiqués.

précautions possibles pour faire avorter, en cas de besoin, les projets qui seraient présentés, ou pour empêcher par exemple la création de syndicats qui se formeraient en dépit des défenses ministérielles ou administratives. Les statuts des associations que l'on présenta au ministère furent repoussés, quelquefois même sans les examiner. C'est seulement dans les cas où les ouvriers essayaient de former des associations secrètes que le ministère se voyait forcé de donner l'autorisation. Mais alors, il ne le faisait que pour canaliser le mouvement, en supprimant des statuts tout ce qui lui déplaisait.

A ces procédés inouïs, consacrés par la loi même, les ouvriers ne purent répondre que par la grève, la grève générale et la grève en permanence.

En deux années, il y eu plus de grèves que durant les dix années précédentes. Ce furent tour à tour les maçons, les mineurs, les typographes, les métallurgistes, les charretiers, les employés des trains électriques de la ville, puis les charpentiers, les serruriers, qui se mirent en grève, pendant une saison de l'année 1903.

En tout, on pût en enregistrer 800, dont la grande majorité se terminèrent par le succès des ouvriers. Les ouvriers, en effet, avaient abandonné le travail juste au printemps, pendant la meilleure saison et les patrons durent, bon gré mal gré, céder, sous peine de voir envahir la Hongrie par les marchandises étrangères. On avait bien essayé d'appeler, au commencement, des ouvriers de l'étranger, mais la solidarité des travailleurs par-dessus les frontières était déjà un fait accompli même en Autriche-Hongrie, et ce n'est qu'en rappelant ses propres ouvriers et en leur accordant au moins quelques-unes de leurs revendications, que le patronat put sauver sa situation.

Pendant ce temps, la propagande était naturellement très active, efficace et entraînante. On le vit bientôt dans le dénombrement statistique fait en 1903. Le nombre des syndiqués était cette fois de 41.138. Il s'était accru de 25.868 membres dans une seule année en : 1902, en effet, il n'était que de 16.000.

En observant les progrès faits par chaque fédération à part, on voit que ce sont les ouvriers maçons et métallurgistes qui ont eu la marche la plus rapide. En effet, en jan-

vier 1903, le syndicat des ouvriers du métal comprenait à peine 2.400 membres : en décembre, il en eut 7.500. Les maçons syndiqués étaient en décembre 1902, au nombre insignifiant de *206* : en décembre 1903, ils furent au nombre de 7.969. La même progression rapide peut être remarquée dans le syndicats des tailleurs, cordonniers, imprimeurs et ouvriers du bois.

Devant ces progrès réalisés par les ouvriers, les défenses et non-autorisations du ministère devinrent insuffisantes. On inaugura un nouveau moyen, aussi facile que radical : la dissolution ou la suspension des syndicats sous un prétexte ou un autre, quelquefois même sur une simple dénonciation.

C'est ainsi qu'en 1904, le syndicat des menuisiers fut dénoncé comme s'administrant très mal et très irrégulièrement. Sans aucune enquête, la police suspendit son fonctionnement. Les ouvriers protestèrent énergiquement, mais lorsqu'ils virent qu'on était moins préoccupé de faire l'enquête pour rétablir la vérité que de trouver de nouveaux prétextes pour dissoudre, et cette fois pour toujours, le syndicat, ils firent une grande démonstration, à laquelle prirent part 30.000 ouvriers. Ils déclarèrent à l'unanimité se mettre tous en grève, si le ministre ne retirait pas son ordre de suspension du syndicat. Et, en effet, et c'est là un exemple à méditer, *le ministre fut obligé de retirer son ukase.*

Devant cette nouvelle victoire du prolétariat, la classe capitaliste s'avisa qu'elle était en infériorité tant qu'elle n'au-n'aurait pas formé, elle aussi, un syndicat pour s'opposer à celui des ouvriers.

Elle le fit bientôt, et dès ce jour, le ministère ne fut plus encombré que des mémorandums de patrons. On ne demandait en théorie au ministre qu'à régler le droit de grève ; en réalité on voulait le faire supprimer. En effet, une loi votée à cette époque permit de ramener de force l'ouvrier à l'atelier et lui infliger même une amende, si ses revendications n'étaient pas trouvées justes, chose bien facile, car le patronat était en même temps juge et partie ! Cette fois encore, les ouvriers ne furent pas intimidés ; ils continuèrent tranquillement, comme avant, leur travail d'organisation.

Les patrons recoururent à un dernier moyen, lock-out. Mais cette fois leur échec fut encore plus piteux, d'autant plus

qu'il se répéta dans plusieurs grandes villes. Ce furent les patrons serruriers de Budapest qui l'essayèrent pour la première fois ; ils trouvèrent bientôt des imitateurs dans les patrons de *Nagy-Varad, Debrecin* et *Szeged*. Mais comme les patrons de Budapest, ceux de ces dernières villes durent rappeler les ouvriers, après avoir constaté qu'il n'y avait plus moyen de briser la solidarité.

Une fois vainqueurs, les syndicats prirent conscience de leur force. Non qu'ils se fissent des illusions sur les moyens dont ils disposaient. Non : ils savaient bien que toutes les lois, tout le Parlement, toutes les administrations, jusqu'au dernier des employés ou des fonctionnaires publics, étaient leurs ennemis et qu'ils devraient s'attendre chaque jour à de nouvelles déceptions, à de nouveaux déboires. Mais ils n'en existaient pas moins, sur des bases solides : pour toutes ces raisons, ils se mirent bientôt à l'œuvre, à l'œuvre pratique.

La première chose qu'il fallut faire, ce fut d'instruire la masse encore très ignorante.

Il y avait des fonds publics, « les fonds millénaires », qui produisaient un intérêt annuel de 800.000 francs, dont l'emploi n'était encore réglé par aucune loi ni par aucune disposition. Le Conseil des Syndicats — réunion formée par les délégués de chacune des organisations — proposa au gouvernement de destiner cette somme à un but éducatif. Le gouvernement fit semblant de vouloir accepter cette proposition et invita même deux fois les membres du Conseil Syndical à faire une enquête et une étude sur cette question. L'étude fut en effet faite, mais comme chez nous plus qu'ailleurs la force du capitalisme réside dans l'ignorance du peuple, le projet tomba à l'eau. Aussi le gouvernement affecta-t-il cette somme à une œuvre philanthropique, une de ces œuvres dont nous savons tous les arrière-pensées et souvent même les mauvais effets.

Les syndicats entreprirent alors eux-mêmes leur œuvre d'émancipation intellectuelle. En premier lieu, ils continuèrent leur travail d'organisation de bibliothèques, qui — fait remarquable en Hongrie — se sont constituées dès le commencement même du mouvement syndical.

C'était nécessaire et même prudent, car depuis des dizaines d'années, les bibliothèques bourgeoises contenant des livres

bien « choisis » pour le peuple, ne faisaient souvent qu'abrutir l'ouvrier au lieu de l'instruire. Endormir en lui toute pensée d'émancipation, éteindre en lui toute étincelle de révolte, lui faire croire à un bonheur supra-terrestre dans le paradis, s'il respecte ses supérieurs, la religion, l'organisation sociale et s'il se soumet — en bon citoyen, aveuglément, sans protestation aucune — aux lois, voilà en somme à quoi tendent les bibliothèques populaires, surtout en Hongrie où elles sont, dans leur plus grande partie, entre les mains des cléricaux. Les syndicats eurent donc une double tâche : d'abord, une tâche négative, celle de détruire la mauvaise influence des livres officiels, et puis une positive, celle d'instruire l'ouvrier et de le mettre au courant de tous les mouvements d'idées.

En décembre 1903, ils disposaient de 57.168 volumes, dont 35.827 allemands — et ce sont les plus intéressants, surtout au point de vue de l'instruction sociale et socialiste — et le reste hongrois. Outre cela, on recevait partout les journaux, revues ou périodiques intéressant directement le prolétariat.

Les persécutions du gouvernement auraient pu décourager les camarades, en tout cas leur faire négliger la propagande éducative par les cours et conférences, du moins pour quelque temps. Il n'en fut rien. Justement on organisa beaucoup de cours et de conférences dans les syndicats et dans d'autres organisations. On y parlait de science, d'hygiène, de sociologie, du mouvement ouvrier, de la tactique à suivre. Il n'y avait pas encore d'université populaire en Hongrie : on se contenta d'en transporter chez nous les principes, c'est-à-dire de créer des cours libres et d'organiser des discussions scientifiques, littéraires ou sociales libres.

Pour les ouvriers plus instruits, il y eut aussi des cours (1) de physiologie, d'hygiène, d'économie sociale et politique, d'histoire naturelle et de sociologie, qui leur donnaient l'occasion d'augmenter leurs connaissances. Tous ces cours étaient fort fréquentés. Le nombre de ceux qui y venaient était devenu tellement grand, qu'on dût faire une section spéciale, qui eut à s'occuper spécialement des conférences.

---

(1) Les cours ont été organisés par la *Société hongroise de sociologie*, seule société scientifique à tendances progressives.

Dans les fêtes socialistes, on joignait toujours l'utile à l'agréable, en faisant précéder la soirée musicale ou littéraire de quelque conférence scientifique. De plus, on s'attacha à réciter et jouer les pièces et les œuvres socialistes qui, tout en amusant, instruisaient les ouvriers.

Mais à ce point de vue, il faudra encore beaucoup faire et travailler avec beaucoup plus de dignité et d'audace : imposer à la masse les bonnes œuvres, les amusements intellectuels, au lieu de se prostituer à eux et de leur donner des couplets et des pièces des cafés-concerts — auxquels ils ne sont, d'ailleurs, encore que trop habitués !

Le repos hebdomadaire était une autre question pressante. Il existait bien en théorie, mais non, en réalité, car le paragraphe de la loi stipulant le repos de dimanche était suivi de tant de « mais » et d'exceptions, que tout patron pouvait facilement trouver un prétexte pour tenir ouverte sa boutique, le dimanche, au moins pendant une demi-journée, habilement prolongée d'encore un quart quelquefois. Grâce à la pression des ouvriers organisés en syndicats, le ministère dut prendre un décret qui défendait aux magasins de rester ouverts les jours fériés et dimanches. Il est vrai qu'on n'applique point encore partout cette disposition, mais c'est aux ouvriers de la réaliser de plus en plus.

Les syndicats eurent une autre lutte à mener, non moins ardente : c'était, cette fois, contre les bureaux de placement. On obtint du moins cette concession — et encore mutilée et presque annulée par des « dispositions supplémentaires » — qu'en cas de grève, les bureaux ne devaient pas intervenir.

Suivant l'exemple des autres pays, on voulut enfin organiser fortement les ouvriers des mines. En 1903, il y eut un Congrès national des mineurs, et depuis le Conseil syndical est en communication permanente avec les ouvriers des différentes régions. En mai 1904, une étude entreprise par le Conseil syndical sur l'état économique des ouvriers des mines était achevée. Le Conseil présenta au ministère des Finances dans un mémorandum qu'il fit suivre des revendications de la corporation. Le Ministre des Finances l'envoya au Ministre de l'Intérieur, qui l'envoya... au Syndicat patronal des propriétaires de mines ! On voit, par ce fait, qui est le type achevé du parlementarisme hongrois,

sinon du parlementarisme en général, jusqu'à quel point la classe capitaliste est maîtresse absolue du pays. C'est d'elle que dépendent l'autorisation d'association syndicale des ouvriers et les lois, même sur le travail (1). Aussi n'a-t-on encore, comme de juste, reçu aucune réponse !

Après le Congrès fédéral des mineurs, il y eut, dans différentes parties de la Hongrie, des congrès fédéraux nationaux de maçons, d'imprimeurs, de tailleurs, d'ouvriers en cuir, d'ouvriers métallurgistes et d'ouvriers du bois. Cette extension du mouvement, et on peut dire même de la vie syndicale, a nécessité la création d'un secrétariat spécial permanent du conseil des syndicat. Décidé dans un congrès antérieur, il fut réalisé en janvier 1904. A l'exemple des secrétariats analogues, il centralise les efforts de chacun des syndicats, tout en leur laissant l'autonomie pour les choses qui les concernent personnellement. En même temps il s'occupe de l'établissement des listes des membres, de la statitisque du nombre des ouvriers syndiqués, des tarifs de salaires et, en général, de toute recherche et étude qui intéresse le mouvement ouvrier. Il conseille et aide les organisations déjà existantes et collabore à la création de nouvelles, en un mot, il poursuit la propagande syndicale dans toute son ampleur.

En septembre 1904, il put également créer un organe spécial pour les syndicats (*Szakszervezeti Ertesito* — Courrier Syndical). Ce dernier fut accueilli favorablement par toutes les organisations. A la suite de cette propagande active, les organisations autrefois non adhérentes au Conseil Syndical, ont également donné leur adhésion et ont contribué grandement à la fortification de cette armée puissante qu'est la *Confédération des Syndicats*, en même temps qu'elles se sont fortifiées au contact des autres.

---

(1) C'est ce que ne veut point encore comprendre le Conseil Syndical, qui se rend toujours ridicule. en adressant aux ministères ses revendications, en mendiant des concessions ou des réformes légales ou en employant tout autre moyen d'*action indirecte*, alors même que l'expérience lui a assez montré que le seul moyen est l'*action directe*, c'est-à-dire que les ouvriers n'obtiendront des concessions que lorsqu'ils les prendront *eux-mêmes*.

Aussi, au 31 décembre, il n'y avait que 12 fédérations nationales et 63 organisations locales indépendantes. Aujourd'hui, il n'y a plus que 44 organisations non rattachées à la Confédération. Le reste a adhéré aux fédérations nationales correspondant à leur métier. De cette manière on a pu également — ou plutôt on a dû créer également — de nouvelles fédérations pour les ouvriers qui n'en avaient pas encore et, en attendant, ces derniers étaient inscrits dans une fédération ou syndicat voisins de leur métier. Le nombre des fédérations est ainsi monté de 12 à 15. Pour mettre en évidence l'accroissement rapide du nombre des syndicats et du nombre des syndiqués, je me bornerai à reproduire ci-contre le tableau du mouvement syndical du 1er janvier 1904 jusqu'au 30 juin 1904 :

Le 1er janvier 1904, le nombre des ouvriers organisés était de 41.138. La différence des chiffres provient de ce que plusieurs syndicats ont été dissous sous différents prétextes et surtout sur dénonciations fausses. En outre, bien des organisations étaient encore indépendantes au moment où on a rédigé le tableau ci-dessus. Mais depuis, elles ont adhéré presque toutes, aux fédérations nationales.

Pendant les derniers temps, ont également adhéré au Conseil Syndical les ouvriers coiffeurs et friseurs, les petits patrons tailleurs et d'autres organisations.

En comparant les différents chiffres, on trouve ;

Date	Nombre de membres
1902	9.999
1903	15.270
1er janv. 1904	41.138
30 juin 1904	52.410

Quant à la puissance financière de ces syndicats, elle s'est également accrue. En décembre 1903, les syndicats possédaient totalement 141.000 couronnes argent comptant et 69.406 couronnes mobilier et inventaire.

Les recettes sont en 1903 de 273.880 couronnes. Sur cette somme on a versé aux sans-travail 37.253 couronnes. Les ouvriers imprimeurs avaient de leur côté donné également

STATISTIQUE des Syndicats Hongrois du 1er janvier 1904 jusqu'au 30 juin 1904.

N° courant	Organisations	Nombre des Membres au 1er janvier 1904 Hommes	Femmes	Nombre des Membres au 30 juin 1904 Hommes	Femmes	Accroissement du nombre des membres par 100	Sections	Nombre des Membres au 30 juin 1904 Budapest	Province	Total
	1° *Fédérations nationales*									
1	Ouvriers maçons..........	7.967	2	14.520	»	82 2	93	3.965	10.555	14.520
2	Relieurs de livres..........	586	439	700	600	26 8	16	1.100	200	1.300
3	Ouvriers imprimeurs.......	4.370	398	4.821	398	9 4	55	3.108	2.119	5.219
4	— du fer et du métal..	7.500	»	10.800	30	44 4	56	7.276	3.554	10.830
5	— tourneurs (fer et métal)................	660	»	722	»	9 4	4	490	232	722
6	Ouvriers graphiques.......	570	224	585	215	0 8	9	750	50	800
7	Employés de commerce....	278	10	320	15	16 3	10	168	167	335
8	Ouvriers gantiers..........	110	»	120	»	9 0	2	47	73	120
9	— du bois...........	2.976	»	4.660	»	56 6	51	2.440	2.220	4.660
10	Chapeliers................	226	103	204	34	»	2	176	62	238
11	Peintres en bâtiments......	320	»	708	»	121 2	13	560	148	708
12	Ouvriers selliers et de courroies................	120	4	240	5	97 5	1	217	28	245
13	Tailleurs.................	2.018	53	1.954	36	»	45	854	1.136	1.990
14	Cordonniers...............	1.651	53	1.850	21	9 8	33	1.060	808	1.871
15	Tailleurs de pierres........	950	»	1.20.	»	25 3	18	150	1.050	1.200
		30.362	1.286	43.404	1.357	»	408	22.356	22.402	44.758
	2° *Organisations locales de Budapest*									
16	Coiffeurs.................	»	»	350	2	»	»	352	»	350
17	Sculpteurs................	500	»	480	»	»	»	480	»	482
18	Ouvriers en confect. de dames	272	70	350	50	16 2	»	400	»	400
19	— orfèvres..........	120	4	245	30	121 7	»	275	»	275

20	— de céramique.....	60	»	80	»	33 3	»	80	»	80
21	Fourreurs..................	»	»	136	8	»	»	144	»	144
22	Passementiers.............	58	8	65	36	68 2	»	101	»	101
23	Ouvriers fabricants de pipes.	36	»	28	»	»	»	28	»	28
24	Menuisiers, mouleurs......	214	»	242	»	13 1	»	242	»	242
25	Ouvriers meuniers..........	480	»	810	»	68 7	»	810	»	810
26	Savonniers................	34	»	24	»	»	»	24	»	24
27	Ouvriers fabricant les empeignes des bottines	241	180	320	158	13 5	»	478	»	478
28	Petits industriels tailleurs...	»	»	110	»	»	»	110	»	110
29	Stucateurs................	125	»	125	»	»	»	125	»	125
30	Blanchisseurs.............	22	71	30	86	23 7	»	116	»	116
31	Charpentiers..............	680	»	950	»	39 7	»	950	»	950
		2.842	330	1.345	370	»	»	4.715	»	4.715
	3° *Organisations locales en province*									
32	*Baranya-Szaboles* (mineurs).	72	»	71	»	»	»	»	71	71
33	*Deés* (Syndicat général).....	»	»	84	2	»	»	»	86	86
34	*Debreczen* (charpentiers)....	150	»	150	»	»	»	»	150	150
35	*Wagy-Varad* (charpentiers et maçons)..............	762	05	852	»	11 8	»	»	852	852
36	Cordonniers...............	106	»	80	5	»	»	»	85	85
37	*Pées* (ouvriers en cuir).....	»	»	153	»	»	»	»	153	153
38	— (ouvriers en céramique)	21	»	57	»	123 8	»	»	47	47
39	*Szeged* (cordonniers).......	99	»	208	2	112 1	»	»	210	210
40	*Székesfehérvar* (charpent.)..	60	»	152	»	153 3	»	»	152	152
41	*Ujpest* (ouvriers de bateaux).	36	»	81	»	125 0	»	»	81	81
	— (cordonniers)........	»	»	15	»	»	»	»	15	15
42	*Zombor* (Syndicat général).	198	21	760	40	293 0	»	»	800	800
43	*Zsombolya* — — .	120	»	235	»	95 8	»	»	235	235
44		1.624	26	2.688	49	»	»	»	2.937	2.937
	Total.........	34.768	1.645	50.637	1.773	»	408	27.071	25.339	52.740

49.355 couronnes pour ceux qui n'avaient pas de travail. En tout pour le chômage : 87. 288 couronnes.

Pour les voyages et déplacements des ouvriers sans travail, les syndicats ont versé 3.145 couronnes. Les imprimeurs ont également donné sur leur propre caisse 21.239 couronnes.

Pour l'enseignement, cours, conférences, bibliothéques et journaux on a dépensé en tout 11.927 couronnes.

En tout 201.189 couronnes de dépenses y compris les loyers et les frais de bibliothèque.

Cette grande extension des syndicats a nécessité aussi la création d'un grand nombre de nouveaux organes syndicaux. Ainsi, l'année dernière, les journaux de métiers avaient un tirage qui montait à peine à 12,000 exemplaires. Aujourd'hui il est plus que quadruplé puisque, d'après les dernières statistiques on vend maintenant 50.000 exemplaires par an.

Le 28 octobre de l'année 1904, cette presse se repartit de la manière suivante :

HEBDOMADAIRE

	Tirage.
Typographia (avec texte hongrois et allemand)	5,200

BI-MENSUEL

Organe des charpentiers (en hongrois).................	1,300
Le cordonnier (en hongrois)........................	2,300
Le maçon (en hongrois)..............................	12,000
— (en allemand)............................	4,000
— (en slovaque)............................	1,000
L'ouvrier en bois (en hongrois).....................	5.000
Le peintre en bâtiment (en hongrois et en allemand)....	1,200
L'employé de commerce (en hongrois)	1,200
Le relieur des livres (en hongrois et en allemand).....	1,500
Lytographia (en hongrois)	800
L'ouvrier des chemins de fer hongrois (en hongrois)....	3,500
Le boulanger (en hongrois et en allemand)..............	1,200
L'ouvrier du fer et du métal (en hongrois)	11,000
— — — (en allemand)............	2,500

MENSUEL

Le petit industriel tailleur (en hongrois)...............	500
Le tailleur de pierre (en hongrois et en allemand)......	1,200
Le coiffeur et le friseur (en hongrois)..................	600
Le confectionneur d'empeignes de bottines (en hongrois)	600
Le serrurier (en hongrois)...........................	1,500
Le tailleur (en hongrois et en allemand)...............	3,400
	61,400

En tout 21 journaux professionnels. Le nombre des journaux est supérieur à celui des groupements syndicaux. C'est que beaucoup de métiers n'ont pas encore pu former de syndicats soit par suite des persécutions gouvernementales soit par manque de moyens. C'est dans cette série qu'entrent les ouvriers des chemins de fer, les ouvriers boulangers. Dernièrement ont paru l'*Ifju munkas* (Journal des jeunes apprentis et ouvriers), le *Noïnunkas*, journal des ouvrières et le *Pinczér* (journal des garçons de cafés et restaurants).

Le dernier Congrès des syndicats a eu lieu en décembre 1904. On y a décidé de faire communiquer directement les différents syndicats entre eux afin que leur force de résistance et de propagande soit renforcée. On affirma, en outre, que les grèves et le boycottage sont des armes puissantes contre les capitalistes et qu'elles doivent être employées chaque fois que la nécessité le demande, mais après mûre réflexion et après consultation du Conseil des syndicats. On y formula les revendications suivantes :

8 Heures de travail.
Protection du travail des femmes.
Interdiction du travail de nuit.
36 Heures de repos pendant la semaine.
Suppression du travail aux pièces et du travail à domicile.
Suppression du livret d'ouvrier (jusqu'à la suppression défense absolue par la loi de le retenir en gage).
Liberté d'association et de réunion.
Inspecteurs du travail choisis au sein même des ouvriers des deux sexes.

Comme nouvelles organisations, on peut citer celles des apprentis, des femmes socialistes et des domestiques. Par

la première, on cherche à instruire l'ouvrier dès son jeune âge. Non qu'on veuille lui inspirer des pensées et des principes qu'il ne peut encore comprendre et qu'il ne ferait que répéter. Mais, on le détourne tout simplement des cafés, des cabarets et d'autres sociétés qui peuvent l'abrutir.

En même temps, on l'initie à la vie sociale, et il complète l'instruction scientifique qu'il a toujours mal mâchée sur les bancs de l'école. Aujourd'hui, cette avant-garde possède déjà 150 membres, mais l'organe de cette société et des jeunes apprentis se vend à 2.500 exemplaires. Cela montre qu'il y a bien plus d'adhérents à l'idée de cette société qu'à la société même. En effet, en différentes circonstances, quelquefois les intimidations et les persécutions du patron empêchent, au début, le jeune apprenti ou le jeune ouvrier à venir aux réunions de cette société. En somme, cette école préparatoire, si je puis dire, apprend aux jeunes à réfléchir et les rend conscients de leur situation et de leurs intérêts. La meilleure preuve, c'est qu'elle a fourni jusqu'à présent nombre de militants qui se sont distingués déjà par leur courage et leur manière d'agir.

L'organisation des femmes était également une nécessité immédiate en Hongrie. On sait qu'ici la misère est si grande — surtout à Budapest — que bien des filles qui arrivent dans la capitale pour travailler, sont forcées, finalement, de se livrer à la prostitution. Aussi, le nombre des femmes perverses est-il plus grand que dans n'importe quelle ville. Elles sont exportées même, et la ville de Budapest est ainsi un grand centre de commerce pour la traite des blanches. Il y en a même qui viennent d'autres pays à Budapest, où elles obtiennent, pour ainsi dire, leur consécration, et d'où elles sont expédiés en Argentine, à Constantinople et dans d'autres pays sous le nom de « Hungarese », qui, en Argentine, par exemple, est devenu synonyme de prostituée.

Le mal est si exagéré, que les bourgeois eux-mêmes ont cherché depuis longtemps à y remédier. Ils ont formés pour cela différentes sociétés comme *Thabita*, *Thelcia*, qui ont uniquement pour but le relèvement moral des prostituées. Mais ils obtiennent très peu de résultats, car leur organisation manque d'esprit de suite. D'autre part, ils commettent la grande faute de s'attaquer aux effets, au lieu de remonter jusqu'à la cause. Voilà pourquoi il y a lieu d'espérer plus

de résultats alors qu'avec l'organisation socialiste, on commence à aborder cette question par son côté économique.

Le nombre des membres inscrits dans l'organisation des femmes socialistes est aujourd'hui de 987. Mais leur journal, dont on vient d'imprimer le troisième numéro, se vend actuellement à 2.000 exemplaires. Bien entendu, ici comme dans les autres organisations, beaucoup de personnes ne viennent pas uniquement parce qu'elles craignent les taquineries et les persécutions de leurs supérieurs. Outre cette société, qui réside à Budapest, il y a, dans la province, beaucoup d'organisations locales, réunies toutes dans la *Confédération nationale des femmes socialistes*. A Arad, par exemple, il y a une organisation des couturières de plus de 2.000 membres. Actuellement, elles sont en grève, et cela même prouve déjà, tant soit peu, qu'elles sont conscientes, et qu'elles disposent de quelque force.

Grâce à cette forte organisation de la classe ouvrière, le patronat a eu, à chaque instant, de nouvelles luttes avec le prolétariat dont il ne voulait jamais entendre jusqu'ici les revendications. En 1904, il n'y eut aucun métier qui n'ait pas eu sa grève ; en tout 325 grèves, dont 19 générales, s'étendant sur tous les ouvriers du métier correspondant. Outre ces grèves, il y eut, dans presque chaque atelier, de petites grèves partielles qui n'ont même pas été marquées par la statistique. A ces grèves ont pris part 31.472 ouvriers. 47 p. 100 des grèves ont complètement réussi, 19 p. 100 échouèrent, et 47 obtinrent seulement des résultats partiaux.

A la suite de ces grèves, les salaires ont été augmentés de 10 à 15 p. 100 et la journée de travail réduite d'une demi heure à une heure. C'est ce dernier résultat qui est remarquable et réel, car l'augmentation du salaire n'a point amélioré la situation économique de l'ouvrier, les prix des denrées et des marchandises ayant également augmenté en même temps, parallèlement.

En tout cas, le mouvement syndical gagne chaque jour plus de terrain et plus de profondeur. Ceux qui sont restés indifférents au début, finissent par s'apercevoir de la nécessité immédiate de l'organisation. Tôt ou tard, ils sont aussi entraînés dans le mouvement. Les partis politiques sont d'ailleurs toujours là, pour leur montrer qu'ils ne peuvent rien faire pour la classe ouvrière, que leur tâche est unique-

ment de défendre leurs propres intérêts. D'ailleurs, le champ de la politique est trop plein. On peut bien arriver à renverser un gouvernement pour en mettre un autre à sa place, mais on ne peut point faire un changement radical qui puisse également profiter à la nation et à la classe ouvrière. Pour améliorer leur situation, pour s'émanciper, les ouvriers n'ont qu'un seul moyen. C'est de s'organiser entre eux mêmes, *sur le terrain syndicalisme révolutionnaire*, de ne point souffrir ou d'accepter un secours venu de leurs ennemis les bourgeois, quelles que soient leurs promesses, quelles que soient les étiquettes et quels que soient les noms dont ils s'affublent.

Armand MANTEAU.

Buda-Pest, 10 avril 1905.

LES GRÈVES

ALLEMAGNE

La grève générale des mineurs de la Ruhr.

La Révolte ouvrière. — Fatigués de vexations sans fin (diminution des salaires, augmentation des heures de travail, impossibilité de faire cesser le moindre des innombrables abus pesant sur eux), surexcités par le brusque refus des patrons à entrer en pourparlers avec les délégués syndicaux, les ouvriers mineurs des bassins de Westphalie et de la Ruhr se sont violemment soulevés, il y a quelques mois. N'écoutant pas les conseils pusillanimes de leurs chefs syndicaux — *presque tous députés au Reichstag*, — ils ont déclaré la grève générale, qui, en quelques jours a mis sur pied plus de 230.000 hommes.

La dernière grève avait eu lieu en 1889. Depuis, la lutte des classes avait pris là-bas la « forme plus civilisée » de l'action parlementaire, — et naturellement rien en fait n'avait été changé. Sans doute pour accroître la force de la pression parlementaire exercée sur le Reichstag, les députés syndicaux avaient fait entendre, dans les réunions et dans leurs journaux, un langage menaçant et hautain. Mais, mauvais psychologues, ils s'étaient trompés. Les partis bourgeois étaient plus forts dans la réalité que dans l'imagination des députés socialistes. Ils ne cédèrent en rien devant ces menaces inoffensives, et le mécanisme parlementaire ne se mit pas en mouvement pour imposer aux implacables patrons miniers une réforme législative.

Par contre, les ouvriers, de leur coté, n'avaient cessé de faire appel à la grève... qu'ils demandaient à leurs députés syndicaux de faire déclarer ! Preuve attristante de ce que peut une longue période de *bureaucratisme ouvrier* pour désapprendre les masses de décréter elles-mêmes leurs propres actions ! En face de ces injonctions, les chefs d'ailleurs résistèrent. Se rendant compte du peu de succès que

devait avoir sur le terrain de l'action extra-parlementaire, la tactique diplomatique propre au parlementarisme, ils se défendirent longtemps, puis changèrent de langage, en demandant toutefois aux ouvriers de patienter encore. Cela jusqu'au jour où l'organe des grands industriels de l'Allemagne de l'Ouest, la *Rheinische-Westphœlische Zeitung* ait fini par déclarer à haute voix que la grève n'éclaterait jamais « tant que les chefs dès mineurs resteraient à leurs postes ».

Pour la seconde fois, les députés syndicaux se refusèrent à donner au mouvement gréviste son impulsion. C'est alors qu'impuissants à ronger plus longtemps le frein, révoltés jusqu'au paroxysme par le refus invincible des patrons de traiter avec « des partis politiques », les mineurs se soulevèrent et imposèrent enfin leurs propres volontés à leurs chefs apeurés. Ceux-ci durent céder devant la colère ouvrière et la grève fut déclarée.

Mais déjà les chances de succès étaient devenues incertaines, le jour de cette proclamation tardive de la grève. Meilleurs psychologues que les députés syndicaux, plus énergiques et plus indépendants qu'eux, les capitalistes unis dans leur *cartel* ou syndicat patronal, avaient vu, d'un œil sec, pendant des semaines, la grève se préparer. Cette indésion des ouvriers avait été mise à profit par eux. Ils n'avaient pas laissé passer ces semaines et ces semaines sans prendre les précautions élémentaires de la défense. De sorte qu'une fois déclarée, la grève, loin de suprendré l'ennemi, le trouva armé jusques aux dents, sur pied de guerre.

Le phénomène marquant de la première période de la grève fut l'unité des divers groupements d'ouvriers mineurs, jusque là « frères ennemis ». Il faut dire que la plus grande partie des ouvriers n'était pas organisée du tout. La minorité — d'ailleurs très importante — se partageait en quatre syndicats : le *syndicat libre* (Freie Gewerkschaft), neutre officiellement, mais en fait organisé par les socialistes, et le plus nombreux ; le *syndicat chrétien* (catholique), le *syndicat polonais* et le *syndicat Hirsch-Dunker* (libéral). Jusque-là la lutte entre syndicat rouge et syndicats jaunes n'avait connu de trêve. Forcés par des circonstances si graves, ils se réunirent tous dans la même révolte et opposèrent une même résistance au capital qui les opprimait également

tous. Ils élirent sans tarder, comme Comité central de la « direction de la grève », une *Commission des sept.*

En face de la grève, la bourgeoisie allemande se trouva dans une situation étrange. Il va sans dire qu'au fond elle ne nourrissait qu'une sympathie minime pour les grévistes. Bien que la grève n'ait eu dans son but rien de révolutionnaire, la bourgeoisie ne pouvait la considérer, normalement, que comme un acte répréhensible d'indisciple du travail à l'égard du capital. Mais, d'autre part, un autre sentiment devait l'agiter. La grève montrait le revers de la médaille, en ce sens qu'elle faisait sentir à toute l'Allemagne que l'industrie nationale dépendait en fait du bon' plaisir d'un douzaine d'industriels de la Ruhr. De plus, la révolte entraînait tous les ouvriers, et non seulement les ouvriers socialistes, mais encore les ouvriers catholiques, libéraux, etc. La peur de perdre des électeurs ouvriers devait donc imposer aux partis bourgeois une attitude modéremment anti-prolétarienne. Aussi vit-on même de grands princes de l'Eglise catholique seconder les grévistes. Toutefois, il ne faudrait pas croire que la sympathie de la bourgeoisie pour les grévistes aient dépassé les limites modestes de la politesse platonique. Les listes des secours et souscriptions montre que l'immense majorité des sommes recueillies a été envoyée aux grévistes par leurs frères de lutte, les ouvriers des autres industries.

L'action au Reichstag. — Dans un discours de plus de trois heures, le citoyen Hué, un des « chefs » des mineurs, défendit, au Reichstag, les revendications des grévistes. Il commença son plaidoyer, en disant qu'il n'entendait pas parler en sa qualité d'homme politique, de socialiste, ni faire acte d'ordre législatif, ni mettre en avant aucun but lointain à atteindre, mais qu'il voulait simplement prendre la parole en ouvrier mineur. Exemple typique de ce qu'est notre mouvement syndical actuel, dans toute sa « neutralité » ! A ce programme, d'ailleurs, Hué se tint si strictement que le *Vorwaerts* l'accabla de louanges, pour avoir précisément parlé comme l'aurait fait un mineur quelconque — clérical, progressiste ou nationaliste ! Et — de plus fort en plus fort ! — le *Vorwaerts* n'était même pas ironique en adressant ces félicitations au parlementaire (oh, combien !) Hué, lequel,

élu pourtant au Reichstag non en sa qualité de mineur « réaliste », mais de socialiste, avait eu l'idée originale de traiter, en plein Parlement, l'idéal de son parti... d'utopie !

D'autres députés, d'ailleurs, tinrent des discours aussi « parlementaires ». Mais ce qu'il faut relever surtout, c'est la façon dont le parti lui-même se mit en mouvement. Dans vingt-sept réunions publiques, tenues à Berlin, fut acceptée une résolution unique, qui demandait au gouvernement d'arracher les mines de charbon à la spéculation capitaliste et de les remettre, dans l'intérêt de la communauté, à l'Empire ! Cet *étatisme* des vingt-sept assemblées inspirées par les coryphées de notre parti démontre, avec l'éclat du soleil en plein midi, *le manque absolu d'esprit marxiste dans la politique quotidienne de la social-démocratie allemande.* La vue la plus essentielle que la critique marxiste ait donné à la doctrine socialiste, c'est précisément cette notion pénétrante que l'Etat — envisagé dans son devenir historique et dans son existence empirique — n'est point, selon l'affirmation des étatistes bourgeois de l'école classique, un Etre par delà le Bien et le Mal, neutre, sans sexe, symbole accompli du Droit et de la Justice ! — mais, bien au contraire, une sorte de *Comité interfédéral* des classes capitalistes et gouvernantes, dans le but de conserver le *dominium plebis*, et par conséquent anti-prolétarien dans son essence ! Or, voilà que les socialistes officiels de l'Allemagne, les Bebel et les Ledebour, vont demander abri contre le capitalisme à son propre chargé d'affaires. Pour délivrer lex ouvriers de l'exploitation capitaliste, on veut — chassez-croisé du quadrille vulgaire transporté dans la haute politique — les livrer à l'exploitation du patronat de l'Etat féodal ! L'Etat allemand, c'est l'Etat renforcé, l'Etat à sa triple puissance. Il faut vraiment n'avoir de la *pratique* aucun sens exact, pour demander à l'Etat de Guillaume II, de Buelow, de Posadowsky et de leurs succédanés, de remplacer les patrons de l'industrie privée. Toutes les forces policières et militaristes dressées contre les ouvriers par l'écrasant Etat-Patron, dont le despotisme ne serait même plus voilé ou atténué par la concurrence, c'est cela qu'on nous offre. Certes — la fin de la grève l'a prouvé — le capitalisme privé a des ressources infinies pour faire triompher ses intérêts. Mais l'Etat, outre des

moyens identiques à ceux des industriels capitalistes, possède encore des instruments formidables de répression immédiate.

La pratique de la vie nationale allemande vient à l'appui de notre assertion théorique. Dans toute l'Allemagne, il n'existe pas un patron plus tyrannique que l'Etat. L'Etat, chez nous, c'est, en dernière instance, la noblesse rurale de Prusse. L'Etat-Patron ne concède à ses ouvriers ni droit de coalition, ni droit de réunion. Le procès Hilgers, où il s'agissait d'un employé des *mines de l'Etat* du bassin de la Saar, a mis à nu le despotisme étatique dans toute son horreur. Impossibilité d'exercer librement le droit de suffrage, mauvais traitements, espionnage, etc..., c'est tout ce qui est réservé aux ouvriers de l'Etat.

Remettre à l'Etat les mines de la Ruhr et des autres bassins, ce serait bureaucratiser et féodaliser du coup une immense industrie, mutiler dans leurs droits un demi-million de citoyens, ce serait édifier une institution monstrueuse, moitié caserne, moitié bagne. Voilà ou peut conduire l'étatisme de l'opportunisme parlementaire : à oublier ainsi les enseignements élémentaires de l'histoire, à s'aveugler par une politique au jour le jour et de courte vue, à oser un tel non-sens théorique et pratique!

Cette manifestation d'un étatisme si dangereux ne fut pas la seule erreur. La tactique ne fut pas plus heureuse que la théorie. En fait, les syndicats socialistes se confondirent dans l'action avec les syndicats jaunes. Bien que le syndicat rouge l'emportât en nombre, la commission des sept était présidée par Effert, catholique, membre des syndicats chrétiens. Cette alliance équivoque fut conclue par les syndicats « socialistes » au prix de compromissions inimaginables. Dans les réunions, toute propagande socialiste fut prohibée comme nuisible à la neutralité. Le mot « camarade » fut interdit : il fallut dire « collègue ». Parler du mouvement ouvrier « moderne » était aller contre les exigences du tact politique. Pendant que les journaux catholiques faisaient une propagande acharnée, on cacha les journaux socialistes, que l'on pria de modérer encore leur ton. Dans les grandes réunions, les « chefs » socialistes déclaraient qu'il n'y avait aucune différence entre les diverses sortes de syndicats. L'un d'eux alla même jusqu'à dire aux mineurs :

« Organisez-vous, peu importe où que ce soit ! » Des socialistes, — qui voulurent prendre la parole dans les assemblées, pour démontrer qu'un mouvement ouvrier neutre, sans caractère et sans but socialistes, n'ést qu'un mouvement conservateur — se virent enlever la parole, sous prétexte que c'étaient des... anarchistes. Une salle fut boycottée comme étant régulièrement fréquentée par des socialistes. Les sommes considérables qu'envoya aux mineurs la direction du parti socialiste, furent sans doute accueillies, et pour cause, mais on les fit figurer sous le simple nom du caissier. Tout cela pour ne pas offusquer la susceptibilité des chers alliés catholiques et de l'opinion publique !

Mais rien n'allait. Les chefs syndicaux avaient placé toute leur mise sur le jeu d'échecs de la constellation politique. Or, la « bienveillance gouvernementale » tant désirée, ne vint pas. M. de Buelow avait bien promis de servir d'intermédiaire, mais il télégraphia hautainement ses conditions aux mineurs : « la fin de la grève sans conditions ». Voilà à quoi aboutissait le parlementarisme et la diplomatie des « chefs » !

Cependant l'action des ouvriers mineurs finit par prendre plus d'ampleur et leur élan s'accrut. Les journaux socialistes publiés dans le territoire de la grève, s'élevèrent avec passion contre l'arrogance gouvernementale. Ils parlèrent de « provocation » de la part du pouvoir, et certains même, comme le *Volks blatt* de Bochum, essaya de donner à la grève un caractère politique, en proclamant comme mot d'ordre : **La lutte pour le droit de suffrage universel, égal, direct et secret au Landtag prussien.**

La Commission des Sept, avait, peu de temps avant, déclaré à haute voix qu'elle ne pouvait, en aucune manière, avoir foi dans les propos du gouvernement et que la grève devait se poursuivre, même si les mines risquaient d'être inondées d'eau, jusqu'au jour où les patrons auraient au moins fait droit à quelqu'une des revendications ouvrières. Or, maintenant, tout d'un coup, la Commission élevait la voix pour déclarer le contraire. Une assemblée de délégués, non régulièrement élus, — à peine 170... représentant 230.000 grévistes —, se réunit et, *à huis clos*, et *à l'insu de ses mandants*, résolut, contre six voix, de cesser la grève. Ainsi la grève, qui avait commencé par la volonté des masses irri-

tées, contre la résistance des chefs, prit fin par l'ordre de ces derniers. La cessation du mouvement fut imposée d'en haut, par une poignée de « délégués », sans que les grévistes, qui avaient voulu la grève de toute leur énergie, aient eu la moindre occasion de se mêler à leurs propres affaires.

L'ordre du jour, par lequel la Commission des Sept cherchait à motiver la fin de la grève, et qu'elle voulait imposer aux 230.000 grévistes, contenait, comme autant de véritables injures jetées au visage de tout prolétaire conscient. Le second alinéa disait en effet : « Considérant que la continuation de la grève aurait causé à l'économie nationale entière des secousses énormes. » Considération vraiment qui manifeste mieux que toute autre chose la profonde faiblesse de pensée de nos chefs syndicaux ! Faire dépendre la grève de la bonne fortune de l'industrie nationale, c'est-à-dire du capital national en tout premier lieu, voilà une dépendance un peu compromettante pour un mouvement ouvrier moderne ! Mais ce n'était pas tout. L'alinéa énonçait, entre autres, rien moins que la confiance des mineurs dans le gouvernement impérial ! Et, écoutez sous quelle forme d'ironie inconsciente : « Considérant que... le gouvernement... a fermement promis une réforme de la législation des mines, *promise depuis dix ans.* » Avoir confiance dans le gouvernement le plus réactionnaire et plus féodal de l'Europe, c'est peu banal, d'autant plus, quand on doit avouer soi-même qu'on a déjà, et vainement, dû attendre dix ans de promesses gouvernementales non tenues ! Quelle garantie avait-on alors pour l'avenir ?

Mais pour la troisième fois, les chefs se montrèrent de mauvais psycologues. Ils s'affirmèrent encore incapables de commander aux passions. L'enthousiasme des grévistes qui avaient même improvisé un émouvant mouvement de femmes, se sentit frappé au cœur par cet ordre oligarchique et inattendu. En plusieurs endroits, d'âpres et aigres récriminations furent lancées contre les chefs, qui furent menacés et appelés traîtres. Dans plusieurs réunions, il fut résolu de « désobéir » et de continuer la grève. Mais les ouvriers allemands n'ont pas encore appris à se passer des chefs. Après quelques jours de confusion et d'exaspération, ceux-ci réussirent à faire cesser définitivement la grève. Les 230,000 grévistes allèrent humblement et inconditionnellement de-

mander à leurs patrons, qui, eux, avaient tenu dur, à être admis de nouveau au travail. Beaucoup ne réussirent même pas à obtenir cela!

Les leçons de la grève. — La grève de la Ruhr a démontré une fois de plus la complète impuissance de la tactique actuelle de nos syndicats, et l'ignorance totale du facteur *psychologique* inhérent à tout mouvement gréviste. Au moment même où l'argent semblait devoir être épuisé en peu de jours, la grève fut déclarée finie. Il n'y a que nos caisses qui puissent gagner notre cause ! », voilà les paroles que répétaient sans fin les chefs! Nous accordons que les caisses bien remplies sont de bons alliés. Mais seulement des alliés. Vouloir combattre le capital des capitalistes avec le capital des pauvres diables est absurde. Ce n'est pas par la force de l'argent comptant que les grévistes peuvent gagner, mais par des moyens beaucoup plus forts et d'ordre plus moral : la solidarité, le sentiment socialiste de classe et la nécessité économique absolue du prolétariat.

Par son essence propre, une grève générale des mineurs ne peut réussir que quand elle est véritablement générale. C'est-à-dire internationale. Car si les mines n'ont pas cessé de travailler partout, le capital, dans la phase de concentration où il se trouve actuellement dans les pays industriels, n'est point mis en embarras: il lui est facile — et pas même trop désavantageux — de faire venir des mines étrangères ce que les mines « nationales » ne fournissent point en charbon. Tant qu'il peut se procurer de quoi chauffer les machines, le monde capitaliste l'emporte. Aussi les « chefs » des mineurs de Wesphalie avaient-ils eu l'intelligence de s'adresser aux camarades d'Angleterre, de Belgique et de France, afin de leur demander de faire cause commune avec eux. En Belgique ils ont réussi. Les mineurs belges, pour donner une preuve de leurs sentiments internationaux et pour améliorer aussi leurs propres conditions de vie, acceptèrent de déclarer une grève de sympathie. Les chefs des mineurs allemands, auteurs de cette grève fraternelle, ont, peu de semaines après, lâché les camarades mineurs belges. Mais il y a pire encore. La grève des mineurs de charbon n'a pas été générale en Allemagne même. Et par la faute des syndicats ! Pendant que les mineurs de Wespha-

lie et des provinces rhénanes se révoltaient contre leurs patrons, les mineurs de Saxe, Silésie et de l'Allemagne méridionale, qui avaient l'intention de les y aider, furent empêchés par les « chefs » de leurs syndicats de réaliser leur intention, et durent ainsi servir de « sarrazins » contre leurs camarades du Nord et diminuer leurs chances de victoire.

Donc la grève générale ne fut générale que dans la Wesphalie et dans les provinces rhénanes, et même là, elle ne fut pas étendue, malgré la bonne volonté de beaucoup parmi elles, aux autres catégories d'ouvriers, comme il aurait été nécessaire si on voulait vraiment intimider la bourgeoisie. Mais intimider la bourgeoisie, voilà justement ce qu'on ne voulait pas ! Une des plus grandes illusions des « chefs » de la grève était de vouloir combattre les capitalistes des mines au moyen d'autres capitalistes ! Ils ne voyaient pas qu'en dernier lieu la bourgeoisie n'est qu'une seule masse, faisant bloc, contre tout mouvement ouvrier *sérieux*.

En fait, les chefs de la grève ont tout fait pour rendre la grève peu sérieuse. La grève ayant éclaté malgré eux, ils ont aussitôt commencé par lui imposer un caractère éminemment pacifique. La *loi* était devenue la parole sainte ! Ils y ont pleinement réussi, si pleinement, qu'un journal bourgeois de Berlin a pu dire : « Nous autres, patriotes, nous pouvons vraiment être fiers de cette discipline de nos ouvriers ! » Une grève qui déclare à tout propos, sa légitimité et son amour de la paix, enlève les meilleures chances de victoire. La bourgeoisie doit trouver en face d'elle non pas « la pression des bras croisés, mais des poings crispés de prolétaires qui ne conservent leur tranquillité que quand il leur plaira.

La grève des mineurs de Westphalie est donc finie, et les masses sont lasses et irritées. Mais elle n'est pas encore oubliée. *Les masses sont convaincues que la tactique parlementaire, neutraliste et légalitaire de leurs chefs a fait faillite*, et à leurs dépens ! Mais elles ne savent encore ni s'émanciper de leurs chefs ni substituer à cette tactique fausse une tactique juste. Les nécessités urgentes des luttes prochaines le leur enseigneront.

ROBERT MICHELS.

Elberfeld (Bassin de la Rhur). Fin mars 1905.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Les Livres.

L'Anarchisme aux Etats-Unis, par Paul Ghio (Paris, A. Colin, éditeur). C'est l'anarchisme métaphysique et simpliste de Benjamin R. Tucker qui fait l'objet de ce livre, dont le titre ne correspond pas précisément au contenu. L'ouvrage principal de Tucker, recueil d'articles de doctrine, de polémique, d'information, qui se donne comme un *Exposé fragmentaire de l'anarchisme philosophique*, est analysé par M. Ghio avec beaucoup de soin. M. Tucker est un individualiste à outrance : Que chacun songe à ses propres affaires et ne se mêle pas des affaires d'autrui ; que chacun aime ses semblables comme lui-même ; — voilà les règles de la vie individuelle. Pour ce qui est de la vie sociale, Tucker pense que la famille ne peut exister que tant que la liaison de l'homme et de la femme est consentie par eux : les enfants doivent appartenir à leur mère, jusqu'au moment où ils pourront s'appartenir à eux-mêmes. La propriété est un droit inné de l'individu : la terre doit appartenir à celui qui la cultive, et l'instrument de travail à qui le met en œuvre. L'Etat est un organisme d'oppression et de despotisme : il lui faut substituer la libre association des individus. Comme moyen pratique, M. Tucker préconise la création de banques mettant à la disposition des travailleurs des capitaux sans intérêt, et pense avec Proudhon que l'organisation du crédit est la question capitale dont la résolution comportera spontanément celle des autres problèmes. Liberté de battre monnaie et de créer des banques de circulation, tel est le dernier mot de l'anarchisme peu original et confus de M. Tucker. On comprend que M. Tucker n'exerce pas grande influence sur le mouvement anarchiste américain et que ses théories lui aient été laissées pour compte.

M. Ghio complète son étude de Tucker par une rapide relation sur ce qu'il appelle le mouvement anarchiste « insurrectionnel ». Il a visité Paterson, petite ville industrielle, à une heure de New-York et centre ardent de propagande anarchiste menée surtout par des ouvriers italiens émigrés. Il a vu à Chicago, la plus effroyable misère et a assisté à un meeting anarchiste polonais où on déclamait des vers patriotiques de Mickiewicz. Je ne pense pas que tout l'anarchisme américain, qui se développe en dehors de l'influence de Tucker, soit contenu dans les manifestations plutôt inattendues que nous rapporte l'auteur. Pourquoi le livre de M. Ghio, dont le titre promettait davantage, s'est-il

borné à un résumé, d'ailleurs intéressant et utile, des idées de Tucker, et laissé de côté le mouvement communiste anarchiste et ses principaux représentants ?

Hubert LAGARDELLE.

Les Revues Socialistes Allemandes

Die Neue Zeit, n° des 11, 18, 25 février et des 4 et 11 mars. — **Die Socialistische-Monatshefte**, n° de mars. — **Die Documente des Socialismus**, n° de mars.

Deux articles sur la grève des mineurs de la Ruhr : l'un de *Otto Hue*, dans les *Socialistische-Monatshefte*, l'autre de *Kautsky*, dans la *Neue Zeit*. L'article de Hue est un article de défense quasi personnelle, où l'auteur essaie de démontrer que si la grève des mineurs de la Ruhr s'est terminée par une défaite, ce n'est pas une défaite sans compensations : sagesse et discipline des grévistes (il paraît, d'ailleurs, que la police s'est montrée pleine de douceur et de tact : ô bonne police impériale, ô sage police allemande, que ne pouvez-vous communiquer à notre police française, si républicaine et si démocratique, un peu de votre longanimité? mais il est impossible : un Empire doit toujours garder une allure patriarchale, paternelle et idyllique ; l'Empereur est le Père de ses sujets, et il est là pour atténuer la brutalité excessive du choc des classes, tandis qu'en République, hélas ! tout tampon a disparu, c'est le corps à corps, et les gouvernements les plus démocratiques ne laissent pas d'avoir la main fort lourde. Je dédie cette anodine réflexion à tous nos pacifistes sociaux et je les invite, ces démocrates fervents, à dépouiller tout préjugé : vraiment, une bonne monarchie sociale ne serait-elle pas préférable ? Au surplus, n'oublions pas que parmi ces mineurs de la Ruhr il y avait bon nombre de syndiqués chrétiens et il est bien possible que la neutralité de la police ait répondu à cette « neutralité » syndicale que Otto Hue glorifie). Donc (fermons cette trop longue parenthèse). sagesse et belle tenue des grévistes, — spectacle, on en conviendra, bien doux à contempler pour des yeux de dirigeants et les grévistes n'apprendront jamais assez à bien se tenir, en petits garçons bien sages, qui doivent rester bien tranquilles, les bras bien croisés sur leur poitrine pacifique ; admirable accord de tous les éléments ouvriers, jusque-là discordants et hostiles : catholiques, social-démocrates, évangéliques, nationaux-libéraux, allemands, polonais, italiens et tchèques se sont fondus en un seul bloc de résistance ouvrière ; et le fait, en effet, serait à enregistrer avec

joie, si cette unanimité n'a pas été achetée trop cher ; il y a neutralité et neutralité, et si c'est bien sur le terrain économique que peut se faire, à notre avis aussi, le plus facilement, l'*unité ouvrière*, il ne faut pas, toutefois, que cette unité soit le fruit d'une sorte de renoncement à tout esprit de lutte vraiment révolutionnaire ; il faut que cette unité soit, non une *unite de paix sociale*, mais *une unité de lutte* ; et il y a des accords qui ne sont admirables qu'en apparence : il y a entre les réformistes, en général, qu'ils soient parlementaires, trade-unionistes ou simplement démocrates et les catholiques sociaux une telle communauté de vues que leur union sur le terrain pratique, loin d'être admirable, n'est que trop naturelle.

Ce n'est pas tout, et Otto Hue nous donne encore, comme fiches de consolation, ces deux faits, d'abord, que la défaite n'a pas entamé la force syndicale, puisque, au contraire, le nombre des syndiqués s'est accru dans de grandes proportions, et ensuite, que jamais les sympathies des classes moyennes ne s'étaient traduites avec autant de netteté. C'est possible, et nous nous en réjouissons, bien qu'à nos yeux l'accroissement numérique d'un syndicat ne soit pas du tout un facteur décisif (on a vu des syndicats *énervés* par de trop subites affluences, et, ce qui est essentiel, c'est l'esprit de lutte qui anime l'organisation ouvrière, et non pas seulement sa force numérique) ; et si, sans doute, il n'est pas du tout indifférent d'avoir avec soi l'opinion publique, ce n'est pas là non plus un facteur d'importance primordiale, puisque, malgré cette sympathie des classes moyennes, les mineurs de la Ruhr ont été battus et qu'en Angleterre, la grande grève des mécaniciens, on se le rappelle, échoua également, tout en ayant pour elle cette même sympathie.

Tout cela, en somme, est à côté de la question, et Otto Hue ne répond pas au reproche essentiel qui a été fait *aux dirigeants* d'avoir compromis le succès de la grève par un excès de temporisation. L'essentiel, en effet, dans une grève, comme dans la guerre, c'est la tactique adoptée, la rapidité du coup d'œil, la célérité de la décision et de l'attaque, l'énergie impétueuse de l'offensive. Cela est si vrai que lorsqu'on veut supprimer ou atténuer les grèves, on songe aussitôt à les *parlementariser*. Après le lumineux article de Lafont, je n'insisterai pas sur ce point ; il y aurait presque indécence de ma part, et je me contente d'engager les lecteurs du *Mouvement* à relire cet article si *vrai*, si fin, si vivant.

Kautsky, lui, ne s'attarde pas à rechercher s'il y a eu vraiment défaite ou victoire ; il fait cette réflexion de bon sens qu'on n'a pas coutume de discuter s'il y a victoire ou non, quand elle est bien réelle : ce sont les défaites qu'on essaie d'atténuer en

recherchant des compensations, l'orgueil humain ne s'avouant pas volontiers vaincu. Kautsky essaie de tirer de la grève de la Ruhr des conclusions générales et un enseignement pratique pour la direction à imprimer à la lutte de classe. Selon lui, ce qui explique l'échec de cette grève, ce ne sont pas les fautes de tactique commises, — une meilleure tactique eût abouti au même résultat — mais les conditions générales et nouvelles créées par le développement des trusts et cartells, qui ont donné au capitalisme une capacité de résistance contre laquelle la force des syndicats ouvriers ne peut que se briser. Le syndicalisme, isolé, laissé à ses seules forces, est voué à une radicale impuissance, à une impuissance aussi grande que le parlementarisme lui-même, quand celui-ci n'est pas adossé à un prolétariat fortement organisé : et de cette double impuissance, il ne faut pas, selon Kautsky, conclure à l'inutilité de la lutte et à une sorte de pessimisme socialiste ; non, car c'est de leur isolement réciproque que vient leur impuissance ; unis, se donnant mieux la main, s'appuyant davantage l'un sur l'autre, le syndicalisme et le parlementarisme, l'action économique et l'action politique, pourraient faire brèche au capitalisme unifié et formidablement organisé des trusts et des cartells.

Il y aurait beaucoup à dire sur ces conclusions de Kautsky et snr les thèses générales qui les appuient. Il semble cependant que Kautsky ait fait un pas en avant vers les conceptions « grève-généralistes ». C'est ainsi qu'il distingue deux sortes de « grèves politiques » : la première, qui a pour objet de forcer la main à l'Etat pour précipiter le vote d'une loi ou conquérir un droit purement politique ; celle-là a besoin d'être longuement et mûrement préparée, et la direction en revient au parti politique ; la seconde, qui se propose de renverser l'Etat lui-même ; celle-ci doit révéler, au contraire, un caractère d'absolue spontanéité, et la direction en appartient aux syndicats eux-mêmes. Mais n'est ce pas là, précisément, la distinction que nous faisons entre la grève générale « politique » et la grève générale tout court ? Il va de soi que la grève générale, comme l'entendent les syndicalistes, a nécessairement un caractère politique, puisqu'elle est dirigée aussi bien contre l'Etat que contre le capitalisme, et qu'elle a l'allure d'*une lutte d'ensemble* de toute la classe ouvrière contre toute la société bourgeoise. Pour nous, le grand mérite de grève générale, c'est qu'elle est nécessairement *une manifestation autonome* du prolétariat, une explosion de la puissance ouvrière qu'*aucun élément étranger* ne vient corrompre ou dénaturer — élément qui puisse, à la faveur des évènements, rétablir, au sein de la société productrice, *de la hiérarchie* et, partant, *un Etat.*

Mais où Kautsky nous semble encore prisonnier d'anciens préjugés, c'est dans son appréciation du parlementarisme. Il reste

fidèle aux idées qu'il a émises dans son livre : *Parlementarisme et Socialisme*, et il continue à voir dans la forme parlementaire, non la forme adéquate à la domination politique de la bourgeoisie, mais une forme susceptible de *contenus* bien différents : que le prolétariat, écrit-il, triomphe, et l'on verra quelle vie nouvelle il infusera au parlementarisme ! Kautsky attribue donc encore au parlementarisme une grande puissance de création socialiste; c'est d'un Parlement où entrerait une majorité socialiste que pourrait sortir, selon lui toujours, la transformation socialiste. Et la grève, au fond, n'a d'autre office que de servir d'adjuvant extérieur, de propulseur mécanique, de force brute externe : la puissance créatrice n'est pas dans la classe ouvrière elle-même, elle est toujours dans les Parlements, projection et représentation, soi-disant, du prolétariat.

C'est sur ce point que nous nous séparons totalement des marxistes dits orthodoxes. Non pas que nous n'accordions aux Parlements aucune valeur ni aucune action : ce que nous leur dénions, c'est la vertu de créer le socialisme, c'est, je le répète, la puissance de création socialiste. Pour nous, le parlementarisme n'a pas une vertu créatrice ; il a une simple vertu, au contraire, de dissolution et de déblaiement ; c'est, avant tout, une puissance de critique et de décomposition.

Les Russes sont en train de conquérir une constitution. A ceux qui nous disent : mais comment, vous, qui déniez toute valeur au parlementarisme, encouragez-vous les ouvriers russes à verser leur sang pour sa conquête ? N'y a-t-il pas là une contradiction ?

Kautsky répond, lui, en disant que les ouvriers russes sauront infuser au parlementarisme une vigueur inconnue aux autres parlements d'Europe. Ce n'est pas là, ce que nous, nous répondons,

Nous répondons simplement ceci : si mauvais, en soi, que se montre partout le parlementarisme, il n'est pas possible à un peuple de se dispenser de passer par la phase constitutionnelle, par l'*expérience* parlementaire ; cette expérience est nécessaire pour purger la conscience populaire de tout préjugé autoritaire, étatique et démocratique, car il n'est pas possible de passer d'emblée d'un régime de droit divin à un régime de contrat et de liberté ; il faut passer par le purgatoire parlementaire, et la démocratie est l'intermédiaire naturel et nécessaire entre l'Ancien régime et le socialisme. La démocratie a une valeur critique, anarchique et dissolvante : mais il faut traverser la critique avant d'arriver à l'affirmation, il faut que la négation de l'autorité et de l'Etat soit radicale et pour que cette negation arrive à ce caractère radical et à cette profondeur, il est nécessaire que l'Etat ait revêtu la forme démocratique.

Voilà ce que nous répondons, et voilà pourquoi nous pouvons dire, sans contradiction, aux prolétaires russes : faites votre révolution politique ; ce ne sera pas encore pour vous la vraie Révolution ; non : mais, avant le paradis socialiste, il faut traverser, au sortir de l'enfer autocratique, le purgatoire de la démocratie !

Il y aurait beaucoup à dire aussi sur l'importance que Kautsky attribue aux trusts et aux cartells capitalistes. Je ne puis qu'effleurer ici la question et renvoyer à une étude de Sorel sur les syndicats industriels parue dans la *Revue socialiste* il y a quelques années. Pour Sorel, on le sait, le trust n'est nullement la forme capitaliste par excellence ; c'est une forme *précapitaliste* au contraire, une forme du capitalisme commercial et usuraire, qui se développe dans des conditions factices et artificielles, sous l'influence, en particulier, du protectionnisme. Et c'est ici le lieu d'appeler une fois de plus l'attention des socialistes sur la parenté évidente qui lie entre eux tous ces phénomènes : protectionnisme, trusts et cartells, socialisme d'Etat, réformisme, pacifisme et catholicisme social, avec, *comme conséquence socialiste*, l'affaiblissement du marxisme. Marx, on le sait, a préconisé dans sa célèbre conférence de Bruxelles, le libre-échange, et pour quelles raisons ? c'est que le libre-échange accélère le procès de décomposition du capitalisme en activant la concurrence, en la portant à son apogée, et que devant une bourgeoisie émiettée à l'infini par la concurrence, devant un capitalisme parfaitement libre et anarchique, la classe ouvrière trouve dans sa cohésion croissante, une force considérable. Mais, au contraire, si le capitalisme s'unifie, se concentre et se contracte sur lui-même pour offrir en quelque sorte au prolétariat un front compact et non plus une ligne dispersée, il va de soi que la lutte devient bien plus difficile pour la classe ouvrière. D'où la nécessité de combattre à outrance le protectionnisme, et c'est ainsi qu'une action parlementaire vigoureuse du socialisme s'imposerait. Le parlementarisme a pour rôle essentiel de déblayer le terrain ; il a surtout, je le repète, un rôle de dissolution et de désorganisation ; il faut qu'il pratique dans le bloc bourgeois et étatique des brèches par où puisse passer le socialisme. Mais hélas ! le socialisme au Parlement se borne à faire de la bienfaisance ; au lieu de détruire, de critiquer et de dissoudre, il veut... construire, et il n'arrive à faire que de la vulgaire bienfaisance philanthropique et bourgeoise ! Et on appelle cela, pompeusement, Code du travail, législation sociale, réforme sociale !

Mais le commentaire de l'article de Kautsky m'a entraîné dans des développements un peu longs peut-être, pour cette Revue des revues, et il ne faut signaler encore divers autres articles également intéressants. Dans la *Neue Zeit* du 18 février,

Fleissner relève, comme il convient, — *l'utopie coopérative,* le mouvement coopératif étant conçu comme susceptible d'une extension indéfinie où serait noyé le capitalisme. Des bourgeois sentimentaux et qui se disent pratiques, aiment à caresser ce beau rêve d'une révolution sociale s'accomplissant d'une façon aussi bénigne, aussi pacifique, aussi simple. Et les ouvriers se laissent bercer à cette musique ! Mais il faut en rabattre : le socialisme ne peut pas plus être une extension de mouvement coopératif que du mouvement démocratique ; *la démocratie des consommateurs* n'a pas plus de vertu révolutionnaire que celle des électeurs ; le socialisme est *affaire de producteurs*, c'est, non pas une forme nouvelle de répartition, mais de production.

Edouard Berth.

Chronique Politique et Sociale

Critiques et Objections.

Deux articles du *Socialiste*, signés par Charles Bonnier, ont opposé au socialisme ouvrier que nous défendons ici, des critiques et des objections que nous devons relever. Bien qu'il eut été préférable, pour une discussion plus large, que Bonnier n'interrompît pas la série des observations qu'il semblait annoncer, nous nous en tiendrons, pour l'instant, aux seules appréciations qu'il a jusqu'ici formulées. Aussi bien elles accusent suffisamment un état d'esprit caractéristique.

I

Le grand reproche que nous adresse Bonnier, c'est de « subordonner le mouvement politique au mouvement corporatif », ou encore de « confondre l'agitation syndicale avec l'organisation politique. » On pourrait vraiment croire, devant une telle confusion des termes, que Bonnier n'a été informé ni des manifestations du syndicalisme révolutionnaire en France, ni des controverses de ces derniers temps. Les syndicalistes révolutionnaires se sont pourtant expliqués clairement. Leur mouvement n'est pas *corporatif*, au sens trade-unioniste du mot : il ne se limite pas à la con-

quête de revendications professionnelles, et ne pactise pas avec la société capitaliste. Mais il est *politique*, au sens total de l'expression : il poursuit la transformation de l'ensemble des rapports sociaux et la désorganisation de l'Etat actuel. *L'action directe est une action politique.*

Bonnier s'est trompé de date. Il y a vingt ans, les syndicats français n'étaient pas sortis de ce que Guesde a appelé l'*ornière corporative*, et les partis socialistes dûrent les combattre. Ces syndicats suivaient la voie naturelle de tout mouvement ouvrier qui n'est pas parvenu à la conscience révolutionnaire. Ils ne visaient qu'à l'acquisition d'avantages immédiats, revendiqués avec sagesse, loin de tout sentiment de révolte. En face de ces organisations défaillantes à la lutte, ne possédant aucune valeur de transformation sociale, les *partis* socialistes représentaient seuls l'esprit de révolution. Toutes les illusions leur furent possibles : ils purent, dans l'ivresse du combat, se considérer comme le commencement et la fin de toute action. Il appartenait exclusivement aux *partis* de conduire la lutte de classe, de donner l'impulsion aux masses, de remplir tout le champ de la guerre sociale !

Mais c'est là le passé. Les critiques et les objections de Bonnier vaudraient, si nous nous trouvions en présence d'un mouvement semblable, qui se cantonnerait dans la *lutte corporative* et repousserait la *lutte politique*. Il est loin d'en être ainsi. Depuis vingt ans, les faits ont changé, et, sur le terrain de l'action prolétarienne, les rapports de *parti* et de *classe* ont pu s'éclaircir. Il s'est produit comme un renversement des termes. Dans la lutte de classe, le *parti* n'est plus apparu que comme un organisme auxiliaire, dont l'utilité est certaine, mais dont la puissance d'action est restreinte. Evoluant dans le Parlement, se développant dans les élections, obligé aux compromis nécessaires et aux amalgames inévitables, il s'est révélé, à l'épreuve de l'expérience et au regard de l'analyse, *sans valeur créatrice propre*.

Par contre, le mouvement syndicaliste, éduqué par l'action, a pris tout son sens révolutionnaire. Il a donné à la lutte de classe, qui dans le domaine électoral et parlementaire ne trouvait pas de support concret, un fondement réel. La notion d'une *pratique socialiste*, que les partis, confinés dans une activité simplement démocratique, n'auraient pu

concevoir, a été par lui nettement dégagée. C'est la grande nouveauté du syndicalisme que d'avoir ainsi, sur les ruines des dogmes et des formules, édifié une *action* qui, tout en étant pratique, reste révolutionnaire, et n'est vraiment révolutionnaire que parce qu'elle est pratique. Les traditions de l'Internationale ont été reprises et le principe de l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes a commencé à devenir une réalité. Si les syndicalistes ne font appel qu'aux énergies personnelles de la classe ouvrière, à son *action directe*, au sentiment de sa responsabilité, à l'accroissement de sa capacité, c'est qu'ils savent que *les idées socialistes sont la création propre du prolétariat révolutionnaire*. Les règles nouvelles de vie, tout cet ensemble de notions juridiques et morales qui constituent la conscience socialiste, c'est la classe ouvrière seule qui les élabore dans sa lutte quotidienne et dans ses institutions autonomes. C'est elle seule aussi qui les fera triompher.

Bonnier ne peut donc pas dire que nous subordonnons « le mouvement politique au mouvement corporatif ». Il y a entre les conceptions qu'il nous prête et les idées que nous affirmons, toute la différence qui sépare *l'action de la corporation* et *l'action de classe*. Nous pouvons lui répondre, en reprenant ses termes, que ce que nous subordonnons, c'est le *mouvement parlementaire et électoral* au *mouvement politique*. On arrivera bien à en convenir : le parti socialiste ne peut exister comme tel qu'en fonction du mouvement ouvrier révolutionnaire. Bonnier n'aperçoit pas que les partis sont des organismes spéciaux, soumis à des lois particulières, et qu'il ne faut pas leur demander plus qu'ils ne peuvent donner. C'est le seul moyen de les empêcher de tomber dans un dogmatisme stérile et de leur faire produire tous leurs résultats utiles. La tâche du parti socialiste — remis à sa vraie place — est d'ailleurs assez vaste. Il serait dejà beau qu'au milieu des intrigues parlementaires, les partis socialistes parvinssent à garder intacte leur dignité politique, et à se constituer, à toute heure et en toute circonstance, les défenseurs attitrés de la *liberté du citoyen*. Ce serait aussi le meilleur de leur tâche, s'ils consentaient à n'être, dans toutes les questions du travail, que les serviteurs de la classe ouvrière, les porte-parole de ses revendications et de ses désirs. Tout leur rôle serait enfin réalisé s'ils complétaient cette action par une intense vulgarisation

des idées révolutionnaires. Mais il ne faut pas leur réclamer plus. Ils ne sauraient être les inspirateurs de la lutte de classe ni les organisateurs de la révolte ouvrière.

II

Bonnier nous objecte encore que les *classes* ne sont — pas plus que les *partis* — composées d'éléments homogènes. Nous avions indiqué que le *parti* est un agrégat artificiel d'éléments hétérogènes, venus de toutes les couches sociales, et réunis seulement par un lien de volonté. La *classe* nous paraissait, au contraire, être un produit naturel du développement historique, ne comprenant que des éléments issus des mêmes catégories, et dont le groupement est dû à un lien de nécessité. Nous en tirerions cette conclusion que la différence d'importance sociale qui distingue la *classe* du *parti*, est égale à la distance qui sépare un produit naturel d'un produit artificiel.

Or Bonnier a vu, à Zurich, en 1893, des syndiqués français, d'opinions singulièrement bariolées et ne réalisant pas la moindre homogénéité intellectuelle. Mais il n'y a pas que le Congrès de Zurich qui ait offert un spectacle semblable. Tous les congrès ouvriers, et la *Confédération Générale du Travail* elle-même, renferment des dissemblances de conceptions pareilles. Ce n'est donc pas d'unité intellectuelle dont on parle, mais d'homogénéité d'origine et de conditions de vie. Les partis socialistes rassemblent des hommes de niveau social étrangement différent : bourgeois opulents, petits bourgeois et ouvriers s'y coudoient et s'y mêlent. Les uns et les autres ont des intérêts divers, ils apportent le plus souvent avec eux les points de vue des catégories auxquelles ils appartiennent : il en résulte une mélange d'idées sur la nature duquel nous n'avons été que trop fixés.

La classe ouvrière organisée ne connaît, au contraire, que des prolétaires, vivant de la même vie, soumis aux mêmes éventualités, ayant les mêmes intérêts. La lutte commune unifie les idées, souvent contraires au début, qui se dégagent de ce milieu, comme elle fait apparaître aux yeux des travailleurs la solidarité qui les lie. C'est en ce sens que les conceptions qui émanent de la classe ouvrière elle-même

ont une autre portée sociale que les théories que formulent les partis. Nous n'avions pas dit davantage.

III

Les objections et les critiques de Bonnier montrent avec quelle difficulté les esprits même avisés se résolvent à tirer profit des leçons de l'expérience. Le *Socialiste* avait déjà manifesté son étonnement en face du syndicalisme révolutionnaire. Il semble qu'il y ait chez ces camarades comme un pieux parti-pris de défendre le passé. C'est un sentiment respectable, et que nous ne voulons en rien contrarier.

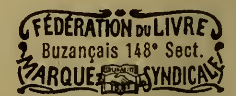
Il ne s'agit pas d'ailleurs de juger le passé, mais de le comprendre. Sa connaissance n'a de valeur que dans la mesure où elle nous sert à nous conduire dans le présent. Les cisconstances, hier, ont déterminé telle croyance ; les circonstances, aujourd'hui, en ont provoqué telle autre : nous n'avons pas le droit de récuser l'enseignement des faits. Ce qu'on peut seulement exiger de nous, c'est que notre critique se conforme à la réalité et ne la dépasse pas. Pour le reste, qui donc contesterait que *la science naît de l'action*.

Hubert LAGARDELLE.

Le Gérant : JEAN RIEUX.

IMP. SPÉC. DU MOUVEMENT SOCIALISTE

101, rue de Vaugirard, Paris.



La Commandite et son rôle social

La *commandite* est l'organisation autonome et égalitaire de l'atelier par les travailleurs eux-mêmes. En *commandite*, 1° l'autorité du patron est rejetée au dehors, elle ne s'exerce plus que sur les produits du travail effectué, et les producteurs administrent eux-mêmes leur production ; 2° tous les travailleurs sont égaux, et jouissent d'une situation identique, quelle que soit la nature du travail qu'ils accomplissent à l'intérieur de l'atelier.

C'est ce mode perfectionné d'organisation de l'atelier qui, à cette heure, préoccupe de plus en plus les militants ouvriers, surtout à la suite de deux événements récents. D'une part, la question de la réorganisation du travail à l'Imprimerie Nationale, nous a mis en demeure de prouver au monde ouvrier la valeur du système commanditaire (1). D'autre part, une grande industrie naguère en grève, la corporation de la voiture, a pu, à Paris, imposer le régime de la commandite dans la plupart des nouveaux contrats qu'elle a signés avec le patronat.

L'idée de la commandite a donc pris un nouvel essor. Aussi devons-nous exposer aux lecteurs du *Mouvement Socialiste* l'histoire et le fonctionnement de ce mode de travail, qui limite l'autorité patronale aux portes de l'atelier, et qui fait des travailleurs qui le réalisent des producteurs vraiment libres et égaux.

---

(1) Voir nos articles du journal l'*Action*.

Notre exposé est d'autant plus nécessaire, que nombreux sont ceux qui ne connaissent pas le système de la commandite, qui le connaissent peu, ou qui le connaissent mal. Même parmi ceux qui le connaissent bien, il en est qui lui opposent une hostilité irraisonnée, tirée soit de ce fait que la Fédération du Livre, d'inspiration réformiste, le préconise, soit de la crainte qu'on a de voir la commandite se transformer en vulgaire coopérative de production égoïste et anti-prolétarienne. Le premier argument ne porte pas, la valeur d'une institution étant inhérente à l'institution même; quant au second, il nous sera facile d'y répondre.

Quoi qu'il en soit, ce flottement, qui se produit dans la pensée ouvrière au sujet de la commandite, prouve, malgré ses succès croissants, combien peu on en saisit encore la portée, et combien peu surtout on connaît les expériences qui, *en fait*, ont déjà prouvé, mieux que des raisonnements, ce qu'elle est. Indiquons donc ses origines, son organisation et son rôle social.

I

ORIGINES DE LA COMMANDITE

C'est dans la typographie que fut lancée l'idée de la commandite. Il y a peu de documents qui nous donnent des renseignements précis à ce sujet.

Au cours d'une conférence, notre camarade Yvetot, typographe, secrétaire de la section des Bourses du travail, fit remonter la commandite au mouvement révolutionnaire de 1848. Les typographes de l'époque, mêlés aux luttes politiques, poursuivaient, dans les imprimeries, leur œuvre d'émancipation. La commandite, ardemment préconisée par ces hardis précurseurs, fit des adeptes. Mais nous n'avons pu retrouver de document certain, qui nous aurait éclairé sur ce point.

Dans un opuscule intitulé : *Les Associations professionnelles ouvrières typographiques*, publié par le Comité central de la Fédération du Livre, nous voyons que la première commandite fut créée en 1853, à l'imprimerie Dubuissont. En 1867, à l'élection du Comité syndical, qui assumait la tâche de faire modifier les prix de main-d'œuvre reconnus insuffisants, la majorité des vœux exprimés furent pour la *généralisation de la commandite égalitaire*. Un désaccord survint au Comité sur cette question et une assemblée générale, convoquée à ce sujet, donna une faible majorité en faveur de l'idée commanditaire. Le Comité syndical procéda au vote dans les ateliers. 674 voix furent pour la *commandite obligatoire*, 1.007 contre. Malgré ce résultat négatif, le Comité introduisit la commandite comme base de la revision du tarif et présenta son projet à la commission patronale le 17 octobre 1867.

Les patrons, le 18 janvier 1868, repoussèrent la commandite. Le Comité syndical donna sa démission. Le nouveau Comité renonça à la *commandite obligatoire* et se borna à introduire dans le projet de tarif des dispositions qui devaient faciliter l'adoption de ce système.

En 1876, le Comité syndical inséra dans son nouveau tarif la commandite obligatoire. Comme en 1868, les patrons la repoussèrent. Le Comité rendit compte de son mandat le 15 janvier 1877. Il fit procéder à un vote dans les ateliers, le 10 février, sur l'adoption du principe de la commandite obligatoire. Sur 2.158 votants, 910 se prononcèrent pour et 1.190 contre. Le Comité donna sa démission et fut remplacé par des partisans de la *commandite facultative*.

Il est curieux de constater qu'à ce moment les Comités donnaient l'impulsion à la masse des syndiqués et que, par deux fois, sur la même question, à près de dix ans d'intervalle, devant les votes des ateliers allant contre leur conception, ils démissionnèrent.

On remarquera qu'il s'agissait de la *commandite obligatoire*, c'est-à-dire de celle qui veut que tous les travaux typographiques soient faits en commun par imprimerie. Nous ne pouvons que regretter cette inertie de la masse. Aujourd'hui notre corporation aurait une meilleure situation. La commandite aurait porté ses fruits et ne serait pas une *idée neuve*.

En quoi donc la commandite est-elle une idée neuve ?

Les premières commandites typographiques n'avaient eu qu'un but : lutter contre le *metteur en pages* qui accaparait tout le bon travail. Le *metteur en pages* est l'ouvrier qui assure la conduite d'un ouvrage en distribuant la copie aux membres de son équipe. Il donne les indications, les marches, puis attend que la copie soit composée. Quand elle est composée, il rassemble les lignes faites et, en suivant l'ordre des feuillets de l'ouvrage, il en forme des pages d'égale longueur. Les pages forment des feuilles; les feuilles des volumes.

La composition des lignes est le travail le plus ingrat de la typographie. Il demande un effort constamment soutenu à l'ouvrier qui veut un salaire raisonnable. D'après les tarifs, une page est comptée pleine, c'est-à-dire on évalue combien de lignes rentrent dans la page. En multipliant le prix de la ligne par le nombre de lignes, on a la valeur de la page.

Dans un volume, il y a des quantités de parties blanches entre les lignes, principalement pour les titres et sommaires. Ces parties blanches sont mise par le metteur en pages qui les compte comme des parties de texte. De ce fait, en plus de son travail de mise en pages qui lui est payé, il touche tout le *bon* dispersé parmi la production des malheureux *lignards* (faiseurs de lignes), qui ne reçoivent que le paiement de leurs lignes comptées au mille de lettres.

A côté de cette injustice, qui est le propre même de la fonction du metteur en pages, il y a une foule de privilèges

qui viennent concourir à faire d'un seul ouvrier un accapareur des bénéfices. En premier lieu : les parties retrouvées; le choix de la copie ; l'emploi d'ouvriers à la journée, travaillant en surproduction, pour le compte d'un metteur en pages tarifant ses travaux aux pièces, etc.

C'est pour combattre ce privilège que les typographes créèrent la commandite. Tous les membres d'une équipe, concourant au même travail, voulurent profiter des charges et des avantages de ce même travail. Ils se réunirent en commandite, nommèrent un metteur en pages qui devint leur égal, et, tarifant la production, ils s'en répartirent égalitairement la valeur. C'était la *commandite égalitaire*.

Il existe un autre système de commandite : c'est la *commandite au prorata*. Chaque associé touche intégralement le prix de son travail, plus le bénéfice proportionnel sur le boni global de l'entreprise. A notre avis, malgré les raisons que l'on s'efforce de donner en faveur de la commandite au prorata, et dont la principale repose sur ce fait : *de permettre aux faibles de rentrer dans une commandite*, nous ne considérons pas le *prorata* comme étant vraiment de la commandite.

Les commandites de journaux sont sous le régime égalitaire. Les conditions spéciales de travail obligent l'équipe à assurer une production déterminée. Cette production est divisée par le nombre de typographes ; elle constitue la *pige*, c'est-à-dire la somme de travail que chacun doit produire. Il arrive que seuls, les compositeurs qui peuvent faire la pige, sont admis au sein de ces commandites. On voit donc que, même en régime égalitaire, il s'établit une sélection parmi les ouvriers.

Pour nous résumer, voici les grandes lignes des diverses applications de la commandite dans la typographie. D'une part : suppression du metteur en pages. D'autre part : groupement d'ouvriers pour confectionner un journal déterminé

évinçant ceux ne fournissant pas la pige. Ce sont les deux idées maîtresses qui demeurent encore dans l'instauration des commandites et qui sont reconnues par le syndicat.

A ces idées directrices se greffent les idées essentielles d'émancipation que nos aînés de 1848 voulurent mettre en pratique : l'affranchissement des ouvriers, par *la plus grande somme de liberté dans le travail, l'égalité, la suppression de l'intermédiaire du patronat, le désir d'être son maître en organisant librement la production.*

Malgré ses imperfections, la commandite des premiers jours marque un notable progrés, surtout si l'on se rend compte de l'ignorance et, partant, de la passivité de la masse. Les idées, quoique lentement, ont évolué depuis. Et si la formule syndicale typographique est restée la même, dans la rigidité du texte des statuts, la vie, les faits matériels, les initiatives individuelles en marge du syndicat, le progrès enfin, ont apporté une formule nouvelle de l'application du système commanditaire.

C'est en ce sens que l'idée est neuve. Beaucoup de syndicalistes n'ont à l'esprit que les exemples des vieilles commandites. Ils ne connaissent que les abus auxquels se sont livrées certaines de ces petites organisations. Ils disent : commandite veut dire groupement d'ouvriers d'égale force ; — marchandage ; — surproduction ; — travail aux pièces ; — association égoïste de production ; — communisme bâtard.

Nous allons nous efforcer de faire comprendre à tous les militants, ce qu'est devenue, depuis 1848, l'idée commanditaire. Notre démonstration ne reposera pas sur des théories plus ou moins sentimentales, ni sur des données utopiques écloses dans un cerveau de constructeur, non plus que sur des conceptions personnelles qui n'auraient que le mérite d'être trop estimées par leur auteur, mais sur *la réalité des faits.*

Ces faits ne seront pas tellement fugitifs qu'ils ne pour-

ront laisser de traces, mais, étant le résultat d'une pratique de près de cinq années, ils seront matériellement contrôlables.

Nous voulons parler de l'essai de commandite égalitaire de l'Imprimerie Nationale, qui fut ordonné par les Chambres et qui fut mis en application le 1er mai 1900. Pour faire ressortir toute la valeur de cet essai, pour en marquer l'importance et montrer quel puissant exemple il donne aux syndicats, nous allons rappeler brièvement sa période de gestation qui dura plus de deux années, et mettre en relief l'état d'esprit du personnel ouvrier de l'Imprimerie de l'Etat à cette époque.

II

LA COMMANDITE A L'IMPRIMERIE NATIONALE

L'idée commanditaire était depuis longtemps connue du personnel de l'Imprimerie de l'Etat. Dans tous les milieux se trouvent des militants, énergiques, ouverts aux idées d'émancipation, qui, de toute leur volonté, s'efforcent de faire triompher les conceptions nouvelles en secouant l'inertie des masses. L'Imprimerie Nationale n'échappa pas à cette règle. Dans ces ateliers, des militants syndicalistes s'affirmèrent hautement pour la commandite.

Bien avant l'année 1898, qui marque le commencement de la période préparatoire de l'essai actuel, notre regretté camarade Charles Decroix, typographe, ancien membre du Comité central de la Fédération du Livre, avait déterminé à plusieurs reprises, des mouvements en faveur de la commandite. Mais le terrain était peu favorable. Le privilège était l'apanage du moment. Les ouvriers qui n'étaient pas favorisés avaient toujours l'espoir de le devenir. Les chefs, protes et sous-protes, contremaîtres, étaient tout puissants. Les metteurs en

pages étaient des personnages avec qui il fallait compter. Tout dépendait du caractère et de la moralité des chefs. Si ces derniers étaient équitables, le mal paraissait adouci ; s'ils étaient enclins aux préférences, c'était l'arbitraire dans toute son immoralité (1).

Malgré cette situation, cette atmosphère de faveurs, peut-être, pour être plus juste, à cause d'elle, notre camarade Decroix obtint, à plusieurs reprises, sous forme de protestations, d'imposantes majorités parmi les typographes en faveur de la commandite. Une fois, entre autres, il y eut, dans tout un atelier de composition (les labeurs), une quasi unanimité. Le favoritisme y sévissait peut-être à l'état aigu : dans tous les cas, c'est un fait significatif.

Mais ces consultations restèrent platoniques. Decroix, âgé, fatigué par une vie de labeur et de lutte à la Fédération et à la Bourse du travail, ne faisait plus que de la propagande d'homme à homme, et n'avait plus la force de grouper et d'organiser les bonnes volontés commanditaires.

En 1897, dès les premiers jours de notre entrée à l'Imprimerie Nationale, nous élaborâmes un *projet de commandite égalitaire générale du service de la composition typographique*, que nous adressâmes au directeur, M. Christian. Quelque temps après, au cours d'une assemblée syndicale, nous fûmes quelques-uns, unis par la même pensée, à envisager la possibilité de tenter une action en faveur de la commandite.

Le groupe commanditaire fut fondé. Des initiatives et des intelligences se manifestèrent, ainsi que des énergies qui ne firent jamais défaut (2). En 1898 et en 1899, M. Dumont, dé-

---

(1) Nous devons reconnaître que la Direction actuelle a puissamment contribué à changer cet état de choses.

(2) Au premier rang nous devons citer avec nos regrettés Nicolas (Félix) et Decroix : Vidal (Jean), Ferretti, Humbert ; puis des nouveaux venus, Maraux, Denis, et Fleurs.

puté du Jura, fut nommé rapporteur du budget de l'Imprimerie Nationale, et ce fut lui qui devint vraiment l'instaurateur de la commandite au sein de l'Imprimerie de l'Etat, et c'est à ses rapports, ainsi qu'au puissant concours qu'il nous a prêté, que nous devons notre essai de commandite égalitaire.

En 1898, M. Dumont demandait la commandite générale. La Chambre n'accepta pas ses conclusions. En 1899, M. Dumont demanda l'essai de la commandite par les volontaires de ce mode de travail. La Chambre accepta et le Sénat ratifia le vote. La commandite rentrait donc dans la légalité (1).

Sous l'impulsion de notre regretté ami Nicolas (Félix), ancien délégué adjoint de la Chambre syndicale typographique parisienne, la commandite fut fondée. *Tous les compositeurs qui s'affirmèrent commanditaires firent partie de notre groupe.*

Nous montrâmes par ce fait notre volonté de dépasser les conceptions statutaires de notre Syndicat. Nous voulions fonder une commandite égalitaire avec tous les partisans de ce mode de travail. Si l'essai était reconnu concluant, il devait se généraliser à tout le service de composition typographique.

On voit, par cette base de recrutement, que nous ne regardions pas la valeur professionnelle d'un ouvrier avant de l'inscrire sur notre liste, mais nous prenions toutes les valeurs professionnelles. En commandite, il ne peut y avoir

---

(1) Le cadre restreint que nous nous sommes tracé ne nous permet pas de citer les rapports de M. Dumont, ni les brochures de propagande que rédigea la Chambre syndicale typographique parisienne sur la question.

Nous ne parlons pas non plus des démarches qui furent faites ni du concours que nous prêta Keufer, secrétaire du Comité central du Livre. Nous étions soutenus par la Fédération et la section parisienne : c'est tout dire.

des ouvriers forts et des ouvriers faibles, chacun étant employé suivant ses facultés intellectuelles et ses moyens physiques. Tous les hommes ont la même utilité ; il suffit simplement d'adapter les aptitudes et de les coordonner vers un but déterminé.

Nous eûmes soixante adhésions. Le directeur mit à notre disposition un local convenant aux soixante places ; il nous donna les travaux qui avaient été fixés par le Parlement et qui comprenaient tous les genres de composition typographique. Nous commençâmes notre essai de commandite égalitaire. Les équipes furent formées et le travail, toujours irréprochable depuis le premier jour jusqu'à l'heure présente, fut livré aux époques fixées par le bureau dirigeant.

Cependant un défaut de comptabilité, un manque de précision des fonctions des délégués et des comptables, une corrélation mal définie entre les équipes et leur production et le rouage comptable, un contrôle peu sûr, en un mot tous les aléas inhérents à une nouvelle entreprise, amenèrent une dette de près de 20.000 francs envers l'administration.

Le conseil de la commandite s'aperçut le premier de cette erreur. Il en avisa le directeur. Ce dernier, ne doutant pas de la bonne foi de la commandite, ne l'inquiéta en aucune façon et fixa, après entente un délai de remboursement. Le trop-perçu fut remboursé dans un délai moindre tout en permettant aux commanditaires de gagner un salaire convenable.

Il arriva que cette dette, cette erreur, qui pouvait porter un coup funeste à notre organisation de travail faite en commun, eut pour effet de montrer, aux yeux des pires adversaires, sa force et sa valeur indéniables.

Après le remboursement du trop-perçu, nombre de commanditaires quittèrent l'atelier. Félix Nicolas, déjà malade, abreuvé de calomnies des jaloux impatients à le remplacer, miné par les soucis de toute sorte que son dévouement lui

avait créés, mourut peu après. Un nouveau conseil fut nommé; à côté de lui, une commission de contrôle. Les vexations et les tracasseries des nouveaux élus amenèrent d'autres démissions. Si bien qu'aujourd'hui *il ne reste plus qu'un tiers, à peine, des commanditaires du début.*

Il est important de fixer ces points d'une façon définitive, car beaucoup de camarades croient de bonne foi, qu'il n'y a pas entente dans l'exécution du travail à commandite de la Nationale et que la production est impossible,

Les continuateurs de Félix Nicolas et Decroix veulent que la commandite s'étende, graduellement, à tout le service de composition typographique. Les nouveanx venus, les jeunes éléments, sur qui l'on comptait pour infuser un esprit nouveau, les ambitieux, les prudents qui attendaient les résultats collectifs avant d'adhérer à notre œuvre, les lâcheurs de la première heure qui semblaient heureux de se libérer de la ferme et droite tutelle de Nicolas, et qui, de son vivant, ne se seraient permis la moindre critique, même justifiée, la majorité, en somme, ne voulait pas élargir son champ d'action. Elle émettait la prétention de choisir ses nouveaux membres, à l'encontre de notre but initial : *nous étendre à tous*. Elle voulait de gros producteurs et non des faibles.

Cette dualité amena une profonde division. Il serait trop long de relaler cette campagne intestine. Des exclusions arbitraires furent prouvées. La typographie parisienne somma la commandite de reprendre les exclus. Cette dernière s'inclina.

Nous allons nous appuyer justement sur cette dualité de conceptions commanditaires, pour prouver que le système de la commandite est possible, même appliqué par des hommes *n'ayant aucune sympathie spéciale entre eux*, à plus forte raison n'ayant aucune pensée commune.

A l'heure présente, les deux courants s'opposent plus que jamais. La majorité ayant à sa tête le délégué de la

commandite, membre du Comité central du Livre, des membres et anciens membres du même Comité central, du comité syndical, est prête à quitter la commandite pour le *commissionnement*. La minorité consciente et agissante, comptant 12 commanditaires, fidèle à l'idée d'émancipation de la classe ouvrière par la commandite, poursuit la généralisation de ce mode de travail.

Telle est la situation. Mais c'est précisément cet état de malaise intérieur, de difficultés constantes, qui, par les résultats malgré tout obtenus, est de nature à faire ressortir la réelle importance du *groupement commanditaire*. Ceux qui ne connaissent pas la commandite et qui répètent, sur tous les tons, qu'il faut une conception commune pour travailler sous ce système, pourront méditer longuement sur cet état d'esprit de notre groupe à l'Imprimerie Nationale. En effet, c'est malgré cet esprit, malgré cette lutte de conceptions diamétralement opposées, que le système de commandite égalitaire donne les merveilleux résultats que l'on peut fixer par une preuve matérielle. *Le prix de l'heure moyen est de 1 fr. 26*. C'est le taux de production auquel vient s'ajouter l'augmentation d'un neuvième, correspondant à la diminution d'une heure de la journée de travail. Notre commandite fait huit heures et demie par jour. Le salaire moyen d'un commanditaire est plus élevé que le salaire moyen d'un ouvrier individualiste.

Il nous reste maintenant à décrire l'organisation de notre groupe. Tous les camarades de bonne foi, tous les militants sincères verront que la commandite peut, sur des bases vraiment égalitaires, s'appliquer à tout mode de production.

III

ORGANISATION DE LA COMMANDITE ÉGALITAIRE

Les ouvriers appartenant au groupe commanditaire de l'Imprimerie Nationale, au nombre de 60, sont divisés en quatre équipes, correspondant chacune à une spécialité de travail et de caractère différent : l'équipe du *Bulletin des Lois* et des théories militaires, qui emploie la gravure dite *bulletin ;* l'équipe du *Catalogue de la Bibliothéque nationale*, qui emploie la gravure dite *nouvelle*, avec le grec et les infinités de lettres accentuées et pointées indispensables pour transcrire en français toutes les langues européennes ; l'équipe des *Brevets d'invention,* qui emploie la gravure dite *nouvelle ;* l'équipe des Travaux divers qui emploie la gravure dite *ancienne.* Cette équipe s'occupe de la confection des modèles et travaux administratifs des ministères, des budgets et autres ouvrages à tableaux.

Ces quatre équipes groupent dans notre atelier de la commandite *toutes les sortes de travaux typographiques,* depuis la ligne simple jusqu'à la ligne en caractères étrangers, depuis les tableaux peu ouvragés faits par *changements,* c'est-à-dire *confectionnés avec une composition déjà faite et qui n'est qu'à changer*, jusqu'aux tableaux méticuleux du *Bulletin des Lois* et aux ouvrages à filets, toujours nouveaux, de l'équipe des Travaux divers. Ce qui prouve bien que tout travail peut se faire en commandite.

Les ouvriers sont groupés suivant leurs aptitudes. Ceux qui sont aptes à composer des lignes sont placés à l'équipe des Brevets d'invention ; ceux qui aiment une production moins forte et les difficultés des mauvais manuscrits et des langues étrangères sont placés au Catalogue de la Bibliothèque nationale ; ceux qui aiment les travaux plus durs, les à-coup de presse et nécessitant, à côté, une maîtrise des

ouvrages à filets, sont placés aux Travaux divers ; ceux qui n'aiment pas les efforts, les à-coups, ceux qui âgés et fatigués se plaisent aux minuties et complications des fins tableaux qui demandent du temps et des soins, ont leur place tout indiquée au *Bulletin des Lois*.

Les équipes nomment leurs metteurs en pages. Ceux qui accusent les plus faibles productions sont employés à des travaux de spécialités qu'ils peuvent faire aussi bien que les plus habiles. Par exemple : couper les filets ; composer des *Idem*, des gros points, des titres ; préparer des garnitures, des pages blanches ; imposer les feuilles ; désimposer ; distribuer ; préparer la distribution. etc., etc.

Il y a une foule de spécialités secondaires, quoique indispensables, qui permettent d'utiliser supérieurement toutes les aptitudes, même les moindres. Ce qui prouve donc, une fois de plus, qu'en commandite il n'y a pas de *faibles et de forts*, et que, sans danger, un atelier commanditaire pourra être ouvert à toutes les initiatives.

C'est un point prouvé. Il faut en examiner un autre : le *parasitisme*.

Les ouvriers sont groupés par affinités d'ouvrages et employés suivant leurs aptitudes. La commandite ne sera-t-elle pas un nid de paresseux ? Nous disons avec force : non. Nous allons démontrer, toujours en nous basant sur la réalité et une expérience de cinq années, que le système commanditaire n'est pas plus une éclosion de parasitisme qu'il n'est un mode de surproduction (1).

Chaque metteur en pages ou chef d'équique tient un état de production de son ouvrage. Les membres de l'équipe lui annoncent, au fur et à mesure de leur exécution, les nom-

(1) Depuis 1900, la commandite n'a eu a prononcer que deux exclusions pour parasitisme.

bres de lignes qui correspondent à chaque prise de copie, si c'est un travail de lignes ; les nombres d'heures passées sur chacun d'eux, si les ouvrages sont des tableaux ou des *fonctions*. Nous appelons fonctions les spécialités définies plus haut, auxquelles il faut ajouter la mise en pages, la comptabilité, les fonctions des délégues.

Il arrive qu'à la fin de chaque semaine, le metteur en pages connaît la production de tous les membres de son équipe. Ces derniers annoncent leur nombre d'heures hebdomadaire. Avec ces deux facteurs, on fait une moyenne de production par heure, pour les travaux de lignes. Par exemple, un ouvrier a fait 1.400 lignes dans 50 heures de présence. 1.400 : 50 = 28 lignes à l'heure.

La moyenne d'un ouvrier ne porte pas sur une semaine, mais sur plusieurs semaines. En effet, il est difficile de fournir exactement la même moyenne chaque semaine. Dispositions plus ou moins bonnes, difficultés d'exécution, pertes de temps, etc, la nature humaine n'a pas le rendement mathématique d'un mécanisme.

Cependant, sur plusieurs semaines, il est facile, même avec les écarts inhérents aux dispositions du moment, de se rendre compte si un ouvrier a fait son devoir.

Dans notre commandite, il y a des ouvriers qui font 22 lignes à l'heure, d'autres 23, 24 ; d'autres encore 26, 28 ; chacun travaille normalement suivant ses facultés, sans acrimonie ni défaillance, car même le plus habile sait bien qu'il touchera, à la fin de la semaine, plus qu'il n'a gagné. Chaque ouvrier a donc *sa pige ou sa moyenne* qui lui trace sa *production normale*.

Pour les travaux faits et contrôlés au temps passé, c'est encore plus simple. Il n'y a pas et il ne peut pas y avoir de moyenne proprement dite ; mais il y a mieux : il y a la *communauté dans l'exécution*. Dans ce genre d'ouvrages les ouvriers travaillent d'une façon tout à fait intime, *chacun*

faisant une spécialité et les spécialités rentrant toutes dans un même produit à livrer : tableaux, impositions, etc. Le travail de l'un contrôle le travail de l'autre, chaque partie isolée s'adaptant et poussant la terminaison de l'ouvrage à exécuter.

Et comme le contrôle n'est institué que pour savoir si tous les ouvriers ont normalement travaillé, que ce soit par une moyenne de lignes à l'heure ou par une somme de travail faite dans une heure, il est facile de se rendre compte que la commandite ne peut pas être une éclosion de parasitisme. En outre, pour les nouveaux adhérents dont on ignore la production normale, le système du travail en commun n'aura pas besoin de nombreuses semaines pour s'assurer de la valeur professionnelle des nouveaux venus.

La commandite est donc bien un travail tellement spécialisé, organisé pour supprimer toutes les difficultés d'exécution, que chacun, dans les plus petits détails, est solidaire de l'ensemble.

Si la commandite n'engendre pas le parasitisme, elle ne crée pas non plus la *surproduction*.

Envisageons la question sous son premier aspect : Les ouvriers sont enfermés dans leur moyenne, qui a été obtenue par la centralisation des moyennes hebdomadaires, tant pour les lignes que pour les tableaux et fonctions. L'homme, travaillant en commun, n'ayant plus cet appât personnel du gain qui est la conséquence du travail aux pièces individualiste, n'a plus d'intérêt à forcer sa production. S'il le faisait, il sait bien qu'il s'exposerait à *toujours fournir la même somme d'ouvrage* pour ne pas mériter les reproches de la commandite et son exclusion. Il serait obligé de maintenir sa moyenne par heure et ce serait une chose impossible. Individuellement, on peut, par période, même sans être âpre au gain, surproduire ; en commandite on ne pourrait le

faire. La volonté a des limites et le plus insatiable producteur finirait par se ralentir devant le travail normal de ses camarades ; surtout, comme nous l'avons déjà signalé, en faisant les travaux par affinités.

Toujours en nous basant sur la psychologie élémentaire de la nature humaine, l'ouvrier en commandite sait, qu'en plus de sa production normale personnelle, *il bénéficiera, suivant son nombre d'heures de présence, des bénéfices généraux hebdomadaires de la commandite.* Il n'a plus intérêt à surproduire et le voudrait-il, qu'il ne pourrait le faire.

Envisageons la question sur son deuxième aspect : Les commandites sont sous la dépendance immédiate du syndicat. Devant des ouvriers isolés, le syndicat n'a que peu de recours pour les forcer à diminuer leurs heures de présence, toutes les fois qu'il y a surproduction. Devant les commandites, le syndicat est tout puissant. Après examen du bilan d'un groupe, il peut dire : vous réduirez votre journée de travail ; vous embaucherez un certain nombre d'aides.

Nous donnons cet aspect de la question commanditaire pour calmer les craintes, plus ou moins justifiées, de ceux qui combattent la commandite parce que c'est du *travail aux pièces.* Nous avons vu, par l'exemple de notre commandite, qu'il n'y a pas surproduction.

Un fait probant nous l'a prouvé clairement. Dans une période de chômage, la Commission ouvrière de l'Imprimerie nationale avait demandé à la direction de diminuer d'une heure la journée de travail ; ce qui fut fait. Qu'arriva-t-il alors ? C'est que la commandite *produisit régulièrement une heure de moins par ouvrier et par jour, tandis que les ouvriers individuels, après calculs faits, obtinrent la même production qu'avant cette heure de diminution. Le fait se dispense donc de commentaires.*

Nous avons présenté les diverses équipes ; nous avons

montré comment s'établissait le contrôle de chacun ; il nous reste à parler du rouage administratif et comptable de la commandite.

Les ouvriers travaillant en commun, nomment un conseil d'administration et une commission de contrôle. Le conseil est composé d'un délégué, d'un délégué adjoint, d'un comptable et d'un comptable adjoint. La commission est composée de trois ouvriers pris en dehors des metteurs en pages ou chefs d'équipe.

Le délégué est seul chargé des rapports avec le patron (bureau dirigeant). Il reçoit et transmet les commandes ; c'est un rôle d'intermédiaire entre celui qui commande et ceux qui exécutent. Tout ouvrier peut et doit faire, à tour de rôle, l'office de délégué. Il y a un adjoint qui le remplace en cas d'absence. Il tient à jour un registre d'entrées et de sorties des travaux.

Le comptable, aidé de son adjoint, est chargé de la double comptabilité de la commandite : 1° du tarifage des travaux faits, groupés par les metteurs en pages, et centralisés par lui sur un grand-livre ; 2° des états de présence journaliers et hebdomadaires et de répartition.

Examinons les fonctions du comptable. Elles sont importantes et dénotent chez les ouvriers un vif souci de la responsabilité dans l'organisation du travail. Chaque équipe a une feuille de présence qui se renouvelle chaque jour, où figurent les noms des membres de l'équipe. En regard des noms, il y a des colonnes où chacun, matin et soir, inscrit l'heure d'arrivée : 8 h. 1/4 et 2 h. 1/4. Le comptable, après avoir donné le signal de la prise du travail, ramasse les feuilles. Les retardaires se font inscrire par lui à leur arrivée, en regard de leur nom. Quand on veut quitter l'atelier avant la cessation du travail, on avertit le comptable, qui marque l'heure de sortie. A la fin de la journée, il fait la récapitulation, dans une colonne spéciale, des heures de

chacun. Le samedi, il a six feuilles de même nature. Il centralise les nombres d'heures des six jours sur sa feuille de répartition hebdomadaire, et fait figurer ainsi, en regard des noms de tous les commanditaires, le nombre d'heures total de chacun.

Pour la formation du prix d'heure hebdomadaire, puisque nous sommes payés toutes les semaines, le comptable centralise les totaux des diverses équipes, en relevant soigneusement les *acomptes* pour les travaux qui sont en cours, et les *réglements* pour les travaux qui sont terminés. Ayant fait l'état de la présence globale hebdomadaire, il divise la somme de travail fait par le nombre d'heures : le prix d'heure ou *heure-étalon* est de la sorte formé.

Ainsi donc, sur l'état hebdomadaire de présence et de répartition, à côté des noms des commanditaires, nous trouvons six colonnes indiquant les heures de chaque journée ; ensuite une autre colonne totalisant les six jours ; à côté, dans une colonne de répartition, la somme que chacun doit toucher. Par exemple, un ouvrier a 40 heures dans sa semaine ; l'heure est à un franc ; le comptable met : 40 francs. Un autre ouvrier a 50 heures, le comptable met 50 francs, etc. Le salaire est égal pour tous. Il n'y a pas de plus value.

Le comptable tient une caisse où il verse ou prend les petites sommes d'argent nécessaires à répartir, *au centime*, les prix d'heures à tous les commanditaires. En effet, il faut que la somme soit exactement divisée ; les chiffres, à quelques francs près, ne s'y prêtent pas toujours ; la caisse commanditaire reçoit la partie que l'on ne peut pas diviser égalitairement. Cette caisse sert à payer en commun les cotisations syndicales et les souscriptions de grèves. Nous faisons un versement hebdomadaire de 0 fr. 80.

Le comptable et son adjoint tarifient tous les travaux suivants des tarifs discutés et approuvés par la commandite. La commission de contrôle vérifie la production des comman-

ditaires, l'état des ouvrages en cours, et contrôle les actes du conseil d'administration.

Les militants qui ignorent la commandite et ses nouvelles applications, disent bien parfois : commandite veut-dire marchandage. Expliquons-nous donc aussi sur ce point.

Dans les journaux, qui se font tous en commandite, et dont les prix sont débattus à forfait, il peut y avoir marchandage. Une équipe établit un prix de revient ; l'administration du journal, le trouvant trop élevé, le refuse ; elle s'adresse à une autre équipe qui prend moins cher.

Ou bien l'administration fait son prix : une équipe se présente qui ne peut l'accepter. Une deuxième arrive qui se charge du journal. Dans ces cas, il y a marchandage. L'employeur marchande à l'employé le prix de son travail et, naturellement, court au meilleur marché.

Mais cet exemple des quotidiens veut-il dire que commandite signifie *nécessairement* marchandage ? Sans compter qu'il y aurait beaucoup à dire sur les forfaits des journaux. Nous croyons que la commandite, même dans ce cas spécial, a fait monter les tarifs pour leur confection.

La commandite est du travail aux pièces sans ses nombreux inconvénients, mais n'est pas du marchandage. Les ouvriers, œuvrant en commun, ont des *tarifs syndicaux ou des tarifs de maison reconnus par eux*. Ces derniers ne peuvent être, pour les commandites, inférieurs aux tarifs syndicaux. C'est donc uniquement du travail tarifié et non du marchandage.

Tel est l'organisme de production que nous avons créé à l'Imprimerie Nationale. Les esprits impartiaux concluront que c'est une nouvelle conception de la commandite. Il ne s'agit plus d'ouvriers d'égale force groupés en commandite égalitaire comme dans les journaux ; il ne s'agit plus d'ouvriers surproduisant et touchant, proportionnellement à leur

travail, une somme de bénéfice, comme dans les commandites au prorata. Il s'agit d'un groupement d'ouvriers, d'aptitudes et de valeurs diverses, travaillant normalement, sans surproduction, sans favoritisme, sans plus-value, sans parasitisme, sous un régime égalitaire.

Nous le répétons, c'est là un fait matériel, que nul ne peut contester. A ceux qui disent qu'il faut des sympathies spéciales pour travailler en commandite, qu'il faut des aspirations fraternelles, nous répondons que certes, ce serait mieux : c'est le propre de notre intime conception du début, quand nous avons voulu produire en camarades et non en associés. Mais nous ne pouvons refaire les hommes ; malgré l'évolution qui pousse les élites, combien de retardataires parmi nos grandes masses de travailleurs !

De tous les modes de travail, c'est la commandite qui donnera aux ouvriers le plus d'éducation pratique et un sens plus général des idées qui nous poussent vers la libération. Que les commandites égalitaires aient un contrôle ; que chaque ouvrier ait sa pige et nous aurons posé un nouveau jalon vers l'organisation intérieure de l'atelier par les producteurs eux-mêmes.

IV

LE ROLE SOCIAL DE LA COMMANDITE

Nous avons fondé à l'Imprimerie Nationale l'*Association des ouvriers syndiqués partisans de la commandite égalitaire*. Nous faisons des études adéquates à tous les métiers du Livre, pour prouver que le système commanditaire est applicable à toutes les professions.

Nous devons dire que déjà plusieurs commandites égalitaires fonctionnent, et au gré d'ouvriers dont le travail est pourtant extrêmement difficultueux et varié : les imprimeurs

d'épreuves, les clicheurs, les trempeurs, les empâqueteurs ; nous ne comptons pas les rogneurs qui travaillent par *couple* conduisant deux machines de production inégale et qui se partagent égalitairement la production ; ni les fondeurs qui établissent un roulement amenant une égalité de salaire ; ni les margeurs et receveurs qui fusionnent la production de deux machines de rendement différent ; etc.

L'essai de la commandite typographique prouve surabondamment que si l'on peut faire en commun un genre de travail aussi divers que la composition, on pourra très bien faire sous le même système *n'importe quel travail manuel*. Les métiers qui se font à la machine seront plus facilement groupés que les autres, puisque c'est la mécanique elle-même qui règlera la production et le contrôle ; la commandite n'apparaitra que comme un nivellement des salaires et l'abolition des privilèges. Dans les métiers où la production se fait mi-partie à la main et mi-partie à la machine, la commandite réunira ces deux catégories d'ouvriers qui souvent sont des frères ennemis. Elle confondra leurs intérêts ; le produit de la machine se joindra au produit de la main.

De cette façon, les nouvelles inventions qu'apportent le progrès seront forcément données aux commandites. Le patronat ne pourra plus renvoyer son personnel, faire maison nette, jeter à la rue des travailleurs qui auront passé toute leur existence à entretenir le privilège du capitaliste.

Dans les métiers où la production n'est pas tarifiée, où il est même difficile d'appliquer une tarification, les produits étant toujours nouveaux ; dans ceux où le travail est plutôt une sorte de *finissage*, ou un entretien, la commandite sera quand même d'une sûre application.

Il est évident que dans une certaine mesure, le travail à la journée, aussi imparfait soit-il, semble donner une garantie aux ouvriers qui sont sous ce régime. Mais ce n'est que

superficiel, à notre avis. D'abord il n'y a qu'une faible portion du prolétariat qui peut se dire stable au travail, faisant partie de maisons pendant un temps relativement long. La masse végète, se traîne de place en place, trouvant, soit aux pièces, soit à la journée, de maigres occupations.

C'est la loi fatale; plus de bras que de travail ; plus d'offres que de demandes. Le patronat se trouve devant d'immenses réserves. Il n'a que l'embarras du choix. Au cours de la lutte économique, toujours plus âpre, des transformations d'outillages, des déplacements et disparitions d'industries entières, la concurrence tient le patronat en haleine, suant la peur des débâcles et des mauvaises spéculations. Croit-on, qu'en admettant que les salaires des journées soient avantageux (ce n'est qu'une hypothèse), il continuera à les payer? Ou, embauchant à nouveau, donnera-t-il les taux fixes, chers à quelques militants? Nous ne le croyons pas.

Admettons pourtant cette hypothèse. Devant l'organisation syndicale, le patronat accorde des salaires de journées rémunérateurs. Mais l'ouvrier ne sera-t-il pas quand même pour l'organisation de son travail dans l'atelier sous la dépendance étroite du patron? Ne subira-t il pas ses exigences, ses vexations, son arbitraire? Le prolétariat ne sera-t-il pas divisé par des primes bien placées, longtemps promises à beaucoup et données à quelques-uns? Dans un atelier de 300 ouvriers, il suffira de deux petites catégories comportant chacune une légère augmentation pour rendre rivaux, méchants, parfois injustes la majorité des ouvriers! Des primes, des participations d'un centième, seront de sûrs agents de surproduction et de rivalité dans la classe ouvrière.

C'est pourquoi nous disons qu'il ne faut pas voir dans la commandite, qu'une substitution de mode de production devant remplacer le travail à la journée et le travail aux

pièces. Il y a autre chose de plus important : *c'est l'organisation initiale de la classe ouvrière dans l'atelier.*

Supposons encore, pour bien élargir l'hypothèse, que ces trois modes de travail aient la même valeur, qu'ils n'offrent pas plus de garantie l'un que l'autre à l'heure présente. Ne voit-on pas, immédiatement, la supériorité du système commanditaire pour l'obtention des réformes et des revendications ? Avec la commandite, ce sont les ouvriers de même profession unis par maison. Devant chaque patron, autant de commandites égalitaires que de métiers.

Par l'éducation que donnera la commandite, par la camaraderie qui forcément en résultera à la longue, tous ayant le même intérêt, les diverses professions se grouperont en commandite généralisée. Ce sera une autre étape de la lente évolution qui nous pousse vers un meilleur devenir. Ce sera l'unification intégrale des salaires. Devant le patronat, se dresseront les organismes du travail fait en commun.

La commandite simple est déjà une grande force pour résister aux exigences du patron. Tous les ouvriers de même métier sont solidaires ; non pas par un verbiage plus ou moins pompeux, prometteur ou violent ; non pas par des formules savamment édictées en conciliabules de comité ou de parlottes, mais solidaires dans la production même, dans le labeur de chaque jour, dans l'intérêt devenu commun. Le patron attise la jalousie et la haine pour régner et vivre à ne rien faire ; la commandite supprime la haine et la jalousie, et prépare une mentalité nouvelle aux esclaves d'hier.

Le machinisme envahit une industrie : les patrons, associant leurs capitaux, arrangent entre eux les nouvelles bases et les tarifs ; mais les commandites sont là, présentes, fortes, unies. Elles englobent tous les ouvriers d'une même profession, non pas seulement au sein des syndicats ni des Bourses, mais dans les ateliers, devant l'outillage, dans les locaux du patronat. Ce dernier que pourra-t-il ? Voudra-t-il

se mettre à la besogne? Il est trop paresseux et jouisseur; au reste il n'y suffirait pas!

Alors il ne pourra plus traiter de gré à gré avec tel ou tel; avantager ceux-ci; promettre à ceux-là; donner les nouvelles machines à quelques créatures soumises. Des créatures soumises, il n'y en aura plus, ni des isolés. Mais il y aura les commandites qui parleront pour tous. Les tarifs seront élaborés; les machines rentreront dans les ateliers, et le progrès qui, jusqu'à présent n'a été qu'une aggravation de notre misérable état, deviendra enfin une source de repos et de mieux être. La diminution des heures de travail qui s'impose de plus en plus, la réduction suivant les transformations du machinisme, seront la résultante de l'organisation commanditaire.

Mais que nos camarades réfléchissent bien; il ne faut pas que les commandites égalitaires fassent un choix parmi les ouvriers sous le prétexte de capacités professionnelles différentes. *En commandite, il n'y a pas d'inhaliles.* Ceux que l'on appelle des inhabiles rendent souvent plus de services à une collectivité qu'un ouvrier qui se croit *fini.* C'est le patron qui créé les inhabiles; il en a besoin pour rogner ses prix de journée. L'apprentissage toujours déplorable sert ses intérêts. Les commandites sont éducatrices; elles prendront et engloberont tous les travailleurs. Un ouvrier faible que l'on dit incapable est une proie facile pour l'employeur; il en use et en abuse. Ce même ouvrier, en commandite, n'est plus un incapable; c'est une unité de la collectivité agissante et consciente qui, par sa méthode de travail, le familiarisera avec ce qu'il ignore.

Il est donc de l'intérêt de la classe ouvrière d'appliquer cette nouvelle formule de la commandite qui est en application depuis cinq années: *Le travail en commun, enfermant chaque ouvrier dans sa pige individuelle* (*ou production normale*) *et faisant concourir tous les éléments de l'organisa-*

tion vers un but déterminé, en employant les aptitudes de chacun et en partageant égalitairement entre tous la somme du travail fait suivant le temps de présence, sous le contrôle direct des syndicats. Les formules comme les vérités n'ont qu'un temps. Tout se transforme, tout évolue, les idées et les milieux. Cette formule, mise en pratique, sera peut-être surannée dans dix ans. Mais il faut la mettre en application ; c'est une première étape.

Nous y insistons avec énergie : la commandite est applicable à tout travail. Les métallurgistes, par exemple, comme les autres, et mieux que les typographes, pourront adopter ce système à leur production, car la métallurgie ne comporte pas toutes les difficultés d'exécution qui sont le propre de la typographie. La métallurgie a des machines, un outillage souvent perfectionné, des outils qui, mécaniquement, font une production que l'ouvrier n'a qu'à surveiller : là il serait donc simple d'appliquer la commandite et son contrôle.

Il faut considérer la commandite comme une forme de groupement des forces ouvrières intimement liées devant le patronat, dans les ateliers. Les métiers dont le travail n'est pas tarifable, en admettant qu'il y en est, se grouperont quand même en commandites de métiers. De cette façon, il n'y aura qu'un prix de journée uniforme ; le patronat payera des prix de journées égaux à tous les ouvriers et ceux-ci réunis en commandite exécuteront en commun, à égalité de salaire, l'ouvrage qu'ils faisaient individuellement à des taux différents qui les divisaient et les mettaient sans force devant leur exploiteur.

Quelle force nouvelle pour les syndicats ! Il seront les groupements naturels de toutes les commandites. Ils ne trouveront plus dans les conflits ce contingent de non-syndiqués qui peut faire avorter leur action émancipatrice.

Beaucoup d'ouvriers ne se syndiquent pas pour des raisons diverses, presque toujours mauvaises, mais provoquées

par le découragement dans certains cas. On peut les résumer : indifférence et veulerie ; ignorance absolue du groupement ; hostilité contre les comités syndicaux ; questions personnelles alimentées de tous les ferments de jalousies ; incapacité et manque d'énergie de certains syndics ; faiblesse de certains syndicats ; tarifs de main-d'œuvre non défendus ; coteries pour l'obtention des places avantageuses ; etc.

Mais quand la commandite sera connue, répandue, quand le prolétariat aura compris tout ce qu'on peut attendre de son application ; quand un mouvement général se produira en sa faveur, les syndicats prendront une force nouvelle. Tous les producteurs seront liés entre eux, par métiers, dans des organismes égalitaires, *rendus solidaires par le travail de chaque jour*.

C'est cette cohésion des forces ouvrières qui permettra les grands mouvements généraux d'émancipation. Les commandites seront les forces vives, agissantes, des syndicats. Notre libération sera proche quand, véritablement, le mouvement partira des extrémités, des masses, pour converger vers le centre : syndicat, fédération et confédération.

Des militants craignent la commandite parce qu'ils y voient des germes d'associations de production, qui, placées entre des mains inconscientes, feraient des catégories d'ouvriers privilégiés dans la masse exploitée. A notre modeste avis, cette idée n'est pas exacte. Comment admettre que le prolétariat organisé en commandites de métiers par maison, arrivera à s'émanciper du capital par le seul fait de son groupement intime ! Le capital ne s'absorbe pas ainsi ! Et la commandite ne prétend guère supprimer le capital ! *Elle organise le travail*, simplement, et reçoit du détenteur du capital son salaire.

Qu'elle réduise au strict nécessaire le rôle du patron et de ses intermédiaires, c'est son but ; mais quelle supprime

ledit patron pour former une association ouvrière, c'est impossible, et sur ce point il n'est pas besoin d'insister plus longuement !

Ainsi donc la commandite organisera le travail, mettra dans les mains des ouvriers tous les rouages de production et de comptabilité qui font, partie par partie, mouvoir le monde, puisque le monde ne vit que par le travail. Mais elle ne représente qu'une période d'apprentissage, qu'un pas fait vers la dépossession des capitalistes, *vers la main mise sur les instruments de travail par les travailleurs.*

Que le prolétariat généralise donc de plus en plus la commandite sans s'arrêter au vocable de *communisme bâtard* dont on l'a gratifiée gratuitement. Toutes les tentatives sont forcément bâtardes dans un état social transitoire et instable ! La commandite n'est que la mise en œuvre *du travail fait en commun sous un mode égalitaire.* Elle ne prétend pas bouleverser, du jour au lendemain les conditions sociales, ni même distribuer à chacun un salaire corespondant à ses besoins et à ses charges. Nous ne voulons que grouper les ouvriers en les libérant de la tutelle patronale à l'atelier et en unifiant les salaires devant l'exploiteur. Que le prolétariat laisse un peu de côté la théorie, *les théories*, qui échaffaudent sur le grand inconnu des systèmes idéaux, dont les transformations de chaque heure rendent la valeur illusoire. Vivons la vie réelle. Eduquons, nous au jour le jour de la lutte incessante, et, affranchis des dogmes, mettons en pratique les conceptions nouvelles qui se dégagent de l'expérience quotidienne.

A.-L. BOUDET,

Typographe syndiqué de la 21[e] Section du Livre, à l'Imprimerie Nationale.

Les Amicales d'Instituteurs et les Syndicats [1]

Au Congrès des Bourses du Travail à Alger, en 1902, la motion suivante, qui visait surtout les Amicales d'instituteurs, fut votée : « Nulle catégorie de travailleurs ne peut être mise en dehors de l'action syndicale, que ces travailleurs soient salariés de particuliers ou salariés de l'Etat. Le Congrès invite les Bourses à accepter les organisations d'employés et d'ouvriers de l'Etat, ainsi que les associations de professeurs de l'Etat, dont les statuts indiqueront bien que ces associations ont pour but la défense des intérêts de ces diverses corporations. » Une commission d'éducation syndicale à la Fédération des Bourses, composée de six instituteurs et de six membres ouvriers, fut en outre créée ; cette commission qui n'a jamais bien fonctionné, n'existe plus aujourd'hui, je le tiens d'Yvetot lui-même.

Il y a près de deux mois, le camarade Yvetot, secrétaire général de la Section des Bourses, envoyait à chaque Bourse affiliée une circulaire où, après avoir rappelé la motion votée à Alger, il ajoutait : « Il est indispensable que nous aidions activement les efforts de ces travailleurs (il visait spécialement les instituteurs) et que nous les aidions à obtenir le droit de se syndiquer. Le meilleur moyen est d'admettre leurs organisations dans nos Bourses et de les impré-

---

(1) Voir le numéro 150 du *Mouvement Socialiste*.

gner de nos principes syndicalistes. » Cette circulaire venait après la constitution de l'Amicale ou Cercle pédagogique du Var en syndicat, après l'entrée de quelques Amicales dans les Bourses du Travail et le désir de plusieurs autres de suivre cet exemple ; elle paraissait donc parfaitement d'actualité. Il est fort important d'examiner l'intérêt qu'il y a pour elles et l'action syndicale à la transformation des Amicales en syndicats.

I

Si l'on entend par syndicats de simples unions pour la défense d'intérêts immédiats, cette prétention n'est pas du tout excessive : un certain nombre d'Amicales sont assimilables à beaucoup de syndicats. Le camarade Bain, secrétaire général du Syndicat des Instituteurs du Var, a donné son opinion sur les avantages que pouvaient procurer à ses adhérents leur nouvelle forme d'action :

Les syndicats sont une expression plus concrète, plus vivante, plus agissante, partant plus utile (que les Amicales...)

Le syndicat a la capacité civile, peut ester en justice, il est propriétaire de ses cotisations qu'il emploie à peu près comme il lui plaît. D'où facilité pour lui de constituer des sociétés de toute nature : coopératives, sociétés de secours mutuels.

La forme syndicale permettra seule de réaliser cette union féconde et agissante qui doit être l'idéal du personnel enseignant. Il faut à l'heure actuelle que la famille primaire soit une et indivisible et que tous ses membres pratiquent la solidarité vraie.

... Il appartient aux instituteurs de dissiper les équivoques et d'aller à leurs alliés naturels : les prolétaires en blouse ou en veston. Il faut qu'ils comprennent enfin que la cause du peuple est la leur, que la somme de bonheur dont ils doivent jouir ne s'augmentera qu'avec la somme de bonheur dont profite le peuple...

Il faut que les instituteurs ne constituent pas seulement des Amicales. L'heure est venue de donner à nos groupements corporatifs leur signification complète, d'en faire de véritables syndicats ouvriers qui iront dans les Bourses du Travail vivre de la vie des syndicats ouvriers et qui contribueront à cimenter l'étroite et féconde union des instituteurs et du peuple.

Ce qu'il y a de plus important à retenir dans ces déclarations, c'est qu'en entrant dans les Bourses les instituteurs prennent contact avec les ouvriers, qu'ils peuvent s'inspirer de leurs besoins et de leurs désirs. J'exprimais, dans mon article précédent la crainte que j'éprouvais de savoir l'éducation des prolétaires entre les mains d'une catégorie de professionnels qui en méconnaissaient en partie les aspirations. Si l'assimilation et la fusion des syndicats d'ouvriers et d'instituteurs pouvaient amener ceux-ci à entendre leur métier d'une façon plus concrète et à forcer l'administration d'accepter leur nouvelle manière de voir, ce serait un avantage considérable, bien plus grand que tous les autres, qui peuvent être considérés comme accessoires. Mais est-ce bien certain que les instituteurs se dépouilleront tout de suite de leur idéologie si bien ancrée? Cela me paraît douteux et je m'étonne que les camarades des Bourses, qu'Yvetot en particulier, ne conservent pas quelque défiance à ce sujet.

Les Amicales n'ont pas joué tout le rôle qu'il leur appartenait de jouer : elles ont obtenu des améliorations appréciables pour leurs membres, mais elles ont été aidées par un ensemble de circonstances très favorables, comme la pénurie de postulants aux fonctions d'instituteurs, ainsi que je l'indiquais, et dans la lutte contre l'autorité elles n'ont jusqu'ici à peu près donné aucune preuve de leur force. Est-il permis de dire que la forme syndicale eût été plus efficace, malgré qu'elle soit « l'expression plus concrète, plus vivante, plus agissante? » Le simple bon sens répond immédiatement par la négative. Alors il apparaît à ceux qui se défient des mots et ne s'embarrassent pas de formules, que l'on parle de transformer les Amicales avant qu'elles aient accompli leur œuvre.

Les avantages juridiques que donnent les syndicats ne sont pas bien prisés par les syndicalistes, qui s'embarrassent peu et avec raison de la légalité. Ce peut être un avantage

pour des associations de fonctionnaires de posséder la capacité civile, mais cet avantage, qu'il ne soit pas permis de le croire un seul instant, ne peut donner aux syndicats d'instituteurs la véritable vertu syndicale qui est essentiellement ouvrière et révolutionnaire.

L'assimilation qui se fait entre l'Amicale et le syndicat apparaît bien plus comme une idée démocratique que comme une idée révolutionnaire : « L'un et l'autre sont des collectivités professionnelles, mais bien différentes au point de vue politique, moral, intellectuel ». Le premier groupe ne produit pas, l'autre crée, économiquement. Politiquement ou, si l'on veut, intellectuellement, il en est encore de même : les droits juridiques nouveaux sont créés par les travailleurs ; les instituteurs, s'ils sont des techniciens à hauteur de leur tâche, interprètent ces conceptions nouvelles : l'Amicale, la fonction des instituteurs, comme celle de tous les corps spéciaux de techniciens, sera vraisemblablement subordonnée au fédéralisme syndical. Dans l'*Avenir socialiste des syndicats*, Sorel indique que « les intellectuels ont des intérêts professionnels et non des intérêts de classe généraux ». On sait combien l'éminent sociologue se défie de tous les intellectuels, et si les instituteurs sont des prolétaires intellectuels, il ne s'en suit nullement qu'ils aient des intérêts de classe. Les Amicales ne proclament pas la lutte de classe ; si elles avaient le caractère révolutionnaire très marqué des syndicats ouvriers, elles ne pourraient vivre, leurs adhérents s'en iraient en grand nombre.

On pourrait mettre en doute ce que j'avance. En voici un exemple récent, qui servira de preuve : A l'occasion de l'affaire Thalamas, quelques Amicales comme celle de Meurthe-et-Moselle, ont protesté. Mais cela n'a été qu'un faible écho : dans ces Amicales l'élément « pondéré » des avancés a paternellement molesté les auteurs de ces adres-

ses ; des démissions ont eu lieu, des dissensions se sont produites. Et ce n'était pas un droit socialiste qu'il fallait défendre, mais un droit simplement démocratique pour lequel toutes les associations d'instituteurs auraient dû marcher. Il semble donc qu'il y ait anomalie : les révolutionnaires, en exagérant le réformisme de certaines corporations, les accusent de vouloir l'union du capital et du travail, et ils admettent des associations qui n'ont même pas la prétention d'être socialistes.

Ensuite, l'entrée des Amicales dans les Bourses du Travail n'intéresse qu'un bien petit nombre d'instituteurs, ceux des grandes villes : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulon, Dijon, en tout peut-être une cinquantaine, soit un maximum de 6 à 8.000 instituteurs, dont il faut déduire les indifférents et les hostiles. Quant aux autres, disséminés un peu partout, au sommet des montagnes, loin de toute communication, de toute Bourse ou organisation ouvrière, que veut-on que cela leur fasse ?

La transformation des Amicales en syndicats peut être l'occasion d'une lutte des instituteurs contre l'autoritarisme de l'Etat : si on l'envisage à ce point de vue là, on peut en exalter les mérites, car cette lutte est du plus haut intérêt pour les associations d'instituteurs. Je cite une partie d'un article du camarade Becquerelle, président de l'Amicale de la Somme, reproduit dans la *Voix du Peuple* des 22-29 janvier 1905 : « Quand l'autorité nous verra, d'un bout de la France à l'autre, résolus à être libres, elle dira : vous êtes libres. Son rôle est de suivre et le nôtre est de marcher en avant ». Cette belle assurance est malheureusement assez peu confirmée par les faits, et Becquerelle dit lui-même : « Nous crûmes qu'il nous était possible de nous affilier à la Bourse du Travail d'Amiens, et nous décidâmes, à l'unanimité et les premiers en France, de nous joindre à nos frères de travail...! M. Aillaud, inspecteur d'Académie, reçut notre

vœu avec sa bienveillance habituelle ; il nous assura, plutôt en camarade qu'en chef, de sa sympathie pour sa proposition, mais en même temps, il nous déclara que l'autorité était décidée à interdire l'affiliation. Nous eûmes la faiblesse de céder. »

Il m'a été donné d'apprécier, au Congrès de Marseille de 1903, le bon esprit dont étaient animés les camarades de la Somme, et leur prétention de vouloir marcher à l'avant-garde des Amicales est assez justifiée. Mais il n'est pas possible d'espérer que, dans l'état actuel des esprits, la conquête de nouveaux droits pour les instituteurs se fasse par la pression, par la force, puisque celles des Amicales où il y a unanimité pour aller de l'avant, ne le font pas et cèdent par déférence ou autres raisons sentimentales.

En somme, si, comme manifesfation d'idées, comme revendication de droits, l'entrée dans les Bourses et la Constitution des Amicales en syndicats paraissent intéressantes à poursuivre, il n'en est pas de même au point de vue des avantages que peuvent directement en retirer les instituteurs. Il est au surplus très important de constater que certaines Amicales, que leur situation dans des départements simplement agricoles ne fait pas rechercher d'autres formes, ont poussé plus avant que le syndicat du Var en particulier, l'esprit d'indépendance. Je lis, en effet, dans le dernier bulletin de cette association, qui donne le compte-rendu de sa fête annuelle, que toutes les personnalités politiques du département y avaient été invitées, que le préfet, l'inspecteur d'Académie y assistaient. Je connais au moins une Amicale, celle à laquelle j'appartiens, où les hommes politiques ne sont jamais conviés, où l'Administration n'est plus invitée non plus, et nous n'avons pas attendu qu'ils se retirent devant l'indépendance de notre attitude, comme dans certains départements : nous avons prévenu cette détermination et nous n'invitons personne. De plus, nous n'avons jamais eu

de membres d'honneur, ni de membres honoraires, nous n'avons sollicité aucune autorisation. Ceci pour faire ressortir que la forme d'association importe très peu en l'espèce, et que l'action consciente, coordonnée et décidée d'instituteurs qui savent tenir compte du milieu et des faits, s'embarrasse bien peu de la légalité et des usages.

II

Les ouvriers et leurs syndicats sont-ils appelés par leur contact avec les instituteurs à améliorer leur conscience et leur tactique ? Je l'ai vu écrit dans certains bulletins d'Amicales, où l'on affirmait que les instituteurs étaient destinés à jouer un grand rôle dans l'émancipation de la classe ouvrière.

Il est permis d'être un peu sceptique et de n'accepter cette sorte de tutelle qu'avec une certaine méfiance. Dans l'*Avenir Socialiste des Syndicats*, Sorel déclare justement que « l'expérience montre que les qualités de direction n'ont rien d'exceptionnel dans la classe ouvrière, qu'elles s'y trouvent très communément, peut-être même plus souvent que chez les intellectuels. » Je ne vois pas où les instituteurs puiseraient ces capacités qui conviennent à des gens qui veulent prétendre à exercer des directions. J'ai dit qu'ils négligeaient l'adaptation de leur enseignement au milieu, qu'ils excellaient à enseigner des idées générales: les grandes idées de patrie, d'humanité, de fraternité, de solidarité, mais qu'ils tenaient comme secondaires celles qui se rapportaient aux connaissances concrètes. Pour le rôle social que les instituteurs ont la prétention de jouer, il y a là au point de vue de la formation des idées juridiques une infériorité certaine : le droit n'est pas un produit de l'idéologie : il découle directement des faits, des rapports matériels entre les diverses classes sociales. Il y a, il est vrai, dans le socialisme

politique une tendance de plus en plus marquée à sacrifier les conceptions vraiment marxistes et matérialistes à l'idéologie démocratique.

On attribue à l'instruction une part bien plus grande qu'elle n'est appelée à jouer dans l'évolution et la transformation des sociétés ; on s'accoutume à regarder l'école, même chez les libertaires les moins étatistes, comme la grande initiatrice du progrès et de l'émancipation. Le militant devient vite, s'il n'y prend garde, une sorte de pédant, habile à manier les formules toutes faites, les déclamations sentencieuses ; tout en croyant s'inspirer du marxisme, il arrive à en méconnaître les grands principes et le véritable fondement. La collaboration des instituteurs et des ouvriers ne peut qu'augmenter cette fâcheuse tendance. Ce qui importe au mouvement ouvrier, c'est l'action, la lutte journalière, incessante, pour la conquête de nouveaux droits, et si la lutte ainsi entendue n'exclut pas toute préoccupation politique, c'est-à-dire d'école et d'enseignement, elle en subordonne nécessairement l'influence à l'action syndicale. Les instituteurs ne sont donc pas appelés à rendre au syndicalisme révolutionnaire des services appréciables. Il n'est pas permis non plus de compter sur l'influence directe de l'école pour le développement des syndicats. L'école n'est pas un champ de propagande, trop facile à exploiter, elle doit tendre à présenter les faits à l'enfant pour la formation de son esprit critique ; mais il faut la préserver des préoccupations personnelles du maître, pour ne pas retomber dans l'errement des enseignements confessionnels.

Par les cours qu'il est appelé à pouvoir donner dans les Bourses du Travail, l'instituteur, en qualité de citoyen, peut agir sur les syndicats ; les ouvriers n'useront de conférenciers intellectuels qu'avec prudence, d'autant plus que l'expérience des Universités populaires n'a pas été très concluante, et que si l'on admet les instituteurs, il n'y a aucune

raison de proscrire les professeurs secondaires et supérieurs, avec lesquels, d'ailleurs, les primaires aspirent à s'unir. (Un Congrès mixte a eu lieu aux vacances de Pâques, l'année dernière, un deuxième aura lieu à la même époque cette année; dans certaines localités, la création de cercles mixtes est chose faite). On assisterait ainsi à une résurrection des Universités populaires. Je ne pense pas que la grande majorité des syndicats et des Bourses se prêtent à ce recommencement. Et que l'on ne croie pas ces craintes exagérées ! Je lis dans le compte-rendu de la fête du syndicat des instituteurs du Var, dont j'ai parlé plus haut, ces paroles très significatives qu'a prononcées le président, M. Lions :

L'œuvre post-scolaire la plus importante de l'instituteur est de faire profiter de son éducation intellectuelle, le prolétariat manuel organisé, qui tient en ses mains les destinées de la France et de la République. Il ne faut pas que nous considérions notre tâche achevée après la classe ; *nous devons être les directeurs laïques de toutes les consciences.*

Ne craignons donc pas d'aller parmi les travailleurs, essayons de gagner leur confiance par notre savoir et par notre caractère. Si nous réussissons, et nous réussirons toutes les fois que nous voudrons nous en donner la peine, *nous aurons fondé la vraie République.*

Loin de nous les idées subversives ; nos cœurs et nos pensées devront se tenir toujours au-dessus des querelles mesquines : c'est ainsi que nous continuerons de mériter la confiance de nos chefs et de nos amis.

Je suis persuadé que si M. le Ministre de l'Instruction publique pouvait voir cette fête, toute de sympathie réciproque, il crierait avec nous : « Vive le Syndicat des Instituteurs du Var ! »

III

Yvetot, dans un article de la *Voix du Peuple*, disait qu'il était du devoir des syndicats ouvriers d'aider les instituteurs à conquérir leurs droits. Le président du syndicat du Var prenait à la lettre cette déclaration en disant : « Quand les représentants de tous les travailleurs de France se joindront

à nous pour réclamer que les éducateurs des enfants du peuple ne soient plus les derniers des fonctionnaires, nous aurons une situation digne de nos fonctions et de la République. » Dans cette lutte pour l'amélioration de leurs traitements, les instituteurs auront donc fait appel à toutes les puissances sociales, politiques, philosophiques : ils ont agi sur les députés et les sénateurs, fait émettre des vœux favorables par les conseils généraux, les conseils départementaux, les groupements politiques, les loges maçonniques, la Ligue de l'Enseignement, voici venir la *Confédération générale du Travail*. Ils auront agi avec une certaine habileté, puisque toutes ces puissances essayaient de se servir d'eux pour se développer. Je ne pense pas qu'Yvetot n'ait entrevu que la possibilité d'aider les instituteurs, sans esprit de retour. Il m'a semblé qu'au contraire sa principale préoccupation avait été d'intéresser ces fonctionnaires à l'action syndicale pour obtenir leur concours. J'ai essayé de démontrer plus haut que cet espoir ne me paraissait pas très légitime ; en outre, les déclarations encore nuageuses et idéologiques de quelques militants sont loin d'exprimer les préoccupations générales des instituteurs.

Quoi qu'il en soit, nous sommes en présence de faits qu'il était important de noter : le mouvement syndical s'étend et agite tous les corps de salariés. Seulement, *le syndicalisme révolutionnaire qui entre dans une période décisive peut se trouver débordé par les démocrates* ; c'est pour cela que j'ai tenu à analyser avec la plus grande impartialité, mais avec le plus légitime et le plus profond désir d'être utile à la vraie cause ouvrière, la position dans laquelle, devant l'agitation prolétarienne, se trouvaient ces syndicats d'un genre spécial.

Nous aurons demain des syndicats d'instituteurs qui auront leur entrée dans les Bourses du travail ; car, si les ouvriers peuvent et doivent se défier des conceptions idéologiques des

instituteurs et de leur prétention à vouloir exercer un sacerdoce, il ne leur sera pas permis de refuser d'admettre leurs associations amicales ou syndicales auprès de leurs syndicats. Que cette assimilation de forces assez différentes aide les instituteurs à s'inspirer davantage des besoins et des espoirs de la classe ouvrière, c'est le souhait le plus important que l'on puisse formuler. Peut-être y perdront-ils aussi « leurs velléités de commandement politique. »

M.-T. Laurin.

LES PARTIS SOCIALISTES

RUSSIE

Le « Bound ».

Le *Bound*, c'est-à-dire l'*union générale des ouvriers juifs en Russie*, est de jour en jour plus connu dans le monde socialiste, et il commence à attirer l'attention du prolétariat organisé de tous les pays. Il faut reconnaître qu'il était plus difficile au *Bound* qu'aux autres organisations socialistes russes d'appeler sur lui l'attention. Et cela pour deux raisons. D'abord, parce que les publications du *Bound* sont écrites dans une langue connue des juifs seuls ; ensuite parce que jusqu'à présent on considérait la masse juive comme trop fanatique, trop fermée, et aussi trop persécutée pour pouvoir participer au mouvement socialiste.

Nous voulons essayer de faire connaître dans cet article l'organisation du « prolétariat méconnu », c'est-à-dire du prolétariat juif, dont l'apparition sur la scène historique est assurément un des événements les plus importants de la vie du peuple russe dans ce dernier siècle.

I

Les mesures répressives prises contre les Juifs au commencement du règne, de funeste mémoire, d'Alexandre III, étaient motivées dans les sphères gouvernementales par le fait que les Juifs étaient des émeutiers et des révolutionnaires. Il y en avait vraiment dans l'organisation de la *Narodnaia-Vola ;* mais la *masse* juive n'avait alors rien de commun avec le mouvement révolutionnaire ; et ceux des Juifs qui y participaient croyaient cette masse impénétrable aux idées socialistes. Elle donc, qui a tant souffert de ces répressions, était absolument innocente.

La vaillante *Narodnaia-Vola* périt sans avoir atteint son but, la chute de l'absolutisme. Le gouvernement se livra à une réaction violente, pensant par là prévenir une nou-

velle tempête révolutionnaire. Et pendant quelque temps, la Russie resta vraiment abattue et silencieuse.

La pensée révolutionnaire russe, se basant sur l'expérience de la *Narodnaia-Vola* et sur l'exemple du mouvement ouvrier en Occident, arriva à cette conclusion, formulée par le citoyen Plekanoff, que: « Le mouvement révolutionnaire en Russie triomphera comme mouvement ouvrier, on ne triomphera pas. » Ce n'est pas dans le peuple en général et ce n'est pas surtout dans la masse paysanne, c'est dans le prolétariat industriel que la nouvelle génération révolutionnaire met ses espérances.

C'est à lui qu'on prêche les idées socialistes. Le mouvement révolutionnaire renaît, entraînant d'année en année de nouvelles couches ouvrières, se répandant de plus en plus dans le pays. Il ne mourra pas, comme la *Narodnaia-Vola*, épuisé par la lutte contre l'absolutisme. Non, il grandira toujours, deviendra dans sa lutte de plus en plus fort. Il éveillera un large mouvement libérateur dans les autres couches de la population, et, sous ses coups, les chaînes de l'absolutisme tomberont enfin.

Les intellectuels juifs, « attachés au *territoire* et ne pouvant pas consacrer leurs jeunes forces au mouvement ouvrier russe, commencent à propager leurs idées parmi les prolétaires juifs (1) ». Non seulement ils n'espèrent pas, mais ils ne pensent même pas créer un mouvement ouvrier juif. Ils ne veulent qu'augmenter les forces du socialisme russe en général, lui amener certains éléments pris dans le milieu juif. Ils font leur propagande en langage russe, qu'ils font apprendre à ceux des ouvriers juifs qui ne la connaissent pas ou qui la connaissent mal. Naturellement leur choix s'arrête plutôt sur ceux qui la possèdent bien et qui, par conséquent, peuvent se mettre immédiatement à l'étude de l'histoire, de l'économie politique. Comme on le voit, le mouvement ouvrier juif à son origine, n'avait pas une action sûre et fertile en espérances. Quelles en sont les causes ? Il y en a un grand nombre, et nous voulons ici en indiquer quelques-unes.

---

(1) Voir le rapport du *Bound* au *Congrès socialiste international* de Paris 1900.

Tout d'abord, les ouvriers juifs n'avaient dans leur passé ni insurrection, ni révolte, en un mot, aucune tradition révolutionnaire. La classe la plus nombreuse et la plus influente dans la population juive était alors la petite bourgeoisie, attachée à la religion, craintive, réfractaire à toute idée nouvelle, qui ne mettait ses espérances que dans la bonté du Dieu d'Israël et du gouvernement du tsar. Les ouvriers vivaient mêlés à cette bourgeoisie, et les intellectuels leur attribuaient d'autant plus facilement l'esprit de cette dernière, que la plupart des ouvriers juifs étaient des artisans. Or, à cette époque, on ne considérait comme vrais prolétaires que les ouvriers des usines, et dans les artisans, on ne voyait que de futurs patrons, petits bourgeois, impropres à fournir des éléments sûrs par le mouvement socialiste. C'était une opinion erronée, car, avec le développement rapide du capitalisme, l'ouvrier artisan n'a pas plus de chance de devenir patron que l'ouvrier de l'usine. Mais c'était la raison pour laquelle les intellectuels n'avaient pas de confiance dans la masse ouvrière.

En outre, ces intellectuels étaient étrangers à la masse juive (certains d'entre eux ne connaissaient même pas sa langue) et, nourris de la littérature russe, souffraient surtout des souffrances du peuple russe, vers lequel leur cœur les portait tout entiers. Ce n'est que par la force même des choses, comme le dit le rapport cité plus haut, qu'ils ont commencé à faire la propagande socialiste parmi les ouvriers juifs.

En réalité, ceux-ci se montrèrent très aptes aux idées socialistes. A Vilna, le point de départ du mouvement ouvrier juif, il se forma bientôt un groupe assez considérable d'ouvriers militants. Ce succès, et la connaissance plus approfondie de la masse ouvrière ont changé l'opinion qu'en avaient les intellectuels. Pour ceux-ci, un nouveau problème s'est dégagé peu à peu : l'organisation du prolétariat juif. Mais il est impossible de le résoudre par les moyens habituels. On ne pouvait par exemple, ayant comme but l'organisation de la masse, continuer et faire la propagande en langue russe, inconnue de la masse. On ne pouvait pas non plus se contenter de la propagande orale. En outre, les chefs du mouvement considéraient alors comme impossible d'attirer la masse par la propagande théorique et de dé-

velopper sa conscience de classe en dehors de la lutte économique. Il faut, disaient-ils, commencer par organiser la masse sur le terrain de la lutte pour les revendications économiques les plus immédiates, les plus accessibles à son esprit, et les plus faciles à obtenir.

C'est dans ce sens que fut transformée toute la tactique. Une vaste propagande dans la masse au sujet de ses intérêts les plus immédiats commença. On la poussa à s'organiser en sociétés professionnelles secrètes et à lutter pour l'amélioration de son sort, pour la diminution de la journée de travail, l'augmentation des salaires, la salubrité des ateliers etc. Des grèves commencèrent bientôt. Les revendications des ouvriers étant d'une part très minimes, et l'exploitation patronale étant d'autre part énorme, les patrons, au début, cédèrent sur certains points. Cela encouragea les ouvriers ; le nombre des sociétés professionnelles augmenta rapidement et le mouvement gréviste s'étendit, englobant de nouvelles villes comme Minsk, Belostok, Brest-Litowsk, Kowna, Varsovie, etc. Des brochures de propagande en langue juive (1) parurent de plus en plus fréquemment. A la fin de l'année 1896 parût le *premier numéro* de la revue *Jüdicher-Arbeiter* (l'Ouvrier Juif), imprimé à l'étranger, et en 1898, un groupe d'ouvriers de Vilna commença à éditer, en Russie même, le journal *Arbeiter-Stimme* (La Voix ouvrière).

La masse ouvrière qui participait à ce mouvement se détacha d'elle-même de la petite bourgeoisie et commença à vivre indépendante, occupée surtout par les affaires de l'organisation et les différents problèmes que le mouvement soulevait. Elle cessa non seulement d'être fanatique, mais devint tout à fait indifférente pour la religion à laquelle elle renonce peu à peu consciemment, pénétrée de plus en plus de cette conviction que Dieu n'est que la création de l'Homme.

Actuellement, les besoins intellectuels grandissent chez elle de façon visible. Elle aspire à l'instruction, et exige des ouvriers les plus éclairés et des intellectuels qu'ils l'instruisent. Les ouvriers et ouvrières — celles-ci participent en grand

(1) Remarquons que cette langue n'a rien de commun avec l'hébreu et qu'elle se rapproche de la langue allemande.

nombre au mouvement ouvrier juif — prennent, sur leur maigre salaire, des professeurs, et passent leurs nuits sur des livres d'étude. Pour satisfaire à ce besoin, paraît, à côté des brochures illégales, une série populaire de brochures scientifiques en langue juive. L'apparition de ce nouveau lecteur, l'ouvrier, a suscité dans la littérature juive, une nouvelle tendance : on écrit des romans et des nouvelles sur la vie ouvrière ; on traduit les meilleures œuvres de la littérature russe ; la chanson ouvrière apparait.

Le niveau moral de la masse ouvrière, lui aussi, s'élève : le sentiment de la solidarité pénètre la vie quotidienne, de nouvelles idées surgissent sur la femme, la famille, le devoir. Les *grévistes*, comme les patrons appellent les ouvriers organisés, mènent une vie plus large dans tous les sens, plus consciente, plus intense, plus intelligente, que la petite bourgeoisie et ceux des ouvriers restés sous son influence. Dans l'organisation et dans la lutte, la personnalité de l'ouvrier s'affirme. La soumission et l'abaissement ont fait place en lui à la fière conscience de ses droits d'homme et au sentiment de sa dignité. Il comprend de plus en plus sa solidarité avec le prolétariat du monde entier, dont on lui fait connaître le mouvement dans des réunions secrètes et dans la littérature illégale. Il fête les journées révolutionnaires, le 1er mai, le 1er mars, le 18 mars.

Dès le début, le gouvernement eut bientôt l'œil sur ce mouvement, et les persécutions commencèrent. Mais cela n'arrêta pas le mouvement, qui a pris de plus en plus un caractère nettement politique. La propagande se fait dans l'atelier, dans la rue. On commence à recourir aux proclamations. Les ouvriers, de leur propre initiative, organisent les premières manifestations, en accompagnant en masse, depuis la prison jusqu'à la gare, ceux de leurs camarades envoyés en Sibérie. Malgré l'appui accordé aux patrons par le gouvernement, les ouvriers de différents corps de métier obtiennent la journée de 12 et même de 11 heures, repas compris, et une augmentation des salaires. La brutalité des patrons est de plus en plus combattue. Le mouvement ouvrier est devenu une force sociale.

II

Entre les différentes villes où le mouvement se développa,

un lien étroit existait, et le mouvement présentait partout à peu près le même caractère. Mais il n'y avait pas union formelle. Celle-ci se réalisa vers la fin de 1897, quand au premier congrès des socialistes juifs, fut fondée l'*Union générale des ouvriers juifs en Russie et en Pologne*, ou, comme on l'appela ensuite couramment, le *Bound* (Union). Un comité central fut élu, qui avait pour mission de diriger tout le mouvement et, dans les différentes villes, des comités locaux se constituèrent. Le mouvement prit alors un essor plus grand, et commença à inquiéter fortement le gouvernement. Le ministre de l'intérieur donna mission à la gendarmerie de Moscou de faire disparaître le *Bound*. Au milieu de l'année 1898, furent arrêtés la même nuit, 70 militants du *Bound*, et l'imprimerie du Comité central saisie. Au nombre des personnes arrêtées, étaient presque tous les meneurs du mouvement. C'était un coup terrible, mais le mouvement avait déjà de trop profondes racines, et la conscience de sa nécessité était trop forte pour qu'on puisse l'étouffer. Après quelques mois, un second congrès eut lieu ; l'*Arbeiter-Stimme* reparut et deux organes révolutionnaires nouveaux furent créés. Les grèves, qui se produisaient auparavant par ateliers, commencèrent à englober des professions entières, mais la lutte économique ne satisfaisait plus la masse. Les comités locaux, et à plus forte raison le Comité central, s'attachent surtout à la propagande politique. Le troisième Congrès du *Bound* (1900) ne considère plus la lutte économique que comme un des moyens propres à développer la conscience sociale de la classe ouvrière. L'esprit de mécontentement pénètre au plus profond de la masse ouvrière, se transporte des grandes villes aux bourgades les plus écartées. La fermentation des esprits est partout, et partout les ouvriers aspirent à une vie plus digne et plus libre. La prudence des premiers temps serait maintenant funeste, et le *Bound* déploie largement le drapeau de la Révolution sur toute la masse prolétarienne juive. Chaque événement plus ou moins important de la vie sociale lui est un prétexte pour lancer des proclamations où l'absolutisme est montré sous son véritable jour, où sont développés les principes fondamentaux du socialisme, où tout le prolétariat juif est appelé à lutter pour l'émancipation politique et économique. Les manifestations sur la voie publi-

que deviennent chose ordinaire ; dans les cas où il est impossible d'organiser de pareilles manifestations, on organise des grèves politiques. Ainsi. tout récemment, dans toutes les villes où s'étend l'action du *Bound*, des manifestations et des grèves eurent lieu à propos des massacres des ouvriers de Belostok. De temps en temps, le *Bound* adresse des appels aux intellectuels juifs, en leur montrant qu'ils n'ont rien à attendre du gouvernement, et en les engageant à lutter contre le tsarisme. La propagande révolutionnaire atteint même la caserne, où l'on répand des proclamations et des écrits socialistes.

Plus l'action du *Bound* devient intense, plus le gouvernement devient impitoyable pour lui et pour les juifs en général. Pour avoir participé à des grèves, les ouvriers sont déportés par centaines en Sibérie ; les arrestations deviennent de plus en plus nombreuses. Les juifs « politiques », c'est-à-dire ceux qui sont inculpés d'un délit politique, se voient condamnés beaucoup plus sévèrement que les chrétiens. La police organise de véritables massacres d'ouvriers. Dans certaines villes, l'administration recourt à la peine la plus infamante, c'est-à-dire la peine corporelle. A Vilna, par exemple, en 1902, vingt-six ouvriers ont été fouettés pour avoir pris part à la manifestation du 1er Mai.

Le gouverneur, von Wahl, assistait en personne à l'exécution, et comptait les coups en raillant les ouvriers. Quelques jours après, un attentat eut lieu contre lui, mais il ne fut que légèrement blessé. L'auteur de l'attentat, l'ouvrier Guirsch Lekert, fut pendu. A Libau, la police inscrivit sur le registre des prostituées des ouvrières arrêtées au cours d'une manifestation... Dans les écoles secondaires, tous les Juifs sont considérés comme des éléments suspects ; « on les persécute de toutes façons, on les offense, et le moindre prétexte suffit à les faire chasser sans pitié. » On réduit encore le nombre des inscriptions toléré pour les Juifs dans les écoles supérieures. Les soldats juifs sont soumis à un régime exceptionnel ; l'autorité militaire déclare tous les soldats juifs émeutiers, les surveille comme des criminels, et excite contre eux les soldats chrétiens. Le gouvernement essaie de démoraliser la masse ouvrière juive en lui offrant, par l'intermédiaire d'agents spéciaux, dont Zoubatof était le chef, de la soutenir dans sa lutte économique si elle aban-

donne la lutte politique. Mais cette tentative échoue complètement : la masse reste attachée et fidèle au *Bound*. Ne pouvant atteindre son but ni par les arrestations, ni par les déportations, ni par l'hypocrisie, le gouvernement se décide à recourir au moyen le plus terrible : il organise des « pogromes », c'est-à-dire des massacres, contre les Juifs. A Kichinew et ailleurs où les pogromes eurent lieu, on entend, avec le cri traditionnel : « Mort aux Juifs ! » cet autre cri : « Mort aux social-démocrates ! » Dans les différentes villes où l'on craint des pogromes, le gouverneur répond aux délégations juives que les pogromes sont une réponse au mouvement ouvrier juif. Mais le sang des victimes de Kichinew n'a fait que féconder la haine du prolétariat juif pour le tsarisme et a soulevé contre celui-ci tout le monde civilisé.

La grande et la petite bourgeoisie juive sont opposées au *Bound*, et ont plus d'une fois aidé le gouvernement dans sa lutte contre lui. La bourgeoisie voudrait certainement que la « zône » ainsi que toutes les lois exceptionnelles soient abolies ; mais ce n'est pas par la lutte qu'elle veut y arriver, c'est par la servilité devant le gouvernement. Des ennemis déclarés du *Bound* sont aussi les Sionistes, qui le considèrent comme une organisation néfaste, parce qu'il détourne la masse juive de sa « mission historique », qui est... la création d'un Etat juif en Palestine... ou ailleurs ! L'action des Sionistes, qui prêchent aux ouvriers la non-participation à la lutte contre l'absolutisme et qui s'efforcent de maintenir et d'exciter dans la masse l'esprit de secte, est des plus funestes pour le mouvement socialiste, et le *Bound* ne s'est jamais lassé de la combattre.

A l'heure actuelle, le *Bound* constitue une organisation forte et très unie, que le gouvernement n'arrivera pas à briser. Le trait le plus caractéristique du *Bound*, c'est que c'est une organisation prolétarienne par excellence, pénétrée d'un esprit nettement socialiste, et liée de façon très étroite à toute la masse ouvrière. L'organisme du *Bound*, ce ne sont pas ses comités, mais le prolétariat juif lui-même. Pour donner une idée plus nette de l'action du *Bound*, nous donnerons ici quelques chiffres empruntés à son rapport au Congrès d'Amsterdam.

Le nombre des ouvriers participant aux organisations du

Bound n'est pas moins de trente mille. Pendant une année, de juin 1903 à juillet 1904, le *Bound* a enregistré 418 réunions (1) (sans compter les réunions ordinaires des comités et des groupes), 45 manifestations, 41 grèves politiques, 109 grèves, auxquelles prirent part plus de 24.000 grévistes. Dans la journée du 1er mai, le *Bound* a organisé 67 réunions et 37 grèves politiques. Au sujet des pogromes, il a édité 23 proclamations ; au sujet de la guerre, 16. En tout, cette année-là, il a lancé 305 proclamations, desquelles 241 tirées à 686.000 exemplaires. En Russie, il publie deux organes du Comité central, *Arbeiter Stimme* et *der Bound*, et quelques journaux des Comités locaux. A l'étranger, il fait paraître la revue *Judicher-Arbeiter* et un journal hebdomadaire *Poslednia-Isvestia* (Dernières-Nouvelles). Tout récenmment, il a commencé la publication d'une autre revue *Vestnik-Bounda* imprimée en langue russe. Depuis qu'il existe, le *Bound* a édité un grand nombre de brochures, parmi lesquelles « le Manifeste du Parti Communiste », « Qu'est-ce qu'une constitution », par F. Lasalle, « le Programme d'Erfürt », par Kautsky, « le Lendemain de la Révolution » de Kautsky, « la Religion du Capital, » de Lafargue, une série de biographies des révolutionnaires célèbres, quelques brochures contre Sionisme, etc.

Le nombre de ceux qui ont été arrêtés, cette même année, sous l'inculpation d'avoir participé au *Bound* et de 4.467.

Ces chiffres sont assez éloquents par eux-mêmes pour se passer de tout commentaire. Nous rappelons seulement aux lecteurs que les réunions, les démonstrations, les publications socialistes, sont interdites de façon absolue en Russie.

III

Au début du mouvement ouvrier juif, cette opinion était répandue que l'ouvrier juif ne souffre nullement de ce qu'il est juif et que toutes ses souffrances proviennent de ce qu'il est ouvrier et, comme tel, exploité par le capital. Cette opi-

---

(1) Sur ce nombre, il y en eu 12 auxquelles participèrent plus de 1.000 personnes.

nion était en contradiction trop évidente avec la réalité pour qu'elle puisse exister longtemps. Dans la propagande, on commença au contraire à insister sur la situation résultant des lois d'exception. Et plus le mouvement grandissait, plus les ouvriers sentaient le joug de ces lois, plus la masse comprenait leur ignominie, et plus il devenait clair que ce mouvement pouvait devenir un facteur puissant de l'émancipation des Juifs. Quand, en 1897, le *Bound* se forma, la nécessité d'une organisation exclusivement juive était motivée surtout par l'existence de ces lois d'exception qui imposent au prolétariat juif ce problème spécial, la lutte contre ces lois. Il est vrai que non seulement toutes les organisations prolétariennes de la Russie, mais même l'opposition libérale réclament l'égalité de droits. Mais aucune autre organisation n'aurait pu donner tant de place et consacrer tant de temps à la lutte contre la situation exceptionnelle et honteuse des juifs, n'aurait pu d'autre part, développer chez ceux-ci le sentiment de dignité civique qui leur manquait presque complètement, qu'une organisation prolétarienne juive telle que le *Bound*.

La revendication de l'égalité civique reste jusqu'à présent dans la pratique le point essentiel de l'action du *Bound*. Mais elle a cessé de suffire au point de vue des principes. Peu à peu, la question nationale a surgi. Cela était dû, comme l'explique une brochure de *Bound* consacrée à cette question (1), aux causes suivantes : le prolétariat juif vit mêlé à des nationalités persécutées, elles aussi, comme les Polonais, les Lithuaniens, etc., dont chacune a un programme national. Certaines d'entre elles s'efforcent d'amener à elles les ouvriers juifs ; même, il y a des partis bourgeois qui ont eux aussi, des programmes nationaux, et qui cherchent également à gagner le prolétariat juif à leur cause.

Eviter de toucher à la question nationale était donc impossible dans ces conditions. Et il devenait d'autant plus nécessaire et pressant au *Bound* de donner sa propre opinion et de résoudre la question qu'on pouvait craindre à cet égard l'influence des partis bourgeois sur le prolétariat juif. Mais cette question n'était pas facile à résoudre, vu que

(1) *Sur la question de l'autonomie nationale.* (Londres 1902).

beaucoup de socialistes pensent même que les Juifs ne sont pas une nation. Après de longues hésitations et de nombreux tâtonnements, le *Bound* prit enfin une résolution dans son quatrième congrès : Considérant « que d'après les principes socialistes, il n'est pas admissible qu'une classe opprime l'autre, qu'un gouvernement opprime les citoyens, mais encore qu'une nationalité opprime l'autre », le Congrès déclarait « qu'un Etat tel que la Russie, composé d'un grand nombre de nationalités différentes, doit être transformé dans l'avenir en une Fédération de nationalités, avec la pleine autonomie de chacune d'elles, et indépendamment des territoires occupés par elles. » Le Congrès déclarait en outre que « la notion de nationalité était applicable aussi au peuple juif ». Mais en même temps il trouvait qu'il était pour le moment inopportun de faire figurer parmi ses revendications l'autonomie nationale des Juifs et décidait par conséquent de ne réclamer actuellement que l'abolition de la législation exceptionnelle. La ligne d'action du *Bound* n'est ainsi pas changée, et sa résolution sur la question nationale n'a donc qu'une valeur de principe (1).

Cette résolution a pourtant provoqué les protestations de beaucoup de social-démocrates russes, groupés autour du journal l'*Iskra* , et qui reprochaient au *Bound* de devenir nationaliste, chauviniste, etc... Nous ne nous arrêterons pas ici sur la polémique entre l'*Iskra* et le *Bound*, polémique qui est une page regrettable dans l'histoire du socialisme russe. Nous remarquerons seulement qu'au cours de cette polémique, l'*Iskra* déclara inutile une organisation spéciale du prolétariat juif, et beaucoup de ses amis trouvèrent même que l'existence du *Bound* était une anomalie.

Au second congrès du Parti ouvrier social-démocrate, qui eut lieu dans la seconde moitié de 1903 et qui devait, à vrai dire, organiser le parti (2), le *Bound* proposa un règlement

---

(1) Il faut remarquer qu'en acceptant cette résolution, le *Bound* s'était appuyé dans une certaine mesure sur la résolution touchant la même question que le parti socialiste d'Autriche a prise à son congrès de 1897 à Brünn.

(2) Le parti fut organisé en 1898, mais peu après sa constitution, son comité central fut arrêté et ne put être reconstitué. Le parti avait donc cessé d'exister, bien que les comités locaux et le *Bound* aient continué de se déclarer adhérents au Parti.

qui garantissait sa liberté d'action nécessaire. Ce règlement, qui ne changeait en rien la situation du *Bound*, fut rejeté. La délégation du *Bound* se retira du Congrès et, depuis, le *Bound* n'appartient plus au Parti. Nous ne doutons pas que le Congrès aurait pu facilement trouver une issue pour satisfaire le *Bound*, si la polémique qui avait précédé le Congrès, n'avait pas tant échauffé les esprits et aigri les âmes.

Le *Bound* avait-il raison ou non en adoptant la résolution au sujet de l'autonomie nationale, qui a été le point de discorde entre lui et l'*Iskra* ? Nous n'avons pas à le discuter ici. Dans la Russie libre, au Congrès futur de tous les socialistes russes, la question nationale surgira de nouveau, et le *Bound*, comme les autres organisations nationales, se soumettra à la décision commune. Mais croire qu'une organisation spéciale du prolétariat juif est actuellement inutile, et par conséquent désirer voir le *Bound* disparaître, est une erreur et une faute. Des comités locaux du Parti n'auraient jamais fait ce que fait le *Bound* parmi le prolétariat juif. Etant donné l'influence civilisatrice du *Bound* sur toute la masse juive, étant donné d'autre part le lien puissant qui l'unit au prolétariat juif, il est indispensable que le *Bound* vive et puisse travailler librement. Et dans l'intérêt de la lutte que tous les socialistes doivent et devront mener contre l'antisémitisme, il est nécessaire que l'action du *Bound*, que l'action du prolétariat juif, soit bien marquée dans le mouvement révolutionnaire russe. Il faut que « l'émancipation des Juifs soit non pas un acte de clémence envers les humiliés, non pas même un acte de justice au point de vue des principes socialistes, mais le résultat du rôle que le prolétariat juif joue et jouera dans le mouvement émancipateur qui a, comme but le plus proche, l'abolition de l'absolutisme. »

Ajoutons d'ailleurs, que la rupture du *Bound* (1) avec le

---

(1) Dans une proclamation éditée lors des derniers événements et tirée à 205.000 exemplaires, le *Bound* fait appel à la lutte contre l'absolutisme par la grève générale, suivie d'une insurrection armée. « N'oubliez pas que la vie dans la prison est plus horrible que la mort dans la lutte. Que toutes les rues deviennent des champs de bataille !... Donnons tout notre sang pour

parti social-démocrate, ne l'a pas empêché d'agir, lors des récents événements, en communion parfaite avec les Comités du Parti.

L. Ka.

---

les droits de « l'homme et du citoyen. » Voici les revendications formulées dans cette proclamation :

1° Convocation d'une Constituante élue par le suffrage universel, sans distinction de sexe, religion, ou nationalité.

2° Abolition du pouvoir monarchique en Russie et établissement d'une République démocratique.

3° Journée de huit heures dans les fabriques, ateliers, usines, magasins, bureaux, etc.

4° Inviolabilité de la personne et du domicile.

5° Liberté de conscience ; liberté de la presse ; de la parole ; droit de réunion, de grève, d'association.

6° Egalité des droits civils et politiques de toutes les nationalités. Droit, pour celles-ci, d'enseigner leurs langues et d'en faire usage dans la vie publique.

7° Libération immédiate des déportés et des prisonniers pour délits religieux et politiques.

8° Cessation immédiate de la guerre. Suppression du militarisme et création de milices.

LES SYNDICATS OUVRIERS

ETATS-UNIS

Le 24e Congrès Syndical.

Le mouvement syndical aux Etats-Unis, on le sait, est un mouvement strictement corporatif, poursuivant uniquement des avantages immédiats, et bornant toute son action à l'obtention de hauts salaires et de courtes journées de travail. L'égoïsme et le terre à terre professionnel des Fédérations ouvrières Américaines est trop connu, pour qu'il soit utile d'y insister autrement. Mais ce qu'il faut signaler, c'est que ce particularisme corporatif commence à être battu en brèche. Sans doute, peu nombreux sont encore ceux qui ont la conception d'un mouvement ouvrier révolutionnaire. Toutefois, ils ont pu constituer une jeune organisation, l'*American Labor Union*, qui a des tendances syndicalistes révolutionnaires assez précises. Il faut d'ailleurs, attendre encore pour apprécier son action et son influence, qui sans nul doute s'intensifieront.

En attendant, c'est la modérée *American Fédération of Labour*, qui groupe la très grande majorité des ouvriers syndiqués aux Etats-Unis. Elle vient de tenir son Congrès annuel, le vingt-quatrième. Nous en rendrons compte aux lecteurs du *Mouvement Socialiste*, pour leur permettre de juger de l'état actuel de ce puissant groupement ouvrier conservateur.

C'est à San-Francisco, dans la métropole économique de de la Californie et plus généralement du versant nord-américain du Pacifique, que l'*American Federation of Labor* a tenu le Congrès. Le nombre des délégués présents était de 276, et ceux-ci étaient mandatés par 1.569.100 travailleurs, organisés en 78 Fédérations de métier, 14 Fédérations d'Etat, 35 *Trades-Councils*, et 46 Unions locales.

Un petit nombre de celles-ci sont des syndicats encore uniques de leur métier au sein de l'*A. F. of L.*, qui d'ailleurs ne les considère que comme des adhérents provisoires,

comme les éléments premiers d'autant de Fédérations de métier, à la constitution desquelles on les encourage et aide. Mais la plupart des Unions locales sont des groupes où fraternisent des ouvriers de toutes corporations, dans les petites villes dont la vitalité industrielle demeure médiocre, ou qui, pour une raison ou une autre, n'ont encore fourni à l'*A. F. of L.* qu'un faible et hétérogène effectif d'adhérents. Il va de soi que, là où cet effectif semble pouvoir être accrû avec le temps, l'Union locale de la seconde catégorie est tenue pour une agglomération non moins provisoire que celle du premier genre. On attend d'elle que, dans chacun des métiers dont elle comprend des représentants, elle recrute assez d'adhérents pour pouvoir bientôt se transformer en *Trades-Council*.

Un *Trades-Council*, ou Conseil de Métiers, est constitué par des syndicats relevant de leurs respectives Fédérations de métier, mais ayant besoin de s'entendre sur des questions qui, dans la ville en cause, intéressent les prolétaires de toutes les catégories. C'est par conséquent l'équivalent de la Bourse du Travail des camarades français ou du Kartel syndical des camarades allemands. La Fédération d'Etat est, pour un Etat, — ou un territoire, ou bien, au Canada, une Province, — ce que le Trades-Council est pour une ville.

Il nous faut enfin signaler que certaines Fédérations de métier n'englobent que des Syndicats ayant leur siège aux Etats-Unis, mais que la majorité d'entre elles, celles dites Internationales, comptent des adhésions, ou cherchent à en recruter, dans le Dominion, à Terre-Neuve, à la Jamaïque, ainsi qu'au Mexique et dans les trois rẽpubliques des Antilles, Cuba, Haïti, Saint-Domingue. Quelques-uns ont même des ressortissants jusque dans les îles Hawaï.

Les rapports présentés au Congrès démontrent que, au 30 juin 1904, le nombre des adhérents était de 1.676,200, soit, en augmentation de 210.400 sur l'effectif enregistré un an auparavant (1). La dépression économique dont souffrent

---

(1) Le nombre des adhérents à l'*A. F. of L.* était d'à peu près 40.000 en 1881, quelques mois après la fondation, de 100.000 en 1884, et de 200.000 en 1889. Il se maintint aux environs de

depuis quelque temps les Etats-Unis n'a par conséquent pas eu sur le mouvement ouvrier la pénible répercussion que tant de personnes avaient prédite.

L'*A. F. of L.* fait des progrès constants au Canada et à Porto-Rico. Une entente parfaite s'est établie dans cette île entre les immigrés du continent voisin et les travailleurs d'origine espagnole. Il en est résulté la fondation de 43 syndicats affiliés aux Fédérations de métier, de 38 Unions locales, de 4 Trades-Councils, et d'une Fédération « d'Etat ».

On trouvera ci-dessous la répartition professionnelle des membres de l'A. F. of L :

	Nombre des adhérents en :		
	1900	1903	1904
Mineurs	101.000	217.300	257.700
Charpentiers	20.000	109.000	155.400
Travailleurs des transports	4.700	32.000	84.000
Peintres	28.800	56.600	60.700
Constructeurs de machines	22.500	48.800	55.700

270.000 entre 1893 et 1898. Puis il atteignit 390.000 en 1899, 550.000 en 1900, 780.000 en 1901, 1 020.000 en 1902, et enfin 1.465.800 en 1903. Le Congrès de 1903 eut lieu à Boston, et celui de 1902 à la Nouvelle-Orléans. Samuel Gompers, né à Londres le 27 janvier 1860, avait déjà exercé deux professions, d'abord celle de cordonnier, ensuite celle de cigarier, lorsque, à l'age de treize ans, il émigra aux Etats-Unis. L'année d'après, il participait à la fondation du premier syndicat américain de cigariers, la *Cigarmaking Union de New-York*. Elu secrétaire de cette organisation en 1874, il en fut plus tard le président durant six années consécutives. Puis il constitua l'Union international des Cigariers d'Amérique, et fut parmi les initiateurs de l'*A. F. of L.* Celle-ci l'élut pour président dès 1882, et lui renouvela sa confiance vingt fois, au cours des vingt-et-un exercices qui se sont écoulés depuis le 1er juillet 1883 jusqu'au 30 juin 1904. Il reçoit une indemnité annuelle de 5.000 dollars (25.000 francs). Le secrétaire et le trésorier de l'*A. F. of L.* touchent des appointements de, respectivement, 2.500 et 2.200 dollars (12.500 et 11.000 francs).

(Note du Trad.)

	Nombre des adhérents en :		
	1900	1903	1904
	—	—	—
Dockers	20.000	40.000	50.000
Employés de commerce	20.000	50.000	50.000
Employés d'hôtels et de restaurants	4.800	39.100	49.400
Typographes	32.900	43.500	46.700
Travailleurs du vêtement	7.400	45.700	45.700
Cigariers	32.100	38.300	40.500
Bouchers	3.200	25.300	34.400
Cordonniers	4.700	29.700	32.000
Brasseurs	18.300	30.000	30.500
Employés de chemins de fer urbains	3.500	25.600	30.000
Mouleurs	15.000	30.000	30.000
Travailleurs du bois	12.100	27.300	28.300
Coiffeurs	6.900	20.800	23.600
Musiciens	6.200	14.000	22.000
Electriciens	4.800	18.300	21.000
Marins	4.200	13.900	20.100
Chauffeurs	2.400	14.300	18.000
Mécaniciens	2.700	14.200	17.600
Gaziers	4.500	15.200	16.500
Boulangers	4.500	15.400	16.200
Imprimeurs	9.100	14.400	16.000
Tailleurs	7.300	13.800	15.900
Ferblantiers	2.900	12.600	15.300
Télégraphistes des chemins de fer	8.000	9.500	15.000
Travailleurs du fer et de l'acier	8.000	15.000	13.500
Polisseurs	5.000	12.800	12.800
Poseurs de la voie	»	8.700	12.300
Constructeurs de ponts	»	16.000	11.500
Couteliers	1.500	7.000	10.500
Travailleurs du textile	3.400	15.000	10.500
Constructeurs de wagons	»	12.800	10.200
Carriers	5.900	9.400	9.900
Ouvriers en pianos	»	6.500	9.900

Métallurgistes	1.000	8.700	9.600
Travailleurs du papier	400	10.700	8.800
Chapeliers	6.000	8.500	8.500
Briquetiers	1.400	5.500	7.300
Tonneliers	3.800	7.200	7.100
Verriers	4.200	6.100	6.600
Relieurs	3.600	8.100	6.500
Blanchisseurs et teinturiers	»	8.500	6.500
Céramistes	2.200	6.100	5.800
Travailleurs du théâtre	3.000	4.500	5.000
Selliers	21.100	4.800	4.600
Forgerons	2.100	4.400	4.200
Modeleurs	2.200	2.900	3.700
Tapissiers	1.300	2.500	3.000
Peaussiers	»	3.600	2.500
Gantiers	»	3.000	2.000
Adhérents des unions locales	34.900	82.800	55.300

En somme, de 1903 à 1904, le nombre des adhérents a augmenté dans 37 corporations, et surtout parmi les travailleurs des transports, les charpentiers, les mineurs, les employés d'hôtels et de restaurants, les dockers, les bouchers, les musiciens. Il a diminué dans 12 corporations et, en particulier, parmi les constructeurs de ponts et les travailleurs du textile. Il n'a pour ainsi dire pas varié dans les 5 autres branches.

La considérable régression que l'on peut constater dans l'effectif des Unions locales, s'explique par le fait que beaucoup de celles-ci ont fini par se trouver en mesure de se transformer en Trades-Councils.

Sur les 78 Fédérations de métier, 50 ont leur Label, et 10 autres ont adopté des cartes individuelles qui remplissent une fonction équivalante.

Les recettes de l'exercice 1903-1904 forment un imposant total de 1.302.360 francs, dont 684.707 proviennent des cotisations, 199.375 de souscriptions sans destination spéciale, et 168.613 de souscriptions pour grèves.

Les dépenses se sont élevées à 1.018.904 francs, dont 415.211 pour frais d'organisation et de propagande, 129.262

pour appointements au personnel que nécessite le fonctionnement administratif de *l'A. F. of. L.*, 79.860 pour subventions à des grèves, 15.296 pour prêts à des collectivités adhérentes, 13.937 pour frais judiciaires, 25.554 pour frais du Congrès de Boston, 39.375 pour frais d'impression, brochage, reliure, 36.863 pour frais de correspondance et d'expédition, 26.413 pour frais de déplacement des membres du Comité exécutif.

On voit que les recettes excèdent de 283.456 francs les dépenses.

Il y avait en caisse, le 1er juillet 1904, 430.066 francs.

L'organe officiel de l'*A. F. of L.*, l'*American Federationiste*, a coûté, l'an dernier, 153.497 francs, mais on a rapporté 163.200 ; il y a donc là un bénéfice de 9.700 francs.

L'exercice 1903-1904 a vu se dissoudre une Fédération d'Etat, 6 Trades-Councils, et 171 Syndicats. Mais 352 Syndicats nouveaux sont entrés dans les Fédérations de métier.

Celles-ci ont eu à s'occuper de 1.806 grèves, englobant 256.838 salariés. Sur les 1.620 conflits terminés avant le 30 juin 1904, 1.193, intéressant 121.340 ouvriers, ont abouti à une victoire prolétarienne, et 194, intéressant 39.829 ouvriers, ont abouti à une défaite. La cote mal taillée se présente avec 233 cas et 95.669 travailleurs.

En dehors des données sur lesquelles nous venons d'appeler l'attention, les rapports du président Gompers, du secrétaire Morrisson, et du trésorier Lennon, ne contiennent guère que des communications faites pour intéresser exclusivement les membres de l'*A. F, of L.*, — des questions de cuisine, comme on dit chez vous. Et il en est de même des trois autres rapports dont l'on eut à s'occuper ensuite, ceux de la Commission de vérification des mandats, de la Comission de l'ordre du jour, et du Comité exécutif.

Celui-ci avait surtout à rendre compte des nombreux différends qu'il lui avait fallu arbitrer. Différends entre deux Fédérations de métier et une Fédération d'Etat, ou un Trades-Council, ou une Union locale, entre un Syndicat et une Union locale, et ainsi de suite. En général, le Comité exécutif réussit à régler tout cela. Chaque année cependant il reste des litiges sur lesquels le Congrès est appelé à se prononcer en dernier ressort.

Certain Trades-Council, par exemple, demandait à la Convention de San-Francisco d'approuver le maintien d'un boycottage déconseillé par le Comité exécutif. Il s'agissait d'un quotidien. Voici ce que le Congrès déclara, d'accord avec le Comité exécutif. Les groupements corporatifs n'ont à connaître, de n'importe quel journal, que les conditions de travail faites au personnel qui assure sa confection matérielle, quelle que soit d'ailleurs l'attitude observée par la rédaction à l'égard du prolétariat organisé.

Tel journal injuriait et calomniait les propagandistes de tel Trades-Council et même les injuriait et les calomniait en tant que propagandistes. Les militants mis en cause avaient certes le droit de se défendre individuellement, et le Congrès les engageait à user de l'intégralité de ce droit et invitait tous les adhérents de l'A. F. of L. qui en auraient la possibilité, à les seconder individuellement. Mais le Trades-Council local ne pouvait intervenir, parce que le journal, abstraction faite de ses rédacteurs, n'employait que des syndiqués. L'interdit devait donc être levé.

Trois journées se trouvaient déjà remplies par les travaux du Congrès. Une quatrième fut consacrée surtout à entendre les allocutions fraternelles des citoyens I. Wignall et W. Abraham, visiteurs officiels envoyés par la Fédération britannique des Trade-Unions, et John A. Flett, qui représentait, lui, la Fédération canadienne. Puis l'on vota, en fin de séance, et presque sans discussion, diverses motions sans importance, y compris un vœu en faveur du droit de suffrage des femmes. Un pareil vœu est d'ordre secondaire en Amérique, où la femme est électeur et éligible dans plusieurs Etats, et où presque personne ne s'oppose plus à ce qu'elle le devienne dans tous.

Le cinquième jour, lecture fut donnée de toutes les motions sur lesquelles le Congrès aurait à se prononcer. Puis il fut décidé que, pour soutenir la grève des textiles de Fall River, Massachusetts, chacune des organisations adhérentes verserait un *cent* (cinq centimes) par membre et par semaine, avec cette clause que la contribution ne pourrait être inférieure à trois *cents* par membre, même si la grève durait moins de trois semaines. La plupart des groupements déboursèrent séance tenante ces trois *cents* de temporaire sup-

plément de cotisation. Deux cent mille francs purent ainsi être expédiés immédiatement à Fall River.

Le sixième jour, on élabora une proposition de loi sur les conditions de travail des gens de mer, et l'on solutionna tant bien que mal un conflit auquel son acuité et sa complexité avaient valu d'être isolé de l'ensemble des cas soumis à l'arbitrage du Congrès, — conflit survenu à San-Francisco même. La grande cité californienne est légendaire pour la discorde qui a toujours régné entre ses diverses organisations prolétariennes.

Le lendemain, il fallut discuter la motion déposée par les délégués socialistes, et tendant à ce que l'A. F. of L. adoptât une politique indépendante de celle de tout parti bourgeois, une tactique rigoureusement subordonnée aux intérêts essentiels de la classe ouvrière. La thèse fut plaidée avec une sage modération, discutée nonchalamment, et répudiée naturellement par une majorité très forte. L'année d'avant, à Boston, le débat sur une motion identique avait été long et tumultueux. Les socialistes qui espèrent tirer quoi que ce soit de l'A. F. of L. deviennent de plus en plus rares et de moins en moins confiants. Il leur faut du temps!

Une résolution qui fut, elle aussi, adoptée à la presque unanimité, mais alors avec enthousiasme, ce fut celle où un délégue californien affirmait l'urgence d'une loi interdisant l'immigration des Japonais. Ces nouveaux débarqués sont d'année en année plus nombreux, et ils font une terrible concurrence aux travailleurs à peau théoriquement blanche. Il ne se trouva personne, dans le Congrès, pour protester, ne fût-ce qu'au nom de la liberté dont doit jouir tout être humain de résider là où il lui plaît, personne pour expliquer aux nationalités de l'endroit qu'à la concurrence en question il est des remèdes, législatifs et corporatifs, plus sûrs, et en tout cas des remèdes honorables. Sans doute la Californie ne tardera guère à posséder une loi contre les Japonais, comme elle en a déjà une contre les Chinois. Ce qu'il lui faudrait surtout, ce serait une loi contre les gens qui tombent de la lune!

La septième journée s'acheva par un débat sur les événements de la grève du Colorado. En guise de conclusion, l'assemblée se contenta du reste d'exprimer l'espoir que la patronat, la police, la magistrature de cet Etat, ne voudraient plus

rien commettre qui fut de nature à nuire à la réputation de l'Amérique. Ce n'était pas méchant !

Victor L. Berger, le plus actif des délégués socialistes, donna quelque tourment à la majorité durant une grande partie de la huitième journée. D'abord, il voulait que le Congrès décidât que fût exclu de l'*A. F. of. L.* tont syndiqué qui s'enrolerait dans la milice. On sait que l'armée des Etats-Unis ne se recrute que par engagements, et qu'elle comprend une réserve de volontaires qui se joignent aux troupes permanentes, au contingent des professionnels, dans trois cas seulement : pour une guerre, pour les grandes manœuvres, ou lorsque le gouvernement procède à une mobilisation locale ou régionale pour l'éventuelle répression d'une émeute ou compression d'une grève. Berger et ses amis immédiats estiment plutôt fâcheux ce fait assez fréquent, d'un adhérent de l'*A. F.ofL.*, s'offrant à prendre des armes qu'il peut être ordonné d'employer au service du patronat, de l'Etat, etc., contre des grévistes appartenant au même syndicat que lui.

Le président Gompers refusa de mettre aux voix la motion Berger, comme touchant à une question constitutionnelle. Et le Congrès fut à peu près unanime à l'approuver. A un pareil incident il ne faut, n'est-ce pas, nul commentaire ?

Berger développa ensuite un vœu tendant à ce que les assurances contre les accidents du travail et les retraites ouvrières fussent organisées par l'Etat. Une majorité écrasante se prononça contre cette conception.

Tout cela n'empêcha pas le petit groupe des délégués socialistes de formuler le lendemain d'amples et vives critiques contre le comité exécutif, auquel ils reprochent surtout de ne se point préoccuper de la propagande nécessaire pour arracher au Parlement fédéral et aux Législatures des divers Etats des lois de protection ouvrière. Ils affirmèrent que le corps représentatif d'une association comme l'A. F. of L. a un autre rôle à jouer que celui qui consiste à intriguer auprès de toutes les administrations et flirter avec tous les partis bourgeois à la fois, en vue d'obtenir, de temps en temps une réformette dont la portée ne dépasse généralement pas les limites d'une ville ou d'un comté et la durée de quelques semaines ou mois. Et l'un d'eux alla jusqu'à

déclarer que jamais l'on n'avait vu ni ne verrait sur la planète une organisation prolétarienne faire preuve d'idées aussi rétrogrades et de sentiments aussi mesquins que ceux dont Gompers et ses lieutenants imposent la responsabilité à l'A. F. of. L.

Ces énergumènes furent conspués comme ils le méritaient, et tous les membres sortants du Comité exécutif et du bureau furent réélus par acclamation ; ce fut même une ovation frénétique que leur décerna le Congrès.

Combien de temps encore les ouvriers américains se laisseront-ils mener dans des voies aussi conservatrices ? Espérons qu'ils s'apercevront un jour du rôle qu'on leur fait jouer et qu'ils viendront à des sentiments supérieurs de solidarité prolétarienne et de lutte de classe. C'est la grâce que nous leur souhaitons.

J. Harrison.

Traduit par A. Chaboseau.

LES GREVES

LA MARTINIQUE

La récente grève agricole.

La cause de la grève qui éclata à la fin du mois de janvier de cette année dans les centres ruraux de la Martinique, et dont les lecteurs du *Mouvement Socialiste* doivent avoir eu déjà connaissance par les informations des agences et des journaux réside dans une demande d'augmentation de salaires. La cessation concertée du travail commença au Lamentin et à la Trinité, dans le centre dit *Le Galion*. De là, le mouvement s'étendit rapidement, englobant le Nord presqu'en entier et les plus importantes exploitations du Sud.

A ce moment, et depuis longtemps auparavant, les salaires agricoles étaient très bas : 1 fr. en moyenne, pour des tâches énormes exigeant au moins une journée de travail intensif Les revendications des travailleurs avaient principalement pour objet la réduction de ces tâches excessives, dans des proportions variant avec les régions, — la terre n'y étant pas de même qualité, — et l'augmentation des salaires. Dans certaines localités, l'augmentation demandée était de 50 p. 100, dans d'autres, de 50 à 75 p. 100, et même, au François et au Lamentin, de 100 p. 100.

Grâce à l'appui des socialistes (1) et surtout du groupe de

---

(1) Il convient de rendre ici hommage à l'activité et au dévouement dont firent particulièrement preuve dans la circonstance quelques-uns de nos camarades, tels que, Henry (Maurice), secrétaire du groupe du Lorrain, Del (Joseph), du groupe de Fort-de-France et Brinton St-Omer, le directeur de l'ancien *Prolétaire*, dont l'énergie, la connaissance approfondie des questions agricoles servirent puisamment à la cause gréviste. Les patrons, furieux de son action, le dénoncèrent comme perturbateur, et par leurs calomnies affolèrent l'administration au point qu'on faillit lui faire application des lois scélérates.

Fort-de-France, qui lança un manifeste aux grévistes pour les exhorter à persévérer dans leur attitude, et un appel à la sympathie de la population, fit publier un tableau exposant les principales réclamations des travailleurs agricoles et prit l'initiative d'une souscription en leur faveur — le mouvement s'amplifia et se régularisa, les revendications jusqu'alors incertaines et vagues, se firent énergiques et précises.

Le 4 février, les usiniers et les gros planteurs des centres en grève furent convoqués à une conférence qui eut lieu à l'Hôtel du Gouvernement, au chef lieu. Là, les patrons, sur les exhortations du gouverneur, M. Bonhoure, acceptèrent d'entrer en pourparlers avec les travailleurs. Il fut convenu que des délégués en nombre égal seraient désignés par chaque partie, avec mission de se réunir pour trouver un terrain de conciliation devant permettre l'élaboration d'un contrat du travail.

Au jour fixé, c'est à dire le 8 février, la réunion eut lieu à l'Hôtel du Gouvernement. Après une journée de discussion très vives, l'accord suivant fut adopté pour l'année en cours :

Augmentation des salaires variant de 25 p. 100 à 50 p. 100. (Mais l'augmentation de 25 p. 100 porte sur un plus grand nombre d'opérations du travail des champs) ;

Diminution de la quantité des tâches ;

Suppression des *fiches*, la demi-journée faite sera acquise au travailleur ;

Durée de la journée du travail : de 7 heures à 12 heures et de 1 h. 1/2 à 5 heures ;

Aucun renvoi ne doit avoir lieu pour faits de grève.

Comme on le voit, les délégués ne crurent pas devoir maintenir intégralement les revendications formulées antérieurement. Ils craignaient que, l'accord ne se faisant pas, les chances de succès de cette grève ne fussent compromises. Les travailleurs des champs n'étaient pas organisés, ils n'avaient pas de caisse pour faire durer plus longtemps le chômage. En outre, des travailleurs pourvus de cases sur les propriétés, se trouvant sous le coup d'expulsions brutales, pouvaient faire défection d'un moment à l'autre. Pour tous ces motifs, on dût rabattre des revendications primitives. Néanmoins, tel quel, l'accord du 8 février n'en constitue pas moins un succès.

Cependant, deux délégués, celui du Français et un délégué du Lorrain. qui avaient reçu un mandat impératif refusèrent de le signer.

Dès le lendemain, le travail reprenait. La grève avait duré environ 20 jours. Mais les patrons ne tardèrent pas à violer leurs engagements, et, maintenant de plus en plus, le contrat passé devient lettre morte.

A ce bref exposé ajoutons, pour bien préciser le caractère de l'agitation gréviste, les quelques explications qui suivent.

La grève, avons-nous dit, eut pour cause une demande d'augmentation de salaires. Depuis quelque temps, en effet, le cours du sucre, qui est avec le rhum, la principale denrée d'exportation des Antilles, avait suivi une ascension très rapide. Au moment où les travailleurs se mirent en grève, il avait presque doublé. De 25 francs qu'il était à l'origine, il était arrivé à 45 francs. De plus, cette hausse, de l'avis général, doit se maintenir pendant longtemps encore à peu près au même taux, étant due principalement à l'extension de la consommation du sucre et à la disparitio n des stocks. C'est la conséquence du nouveau régime procédant de la conférence internationale de Bruxelles. Il est vrai que cette conférence a admis que ces détaxes accordées aux exportateurs coloniaux devaient être, sinon supprimées, du moins notablement réduites, le surplus constituant de véritables primes. De sorte qüe la hausse actuelle, comparée aux bas cours antérieurs, n'est pas en réalité aussi considérable qu'elle le paraît d'après les chiffres.

Mais, même sous cette réserve, elle demeure importante, la situation économique étant aujourd'hui excellente. La demande des ouvriers agricoles était donc des plus justifiée.

Les planteurs ne voulurent pas, naturellement, accéder à ces légitimes réclamations. Ils prétendaient, invoquant toutes sortes de prétextes, garder exclusivement les avantages de la hausse actuelle.

C'était, nécessairement, acculer leurs salariés à la grève. Car la situation de ces derniers, en proie au chômage forcé et aux bas salaires, était vraiment lamentable. Durant la période des difficultés et des mécomptes, c'est-à-dire depuis le cyclone de 1903 jusqu'à l'époque où les cours commencè-

rent à se relever, les ouvriers des champs avaient subi sans murmurer réductions de salaires ou augmentations de tâches. La misère dans les centres ruraux devint si intense, que les vols et les déprédations se multiplièrent d'une façon inquiétante. Vols portant presque toujours sur les denrées alimentaires ou sur les animaux domestiques, preuve que la faim en était le mobile le plus fréquent. Une feuille patronale, s'intitulant *socialiste*, se fit l'écho des doléances des propriétaires gros et moyens, et adressa les plus pressantes objurgations au Parquet, qu'elle trouvait trop tiède dans la poursuite et trop mou dans la répression de ces délits.

L'occasion était propice pour la déclaration de la grève et les travailleurs le comprirent. On était en effet au début de la récolte : planteurs et usiniers ont absolument besoin à ce moment-là de bras pour la coupe et l'enlèvement des cannes mûres.

Ce qui caractérise particulièrement le mouvement, c'est la modération et le calme dans lesquels, en général, il s'est effectué. Bien que la cessation du travail fût à peu près complète dans le Nord et eût gagné les centres les plus importants du Sud, l'attitude des grévistes, malgré les efforts du patronat pour provoquer des scènes regrettables, fut pleine de sang froid. Les autorités se contentèrent, par acquit de conscience, d'envoyer des renforts de gendarmerie sur les lieux où quelques incidents s'étaient produits. Incidents d'ailleurs insignifiants, consistant surtout dans des tentatives faites par les grévistes pour débaucher leurs camarades et arrêter la marche des usines.

Un fait à noter, et qui ne laisse pas de paraître singulier : c'est seulement à la fin de la grève et après la reprise du travail que l'on eut à signaler plusieurs incendies des champs de cannes. Le plus violent fut celui du Lareinty qui dévora plusieurs hectares de cannes. On ne voit pas trop bien l'intérêt des travailleurs, qui avaient à peu près complètement obtenu satisfaction, à commettre ces actes. Du reste, on n'a pu, dans aucun cas, trouver la trace des auteurs de ces incendies mystérieux.

La réussite à peu près complète de la grève est due pour beaucoup aux circonstances dans lesquelles elle s'est produite. Les patrons, nous l'avons dit, étaient forcés de faire la récolte. Ils durent capituler. Cette circonstance donna

une situation très avantageuse au prolétariat rural complètement inorganisé. Sans cela, il n'aurait pas pu, faute de ressources, soutenir une lutte prolongée.

Ce défaut d'organisation mérite une attention particulière. C'est à lui qu'il faut attribuer le peu de cohérence des réclamations formulées par les travailleurs. Les conditions du travail n'ont jamais fait ici l'objet d'une recherche méthodique, parce qu'on n'a jamais essayé de se concerter à cet effet. De plus, les patrons ont beau jeu pour donner les renseignements les plus fantaisistes sur leurs affaires, aucun groupement ouvrier n'existant pour mener une investigation de ce côté. Enfin, les engagements que prend le patronat vis-à-vis des salariés ne sont pas tenus puisqu'il n'y a aucune organisation pour les faire respecter. L'administration ne fut guère disposée, la grève terminée, à s'entremettre pour rappeler le patronat au respect de sa parole. A ses yeux, *l'incident* était clos. Quant aux autorités judiciaires, on pense bien que le patron ne les craint pas, ayant les subsides nécessaires pour épuiser tous les degrés de juridiction ; ce dont ne serait capable l'ouvrier lésé, que s'il était organisé et qu'il eût, pour soutenir sa cause, les ressources de son groupement.

Ainsi donc, il est résulté que pratiquement, tous les effets de la grève, malgré les belles apparences, sont à peu près nuls pour les travailleurs. Les patrons violent sans vergogne l'accord du 8 février. Les ouvriers et leurs anciens délégués protestent, mais ces protestations restent vaines.

Il est vraiment à regretter l'espèce de docilité que la plus grande partie du prolétariat de ce pays a de tout temps manifestée à l'égard des politiciens, qui l'a toujours détournée de l'organisation. Au lendemain de la grève de 1900, où la férocité patronale s'illustra d'une façon si sanglante au François, il y eut des tentatives très sérieuses d'organisation. Des syndicats se formèrent à la Trinité et au Lorrain. Mais les politiciens, inquiets de la force et de l'indépendance que ne devaient pas manquer d'acquérir leurs électeurs ouvriers, firent si bien, que la forme syndicale finit par disparaître. Elle fit place à des mutualités (portant jusqu'à présent le titre de syndicats), foyers précieux pour la formation et le recrutement des électeurs.

Ces jours derniers, une encyclique du leader radical

M. Knight, sénateur, parue à *l'Opinion*, préconisait le groupement syndical comme devant permettre aux prolétaires d'obtenir de meilleures conditions de travail. Allons-nous, cette fois encore, si ces recommandations sont mises à profit, assister au même escamotage qu'après les mouvements de 1900? Il faudra que nos camarades y veillent, qu'ils montrent aux prolétaires des champs la voie à suivre pour s'organiser de façon sérieuse, malgré la difficulté d'une telle entreprise, par suite des entraves que ne manquent pas de susciter sans cesse, d'un commun accord, réactionnaires et républicains.

Tels sont les caractères de ce petit épisode de la grande lutte de classes, qui vient de se dérouler dans une île des Antilles. Une conclusion qui nous arrive naturellement et que, quoiqu'elle soit déjà de doctrine courante, il importe d'énoncer ici, parce qu'elle constitue un principe gros de conséquences au point de vue de la politique coloniale, c'est l'identification croissante du prolétariat de tous les pays, se manifestant par les mêmes formes d'action et de réaction, quels que soient les milieux où il évolue et la diversité de ses origines. La forme capitaliste de la production efface toutes les divergences originelles de la classe ouvrière, en y créant une réaction spécifique uniforme qui constitue la lutte de classe. Comme on le voit par ce qui se passe ici, le prolétariat des Antilles, avec ses grèves, ses tendances organisatrices (malheureusement jusqu'ici enrayées par des causes extérieures), est entré depuis longtemps déjà dans la phase consciente de la lutte de classe. Il se discipline de plus en plus dans cette forme d'activité qui fait de la classe ouvrière le grand facteur des transformations à venir.

Paul NESTOR.

La Martinique, le 20 mars 1905.

BELGIQUE

Fin de la grève générale des mineurs (1).

La grève générale décrétée à Charleroi, le 5 février, avec des degrés divers d'enthousiasme, vient de s'éteindre après un bon mois de durée, sans le moindre résultat *matériel* favorable aux esclaves de la mine.

Nous croyons volontiers que de furieuses imprécations auront retenti un peu partout, surtout au Borinage et au pays de Charleroi, et que les poings ouvriers se seront serrés à l'idée des millions de bénéfices empochés par des actionnaires fainéants, sans que les travailleurs en aient eu leur part. Mais ils ne sont pas abattus ; ils n'ont pas perdu courage : *la grève continue dans la fosse !*

Depuis 1845 jusqu'en 1903, des citoyens belges ont par leur travail dangereux et malsain, fourni au minataure capitaliste, plus de 925 millions de francs de bénéfices nets, et sous prétexte de crise industrielle, nulle part, entendez-vous, nulle part, les exploitants n'ont accordé un seul centime d'augmentation à leurs ouvriers, alors que les salaires depuis une grosse année n'avaient fait que dégringoler !

Ce sont donc les ouvriers seuls qui doivent supporter les conséquences de la mauvaise organisation sociale ; et les capitalistes disent qu'ils ne veulent pas de guerre de classes !

Pas de guerre, évidemment, si les ouvriers se soumettaient à leur domination, s'ils se contentaient d'une bouchée de pain pour un travail fécond ; mais, l'esclavage, c'est le passé, ça, et nous voyons avec joie les ouvriers résister à cette forme abrutissante de société. C'est déjà trop, n'est-ce-pas, de falloir se débattre contre le salariat, cette forme bâtarde de l'esclavage, sans voir des hommes redevenir *les choses* d'autres hommes ?

Le Borinage et le pays de Charleroi n'ont rien à se reprocher, quant à l'intensité et à la généralisation spontanée du

(1) Voir le numéro 150 du *Mouvement Socialiste*.

mouvement de grève. De mémoire de propagandiste, jamais ces deux bassins n'ont donné avec plus d'ensemble.

Quant aux mineurs des autres bassins, ils n'ont qu'à consulter leur conscience et à lui demander s'ils n'ont pas eu tort, les uns d'être partis trop tard, les autres d'être partis en escomptant le jour de la rentrée, d'autres encore de ne pas être partis du tout.

Nous ne voulons rien leur reprocher, c'est entendu, car nous comprenons trop bien la somme de misère que représente une grève, surtout lorsqu'elle est généralisée ; mais, enfin, que l'on se donne la peine de comparer les sommes perdues par le refus du travail à celles qui ont été *volées* sur le travail durant un an par les compagnies minières et les rois du charbon, et l'on sera édifié.

Double perte, par conséquent, disent les conservateurs triomphants ! Pas de soumission, répondons-nous, mais *la lutte*, *et encore la lutte,* puisque c'est vous, Messiéurs, qui avez commencé ; mais une lutte préparée sérieusement, tant au point de vue du nombre de combattants que des ressources de guerre.

Nous avons rencontré plusieurs « chefs » des organisations de mineurs. Tous sont d'accord pour dire que la grève générale était inévitable parce que les ouvriers en avaient assez de vivre d'une vie aussi misérable.

Tous parlent aussi avec fierté de la discipline avec laquelle les ouvriers ont agi ; l'entente des quatre bassins, et notamment du Borinage et du pays de Charleroi, est pour beaucoup dans la foi qui les anime, la foi en l'effet utile de l'effort collectif.

Antérieurement, une grève générale s'éteignait partiellement : le plus souvent, les Borains continuaient la lutte, lutte de rage, sans issue, alors que leurs frères des autres bassins étaient retournés au travail.

Cette fois, les quatre bassins ont à peu près repris le travail avec un remarquable ensemble, pour se précipiter tout de suite, — le mot n'est pas trop fort, — avec une belle unanimité au syndicat. Les inscriptions et les cotisations affluent, et les femmes même poussent leurs hommes vers l'association. Tel syndicat qui ne comptait plus que 250 hommes avant la grève, en compte aujourd'hui 1.700. Les 1.450 dé-

serteurs sont rentrés au régiment des révoltés ! Il en est à peu près partout de même, et d'ici peu, les 80.000 grévistes seront 80.000 syndiqués.

Le resteront-ils, demandons-nous ? — « Espèrons que les luttes du passé auront enfin ouvert les yeux de nos braves travailleurs, fut la réponse ; rien de tel que l'expérience ! » En effet, si les mineurs des quatre bassins si bien intentionnés maintenant, voulaient le rester, c'est-à-dire commencer et *continuer* à verser des cotisations, de fortes cotisations, il est certain qu'ils auraient bientôt une force morale qui peut influencer les patrons, et à côté d'elle, une force matérielle qui permettra un nouveau mouvement d'ensemble, éclatant cette fois avec spontanéité dans les *quatre* bassins, à la suite d'une décision de Congrès, et ne cessant qu'après la victoire.

La grève générale, bien générale, préparée de longue date et éclatant partout au même moment, doit fatalement triompher, si elle est maintenue partout avec la même vigueur et sans trahison. Elle doit être justifiée, afin que l'opinion publique soit avec les grévistes, comme elle l'était en février. Il faut qu'elle soit opportune, et c'est pourquoi les ouvriers ont intérêt à s'abonner au journal de la corporation : *L'Ouvrier Mineur* si bien rédigé par Maroille, et qui donne régulièrement la situation des bassins et des vues d'ensemble. Enfin, il importe que la *Fédération Internationale des Mineurs* soit consolidée, car, avec l'industrie métallurgique et avec la branche du transport, l'industrie minière peut d'un instant à l'autre, si l'entente est parfaite, arrêter les rouages sociaux.

Espérons qu'il ne faudra pas recourir à ces moyens extrêmes pour une question de salaire. En attendant, que les mineurs se hâtent de se préparer à la guerre par l'organisation armée !

C'est d'autant plus nécessaire, que les ouvriers n'ont enfin plus la moindre confiance dans les patrons. La preuve, c'est qu'ils ont recours au procédé du *sabottage*. Ils ne veulent plus se tuer à produire, car l'expérience leur a appris que les *stocks* qu'ils accumulent, sont précisément un des facteurs de leur défaite.

Des grèves et des lock-outs surtout viennent d'éclater, précisément parce que les mineurs refusent de donner tout

l'effet utile afin de former des stocks. C'est le cas dans le pays de Charleroi.

Nous étions donc en droit de dire que la grève continue au fond de la fosse.

Est-ce là la bonne tactique? Ne serait-il pas mieux, a-t-on dit, d'engager un vaste mouvement pour la diminution des heures de travail et, comme on l'a proposé, l'institution des échelles mobiles de salaire avec un minimum assuré? La question est posée: nous ne la résolvons pas.

Si après sept *heures de travail effectif, les ouvriers abandonnaient les outils et se rendaient à la remonte*, *quel des patrons ou des ingénieurs pourrait les leur remettre en main et faire marcher leurs muscles?* Mais durant les *sept* heures, ils devraient donner tout leur effort utile et la huitième heure serait consacrée à la descente et à la remonte.

Pour que cette idée entre dans le cerveau de tous les mineurs, il faudra que par des tracts, des brochures, des conférences, des discussions dans les congrès, etc.... l'idée soit exposée comme possible.

Or, elle est possible par la SEULE VOLONTÉ des travailleurs. Lorsque des esclaves veulent leur délivrance, il n'est pas une force humaine qui puisse les arrêter.

A. OCTORS.

Bruxelles, le 10 avril 1905.

Le Gérant : JEAN RIEUX.

IMPRIMERIE F. DEVERDUN
Buzançais (Indre)

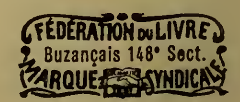


TABLE DES MATIÈRES

Tome II de la IIe Série
(Tome XV de la Collection)

(Janvier-Avril 1905)

N° 146. — 1er Janvier 1905.

N° 147. — 15 Janvier 1905.

LES GRÈVES

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

N° 148. — 1er Février 1905.

LES FAITS POLITIQUES

LES SYNDICATS OUVRIERS

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

CHRONIQUE POLITIQUE ET SOCIALE

N° 149. — 15 Février 1905.

LES PARTIS SOCIALISTES

LES SYNDICATS OUVRIERS

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

CHRONIQUE POLITIQUE ET SOCIALE

N° 150. — 1er Mars 1905.

LES PARTIS SOCIALISTES

LES SYNDICATS OUVRIERS

LES GRÈVES

REVUE CRITIQUE

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

N° 151. — 15 Mars 1905.

LES SYNDICATS OUVRIERS

LE DROIT OUVRIER

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

N° 152. — 1er Avril 1905.

N° 153. — 15 Avril 1905.

IMPRIMERIE F. DEVERDUN, BUZANÇAIS (INDRE).

